



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>













**LE PUY-EN-VELAY**

**IMPRIMERIE RÉGIS MARCHESOU.**

HISTOIRE  
DES  
LAGIDES

PAR

**A. BOUCHÉ-LECLERCQ**

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS  
MEMBRE DE L'INSTITUT

---

TOME DEUXIÈME

DÉCADENCE ET FIN DE LA DYNASTIE

(181-30 avant J.-C.)



PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, VI<sup>e</sup>

---

1904





JT92

B6

v.2

**REESE**

## AVERTISSEMENT

---

*Par dérogation au plan général sommairement indiqué dans la Préface du premier volume, la Table Chronologique destinée au troisième volume a été jointe à celui-ci. L'étude des institutions égyptiennes ne peut guère les représenter qu'à l'état statique, nos documents ne nous permettant pas le plus souvent de distinguer entre les innovations et les coutumes traditionnelles. Dès lors, il m'a paru que la Table serait plus convenablement placée là où elle doit être le plus utile, comme résumé chronologique des faits qui peuvent être datés. Le troisième volume, qui aura à porter la surcharge de l'Index général, se trouvera allégé d'autant, et les lecteurs n'auront pas attendre le moment encore incertain où il me sera possible de livrer à l'impression un manuscrit qui doit être remanié à fond pour être au courant des nouvelles découvertes.*

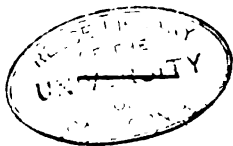
*J'ai pensé qu'il y avait utilité aussi à laisser se dérouler d'un mouvement continu, à partir de 323 avant notre ère, la série des années portées à l'échelle des divers computs. Cette disposition fait apparaître des vides que j'ai laissés béants, ne voulant pas les remplir avec des synchronismes et des mentions de faits non visés dans nos deux volumes. Elle offre l'avantage de signaler aux yeux les lacunes de la tradition, autrement dit, les limites actuelles de nos connaissances, ou, en tout cas, les bornes de mon savoir.*

Février 1904.

A. B.-L.



# HISTOIRE DES LAGIDES



## CHAPITRE X

### PTOLÉMÉE VI PHILOMÉTOR

(181-145).

### *PTOLÉMÉE VII ÉVERGÈTE II*

(170-116)

**Débuts du règne de Ptolémée VI Philométor : la tutelle de Cléopâtre I Épiphane ; mort de la reine mère (173).**

**§ I. — L'INVASION D'ANTIOCHOS IV EN ÉGYPTÉ. — Proclamation de la majorité (πρωτοκλήσια) et sacre du roi à Memphis (172) : sa sœur-épouse Cléopâtre II. — Conflit entre l'Égypte et la Syrie, à propos de la dot de Cléopâtre I. — Provocations des « tuteurs » du roi, Eulæos et Lenæos. — Le litige devant le Sénat romain. — Bataille de Kasios : Antiochos IV Épiphane s'empare de Péluse et envahit l'Égypte (170). — Fuite de Ptolémée Philométor, capturé par Antiochos. — Révolution à Alexandrie : Ptolémée le Jeune (plus tard Évergète II) proclamé roi. — Antiochos marche de Memphis sur Alexandrie : son retour en Syrie. — Réconciliation des deux frères, Philométor et Évergète : la dyarchie (169/8). — Antiochos IV s'empare de Chypre et envahit de**

nouveau l'Égypte (168). — Appel des Ptolémées aux Romains. — C. Popillius Lænas arrête Antiochos aux portes d'Alexandrie (168).

§ II. — CONFLITS ENTRE LES DEUX PTOLÉMÉES. — Méintelligence des deux frères : révolte de Dionysios Pétozarapis; campagne de Philométor dans la Haute-Égypte. — Philométor expulsé d'Alexandrie (164); solliciteur à Rome. — Philométor, retiré à Chypre, est rappelé par les Alexandrins, après expulsion de son frère. — Traité de paix : Évergète roi de Cyrénaïque (163). — Protestations d'Évergète à Rome : Évergète et l'ambassade romaine. — Soulèvement en Cyrénaïque : Évergète détroné et réintégré (161). — Paix précaire : réformes intérieures de Philométor; le schisme judaïque; Onias à Léontopolis (160). — Évergète à Rome; Philométor déclaré ennemi des Romains (154). — Évergète à Chypre : pris par Philométor et réintégré par lui à Cyrène.

§ III. — LA GUERRE EN SYRIE. — Impopularité de Démétrios I<sup>er</sup> Soter : le prétendant Bala (Alexandre) suscité par Attale II (154). — Ptolémée Philométor allié d'Alexandre Bala : mariage d'Alexandre Bala avec Cléopâtre Théa, fille de Philométor (150). — Démétrios II Nicator contre Alexandre Bala. — Philométor en Syrie, allié de Démétrios II, son nouveau gendre. — Philométor acclamé roi de Syrie à Antioche. — Défaite et mort d'Alexandre Bala : mort de Ptolémée Philométor (mai 145); son caractère.

Ptolémée Épiphane laissait trois enfants, dont l'aîné pouvait avoir environ six ans : à savoir, deux fils portant le nom dynastique des Ptolémées et une fille, future épouse du roi, appelée Cléopâtre (II) comme sa mère. Rien ne fut changé pour le moment au droit de succession : l'heure néfaste des compétitions et des partages de souveraineté était proche, mais n'était pas encore venue. L'aîné fut roi, avec le prédicat officiel de Philométor, sous la tutelle de sa mère<sup>1</sup>, qui

1. On me permettra de considérer comme à peu près liquidée déjà la question signalée plus haut (tome I, pp. 351, 2. 356, 2. 357, 3), celle de la tutelle légale soi-disant exercée par M. Æmilius Lépidus, soit sur Épiphane (Eckhel, Drumann, Mommsen, Bandelin, Wilcken, Mahaffy, Niese), soit sur Philométor (Guiraud). Le débat perd tout intérêt quand on est persuadé que cette tutelle n'a jamais été qu'une légende de famille, fondée sur une prétention de la diplomatie romaine, qui voulait absolument protéger les Lagides, au besoin, malgré eux. En ce sens, le tuteur était non pas un Romain, mais le

paraît avoir exercé l'autorité royale dans sa plénitude, sans la partager avec un grand-vizir.

La régente n'eut sans doute aucune peine à apaiser la querelle qui allait naître entre la Syrie et l'Égypte : mais, toute dévouée à ses enfants, elle n'eut garde de prêter l'oreille aux insinuations et sollicitations qui, on peut le conjecturer presque à coup sûr, durent lui venir de la cour d'Antioche. Son frère Séleucos IV cherchait partout à nouer des alliances qu'il pût utiliser à un moment donné contre Attale et les Romains : il n'est pas probable que l'homme qui faisait des avances à Persée et lui donnait sa fille en mariage ait oublié qu'il avait une sœur régnant en Égypte, une sœur dont le mariage avait été jadis considéré comme un gage d'alliance entre les deux dynasties <sup>1</sup>. Mais Cléopâtre entendait rester fidèle à l'alliance romaine, dont l'Égypte ne pouvait se détacher sans péril. Elle régna en paix jusqu'à sa mort, qui survint prématurément en 174 ou 173 <sup>2</sup>, et le surnom de Philométor, donné officiellement à son fils aîné, paraît attester qu'elle mérita réellement la reconnaissance du jeune roi <sup>3</sup>.

peuple romain, comme le dit le SC. de 167, visant Philométor et son frère : *quanta cura regum amicorum liberos tueatur populus Romanus, documento Ptolemaeum Aegypti regem esse* (Liv., XLV, 44). Le caractère légendaire de la tutelle et ancestral de la monnaie qui l'attribue à Lépидus infirme l'argument de Guiraud, qui trouve Lépидus trop jeune au temps d'Épiphané. Quant au prétendu frère aîné de Philométor, ayant régné avant lui sous le nom d'Eupator (Lepsius, Mahaffy), la question sera traitée plus loin, p. 56, 2. Nous la tenons pour réglée provisoirement, dans le sens négatif, par le fait qu'aucun auteur ne connaît plus de deux fils à Épiphané. Josèphe (*Ant. Jud.*, XII, 4, 11) dit expressément qu'Épiphané mourut *καταλιπὼν δύο παῖδας ἓτι βραχεῖς τὴν ἡλικίαν κτλ.* On a des monnaies de la régence, frappées à Paphos, portant d'un côté ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ, de l'autre ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ (Svoronos, p. 225). Sur le règne de Philométor, voy. J.-G. Droysen, *De Lagidarum regno Ptolemaeo VI Philometore rege*. Berlin., 1831 (Cf. Bibliographie).

1. T. Live (XLII, 26) comprend Ptolémée parmi les rois *sollicitatos legationibus Persei*.

2. Sur la date de la mort de Cléopâtre I, nous avons aucun renseignement précis. Les opinions varient de 174 (Lepsius, Poole, etc.) à 173 (Wilcken) et 172 (Droysen). Ce qui est certain, d'après Liv., XLII, 29, c'est qu'elle était morte en 171 (Cf. Strack, p. 196). L'envoi de l'ambassade romaine en 173 me paraît avoir été occasionné par la mort de Cléopâtre.

3. On a vu plus haut (I, p. 286, 2) qu'il est imprudent de vouloir formuler des

## § I

## L'INVASION D'ANTIOCHOS IV EN ÉGYPTE.

La mort de Cléopâtre mit fin à cette période de tranquillité <sup>1</sup>. Le roi encore mineur tomba sous la tutelle — effective, sinon officielle — de favoris de bas étage, dont on s'explique mal l'insolente fortune, l'eunuque Eulæos et un affranchi d'origine syrienne, Lenæos, qui était probablement l'économe de la maison royale. Ces singuliers « tuteurs <sup>2</sup> », firent de leur mieux pour dépraver et efféminer leur pupille, de façon à détourner son attention des affaires et à gouverner sous son nom, même après qu'il fut parvenu à sa majorité <sup>3</sup>. Ils avaient intérêt à hâter cette déclaration de majorité légale, à faire couronner le roi et à le marier au plus vite, car ils se sentaient surveillés de près par les Romains, qui, habitués déjà à se considérer comme les tuteurs nés de la dynastie, auraient pu être tentés de prendre en main la gérance du royaume. Dans le courant de l'année 173, probablement aussitôt qu'il avait été informé de la mort

règles générales d'interprétation à propos des surnoms. Je ne crois pas, avec Gutschmid, que Φιλομήτωρ indique toujours une minorité sous la régence d'une reine mère : mais, ce serait exagérer en sens inverse que de nier toute adaptation du prédicat à la personne, surtout lorsqu'un surnom apparaît pour la première fois. Pausanias (I, 9, 1) entend Φιλομήτωρ au sens de « aimé de sa mère », car il dit d'un autre Philométor (Ptol. X Soter II) que ce surnom lui fut donné par ironie, attendu qu'il n'y eut pas de roi aussi détesté par sa mère.

1. Mahaffy (*History*, p. 180) suppose qu'il y eut alors des troubles, qui peut-être décidèrent Ptolémée fils de Glaucias à se réfugier, comme reclus, dans le Sérapéum de Memphis, en 173. C'est une conjecture libre.

2. Diodore (XXX, 15-16) les appelle ἐπιτροποι Πτολεμαίου τοῦ μίπρακος, et Tite-Live (XLII, 29), *tutores regis*. On peut se demander si le σπάρδων et le Κοιλοσυριτης γιγονως δοῦλος avaient officiellement cette qualité. Ils étaient régents de fait : *cum post mortem Cleopatrae Eulaius eunuchus nutritius Philometoris et Lenaeus Aegyptum regerent*. On a des monnaies (Svoronos, p. 228-229), frappées en Égypte, qui portent au revers l'initiale E ou EYA(αῖος).

3. Voy. ci-après (p. 13, 1) une indication de ce genre dans un passage de Justin, défalcation faite de l'hyperbole.

de Cléopâtre, le Sénat avait envoyé à Alexandrie une ambassade qui, passant par la Macédoine pour vérifier si réellement Persée faisait les préparatifs de guerre dénoncés par Eumène, était chargée de « renouveler amitié avec Ptolémée <sup>1</sup> ». La présence des envoyés du Sénat ne put que faire sentir aux régents officieux la nécessité de s'abriter derrière un régime légalement défini.

Nous n'avons aucun renseignement sur le sacre et le mariage du jeune roi, événements qui, selon toute apparence, ont eu lieu dans le courant de l'année 172. Le précédent posé par Épiphanes ne permet pas de douter que le sacre ait été célébré, suivant le rite national, à Memphis, après la proclamation de la majorité à Alexandrie et peut-être le mariage. On ne sait à laquelle de ces cérémonies il faut rapporter une expression obscure du II<sup>e</sup> livre des Machabées, où il est dit que le nouveau roi de Syrie, Antiochos IV Épiphanes, envoya en Égypte Apollonios à l'occasion des *πρωτοκλήσια* du roi Ptolémée Philométor <sup>2</sup>. L'analogie de cette expression avec celle d'*ἀνακλητήρια*, usitée pour la proclamation de la majorité des rois, et le caractère exclusivement égyptien du sacre, indiquent, ce semble, que ce n'est pas à Memphis, mais à Alexandrie, que le roi de Syrie s'est fait représenter, comme oncle des jeunes souverains <sup>3</sup>. Quant au mariage, précoce pour les deux conjoints, il a dû

1. Liv., XLII, 6.

2. II Macc., 4, 21. Il est bon de distinguer tout d'abord entre *πρωτοκλήσια* (τῶ) et l'expression évangélique *πρωτοκλήσια* (Matth., 23, 6, etc.), pour n'en pas conclure qu'il pourrait être ici question de lit (nuptial). Ce qui complique le problème, c'est que Polybe (XXVIII, 40) mentionne à une date postérieure (en 169) les *ἀνακλητήρια* du roi Ptolémée. La difficulté se trouve écartée en admettant — ce que nous avons déjà fait (ci-dessus, I, p. 364, 2) et ferons plus loin (p. 17, 2) — que les *ἀνακλητήρια* de 169 concernent Ptolémée Évergète II. Strack (p. 197) a conservé l'opinion, déjà réfutée par Bandelin, que l'ambassade romaine de 173 venait assister aux *ἀνακλητήρια* de Philométor, célébrées cette année-là.

3. Cet Apollonios était à Rome en 173, comme ambassadeur chargé par Antiochos Épiphanes de présenter des excuses, des cadeaux et des protestations de fidélité au Sénat (Liv. XLII, 6). Il a pu s'acquitter de sa nouvelle mission en 172.



suivre de très près la proclamation de la majorité du roi et former le second acte de cette grande solennité. Une inscription récemment découverte, dont la date ne peut guère descendre en deçà de 172/1, adresse au couple royal, « au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre, dieux Philométors », les hommages d'une commission de « chrématistes » ou juges ambulants, qui a parcouru divers nomes dans les années VIII et IX du règne (174/3-173/2) <sup>1</sup>. Il est donc avéré que le trône fut occupé par un couple royal, conformément aux exigences de l'étiquette nationale, dans le courant de l'année 172/1. De Memphis, les souverains jugèrent sans doute à propos d'affirmer leur prise de possession en se montrant aux populations et aux clergés des temples. On retrouve leurs traces à Parembolé (Debôt), dans une inscription gravée sur un pylône du temple. C'est un hommage fait « au nom du roi Ptolémée et de la reine Cléopâtre, sœur et femme, dieux Philométors, à Isis, à Sérapis et aux dieux cohabitants <sup>2</sup> ».

Le couple royal ne jouit pas longtemps de ces loisirs. La mort de Cléopâtre avait ravivé et porté à l'état aigu un débat qui durait depuis son mariage. On a vu plus haut <sup>3</sup> qu'elle avait reçu en dot de son père Antiochos III le Grand la Cœlé-Syrie, ou un droit éventuel à la possession soit du sol, soit

1. Inscription trouvée en 1891 à Ghazi, au sommet du Delta, près la branche de Rosette, aujourd'hui à Berlin (Strack, n. 93. Cf. Krebs, *Götting. Nachr.*, 1892, n. 15, p. 534 sqq.). En 172, Ptolémée pouvait avoir entre 14 et 15 ans au plus, et Cléopâtre était plus jeune encore (ci-dessus, I, p. 395, 3).

2. *CIG.*, 4979. Letronne, I, 10. Strack, n. 87. On a beaucoup disserté sur la date de l'inscription, avant de savoir que Ptolémée était déjà marié avant 171, et on ne trouvait les trois conditions réunies — Ptolémée Philométor seul roi, marié, sans enfants — que vers l'an 164 (Letronne) ou 165 (Droysen). Depuis, Wilcken n'a pas hésité à reporter la date de l'inscription en 272/1. On rencontre aussi à Parembolé des hommages de rois nubiens. Je ne sais s'il faut en conclure, avec Mahaffy (*History*, p. 179), qu'il y avait alors entre le roi nubien Atkhéramon et Philométor les mêmes relations que jadis entre Ptolémée Philopator et Ergamène. Cf. la dédicace du pronaos du T. d'Antæopolis (Qaou-el-Kebir) par Ptolémée et Cléopâtre Philométor (*CIG.*, 4712. Letronne, I, 24. Strack, n. 81).

3. Voy. ci-dessus, I, pp. 383-387.

des revenus de la province, et que, en tout cas, cette clause du contrat n'avait pas été exécutée, ou ne l'avait pas été dans le sens où on l'entendait à Alexandrie. Ptolémée Épiphane se préparait à revendiquer par les armes son droit méconnu, lorsque la mort l'arrêta. Il avait d'autant plus de chance de réussir, que son beau-frère Séleucos IV Philopator était désarmé par les conditions du traité d'Apamée et, par surcroît, mal vu à Rome, où on le soupçonnait, avec raison d'ailleurs, d'aspirer vaguement à une revanche. On peut même se demander si le Sénat ne songeait pas à détrôner ce roi de Syrie lorsque Séleucos fut assassiné par son ministre Héliodore (175). En tout cas, il se trouva que le fils de Séleucos venait justement d'être envoyé à Rome pour y remplacer comme otage le frère de Séleucos, Antiochos, lequel arriva à temps pour recueillir, avec l'aide du roi de Pergame, la succession de son frère, au détriment de son neveu. Les patriotes syriens, s'il en restait encore, du moins les partisans d'une entente avec l'Égypte<sup>1</sup>, comprirent que l'indépendance de leur pays et de sa dynastie venait de subir une nouvelle atteinte.

Le nouveau roi de Syrie, Antiochos IV Épiphane, troisième fils et deuxième successeur d'Antiochos le Grand, avait passé près de quatorze ans, ses années de jeunesse, à Rome, où il avait vécu dans l'intimité des grandes familles et laissé des amis puissants. Il n'avait pas manqué, lorsqu'il avait envoyé Apollonios à Rome en 173, de rappeler ces souvenirs, en disant qu'il « avait été traité par toutes les classes en roi, et non en otage<sup>2</sup> ». Apollonios avait dû sonder le terrain et s'assurer que, en cas de conflit avec l'Égypte, son maître aurait les mains libres. Ce conflit, Antiochos comp-

1. Cf. Hieronym., *In Dan.*, xi, 21. La succession dévolue provisoirement au frère, prenant la place du fils impubère, est un fait assez fréquent dans les monarchies hellénistiques. C'est ainsi qu'en Macédoine, Antigone Doson avait précédé Philippe V ; qu'à Pergame, Attale II fut roi avant son neveu Attale III, et, dans le Pont, Mithridate IV Philopator avant Mithridate V Évergète.

2. Liv., XLII, 6.

tait bien le faire naître <sup>1</sup>. Aussi avait-il non seulement gardé la Cœlé-Syrie, mais probablement refusé de continuer, après la mort de Cléopâtre, le versement de l'indemnité qui constituait la dot de la reine mère. C'était, suivant lui, tout au plus une rente viagère. A Alexandrie, au contraire, on devait soutenir que les enfants de Cléopâtre héritaient de tous les droits de leur mère, et même réclamer, comme prévue par les stipulations antérieures, la cession de la Cœlé-Syrie. C'était une affaire de légistes et une querelle de procureurs <sup>2</sup>; mais on savait bien de part et d'autre que la cause du plus fort serait la meilleure. Les tuteurs du roi, arrogants et imprudents à la fois, faisaient ouvertement des préparatifs de guerre : ils disaient tout haut, devant le peuple assemblé, qu'en y mettant le prix, ils débaucheraient aisément les garnisons syriennes <sup>3</sup>, et ils pensaient bien que la peur des Romains, protecteurs de l'Égypte, achèverait de paralyser Antiochos. Aussi « ils en vinrent, par inexpérience, à s'imaginer qu'ils allaient s'emparer non pas seulement de la Syrie, mais de tout le royaume d'Antiochos <sup>4</sup> »; et ils offraient encore, par surcroît, aux Romains de les aider en Macédoine <sup>5</sup>.

Leur présomption servait au mieux les projets d'Antiochos, qui souhaitait la guerre et se flattait d'avoir facilement raison de pareils adversaires <sup>6</sup>, mais avait intérêt, à cause des Romains, à ne pas prendre le rôle d'agresseur. Quand ils se

1. *Ambigendo de Cœle Syria causam belli se habiturum existimabat, gesturumque sine ullo impedimento occupatis Romanis in Macedonico bello id bellum* (Liv., XLII, 29). Ceci en 171, alors que la guerre contre Persée était déjà commencée.

2. Le débat juridique reste ouvert encore aujourd'hui. Stark, von Gutschmid, Mommsen, Wilcken, Mahaffy, influencés par Polybe et Diodore, donnent raison aux Syriens; Flathe, Droysen, Holm, Strack, tiennent, avec T. Live et S. Jérôme, pour les Égyptiens.

3. Diod., XXX, 16. Cf. XXX, 2. Liv., XLII, 29.

4. Diod., *ibid.*

5. Liv., *ibid.*

6. *Antiochus imminabat quidem Aegypti regno, et pueritiam regis et inermiam tutorum spernens* (Liv., *ibid.*).

furent assez compromis par l'étalage de leur activité et peut-être par quelques menues entreprises sur la frontière de Syrie, Antiochos sortit tout à coup de son attitude expectante. Il prit les Romains eux-mêmes à témoin qu'il était injustement provoqué par le roi d'Égypte. Ses ambassadeurs partirent pour Rome, où ils allaient rencontrer les ambassadeurs de Ptolémée, dépêchés à la hâte d'Alexandrie (171) <sup>1</sup>. Il comptait moins sur l'équité du Sénat que sur les embarras suscités à la République par la guerre engagée contre Persée (171-168) et par les revers imprévus qui venaient d'entamer le prestige des armes romaines. Du reste, il n'avait nulle envie d'attendre pour agir l'approbation du Sénat : il savait que les faits accomplis sont en tout temps les meilleurs des arguments.

Le Sénat écouta d'une oreille distraite les raisons alléguées de part et d'autre. Les envoyés du roi de Syrie invoquaient le droit de conquête et la paisible possession de la Cœlé-Syrie et Phénicie depuis la bataille de Panion : les diplomates égyptiens se répandaient en protestations sentimentales contre la spoliation d'un roi jeune et orphelin, sans dire au juste en vertu de quel droit, supérieur au droit de conquête, la Cœlé-Syrie devait appartenir à l'Égypte <sup>2</sup>; ils faisaient valoir, comme répondant à tout, leur titre récemment confirmé d'amis, d'alliés du peuple romain. M. Æmilius Lépidus les empêcha d'être indiscrets jusqu'au bout, en leur conseillant de ne pas offrir au Sénat leur médiation officieuse pour arranger le différend avec Persée <sup>3</sup>. Ils repar-

»

1. Polyb., XXVII, 17. XXVIII, 1. Diod., XXX, 2. Polybe donne les noms des ambassadeurs, Méléagre, Sosiphane et Héraclide, du côté syrien; Timothée et Damon, du côté égyptien.

2. A s'en tenir au récit de Polybe, il n'est pas question alors de la cession stipulée par contrat de mariage. Il eût été imprudent d'invoquer une convention faite — si elle l'avait été — contre le gré des Romains et à leur insu. C'est plus tard seulement (Polyb., XXVIII, 17), et devant une réunion de diplomates hellènes, que les Égyptiens ont recours à cet argument.

3. Polyb., *loc. cit.* T. Live, sans faire mention de cette ambassade, dit, d'une manière générale : *tutores et bellum adversus Antiochum parabant, quo vin-*

tirent chargés de compliments et de banalités diplomatiques. Quant aux envoyés d'Antiochos, le Sénat leur répondit qu'il chargerait Q. Marcius Philippus, l'homme qui connaissait le mieux les affaires d'Orient et qui se trouvait alors en Grèce à la tête d'une flotte, « d'écrire sur ce sujet à Ptolémée dans le sens qu'il jugerait utile d'après sa propre conviction <sup>1</sup> ». La réponse était habile. Le Sénat ne s'engageait à rien, ne laissait prévoir aucune décision, et mettait en avant un négociateur retors, sans mandat défini, qu'on pourrait à volonté soutenir ou désavouer.

Mais Antiochos, formé à l'école des Romains, n'était pas non plus un naïf. Les manifestations des « tuteurs » de Ptolémée équivalaient à une déclaration de guerre. Il n'entendait pas se laisser devancer, et il mit ses troupes en mouvement au printemps de 170, sans se préoccuper autrement de ce qu'il plairait à Q. Marcius Philippus de décider <sup>2</sup>. L'armée égyptienne s'ébranla de son côté, traînant après elle d'immenses bagages, trésors, meubles précieux, avec lesquels on allait acheter les défenseurs des villes syriennes. Les deux armées se rencontrèrent à mi-chemin entre le mont Kasios et Péluse. Antiochos aurait pu exterminer cette cohue, s'il n'avait jugé plus utile d'arrêter le carnage et de faire des prisonniers. Il y gagna un renom de douceur et d'humanité qui facilita la suite de son entreprise <sup>3</sup>. Il avait son plan, qui était de s'emparer de l'Égypte, ou tout au moins de l'exploiter, en employant la ruse plutôt que la violence <sup>4</sup>, en ménageant ses forces et remplaçant les ba-

*dicarent Cælen Syriam, et Romanis omnia pollicebantur ad Macedonicum bellum* (XLII, 29).

1. Polyb., XXVIII, 1, 9.

2. Antiochos a dû choisir l'époque des basses eaux : à la fin de 171, le Nil eût été un obstacle. Philométor était encore libre le 28 Thoth de l'an XI, 1<sup>er</sup> nov. 171 (Strack, p. 197, 20).

3. Diod., XXX, 14. Hieronym., *In Dan.*, XI, 22.

4. D'après le livre des Machabées (I, I, 18), Antiochos serait entré en Égypte avec une masse de troupes, de chars, d'éléphants, de navires. S. Jérôme dit : *cum modico populo, et un peu plus loin, profectus est cum exercitu magno.*

tailles par des négociations qui, le jour où les Romains voudraient intervenir, mettraient toutes les bonnes raisons de son côté. Au lieu de marcher tout droit sur Péluse, il consentit à un armistice, au bout duquel la ville devait lui être remise et fut en effet occupée par lui <sup>1</sup>. On ne sait trop ce qu'il y eut alors de déloyal dans sa conduite, ce que Polybe appelle « les stratagèmes de Péluse » et considère comme une action peu digne d'un roi <sup>2</sup>. Diodore répète ce blâme presque dans les mêmes termes. De l'explication assez confuse qu'il donne de ce « stratagème d'honnêteté douteuse » dans un autre fragment <sup>3</sup>, il résulte que le blâme de l'historien vise surtout les intrigues par lesquelles, une fois installé dans la place, Antiochos réussit à mettre la main sur la personne même du jeune roi d'Égypte.

Ces intrigues sont pour nous assez obscures. Il se peut qu'Antiochos ait été mieux servi en cette circonstance par l'affolement et la lâcheté des régents d'Alexandrie que par de laborieuses combinaisons. D'après le récit de Diodore, il paraît bien qu'Eulæos et Lenæos avaient conduit eux-mêmes leur armée au désastre de Péluse ; l'un « quittant son peigne et sa boîte à parfums, » l'autre, son « livre de comptes », pour aller, « sans la moindre expérience des armes, sans s'être adjoint ni conseiller compétent, ni général capable », se jeter à l'étourdie sur une armée solide et bien commandée <sup>4</sup>. Honteusement battus, ils avaient dû craindre de voir se refermer derrière eux les portes de Péluse et d'être livrés à Antiochos par les Égyptiens eux-mêmes. Ils avaient sans doute cherché à négocier, et Antiochos, qui avait intérêt à laisser aux ennemis de pareils chefs, leur avait gracieusement accordé une trêve pour eux des plus opportunes. Comment furent-ils accueillis à Alexandrie, par ce peuple qui se

1. Diod., XXX, 18.

2. Polyb., XXVIII, 7, 16.

3. Diod., XXX, 18, 1 et 2.

4. Diod., XXX, 15.

souvenait de leurs rodomontades, on ne le dit pas. Peut-être se firent-ils un mérite d'avoir soutenu, en personne, le choc de l'ennemi et d'avoir prudemment laissé le roi à Alexandrie <sup>1</sup>. Mais maintenant, à les entendre, Alexandrie même, quoique « à si grande distance des ennemis », n'était plus pour le roi un asile sûr. Si invraisemblable que paraisse le fait, Polybe affirme que « l'eunuque Eulæos persuada à Ptolémée de prendre avec lui ses trésors, d'abandonner le royaume aux ennemis et de se retirer en Samothrace », l'asile ordinaire des rois détrônés ou des scélérats mis au ban de l'univers <sup>2</sup>. L'historien s'indigne d'une telle lâcheté et s'attache à en rejeter toute la honte sur l'eunuque, en montrant que Ptolémée fit preuve, par la suite, de constance et de courage : mais, dans l'eunuque même, il ne voit qu'un lâche dont la poltronnerie est contagieuse ; il n'en fait pas un traître. Le soupçon ne lui vient pas que cette incroyable défaillance ait pu avoir été préméditée et concertée avec Antiochos. Il y aurait témérité aujourd'hui à dépasser les textes et à se croire plus perspicace que Polybe ; mais il est permis de dire qu'Eulæos n'aurait pas mieux servi les dessein du roi de Syrie s'il s'était entendu avec lui.

Une trahison de l'eunuque expliquerait, mieux que sa frayeur, ce qui s'ensuivit, et comment Ptolémée, qui avait devant lui la mer libre, tomba aux mains de son oncle. Fut-il capturé en route, ou attiré à une entrevue d'où il ne put sortir qu'en acceptant les conditions dictées par le vainqueur ? Cette entrevue eut-elle lieu à Péluse <sup>3</sup>, ou le roi de Syrie

1. D'après Jean d'Antioche (*FHG.*, p. 558), c'est Ptolémée qui, battu par Antiochos, fuit vers Alexandrie : mais, n'y étant pas reçu, προσφύγει τῷ γαμβρῷ Ἀντιόχῳ. C'est faire beaucoup d'honneur à ce compilateur que de discuter sur le sens de γαμβρός. Le reste ne mérite pas plus de confiance. S. Jérôme dit que *inter Pelusium et Casium montem, victi sunt duces Ptolemaei*.

2. Polyb., XXVIII, 17 a. C'est là que s'était réfugiée Arsinoé Philadelphé (ci-dessus, I, p. 153), là aussi que Persée fut, en 168, pris par les Romains (Liv., XLV, 7). Il y aurait rencontré Ptolémée, si le projet d'Eulæos avait abouti.

3. Ne pas oublier que la déloyauté d'Antiochos fait partie des « stratagèmes de Péluse », prétexte à envahir l'Égypte (ci-après, p. 14, 3).

s'était-il avancé du côté d'Alexandrie, assez près pour que Ptolémée ne pût abandonner sa capitale sans tenter au moins des négociations avec l'ennemi? Il est malaisé de trouver, pour combler ces lacunes de la tradition, des hypothèses satisfaisantes. Polybe parle de la fuite en Samothrace non pas comme d'un projet, mais comme d'un acte honteux, où il voit la preuve de l'influence détestable que peut exercer une âme vile sur une nature plus noble <sup>1</sup>. Il semble donc bien que le projet reçut tout au moins un commencement d'exécution. Quoi qu'il en soit, Antiochos fit fête à son hôte, et, tout en banquetant avec lui <sup>2</sup>, il lui donna à signer un traité de paix qui préparait la spoliation complète du jeune monarque. Polybe parle de violation de la foi jurée au roi Philométor enfant <sup>3</sup>; Diodore dit, en parlant du « stratagème de Péluse », que, après avoir fait parade de bienveillance et de discrétion à l'égard de son parent, Antiochos « trompa, au contraire, l'adolescent qui s'était confié à lui, et chercha à lui enlever tout son royaume <sup>4</sup> ». Antiochos, apparemment, persuada à Ptolémée que, après une folle équipée qui lui avait fait perdre sa couronne, il devait se mettre officiellement sous la tutelle de son oncle, lequel se chargerait de lui reconquérir et lui restituer son royaume.

Ce qui suit devient inintelligible si on veut s'asservir à la

1. A comparer à l'éloge que fait Polybe du caractère de Philométor la tirade brutale et calomnieuse de Justin, qui représente cet adolescent comme bouffi de paresse et de graisse : *segni admodum et cotidiana luxuria ita marcenti, ut non solum regiae majestatis officia intermitteret, verum etiam sensu hominis nimia sagina caveret* (XXXIV, 2, 7). Sait-on avec qui Justin, coutumier des confusions, a pu le confondre!

2. *Nulli dubium est quin Antiochus pacem cum Ptolemaeo fecerit, et inierit cum eo convivium, et dolos machinatus sit* (Hieronym., *In Dan.*, XI, 27).

3. Παρτισπονδήσας τὸν Φιλομήτορα παιδίσκον ὄντα (Polyb., XXXI, 4, 9).

4. Diod., XXX, 18, 2. Philométor *pulsus regno* (Justin., XXXIV, 2, 8. Antiochos δόλω τὸν Φιλομήτορα ἐπιμελῶν καταλαμβάνει τὴν Αἴγυπτον (Joseph., *A. Jud.*, XII, 5, 2). — *Parcens puero et amicitias simulans* (Hieronym., *loc. cit.*) — *qui simulavit pacem cum sororis filio, et comedit cum eo panem, et postea occupavit Aegyptum* (XI, 25). On peut se demander si c'est à ce traité que collabora le grammairien Héraclide surnommé Lembos, γεγονώς ἐπὶ Πτολεμαίου τοῦ ἔκτου ὅς τις πρὸς Ἀντίοχον ἔθετο συνθήκας (Suidas, s. v.).



lettre de textes dont les auteurs sont dominés par des préoccupations étrangères à l'histoire; l'un, le Juif, ne voyant dans le monde que la Judée, l'autre, le polémiste chrétien, n'ayant d'autre souci que de montrer dans les faits l'accomplissement des prophéties de Daniel.

Voici comment s'exprime le commentateur de Daniel. « Antiochus, montrant des égards pour l'enfant et simulant l'amitié, monta à Memphis, et là, recevant l'autorité royale à la mode d'Égypte et prétendant pourvoir aux intérêts de l'enfant, avec une troupe modique il subjuga l'Égypte entière et entra dans des villes extrêmement opulentes. Et il fit ce que n'avaient fait ni ses pères, ni les pères de ses pères. Aucun roi de Syrie, en effet, n'avait dévasté ainsi l'Égypte. Il dissipa toutes leurs richesses, et il fut si retors, qu'il déjoua par ses ruses les mesures prudentes de ceux qui étaient les guides de l'enfant <sup>1</sup> ». Il faudrait donc admettre que Antiochos poussa l'impudence jusqu'à se faire sacrer à Memphis, en présence de Ptolémée, qui assistait ainsi à sa propre déchéance. S. Jérôme suit ici Porphyre, d'après lequel Antiochos « enleva le diadème à Philométor », après que celui-ci eut régné seul pendant onze ans (170) <sup>2</sup>. L'historiographe des Machabées se représente Antiochos envahissant l'Égypte, comme autrefois les monarques assyriens, à la tête d'une armée immense, mettant Ptolémée en fuite, ravageant tout et revenant aussitôt après, la même année, piller le temple de Jérusalem <sup>3</sup>.

1. Hieronym., *In Dan.*, xi, 26. Cf. Polyb., XXXI, 4, 9. A remarquer l'expression *prudentes cogitationes eorum qui duces pueri erant*, bien indulgente pour ceux que nous connaissons. Rien sur la fuite de Philométor.

2. *FHG.*, III, p. 720 (Euseb., I, p. 162 Schœne). Le Syncelle (p. 538 Bonn) assure, en termes encore plus explicites, que Philométor ὑπὸ Ἀντιόχου ἐξεδίθη.

3. *I Macc.*, 1, 17-29. L'auteur du *II Macc.*, 5, 1, place le fait après une seconde expédition en Égypte. Josèphe (XII, 5, 2) résume en dix lignes tout ce qui s'est passé entre 170 et 168, comme faisant partie de la même expédition. Je ne puis admettre, comme le fait encore Wilcken (*R.-E.*, I, p. 2472 sqq.), trois expéditions successives en Égypte. C'est de Péluse, et dès le début, qu'Antiochos prétendit envahir l'Égypte uniquement « pour ramener Philométor » (*Liv.* XLV, 11).

Ainsi présentée, la conduite d'Antiochos est l'incohérence même. Cet usurpateur qui détrône son neveu, se fait couronner à sa place et abandonne brusquement le royaume qu'il vient de conquérir, après l'avoir consciencieusement pillé, a une singulière façon de s'assurer la possession de l'Égypte. En tout cas, quelque effronterie qu'on lui suppose, on ne comprend plus comment il put par la suite prendre des airs dignes et affirmer — ce qui était peut-être la vérité — qu'il n'avait jamais eu l'intention de s'emparer pour son propre compte de la royauté en Égypte <sup>1</sup>. Une saine critique ne peut ni écarter ces textes, ni se borner à constater leur insuffisance. Il est peut-être possible d'en extraire la part de vérité qu'ils contiennent.

Leurs auteurs partent de cette idée qu'Antiochos voulait s'emparer de l'Égypte pour l'annexer à son royaume <sup>2</sup>, entreprise chimérique à tenter contre une dynastie encore vigoureuse et sous l'œil des Romains. Son dessein était plutôt de tenir l'Égypte à sa discrétion et d'en tirer beaucoup d'argent, d'y prendre le rôle de tuteur du jeune roi, de gouverner sous son nom et de liquider, à l'avantage de la Syrie, les litiges encore pendants entre les deux royaumes, notamment celui qui concernait la Cœlé-Syrie. Ce qu'il n'avait pu prévoir, le hasard étrange qui lui livra la personne même de Philométor, facilita singulièrement l'exécution de son plan ; mais à la condition de ne pas détrôner Philométor, de ne pas briser l'instrument dont il comptait se servir. Il devait connaître assez les Alexandrins pour se douter que le peuple de la grande cité, habituée déjà sous le règne précédent à intervenir dans les crises politiques, n'attendrait pas longtemps sans intervenir le dénouement de celle-ci. Il avait intérêt à faire savoir au plus vite à Alexandrie qu'il avait

1. Diod., XXXI, 1. Sous les murs d'Alexandrie, il déclare aux Rhodiens que « la royauté appartient à l'aîné des Ptolémées » (ci-après, p. 20). Le sacre de Memphis est une légende.

2. *Ut regnaret super duo regna* (1 Macc., 1, 17).

enrayé les conséquences de la fuite inconsidérée de Philométor et qu'il allait rendre au peuple égyptien son roi légitime. C'est ce qu'il voulut faire en allant à Memphis non pas « prendre le pouvoir à la mode égyptienne », c'est-à-dire se faire sacrer par les prêtres, mais prendre le pouvoir à sa façon, en se faisant reconnaître officiellement pour protecteur du royaume, avec le consentement exprès de Philométor<sup>1</sup>. On ne saurait admettre que, cela fait, il ait eu l'imprudence de quitter aussitôt l'Égypte pour aller réprimer — ou plutôt, d'après l'auteur juif, provoquer — des troubles en Judée<sup>2</sup>. C'était, au contraire, le moment d'achever l'œuvre en ramenant et accompagnant Philométor à Alexandrie.

Mais, quelque diligence qu'il pût faire, le peuple alexandrin l'avait prévenu. Une révolution avait éclaté qui allait remettre en question les résultats obtenus. Le peuple ne voulut pas accepter les conditions déshonorantes auxquelles avait consenti son roi, et, jugeant que le meilleur moyen de briser le pacte était d'en répudier l'auteur, il proclama la déchéance de Philométor, en le remplaçant par son frère cadet, Ptolémée dit Évergète II<sup>3</sup>. Il est probable que la fureur populaire s'assouvit sur les véritables auteurs de toute cette crise, les ex-régents ou tuteurs et malencontreux conseillers du roi, Eulæos et Lenæos. Diodore dit, en effet, qu'ils furent bientôt punis de leur imprévoyance et que la

1. Le fait que des monnaies égyptiennes et cypristes ont été frappées au nom d'Antiochos IV en Égypte, et même à son effigie à Chypre (Stuart Poole, p. 81. Svoronos, pp. 232-234), n'est pas un argument contre cette thèse. Il prouve que l'astucieux roi de Syrie cherchait à créer une équivoque et à affirmer son droit d'exercer l'autorité royale. C'est cette équivoque que Porphyre et autres ont dissipée en disant que Antiochos avait détrôné son neveu. J. Sieveking (in *Rev. Archéol.*, mai-juin 1903, p. 343-345) croit reconnaître Antiochos IV Épiphanes dans un roi coiffé du pschent (sur un chaton de bague). Mais il avoue lui-même que la comparaison avec les monnaies d'Antiochos IV n'est pas très favorable à son hypothèse.

2. D'après II *Macc.*, 5, 4-11, la révolte des Juifs eut lieu durant la « seconde expédition en Égypte », sur le bruit qui avait couru de la mort d'Antiochos.

3. Nous emploierons d'ores et déjà ce prédicat pour le distinguer de son frère, bien qu'il n'ait pris officiellement ce titre que beaucoup plus tard.

légèreté avec laquelle ils avaient engagé la guerre les conduisit à leur perte <sup>1</sup>. Le nouveau roi, malgré son jeune âge, n'était point un timide, et il prit pour ministres Comanos et Cinéas, des gens avisés qui s'empressèrent de notifier l'avènement d'Évergète II aux puissances étrangères, en invitant la Ligue achéenne et les cités grecques à envoyer des délégations aux ἀνακλητήρια du roi <sup>2</sup>. C'était une façon adroite d'escompter l'approbation des étrangers et de provoquer une intervention diplomatique, en même temps que l'annonce de la proclamation de la majorité du roi, préface et équivalent provisoire du couronnement, ôtait à ce gouvernement improvisé son caractère révolutionnaire.

Si Antiochos, en apprenant ce qui se passait à Alexandrie, eut un moment de dépit, il dut se raviser bien vite. Il tenait enfin un prétexte honorable pour pousser à fond la guerre contre l'Égypte, sous couleur de la faire aux révolutionnaires alexandrins et au bénéfice du roi légitime. Aussi mena-t-il grand bruit en cette occurrence. Lui aussi, il eut soin de faire savoir « à toutes les villes de l'Asie et de la Grèce » qu'il se croyait tenu de remettre sur le trône son protégé Philométor <sup>3</sup>. Les deux partis cherchaient à mettre de leur côté l'opinion internationale; mais il semble que l'un et l'autre redoutaient également d'attirer sur le débat l'attention des Romains. Ceux-ci non plus, tant que Persée n'était pas abattu, ne tenaient pas à être saisis officiellement du débat. Le conflit entre la Syrie et l'Égypte leur était plutôt avantageux : il leur garantissait qu'aucun secours ne viendrait de ce côté à Persée.

1. Ταχέως τὴν προσήκουσαν ἐκομίσαντο τιμωρίαν (Diod., XXX, 15). — Ἐπερον ἔτοιμα γορηγεία πρὸς τὸν καθ' αὐτῶν ἑλεθρον (XXX, 16). On a vu plus haut (I, p. 346-340) comment la populace alexandrine s'était débarrassée d'Agathocle et de sa bande. Le châtimeut actuel, que Diodore (sans doute d'après Polybe), trouve mérité, dut être quelque exécution analogue.

2. Polyb., XXVIII, 10, 8. Cf. ci-dessus, p. 5, 2.

3. Liv., XLV, 11. T. Live donne ce renseignement un peu plus tard, à un moment où Antiochos avait déjà envoyé et reçu des ambassades. On peut croire qu'A. n'avait pas attendu la reprise des hostilités pour les justifier.

Tout ce que nous savons de la première période du conflit entre Antiochos et les Alexandrins se réduit à peu de chose, en ce qui concerne les opérations militaires. Les Alexandrins, n'ayant pas d'armée, durent chercher une diversion par mer. Ils furent battus devant Péluse, où Antiochos avait laissé ou fait venir sa flotte <sup>1</sup>. Le roi reprit alors, de Memphis, sa marche sur Alexandrie, en descendant par la branche Saïtique du Nil. Il rencontra en chemin tout un bataillon de diplomates expédiés par les ministres d'Évergète. Les nouvelles d'Égypte avaient fourni un aliment au besoin de parler et d'agir qui tourmentait l'oisiveté des cités grecques. Elles avaient répondu avec empressement à l'appel des ministres d'Évergète et aux conseils des généraux romains, qui affectaient un grand zèle pour la paix. Ambassadeurs chargés de compliments, théores chargés d'invitations reconventionnelles <sup>2</sup>, affluaient à Alexandrie, tous ayant mission, par surcroît, de travailler à la conciliation entre les belligérants. Les ministres alexandrins, réunis en Conseil avec le roi et les chefs des troupes, avaient décidé d'envoyer au devant d'Antiochos tous ces apôtres de la paix, Achéens, Athéniens, Milésiens, Clazoméniens, conduits par deux mandataires du roi, Tlépolème et le rhéteur Ptolémée <sup>3</sup>. Le Séleucide n'eut garde de faire mauvais accueil aux délégués. Il écouta patiemment la série de leurs harangues ; puis il

1. On a vu plus haut que, d'après *I Macc.*, 1, 18, Antiochos était venu avec *copiosa navium multitudine*, et que, d'après *II Macc.*, 5, 1, il était revenu en Syrie la même année. On peut, en récusant l'une ou l'autre de ces deux assertions pour les combiner autrement, admettre soit qu'Antiochos avait laissé sa flotte à Péluse, soit qu'il était retourné en Syrie pour chercher du renfort. D'après le texte de T. Live, *Antiochus ad Pelusium navali proelio victor fuerat* (XLIV, 19), il est probable, mais non certain, que le roi assistait en personne à la bataille.

2. Les Achéens avaient envoyé deux ambassades, l'une pour le « renouvellement de l'amitié », l'autre *περι τοῦ τῶν Ἀντιγονείων ἀγῶνος*, pour inviter aux Jeux *Antigonia*, fondés par Aratos en l'honneur d'Antigone Doson. Les Athéniens avaient une ambassade *περι δωρεᾶς*, et deux théories, l'une *ὑπὲρ τῶν Παναθηναίων*, l'autre *περι μυστηρίων* (Polyb., XXVIII, 16).

3. Ce Ptolémée doit être le frère de Comanos, envoyé plus tard en ambassade à Rome avec Comanos lui-même (Polyb., XXXI, 27, 2).

prit la parole à son tour. Ramenant la question à son point de départ, à la querelle au sujet de la Cœlé-Syrie, citant les traités, confirmés en dernier lieu par la prise de possession d'Antiochos le Grand, et « surtout niant l'accord que les Alexandrins prétendaient être intervenu entre le Ptolémée récemment décédé et Antiochos, son père à lui, accord en vertu duquel Ptolémée aurait dû recevoir en dot la Cœlé-Syrie lorsqu'il épousa Cléopâtre, mère du roi actuel », il fit si bien que les ambassadeurs eux-mêmes trouvèrent ses raisons excellentes <sup>1</sup>. Il acheva de les gagner en annonçant qu'il était prêt à traiter et qu'il les tiendrait au courant des négociations. Comme preuve de sa bonne volonté, il dépêcha à Alexandrie Aristide et Thérès, et, en attendant leur retour, continua sa marche sur Naucratis (Tell-Nebireh). Là, il affirma de nouveau son philhellénisme en faisant distribuer une pièce d'or à chaque habitant. De là, il marcha droit sur Alexandrie, jeta un pont volant sur la branche Canobitique du Nil et conduisit son armée sous les murs de la capitale <sup>2</sup>.

Le gouvernement alexandrin comprit que le temps employé en pourparlers avec Antiochos était du temps perdu. Il expédia en toute hâte une ambassade à Rome, pour supplier le Sénat d'intervenir, lui qui pouvait d'un mot arrêter le Séleucide. Mais Rome était loin et le Sénat ne tenait pas, tant que Persée était debout, à compliquer sa politique étrangère. Les ambassadeurs alexandrins ne furent reçus en audience publique qu'aux Ides de mars de l'année suivante, et peut-être alors n'étaient-ils plus eux-mêmes bien au courant de ce qui s'était passé depuis leur départ <sup>3</sup>. Dans l'in-

1. On s'étonne que Polybe (XXVIII, 17) ne parle pas ici de l'usurpation d'Évergète, qui devait être l'argument topique d'Antiochos, s'il se tenait dans le rôle de protecteur du roi légitime. Cet argument, Antiochos l'oppose d'un ton sec aux Rhodiens (ci-après, p. 20).

2. Dans le récit sommaire de T. Live, Antiochos, après la bataille de Péluse, *tumultuario opere ponte per Nilum facto ipsam Alexandream terreat* (XLIV, 19).

3. T. Live (XLIV, 19) affirme que les ambassadeurs reçus en mars 168 étaient envoyés *ab Ptolemaeo et Cleopatra regibus*. Ils étaient partis au moment où

tervalle, Antiochos s'était lassé du siège, pour lequel il était sans doute mal outillé. Il avait trouvé les murailles difficiles à escalader <sup>1</sup>, et il était de fort méchante humeur quand il reçut les ambassadeurs rhodiens qui, suivant l'invariable politique de leur cité et encouragés par le consul Q. Marcus Philippus <sup>2</sup>, venaient offrir leurs bons offices en vue du rétablissement de la paix. Impatienté par leurs interminables sermons, il interrompit le prolix Pration en disant « qu'il n'était pas besoin de tant de discours : que la royauté appartenait à Ptolémée l'aîné; qu'il était depuis longtemps d'accord avec lui et sur le pied d'amitié, et que, si ceux d'Alexandrie voulaient maintenant le ramener dans la ville, il ne les en empêchait pas <sup>3</sup> ». Finalement, il reconduisit à Memphis Ptolémée Philométor, et, laissant une forte garnison à Péluse pour garder la porte ouverte, il retourna en Syrie avec son armée, persuadé que la guerre civile achèverait d'épuiser l'Égypte et qu'il aurait ensuite facilement raison du parti vainqueur <sup>4</sup>. Il avait, du reste, largement contribué à ruiner le pays <sup>5</sup>. Sur le fruit de ses rapines, il pré-

Antiochos était, *per honestam speciem majoris Ptolemaei reducendi in regnum, bellum cum minore fratre ejus, qui tum Alexandream tenebat, gerens*, et ils ne parlent pas d'autre chose. Or, au printemps de 168, Antiochos avait levé le siège d'Alexandrie, les deux Ptolémées s'étaient réconciliés, et Antiochos repartait *primo vere cum exercitu Aegyptum petens*. Il y a là une grosse difficulté qui sera examinée plus loin (p. 24, 2).

1. *Frustra tentatis moenibus* (Liv., XLV, 14). Les Alexandrins se vantèrent de l'avoir chassé et d'avoir délivré Philométor (Euseb., p. 162 Schœne).

2. Polyb., XXVIII, 15, 3. Les Rhodiens, par amour de la paix, qu'ils supposaient aussi sincère chez les Romains, continuent la série de maladroites qui finirent par les brouiller avec Rome. Quelques mois plus tard, ils allaient au camp romain porter les propositions *quae Romae ingentem iram patrum excitaverunt* (Liv., XLIV, 35).

3. Polyb., XXVIII, 19. L'addition *Kai ôh κερτοίηκεν*, qui n'est qu'à demi exacte, pourrait être du compilateur.

4. Liv., *ibid.*, Bandelin (p. 23) suppose qu'Antiochos leva le siège à la requête des Romains : conjecture gratuite. Il est vrai que Persée, cherchant à amener une rupture entre Antiochos et les Romains, disait *jam Antiochum victorem praemio belli ab Aegypto arceri* (Liv., XLIV, 24. Cf. ci-après, p. 25, 1); mais c'était un argument qui, même fondé, n'avait pas besoin de reposer sur un fait précis.

5. Cf. ci-dessus, p. 14, 1.

leva cent cinquante talents pour s'assurer la bienveillance des Romains, à qui ses ambassadeurs allèrent porter une couronne de cinquante talents, et des villes grecques, à qui il distribua le reste <sup>1</sup>.

Le soin qu'il avait pris de garder Péluse indiquait assez ce qu'il comptait faire. Philométor, qui avait entendu les discours des Rhodiens, en fit son profit. Dès que son oncle l'eut quitté, il fit à son frère des avances qui furent accueillies avec empressement. Cléopâtre poussa de son mieux à l'entente, et les Alexandrins, qui commençaient à souffrir de la disette, ne firent point d'objections. Il fut convenu que les deux frères régneraient désormais ensemble <sup>2</sup>. C'était un régime de stabilité douteuse, mais qui, pour le moment, tranchait la difficulté et ôtait tout prétexte à une nouvelle ingérence du Séleucide. Philométor quitta donc Memphis et rentra à Alexandrie « du consentement de tous et la paix faite <sup>3</sup> ». Antiochos était pris à son propre piège. S'il avait réellement défendu la cause de Philométor, il ne lui restait plus qu'à se réjouir de l'arrangement qui rendait la paix à l'Égypte. Le dépit lui fit oublier de ménager les transitions. Dès qu'il fut informé, il jeta le masque et prit nettement l'attitude agressive. Il envoya aussitôt une flotte à Chypre, qui, après quelque résistance, lui fut livrée par le stratège Ptolémée Macron <sup>4</sup>, et il prit lui-même avec son armée le

1. Polyb., XXVIII, 48.

2. Le cadet, dit Polybe, étant proclamé roi par le peuple, τὸν δὲ πρῶτον ἐκ τῆς Μίμφως καταπαρορῶσθαι καὶ συμβασιλεύειν τὰ δέλοιφῃ (XXIX, 8, 4).

3. Liv., XLV, 41. L'an I d'Évergète (légalement associé de Philométor) correspond — par anticipation, légalisant le fait accompli — à l'an XII de Philométor, qui va du 4 oct. 170 au 4 oct. 169. Le pacte a été conclu durant l'hiver 169/8. Sur le système qui ferait remonter l'an I d'Évergète à l'an X de Philométor, voy. Letronne (*Recueil*, I, p. 49-22).

4. II Macc., 10, 12-13. Ce Ptolémée doit être le « stratège de Chypre » qui est nommé dans un décret athénien (*BCH.*, XV [1891], p. 350). Polybe (XXVII, 42) dit que ce gouverneur, nommé ἐπινηπιῶ βασιλέως ὄντος, percevait avec soin les revenus de l'île, mais n'envoyait rien à Alexandrie, malgré les réclamations des trésoriers, jusqu'au jour où, τοῦ δὲ βασιλέως εἰς ἡλικίαν γεγονότος, il expédia d'un seul coup une grosse somme et regagna la cour. Il est impossible d'admettre, avec Schweighæuser, que ce Ptolémée soit le



chemin de l'Égypte, au début du printemps de l'année 168. A Rhinocoloura, à trois jours de marche de Péluse, il rencontra les envoyés de Ptolémée Philométor, qui le remerciait de lui avoir rendu le trône paternel et le priait de faire connaître de quelle façon il entendait être rémunéré de ses services, au lieu d'imposer ses exigences par la force. Antiochos répondit brutalement « qu'il ne rappellerait pas sa flotte et ne ramènerait pas son armée en arrière, si on ne lui cédaient Cypre tout entière, ainsi que Péluse et le territoire avoisinant la bouche Pélusiaque du Nil ». En même temps, il fixa un délai passé lequel il considérerait ses conditions comme rejetées <sup>1</sup>.

La cour d'Alexandrie n'avait sans doute pas cru que ses compliments officiels détermineraient Antiochos à rentrer dans la fiction légale du protectorat bienveillant et désintéressé ; mais elle faisait de son mieux pour gagner du temps, le salut ne pouvant venir pour elle que de l'intervention étrangère. Au cours de l'hiver, les deux rois avaient sollicité en vain de la Ligue achéenne un secours de mille fantassins et deux cents cavaliers. Malgré les efforts de Lycortas et de Polybe, qui, suivant le désir exprimé par les lettres royales, devaient commander le petit corps auxiliaire, la Diète avait décidé qu'elle se bornerait à envoyer aux belligérants une ambassade. Il est probable que, du même coup, Théodoridas de Sicyone, à qui les rois s'étaient également adressés, renonça à recruter les mille mercenaires qu'il était chargé de lever pour leur compte. En fait de recours, il ne restait plus que les Romains, et il y avait bien des rai-

Mégapolitain ou fils d'Agésarchos, qui succéda à Polycrate en 197 (ci-dessus, I, p. 389, 3). Celui-ci avait été envoyé à Cypre sous Épiphanes, non pas quand le roi était tout petit, mais quand il fut déclaré *εις ηλικιαν*, et il s'était amolli en vieillissant, ce qui ne paraît pas être le cas du stratège de Philométor. L'auteur juif est seul à parler de sa trahison. Il y eut résistance, car Polybe (XXIX, 11) parle de généraux de Ptolémée battus, et T. Live (XLV, 12), de navires égyptiens déconfits par la flotte d'Antiochos (ci-après, p. 26).

1. II Macc., *loc. cit.*

sons de douter de la bonne volonté dont leurs représentants en Orient faisaient étalage. Les ambassadeurs revenus d'Achaïe durent apporter à Alexandrie de fâcheuses impressions. Ils avaient pu voir que l'échec de leur mission était dû, en somme, aux objections soulevées par le parti romain de Callicratidas, et que le vote du Conseil fédéral avait été dicté par une lettre du consul Q. Marcius Philippus invitant « les Achéens à se joindre aux Romains pour tenter un accommodement entre les rois ». Or, Marcius Philippus savait fort bien, puisqu'il tenait lui-même tous les fils de la diplomatie romaine en Orient, que ses envoyés, T. Numisius et autres, n'avaient pas réussi à prévenir le conflit et qu'ils « étaient rentrés à Rome sans avoir absolument rien fait <sup>1</sup> ».

Mais les Ptolémées espéraient mieux d'un recours direct au Sénat. En effet, les délégués qui portèrent à Rome la nouvelle de leur réconciliation trouvèrent leurs vœux déjà exaucés<sup>2</sup>. Le cri de détresse parti d'Alexandrie assiégée avait enfin décidé la haute assemblée à faire ostensiblement acte d'intervention en faveur de la paix. Les ambassadeurs envoyés à Rome en 169 par Évergète et Cléopâtre avaient paru devant le Sénat en habits de deuil, des rameaux d'olivier à la main, dans la posture humiliée des suppliants, et leur discours n'avait été qu'une lamentation. Si les Romains ne se hâtaient de parler haut à Antiochos, « bientôt Ptolémée et Cléopâtre, chassés du royaume, viendraient à Rome, et le peuple romain aurait quelque honte de ne leur avoir porté aucun secours dans la crise suprême ». Séance tenante, le Sénat avait nommé trois délégués, C. Popillius Lænas, C. Décimius et C. Hostilius, pour aller signifier à Antiochos

1. Polyb., XXIX, 9-10.

2. Voici comment Justin (XXXIV, 2, 7-8) se représente l'ensemble des faits de 170 à 168. Antiochos déclare la guerre à Philométor et le détrône. Celui-ci *pulsus igitur regno ad fratrem minorem Ptolemaeum Alexandream confugit, participatoque cum eo regno legatos Romam ad senatum mittunt, auxilium petunt, fidem societatis implorant. Movere senatum preces fratrum. Milititer itaque legatus Popilius ad Antiochum, etc.*

d'abord, à Ptolémée ensuite, que, continuer la guerre, c'était se brouiller avec le peuple romain. Trois jours après, les légats désignés partaient avec les ambassadeurs alexandrins <sup>1</sup>. D'où vient que cette hâte se ralentit, que C. Popillius, passant par Chalcis, allant de là à Délos, se laissa bloquer dans l'île sainte par les croiseurs macédoniens, n'en sortit qu'au mois de septembre, après la défaite de Persée, fit encore une halte de cinq jours à Rhodes, et n'arriva ainsi à Alexandrie que sept mois après son départ de Rome? C'est le secret de la politique du Sénat, qui, comme on le constate à chaque instant, ne voulait s'engager dans aucune aventure ni froisser personne, tant que durait la guerre de Macédoine <sup>2</sup>.

1. Liv., XLIV, 19.

2. Il y a là une série de difficultés, chronologiques et autres, qu'il faut examiner ensemble. Le débat est d'abord entre T. Live et Justin, au sujet de l'ambassade qui eut audience du Sénat en 168. T. Live affirme qu'elle avait été envoyée d'Alexandrie assiégée (en 169), par Ptolémée (Évergète) et Cléopâtre (ci-dessus, p. 19, 3). Justin affirme également que c'était l'ambassade envoyée par les deux Ptolémées (ci-dessus, p. 23, 2). On suppose donc (cf. Banelin, p. 22-23) que T. Live s'est trompé; que l'ambassade dont il parle doit être antérieure à 168, et que C. Popillius fut envoyé, comme le dit Justin, à la requête des deux Ptolémées. En mars 168, le discours des ambassadeurs d'Évergète est un anachronisme. Mais T. Live avait sous les yeux Polybe et pouvait consulter les archives du Sénat. Le paragraphe 19 du livre XLIV paraît bien être l'analyse d'un sénatusconsulte, où la décision prise est inséparable des considérants. D'autre part, il est de toute vraisemblance : 1° qu'Évergète assiégé ait eu recours à Rome, comme le dit T. Live; 2° que les deux frères se soient hâtés d'informer le Sénat de leur accommodement, comme le dit Justin. A première vue, il paraît évident que l'ambassade reçue en mars 168 est celle de Justin : mais on doit hésiter à sacrifier même T. Live au brouillon superficiel qu'est Justin. La solution de la difficulté se trouve peut-être dans le désarroi du calendrier romain, qui, après avoir été en retard d'environ deux mois au siècle précédent (P. Varese, *Il calendario romano all'età della prima guerra punica*, in *Stud. di Stor. ant.* de Beloch, fasc. III [1902], p. 1-14), était maintenant en avance de plus de deux mois (73 jours) sur l'année solaire. La bataille de Pydna, datée par T. Live (XLIV, 37. Cf. Plut., *Aemil.*, 16) du 4 sept., est datée astronomiquement par l'éclipse de lune survenue la nuit précédente, du 21 au 22 juin julien. Il suit de là que les Ides de mars (15 mars) 168 correspondaient réellement au 2 janvier. Il est douteux qu'à ce moment, avec les hasards de la navigation en saison d'hiver, l'ambassade expédiée par les deux frères ait pu être arrivée à Rome. Il n'est même pas sûr qu'elle y soit arrivée plus tard : elle put être arrêtée en route par la nouvelle de la mission confiée à C. Popillius. Quant à Popillius, on suit

Cependant, Popillius, qui avait si patiemment attendu l'heure propice, n'arriva pas trop tard. Il faut bien admettre qu'Antiochos, de son côté, ne s'était pas pressé de marcher sur Alexandrie. Parti de Syrie au commencement du printemps, maître de Péluse, n'ayant nulle part de résistance à vaincre, il n'avait pas trouvé moyen d'arriver aux portes d'Alexandrie avant le fort de l'été. Sans doute, il avait jugé à propos de s'emparer du royaume avant de s'attaquer aux rois. Il connaissait l'arrière-pensée des Romains et ne craignait rien d'eux tant que Persée tiendrait leurs forces en échec. Au surplus, il avait bien mérité quelques égards de leur part en repoussant les propositions d'alliance que lui avait faites ouvertement le roi de Macédoine <sup>1</sup>, propositions qui, présentées en même temps à Pergame, avaient ébranlé la fidélité d'Eumène. Il avait donc pris le temps d'aller à Memphis, probablement de s'assurer de la soumission des nomes supérieurs, et il redescendait « à petites étapes » du côté d'Alexandrie, lorsque, à quatre milles de la capitale, au faubourg d'Éleusis, où il venait de traverser le canal, il rencontra l'ambassade romaine.

Les historiens anciens — sans compter les modernes — ont fait assaut de talent pour peindre cette scène mémorable : Popillius évitant de répondre aux démonstrations amicales d'Antiochos, qu'il avait connu jadis à Rome, et lui tendant, d'un geste impérieux, le message du Sénat; Antiochos essayant de tergiverser, mais contraint de rendre réponse avant de sortir du cercle tracé autour de lui par le bâton du Romain et finissant par dire, d'un air accablé : « Je

sa trace à Chalcis (Liv., XLIV, 29), à Délos et à Rhodes (XLV, 10). L'avance du calendrier romain explique que, parti de Délos *postquam debellatum in Macedonia*, il soit encore arrivé à temps — en juillet et non en septembre — pour arrêter Antiochos, qui s'était mis en campagne *primo vere* (XLV, 41). Cf. les supputations et réfutations d'hypothèses adverses dans W. Soltau, *Röm. Chronologie*, Freib. i. Br., 1889, p. 59.

1. Liv., XLIV, 24. Persée parlait d'organiser une ligue des rois contre la République romaine, et faisait précisément valoir *Antiochum victorem prae-mio belli ab Aegypto arceri* (cf. ci-dessus, p. 20, 4).

ferai ce que veut le Sénat <sup>1</sup> ». Ce que le Sénat exigeait du roi, c'était qu'il évacuât immédiatement l'Égypte, toute l'Égypte, de façon à être dehors dans un délai fixé, et de souscrire d'avance aux arrangements que les plénipotentiaires romains croiraient devoir prendre. Antiochos comprit en un instant que son sort, à lui aussi, s'était décidé à Pydna. Puisqu'il n'avait pas su aider à temps le Macédonien, il ne lui restait plus qu'à dévorer sa honte et se soumettre. Lui parti, « les légats confirment, par leur approbation, l'accord entre les frères, qui venaient tout juste de faire la paix. De là, ils font voile pour Cypre et renvoient la flotte d'Antiochos, qui avait déjà vaincu en bataille les vaisseaux égyptiens <sup>2</sup> ».

Cette ambassade fit du bruit dans le monde, car il était évident que « l'Égypte avait été arrachée à Antiochos, qui la tenait déjà, et le royaume restitué comme patrimoine à la race de Ptolémée » <sup>3</sup>. Tout ce bruit ajoutait à l'humiliation d'Antiochos. Les légats ne lui avaient même pas fait l'honneur de se fier à sa parole : ils n'avaient quitté l'Égypte que quand il en fut sorti, et Cypre que quand les vaisseaux syriens se furent éloignés. Et pourtant, si vaniteux qu'il fût, il courba la tête plus bas encore que le Sénat ne l'exigeait. Ses ambassadeurs se rencontrèrent à Rome avec ceux qui apportaient les actions de grâces des Ptolémées <sup>4</sup> ; il les

1. Polyb., XXIX, 11. Diod., XXXI, 2. Liv., XLV, 12. Val. Max., VI, 4, 3. Vell., 1, 10. Plin., XXXIV, § 24 (sauf que Cn. Octavius, cos. 165, est substitué à C. Popillius). Justin., XXXIV, 3, 3. Plut., *Apophth.*, p. 202. Appian., *Syr.*, 66. Pline a confondu le commandant de flotte qui captura Persée à Samothrace avec le légat qui arrêta Antiochos en Égypte.

2. T. Live, persuadé que la réconciliation n'était pas faite au départ de Popillius et oubliant que l'ambassade a mis sept mois en route, s'imagine que *vixdum convenerat pax*. Il faut supposer ce qu'il ne dit pas, à savoir que l'ambassade a dû recevoir en route (comme la légation de 162 : ci-après p. 34) des informations et des pouvoirs qui n'étaient pas contenus dans le SC. de mars (janvier) 168. C'est ce qui a fait croire à Justin que les légats avaient été envoyés à la demande des deux frères (ci-dessus, p. 23, 2).

3. Liv., XLV, 12.

4. T. Live oublie encore qu'il y a deux rois et une reine à Alexandrie : l'ambassade égyptienne est envoyée *communi nomine regis et Cleopatrae*, et

avait chargés de dire qu'il avait obéi aux ordres des légats comme à une injonction des dieux, et qu'il aurait aussi bien aidé les Romains, s'ils l'avaient voulu, à vaincre Persée <sup>1</sup>. On comprend qu'il ait eu besoin de décharger sa rage sur ceux qu'il soupçonnait de se réjouir de ses mécomptes : les Juifs, dont le loyalisme était facile à incriminer, payèrent pour les Romains.

## § II

### CONFLITS ENTRE LES DEUX PTOLÉMÉES.

Ainsi fut restauré, sur un simple signe de la grande République, le trône des Lagides. Mais, après avoir arraché l'Égypte à la dynastie rivale, le Sénat se garda bien de défaire l'œuvre de la révolution alexandrine et de rendre à la souveraineté royale son unité. La politique romaine, qui excellait à diviser pour régner, devait, à plus forte raison, profiter des divisions qu'elle n'avait pas eu besoin de provoquer. Les deux frères continuèrent donc à régner en commun, et, pour bien montrer que les deux rois étaient l'équivalent d'un seul, il n'y eut qu'un surnom officiel pour les deux, et qu'une reine, l'épouse de l'aîné.

On ne se fait pas une idée bien nette de ce gouvernement à deux ou même, comme on les voit sur des monuments égyptiens, trois Philométors <sup>2</sup>. La première conséquence du

le Sénat répond *regibus Aegypti, Ptolemaeo Cleopatraeque* (XLV, 13). T. Live a mal lu Polybe et n'a probablement pas compris que la *concordia inter fratres* (ib., 12) les faisait rois l'un et l'autre. Polybe (XXIX, 8) reconnaît expressément les deux rois (τῶν βασιλέων ἀμφοτέρων, Πτολεμαίου καὶ Πτολεμαίου). Ce sont « les rois » (οἱ βασιλεῖς) qui envoient à Rome Numénius pour remercier le Sénat (XXX, 11).

1. Philométor avait plus de souci de sa dignité qu'Antiochos. Popillius lui ayant demandé de livrer Polyaratos — un partisan de Persée, traqué par les Romains et réfugié en Égypte — et de l'envoyer à Rome, il le fit simplement reconduire à Rhodes par Démétrios, un de ses « amis » (Polyb., XXX, 9). En revanche, il relâche Ménalcidas, à la requête du Romain (XXX, 11).

2. Lepsius, in *Abhandl. d. Berl. Akad.*, 1852, p. 467. Strack, p. 35. Cf. une inscription grecque de Ptolémaïs en l'honneur du « roi Ptolémée, frère du roi

régime fut de mettre en évidence la reine unique, qui n'est plus seulement reine en tant qu'épouse d'un roi, mais régnaute au même titre que les rois. C'est une conquête féminine que les reines futures sauront garder. Nous ignorons s'il y eut entre les rois un partage quelconque d'attributions. Il n'y eut pas, en tout cas, partage du territoire, expédient qui devint plus tard nécessaire, précisément pour obvier aux inconvénients de la collégialité <sup>1</sup>. Ce que dut être, pendant les cinq années qu'il dura, ce règne indivis, on le devine par la suite des événements ; ce fut une préparation à la guerre civile. Philométor avait un certain fonds d'humanité et de droiture, mais il manquait d'énergie et de ténacité : Évergète avait plus de volonté et aussi d'intelligence, mais il montra de bonne heure un tel goût pour le vice abject et trivial que, par comparaison avec ses autres difformités morales, son ambition paraît presque une vertu. Les sobriquets populaires de « Malfaisant » (Κακουργέτης, parodie d'Εὐεργέτης) et de « Boudin » ou « Ventru » (Φύσκων) <sup>2</sup>, donnent une idée de l'estime que les Alexandrins professaient pour sa personne, lorsqu'ils eurent appris à le connaître, ce qui ne tarda guère.

Entre ces deux natures si différentes, la mésintelligence devait aboutir à une rupture. Au bout de cinq ans environ de conflits plus ou moins avoués, la situation fut dénouée par un coup de force. Évergète expulsa d'Alexandrie son frère

Ptolémée et de la reine Cléopâtre, dieux Philométors » (Strack, n. 86). Les monnaies des rois associés ne portent que ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, mais deux aigles au lieu d'une seule (Svoronos, pp. 234-236).

1. Voy., sur ces questions obscures et litigieuses, Strack, p. 52 sqq. Le débat porte principalement sur la datation par années de règne de l'un et de l'autre roi. La solution intéresse beaucoup l'étude des monuments, moins l'histoire proprement dite.

2. Ὁ δεύτερος Εὐεργέτης ἦν καὶ Φύσκων προσσηγορούμενος (Strab., XVII, p. 795. Cf. Polyb. ap. Strab., XVII, p. 797). Josèphe s'imagine que, dès la mort d'Épiphane, de ses deux fils ὁ μὲν πρεσβύτερος Φιλομήτωρ ἐκαλεῖτο, Φύσκων δὲ ὁ νεώτερος (A. Jud., XII, 4, 11), et il emploie toujours le sobriquet de Physcon pour désigner Évergète II. Ptolémée ὁ αὐτὸν μὲν εὐεργέτην ἀνακηρύττων, ὑπὸ δὲ Ἄλιξανδρέων κακουργέτης ὀνομαζόμενος (Athen., XII, p. 549 d).

Philométor (164)<sup>1</sup>. Ce dut être un soulagement pour l'Égypte, où la discorde qui avait son foyer à la cour commençait à se propager. Dès 167 ou 166, un haut personnage d'origine égyptienne, Pétosarapis dit Dionysios, sous prétexte de protéger Ptolémée le Jeune contre son aîné, avait excité une sédition qu'il avait fallu réprimer de haute lutte. Ce Dionysios, qui s'était acquis, paraît-il, un certain renom de bravoure, assez rare parmi ses compatriotes, avait songé à détrôner à son profit les deux rois, qu'il « méprisait à cause de leur âge et de leur inexpérience ». Il comptait se débarrasser de l'aîné en exploitant la popularité du cadet à Alexandrie, et du cadet en faisant appel au patriotisme égyptien. La populace alexandrine, ameutée par lui, faillit massacrer Philométor. Celui-ci offrit à son frère d'abdiquer et de le laisser régner seul; mais le cadet protesta contre le soupçon de complicité. A la suite de cette explication, « tous deux, revêtant les habits royaux, sortirent pour se montrer au peuple et rendre visible à tous leur concorde. En présence de cette démarche, Dionysios s'éclipsa et commença à solliciter les soldats indigènes, leur persuadant de s'associer à sa défection et à ses espérances. Puis, retiré à Éleusis, il y rassembla les partisans de la révolution et environ quatre milliers de soldats séditieux. Mais le roi marcha contre lui, le battit, et, massacrant les uns, poursuivant les autres, il contraignit Dionysios à passer à la nage, tout nu, le cours du fleuve et à se réfugier chez les Égyptiens. Là, il excita les masses à la défection, et, comme il était énergique, jouissant d'un grand prestige aux yeux des Égyptiens, il eut bientôt réuni une foule de gens décidés à lier partie avec lui<sup>2</sup> ». C'était l'amorce d'un soulèvement national, un

1. *Ptolemaeus Aegypti rex, pulsus regno a minore fratre, missis ad eum legatis in regnum restitutus est* (Liv., *Epit.*, XLVI). — *Rex Ptolemaeus a minore fratre regno spoliatus* (Val. Max., V, 1). L'expulsion est postérieure au 23 octobre 164, date des papyrus 63, 1 et 3, du Louvre (Strack, p. 197, 21-22); la restauration, antérieure au mois d'août 163, date des *φιλάθρωπα* (ci-après, pp. 32, 3, 33, 1).

2. Diod., XXXI, 45 a Dindorf.



retour aux temps troublés de Philopator et d'Épiphané <sup>1</sup>. Philométor alla relancer les rebelles dans la Haute-Égypte « avec des forces considérables. Il soumit aisément les autres parties de la Thébaïde ; mais, la ville appelée Pano polis étant perchée sur une ancienne levée et paraissant fortifiée par la difficulté d'accès, les plus actifs des révoltés coururent s'y réfugier. Ptolémée, se rendant compte de l'obstination des Égyptiens et de la force du lieu, fit un siège en règle : après avoir supporté toute espèce de désagréments, il s'empara de la ville, châtia les coupables et revint à Alexandrie ».

Il serait étonnant que, à la tête d'une armée victorieuse, Philométor n'ait pas pu rentrer dans sa capitale. Nous ignorons absolument dans quelles circonstances il fut contraint d'en sortir. Sans doute Évergète, favori du peuple alexandrin qui l'avait élu, attendit et sut faire naître à bref délai une occasion plus favorable. Philométor était évidemment peu populaire à Alexandrie. On se souvenait qu'il avait lâchement déserté son poste devant l'ombre du danger ; qu'il avait consenti à devenir le protégé du Syrien ; qu'il lui avait livré son royaume et assiégé avec lui Alexandrie. Bref, Philométor fut expulsé par son frère.

Il alla porter ses doléances à Rome, le refuge des rois en exil. Diodore raconte que, comme il approchait de la grande ville à pied, sans autre escorte que un eunuque et trois esclaves, il vit venir à sa rencontre le prince séleucide Démétrios — neveu d'Antiochos IV, détenu à Rome comme otage — qui lui offrit des habits royaux, un diadème et un cheval richement caparaçonné, pour qu'il pût faire à Rome une entrée moins humiliante. Mais Ptolémée n'avait pas le même souci de l'étiquette : il aimait mieux inspirer la pitié, s'il pouvait ainsi avancer ses affaires. Il pria donc

1. C'est en 165 que les « Jumelles » entrent au Sérapéum de Memphis, et c'est ἐν τοῖς τῆς παραχῆς χρόνους qu'est décédé, vers cette époque, Glaucias, le père de leur protecteur Ptolémée (*Gr. pap. of the Brit. Mus.*, I, p. 38).

Démétrios de ne plus s'occuper de lui, et même de rester en arrière pour le laisser se présenter lui-même, dans l'attitude qui convenait à son malheur <sup>1</sup>. Arrivé à Rome, il alla se loger dans un galeas, chez un certain Démétrios, un « topographe » ou peintre qu'il avait connu et hébergé à Alexandrie. Cette affectation de modestie produisit l'effet voulu. Le Sénat le fit mander, s'excusa de ne pas avoir envoyé un questeur au devant de lui et de ne pas avoir fait préparer de logement officiel, faute d'avoir été averti à temps, car l'arrivée soudaine et clandestine du roi avait pris tout le monde au dépourvu — sauf apparemment ceux qui, comme le prince syrien, se tenaient au courant des nouvelles <sup>2</sup>. Ptolémée fut donc logé aux frais de l'État, recommandé aux bons soins du questeur, et le Sénat l'invita à lui demander audience <sup>3</sup>. Chacun jouait son rôle en perfection.

Toutes ces politesses ne tiraient pas à conséquence : le Sénat n'était jamais moins avare de bonnes paroles que quand il comptait s'en tenir aux démonstrations de pure forme. Il est probable que si Ptolémée n'attendit pas longtemps son audience, il lui fut moins aisé d'obtenir une réponse qui le fixât sur les intentions du gouvernement romain. On ne lui dit pas que le Sénat trouvait l'occasion excellente pour amener un partage non plus seulement dans l'autorité royale, mais dans le royaume. Peut-être lui conseilla-t-on, de peur que l'Égypte n'en vînt réellement à se contenter d'un roi, de se rendre à Chypre et d'y attendre les événements. Le Sénat dut envoyer avec lui ou derrière lui

1. Il se fût mis en contravention s'il avait suivi le conseil de Démétrios, la République ayant interdit en 166 à Eumène de venir à Rome (Polyb., XXX, 17) et généralisé cette mesure : *in commune lex lata est, ne cui regi Romam venire liceret* (Liv., *Epit.*, XLVI). Prusias y était venu en 167 en costume d'affranchi, *pileatus, capite raso* (Liv., XLV, 44. Diod., XXXI, 15), non en roi.

2. Démétrios était alors — depuis la mort d'Antiochos Épiphanes, son oncle (164) — prétendant au trône, exaspéré par l'impossibilité où le mettait le Sénat de reprendre son héritage, et il préparait son évasion. Il avait l'œil au guet.

3. Diod., XXXI, 18. Cf. Val. Max., V, 1.

une de ces légations conciliatrices dont la mission se modifiait suivant les circonstances, ce qui permit plus tard de dire que le roi détrôné avait été restauré par les Romains <sup>1</sup>. En fait, Philométor fut rappelé de Cypre par les Alexandrins. Ils s'étaient vite aperçus que le départ de Philométor avait lâché la bride aux instincts d'un jeune tyran, avide de vengeance et de représailles. L'exécution de Timothée, un personnage qui avait été envoyé en ambassade à Rome par Philométor en 171 <sup>2</sup>, lassa la patience des Alexandrins, qui « dispersèrent la domesticité royale et rappelèrent de Cypre Ptolémée l'aîné <sup>3</sup> ». Le goût des révolutions est de ceux qui, une fois acquis, ne se perdent plus : la populace alexandrine gardera désormais l'habitude de faire et défaire des rois.

Les ambassadeurs romains, L. Canuleius et Q. (Marcius Philippus ?) <sup>4</sup>, intervinrent alors, non pas pour aider Philométor, mais pour l'empêcher d'abuser de son triomphe, pour protéger Évergète, que menaçait la colère de la foule, et lui conserver une part d'héritage. Ils témoignèrent plus tard devant le Sénat, à l'appui des déclarations de Philométor, « que le jeune Ptolémée leur devait Cyrène et même la vie, tant était grande l'animosité de la populace contre lui ; que, la possession de Cyrène lui ayant été accordée contre toute espérance et à la surprise générale, il l'avait acceptée avec joie et, sur les entrailles mises en deux parts, avait échangé avec son frère les serments à ce sujet <sup>5</sup> ». Un traité fut donc

1. Liv., *Epit.*, XLVI (ci-dessus, p. 29, 1). Ἀφαιρέθοντα γὰρ τῆς ἀρχῆς τὸν πρῶτον ὑπὸ τοῦ νεωτέρου κατέγουσι Ῥωμαῖοι (Porphyr. = *FHG.*, III, p. 720).

2. Cf. ci-dessus, p. 9, 1.

3. Diod., XXXI, 17 c. Ceci en l'an XVIII de Philométor (*FHG.*, *ibid.*), c'est-à-dire 163. Cf. ci-dessus, p. 29, 1, et ci-après, p. 33, 1.

4. Polybe ayant l'habitude d'appeler Κόλυτος Q. Marcius Philippus, il me semble que le Q. ici nommé (XXXI, 18) doit être le fils homonyme : le père était alors censeur et n'aurait pas été rangé après Canuleius.

5. Polyb., XXXI, 18. C'est évidemment ce traité que T. Live (*Epit.*, XLVII) semble placer plus tard, vers 158 : *Inter Ptolemaeos fratres, qui dissidebant, foedus ictum, ut alter in Aegypto, alter Cyrenis regnaret.* Il y avait partage, mais non encore séparation : le roi de Cyrène porte encore le surnom de Philométor.

conclu entre les deux frères qui détachait la Cyrénaïque de l'Égypte et en faisait un royaume indépendant pour Évergète (163). C'est ainsi que la politique romaine, sous prétexte de conciliation, défaisait l'œuvre des premiers Lagides et mettait la pioche dans l'édifice qu'ils avaient construit. Encore se réservait-elle d'exciter, au besoin, l'ambition de celui des deux frères qui se trouvait pour le moment avoir la moindre part.

L'effet de cette bienveillance assurée à toutes les mauvaises causes se fit bientôt sentir. Philométor s'était empressé de proclamer une amnistie <sup>1</sup>, pardonnant ainsi à ceux qui avaient collaboré à son expulsion, et il était en droit d'espérer que sa générosité lui vaudrait au moins quelques années de tranquillité. Mais Évergète était à peine installé à Cyrène qu'il protestait contre le traité et se répandait en récriminations que le Sénat, officiellement ou officieusement saisi, inscrivit au rôle déjà si chargé des affaires d'Orient, à la suite des affaires de Syrie. En Syrie, Antiochos Épiphané était mort (164), d'une mort que l'on crut hâtée par la vengeance divine <sup>2</sup>, laissant la Judée aux mains de Judas Machabée et sa succession à son jeune fils Antiochos V Eupator. Depuis dix-huit mois environ, son neveu Démétrios, héritier légitime de Séleucos IV Philopator, protestait à Rome contre cette nouvelle usurpation. Le Sénat, qui aimait mieux un enfant sur le trône de Syrie qu'un roi du tempérament de Démétrios, expédia en Orient, au commencement

1. Polybe (XL, 12) dit que Philométor, en toute sa vie, ne fit mourir personne, et que, même après avoir été expulsé par son frère, ἀμνησικαχῆτον ἐποίησεν τὴν ἀμαρτίαν. Ce sont les mesures philanthropiques (τὰ φιλόθροπα) dont il est question dans un papyrus du Louvre (n. 63), daté du 25 Mesori de l'an XVIII, comme amnistiant tous les crimes commis jusqu'au 19 Épiphi de la même année (17 août 163). Cf. Strack, p. 197, 22.

2. Ce ne sont pas seulement les Juifs qui parlent à ce propos de vengeance divine. Polybe lui-même rapporte que, « au dire de certains », Antiochos mourut δαίμονος, après avoir essayé de piller le T. d'Artémis en Élymaïde (XXXI, 11). Auparavant, en Égypte et ailleurs, ἱεροσυλήκει δὲ καὶ τὰ πλείστα τῶν ἱερῶν (XXXI, 4, 10). Voy., sur Antiochos, Ἐπιμανής plutôt que Ἐπιφανής, le jugement sévère et motivé de Polybe (XXVI, 10).

de 162, sous la conduite de Cn. Octavius, une légation chargée d'inspecter en passant la Macédoine, de régler certains différends entre les Galates et Ariarathe de Cappadoce, et enfin d'accomplir sa mission principale, qui était de détruire méthodiquement ce qui pouvait rester encore de forces militaires au nouveau roi de Syrie. En cours de route, les plaintes de Ptolémée Évergète étant parvenues à Rome, les ambassadeurs reçurent l'ordre écrit d'aller aussi à Alexandrie, « pour réconcilier les rois du mieux qu'ils pourraient ». La formule n'indique pas, de la part du Sénat, un désir bien vif de rétablir la concorde : il eût suffi d'imposer le respect des conventions approuvées l'année précédente par L. Canuleius. L'ambassade romaine ne poussa pas sa tournée jusqu'à Alexandrie, car son chef, Cn. Octavius, fut assassiné, à Laodicée en Syrie, par un certain Leptine, probablement un patriote exaspéré d'avoir vu, sur l'ordre de ces Romains, abattre les éléphants et brûler les navires de guerre <sup>1</sup>.

Cet attentat à la majesté du peuple romain, qui fut enregistré à Rome comme un « prodige » <sup>2</sup>, ne put que surexciter l'impatience d'Évergète. Laissant Cyrène à la garde d'un certain Ptolémée Sympétésis <sup>3</sup>, il alla en personne à Rome, pour se plaindre d'avoir été sacrifié à son frère et demander la révision du partage. Il voulait que Cypre fût comprise dans son lot. Le Sénat, qui, en 166, avait fait défense aux rois de venir à Rome, ne crut pas devoir appliquer à son protégé cette « loi générale » qui n'avait servi qu'une fois, contre le roi de Pergame. Évergète put exposer librement à l'assemblée qu'il avait été contraint par la nécessité de souscrire au partage de 163, et que, même avec Cypre, son domaine serait loin d'égaliser celui de son frère. Philométor avait eu soin d'envoyer, de son côté, des ambassadeurs, con-

1. Polyb., XXXI, 12; 19, 1. XXXII, 7, 2. Appian., *Syr.*, 46.

2. Jul. Obseq., 15 Jahn. C'est Obsequens qui date le fait du consulat de P. Corn. Scipio Nasica Corculum et C. Marcus Figulus (162 a. Chr.). Les fragments de Polybe ne comportent qu'une chronologie conjecturale.

3. Polyb., XXXI, 26, 6-7.

duits par Ményllos d'Alabanda, pour soutenir sa cause. Ményllos fut appuyé par les sénateurs qui avaient ménagé la transaction entre les deux frères, et on pouvait croire que le Sénat n'infligerait pas une sorte de désaveu à ses mandataires. Mais la raison d'État passait avant toute autre considération, et un sacrifice d'amour-propre était le plus léger que des Romains pussent faire à la patrie. Or, l'intérêt de Rome était d'affaiblir l'Égypte, en l'empêchant de retrouver l'unité qui, jadis, avait fait sa force. Il fut donc décidé que deux légats sénatoriaux, T. Torquatus et Cn. Merula, iraient mettre la paix entre les deux Ptolémées et installer le plus jeune à Cypre, le tout à l'amiable et sans coup férir (χωρὶς πολέμου) <sup>1</sup>.

En insérant cette dernière clause dans ses instructions, le Sénat affectait de compter sur une parfaite obéissance de la part des intéressés. Il se réservait d'aviser s'il y avait résistance. Évergète n'était pas aussi convaincu de la docilité de son frère. Arrivé en Grèce avec les délégués romains, il y recruta une forte troupe de mercenaires, commandés par le bandit macédonien Damasippos. De là, il passa par Rhodes et la Pérée rhodienne, et s'avança le long de la côte de Pamphylie, prêt à se jeter avec sa petite armée sur Cypre. Mais, à Sidé, les mandataires du Sénat, qui avaient laissé jusque-là leur client agir à sa guise, se rappelèrent à propos qu'il leur était interdit d'employer la force. Ils décidèrent Évergète à renvoyer ses mercenaires et lui donnèrent rendez-vous sur la frontière de la Cyrénaïque et de l'Égypte, où ils se chargeaient d'amener eux-mêmes Philométor et de ménager une entrevue entre les deux rivaux. Cn. Merula resta avec Évergète pour prévenir quelque nouvelle incartade, et T. Torquatus s'embarqua pour Alexandrie, pendant qu'Évergète se dirigeait sur la Cyrénaïque en passant par la Crète. Cn. Merula ne crut pas devoir empêcher le jeune roi de lever en

1. Polyb., XXXI, 48.

Crète un millier de soldats, qui lui constituaient une escorte plutôt qu'une armée. Une fois débarqué à Apis, non loin de la frontière d'Égypte, Évergète attendit le résultat des négociations entamées à Alexandrie par Torquatus <sup>1</sup>.

Il attendit longtemps. Philométor n'entendait pas céder ainsi à tous les caprices de Rome. Il opposait aux sollicitations doucereuses de T. Torquatus tantôt des objections et tantôt des refus : les pourparlers traînaient en longueur. Impatienté, Évergète pria Cn. Merula d'aller voir par lui-même ce qui se passait à Alexandrie. Merula partit, mais ne revint pas. Fidèle à son système, Philométor comblait les Romains de prévenances, et, en leur faisant espérer une soumission qu'il ajournait sans cesse, il les retenait pour ainsi dire malgré eux. Il y avait quarante jours qu'Évergète se morfondait avec ses Crétois sur la plage de Cyrénaïque, lorsqu'un coup frappé par derrière le précipita du haut de ses espérances. Cyrène venait de se soulever : les autres villes de la région suivaient son exemple, et Sympétésis, se sentant impuissant à réprimer une telle effervescence, avait fait cause commune avec les révoltés. C'était pour Évergète le juste châtiment des fantaisies tyranniques par lesquelles il avait exaspéré les Cyrénéens et réveillé en eux le regret de la liberté perdue. Il avait cru sans doute qu'un vizir d'origine égyptienne saurait les contenir en son absence et ne serait pas tenté de s'associer à leurs rancunes. L'événement démentit ses prévisions et montra que lui seul était détesté en Cyrénaïque.

Évergète oublia Cypre et la conférence projetée pour courir au plus pressé. Il marcha bravement, avec son bataillon crétois, dans la direction de Cyrène. Dès les premières étapes, au Grand-Katabathmos, un lieu d'accès difficile, il trouva le passage barré par des Libyens et des Cyrénéens. Il se tira assez habilement d'affaire. Il fit embarquer la moitié

1. Polyb., XXXI, 25.

de ses troupes, qui prirent les Libyens à revers pendant qu'il les attaquait de front, et emporta ainsi le défilé, avec le fortin des Quatre-Tours (Τετραπυργία) qui se trouvait derrière. Là, il trouva de l'eau en abondance et put faire ses provisions pour traverser le désert qui s'étend au-delà. Il mit sept jours à traverser cette lande stérile, escorté par les barques des gens de Mochyrinos. Mais, de leur côté, les Cyrénéens étaient bien décidés à se défendre. Comme il approchait de la ville, Évergète vit se déployer devant lui une armée de 8,000 fantassins et 500 cavaliers contre lesquels sa petite troupe ne put tenir <sup>1</sup>. Il dut battre en retraite, et s'estimer heureux que les Cyrénéens se fussent bornés à la défensive. En chemin, il rencontra Cn. Merula, qui revenait enfin d'Alexandrie, mais pour dire au roi que son frère ne voulait faire aucune concession ni modifier en quoi que ce fût l'ancien traité de partage <sup>2</sup>.

Tout était à recommencer. Le traité lui-même n'existait plus. Si les Cyrénéens prenaient le parti de reconnaître Philométor, l'unité de gouvernement était rétablie en Égypte. Cela se déciderait à Rome. Comme Merula retournait à Rome, Évergète lui adjoignit ses propres ambassadeurs, Comanos et Ptolémée <sup>3</sup>, deux frères, chargés de dénoncer au Sénat l'avidité et l'arrogance de Philométor. T. Torquatus dut suivre de près son collègue, car, « sur ces entrefaites, Philométor lui donna congé, et il s'en revint sans avoir rien fait ». Bien entendu, le roi d'Alexandrie ne manqua pas de le

1. Polyb., XXXI, 26. C'est ici, ce semble, qu'on pourrait placer cette guerre de « Ptolémée » contre les Cyrénéens dirigés par l'Étolien Lycopas (Polyæn., VIII, 70), qu'on a l'habitude de reporter à des conflits problématiques, sous les règnes de Ptolémée III (Droysen : ci-dessus, I, p. 253, 2) ou de Ptolémée II (Niese, II, p. 143, 6 : cf. ci-dessus, I, p. 200, 1. 203, 3). L'expression de Polybe : καὶ τέλος ἤτετέθη, semble indiquer qu'Évergète fit d'autres tentatives. Polyen parle vaguement de « batailles » au pluriel, et de préparatifs de siège où les femmes signalent leur zèle, ce qui pourrait bien être de l'hyperbole. Après tout, les Cyrénéens ont pu faire, comme l'indique l'effectif de leur armée, des préparatifs plus grands que le danger.

2. Polyb., XXXI, 27.

3. Sur Comanos et Ptolémée, voy. ci-dessus, p. 17 et 18, 3.



faire suivre d'une ambassade envoyée pour contrebattre les menées de son frère. Il confia le soin de sa défense à Ményllos d'Alabanda, le diplomate qui l'avait déjà représenté devant le Sénat lors du premier débat soulevé par les récriminations d'Évergète.

Philométor sentait bien qu'il s'était mis dans un mauvais cas et que Rome lui pardonnerait difficilement un refus d'obéissance aussi peu déguisé. Et pourtant, la situation avait été réglée par un véritable contrat, sous les yeux et avec l'approbation d'ambassadeurs romains. Il n'avait fait que s'y tenir, et on ne lui en avait même pas contesté le droit, puisque, tout en manifestant le désir de voir intervenir une transaction nouvelle, le Sénat avait recommandé à ses légats de la procurer à l'amiable, c'est-à-dire avec le consentement des intéressés. Ményllos, dans le débat contradictoire qui s'engagea devant l'assemblée entre les deux députations égyptiennes, ne manqua certainement pas de faire valoir ces raisons, auxquelles, en droit strict, il n'y avait rien à répliquer. Mais, ce jour-là, il n'y eut plus de jurisconsultes au Sénat; on était décidé à faire un exemple. T. Torquatus et Cn. Merula appuyèrent avec énergie les avocats d'Évergète. Leur mauvaise humeur de diplomates joués, s'ajoutant à l'irritation secrète qui couvait dans l'assemblée, provoqua l'explosion à laquelle chacun s'attendait. Le sénatusconsulte voté séance tenante ordonnait à Ményllos de quitter Rome dans les cinq jours <sup>1</sup> et d'aller dire à son maître que le peuple romain ne le reconnaissait plus pour allié. Quant à Évergète, on allait lui envoyer une ambassade qui lui notifierait officiellement les décisions du Sénat. P. Apustius et C. Lentulus partirent aussitôt pour Cyrène, où, dans l'intervalle, Évergète avait trouvé moyen de rentrer, peut-être en effrayant les Cyrénéens par la pers-

1. Polyb., XXXII, 1 (ἐν πένθ' ἡμέραις ἀποτρέχειν ἐκ τῆς Ῥώμης). Diodore (XXXI, 23) dit même ἐν ἡμέραις πέντε ταῖς πάσαις ἐκ τῆς Ἰταλίας ἀπαλλάττεσθαι, ce qui est un délai un peu court.

pective d'une intervention romaine <sup>1</sup>. Du reste, les Cyrénéens avaient eu le temps de réfléchir. Ce qu'ils voulaient avant tout, c'était de rester séparés de l'Égypte, et l'éviction d'Évergète les exposait à voir rétablir chez eux l'autorité du roi d'Alexandrie.

Philométor ne paraît pas avoir été autrement atterré par les foudres sénatoriales. On ne dit pas qu'il ait, comme eût fait à sa place un Prusias ou un Eumène, entassé les flatte-ries sur les supplications et amendes honorables pour rentrer en grâce. Après tout, le Sénat ne faisait marcher que ses diplomates ; il n'était pas question de mettre un seul légionnaire à la disposition d'Évergète. Celui-ci recrutait en hâte des mercenaires pour tenter un coup de main sur Cypre <sup>2</sup> ; mais les habitants n'étaient pas disposés à accueillir l'homme dont le despotisme avait indigné les Cyrénéens, et il était facile à Philométor de ne pas se laisser surprendre. Aussi Évergète, tout en se préparant ostensiblement à la guerre, ne comptait, au fond, que sur l'appui des Romains. Il espérait que cet appui, borné jusque-là à des démonstrations diplomatiques, irait jusqu'à une intervention armée. Mais le Sénat, après avoir essayé de l'intimidation, comprit sans doute qu'il avait mis trop de mauvaise humeur au service d'une mauvaise cause. Ses légats, informant sur place, durent trouver des prétextes pour masquer une reculade devenue nécessaire. Évergète finit par se convaincre de l'inutilité de ses efforts et par rester tranquille, épiant une occasion de mettre la main sur l'île que les Romains lui permettaient de prendre à ses risques et périls.

Philométor eut ainsi quelques années de répit. Il chercha

1. D'après le texte précité de Polyen, Lycopas aurait pris des allures de dictateur (μόναρχος) et sévi contre l'opposition des femmes. C'en était bien assez pour amener une nouvelle révolution et le rappel d'Évergète. Il est vrai que le laps de temps disponible pour placer tous ces événements est assez court. La révolte de Cyrène et le rappel d'Évergète ont dû avoir lieu en 161.

2. Polyb., XXXII, 1.

à se rendre populaire auprès du clergé et des soldats en faisant, en compagnie de la reine Cléopâtre, des visites et des libéralités aux temples et aux garnisons de la Haute-Égypte<sup>1</sup>. Dans la ville grecque de Ptolémaïs, il augmenta le nombre des sacerdoces voués au culte dynastique<sup>2</sup>. Enfin, il fit bon accueil aux Juifs que les persécutions d'Antiochos Épiphane, la guerre et les troubles de toute sorte provoqués par son intolérance, avaient décidés à chercher un refuge en Égypte. Ils y furent rejoints, quelques années plus tard, par le fils du grand-prêtre juif Onias III, le dernier représentant de la race sacerdotale des Sadokides, qui, dépossédé du pontificat héréditaire par la famille des Machabées ou Hasmonéens, eut l'idée de fonder un culte schismatique en Égypte. Ptolémée et Cléopâtre, à qui souriait ce projet de créer une juiverie égyptienne indépendante de la mère-patrie, concédèrent à Onias un vieux sanctuaire d'Ἀγρία Βούβαστις, situé à Léontopolis, dans le nome héliopolitain, non loin de Memphis. Onias en fit un Temple et y installa un culte à l'instar de Jérusalem. Mais le résultat espéré ne fut pas atteint. Les Juifs d'Alexandrie n'eurent que dédain pour les schismatiques. « Jérusalem était indétrônable. Le petit pastiche égyptien vécut cependant, comme tous les établissements auxquels sont attachées des questions pécuniaires, jusqu'au

1. On réunit ici, dans le petit nombre d'années tranquilles, diverses indications généralement sans dates : inscriptions dédiées au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre, dieux Philométors ; parfois, et à « leur fils » (Ptolémée Eupator), ou à « leurs enfants ». Visite au Sérapéum de Memphis en l'an XX (pétition des Jumelles). Inscriptions et scènes d'offrandes dans le sanctuaire et la seconde salle hypostyle du T. d'Ombos (Kôm Ombo), consacré à Aroëris (Apollon), dont la construction a été commencée ou continuée par Philométor : dédicaces de la garnison d'Ombos (*CIG.*, 4859 = Strack, n. 88) ; d'officiers supérieurs investis de commandements dans la Haute-Égypte (Strack, n. 95). Au S. de Philæ, dans l'île de Hesseh, trois bases de statues pour le roi, la reine et leur fils (Strack, n. 82 a). Visite et donation au T. de Philæ en l'an XX du règne (Lepsius, *Denkm.*, IV, 23 sqq.). Dedicaces des garnisons et autorités de Chypre (Strack, n. 96-98), de Théra et Methana (Strack, n. 91-92).

2. A Ptolémaïs, entre les années 159 et 151, le nombre des sacerdoces est porté de trois à neuf (Cf. Beurlier, *De divin. honor.*, p. 66. Grenfell, *Gr. Papyr.*, I, n. 25. II, nn. 15 et 20).

1<sup>er</sup> siècle de notre ère <sup>1</sup> ». Il vécut, ou plutôt végéta, même après s'être reconnu vassal du culte métropolitain, jusqu'au jour où Vespasien, dont les soldats avaient détruit le Temple de Jérusalem, supprima également le « Temple de Honia ».

Mais la paix dont jouissait pour le moment le pacifique Philométor ne pouvait être que précaire. On le savait en délicatesse avec les Romains, qui n'avaient pas renoncé officiellement à leur projet de lui enlever Cypre. C'était une proie que guettait Évergète et qui faillit échoir à un troisième larron. Le nouveau roi de Syrie, Démétrios (I<sup>er</sup> Soter), considérant, lui aussi, l'île de Cypre comme une province disponible, réussit à corrompre le gouverneur Archias, en lui promettant une somme de cinquante talents et des honneurs à sa cour. Mais, au moment où le complot allait aboutir, Archias fut dénoncé à Alexandrie et se pendit pour échapper au supplice (155) <sup>2</sup>. Cet incident dut rendre Philométor plus attentif. Cypre fut mieux surveillée, et Évergète comprit que ses espérances risquaient d'être indéfiniment ajournées. L'attente irritant sa convoitise, il imagina un moyen singulier d'attirer l'attention des Romains sur sa personne et ses intérêts.

On apprit un jour à Rome que Ptolémée le Jeune avait

1. Renan, *Hist. du peuple d'Israël*, IV, p. 400. La date de l'exode d'Onias est controversée, suivant le motif principal qu'on lui suppose. Elle varie entre 164 et 162 (Schürer), 160 (Th. Reinach, *Textes*, p. 129), 154 (Grætz, Mahaffy), 150 (Renan). La source à peu près unique est Josèphe (*A. Jud.*, XII, 9, 7. XIII, 3. *B. Jud.*, I, 1, 1. VII, 10, 2-3), lequel fait d'Onias tantôt le fils, tantôt le petit-fils de Simon, et motive son émigration tantôt par la peur d'Antiochos, tantôt par le dépit. La correspondance de Philométor et Cléopâtre avec Onias mérite l'épithète de « stupid forgeries » (Mahaffy). Cf. Cassel, *De templo Oniae Heliopolitano*. Bremæ, 1730, et les Histoires spéciales (Grætz, Schürer, Willrich). Je n'ai pas à entrer dans ces discussions, ni dans celles qui portent sur les inscriptions de la synagogue d'Athribis (*Eph. Epigr.*, IV, 26-33. *CIL.*, III, Suppl., 6583. *BCH.*, XIII [1889], p. 178 sqq.), attribuées au règne d'Épiphane (S. Reinach), ou de Philométor (Wilcken), ou d'Évergète II (Th. Reinach). Mahaffy (*Empire*, p. 357) dérive le titre d'ἀρχιεπίσκοπος de l'établissement d'Onias en *Arabia*, ou Basse-Égypte à l'E. du Nil.

2. Polyb., XXXIII, 3. Cet Archias est probablement celui qui, en 164, avait accompagné Philométor à Rome (Diod., XXXI, 18).

failli être victime d'un guet-apens qui devait lui avoir été tendu par son frère. Ses blessures témoignaient du danger qu'il avait couru. Dans l'état où est le texte de Polybe, il est difficile de deviner si la scène fut machinée de toutes pièces, ou si Évergète n'a fait que profiter, pour calomnier son frère, d'un incident fortuit. Toujours est-il qu'Évergète courut à Rome, pour montrer au Sénat les cicatrices de ses blessures, suivi de près par les avocats de l'accusé, Néolaïdas et Andromachos. Ceux-ci n'avaient aucune chance d'être écoutés. Le Sénat était trop heureux de pouvoir signaler à la vindicte publique, comme assassin et fratricide, celui contre lequel il cherchait vainement, depuis des années, un grief de nature à émouvoir l'opinion. On ne demanda pas à Ptolémée le Jeune à quoi il avait reconnu l'instigateur de l'attentat : ses blessures passèrent pour des preuves indiscutables de la félonie de son frère. Les ambassadeurs de Philométor reçurent ordre de quitter immédiatement la ville. Ptolémée le Jeune s'en retourna escorté de cinq légats, dont les plus marquants étaient Cn. Merula et L. Minucius Thermus, et d'autant de quinquérèmes romaines. Ces envoyés du Sénat étaient officiellement chargés d'introniser Évergète à Chypre, et les alliés des Romains, tant en Grèce qu'en Asie, furent « autorisés » par messages écrits (ἔγραψαν ἐξείναι συμπράττειν τῷ Πτολεμαίῳ) à lui prêter main-forte (154)<sup>1</sup>.

Cette fois, Évergète était arrivé à ses fins. Les Romains s'étaient engagés trop avant pour reculer. Il y allait de leur prestige en Orient, et l'on savait que, s'ils faisaient parfois bon marché de leur amour-propre, ils n'hésitaient jamais quand leur intérêt était en jeu. Et pourtant, Évergète cou-

1. Polyb., XXXIII, 5. La date est indiquée par le synchronisme qui fait coïncider l'arrivée d'Évergète à Rome avec le départ du consul Q. Opimius, ἐπὶ τὸν τῶν Ὀξυβίων πόλεμον. C'est sans doute à ce voyage que Évergète, s'il faut en croire Plutarque (*Ti. Gracch.*, 1), offrit à Cornélie, mère des Gracques, de partager son trône. Mais il n'est pas sûr qu'elle fût déjà veuve en 154; cela sent la légende et l'envie de faire valoir une abnégation qui ne dut pas coûter beaucoup à Cornélie.

rait encore au devant d'une déception, que partagèrent et supportèrent avec lui ses protecteurs. Décidément, le Sénat connaissait mal le caractère de Philométor. On se souvenait trop de l'avoir vu à Rome en si humble posture. Les Romains commençaient à être trop dédaigneux pour rester clairvoyants. Un Lagide ne pouvait être, à leurs yeux, qu'un ivrogne et un poltron. Mais Philométor, à qui la résistance passive n'avait pas mal réussi jusqu'alors, s'obstina dans son système. Les légats romains, dont nous perdons la trace, ne purent ni le faire sortir de son attitude correcte, ni l'empêcher de mettre Cypre en état de défense. Les alliés de Rome n'avaient pas jugé à propos de montrer plus de zèle que les Romains eux-mêmes : ils feignirent sans doute de ne pas comprendre que l'autorisation d'intervenir était une invitation à le faire. Ils avaient, du reste, quelque raison de se méfier. Ce langage était tellement insolite qu'ils pouvaient le soupçonner de n'être pas sérieux.

Évergète se trouva ainsi réduit à ses seules forces, et la fidélité des Cypriotes à Philométor lui rendit la tâche impossible. Il fut cerné dans la ville de Lapéthos et tomba au pouvoir de son frère. On vit alors ce que valaient ses accusations calomnieuses. Au lieu de le traiter en rebelle pris par les armes à la main, ce même Philométor, qui était censé avoir voulu l'assassiner, lui proposa d'oublier le passé et de resserrer par de nouveaux liens une alliance qui n'eût jamais dû être rompue. Non seulement il laissa Cyrène à Évergète, mais il lui destina sa fille en mariage et s'engagea à lui servir en blé une rente annuelle qui serait comme la dot de la jeune princesse <sup>1</sup>. Diodore pense que la peur des Romains

1. Polyb., XLII, 12. Diod., XXXI, 33. Les fragments discontinus de Polybe et de Diodore ne fournissent pas d'indications chronologiques précises. On a vu plus haut (p. 32) que T.-Live ne connaît qu'un seul pacte entre les deux frères et qu'il le place vers 158. Le Syncelle confond celui-ci (μετὰ τὴν ἐν Κύπρῳ μάχην) avec le premier, car il le fait remonter à l'an XVII de Philométor (164). On marche ici à tâtons. Il est probable que la guerre à Cypre n'a pas duré longtemps, Philométor ayant des forces très supérieures (δὲ τὸ

entraîna bien pour une part dans cette magnanimité ; mais il fait passer avant ce motif intéressé la bonté naturelle de Philométor et les liens du sang. Je n'hésite pas à reconnaître Philométor dans ce « roi Ptolémée, vertueux, pieux et le plus doux des hommes », auquel ses compagnons d'armes, ceux qui ont fait avec lui la campagne de Cypre et « pris part à ses glorieux exploits », consacrent une couronne d'or dans le temple de Délos. Ils le remercient de ses bienfaits, pour eux et « leurs patries » ; mais ils admirent surtout la bonté et magnanimité avec laquelle « il a fait l'amitié et la paix, recherchant en quoi il pourrait le mieux être agréable aux Romains <sup>1</sup> ». Sans doute, les épithètes officielles sont sujettes à caution et plus d'un Ptolémée eut par la suite occasion de guerroyer à Cypre ; mais celles-ci ne semblent pas choisies au hasard, et elles mettent en relief un trait de caractère qui ne convient qu'à Philométor. Cependant, le mariage projeté ne s'accomplit pas, et nous ne sommes pas en mesure de dire pour quelles raisons ; mais Évergète se tint désormais en repos. Il eut le temps de jouer au bon prince à Cyrène et de revêtir des charges municipales, comme le sacerdoce annuel d'Apollon, qui lui fournit un jour l'occasion de faire des cadeaux à ses prédécesseurs <sup>2</sup>.

Il est possible que les légats romains aient assisté impuissants à la défaite et à la soumission de leur protégé. Nul doute que, rentrés à Rome à la fin de l'année 154 ou l'année suivante, ils n'aient mis l'échec de leur mission à la charge de Philométor et présenté une nouvelle collection de griefs contre ce roi récalcitrant. Mais, le vieux Caton, exaspéré par toutes ces louches intrigues, prit la défense de Philométor,

μέγιστος τῆς στρατιᾶς), et que les légats rapportèrent à Rome la nouvelle du fait accompli.

1. *BCH.*, XIII (1889), p. 230-232 (G. Fougères, *Inscr. de Délos*). Les dédicants sont probablement des mercenaires crétois. On lit vers la fin, très mutilée, de l'inscription les mots ἐγὼ Κρήτης...

2. *Athen.*, XII, p. 549 e-f — 550 a (citation textuelle des *Mémoires* d'Évergète lui-même).

ce « roi excellent, bienfaisant et généreux »; il démasqua « l'astuce et la cupidité » du cadet, et fit contre Thermus lui-même un réquisitoire qui flétrissait en sa personne la politique déloyale du Sénat <sup>1</sup>. Il put placer à la fin son *delenda Carthago*, qu'il était à la veille de réaliser. Ce qui lui déplaisait le plus dans les affaires d'Égypte, c'est qu'elles détournaient l'attention de Carthage et des perpétuels griefs invoqués contre elle par Massinissa. C'est du côté de l'Afrique que Caton se plaisait à diriger les ambassades, commissions et enquêtes, préludes de l'exécution militaire.

L'intervention de Caton et les apprêts de la troisième guerre punique — sans compter les symptômes d'une rupture prochaine entre Rome et la Ligue achéenne — ne contribuèrent pas peu à délivrer Philométor d'un souci qui, depuis quinze ans, paralysait son initiative. Tant que les Romains n'auraient pas achevé la ruine de Carthage, il avait chance d'avoir les mains libres. Il put donc reprendre à l'intérieur les travaux de la paix <sup>2</sup>; au dehors, dans l'Archipel surtout, s'intéresser aux affaires courantes <sup>3</sup>, et regarder enfin du côté de la Syrie, où les circonstances permettaient aux Lagides d'espérer une revanche des alarmes et des défaites d'autrefois.

1. Fragments de l'*Oratio M. Catonis contra Thermum (De Ptolemaeo minore, de Thermi quaestione. De Ptolemaeo rege optimo et beneficissimo)* dans Gell., XVIII, 9, 1. XX, 41. Priscian., III, 601 et 603 P. Cf. Drumann, *Gesch. Roms*, V, p. 129.

2. Les travaux de construction reprennent à Edfou en l'an xxx de Philométor (151/0 a. Chr.). On cite (cf. ci-dessus, p. 40, 1) quantité de travaux exécutés sous Philométor à Philæ, à Parembole (Debôt), à Antæopolis (ci-dessus, p. 6, 2), Ombos, Latopolis (Esneh), etc.

3. Cf. ci-dessus (p. 40, 1) les inscriptions de Théra et de Méthana. On croit reconnaître un portrait de Philométor dans une statue avec inscription égyptienne qui a pu être donnée par le roi au T. d'Isis à Méthana. Cf. J. P. Six, *Ein Porträt des Ptolemaeus VI Philometor*, in *Athen. Mittheil.*, X [1885], p. 212-222. Les Itaniens de Crète, attaqués par les Prasiens, invoquent la protection de Philométor (*CIG.*, II, Add., 2561<sup>b</sup>). Critolaos comprenait sans doute Philométor parmi les rois (τῶν βασιλέων τινάς) qui pourraient s'associer avec les Achéens contre les Romains.



## § III

## LA GUERRE EN SYRIE.

La puissance des Séleucides déclinait rapidement, moins encore par l'effet de la jalouse surveillance exercée sur eux par Rome et les alliés de Rome que par les discordes intestines qui divisaient la dynastie elle-même. Ce n'est jamais impunément que, dans une monarchie héréditaire, la loi de succession est violée. Antiochos IV Épiphane avait succédé à son frère Séleucos IV, au mépris des droits de son neveu Démétrios, qui l'avait remplacé à Rome comme otage. Épiphane avait légué le trône à son fils Antiochos V Eupator (164); mais Démétrios, évadé d'Italie <sup>1</sup>, avait repris son bien et mis à mort le jeune héritier de l'usurpateur (162). Depuis lors, Démétrios (I<sup>er</sup> Soter) avait contre lui tout un parti qui épiait le moment de le renverser, avec l'appui des rois voisins, intéressés à hâter la dislocation de l'empire séleucide, et la connivence secrète des Romains. Son humeur hautaine et ses façons bourruës lui avaient déjà valu une impopularité qui encourageait les conspirateurs. Il ne manquait à ses adversaires qu'un prétendant, Démétrios ayant eu soin de trancher par le glaive la branche rivale. Mais, à défaut d'un prétendant authentique, on trouva un ambitieux de bonne volonté pour jouer le rôle. Attale II, qui avait jadis aidé à l'usurpation d'Antiochos Épiphane, découvrit, à Smyrne ou à Rhodes, un jeune homme du nom de Bala, qui se donnait pour un fils d'Antiochos Épiphane et pouvait être, en effet, fils de quelque concubine du feu roi <sup>2</sup>. Il le fit venir à Per-

1. Le fait qu'il fut aidé dans son évasion par Polybe (XXXI, 20) prouve bien que sa fuite ne déplaisait pas aux *optimates* romains.

2. Diod., XXXI, 32 a. *Alexander, homo ignotus et incertae stirpis* (Liv., *Epit.* LII) — *extremae sortis* (Justin., XXXV, 1, 6). Athénée (V, p. 211 a), Sulpice Sévère (*Chron.*, II, 24, 1), le tiennent aussi pour un imposteur : Josèphe seul l'appelle τὸν Ἀντιόχου Ἐπιφανοῦς υἱόν (*A. Jud.*, XIII, 2, 1).

game, le reconnut pour roi de Syrie sous le nom d'Alexandre, et jeta ce brandon de discorde par dessus la frontière de Cilicie (154). L'effervescence prévue se produisit aussitôt. Un ancien diplomate en disponibilité, Héraclide <sup>1</sup>, mena le prétendant à Rome et l'en ramena pourvu de l'investiture sénatoriale (152). Il ne manquait plus que des soldats. Philométor, de qui on n'aurait pas attendu tant de zèle, les fournit. Le roi d'Égypte saisit l'occasion de venger ses propres injures sans risquer de déplaire au Sénat. Il n'avait pas oublié la façon déloyale dont Démétrios avait essayé de lui enlever Chypre : peut-être même avait-il gardé, de leur entrevue d'autrefois à Rome, l'idée que le misanthrope Séleucide le méprisait pour l'avoir surpris dans une attitude indigne d'un roi. Enfin, Philométor avait compris que l'occasion était bonne pour remettre la main sur la Cœlé-Syrie.

Philométor ne paraît pas avoir pris part de sa personne à l'expédition qui aboutit à la défaite et à la mort de Démétrios I<sup>er</sup> (152-150) <sup>2</sup>. Il avait confié le commandement de ses troupes à son « ami » l'Athamane Galastès <sup>3</sup>. Le prétendant, escorté sans doute par une escadre égyptienne, aborda sur la côte de Phénicie, et aussitôt la garnison de Ptolémaïs lui ouvrit les portes de la ville <sup>4</sup>. On put prévoir dès lors le

1. Il avait été ambassadeur d'Antiochos Épiphane à Rome (Polyb., XXVIII, 1, 1; 18, 1).

2. Il avait cependant, en prévision d'une absence et d'un malheur possible, associé au trône son fils Eupator. C'est ainsi, ce semble, qu'on peut expliquer que, dans un papyrus démotique du 4 Tybi de l'an XXXI (Spiegelberg, taf. 15-16), c'est-à-dire du 31 janv. 150, et dans des papyrus grecs (*Pap. Grenfell*, I, 25; *Teblunis Pap.*, n. 6, lig. 19), le nom d'Eupator figure (avant celui des dieux Philométors) dans la liste des cultes alexandrins. C'est sans doute à l'ignorance des notaires qu'il faut imputer ce rang insolite, et le rang plus singulier encore qu'occupe le même Eupator (avant le dieu Épiphane) dans la liste des cultes thébains (*ibid.*). On reviendra (ci-après, pp. 56, 2. 63, 1) sur ces interversions, qui donnent lieu à des conjectures diverses, dont une déjà signalée plus haut (p. 2, 1).

3. Diod., XXXIII, 20.

4. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 2, 1. I Macc., 10, 1. Tétradrachme de Philométor frappé à Ptolémaïs (en 161 Sel. = 152/1 a. Chr., d'après Babelon, *Rois de Syrie*, p. cxxvi; en l'an XXXIII = 148 a. C., d'après Svoronos, p. 244). On voit que Phi-

résultat de la campagne. Les ennemis de Démétrios comp-  
taient sur l'impopularité d'un roi qui n'avait même pas su,  
à défaut de la sympathie de ses sujets, conserver celle des  
soldats, et qui n'était plus maître de sa capitale, alors en  
pleine révolte contre lui. Pourtant, Démétrios était résolu à  
se défendre. Le soin qu'il prit de mettre tout d'abord ses  
deux fils en sûreté à Cnide montre assez qu'il avait peu de  
confiance dans le succès; mais son pessimisme clairvoyant  
ne lui enleva rien de son énergie. Il eut l'avantage à la pre-  
mière rencontre et remporta même une victoire qui paraît  
avoir été un désastre pour l'ennemi. Mais les rois patrons  
d'Alexandre réparèrent les pertes subies; les défections se  
multiplièrent; les Juifs, qui depuis le temps d'Épiphané lut-  
taient à main armée contre la domination des rois de Syrie,  
se rangèrent à leur tour du côté du prétendant. Démétrios  
finit par succomber, dans une bataille où il fit des prodiges  
de valeur (150) <sup>1</sup>. Il laissait à ses fils le soin de le venger,  
sans se douter qu'ils seraient aidés dans cette œuvre par  
Philométor lui-même.

Le nouveau roi de Syrie, Alexandre I<sup>er</sup> Bala, savait à qui  
il devait sa couronne. Il jugea aussi convenable qu'habile de  
demander à Ptolémée la main de sa fille Cléopâtre (Théa) <sup>2</sup>.  
Il se peut que Ptolémée ait désiré ou même suggéré cette  
alliance; mais bien des raisons portent à croire qu'il la con-  
clut un peu malgré lui. Sans doute, il n'espérait plus ou ne  
voulait plus marier sa fille à son frère Évergète; mais, dans  
son for intérieur, il devait conserver des doutes sur la filia-

lométor songeait à garder au moins la Phénicie. Durant le règne d'Alexandre  
Bala, les monnaies phéniciennes sont frappées au poids et aux types égyptiens.

1. Justin., XXXV, 1-2. I Macc., 10, 49-50. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 2, 4.

2. D'après Josèphe (*A. Jud.*, XIII, 4, 1), qui est d'accord avec I Macc., la proposition est faite par Bala et acceptée ἡθέως par Philométor. Mahaffy, Strack, Willrich (*Judaica*, p. 10, 1), estiment, je ne sais pour quelles raisons, que Cléopâtre Théa n'était pas l'ex-fiancée d'Évergète, celle-ci étant la Cléo-  
pâtre III, qu'il épousa plus tard (ci-après, p. 64). Le surnom de Théa est du protocole syrien: il fut donné par la suite à Cléopâtre, quand elle devint l'épouse de Démétrios II (Nicator Théos Philadelphos).

tion de l'aventurier qu'il avait traité officiellement en Séleucide authentique. Il s'était servi, pour agiter et troubler la Syrie, d'un instrument qu'il ne prenait peut-être pas fort au sérieux. Enfin, ce qu'il voulait, c'était se payer lui-même de ses services, et il lui devenait difficile d'enlever la Cœlé-Syrie à son gendre. En tout cas, la conduite ultérieure de Philométor s'explique mieux si l'on admet qu'une alliance aussi intime avec Bala n'allait pas sans déranger quelques-uns de ses projets.

Le mariage se fit donc à Ptolémaïs, où Philométor amena lui-même sa fille Cléopâtre. La princesse reçut comme dot une forte somme « d'or et d'argent, ainsi qu'il convenait à la fille d'un roi ». Le prince juif Jonathan apporta aussi son offrande. Sous ce prétexte, il venait demander et il reçut, en effet, une investiture qu'il se réservait d'interpréter à sa façon, comme lui conférant une complète indépendance <sup>1</sup>.

Le trône d'Alexandre Bala ne tarda pas à être ébranlé par le choc en retour qui suit presque infailliblement les guerres civiles. Le jeune parvenu se mit à faire la fête. Il passait son temps au milieu des courtisanes et de prétendus philosophes, professeurs de morale facile <sup>2</sup>, laissant son favori Ammonios gouverner à sa place. Il fut bientôt plus méprisé que son prédécesseur n'avait été haï. Comme il fallait s'y attendre, ce reflux de l'opinion ranima les espérances du jeune Démétrios (II Nicator), fils de Démétrios Soter, qui débarqua en Cilicie avec une petite armée de mercenaires crétois (148). Dès qu'il se fut rendu compte des chances sérieuses du nouveau prétendant, Philométor, qui se sentait redevenu l'arbitre de la situation et en mesure de réviser à son gré les pactes antérieurs, s'avança avec une armée et une flotte le long du littoral de la Phénicie <sup>3</sup>. Partout il fut accueilli avec

1. Joseph., *loc. cit.* I Macc., 10, 51-66.

2. Athen., V, p. 211.

3. Sur les motifs de l'expédition, il y a désaccord complet entre Diodore (XXXII, 9 c), I Macc., 11, 1-18, et Josèphe. D'après Diodore, Philométor avait

des démonstrations de joie. Était-ce bien à l'allié du roi de Syrie qu'elles s'adressaient, ou la Phénicie saluait-elle en lui son nouveau maître, celui qui allait la faire rentrer dans le sein moins troublé de la monarchie des Lagides? On pouvait s'y tromper, et Ptolémée n'eut pas à expliquer ses intentions. Il se contentait de les laisser deviner en prenant les allures d'un souverain du pays, en écoutant les doléances des habitants d'Ashdod, saccagée par les Juifs, et en recevant, d'autre part, l'hommage de Jonathan à Joppé. Cette attitude énigmatique dut jeter l'alarme à Antioche. Ammonios, qui faisait volontiers entrer le poignard dans ses combinaisons, put bien concevoir le projet d'aposter quelque spadassin pour se débarrasser de Ptolémée. Ce qui est certain, c'est que, arrivé à Ptolémaïs, Philométor fut l'objet d'une tentative d'assassinat, dont, à tort ou à raison, il fit remonter la responsabilité jusqu'au ministre syrien. Il somma aussitôt Alexandre de lui livrer le coupable, et, comme le roi s'y refusa, il entra dans une violente colère, accusant son gendre d'être lui-même l'instigateur du guet-apens. En vain le peuple d'Antioche offrit-il à Ptolémée la satisfaction qu'il avait réclamée, en massacrant l'odieux Ammonios; c'était maintenant le roi qui était le coupable. Ptolémée déclara rompue son alliance avec Alexandre.

On ne peut s'empêcher de remarquer que, dans la version de Josèphe, favorable aux Lagides, les faits s'enchaînent de façon à justifier de tout point le brusque revirement de Ptolémée et à lui fournir, au moment opportun, le prétexte dont il a besoin. Ptolémée devait savoir, par sa propre expé-

l'intention de secourir Bala; mais, le voyant incapable, il feignit d'avoir été l'objet d'une tentative d'assassinat et prit parti pour Démétrios. Pour le biographe des Machabées, Philométor *cogitabat in Alexandrum consilia mala*; il trahit Bala sous couleur de l'aider et appelle lui-même Démétrios. Suivant Sulpice Sévère (II, 24), c'est Démétrios qui appelle Philométor, *jam tum genero infestum*. D'après Josèphe, Philométor est loyalement venu au secours d'Alexandre et ne s'est tourné contre lui qu'irrité par l'impunité de l'assassin Ammonios. Nous suivons la lettre du récit de Josèphe et l'esprit des récits contradictoires.

rience, qu'on peut être injustement accusé de machinations homicides. Il a vite fait, ce semble, d'étendre la responsabilité du crime à son gendre, qui n'avait nul intérêt à se défaire de son beau-père, si celui-ci venait réellement le défendre contre le prétendant. On croira difficilement que Ptolémée ait ainsi, sans plus ample information, retourné ses projets, devenant l'ennemi de son allié et l'allié de celui qu'il venait combattre, s'il n'avait admis à l'avance la possibilité d'une telle volte-face. La préméditation de son côté apparaîtrait peut-être avec plus d'évidence si nous savions de quelle façon il réussit à reprendre possession de sa fille, qui, aux mains d'Alexandre Bala, eût pu jouer le rôle d'un otage.

Cette fille, instrument passif de la politique <sup>1</sup>, il l'offrit aussitôt à Démétrios, avec promesse de le réintégrer sur le trône paternel. Le prétendant n'eut garde de refuser cette faveur inespérée de la fortune, qu'il s'engagea sans doute, dès lors, à payer par la cession de la Coélé-Syrie <sup>2</sup>. Alexandre, privé de tout appui, ne pouvait songer à résister. Pour le renverser sans coup férir, il ne restait qu'à vaincre les hésitations des habitants d'Antioche. S'ils n'avaient aucune sympathie pour Bala, ils avaient voué à la mémoire du despotique Démétrios Soter une rancune qui s'étendait à sa postérité. Ils craignaient — avec raison, comme on le vit par la suite — que le jeune Démétrios II, une fois au pouvoir, ne voulût venger sur eux les injures de son père. Ptolémée, avec lequel ils entamèrent des pourparlers, fit de son mieux pour les rassurer. Il obtint sans peine l'expulsion de Bala, qui se réfugia en Cilicie, l'asile ordinaire de tous les ennemis

1. Cléopâtre Théa fut ainsi successivement la femme de trois rois de Syrie : Alexandre Bala, Démétrios II Nicator, et Antiochos VII Sidètes. Elle faisait partie du mobilier royal, « as if she were a piece of furniture » (Mahaffy).

2. D'après Diodore (XXXII, 9 c), c'est après leur entrée à Antioche que Philométor et Démétrios firent entre eux cet arrangement (κοικοπραγίαν ἰδίᾳ, κυριεύειν Πτολεμαῖον τῆς Συρίας, τὸν δὲ Δημήτριον τῆς πατρῶας βασιλείας) : mais il est plus probable que Ptolémée avait fait ses conditions avant.

de l'ordre établi. Mais les Antiochéniens n'étaient pas encore résignés à accepter Démétrios. Les ministres Hiérax et Diodotos, à qui Bala avait donné la succession d'Ammonios, leur suggérèrent l'idée singulière, et en tout cas peu patriotique, d'offrir la couronne de Syrie à Ptolémée lui-même. Lorsque le roi d'Égypte entra dans la capitale pour terminer les négociations, le peuple et l'armée l'acclamèrent d'une commune voix roi de Syrie. Ainsi se réalisait le rêve d'Antiochos Épiphane, l'union des deux royaumes sous un même sceptre, mais en sens inverse, au profit du Lagide qu'il avait essayé autrefois de détrôner. Ptolémée céda, malgré lui, à la pression de l'enthousiasme populaire et se laissa imposer les deux diadèmes; mais il était trop sage pour ne pas songer aux clameurs autrement dangereuses qu'eût soulevées dans le Sénat romain une pareille nouvelle. Quand l'effervescence se fut calmée, il convoqua le peuple et déclara que l'Égypte lui suffisait; que Démétrios, son gendre, dont, au reste, il dirigerait l'inexpérience, ne nourrissait aucun ressentiment et s'engageait à n'exercer aucunes représailles contre les ennemis de son père. C'est ainsi qu'il décida les gens d'Antioche à reconnaître enfin pour leur roi Démétrios II.

Les deux souverains espéraient sans doute qu'Alexandre Bala ne ferait plus parler de lui. Mais il reparut bientôt à la tête d'une armée recrutée en Cilicie, et mit au pillage le territoire même d'Antioche. Ptolémée, qui avait probablement cantonné ses troupes en Cœlé-Syrie, vint au secours de son gendre, et tous deux livrèrent bataille à Alexandre sur les bords de l'Œnoparas, un affluent de l'Oronte. Ils eurent victoire complète, mais Ptolémée fut emporté mourant du champ de bataille. Il avait la tête fracassée et resta sans connaissance durant quatre jours. Les médecins essayèrent de le trépaner, mais il mourut pendant l'opération, en la trente-sixième année de son règne <sup>1</sup>. Josèphe

1. *Ptolemaeus, in caput graviter vulneratus, inter curationem, dum ossa medici terebrare contendunt, exspiravit* (Liv., *Epit.*, LII).

rapporte que, le cinquième jour, il reprit ses sens et put contempler avant de mourir la tête d'Alexandre Bala, envoyée par un émir arabe, Zabdiel, auprès duquel le vaincu avait cherché un asile. L'historien assure que la vue de cet horrible trophée le remplit de joie et qu'il mourut content (mai 145) <sup>1</sup>. Il est possible qu'il soit mort plus tranquille sur l'avenir de sa fille et de son gendre : mais sa mort laissait la Cœlé-Syrie à la discrétion du Séleucide, et son trône d'Égypte, sa femme, son jeune fils Eupator, dont il avait fait tout récemment un vice-roi de Cypre <sup>2</sup>, à la merci du compétiteur féroce qui cuvait depuis si longtemps sa rage à Cyrène.

Philométor n'est pas le plus glorieux des Lagides, — il n'y avait plus de son temps que des rois vassaux de la République romaine, — mais c'est le seul qui ait mérité de la part des historiens anciens des éloges à peu près sans réserves. Ce serait faire tort à sa mémoire que de ne pas insérer ici les réflexions que suggère à Polybe — à Polybe, l'ami des Romains — la mort prématurée de Philométor. C'est une récapitulation des actes de son règne. « Ptolémée, celui qui fut roi de Syrie, mourut de blessures reçues à la guerre, digne de grandes louanges suivant les uns, et du contraire suivant les autres. Car il était doux et bon s'il en fut jamais parmi ses prédécesseurs. En voici une preuve péremptoire. D'abord, il ne fit périr aucun de ses amis sous n'importe quelle accusation, et je pense qu'aucun autre Alexandrin ne fut mis à mort par son fait. Ensuite, après avoir failli être

1. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 4, 8. Sur la date de sa mort, voy. Strack, p. 198, 23. La date est assurée par la coïncidence avec la mort de Bala, celle-ci fixée par les monnaies syriennes.

2. C'est là un point litigieux qui sera éclairci plus loin (p. 56, 2). Le seul indice est un tétradrachme de Pa(phos), portant au revers Πτολεμαίου βασιλέως ΛΑΕ ΚΑΙ Α ΠΑ, c'est-à-dire « de l'an XXXVI (de Philométor? = 146/5 a. C.) et I (d'Eupator?) ». Cf. Strack, p. 37. Le doute porte sur l'attribution de l'an 36 à Philométor ou à Évergète II, un écart de onze ans. Svoronos p. 249, n. 1509) opte pour l'an 36 d'Évergète II = 134 a. Chr. Il en cite quatre exemplaires.



détrôné par son frère, une fois à Alexandrie, il saisit l'occasion d'amnistier la faute; après quoi, le même recommençant à conspirer contre lui, lorsqu'il l'eut pris à Lapéthos en Cypre, maître qu'il était de son corps et de sa vie, loin de le châtier comme un ennemi, il ajouta encore aux présents qui lui revenaient d'après les conventions et lui promit de lui donner sa fille. Cependant, au cours des succès qui lui réussirent, son caractère s'amollit; une sorte de licence et nonchalance à l'égyptienne s'empara de lui, et ces dispositions le précipitèrent dans les aventures (περιπετείας)<sup>1</sup> ». L'éloge est franc, justifié par des preuves, et la critique se tient dans le vague. Ce que Polybe reproche à Philométor, c'est encore sa bonté native, jugée au point de vue politique, et de la politique qui ne tient compte que des résultats. Sans doute, il eût évité bien des « péripéties », il eût surtout sauvé sa postérité, s'il avait traité son frère, quand il le tenait sous sa main, comme celui-ci n'eût pas manqué de le traiter lui-même, si les rôles avaient été renversés : mais le contraste entre ces deux frères ennemis fait paraître plus sympathique encore la figure de l'aîné, et plus repoussante celle du bourreau que nous allons voir à l'œuvre.

1. Polyb., XLII, 42. Ailleurs (XXVIII, 47 a), Polybe le montre στάσιμον ἰκνωῶς καὶ γενναῖον ἐν κινδύνοις. Cf. le témoignage de Josèphe : Χρηστὸς δὲ ὡν φύσει καὶ δίκαιος καὶ τῶν ἀλλοτρίων οὐκ ἐπιέμενος (*A. Jud.*, XIII, 4, 7). C'est avec l'ἀσωτία καὶ ῥαθυμία Αἰγυπτιακῆ de Polybe, poussées à l'hyperbole, que Justin a fait la caricature mentionnée plus haut (p. 43, 4).

## CHAPITRE XI

### PTOLÉMÉE VII ÉVERGÈTE II

(145-116)

*PTOLÉMÉE VIII EUPATOR* († 145)

*PTOLÉMÉE IX NÉOS PHILOPATOR* († 130)

Retraite et dislocation de l'armée égyptienne en Syrie. — Avènement de Ptolémée VIII Eupator. — Impopularité de Cléopâtre II Philométor : compétition d'Évergète II, favorisé par les Romains. — Évergète à Alexandrie : proscriptions dirigées contre l'aristocratie et les Juifs. — Mariage d'Évergète avec Cléopâtre (145).

§ I. — RIVALITÉ D'ÉVERGÈTE II ET DE CLÉOPATRE II. — Mort de Ptolémée VIII Eupator (145). — Sacre du couple royal à Memphis : naissance de (Ptolémée) Memphitès (144). — Cléopâtre II répudiée et remplacée par sa fille Cléopâtre III (143). — Intrigues des émigrés alexandrins. — Événements de Syrie : Cléopâtre Théa épouse Antiochos VII Sidétès (139/8). — Ambassade romaine en tournée : Scipion Émilien à Alexandrie (136/5). — Soulèvement d'Alexandrie : expulsion d'Évergète II, réfugié à Chypre (131/0) : Cléopâtre II (Philométor Soteira) reine régente. — Les fils d'Évergète, prétendants possibles, assassinés par leur père. — Guerre civile en Égypte (130-129). — Rentrée d'Évergète à Alexandrie : Cléopâtre II réfugiée en Syrie (129).

§ II. — ÉVERGÈTE II ET CLÉOPATRE III. — Guerre civile en Syrie : Cléopâtre Théa contre Démétrios II Nicator. — Intrigues de Cléopâtre II : tentative d'invasion de l'Égypte (129). — Alexandre II Zabinas, prétendant suscité par Évergète contre Démétrios II (128). — Démétrios vaincu et mis à mort (125). — Réconciliation d'Évergète et de Cléopâtre II (124). — Revirement de la politique égyptienne : Évergète soutient Cléopâtre Théa et son fils Antiochos VIII Grypos contre Alexandre II Zabinas. — Alexandre vaincu et mis à mort (123). — Intrigues de Cléopâtre Théa, mise à mort par son fils Antiochos VIII

Grypos (121). — Ptolémée (Soter II) vice-roi de Cypre : canonisation de Memphitès, inscrit dans les listes du culte dynastique sous le nom de « dieu Néos Philopator ». — Évergète II « philologue » et auteur de *Mémoires*. — Explorations et travaux publics : dédicace du temple d'Edfou. — Mort de Ptolémée Évergète II : la Cyrénaïque constituée en royaume indépendant pour Ptolémée Apion (116).

Le dernier acte du règne de Philométor avait été l'acquisition de la Cœlé-Syrie. La première conséquence de sa mort fut que Démétrios II — maintenant paré du titre de Nicator — considéra comme non avenue la convention « particulière » passée entre lui et son beau-père. Il chercha même à mettre la main sur les troupes et le matériel de l'armée égyptienne, dont les éléphants, tout au moins, restèrent en sa possession <sup>1</sup>. Peut-être, cependant, attendit-il, pour se livrer à ces manœuvres déloyales, que les événements d'Alexandrie lui en eussent fourni le prétexte.

Ces événements sont pour nous assez obscurs, et ils l'étaient sans doute déjà pour les médiocres compilateurs qui, n'ayant plus Polybe pour les guider, ont rempli avec des légendes ou des phrases de rhéteur les lacunes de leur savoir. Un historien n'est pas peu embarrassé quand, à certains tournants de la route, il n'aperçoit d'autres jalons que des textes de Josèphe ou de Justin, ou une absence complète de témoignages. Pour ne pas encombrer le récit de discussions inutiles, nous supposerons résolue une question qui divise encore les érudits, et nous considérons comme le successeur immédiat de Philométor au trône d'Alexandrie son fils Ptolémée VIII Eupator, déjà installé à Cypre comme vice-roi ou co-régent du vivant de son père <sup>2</sup>.

1. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 4, 9. D'après Josèphe, l'armée de Syrie, tracassée par Démétrios, se débande : les soldats *φεύγουσιν αὐτοῦ τὴν πονηρίαν εἰς Ἀλεξάνδρειαν*. C'est une explication bien commode. Il est probable que les mercenaires au service de l'Égypte passèrent sans difficulté au service de Démétrios.

2. Données du problème : 1° Les auteurs connaissent un fils de Philométor assassiné par Évergète (ci-après). — 2° Ils ne le connaissent pas comme roi

En apprenant la mort de son époux, la reine mère Cléopâtre II chercha à assurer le trône à ses enfants, c'est-à-dire à son fils Eupator et, par le moyen du mariage dynastique, à sa dernière fille Cléopâtre (III). Il n'y avait pour cela qu'à

et ne lui donnent pas de nom : pour Strabon (XVII, p. 795), Évergète II est le successeur immédiat de Philométor avec le numéro VII (ἑβδομος); de même pour Athénée (IV, p. 184 b. VI, p. 252 e. XII, p. 549 d), et pour Pausanias (I, 9, 1), qui donne le numéro VIII (ὄγδοος) au successeur d'Évergète II. — 3° Cependant, Évergète II est *octavus* pour Spartien (*Caracalla*, 6) et ὄγδοος pour Eusèbe (I, p. 262 Schœne). Il y a eu, par conséquent, du fait de quelque chronographe, intercalation d'un Ptolémée VII. Des textes « barbares » (*Exc. lat. Barb.*, ap. Euseb., I, App., p. 213 Schœne. *Chron. minor*, I, p. 278 Frick) font d'Évergète (*Fauscus* ou *Fuscus* = Φύσκων) un fils de Philométor, d'aucuns avec un an ou deux de règne. — 4° Mention du « dieu Eupator » entre Philométor et Évergète dans les papyrus N de Leemans et II, 15 de Grenfell; avant Philométor dans le papyrus Casati (5 de Brunet de Presle), l'inscription de Philæ (*CIG.*, 4896 = Strack, n. 103), la stèle d'Assouan trouvée en 1885 (Strack, n. 140), et de nouveaux papyrus (*Grenf.*, II, 20. *Tebtun.*, 6. Cf. Mahaffy, *Empire*, p. 329. *A Stele from Assuan*, in *Hermathena*, IX [1898], pp. 273-290). — 5° Mention, à partir de 118 a. Chr., dans des documents égyptiens (papyrus démotiques de Berlin, listes hiéroglyphiques de temples, etc.; voy. Lepsius), d'un dieu Philopator (Néos) en qui Lepsius (dès 1843) crut retrouver le fils inconnu de Philométor. — 6° Inscriptions de Cypré; l'une (*CIG.*, 2618 = Strack, n. 102) ne contenant que βασιλέα θεὸν Ἐπάτορα Ἀφροδίτη, l'autre (Lebas et Waddington, tome III, 2809 [Paris, 1870] = Strack, n. 101) donnant la filiation d'Eupator : βασιλέα Πτολεμαίων, θεὸν Ἐπάτορα, τὸν ἐγ βασιλιῶς Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας θεῶν Φιλομητόρων. — La controverse a suivi le progrès des découvertes. Les systèmes proposés peuvent se ramener à trois. — I. Suppression de la personnalité d'Eupator, considéré comme un autre titre d'Évergète II (Bœckh en 1821) ou de Philométor (Letronne en 1842), système réfuté par l'inscription de Cypré. — II. Eupator [Ptolémée VII], fils de Ptolémée VI Philométor (Champollion, Saint-Martin, Letronne en 1823, Bœckh en 1825, Cless, Brunet de Presle, Waddington), Philopator Néos [Ptolémée IX] étant fils de Ptolémée VIII Évergète II (Revillout, St. Poole, Head, Strack). — III. Système de Lepsius (adhésion de Franz, Huberts, Gutschmid, Grenfell) : Eupator [Ptolémée VI], frère aîné de Philométor [Ptolémée VII], ayant régné avant lui moins d'un an, ce qui explique que son règne ne compte pas pour les historiens et chronographes; Néos Philopator [Ptolémée VIII] étant le fils de Philométor assassiné par Évergète II [Ptolémée IX]. Ce système, ruiné par l'inscription de Cypré, est cependant maintenu par Mahaffy, à cause de l'argument de préséance tiré des documents officiels où Eupator est nommé avant Philométor. Mahaffy distingue deux Eupator : l'un, Eupator I [Ptolémée VI], qui serait un frère aîné de Philométor; l'autre, Eupator II [Ptolémée VIII], qui serait fils de Philométor et identique à Néos Philopator. Cette solution, arbitraire entre toutes, ne tient pas contre le fait que, dans le papyrus démotique du 22 mai 118 a. Chr. (Spiegelberg, Taf. 27), Eupator (nommé après Philométor, donc Eupator II) et Philopator Néos figurent comme deux dieux

maintenir le régime en vigueur, la séparation effective entre l'Égypte et la Cyrénaïque. Elle devait s'attendre à quelque tentative nouvelle de l'insatiable Évergète, et l'éloignement de l'armée de Syrie — dont on n'entend plus parler — la laissait sans défense autre que le bon vouloir des Alexandrins. Mais les Alexandrins, à force d'intervenir dans les révolutions de palais, avaient pris l'habitude de considérer la royauté comme une sorte de magistrature dont on ne devait plus disposer sans leur approbation. Bien que les plus intelligents d'entre eux n'eussent aucune envie d'avoir le « Kakergète » pour maître, ils paraissent avoir suscité à Cléopâtre des tracasseries qui finirent par une rupture ouverte. Le bas peuple oubliait qu'Évergète s'était montré à la fois d'humeur despotique envers ses sujets et servile envers les Romains. Il se souvenait seulement qu'Évergète avait été intronisé jadis par une révolution patriotique, et la réintégration de son ancien favori lui paraissait une occasion de faire prévaloir une fois de plus sa volonté sur les scrupules ou les calculs des légitimistes. Peut-être avait-il suffi, pour rendre la reine impopulaire, qu'elle se fût trop ouvertement appuyée sur le parti juif, représenté à la cour par deux soi-disant chefs supérieurs de la milice, Onias et Dosithée <sup>1</sup>.

distincts. Un coup-d'œil jeté sur les papyrus démotiques de Berlin montre que les notaires ne savaient où placer Eupator. Dans les papyrus alexandrins, il figure tantôt avant, tantôt après Philométor; dans ceux de Thèbes, on le trouve mentionné même avant Épiphane (Spiegelberg, Taf. 15-16. 17-18). Enfin, l'argument de préséance en faveur d'Eupator peut être expliqué (ci-après, p. 63, 1) d'une façon qui lui enlève toute valeur chronologique. Pour nous, Eupator est le fils de Philométor et son successeur légitime : seulement, comme Évergète II a été réellement roi dès 170 et a toujours daté de là ses années de règne, nous lui maintiendrons le numéro VII et (à l'exemple de Waddington) nous appellerons Eupator Ptolémée VIII.

1. On ne sait quel était cet Onias. Il semble que si l'un de ces prétendus στρατηγοὶ πάσης τῆς δυνάμεως (Joseph., *C. Apion.*, II, 5) était le prêtre schismatique de Léontopolis (cf. ci-dessus, p. 41, 1), Josèphe l'eût dit : mais, d'autre part, l'Onias de Léontopolis devait être un partisan décidé de Cléopâtre, et il serait encore plus étonnant que Josèphe eût cité un autre Onias, sans distinguer entre homonymes. Sur Onias et Dosithée ou les Dosithée, comme prototypes de Mardochée dans le livre d'*Esther* (Cléo-

D'après Josèphe, il y eut un commencement de guerre civile, et ce furent ces généraux juifs qui ménagèrent un accommodement au moment où les hostilités tournaient mal pour les rebelles. C'est encore Onias qui, informé de l'approche de Physcon, — Josèphe ne donne jamais d'autre nom à Évergète II, — parti de Cyrène pour détrôner Cléopâtre et ses enfants, fait entrer à Alexandrie « une petite armée » et engage la lutte contre l'usurpateur. Justin, d'autre part, rapporte qu'une députation alexandrine alla à Cyrène pour offrir le trône et la main de Cléopâtre à Évergète, lequel entra ainsi sans lutte (*sine certamine*) en possession de l'héritage de son frère <sup>1</sup>. En supposant une part de vérité dans chacun de ces récits en apparence contradictoires, on voit qu'il est aisé de les concilier. Justin dit que le fils de Philométor avait été porté au pouvoir « et par sa mère Cléopâtre et par la faveur des grands », c'est-à-dire par l'aristocratie macédonienne. Josèphe, toujours préoccupé de faire valoir ses coreligionnaires, attribue la direction du parti aux Juifs, qui, en effet, avaient toujours été les champions de la légitimité et avaient eu fort à se louer de Philométor et de la reine. Ce n'est que l'exagération d'un fait réel. Évergète, par contre, était le candidat du parti populaire, qui, en haine de l'aristocratie et des Juifs, et aussi par patriotisme, pour restaurer l'unité de la monarchie, se hâta d'appeler à Alexandrie le roi de Cyrène. La combinaison ne devait pas nécessairement aboutir à l'expropriation du jeune Ptolémée Eupator, lequel aurait pu être l'associé ou tout au moins l'héritier présomptif de son oncle. Le mariage d'Évergète avec la veuve de Philométor sauvegarderait les droits de la reine mère et de

pâtre III), voy. les conjectures de H. Willrich, *Judaica* (Götting., 1900), p. 20 sqq. Les Alexandrins ne manquèrent pas de s'égayer sur le nom d'Onias (l'Ane), et même de Dosithée (Joseph., *C. Apion.*, II, 5).

1. Justin., XXXVIII, 8, 2. Willrich (*op. cit.*, p. 10, 1) imagine que tout avait été réglé par Philométor, lequel aurait destiné sa succession à un quatuor composé de deux couples, Cléopâtre II et Évergète, Cléopâtre III et Eupator, le vieux couple se proposant de rester stérile au profit du nouveau; combinaison tout à fait « jolie », au gré de son inventeur.

son fils. De pareils expédients avaient réussi en Macédoine et ailleurs <sup>1</sup>. Qu'il y ait eu un commencement de conflit entre les deux partis, rien de plus vraisemblable; on comprend aussi qu'il ait été vite apaisé par l'approche d'Évergète, et même, avant son arrivée, par une intervention officieuse des Romains.

En effet, au moment où Onias, d'après le récit de Josèphe, se préparait à la résistance avec sa « petite armée », le légat romain L. Minucius Thermus, le protecteur obstiné d'Évergète, se trouvait à Alexandrie, où il n'était certainement pas venu par hasard. Les Romains, maintenant débarrassés par des exécutions militaires de tout souci du côté de Carthage et des Achéens, s'occupaient de nouveau des affaires d'Égypte. Leur intérêt eût été, ce semble, de perpétuer la séparation entre l'Égypte et la Cyrénaïque; mais Évergète avait à Rome des partisans décidés, qui pouvaient faire valoir contre le fils de Philométor le souvenir de la désobéissance prolongée et impunie de son père. Ils ne voyaient plus d'inconvénient à rétablir l'unité de la monarchie en faveur d'un homme qui leur avait toujours servi d'instrument et qui, abhorré de ses sujets, ne pourrait se maintenir sans leur appui. Au surplus, il était facile de sauver les apparences en prétendant ne faire que réconcilier les factions adverses. Évergète promit sans doute d'être pour son jeune neveu un tuteur affectueux et désintéressé. Il put se montrer d'autant plus facile aux concessions qu'il était bien décidé à ne tenir aucun compte de ses engagements.

Évergète rentra donc, roulant de sinistres projets, dans cette capitale qui l'avait expulsé jadis et où, cette fois, la partie la plus intelligente de la population ne le voyait pas revenir sans regret et sans inquiétude. Il avait la prétention non pas de succéder à son frère, mais de reprendre, en l'an

1. Cf. l'exemple d'Antigone Doson épousant la veuve de Démétrios II et régnant comme tuteur de Philippe V (ci-dessus, t. I, p. 280). A Pergame, Attale II s'intercale entre son frère Eumène II et son neveu Attale III.

XXV de son règne, le plein exercice de la souveraineté à lui conférée en 170 par l'acclamation populaire. D'après Justin, il commença par mettre à mort les partisans de son neveu. Il n'est pas probable qu'il se soit attaqué tout d'abord ouvertement à l'aristocratie légitimiste : sa colère dut tomber de préférence sur les Juifs, qu'il pouvait massacrer sans risquer de déplaire au peuple <sup>1</sup>. Les exécutions, exils, confiscations, enfin, le carnage dans les rues et la ville dépeuplée par les excès de la soldatesque, toutes ces violences dont les auteurs font un effroyable tableau <sup>2</sup>, doivent être réparties au cours d'un règne qui fut long et fécond en péripéties tragiques. Il y eut une série de révoltes, suivies de représailles de plus en plus sanglantes, jusqu'au jour où le despote put régner en paix sur la ville expurgée de la partie hellénique de sa population. Nous verrons que, ses crimes engendrant la haine et celle-ci éclatant de temps à autre en émeutes, les occasions d'appliquer son système de saignées

1. C'est ici que Josèphe (*C. Apion.*, II, 5) place l'épisode miraculeux que le livre des Machabées impute au règne de Philopator (ci-dessus, I, p. 313) : les Juifs de tout âge et de tout sexe jetés sous les pieds d'éléphants ivres, qui les épargnent et écrasent les amis du roi. Celui-ci, cédant à la peur des vengeances divines et aux supplications de sa concubine, *quam alii Ithacam, alii vero Irenen nominant* (Irène, d'après Diod., XXXIII, 43), fait pénitence, et les Juifs instituent une fête commémorative.

2. Justin se représente, dès les premières années du règne, Alexandrie dépeuplée par les massacres et la fuite des habitants, et repeuplée avec des étrangers. *Solus igitur in tanta urbe cum suis relictus Ptolemaeus, cum regem se non hominum, sed vacuarum aedium videret, edicto peregrinos sollicitat* (XXXVIII, 8, 7). Il est difficile de pousser plus loin l'hyperbole. La dispersion des savants du Musée (Athen., IV, p. 184 b) ne se fit pas non plus en ce moment et d'un seul coup. D'après Athénée, qui cite comme autorités Ménécès de Barca et Andron d'Alexandrie, les proscriptions eurent pour effet, à l'époque, comme plus tard la prise de Constantinople par les Turcs, de disperser en tous lieux des « grammairiens, philosophes, géomètres, musiciens, peintres, instituteurs, médecins et une foule d'autres artisans et artistes, qui, réduits par la pauvreté à enseigner ce qu'ils savaient, formèrent quantité d'hommes remarquables ». Ce fut une « rénovation de l'éducation tout entière » (*ἀναέως παιδείας ἀπάσης*). C'est alors sans doute que le précepteur d'Eupator, le célèbre grammairien Aristarque, dont Évergète avait été aussi le disciple (Athen., II, p. 71 b), se retira à Chypre, où il mourut peu de temps après (vers 144), à l'âge de 82 ans (Suidas, s. v. Ἀριστάρχος).



périodiques ne lui manquèrent pas. Pour le moment, il dut se contenter de traquer, sous divers prétextes, ceux qui avaient été les hommes de confiance de Philométor. C'est ainsi que l'Athamane Galastès, revenu de Syrie sans armée, fut accusé « d'avoir tout livré volontairement aux ennemis » et, destitué par le nouveau roi, se réfugia en Grèce, où quantité de proscrits allèrent le rejoindre <sup>1</sup>.

## § I

### RIVALITÉ D'ÉVERGÈTE II ET DE CLÉOPÂTRE II.

On vit bientôt de quoi Évergète était capable. Justin assure que, le jour même de ses noces avec la reine mère, il égorga son neveu (Eupator) dans les bras de Cléopâtre, et que celle-ci dut recevoir dans son lit l'assassin couvert du sang de son fils <sup>2</sup>. Justin reproduit ici l'horrible scène qui avait ensanglanté jadis les noces de Ptolémée Kéraunos et d'Arsinoé (Philadelphie), et sa rhétorique inspire une invincible défiance. Au moins, Arsinoé avait repoussé avec horreur l'assassin de ses enfants et fui à Samothrace : la résignation passive de Cléopâtre inspirerait encore plus de dégoût que de pitié. Ce que nous pouvons considérer comme certain, c'est que le mariage eut lieu <sup>3</sup>; ce qui est vraisemblable, c'est que la mort du fils et héritier de Philométor

1. Diod., XXXIII, 20. On ne nous dit pas si Galastès avait songé à ramener de Syrie la dépouille de Philométor. Des funérailles faites au roi défunt à Alexandrie ont pu fournir au général un prétexte à manifestations.

2. Justin., XXXVIII, 8, 4. Cf. Oros., V, 10, 7 (*filium fratris occidit*).

3. Les textes ajoutés à celui de Justin et de T. Live (*Epit.* LIX), bien que de peu d'autorité, sont aussi formels : *sororem natu majorem, communi fratri nuptam, sibi nubere coegit. Postea deinde filia ejus per vim stuprata, ipsam dimisit, ut vacuum locum nuptiis puellae faceret* (Val. Max., IX, 1, Ext. 5). — *Sororem suam stupro cognitam ac deinde in matrimonium receptam novissime turpius quam duxit abjecit*, etc. (Oros., V, 10, 6). Orose transporte le *stuprum* préalable de la fille (T. Live, Justin, V.-Max.) à la mère. Mahaffy suppose un mariage de pure forme, sans cohabitation ; mais il s'oblige à récuser les textes concernant Memphitès (ci-après) et ce déblayage, si commode qu'il soit, est un expédient trop radical.

suivit de près, dans des circonstances qui probablement restèrent assez mystérieuses pour laisser planer un doute sur la cause ou sur l'auteur responsable de cette fin soudaine <sup>1</sup>. Plus tard, les autres crimes d'Évergète levèrent ce doute : l'opinion prétendit savoir ce qui s'était passé derrière les murs du palais, et elle en fit le prologue d'une tragédie où l'horreur va croissant. La conduite ultérieure de Cléopâtre II ne permet pas de croire qu'elle se soit abandonnée, comme une victime inerte et terrifiée, aux bras de l'homme de proie. Elle consentit au mariage, parce qu'elle voulait régner, mais non pas à être l'épouse de l'assassin avéré de son fils.

Lorsqu'Évergète crut avoir suffisamment puni et pacifié Alexandrie, c'est-à-dire au cours de l'année suivante (144), il alla se faire sacrer à Memphis, suivant le rite égyptien. Un fils qui lui naquit au milieu des solennités du couronnement reçut, en souvenir de cette coïncidence, le surnom de Memphitès. La naissance de cet enfant, une future victime de son père, fut fêtée par des réjouissances qui donnèrent lieu à de nouvelles exécutions. Des Cyrénéens de l'entourage du roi, de ceux qui l'avaient ramené en Égypte et qui s'imaginaient sans doute avoir acquis par leurs services le droit d'être sincères, ayant osé trouver inconvenantes en la circonstance la présence ou les allures de la concubine royale, Irène, furent aussitôt mis à mort <sup>2</sup>. En revanche, Ptolémée

1. Je suis tenté de supposer que l'insertion du θεοῦ Εὐπάτορος *avant* Philométor dans des documents officiels comme l'inscription de Philæ (Strack, n. 103), transposition qui a donné lieu à tant de débats (ci-dessus, p. 56, 2), a été ordonnée par Évergète pour effacer la trace de son crime. Eupator fut censé avoir régné du vivant de son père et être mort avant lui, en tout cas, avant la fin du règne de Philométor et de Cléopâtre, prolongé par fiction légale jusqu'au sacre d'Évergète II à Memphis. C'est ainsi qu'est nommé avant son père, dans l'inscription de Séleucie (CIG., 4458), un fils d'Antiochos le Grand mort avant son père (ci-dessus, t. I, pp. 382, 3. 396, 2). P. Grenfell (*Tebt. Pap.*, p. 554) supprime la difficulté en récusant Justin. Pour lui, Eupator, associé au trône en 152, est mort avant son père. Mais où trouver alors les *filios regis* (*filios* au sens de *liberos*) que voulait expulser Évergète (Joseph., *C. Apion.*, II, 5) ? Il ne serait plus resté que la jeune Cléopâtre III.

2. Diod., XXXIII, 13. Diodore dit bien καὶ ἐγένετο ἐκ τῆς Κλεοπάτρας τῆ βασι-

édicta, comme don de joyeux avènement, des mesures « humanitaires » (φιλάνθρωπα), destinées à rassurer les propriétaires menacés de revendications comme il s'en produisait au sortir des époques troublées <sup>1</sup>.

Si Cléopâtre avait cru acheter, au prix de tant de dégoûts surmontés, la possession assurée de sa part de royauté, elle fut bientôt désabusée. Physcon, de son côté, s'était assez contraint; il voulait maintenant vivre à sa guise et faire sentir qu'il était le maître. On eût dit qu'il cherchait le scandale et se délectait à braver l'opinion. Époux de sa sœur et belle-sœur, l'inceste accepté par la coutume ne lui suffit pas : il fit violence à sa nièce Cléopâtre (III), et enfin répudia la mère pour épouser la fille (143?) <sup>2</sup>. Il touchait là, avec

λαί, et c'est bien ce Μεμφίτην, κοινὸν αὐτοῦ τε καυκίνης υἱὸν qu'Évergète coupe en morceaux à Cypre (XXXIV et XXXV, 14 Dindorf). Il est impossible d'admettre qu'il s'agisse d'un fils de Cléopâtre III, ou d'un fils posthume de Philométor et de Cléopâtre II (ci-après, pp. 66, 1. 81). Valère Maxime (IX, 2, Ext. 5) dit *Memphitem, quem ex Cleopatra, eadem sorore et uxore, susceperat*. Justin (XXXVIII, 8, 12-15) ne donne pas le nom de Memphitès, mais il appelle aussi la victime d'Évergète *sororis filium quem ex ea susceperat*. De même, T. Live (*Epit.*, LIX) : *filium quem ex illa habebat Cypri occidit*. Rejeter en bloc tous ces textes n'est pas une solution. Restent des questions, à peu près insolubles, concernant Ptolémée Philopator Néos et un autre « fils ». Elles seront examinées plus loin (pp. 73. 80-82). En ce qui concerne Irène, j'ai cru pouvoir interpréter les expressions vagues de Diodore : ἐγκαλουμένους δὲ ἐπὶ τισὶ δικαίαις παρρησίαις διὰ τὴν παλλακὴν Εἰρήνην.

1. *Pap. Taurin.*, I, p. 9, 21, à la date de l'an xxvi (144 a. C.).

2. Peut-être lorsque le *stuprum* (Justin., XXXVIII, 8, 5) eut produit ses effets naturels. Les auteurs précités (ci-dessus, p. 62, 2-3) insistent sur le caractère violent de l'outrage et la légalité du *matrimonium* consécutif. Voy. la discussion sur les données chronologiques dans Strack (p. 198-200), qui propose, non sans hésitation, la date de 143. Je supposerais volontiers que le mariage, peu fêté à Alexandrie, le fut, au bout du voyage de noces, à Edfou (Apollinopolis Magna), dont le temple fut dédié, 95 ans après sa fondation, par Évergète II, le 18 Mesori de l'an XXVIII de son règne (5 sept. 142). Il y eut sacrifices, banquets et réjouissances de toute sorte (Inscr. d'Edfou). Ce qui empêche d'arriver à des conclusions fermes, c'est que, dans le protocole des documents datés, « sœur » et « femme » sont le plus souvent synonymes. Le régime une fois établi, nombre d'inscriptions (rarement datées) énumèrent à la suite βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν γυναῖκα θεοῦ Ἐβεργέτα (Strack, nn. 103-104, 107, 111, 115-118, 123-124, 126, 128) : mais il ne manque pas d'inscriptions où figure une seule reine, qualifiée tantôt ἀδελφή (108. 110. 112), tantôt γυνή (109), tantôt simplement βασίλισσα (106. 113. 114. 130),

son imprudence et impudence ordinaire, à un des rares liens qui pouvaient encore retenir autour de lui quelques sympathies. Cléopâtre (II) avait jadis fait de son mieux pour apaiser les querelles entre ses deux frères ; depuis, le peuple la plaignait sans doute comme la plus noble victime de Physcon, et la compassion qu'elle inspirait lui avait refait une popularité. En la répudiant, Évergète fournissait lui-même à la prochaine émeute un mot d'ordre, une cause à défendre et le moyen de légitimer sa victoire. Cependant, Évergète ne pouvait, l'eût-il voulu, enlever à sa sœur son titre de reine, ni même la préséance de la mère sur la fille. Alors commence ce singulier régime d'une royauté à trois ; non plus deux rois et une reine, comme au temps des « trois Philométors », mais un roi et deux reines, l'une reine-sœur, l'autre reine-épouse, et tous trois « dieux Évergètes ». Il était à prévoir que l'ambition, mélangée de jalousie, ferait naître entre les deux reines une rivalité dont le despote profiterait pour opposer l'une à l'autre les coteries attachées à leur fortune et favoriser l'une ou l'autre suivant les combinaisons variables de sa politique.

Cette espèce de coup d'État domestique ne put que raviver l'antipathie qu'inspirait le « Physcon » à la population alexandrine, et, par contre-coup, les espérances des émigrés qui avaient échappé par la fuite à ses vengeances. Ceux-ci

laquelle peut être l'une ou l'autre des deux Cléopâtres. Les érudits ont pris la peine — en dernier lieu, Strack, p. 38-50 — de relever, d'après les papyrus datés, les variations du protocole, qui, à part les erreurs possibles des notaires, correspondent peut-être à diverses phases de la rivalité des deux Cléopâtres. Il n'y a pas moins de douze de ces variantes, donnant tantôt Cléopâtre II seule (de mai 145 à mai 141 — de sept. 140 à 137 — de 136 à sept. 133 — [en 130/29] — de mars 123 à janv. 121), tantôt les deux Cléopâtres (de mai 146 à sept. 140 — de 137 à 136 — de sept. 133 à oct. 131 — de juill. 124 à mars 123 — de janv. 121 à mai 118), tantôt Cléopâtre III seule (de oct. 131 à juill. 124 — de mai 118 à juin 116). On comprend que les scribes aient eu peine à s'y reconnaître, et il est probable que bon nombre de ces variations sont imputables à leurs bévues. Les méprises des auteurs sont encore plus excusables. Même les surnoms de (θεα) Φιλομήτωρ Εβεργητίς ont été ou pu être communs aux deux reines.

se groupaient autour d'un ancien général et ami de Philométor, l'Athamane Galæstès, qui, dépouillé de ses honneurs et malmené par Physcon, s'était réfugié en Grèce. Ce Galæstès répandit le bruit que Philométor avait confié à sa garde un dernier rejeton, fils légitime du roi et de la reine Cléopâtre. Il garantissait la filiation de ce prétendant et s'appropriait à le ramener en Égypte, après lui avoir fait prendre le diadème (144) <sup>1</sup>. Détesté de tous, Physcon était à la discrétion de ses mercenaires, qui, se sentant les seuls appuis du trône, en devinrent d'autant plus insolents. Un jour que le Trésor royal ne put fournir l'argent nécessaire à la solde des troupes, celles-ci firent entendre des protestations et des menaces. Les soldats parlaient d'aller rejoindre Galæstès. Il fallut que « le stratège Hiérax » avançât la somme nécessaire et empêchât ainsi une révolution <sup>2</sup>.

Cependant, ce trône branlant, que le moindre incident pouvait abattre, resta encore longtemps debout. On n'entend plus parler de Galæstès, ni de son prétendant. Il est probable que tous ces émigrés manquaient d'argent, et qu'ils ne trouvèrent pas de crédit auprès des entrepreneurs de guerres civiles. Quelques années s'écoulaient durant lesquelles aucun texte ne mentionne un incident quelconque. L'attention des auteurs se reporte sur les événements de Syrie, qui faisaient à la reine Cléopâtre (Théa), la fille aînée de Philométor, une existence plus agitée encore que celle de sa sœur. Le second mari de Cléopâtre Théa, Démétrios II Nicator (Théos Philadelphos), avait passé les six années qui suivirent sa victoire (146-140) à lutter contre ses sujets, auxquels il appliquait brutalement le droit de conquête, et contre les révoltes que

1. Diod., XXXIII, 20.

2. Diod., XXXIII, 22. On ne sait qui est cet Hiérax, que Diodore nous donne comme un militaire « admirable » et très habile à manier les foules. Posidonios (ap. Athen., VI, p. 252 e) parle d'un Hiérax d'Antioche, ex-flûtiste pour saltimbanques, qui avait été le favori de Philométor et d'Évergète, un vil flatteur dont Évergète finit par se débarrasser. Ce pourrait être le ministre syrien qui offrit la couronne de Syrie à Philométor (ci-dessus, p. 52).

provoquait sa tyrannie. Un certain Diodote, surnommé Tryphon, avait ramené de chez les Nabatéens le fils d'Alexandre Bala et de Cléopâtre (Théa) et l'avait proclamé roi (en 146?) sous le nom d'Antiochos VI Épiphane Dionysos. La Syrie avait été depuis lors partagée en deux camps, Tryphon et son protégé étant installés à Antioche et soutenus en Palestine par les princes juifs, Démétrios II tenant le reste du pays et Séleucie sur l'Oronte, devenue provisoirement sa capitale. Tryphon n'avait pas tardé à se débarrasser d'Antiochos VI (143/2), pour régner à sa place <sup>1</sup>. Démétrios, comprenant qu'à la faveur de ces troubles ses provinces d'Orient allaient tomber aux mains des Parthes, avait entrepris contre ces envahisseurs une expédition d'où il comptait bien revenir victorieux et en mesure d'abattre l'usurpateur. Il y trouva la défaite et la captivité, une captivité consolée par l'amour de Rodogune, la fille de son vainqueur Mithradate I<sup>er</sup> (138-130). Pendant qu'il se berçait de l'espoir d'être réintégré avec l'appui des Parthes et essayait de temps à autre de s'échapper, son frère, Antiochos de Sidé (Antiochos VII Sidétès) continuait la lutte contre Tryphon. Cléopâtre Théa, enfermée avec ses enfants dans Séleucie, lui offrit sa main et la couronne quand elle apprit que son mari avait épousé Rodogune. Antiochos VII prit donc la place de son frère, comme roi et comme époux, mais en substitut loyal, se considérant comme le gardien de tout ce qu'il restituerait un jour au légitime possesseur (139/8). Il eut bientôt raison de Tryphon, qui, impopulaire à Antioche, brouillé avec les Juifs et rebuté, en dépit de ses avances, par le Sénat romain, se perdit par ses propres imprudences. Tryphon fut pris et mis à mort, quatre ans après son usurpation (138). Mais, quelque désir qu'il en eût, Antiochos ne put encore partir

1. Le jeune roi fut censé être mort des suites d'une opération chirurgicale (Liv., *Epit.*, lv. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 7, 1). Tryphon avait pris des leçons d'Évergète Physcon, qui très probablement avait su donner une explication plausible de la mort de Ptolémée VIII Eupator (ci-dessus, p. 63).

en guerre contre les Parthes pour délivrer son frère. Il lui fallut surveiller et enfin combattre les Juifs, qui, en dépit de leurs discordes intestines, profitaient de celles du dehors pour consolider leur autonomie et prenaient l'habitude d'en appeler à tout propos au Sénat de Rome.

Le Sénat, assiégé de récriminations et de nouvelles contradictoires, éprouva le besoin d'être un peu mieux renseigné sur les affaires d'Orient. Ce fut l'objet d'une mission qu'il confia vers cette époque (136-135) au vainqueur de Carthage, Scipion Émilien, second Africain, accompagné de Sp. Mummius, frère de L. Mummius l'Achaïque, et du consul L. Métellus, frère de Q. Métellus le Macédonique, tous personnages de premier rang. Ils étaient chargés « d'inspecter les royaumes des alliés »<sup>1</sup>. Les délégués romains commencèrent leur tournée par l'Égypte.

1. *Qui ad adspicienda sociorum regna veniebant* (Justin., XXXVIII, 8, 8). — La date de cette ambassade est des plus controversées, les textes étant insuffisants et contradictoires. L'opinion la plus générale depuis Clinton, à laquelle s'est rallié Mommsen, est qu'on doit la placer en 143, car Cicéron (*Acad.*, II, 2, 5) dit que Scipion eut pour unique compagnon Panétios *in legatione illa nobili quam ante censuram obiit*, c'est-à-dire avant 142. Mais Cicéron, dans un passage écrit quelques années auparavant (*Somn. Scip.*, 2 = *Rep.*, VI, 11), où le premier Africain est censé prophétiser de point en point la carrière du second, énumère ainsi les étapes : *Cum autem Karthaginem deleveris* (146 a. C.), *triumphum egeris censorque fueris* (142 a. C.) *et obieris legatus Aegyptum, Syriam, Asiam, Graeciam, deligere iterum consul absens*. Scipion consul *iterum* en 134, était donc absent en 135, et, si ce long voyage a duré plus d'un an, le départ peut être fixé en 136. On sait d'autre part que Posidonios a relaté la visite de Scipion à Alexandrie dans son VII<sup>e</sup> livre (ap. Athen., XII, p. 549 e), qui doit correspondre à peu près à l'an 136. Le témoignage de Cicéron esquissant la carrière de Scipion doit être préféré à une assertion émise en passant dans une dissertation philosophique. Ainsi opinent C. Müller (*FHG.*, II, p. xx), Gerlach, Dindorf, Neumann, Wachsmuth, etc. Ce raisonnement ne me paraît pas infirmé par les considérations qu'on a fait valoir depuis : à savoir, la visite de Scipion à Attale II de Pergame (Ps. Lucian., *Macrob.*, 12), lequel mourut en 138 ; le temps qu'il a fallu à Scipion pour aller *ad regem legatu', Rhodum, Ecbatanam ac Babylonem* (Lucil., xiv, fr. 337), application arbitraire (Marx, *Stud. Lucil.*, p. 81) d'une fantaisie poétique. Ces textes n'ont pas plus d'autorité que l'assertion de Valère-Maxime (IV, 3, 13) qui place l'ambassade de Scipion *post duos inclytos consulatus*, c'est-à-dire après 134. On peut, du reste, en tenir compte en admettant d'autres ambassades de Scipion (cf. *ἑρπρον, tertium* au lieu de *ter-*

Les collecteurs d'anecdotes <sup>1</sup> n'ont pas manqué de mettre en relief le contraste saisissant que dut offrir la rencontre de ces deux personnages, deux antithèses vivantes, Scipion et Ptolémée. D'un côté, le héros républicain, simple et grave, accompagné de son ami le philosophe Panétios et de quelques domestiques dressés aux bonnes manières par leur maître lui-même <sup>2</sup>; de l'autre, un être à face ignoble, alourdi par la paresse et l'orgie, traînant sur des jambes vacillantes le ventre boursoufflé qui lui valut le surnom de Physcon. Dès que le navire aborde, Scipion s'avance la tête couverte de son manteau pour se dérober à la curiosité de la foule; puis, cédant aux instances de tout un peuple accouru pour le contempler, il découvre son visage et poursuit sa marche au milieu d'acclamations reconnaissantes. Évergète, de son côté, se hâte d'aller au devant de ses hôtes, et les Alexan-

*tius* dans Plutarque). G. F. Unger (*Umfang u. Anordnung d. Gesch. d. Poseidonios in Philologus*, LV [1893]), réfute l'argument tiré par C. Müller de l'ordre annalistique dans Posidonios, et tient pour la date de 138 ou 139. Willemis (*Sénat*, II, p. 502, 3) proposait 137. Marx, *De Scip. Aemiliano* (in *Rh. Mus.*, XXXIX [1884], p. 68-71) a cherché des années disponibles dans la biographie de Scipion, qui en 143 brigua la censure, appuyait la loi *Cassia* en 137 (Cic., *Brut.*, 25, 97) et s'occupait d'empêcher l'extradition de Ti. Gracchus en 136 (Plut., *Ti. Gr.*, 7). C'est la bonne méthode; mais il affirme arbitrairement que le laps de temps entre 136 et 134 est trop court. L'extradition de l'ex-consul Mancinus a dû être faite dès le début de 136 et délibérée avant. En somme, c'est le Ps. Lucien qui décide Marx à opter pour 141-139, contre le *deligere iterum consul absens* de Cicéron. L'opinion de Marx est adoptée par Münzer (Pauly-Wissowa, *R.-E.*, IV, p. 1452).

1. Posidon. ap. Athen., XII, p. 549 e-550 a. Plut., *Apophth. Rom. Scip.*, 13-14. *C. princ. philos.*, 1. Diod., XXXIII, 23. 28 a. Justin., XXXVIII, 8, 8-11. Portrait ou caricature de Physcon par Justin : *Erat enim et vultu deformis et statura brevis et sagina ventris non homini, sed beluæ similis*. Cf. τὸ σῶμα γυναικῶδες (Diod., l. c.).

2. Ce ne peut être par économie, mais pour être sûr de son personnel, que Scipion, voulant remplacer un de ses esclaves mort, en fait venir un de Rome (Plut., *loc. cit.*). On peut, du reste, juger de la précision de ces témoignages en constatant qu'ils donnent à Scipion tantôt sept, tantôt cinq, tantôt deux esclaves. Il n'est aucunement démontré que Polybe, qui visita Alexandrie (XXXIV, 14, 6. Cf. Strab., XVII, p. 797), ait accompagné Scipion (C. Wachsmuth, *Einleit.*, p. 641, qui accepte encore cette opinion, parle improprement de « Feldzug nach Aegypten »). Le seul ami particulier qui soit cité à côté de Scipion est Panétios, « his Stoic chaplain » (Mahaffy), qu'Athénée appelle par erreur Posidonios (celui-ci n'était pas né).



drins s'égayent de le voir, vêtu d'une robe légère et presque transparente, suant et soufflant, s'efforcer de suivre les ambassadeurs, qui se font un malin plaisir de le traîner à la remorque par les rues de la ville. Scipion, se penchant vers Panétios, lui dit à l'oreille : « Les Alexandrins profitent déjà de notre voyage ; c'est grâce à nous qu'ils ont vu leur roi se promener. »

Ptolémée reçut les envoyés romains avec toute la pompe imaginable. « Il leur fit servir de magnifiques festins, et, en les promenant dans le palais, leur montra les autres richesses du Trésor royal. Mais les ambassadeurs romains, distingués par leur vertu, ne touchèrent qu'à un petit nombre de mets favorables à la santé, et dédaignèrent le luxe coûteux, comme corrompant l'âme et le corps. Les richesses qu'admirait et étalait le roi, ils n'en firent aucun cas et les regardèrent à peine en passant ; mais ils firent grande attention à ce qui en valait vraiment la peine, examinant de près la situation de la ville, l'importance et les particularités du Phare. Remontant ensuite le Nil jusqu'à Memphis, ils apprécièrent la fécondité du sol, l'utilité des inondations du Nil, la quantité des villes d'Égypte, les innombrables myriades d'habitants, la forte position de l'Égypte et l'ensemble des conditions excellentes d'un pays fait pour assurer la sécurité et la grandeur d'un empire. Après avoir vu avec surprise la multitude des habitants de l'Égypte et la configuration des lieux, ils en conclurent que le pays pouvait devenir une très grande puissance, si ce royaume avait des maîtres dignes de lui. Leur inspection étant terminée en Égypte, les ambassadeurs partirent pour Cypre et se rendirent de là en Syrie <sup>1</sup>. »

1. Diod., XXXIII, 28 a. Diodore ajoute, malheureusement en termes vagues, qu'ils parcoururent τὰ πλείστα μέρη τῆς οἰκουμένης, réglant avec équité les différends, renvoyant les plus litigieux au Sénat, et méritant partout la reconnaissance des rois et des peuples. En tout cas, on ne trouve pas trace de leur intervention dans la querelle d'Antiochos VII avec les Juifs, et on se demande ce qu'ils seraient allés faire à Babylone ou Ecbatane.

Il faut laisser aux rhéteurs le soin de célébrer la vertu de gens qui se contentent de manger à leur faim et passent sans être fascinés devant des coffres remplis d'or. On peut être assuré que ces discrets personnages prirent bonne note de ce qu'ils avaient vu, et que leur attention, pour n'être pas de la convoitise personnelle, n'était aucunement désintéressée. Ils emportèrent la conviction qu'un pays si riche ne devait plus échapper au protectorat romain. Quant aux bons conseils qu'ils purent donner à Ptolémée, on n'en vit guère l'effet par la suite. Le roi continua à vivre au milieu de ses compagnons de plaisir et de ses soudards, d'autant plus détesté des Alexandrins qu'il était peut-être populaire dans le reste de l'Égypte, où le clergé lui savait gré de son zèle pour la construction des temples, et le peuple de l'adoucissement des corvées <sup>1</sup>. La visite des ambassadeurs romains n'avait pu qu'ajouter à l'irritation d'une cité orgueilleuse, qui sentait son tyran soutenu par l'étranger. La vieille Cléopâtre Philométr, à n'en pas douter, attisait le feu qui couvait sous la cendre. Elle avait des rancunes à satisfaire et des injures à venger.

Le soulèvement si longtemps attendu éclata enfin (131/0). Autant qu'on en peut juger par la chronologie incertaine de ces tristes événements <sup>2</sup>, Physcon voulut étouffer les premiers symptômes de la rébellion en frappant de terreur la population alexandrine. On rapporte qu'un certain jour, il fit entourer un gymnase rempli de jeunes gens par ses sbires, qui y mirent le feu et massacrèrent ceux qui s'échap-

1. Circulaire d'Hérode, διοικήτης d'Alexandrie, à ce sujet (ci-après, p. 83, 4). Décret de 140/39, garantissant les revenus sacerdotaux (*Trbt. Pap.*, 6).

2. La date de cette révolution (*post discessum legatorum*. Justin., XXXVIII, 8, 11) paraît assurée par les témoignages concordants de Diodore disant que, malgré ses cruautés, πεντεκαίδεκα ἔτη ὁ νεώτερος Πτολεμαῖος ἐδασίλευσε μετὰ τὸν πρῶτον ἀδελφόν (XXXIII, 6), de T.-Live (*Epit.*, LIX) et Orose (V, 10), qui datent le fait du consulat de M. Perperna (130 a. C.). Cf. Strack, p. 44. Reville (*Mélanges*, p. 292 sqq.) suppose que Cléopâtre II avait attendu la majorité de son fils Memphitès, qu'elle voulait proclamer roi ; combinaison déjouée par l'enlèvement et le meurtre de Memphitès.

paient de la fournaise <sup>1</sup>. Cette fois, la mesure était comble. Le peuple exaspéré voulut à son tour brûler le monstre dans son repaire et mit le feu au palais; mais Physcon n'avait pas attendu l'heure du châtimeut. Il s'était évadé secrètement avec sa nouvelle épouse, les enfants de celle-ci, et un fils qu'il avait eu de la première, le jeune Memphitès, destiné à lui servir d'otage <sup>2</sup>. On apprit bientôt qu'il était à Chypre et qu'il y rassemblait une armée de mercenaires pour rentrer de vive force à Alexandrie. Le peuple alexandrin, soulevé contre Physcon, mais non contre la dynastie, dut proclamer la déchéance du fugitif et reconnaître Cléopâtre II pour souveraine, puis, pour se mettre en règle avec la coutume, lui chercher dans la famille royale un assesseur qui pût être, en réalité ou par fiction légale, son époux. Or il n'y avait plus — Physcon et les fils de Cléopâtre III étant disqualifiés — qu'un seul représentant mâle de la dynastie apte à jouer ce rôle : c'était l'aîné des fils que Physcon avait eus de son union libre avec Irène, celui auquel il avait probablement confié le gouvernement de la Cyrénaïque <sup>3</sup>. C'était un bâtard,

1. Val. Max., IX, 2, Ext. 5.

2. Liv., *Epit.*, LIX. Justin., *loc. cit.* Les auteurs ne disent rien des enfants de Cléopâtre III, dont deux au moins, — trois, si on admet ici (contre notre opinion) Ptolémée Néos Philopator, — Ptolémée (X Soter II) et Tryphæna, étaient nés. Le couple royal dut les emmener à Chypre.

3. Le texte de Justin (XXXVIII, 8, 11-13), témoignage unique qu'on n'ose pas récuser en bloc, oblige à distinguer deux fils et deux victimes d'Évergète. Celui-ci, *jam etiam peregrino populo* (Alexandrie ayant été, d'après Justin, déjà dépeuplée et repeuplée; cf. ci-dessus, p. 61, 2) *invisus, cum filio quem ex sorore susceperat* (Memphitès) *et cum uxore matris paelice metu insidiarum tacitus in exilium proficiscitur contractoque mercenario exercitu bellum sorori pariter ac patriae infert. Arcessitum deinde maximum a Cyrenis filium, ne eum Alexandrini contra se regem crearent, interficit. Tunc populus statuas ejus et imagines sororis existimans filium quem ex ea susceperat interficit, corpusque in membra divisum et in cista compositum matri die natali ejus inter epulas offerri curat.* Strack (p. 201) propose de lire *maximum ex Eirene filium*. Même en conservant *a Cyrenis*, qui ferait de ce fils inconnu un vice-roi, prédécesseur à Cyrène de son frère (?) Apion, on peut admettre cette généalogie, étant donné qu'on ne connaît pas à Évergète d'autre concubine que cette Irène. Strack (p. 102, 2), trouvant étrange qu'un bâtard ait porté tant d'ombrage à son père, émet des doutes sur la bâtardise de ce prince inconnu et de son frère (?) Apion, le futur roi de

sans doute; mais les Alexandrins n'avaient pas le choix, et, s'ils voulaient constituer un couple royal, ils durent songer à cette combinaison. En tout cas, Physcon y songea pour eux et déjoua par un nouveau crime le plan qu'il supposait formé contre lui. Il manda à son fils de venir le rejoindre et le fit mettre à mort. A cette nouvelle, le peuple brisa les statues et images de Physcon. L'immonde personnage tira, dit-on, de cette insulte, dont il rendait Cléopâtre responsable, une vengeance raffinée, telle que pouvait la concevoir un bel esprit curieux d'imiter les tueries mythologiques et de mettre en action les légendes des Tantalides, de Médée, ou la passion d'Osiris. Il fit tuer sous ses yeux le jeune Memphitès, son fils et le fils de Cléopâtre; puis le cadavre, coupé en morceaux, fut enfermé dans un coffre qui, expédié à Alexandrie, fut offert à la reine comme cadeau pour son jour de naissance<sup>1</sup>. Le plaisir de Physcon eût été évidemment plus complet s'il avait pu servir à sa sœur, comme au festin d'Atrée, la chair de leur fils<sup>2</sup>; mais il était impossible d'ajouter à l'indignation et à la consternation des Alexandrins. Quelle allait être l'issue du duel engagé entre la capitale, réduite par l'indifférence du reste de l'Égypte à ses seules forces, et le tyran furieux qui rassemblait à Cypre une flotte et une armée?

C'est précisément au moment où le drame va tourner aux péripéties violentes que les textes nous abandonnent. Faut-

Cyrène. « Peut-être ne sont-ils l'un et l'autre illégitimes que pour être nés quand Évergète ne portait pas encore la couronne d'Égypte, c'est-à-dire parce qu'ils ne sont pas nés dans la pourpre ». C'est une conclusion tirée de prémisses — la théorie des porphyrogénètes — qu'il faudrait d'abord démontrer (cf. ci-dessus, I, pp. 61, 2. 96, 1. 98, 1).

1. Diodor., XXXIV-XXXV, 14 (μυησάμενος τὴν τῆς Μηδείας ὀμότητα καὶ μαιφονίαν). Liv., *loc. cit.* Val. Max., IX, 2, Ext. 5. Justin., *loc. cit.* Cf. ci-dessus, p. 63, 2. C'est à Cypre (Diod. Liv.) que fut consommé le forfait. Tous ces témoignages, en somme, n'en font qu'un, et il ressemble singulièrement à une légende, bâtie après coup sur les hyperboles injurieuses que les Alexandrins ont dû prodiguer au despote.

2. C'est ce que n'a pas manqué d'imaginer le dramaturge italien Spinello, dans sa tragédie de *Cleopatra* (1540). Voy. (ci-après, chap. xv, §3) Möller, pp. 5-8.

il reconnaît Évergète Physcon dans ce « Ptolémée l'aîné » ou « le vieux » (ὁ πρεσβύτερος), qui, d'après un fragment de Diodore, envoie le général Hégélochos contre les Alexandrins commandés par Marsyas, et qui, après la défaite totale des Alexandrins, fait preuve envers Marsyas d'une clémence inattendue? « Il commençait enfin », dit l'historien, « à changer de dispositions et cherchait, en se montrant humain, à apaiser l'exaspération des masses contre lui <sup>1</sup> ». Cet Hégélochos ne serait-il pas le haut fonctionnaire appelé Lochos, fils de Callimède, auquel les commerçants romains, protégés par lui « lors de la prise d'Alexandrie par le roi Ptolémée dieu Évergète », ont élevé une statue à Délos<sup>2</sup>? On retrouve ce Lochos devenu stratège de la Thébàide, paré des titres de συγγενής et même « frère » (ἀδελφός) des (trois) souverains <sup>3</sup>.

Ce qui paraît résulter d'indices recueillis çà et là, c'est que Cléopâtre II, seule reine sous le nom de Cléopâtre Philométor Soteira <sup>4</sup>, ne gagna à sa cause, en dehors d'Alexandrie, qu'une très faible partie de l'Égypte. Elle fut reconnue par la ville de Thèbes, à la suite de quelque révolution de citadins, à l'instar d'Alexandrie; mais ce mouvement, provoqué sans doute par l'absence de la garnison occupée à réprimer une insurrection des fellahs d'Hermonthis, de l'autre côté du fleuve, fut bientôt étouffé par l'armée, restée fidèle à Évergète. Nous possédons une lettre, datée du

1. Diodor., XXXIV-V, 20. Le titre de πρεσβύτερος conviendrait mieux au fils et successeur d'Évergète, Ptolémée Soter II en guerre avec son cadet Ptolémée Alexandre (ci-après); mais on ne voit pas que Ptolémée Soter II ait jamais pris Alexandrie de vive force. Il se peut que Diodore ou le compilateur, dans quelque réflexion indépendante de l'ordre chronologique, ait parlé auparavant d'un co-régent (le fils aîné de Cléopâtre III, Ptolémée Soter II?), et, revenant à Évergète, l'ait qualifié de πρεσβύτερος.

2. Inscription de Délos (Homolle in *BCH.*, VIII [1880], p. 107). Il y a un jeu de mots, flatterie délicate, dans Ῥωμαίων οἱ εὐεργετηθέντες sous un Évergète. Cette κατάληψις Ἀλεξανδρείας pourrait être de 145; mais la date de 129 est plus probable. Cf. *CIG.*, 2285.

3. *CIG.*, 4896 A-B = Strack, 103 (Obélisque de Philæ).

4. Sur le papyrus de l'an II de Cléopâtre Philométor Soteira, restitué par Revillout à Cléopâtre II, voy. la discussion hésitante de Strack (p. 42-44).

23 Choiak de l'an XL (14 janv. 130), écrite par un soldat, Esthaldas, qui va partir en détachement d'avant-garde pour Hermonthis. Il a entendu dire que le stratège de la Thébaïde, Paos, y conduira le mois prochain (Tybi) « des forces suffisantes pour écraser les gens d'Hermonthis et les traiter en rebelles <sup>1</sup> ». Vers le mois d'octobre 130, Thèbes avait fait défection ; mais la garnison de Koptos, et sans doute la majeure partie des troupes dont disposait le gouverneur Paos tenaient toujours pour Évergète, sa femme et ses enfants <sup>2</sup>. Nous ignorons pendant combien de temps Thèbes put prolonger sa résistance. La révolte d'Hermonthis prit fin au plus tard au printemps de 129, mais il n'est pas probable que celle de Thèbes fut abattue du même coup <sup>3</sup>. Le règne de Cléopâtre II commença et finit à Alexandrie, qui paraît avoir fait sa soumission définitive au cours de l'année 129.

On a vu plus haut que, d'après Diodore, Évergète II, rentré en possession de sa capitale, montra une modération qu'on n'eût pas attendue de lui. Personne évidemment ne crut dès l'abord à la sincérité de cette conversion, et, en tout cas, Cléopâtre II avait des raisons toutes particulières de ne pas compter sur la clémence du vainqueur. Elle s'en-

1. Pap. du Louvre ap. Revillout, *Mélanges*, p. 295. Strack, (p. 46, 3) propose de remplacer la leçon de Revillout *προσπίπτωσι δ βασιλεύς κλών ἀνατελείν ἐν τῷ Τυβί*, qui suppose Évergète II présent en Égypte, par *προσπίπτωσι γάρ (?) Παῶν ἀνατελείν*, Paos (un Égyptien) étant alors gouverneur de la Thébaïde, le supérieur de ce Soterichos dont il est question ci-après (Strack, n. 109). Sur la chronologie des années XL-XLI d'Évergète, voy. Strack, p. 44-47, et la rectification de Wilcken (*Gr. Ostraka*, I, p. 785), qui fait coïncider l'an I de Cléopâtre (Philométor Soteira), non pas avec l'an XL, mais avec l'an XLI d'Évergète (130/29 a. C.). Dernière mention de l'an II, 29 Phaophi = 25 nov. 129.

2. Dédicace du Gortynien Soterichos, archisomatophylaque, envoyé par Paos, *τοῦ συγγενοῦς καὶ στρατηγοῦ τῆς Θεβαίδος*, en détachement à Koptos (Strack, n. 109) : date, 10 Thoth XLI (= 3 oct. 130). Au Fayoum, inscription de Épiphi XLII = août 129, où figurent [par restitution] les trois souverains (P. Jouguet, in *C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1902, p. 353).

3. Un papyrus daté du 18 Choiak XLIII (9 janv. 127), parle de prêtres et prêtresses du culte dynastique *οὐσῶν ἐν τῷ τοῦ βασιλέως στρατοπέδῳ* (*Berlin. Griech. Urkunden*, 993). On peut en conclure, avec P. M. Meyer (in *Beitr. z. alt. Gesch.*, II [1902], p. 477-79), que les hostilités continuaient en Thébaïde, mais il ne s'ensuit pas que Ptolémée n'avait pas encore repris Alexandrie.

fuit auprès de son gendre Démétrios II, roi de Syrie, avec l'argent du Trésor qu'elle avait eu soin de faire porter sur ses navires. Elle espérait trouver à la cour d'Antioche un asile sûr, et peut-être le secours qu'elle avait vainement demandé l'année précédente <sup>1</sup>.

## § II

### ÉVERGÈTE II ET CLÉOPATRE III.

Démétrios II, relâché par les Parthes au moment où son frère Antiochos VII Sidétès faisait campagne pour le délivrer (129), venait de rentrer dans son royaume et s'y trouvait dans une situation singulière. Phraate II avait compté sur les troubles que susciterait la compétition des deux frères, alors qu'il n'y avait qu'un trône et qu'une femme pour les deux. Antiochos VII, aussi aimé du peuple que son frère était détesté, n'aurait pu, l'eût-il voulu, abdiquer son rôle de suppléant. La mort d'Antiochos VII, tombé sous les coups des Parthes, simplifia le problème, mais ne rendit pas Démétrios II plus populaire. Plus méprisé de ses sujets qu'avant sa captivité, odieux à son ancienne épouse qu'il voulait reprendre et qui ne voyait plus en lui que le mari de Rodogune, toujours arrogant et portant maintenant la barbe à l'orientale, comme un renégat de l'hellénisme <sup>2</sup>, Démétrios ne régnait guère que sur son palais, d'où la guerre civile pouvait le chasser d'un moment à l'autre. Cette guerre, Cléopâtre Théa la préparait elle-même, en abritant en lieu

1. D'après Justin (XXXVIII, 9, 1), Cléopâtre, *cum urgueri se fraterno bello videret, auxilium a Demetrio rege Syriae per legatos petit* (Justin ne s'aperçoit pas que Démétrios II était encore captif des Parthes en 130). Maintenant, elle s'enfuit *opibus Aegypti navibus impositis* (XXXIX, 1, 4).

2. Voy. les monnaies de Démétrios II après son retour. *Antiochenses exserantes superbiam regis, quae conversatione Parthicae crudelitatis intolerabilis facta erat, mox Apameni ceteraque civitates exemplum secutae per absentiam regis* (voy. ci-après) *a Demetrio defecere* (Justin., XXXIX, 1, 3).

sûr, à Cyzique, le dernier des fils qu'elle avait eus d'Antiochos VII, le futur Antiochos IX dit de Cyzique. C'était, si l'aîné, Séleucos, devait rester captif avec sa sœur Laodice chez les Parthes, un prétendant tout désigné aux partisans de son père <sup>1</sup>.

L'arrivée de la reine d'Égypte dut opérer dans ce milieu troublé une diversion favorable. On peut croire qu'elle fit de son mieux pour préparer entre sa fille et son gendre une réconciliation utile à ses desseins. Pour Démétrios, une guerre avec l'Égypte pouvait être le salut. Les soldats qu'il n'osait pas mener contre Jean Hyrcan dans la Palestine et l'Idumée, de peur d'être trahi par eux, le suivraient peut-être quand il leur montrerait l'Égypte à conquérir et à piller. Il paraît qu'il réussit, en effet, à conduire une armée jusqu'à Péluse. Là, s'étant heurtés à quelque résistance, ses soldats, qu'il avait dû bercer d'illusions extravagantes, refusèrent de lui obéir <sup>2</sup>. Il lui fallut revenir sur ses pas. Pendant ce temps, Antioche s'était révoltée, Apamée avait suivi son exemple, puis de proche en proche les autres cités <sup>3</sup>, et les rebelles étaient entrés en relations avec Évergète II, le priant de leur envoyer un roi de son choix, pourvu qu'il fût de la race des Séleucides <sup>4</sup>.

Ce fut sans doute une douce surprise pour Physcon que de constater qu'il y avait au monde un roi plus impopulaire que lui et de voir l'orage déchaîné contre lui fondre sur la tête de ses adversaires. N'ayant pas sous la main de Séleucide authentique, Physcon envoya en Syrie un prétendant de son invention, « un jeune Égyptien, fils du négociant Protarchos », qui, suivant Justin <sup>5</sup>, fut donné pour un fils adoptif

1. Un des fils qu'elle avait eus de Démétrios II, Antiochos (VIII) Grypos, était alors à Athènes (Appian., *Syr.*, 69). L'aîné des enfants de ce lit, Séleucos V, était sans doute avec elle à Ptolémaïs (Joseph., *A. Jud.*, XIII, 9, 3).

2. Euseb., I, p. 257-258 Schœne.

3. Justin., *loc. cit.*

4. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 9, 3.

5. Justin., XXXIX, 1, 4-5.



d'Antiochos VII, et, suivant une tradition plus vraisemblable <sup>1</sup>, passa pour un fils d'Alexandre Bala. En tout cas, Ptolémée donna à son protégé le nom d'Alexandre, qui rappelait le souvenir d'Alexandre Bala, présenté jadis dans des conditions analogues par Ptolémée Philométor, et le fit escorter par des forces imposantes. Le prétendant, sans doute amené par mer, fut acclamé à Antioche et fit aussitôt frapper la monnaie à son effigie (128) <sup>2</sup>. Cependant, il lui fallut encore trois ans de lutte pour abattre son rival. A la fin, Démétrios II, battu à Damas, abandonné par Cléopâtre Théa, qui ferma au fugitif les portes de Ptolémaïs, fut tué à Tyr, par ordre du gouverneur de la place, au moment où il y débarquait avec l'intention de se réfugier dans le temple de Melqart (125) <sup>3</sup>. Alexandre II, surnommé Zabinas ou l'esclave « acheté au marché » (ἀγοραστός) par son patron, était définitivement roi de Syrie. Il ne lui restait plus qu'à soumettre la Phénicie, où Cléopâtre Théa continuait à régner au nom de la dynastie légitime.

Mais il était dit qu'Évergète suivrait, plus loin qu'il n'eût souhaité, l'exemple de son frère Philométor. Alexandre Zabinas, comme Alexandre Bala, se lassa bien vite de n'être que le protégé du roi d'Égypte. Peut-être Physcon, imitateur jusqu'au bout, avait-il essayé de se rémunérer de ses services en se faisant céder la Cœlé-Syrie, auquel cas « l'orgueilleuse insolence » reprochée par Justin à Alexandre II eût été simplement une nécessité politique et un honorable scrupule. On vit alors Ptolémée utiliser ses mécomptes pour se rapprocher des siens. Il fit sa paix avec sa sœur Cléopâtre II, qui vint reprendre sa place à Alexandrie, comme reine-sœur, à côté de la reine-épouse (124) <sup>4</sup>.

1. Euseb., I, p. 257-8 Schœne.

2. Monnaies datées de ΔΠΡ, 184 Sel. = 128 a. C. (Babelon, *Rois de Syrie*, p. cl.).

3. Justin., XXXIX, 1, 8. En débarquant, suivant Justin; en se rembarquant, suivant Eusèbe (*loc. cit.*): la différence importe peu. Josèphe (*loc. cit.*) assure qu'il fut torturé: πολλά παθὼν ὑπὸ τῶν μισούντων ἀπέθανεν.

4. Justin., XXXIX, 2, 1-2; entre janvier et juillet 124 (Strack, p. 184). Peut-



Cette réconciliation officielle fut la cause ou l'effet d'un revirement dans la politique égyptienne. Ptolémée offrit alors à sa nièce Cléopâtre Théa de la remettre en possession du trône de Syrie en renversant Alexandre Zabinas. Cléopâtre Théa n'était plus l'être résigné et passif qui passait de main en main avec le sceptre; l'aigreur amassée au cours de sa triste existence s'était tournée en ambition. Lasse de toujours obéir, elle voulait maintenant commander. Elle avait trahi et laissé assassiner son mari Démétrios II<sup>1</sup>; depuis, elle avait fait périr son fils aîné, Séleucos V, qui avait pris sans sa permission le titre de roi (125), pour donner le diadème à son second fils, fils lui aussi de Démétrios II, Antiochos VIII surnommé Grypos (Nez-crochu), qui promettait d'être plus docile et de la laisser régner à sa place<sup>2</sup>. De pareils crimes n'étaient pas pour lui aliéner les sympathies de Physcon. Le roi d'Égypte, une fois le pacte conclu, fit honneur à sa parole. Non seulement il mit une armée à la disposition d'Antiochos VIII, mais il lui donna sa fille (Cléopâtre) Tryphæna<sup>3</sup>, pour montrer aux populations qu'il était bien décidé à ne pas abandonner son candidat. En effet, quand les Syriens virent toutes les chances tourner du côté d'Antiochos Grypos, ils se hâtèrent de désertar la cause d'Alexandre Zabinas. Celui-ci, battu dans une première rencontre, voulut se défendre dans Antioche, et, pour subvenir aux frais de la guerre, porta la main sur les richesses des temples, le recours ordinaire des Séleucides en détresse. On cria au sacrilège. Alexandre, obligé de s'enfuir, tomba aux mains de maraudeurs qui le livrèrent à Grypos. Celui-ci ter-

être y a-t-il quelque rapport entre le retour de Cléopâtre II, interprété par ses partisans comme une revanche, et les conflits qui surgirent en l'an XLVIII (123) entre Hermonthis et Crocodilopolis (nomes thébain et pathyrite). Cf. Grenfell in *Archiv f. Papf.* I [1901], p. 57 sqq. A la même date (?), nouvelle révolte (?) de Panopolis (cf. les conjectures de Grenfell, in *Tebtun. Pap.*, p. 46).

1. Appien (*Syr.*, 68) dit crûment : *ἔκτεινε Δημήτριον ἢ γυνὴ Κλεοπάτρα.*
2. Appien (*Syr.*, 69) dit qu'elle tua Séleucos *ἐπιτοξέυσασα*, soit qu'elle craignit en lui un vengeur de son père, soit qu'elle fût « enragée contre tous ».
3. Appien (*loc. cit.*) la confond avec sa sœur Sélééné.

mina d'un seul coup la guerre civile en mettant à mort son adversaire (123) <sup>1</sup>.

A partir de ce moment, Évergète paraît s'être désintéressé des affaires de Syrie. Il put suivre de loin, avec le flegme du connaisseur, les criminelles intrigues qui amenèrent enfin, sous forme de châtement providentiel, la mort de Cléopâtre Théa (124). L'ambitieuse reine mère, après avoir sacrifié à sa passion dominante un mari et son fils aîné, voulut empoisonner aussi Antiochos Grypos, qui avait désappris l'obéissance. Prise sur le fait, elle fut contrainte de vider la coupe qu'elle avait préparée pour lui <sup>2</sup>. Pendant les sept années (123-116) qu'il vécut encore après son intervention en Syrie, le vieux Kakergète, maintenant apaisé, s'occupa de mettre ordre à ses affaires de famille. On rencontre dans les papyrus, nommé au rang des rois divinisés, un Ptolémée Néos Philopator <sup>3</sup>, qu'on suppose avoir été vice-roi de Cypre durant trois ou quatre ans (à partir de 121/0) et qui disparaît ensuite, à peu près en même temps que la vieille reine Cléopâtre II. L'identité de ce mystérieux personnage, dont le nom, rien que le nom, traverse ainsi l'horizon à la façon d'un bolide aussitôt évanoui, est un problème désespéré entre tous.

La solution la plus séduisante au premier abord et qui fournit le canevas d'un petit roman invérifiable, mais complet en soi, est que ce Ptolémée était un fils de Cléopâtre II,

1. Justin., XXXIX, 2, 3-6. Diodore (XXXIV, 28) fait une homélie édifiante sur les vengeances divines. Repoussé par les Séleuciens, Alexandre s'enfuit à Posidion, et il est livré à Grypos « deux jours après le sacrilège ». Suivant Josèphe (*A. Jud.*, XIII, 9, 3), Alexandre ἡττηθεὶς τῇ μάχῃ διαφθείρεται : Eusèbe (I, p. 257 Schœne) ajoute φαρμάκῳ.

2. Justin., *ibid.*, 7-8. Appian., *Syr.*, 69. C'est le dénouement de la *Rodogune* de Corneille, tragédie où Corneille « n'a même osé nommer dans ses vers » Cléopâtre, de peur de confusion avec la seule Cléopâtre connue du public.

3. Papyrus démotique de Berlin (101 b = Taf. 27 Spiegelberg) du 3 Pachon LII (22 mai 118), stèle d'Assouan (Strack, n. 140) et papyrus de 114 (*Pap. Grenfell*, I, 25), où Néos Philopator est nommé *avant* « le dieu Évergète » : papyrus démotiques où il est nommé après Eupator et *avant* les Philométors : listes hiéroglyphiques où il est nommé *après* Évergète (voy. Strack, p. 177, et ci-dessus, p. 56, 2).

issu, comme Memphitès, du mariage de la veuve de Philométor avec Évergète II, et que l'association au trône de ce dernier rejeton mâle de Cléopâtre II avait été une satisfaction donnée à sa mère, ou plutôt exigée par elle comme prix de la réconciliation opérée en 124. La vieille reine faisait ainsi prévaloir son droit et celui de sa postérité sur les prétentions de sa fille Cléopâtre III et des enfants de celle-ci. Mais Cléopâtre III, rivale de sa mère et décidée à tout pour écarter les obstacles qui dérangent ses calculs, aurait supprimé le malencontreux co-régent et sa mère. Un crime de plus ou de moins, dans la série des forfaits que les compétitions dynastiques accumulent, à l'époque, dans l'histoire des Lagides et des Séleucides, échappe aux objections d'ordre moral. Mais il est à peu près impossible de trouver place, dans le court laps de temps assigné plus haut à l'union conjugale de Cléopâtre II et d'Évergète II, pour une naissance consécutive à celle de Memphitès, et on ne croira pas aisément à une concurrence féconde prolongée par la suite, entre la vieille reine, officiellement réduite à la qualité de reine-sœur, et la jeune reine, qualifiée reine-épouse. D'autre part, la vice-royauté exercée à Chypre en l'an L du règne (121/0 a. Chr.), même admise comme fait indubitable sur la foi d'une monnaie unique <sup>1</sup>, n'est attribuée à Ptolémée Néos Philopator que par voie de conjecture. Cette fonction a pu être dévolue à un autre des fils d'Évergète, soit à un fils de Cléopâtre III, soit même à un bâtard du roi, par exemple, à cet Apion auquel son père, qui lui cherchait un apanage, finit par laisser la Cyrénaïque. Un texte de Pausanias <sup>2</sup> nous permet de choisir

1. Tétradrachme de Paphos : tête de Ptolémée Soter; au revers l'aigle portefoudre avec la légende LN ΠΑ Α (Strack, p. 47; trois exemplaires dans Svoronos, p. 251, n. 1525, pl. LII, 22; reproduit par Mahaffy, *History*, p. 208), monnaie pareille (sauf l'absence de ΚΑΙ avant Α) à celle qui a fait attribuer une vice-royauté de Chypre à Ptolémée Eupator (ci-dessus, p. 53, 2). Il est assez étrange de rencontrer deux fois cet Α sur deux monnaies de Paphos : c'est à se demander si Α est bien une lettre-chiffre, et non pas une marque de fabrique, une lettre monétaire ou un « différent » quelconque.

2. Pausan., I, 9, 1. Cf. ci-après, p. 90, 2.

entre ces possibilités. Il nous apprend que Cléopâtre III, pleine d'aversion pour son fils aîné, l'avait fait envoyer à Cypre, dans une sorte d'exil, pour que le cadet fût à même de recueillir la succession de son père. C'est, à n'en pas douter, cette manœuvre, déguisée en mission honorifique, qui a fait de Ptolémée (Soter II) un vice-roi de Cypre. Nous n'avons donc nul besoin de supposer Ptolémée Néos Philopator vivant en 121, et nous pouvons conclure que l'apparition de son nom comme dieu dans le protocole est bien une satisfaction donnée à Cléopâtre II, mais une satisfaction de pure forme, un hommage posthume rendu à la mémoire de l'infortuné Memphitès, une rétractation et comme une négation officielle du crime commis sur sa personne <sup>1</sup>.

1. On a vu plus haut (p. 5, 2) le lien qui existe entre les questions concernant l'identité d'Eupator, d'une part, de Philopator (Néos) d'autre part. Pour Lepsius (qui ne connaissait pas la monnaie cyprïote) et Mahaffy, Philopator est le fils de Philométor, assassiné en 145 par Évergète II, c'est-à-dire celui que nous avons appelé Eupator. Revillout, suivi par Stuart Poole, Head et Strack, pense que c'était un second fils de Cléopâtre II et d'Évergète, un cadet de Memphitès. Strack (p. 179, 1) indique comme pis aller, « pour ceux qui ne reconnaissent pas la valeur de la monnaie » cyprïote, la solution qui me paraît de toutes la meilleure, à savoir l'identité de Néos Philopator et de Memphitès. Il y en aurait encore une autre, c'est que Néos Philopator fût un fils aîné de Cléopâtre III et d'Évergète : mais il est très probable que Ptolémée Soter II est né vers 142 et n'avait pas de frère aîné. L'identification de Philopator avec Memphitès explique, mieux que toute autre hypothèse, que le nom de Philopator ait pu être placé à côté de celui d'Eupator, les deux éphèbes qui n'ont pas régné, les deux victimes d'Évergète, dans le même coin du cimetière aux apothéoses posthumes. Il résulte de là que Néos Philopator n'a pas pu être vice-roi de Cypre en 121/0. Si l'on admet qu'il y en eut un, je ne vois pas pourquoi ce vice-roi n'aurait pas été le futur Ptolémée Soter II, que Strack (p. 48) met d'emblée « hors de question », ou pourquoi l'on exclurait les bâtards du nombre des candidats possibles, sous un roi qui fit de la Cyrénaïque l'apanage d'un fils *ex paelice susceptus* (Justin., XXXIX, 5, 2). Sans doute, si l'on fait entrer les bâtards en ligne de compte, « il devient inutile de discuter la question » (Strack, p. 178, 2) ; mais il n'y a pas grand mal à déclarer qu'elle est insoluble. C'est à regret, et pour suivre l'usage actuel, que je me résigne à cataloguer et numéroter, après Ptolémée VIII Eupator, Ptolémée IX Néos Philopator, soi-disant roi de Cypre, tous deux inconnus des historiens antiques. [Ajouter aux mentions du dieu Néos Philopator *avant* le dieu Évergète (ci-dessus, p. 80, 3), le texte grec d'une inscription trilingue inédite, datée d'octobre 112, n. 33 de la nouvelle série publiée en 1903 par Strack dans l'*Archiv f. Papy.*, II, 4, p. 551, avec des indications bibliographiques (p. 552) sur les variantes du canon alexandrin.]

Évergète II vieillissant nous apparaît sous un jour nouveau, comme un administrateur vigilant, qui accueille volontiers les doléances de ses sujets et les protège contre les exactions des fonctionnaires <sup>1</sup>. On s'étonne plus encore, après ce qui nous a été raconté de la dispersion des savants intimidés par ses violences, de découvrir en lui un lettré, l'élève d'Aristarque, ayant le goût des doctes discussions à propos d'une glose, d'un vers, d'une légende homérique <sup>2</sup>. Il prit au sérieux le titre de φιλόλογος, qui est, sans contredit, le plus honorable de ses surnoms <sup>3</sup>. Non seulement il s'occupa d'enrichir la Bibliothèque du Musée, qu'il protégea contre la concurrence en défendant, dit-on, l'exportation du papyrus <sup>4</sup>; mais il y ajouta des ouvrages de son cru. Il rédigea en vingt-quatre livres des Mémoires (Ἰστορικὰ) encyclopédiques, dans lesquels il entassa pêle-mêle, avec quelques lambeaux de sa biographie et des anecdotes sur ses contemporains, tout ce qu'il savait d'histoire naturelle, de géographie et d'ethnographie <sup>5</sup>. On eût dit qu'il

1. Pétition des prêtres d'Isis à Philæ, se plaignant d'être obligés d'héberger tous les fonctionnaires et les troupes de passage et d'être ruinés par ces extorsions. Lettre du roi enjoignant μηδένα ἐνοχλεῖν αὐτούς (Strack, n. 103) : date postérieure à la rentrée de Cléopâtre II. La majeure partie des quarante-six décrets contenus dans le *Tebt. Pap.*, n. 5, sont des φιλόλογα au bénéfice surtout des prêtres et des soldats : en tête, amnistie générale, dont sont exceptés seulement les assassins et sacrilèges, pour tous délits, crimes ou condamnations jusqu'au 9 Pharmouthi de l'an LII (28 mars 118). En l'an LIII (117 a. C.), sorte d'amnistie générale, mentionnée au procès d'Hermias en LIV (*Pap. Taurin.*, I, p. 7), prolongeant la précédente et faisant remise de toutes causes à tous jusqu'au 19 Thoth LIII (10 oct. 117). Plus tard encore, à ce qu'il semble, six décrets accordant des remises et renouvelant ou rappelant l'amnistie accordée jusqu'en l'an LIII (*Tebt. Pap.*, n. 124). Circulaire d'Hérode, diocète d'Alexandrie, à ses subordonnés pour adoucir les corvées (*Pap.* 63 du Louvre : ci-dessus, p. 71, 1).

2. Plut., *De adul. et amic.*, 17. On cite de lui une correction à un vers d'Homère. C'était la mode du temps. Son contemporain, Attale III Philométor, vicieux et savant, avait les mêmes goûts.

3. Epiphan., *De mens. et pond.*, 12.

4. Plin., XIII, § 70 (*aemulatione circa bibliothecas regum Ptolemaei et Eumenis, suppimente chartas Ptolemaeo idem Varro membranas Pergami tradit reperlas*).

5. Fragments, extraits d'Athénée, dans *FHG.*, III, p. 186-189. Il racontait

voulait remplacer à lui seul les savants qu'il avait fait fuir. De ces savants, il en restait encore, et qui n'avaient pas à se plaindre du monarque <sup>1</sup>. Au dire de Posidonios, dont Strabon reproduit le récit avec un certain air d'incrédulité, ce fut Évergète qui fit les frais d'une expédition envoyée pour explorer l'Inde et conduite par le géographe Eudoxe de Cyzique. Eudoxe comptait bien garder pour lui les profits, et il rapporta en effet « un plein chargement de parfums et de pierres précieuses » ; mais il se vit frustré dans ses espérances, car Évergète prit pour lui la cargaison entière <sup>2</sup>.

Le roi eût été plus généreux peut-être s'il n'avait pas eu besoin de sommes énormes pour ses bâtiments. Par goût, et pour se maintenir en faveur auprès du clergé, il élevait de tous côtés ou achevait des temples, dont les ruines conservent encore aujourd'hui son nom et son image <sup>3</sup>. On a vu qu'il avait dédié le grand temple d'Horos à Edfou, en compagnie de sa jeune femme Cléopâtre III, en la XXVIII<sup>e</sup> année de son règne (142 a. C.), 95 ans, dit l'inscription commémorative <sup>4</sup>, après que le premier Évergète eut donné le coup de

les excentricités et ripailles de son oncle Antiochos Épiphane, décrivait le service de table de Massinissa et sa garderie d'enfants, s'égayait sur le goût d'Eumène pour les cochons gras, qu'il payait 4,000 drachmes, etc. Ptolémée Physcon cité comme auteur de livres magiques ou magicien (Dieterich in *Jahrb. f. kl. Phil.*, Supplb. XVI [1888], p. 754, 9).

1. Par exemple, le philosophe Panaréto, disciple d'Arcésilas, appointé à 12 talents par an (Athen., XII, p. 552 c). La similitude de ce nom ou surnom avec le Πανάρετος ou *Ecclésiastique* de Jésus, fils de Sirach, livre traduit de l'hébreu en grec sous Évergète II (cf. *Eccli.*, Prol.), et avec un livre magique aussi appelé Πανάρετος, donne lieu à des conjectures que nous n'avons pas à examiner (cf. Dieterich, *op. cit.*).

2. Strab., II, p. 98. Ce doit être le même Eudoxe que Diogène Laërce appelle 'Ρόδιος Ἰστροπίας γεγραπός (VIII, 90).

3. Temple d'Aphrodite à Philæ; réfection du petit temple de Médinet-Habou; de Deir-el-Médineh; T. de Hathor à El-Kâb; T. de Kôm Ombo, commencé par Philométor (Ptolémée et les deux Cléopâtres devant Horos, bas-relief en phototypie dans Mahaffy, *History*, p. 196), aujourd'hui déblayé par M. de Morgan; propylon et pronaos du T. du dieu thrace Héron à Magdola (Médinet-en-Nahâs), suivant P. Jouguet (*C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 1902, p. 353), etc.

4. Cf. ci-dessus, I, p. 274, 1. II, p. 64, 2 : Mahaffy *Empire*, p. 241.

marteau à la première pierre. Les travaux continuèrent encore après la dédicace. Le grand vestibule aux dix-huit colonnes fut terminé en l'an XLVI (124 a. C.). Évergète s'acharnait à son œuvre de prédilection. « A la fin de sa vie, en l'an LIV de ce roi, le 11 de Payni (28 juin 116), furent posées les fondations du grand mur de pourtour et des pylônes de l'entrée. Comme on était occupé à ces fondations, le roi mourut, et son fils aîné lui succéda au trône. »

Évergète II vécut ainsi, sans trouble et peut-être sans remords, jusqu'en 116 avant notre ère<sup>1</sup>. Il mourut en cette année, à l'âge d'environ soixante-cinq ou six ans, après avoir régné, avec son frère ou seul, durant cinquante-quatre ans, léguant le souvenir de ses crimes impunis aux moralistes qui voudraient en tirer des arguments contre la Providence. Il n'est pas sûr que Cléopâtre II soit morte avant lui, comme l'admet implicitement Justin et comme on l'a cru depuis sur la foi d'un protocole du 22 mai 118, d'où son nom est absent<sup>2</sup>. Le dernier acte d'Évergète II fut un acte de complaisance pour l'ambitieuse Cléopâtre III, et en même temps une faute politique. Il laissait le trône à Cléopâtre et s'en remettait à elle du soin de choisir parmi ses deux fils celui qu'il lui plairait de s'associer<sup>3</sup>. C'était encore, au

1. On a des *ostraka* datés du 18 Payni de l'an LIV (Wilcken, *Ostraka*, I, p. 786) et même du mois suivant, Épiphi (Reveillout, *Mélanges*, p. 275). Je ne vois pas qu'il y ait lieu de considérer ces dates comme fautives et posthumes. Le texte de l'inscription d'Edfou ne dit pas que le roi soit mort le 11 Payni, mais durant les travaux commencés à cette date. Nous possédons encore quantité de monnaies de la même année (Svoronos, pp. 252, 256, 261).

2. Strack, p. 200, 29. Mais Cléopâtre II figure dans des *Tebtunis Papyri* postérieurs au 28 avril et au 7 décembre 118 (nn. 5 et 43). On cite (*ibid.*, p. 32, 4) un papyrus démotique inédit daté du 9 Phaophi an II (29 oct. 115) « de la reine Cléopâtre et de la reine Cléopâtre et du roi Ptolémée son fils Philométor Soter ». Si la leçon est exacte et si la répétition du nom de Cléopâtre n'est pas due à une distraction du scribe, la survivance de Cléopâtre II est démontrée.

3. *Regno Aegypti uxori et alteri ex filiis, quem illa legisset, relicto : videlicet quasi quietior Aegypti status quam Syriae regnum esset, cum mater altero ex filiis electo alterum hostem esset habitura* (Justin., XXXIX, 3, 1). Évergète II ne faisait non plus aucun cas de la règle (?) qui interdisait le mariage avant l'avènement. Il laissa son fils aîné, Ptolémée Soter II, épouser de son vivant sa fille Cléopâtre (IV). Cf. ci-après, p. 116, 1.



fond, une manière de faire son apologie à lui, qui avait été, durant vingt-cinq ans, en révolte contre le droit d'aînesse. D'après sa théorie, qu'il pouvait faire remonter à l'ancêtre Ptolémée Soter, la couronne devait être au plus digne, et Cléopâtre était chargée de décider si l'ordre de mérite suivait ou non l'ordre de naissance. C'était évidemment, quel que fût d'ailleurs le choix de Cléopâtre, préparer la guerre civile à brève échéance. On peut même dire que, par la relégation de l'aîné à Cypre, les hostilités étaient déjà commencées. Ptolémée était assez intelligent pour prévoir ce prochain avenir et assez égoïste pour s'en désintéresser.

Il fit pis encore. Par une clause de son testament qui allait à la fois contre la morale et l'intérêt évident de la monarchie, il légua son ancien royaume de Cyrénaïque à son bâtard Ptolémée Apion, probablement un fils de sa concubine Irène <sup>1</sup>. Était-ce comme apanage viager, ou comme propriété aliénable, nous n'avons sur ce point de droit que l'interprétation des juristes de Rome, qui adjugeront plus tard au peuple romain l'héritage de Ptolémée Apion (96) <sup>2</sup>. Le moment allait venir où les Romains, longtemps distraits par leurs discordes intestines, mais solidement établis en Asie comme héritiers des rois de Pergame, songeraient à achever la conquête de l'Orient. Évergète II, qu'ils avaient protégé longtemps et à qui ils avaient fait, par la suite, la grâce de

1. *Frater ejus (Pt. Alexandri) ex paelice susceptus, cui pater Cyrenarum regnum testamento reliquerat, herede populo Romano instituto decedit* (Justin., XXXIX, 5, 2) : νόθος dans Appian., *Mithrid.*, 121. Strack (p. 102, 2) élève des doutes sur sa bâtardise (cf. ci-dessus, p. 72, 3). Le surnom d'Apion dans Liv., *Epit.*, Lxx, et Appian., *Mithrid.*, 121.

2. Le fait que des monnaies cyrénaïques ont été frappées au nom de Ptolémée Soter II (de 116 à 107, cf. S. Poole, p. Lxxx : neuf exemplaires, sans date, dans Svoronos, p. 283, n. 1725) prouve simplement que le testament — s'il a existé — laissait subsister des doutes sur les conditions du legs fait à Apion, et que le roi d'Égypte put maintenir son droit de suzerain, tant qu'il ne fut pas réduit à l'impuissance par la compétition de son frère. Apion devait être déjà gouverneur ou vice-roi de Cyrène du vivant d'Évergète, et il eût fallu une guerre pour le déposséder.

le laisser tranquille, leur indiquait, pour ainsi dire, le morceau qu'ils pourraient détacher de la monarchie des Lagides sans faire crouler tout l'édifice.

Le règne de Ptolémée Évergète II termine l'histoire de l'Égypte indépendante et maîtresse de ses destinées. La suite n'est plus que l'agonie, prolongée durant près d'un siècle, d'une dynastie ruinée, comme celle des Séleucides, par la plaie incurable des compétitions dynastiques. Évergète II a été l'importateur de ce mal, devenu chronique après lui et, dans la mesure où il put disposer de l'avenir, par sa faute. La critique moderne, défiante à l'égard des exagérations familières aux rhéteurs antiques, peut alléger le fardeau de crimes et de malédictions dont ils l'ont chargé; mais il lui est impossible d'effacer tous les traits de cette répugnante caricature. C'est, en tout cas, une figure énergique, celle d'un despote sans scrupules, mais non sans intelligence, qui semble avoir résumé en lui et emporté avec lui toute la virilité de la race. Après lui, il n'y a plus que les femmes qui veillent et sachent régner.

---

## CHAPITRE XII

### PTOLÉMÉE X PHILOMÉTOR SOTER II [LATHYROS]

(116-84)

### PTOLÉMÉE XI ALEXANDRE I PHILOMÉTOR

(107-88)

Rôle prépondérant des reines dans les monarchies orientales. — Régence effective de la reine mère Cléopâtre III.

§ I. — PTOLÉMÉE X SOTER II ROI (116-108). — Intrigues de Cléopâtre III contre son fils aîné Ptolémée X Philométor Soter II, dit *Lathyros* : le cadet Ptolémée (XI Alexandre I<sup>er</sup> Philométor [Soter]) vice-roi de Cypre (114). — Cléopâtre IV Philométor, reine-sœur, répudiée et remplacée par (Cléopâtre)-Séléné, s'exile et épouse Antiochos IX le Cyzicénien (114); sa mort (113). — Ptolémée Soter II allié d'Antiochos IX. — Ptolémée Soter II expulsé d'Alexandrie par sa mère et réfugié à Cypre (108).

§ II. — PTOLÉMÉE XI ALEXANDRE I<sup>er</sup> ROI (108-88). — Ptolémée Soter II expulsé de Cypre par sa mère et réfugié en Syrie (106?) — Retour de Ptolémée à Cypre (105?) — Tentative de Ptolémée Soter II sur la Cœlé-Syrie : défaite du roi juif Alexandre Jannée; prise de Ptolémaïs. — Cléopâtre III Évergète alliée avec Antiochos VIII Grypos contre Ptolémée Soter II, dont la femme, Cléopâtre-Séléné, épouse Antiochos VIII Grypos (104). — Ptolémée Soter II, retranché à Gaza, menace l'Égypte et reprend possession de Cypre. — Mésintelligence entre Cléopâtre III et son fils Ptolémée Alexandre : la nouvelle reine (Cléopâtre) Bérénice III, fille de Ptolémée Soter II; humiliation et mort de Cléopâtre III Évergète (102). — Cléopâtre-Séléné épouse Antiochos X Eusèbe (96-95). — Nouvelle intervention de Ptolémée Lathyros en Syrie : son protégé Démétrios III Eukæros roi de Damas. — Mort de Ptolémée Apion : la Cyrénaïque aux Romains (96). — Impopularité et expulsion de Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup> (89) : son retour, sa défaite et sa mort (88). — Ptolémée Soter II rappelé par les Alexandrins.

§ III. — PTOLÉMÉE X SOTER II RESTAURÉ (88-80). — Ptolémée Soter II

associe au trône sa fille (Cléopâtre) Bérénice III, veuve de Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup>. — Révoltes dans la Haute-Égypte (88-85); châtement de Thèbes (85). — Lucullus à Alexandrie : Ptolémée Soter II refuse l'alliance de Sylla (86). — Mort de Ptolémée Soter II, sans héritier mâle (80).

Le n<sup>o</sup> siècle avant notre ère marque, aussi bien du côté des Lagides que des Séleucides, l'intrusion et l'influence croissante des passions féminines dans le gouvernement des royaumes hellénistiques. Ce qui reste d'énergie dans le sang appauvri de ces dynasties, rongées par l'inceste et la débauche, se réfugie et se concentre dans ces types de reines ambitieuses, qui n'ont d'autre morale que la poussée instinctive de leurs affections et de leurs haines. Au fond, c'était un retour aux mœurs égyptiennes et comme une revanche du génie national sur l'hellénisme. Diodore constate qu'en Égypte la reine a plus de puissance et est plus respectée que le roi, et il l'explique par la légende d'Isis gouvernant le royaume après la mort d'Osiris de façon à ne pas faire regretter son veuvage <sup>1</sup>. Il ne manque pas, parmi les Lagides, d'Isis qui s'appellent Cléopâtre. On voudrait pouvoir dire qu'aux mains de ces déesses mortelles le sceptre tombé en quenouille fut plus léger aux peuples qu'elles régentaient; mais le moment serait mal choisi pour tenter l'apologie du gouvernement des femmes en Égypte. La veuve d'Évergète II, naguère rivale de sa mère, passa le reste de sa vie à semer la discorde entre ses enfants.

## § I

### PTOLÉMÉE X SOTER II ROI (116-108).

Il n'était pas difficile de deviner dans le singulier testament politique de Physcon l'effet des suggestions de Cléo-

1. Diodor., I, 27.

pâtre III, et de deviner que, si elle avait fait annuler le droit de primogéniture, c'est qu'elle se proposait de n'en tenir aucun compte. Elle éprouvait, en effet, pour son fils aîné Ptolémée, plus connu sous le sobriquet de Lathyros ou « Pois-Chiche » que sous ses titres officiels <sup>1</sup>, une antipathie que les auteurs attribuent, faute de motif apparent, au caractère indépendant du jeune prince, mais qui n'avait pas besoin d'être motivée pour être réelle et tenace. « Jamais, que nous sachions », dit Pausanias, « il n'y eut de roi détesté à ce point par sa mère <sup>2</sup> ». Aussi Pausanias suppose-t-il que le surnom de Philométor lui fut donné par antiphrase. Cléopâtre avait déjà donné à ce fils aîné des marques de son aversion. Nous avons admis plus haut qu'elle l'avait à dessein éloigné d'Alexandrie et qu'il était à Chypre lorsque s'ouvrit la succession de Physcon.

Cléopâtre s'empessa donc de désigner pour son collègue en royauté son fils cadet Alexandre <sup>3</sup>. Mais elle avait oublié, dans ses combinaisons, de tenir compte de l'opinion populaire. Sachant par expérience que les peuples paient toujours les sottises des rois, les Alexandrins ne voulaient plus, au sein de la famille royale, de ces querelles dont ils étaient les premières victimes. Ils estimaient avec raison que violer la loi de l'hérédité monarchique, c'était semer la discorde et provoquer les conflits. Ils refusèrent donc de rati-

1. C'est évidemment par erreur que le surnom de Φύσκων lui est donné par Eusèbe (I, p. 172 Schœne), le *Chron. Paschale* (ὁ αὐτὸς ὢν καὶ Φούσκων καὶ Σωτήρ) et autres. Cf. Strack, p. 145, 31. Ses titres officiels sont Philométor Soter, et, à la fin du règne, Philadelphie. Sur les formes Ἀδύρος et Ἀδύρος, voy. Letronne, *Recueil*, II, p. 78, 1.

2. Pausan., I, 9, 1. Peut-être cette haine maternelle, qui a tous les caractères d'une répulsion instinctive, s'attachait-elle au fruit du *stuprum* légalisé par un mariage forcé (ci-dessus, p. 64). Ptolémée Lathyros est né vers 142.

3. Strack (p. 50-51) hésite à éliminer le prétendu règne de Cléopâtre III seule au début (cf. Letronne, *Recueil*, I, p. 59). Si elle voulait écarter le fils aîné, elle avait intérêt à brusquer les choses et à ne pas lui donner le temps de revenir. Les textes de Strabon (II, 99, contredit par l'inscription du T. d'Edfou, ci-dessus, p. 84), de Justin et d'Eusèbe (ci-après) n'obligent pas à admettre que la reine mère ajourna son choix pour garder le pouvoir : elle entendait bien le garder après avoir choisi.

fier le choix de la reine mère et l'obligèrent à restituer la couronne à l'héritier légitime <sup>1</sup>. Cléopâtre n'osa pas braver le peuple en face, mais elle fit retomber tout son dépit sur Lathyros. Elle imagina, pour le chagriner à la fois et le former à l'obéissance, de le contraindre à répudier sa sœur-épouse Cléopâtre (IV), qu'il aimait, et à la remplacer par une plus jeune sœur du nom de (Cléopâtre) Séléne. Nous ne savons quel prétexte elle put invoquer, peut-être la règle ou coutume dont nous avons cru trouver trace antérieurement, coutume qui ne reconnaissait comme légal que le mariage accompagnant ou suivant l'avènement. Il est probable, en effet, que le nouveau roi, alors âgé de vingt-cinq ou vingt-six ans, avait épousé sa sœur aînée du vivant de son père et qu'une fille était déjà née de cette union <sup>2</sup>. Quand on songe à l'énergie que déploya plus tard cette jeune Cléopâtre (IV) devenue reine de Syrie, ou plutôt femme d'un prétendant au trône de Syrie, Antiochos IX le Cyzicénien, on se persuade que la reine mère voulut surtout, en obligeant Lathyros à changer de femme, lui enlever celle qui aurait pu le pousser aux résolutions viriles (115). Elle n'entendait pas que la jeune reine retournât contre elle les exemples qu'elle lui avait elle-même donnés <sup>3</sup>. Quant à Ptolémée Alexandre, elle

1. *Igitur cum prior in minorem filium esset, a populo compellitur majorem eligere : cui priusquam regnum daret, uxorem ademit compulsamque repudiare carissimam sibi sororem Cleopatram minorem sororem Selenen ducere jubet* (Justin., XXXIX, 3, 2). Cf. Pausan., I, 9, 2. Eusèbe (I, p. 164 Schœne = FHG., III, p. 721) ne fait pas mention de la préférence initiale de la reine mère pour le cadet. Mahaffy (*History*, p. 211) suppose que, « d'après les traditions de la dynastie », il fallait remplacer un mariage « morganatique » par un mariage royal, donnant naissance à des porphyrogénètes.

2. On ne comprendrait guère que Cléopâtre III eût permis en 116 le mariage qu'elle rompit de vive force en 115. Strack (p. 205, 37) n'ose décider si la fille de Soter II (Cléopâtre) Bérénice III, eut pour mère Cléopâtre IV (opinion de Lepsius, Poole) ou Séléne (Champollion-Fignac). Le soin que met Pausanias à affirmer qu'elle était « seule enfant légitime » de Soter II indiquerait presque que cette légitimité avait été contestée ; et cela, au gré des partisans du porphyrogénétisme, par la raison qu'elle était née avant l'avènement de son père. Letronne (*Recueil*, I, p. 73) la fait naître en 126, date inadmissible.

3. Nous avons plus d'une fois constaté un voyage de noces, qui était comme une prise de possession du royaume, à la suite des mariages royaux. Il se

ne le laissa pas longtemps en disponibilité. Elle fit de lui un « stratège » ou vice-roi de Chypre, avec la secrète intention de l'en ramener quelque jour, et, en attendant, de se servir de lui pour intimider son frère (114) <sup>1</sup>.

Ce régime plein de sous-entendus dura six ans (114-108). La reine mère s'habitua sans doute à supporter son fils aîné, et celui-ci paraît lui avoir rendu la tâche facile par sa déférence. Dans les documents de l'époque, le nom de « la reine Cléopâtre » précède celui du roi, et la reine-épouse est le plus souvent passée sous silence. Cléopâtre empêcha même la crise prévue d'éclater avant l'heure et sur une autre initiative que la sienne. Sa fille Cléopâtre (IV), chassée par elle du trône, avait songé à y remonter avec son frère Alexandre. Elle était allée à Chypre, et on ne peut guère douter que ce ne fût pour offrir sa main à Alexandre, qu'elle aurait ensuite poussé à jouer le rôle de prétendant. Elle intriguait auprès des soldats, pour les gagner à ses desseins et les attacher à sa personne. Mais la reine mère, qui détestait sa fille et se sentait payée de retour, sut probablement pénétrer et

trouve précisément qu'en Mésopotamie de l'an II (août-sept. 115), le roi Ptolémée, fit un voyage à Syène et à la « ville neuve » d'Éléphantine, jusqu'à « la frontière des Éthiopiens », avec cérémonies religieuses, indulgences (φιλόανθρωπα) accordées par lettre du 21 avril précédent, etc. (Stèle commémorative d'Assouan : ci-dessus, p. 56, 2). La jeune reine y est mentionnée au moins une fois (Κλεοπάτρας τῆς ἀδελφῆς. lig. 23), et je suppose qu'il s'agit de Séléne (τὴν Σελήνην ἐπιτεληθεῖσαν Κλεοπάτραν. Strab., XVI, p. 749 — ἡ καὶ Κλεοπάτρα καλουμένη. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 16, 4), le nom de Cléopâtre étant désormais inhérent à la qualité de reine, comme celui de Ptolémée au titre de roi. Ce qui est bizarre, c'est que la reine mère Cléopâtre et le roi Ptolémée X sont ensemble « dieux Philométors Soters » et que « le dieu Évergète » se trouve isolé et comme renié par sa veuve, dite ailleurs et plus tard (Strack, nn. 138, 141) θεὸς Ἐβεργέτις. Ce dernier titre se retrouve, et d'autres variantes encore, dans les papyrus grecs et démotiques, notamment dans le n. 33 de la nouvelle série de Strack (ci-dessus, p. 82, 1), avec celui de Φιλομήτωρ Σώτειρα, qui avait appartenu autrefois à Cléopâtre II, d'où embarras et confusions possibles. Comme le dit Strack, « le désordre est entré dans le ciel des Ptolémées, depuis que les femmes ont pris en main le gouvernement ».

1. Pausan., I, 9, 2. Date : τετάρτου ἔτους, l'an IV (114/3) de Soter II, qui est l'an 1<sup>er</sup> d'Alexandre. Celui-ci, στρατηγὸς μὲν τῷ λόγῳ, est traité en roi par son beau-frère, Antiochos Grypos, qui lui notifie (à Chypre, en août 108) l'autonomie accordée à Séleucie de Piérie (Strack, n. 148).

déjouer ces menées. Enfin, dépitée et à bout de patience, Cléopâtre la jeune partit avec les troupes qu'elle avait pu embaucher et alla épouser en Syrie Antiochos IX, dit le Cyzicénien, à qui, dit Justin, « elle apporta en dot l'armée de Cypre » (114). La perspective de batailler contre l'autre roi de Syrie Antiochos VIII Grypos, frère de son mari et mari de sa sœur Tryphæna, n'était pas pour lui déplaire. Les yeux fixés sur les joies du triomphe espéré, elle se hâtait au devant de sa tragique destinée. Un an plus tard, assiégée dans Antioche, elle était mise à mort par sa sœur et vengée par le supplice de celle-ci, tombée à son tour aux mains du Cyzicénien victorieux (113) <sup>1</sup>.

Ces sanglantes querelles eurent leur contre-coup à Alexandrie. Antiochos IX, roi d'Antioche, se voyant impuissant non seulement à déloger de Damas son rival, mais même à protéger ses sujets et vassaux contre les Juifs de Hyrcan, demanda du secours à Ptolémée Lathyros <sup>2</sup>. Or, la reine mère Cléopâtre (III) abhorrait le Cyzicénien, et parce qu'elle lui préférait Grypos et surtout parce qu'il avait épousé sa fille rebelle. D'autre part, elle avait des sympathies pour les

1. Justin., XXXIX, 3, 3-12. Justin n'indique que par allusion (*exercitum Cyprî sollicitatum*) le séjour de Cléopâtre à Cypre. La leçon *Grypi* pour *Cyprî* est condamnée par l'expression *peregrinos exercitus adductos* (ibid., 6). Cependant, Wilcken (*Ein Beitrag z. Seleukidengesch.*, in *Hermes*, XXIX [1894], p. 436-450) y revient et échappe à l'objection en supposant que ces troupes embauchées à Cypre étaient celles qu'Évergète II avait envoyées à Grypos en 124/3 (ci-dessus, p. 79). Autant dire qu'il superpose *Grypi* à *Cyprî*. On est tenté, au premier abord, de résoudre par le séjour de Cléopâtre à Cypre un problème désespéré. Alexandre I<sup>er</sup> eut un fils, Alexandre II, dont la légitimité ne fut pas contestée, et dont cependant on ne connaît pas la mère. Celle-ci devait être épouse légitime et de race royale. Il faut donc supposer une autre sœur-épouse d'Alexandre I<sup>er</sup>, également appelée Cléopâtre, au dire de Letronne (*Recueil*, I, p. 70 : mais le texte grec d'Eusèbe appelle Alexandre II *πρόγονος Κλεοπάτρας*, et l'arménien est traduit par *privignus*, I, p. 165-166 Schœne). Un mariage de Cléopâtre (IV) avec Alexandre I<sup>er</sup> serait une solution simple. Mais ce mariage aurait dû être contracté malgré la reine mère et rompu très vite. Du reste, il paraît bien qu'Alexandre II n'était encore qu'un adolescent en 88, ce qui ne permet guère de placer sa naissance avant 205 (Cf. Strack, p. 207, et ci-après, p. 117, 2).

2. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 10, 2-3.



Juifs, qui eux-mêmes gardaient bon souvenir de la domination des Lagides. Il n'est pas téméraire de supposer que, pour envoyer à Antiochos IX six mille auxiliaires, Ptolémée Lathyros dut résister aux volontés de sa mère et peut-être sévir contre la coterie qui l'entourait. Cette imprudence dépassait la mesure de ce que pouvait supporter l'impérieuse Cléopâtre. Elle sentait que le roi voulait sortir de tutelle, et que la jeune reine, maintenant mère de deux fils, n'entendait pas rester toujours dans l'ombre <sup>1</sup>. Elle résolut de tenter un coup d'État, de faire renverser par le peuple le roi que le peuple lui avait imposé. Un jour, des eunuques du palais se précipitèrent tout couverts de sang sur la place publique, criant que Ptolémée voulait assassiner sa mère et qu'ils avaient été blessés en la défendant. Le peuple ne prit pas le temps de faire une enquête et ne devina pas qu'il avait devant lui des comédiens stylés par Cléopâtre. Il courut au palais pour massacrer le parricide. Ptolémée s'enfuit précipitamment sur un navire, laissant aux mains de Cléopâtre sa femme Séléne et ses deux fils <sup>2</sup>. Ainsi fut interrompu

1. Dans un papyrus du Louvre (n. 53 : Letronne, *Recueil*, I, p. 60), daté de l'an VI (112/1), le nom de la reine mère est remplacé par celui de la reine-épouse. Strabon (II, p. 99) dit que, quand Eudoxe, envoyé par Cléopâtre (en 116 ou au printemps de 115?) revint de son second voyage (sur le premier, voy. ci-dessus, p. 84), Cléopâtre ne gouvernait plus (οὐκ ἔστι τῆς Κλεοπάτρας ἡγουμένης, ἀλλὰ τοῦ παιδός) et ne put le protéger contre la rapacité du roi. Strabon ne dit pas que Cléopâtre fût morte. Toutefois, l'expression est équivoque, et, en l'absence de date, on ne peut asseoir sur ce texte que des conjectures (Cf. Strack, p. 202-203). Ce qui est plus significatif, c'est que, à partir de 110, on ne voit plus la tête de (Cléopâtre) Isis et la double corne d'abondance sur les monnaies (cf. S. Poole, *Coins of the Ptolemies*, p. 107-108. Mahaffy, *Empire*, p. 410).

2. Pausan., I, 9, 2. Justin., XXXIX, 4. Ni Pausanias, ni Justin ne doutent de l'innocence de Ptolémée. Pour Justin notamment, Lathyre est un petit saint, Porphyre (*FHG.*, III, p. 721 = Euseb., I, p. 164 Schœne) lui reproche « d'avoir mis à mort les amis de ses parents » — ce qui peut être vrai, si l'on entend par là les intrigants qui le tenaient à l'écart — et le dit chassé par sa mère à cause de sa cruauté (διὰ τὴν ὀμότητα τῆς ἀρχῆς). C'est un écho des bruits semés dans Alexandrie. Date, an XV dans l'Eusèbe arménien; mais δέκατον ἔτος (108/7 a. Chr.) dans le texte grec; entre Tybi de l'an IX et Tybi de l'an XII d'après les papyrus (Strack, p. 52). Le Syncelle (p. 550 Bonn) estime à 18 ans le règne de Soter à Chypre, ce qui confirme approximativement la

pour vingt ans (108-88), après dix ans de souveraineté nominale qui avait été pour lui un véritable esclavage, le règne de Ptolémée Soter II Lathyros.

Aussitôt Cléopâtre rappela de Cypre Ptolémée Alexandre, qui fut intronisé à la place de son frère. Le peuple alexandrin s'accoutumait ainsi à jouer le rôle d'arbitre dans les querelles de la famille royale, et la monarchie, sans cesser d'être héréditaire au sein de la dynastie des Lagides, devenait peu à peu élective. Naturellement, le respect qui s'attache à la légitimité allait se perdant de jour en jour. Le peuple usait largement du droit de railler ses créatures, et plus d'un parmi ceux qui avaient acclamé Ptolémée Alexandre trouva plaisant de l'appeler l'« Intrus » (Παρείσακτος) ou le « Rougeaud » (Κόκκη), le digne fils de la vieille « Bourgeonnée » (Κόκκη)<sup>1</sup>. Le nouveau roi fut aussitôt reconnu et favorisé par les Romains, qui voyaient avec plaisir les dynasties dont ils comptaient hériter hâter d'elles-mêmes leur décadence<sup>2</sup>.

Pendant, le malheureux Lathyros, condamné par la justice populaire pour un crime qu'il n'avait pas commis, séparé de sa femme et de ses enfants, s'était réfugié à Cypre.

date donnée par Porphyre. On ne sait ce que sont devenus les deux fils de Séléne, connus du seul Justin. Peut-être sont-ils compris dans les υἱοὶ que Cléopâtre envoya plus tard, en 103, à Cos (voy. ci-après, p. 100, 3). En tout cas, Justin ne met pas leur mort à la charge de Cléopâtre, dans la récapitulation de ses crimes. Une inscription récemment publiée (Strack, n. 34 in *Archiv f. Papf.*, II, 4 [1903], p. 553-4) confirme le texte de Justin. Les τέκνα Κλεοπάτρας τῆς ἀδελφῆς doivent être (?) les fils de Séléne, dite officiellement Cléopâtre.

1. Encore un point à débattre. Strabon (XVII, p. 794) appelle ὁ Κόκκη καὶ Παρείσακτος ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος le Ptolémée qui, ἐκ τῆς Συρίας ἐπελθὼν, remplaça par un cercueil de verre le cercueil d'or d'Alexandre, et il ne me paraît pas douteux que ce soit Ptolémée Alexandre (ci-après, p. 110, 1). Strack (p. 204-205) est d'un autre avis. En revanche (p. 144-145), il admet (avec Champollion contre Letronne) que Cléopâtre III se soit appelée Κόκκη, l'expression de Strabon signifiant ὁ Κόκκης (μητρὸς), comme le veut le *Chron. Pasch.*, p. 347 Bonn. C'est une raison de plus, ce semble, pour que ὁ Κόκκης (ou ὁ Κόκκης υἱός) s'applique au fils préféré de la Κόκκη.

2. Dans le SC. (de l'an 107?) inséré au décret des Pergaméniens (Joseph., *A. Jud.*, XIV, 10, 22), « Ptolémée, roi des Alexandrins », est dit σύμμαχος ἡμέτερος καὶ φίλος. Sur le débat concernant la date du décret, cf. Willrich, *Judaica*, p. 70.

S'il est vrai, comme le dit Porphyre, que Ptolémée Alexandre fût à Péluse au moment du coup d'État consommé par Cléopâtre, on comprend mieux comment Lathyros put aborder sans risquer de tomber aux mains de son frère et se trouva du même coup substitué à celui-ci dans le gouvernement de l'île. Les Cypriotes tenaient à leur autonomie; ils se rallièrent spontanément autour du roi qui, pour n'être plus le roi d'Alexandrie, n'en était que plus complètement à eux. Ainsi, la manœuvre criminelle de Cléopâtre avait abouti à une espèce de chassé-croisé qui intervertissait les rôles entre les deux Lagides et, avec un prince plus énergique que Lathyros, aurait pu avoir pour conséquence le démembrement définitif de la monarchie.

## § II

### PTOLÉMÉE XI ALEXANDRE I<sup>er</sup> ROI (108-88).

Mais Cléopâtre n'entendait pas laisser Cypre aux mains de Lathyros, qui, dans son plan, n'aurait pas dû sortir vivant d'Alexandrie. Elle envoya à Cypre un corps de troupes, avec ordre non pas de l'en chasser, mais de l'y enfermer et de le prendre. Lathyros, assuré de la fidélité des Cypriotes, aurait pu résister; mais, si l'on en croit Justin, il lui répugnait d'engager une guerre ouverte contre sa mère. Il préféra se retirer à Séleucie sur l'Oronte, ville longtemps soumise aux Lagides, reprise par Antiochos le Grand et tout récemment émancipée par Antiochos Grypos. L'orgueil de la ville libre était intéressé à le protéger, et, au pis aller, il trouverait un asile auprès de son ancien allié, Antiochos IX, le roi d'Antioche. Il est probable que la flotte égyptienne vint le relancer à Séleucie. Cléopâtre, qui avait mis à mort le chef de l'expédition envoyée par elle à Cypre parce qu'il avait

laissé échapper Lathyros <sup>1</sup>, voulait à tout prix s'emparer du fugitif. Après l'avoir dépouillé de tout, elle jugeait dangereux de lui laisser la vie. Nous n'avons pour nous renseigner sur cette chasse à l'homme que quelques lignes de Diodore, égarées dans un recueil de morale en action. « Ptolémée l'aîné », y est-il dit, « se trouvant enfermé dans la ville de Séleucie, s'aperçut qu'un de ses amis complotait contre lui. Il appréhenda et punit le coupable, et à l'avenir il ne se fia plus aux amis de rencontre <sup>2</sup> ». C'est par conjecture que nous plaçons ici (106?) cet incident, dont on pourrait aussi bien faire un épisode des luttes postérieures.

Ce qui est certain, c'est que Lathyros rentra bientôt en possession de Chypre, et que Cléopâtre ne réussit plus à l'en déloger. Sauf les Juifs Chelkias et Ananias, tous deux fils d'Onias, dont Josèphe vante la fidélité à Cléopâtre, les généraux envoyés à Chypre par la reine mère firent défection et passèrent du côté de Lathyros (106-104?) <sup>3</sup>. Ils savaient ce qu'il en coûtait de retourner à Alexandrie sans la tête du roi de Chypre. Une fois installé à Chypre <sup>4</sup>, Lathyros, qu'on

1. Justin., XXXIX, 4, 2. Justin ajoute : *Igitur Alexander territus hac matris crudelitate et ipse eam relinquit, periculoso regno securam ac tutam vitam anteponeus*. Il y a toute chance pour que ce soit un anachronisme (ci-après, p. 103). Gutschmid (notes de la trad. de Sharpe) supposait que le général mis à mort par Cléopâtre, pour trahison (?), était le Chelkias que Josèphe donne comme étant mort au cours de l'expédition de Syrie (ci-après, p. 101). C'est un roman, aisément réfuté par Willrich.

2. Diodor., XXXIV- V, 39 a.

3. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 10, 4. Sur un fragment de marbre, de provenance inconnue, on lit le nom  $\chi\epsilon\lambda\kappa\iota\omicron\upsilon$  suivi de quelques bribes du document mutilé, reproduit avec les restitutions conjecturales de Th. Reinach par Strack (n. 36 de la nouvelle série précédemment citée). H. Willrich (*Der Chelkiasstein*, in *Archiv f. Papyrusforsch.* I [1901], p. 48-57) identifie le stratège Chelkias de l'inscription, décoré d'une couronne d'or, avec le général de Cléopâtre III Kokké. Il est plus probable (Th. Reinach, Wilcken, S. de Ricci, Strack) qu'il s'agit d'un fils de Chelkias. Ce décret des Juifs du nome Héliopolite est daté de l'an XV = 102 a. Chr.

4. Clermont-Ganneau (*L'inscription phénicienne de Narnaka*, in *Études d'Archéol. orient.*, II [1897], p. 157-181 : cf. ci-dessus, tome I, p. 99, 2), commentant une dédicace du chorarque Yatanbaal « au rejeton légitime de Cléopâtre et mon seigneur », datée « de l'an XI du seigneur des basilies Ptolémée », se demande si le rusé Cypriote n'aurait pas adopté une formule vague s'appli-

aurait cru fait pour mener la vie d'un roi fainéant, sentit l'ambition lui venir. Le meilleur moyen de préparer sa rentrée en Égypte était de prendre pied sur le continent asiatique et, si faire se pouvait, de reconquérir la Cœlé-Syrie, à la faveur des troubles que perpétuait la rivalité des deux Séleucides, le roi d'Antioche et le roi de Damas.

Cette belle province, toujours regrettée par les Lagides, n'appartenait plus en fait à personne et risquait de tomber aux mains des princes juifs. Ceux-ci poussaient résolument leurs conquêtes du côté de la mer; il ne leur restait plus guère à prendre que Ptolémaïs, Dora, Stratonopyrgos et Gaza, pour être maîtres du littoral au S. de la Phénicie. L'occasion d'intervenir s'offrit d'elle-même à Ptolémée Lathyros. Les Ptolémaïtes, assiégés par le nouveau roi des Juifs, Alexandre Jannée (Jonathan), vinrent le supplier d'accourir à leur aide (104). A les entendre, aussitôt débarqué, il aurait pour auxiliaires non seulement Zoïle, tyran de Stratonopyrgos et Dora, qui avait, en effet, fourni quelques petits secours aux habitants de Ptolémaïs, mais les milices de Gaza et même de Sidon. Ptolémée, enchanté, réunit jusqu'à 30,000 hommes de troupes et s'embarqua pour Ptolémaïs. Son illusion ne fut pas longue. Avant même de toucher terre, il fut informé que les Ptolémaïtes avaient changé d'avis. Un orateur populaire, Démænétos, leur avait démontré que, ouvrir leurs portes à Ptolémée, c'était, pour échapper à un péril incertain, se vouer à la servitude et, par surcroît, risquer d'engager leur ville dans un conflit avec Cléopâtre d'Égypte, dont la haine poursuivait partout Ptolémée Lathyros. Désappointé, mais trop avancé pour reculer, le roi de Cypre débarqua à Sycaminos et s'approcha de Ptolémaïs, qui, débarrassée par sa seule présence de l'armée assiégeante, refusa d'entrer en pourparlers avec lui.

quant également bien à Lathyros et à Alexandre, et, par surcroît de précaution, flattant l'orgueil de la reine mère. La date correspondrait à 107/6 a. C. pour Lathyros, à 104/3 pour Alexandre.

Ptolémée se trouva alors assez perplexe. Des propositions contradictoires lui venaient de divers côtés. Tandis que Zoïle et les Gazéens le conjuraient de ne pas les abandonner aux convoitises des Juifs, Alexandre Jannée lui offrait 400 talents s'il voulait s'emparer du domaine de Zoïle et le céder à la Judée. La tentation était forte pour Ptolémée, qui avait besoin d'argent. Le marché fut conclu et Zoïle dépouillé. Mais Ptolémée apprit alors que Jannée jouait double jeu et qu'il avait envoyé sous main des négociateurs à Alexandrie. Résolu à se venger de tous les traîtres avant que Cléopâtre ne vint à leur secours, Ptolémée laissa un corps de troupes pour bloquer Ptolémaïs et se lança avec le reste à la poursuite d'Alexandre Jannée. Il prit Asochis en Galilée un jour de sabbat, et laissa ses soldats tuer et piller à leur aise. Josèphe parle de dix mille hommes passés au fil de l'épée. Ptolémée fut moins heureux à Sepphoris, où il perdit du monde. Enfin, à Asophon, près du Jourdain, il rencontra Alexandre Jannée, qui avait fait des levées formidables et disposait de 50,000 ou même, suivant certains auteurs, de 80,000 hommes. L'historien juif, qui réduit de son mieux les hyperboles de Timagène, raconte comment l'habile tactique d'un officier de Ptolémée, Philostéphanos, changea en une défaite écrasante la victoire sur laquelle comptait déjà Alexandre Jannée. Les milices juives, une fois débandées, ne formèrent plus qu'un troupeau de fuyards. Ce ne fut plus une bataille, mais une tuerie, qui finit par lasser le bras et émousser le fer du vainqueur. Timagène parlait de 50,000 morts ; Josèphe se résigne à accepter le chiffre de 30,000. La bataille eut un épilogue plus invraisemblable encore. Josèphe raconte, sur la foi de Nicolas de Damas et de Strabon, que, le soir même, Ptolémée donna l'ordre de saisir dans les villages d'alentour les femmes et les enfants, de les couper en morceaux et de faire bouillir les chairs dans des marmites, afin que les fuyards amenés au camp crussent avoir affaire à des anthropophages et que la terreur se répan-

dît dans la contrée. Ptolémée acheva son œuvre en prenant d'assaut Ptolémaïs <sup>1</sup>.

Cependant, Cléopâtre ne restait pas inactive. Elle avait deviné le plan de Lathyros, qui, une fois maître du littoral avoisinant et soutenu peut-être par le roi d'Antioche, se trouverait en mesure d'envahir l'Égypte. Ses généraux, les Juifs Chelkias et Ananias, durent appuyer auprès d'elle les avis et les sollicitations d'Alexandre Jannée. Du reste, sa haine pour Ptolémée Lathyros parlait plus haut encore que sa sympathie pour les Juifs et le souci même de sa sécurité. Cette fois, elle voulait en finir avec ce fils abhorré, et, pour cela, mettre en branle toutes les forces de l'Égypte, jointes à celles des alliés qu'il lui serait facile de trouver en Syrie.

Elle commença par tirer de son inaction le roi de Damas, Antiochos VIII Grypos, qui, depuis sa dernière défaite et la mort de sa femme Tryphæna, n'osait plus courir les aventures et imitait la nonchalance de son rival. Elle lui envoya des secours considérables en hommes et en argent. L'argent formait la dot de sa fille Séléné, la propre femme de Lathyros, que Antiochos Grypos allait épouser à son tour <sup>2</sup>. Cela fait, elle expédia à Cos, pour y rester sous la garde des prêtres d'Asklépios, dans l'asile inviolable du temple, la plus grande partie de ses trésors, ses petits-enfants et son testament <sup>3</sup>. Ces précautions prouvent qu'elle se rendait compte jusqu'à un certain point de l'imprudence qu'elle allait commettre en emmenant avec elle non seulement l'armée et la flotte, mais le roi lui-même, c'est-à-dire en laissant l'Égypte sans défense et les Alexandrins libres de toute contrainte. Elle partit donc avec l'armée de terre, que com-

1. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 12.

2. Justin., XXXIX, 4, 4. Cf. Appian., *Syr.*, 69. Strack (pp. 201, 32. 204) place le mariage de Séléné avec Grypos et la reprise des hostilités entre les deux Séleucides en 104 (d'après Wilcken).

3. Joseph., XIII, 13, 1. Les *πίνακες* que Cléopâtre envoie à Cos sont peut-être, outre le fils d'Alexandre, qui y était certainement en 88 (Appian., *Mithrid.*, 23), les fils de Lathyros et de Séléné (cf. ci-dessus, p. 94, 2).

mandaient ses hommes de confiance, Chelkias et Ananias. Son fils, le roi Alexandre, sur son ordre exprès, dut s'embarquer et conduire la flotte sur la côte syro-phénicienne. C'était une expédition qui s'annonçait comme devant être poussée à fond. Dans la pensée de Cléopâtre, elle devait sans doute avoir pour résultat la conquête de la Cœlé-Syrie, la proie convoitée à la fois par tous les belligérants.

C'est précisément cette arrière-pensée de Cléopâtre, aisément devinée par ses amis et ses ennemis, qui paralysa le jeu de son immense machine de guerre. Les villes du littoral philistin, prises entre l'armée et la flotte égyptiennes, ne purent suivre l'exemple de Gaza, qui garda son indépendance, — sans avoir eu, ce semble, à la défendre ; — mais Ptolémaïs, peut-être occupée encore par les garnisaires de Ptolémée Lathyros, ferma ses portes. Il fallut, pour la prendre, un siège en règle, qui dura longtemps. D'autre part, les alliés de Cléopâtre ne se pressaient pas d'entrer en scène. Grypos, indolent par nature, avait bien accepté l'épouse à lui destinée par Cléopâtre, mais il laissait le soin des affaires à son favori Héracléon de Berœa <sup>1</sup>, qui ne se souciait ni des intérêts de son maître, ni, à plus forte raison, de ceux de Cléopâtre. Enfin, faute de documents, on ignore ce que fit ou ne fit pas Grypos en cette occurrence. Quant à Alexandre Jannée, qui déployait naguère une si belle ardeur contre Ptolémée Lathyros, on ne voit pas qu'il ait beaucoup aidé les troupes égyptiennes à poursuivre le roi de Chypre en Cœlé-Syrie. Il entendait ne travailler que pour lui-même et se réservait pour le moment opportun. Aussi arriva-t-il que Lathyros, au lieu d'être cerné par des manœuvres opérées avec ensemble, put s'échapper par le Sud, précisément dans la direction de l'Égypte. La mort de Chelkias, qui était chargé de le traquer dans les vallées et défilés de la Cœlé-Syrie, dut contribuer à ralentir la pour-

1. Athen., IV, p. 133 b.



suite et à lui rendre l'évasion plus facile. Sur la route de l'Égypte, Ptolémée avait une sorte de relais ou de quartier général tout préparé, la ville de Gaza, que Cléopâtre n'avait pu gagner, car les Gazéens étaient irréconciliables avec les Juifs et les alliés des Juifs. De Gaza, il poursuivit sa marche sur l'Égypte, qu'il espérait surprendre en un moment où elle était dégarnie de troupes. Il pouvait se faire, d'ailleurs, qu'il n'eût pas à combattre et qu'il fût acclamé par ses anciens sujets comme le légitime représentant de la dynastie. Mais il y a loin de Gaza à la frontière égyptienne par le désert de Kasiotide. Cléopâtre, informée à temps, put aisément expédier par mer une partie de ses troupes, qui arrivèrent à Péluse avant Lathyros. Celui-ci n'était pas de force à lutter contre un ennemi prévenu : il fut « chassé du pays », c'est-à-dire obligé de rétrograder sur Gaza, où il vint passer l'hiver avec sa petite armée <sup>1</sup>.

Vers le même moment, Ptolémaïs se rendit enfin à Cléopâtre (102). Alexandre Jannée s'empressa d'y aller porter ses hommages à la reine d'Égypte. Il est probable qu'il fut assez mal reçu, car Josèphe rapporte que certains « amis » conseillaient à Cléopâtre de destituer le dynaste juif et d'occuper son domaine. Mais les Juifs étaient bien en cour, et, en cette occasion, le général Ananias sut parler haut et ferme en faveur de son compatriote. Il alla jusqu'à dire qu'une telle injustice commise envers Jannée vaudrait à la reine l'animosité de tous les Juifs. Il y avait dans ce langage une pointe d'arrogance et une menace dont Cléopâtre voulut bien ne pas se froisser. Elle conclut à Scythopolis avec le prince juif un traité d'alliance qui laissait le champ libre à l'ambition de Jannée. Déjà lasse de la guerre, elle abandon-

1. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 13, 2. C'est à cette tentative que Strack (p. 204-205) prétend appliquer le texte de Strabon sur le δ Κόζκης και Παρίσσητος (ci-dessus, p. 95, 1), lequel serait Lathyros ayant fait irruption pour un moment à Alexandrie. Ce système est inconciliable avec le récit de Josèphe et invraisemblable en soi.

nait l'un après l'autre tous ses plans. Peut-être eut-elle un instant l'idée d'aller porter la guerre à Cypre pendant que Lathyros se reposait à Gaza : mais le roi de Cypre s'empressa de rentrer chez lui, et l'expédition égyptienne reprit le chemin d'Alexandrie <sup>1</sup>. Ainsi se termina, sans résultats appréciables, une entreprise qui semblait destinée à faire rentrer Cypre et la Cœlé-Syrie dans le sein de la monarchie égyptienne et à consacrer l'hégémonie des Lagides sur tous leurs voisins.

Ce qui ressort des textes précités, c'est que, tant que vécut Cléopâtre, ses fils ne devaient être que des instruments passifs entre ses mains. Au cours de l'expédition de Syrie, le roi Alexandre est à l'arrière-plan : on discute et on agit sans lui. L'humeur maligne des Alexandrins put s'exercer à ses dépens, et il est à croire que ce rôle de fils soumis, préféré à l'autre pour sa docilité, finit par lui peser. La tradition recueillie et peut-être défigurée par Justin a bâti sur ces données psychologiques un roman qui semble fabriqué avec des réminiscences, des anachronismes et des confusions entre le premier et le second Alexandre. D'après Justin, avant l'expédition de Syrie, Ptolémée Alexandre, « effrayé de la cruauté de sa mère, la quitte, préférant à une royauté périlleuse une existence assurée et tranquille ». Cléopâtre l'invite officiellement (*per legatos*) à rentrer ; mais elle ne songe qu'à le perdre, si bien que son fils prend les devants et se sauve par un parricide. Sur quoi, l'historien moraliste s'écrie : « elle méritait bien l'infamie d'une telle mort, cette femme qui avait chassé sa mère du lit conjugal, qui avait fait de ses deux filles des veuves en les mariant l'une après l'autre à leur frère, et traité ses deux fils de telle sorte qu'à l'un elle avait déclaré la guerre après l'avoir chassé et qu'elle machinait l'assassinat de l'autre après lui avoir enlevé son pouvoir royal <sup>2</sup> ». Mais la morale exige que le parricide, fût-

1. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 13, 3.

2. Justin., XXXIX, 4, 5. Ce récit remonte sans doute, par Trogue-Pompée, à

il à son insu l'instrument des vengeances divines, soit puni à son tour. Aussi le peuple, qui, dans ces horribles drames, représente, à la façon du chœur antique, le sens moral à son niveau moyen, le peuple se soulève, chasse le coupable et rend le trône à Lathyros. Mais nous croyons savoir qu'il s'est écoulé une douzaine d'années entre la mort de Cléopâtre et la révolution qui détrôna Alexandre, délai qui semble détruire la relation de cause à effet. D'autre part, le parricide attribué à Alexandre I<sup>er</sup> ressemble singulièrement à celui qui mit fin aux crimes de Cléopâtre Théa <sup>1</sup>, et enfin, le soulèvement du peuple alexandrin contre le roi Alexandre assassin se retrouve — immédiat, cette fois, et mieux attesté — à la fin du règne d'Alexandre II. Ce n'est donc pas excéder les droits de la critique que de s'affranchir d'une foi étroite au récit de Justin. Le difficile est de savoir ce qu'il en faut garder.

Il est extrêmement probable que l'échec piteux de l'expédition de Syrie et la conscience d'y avoir joué un rôle humiliant décidèrent Alexandre à secouer le joug de sa mère, dont les caprices séniles n'avaient plus même l'excuse du succès. Ce dut être l'occasion de récriminations échangées, suivies de rupture. Alexandre put la révéler à son peuple, non pas en s'exilant à l'étranger, mais en quittant Alexandrie, foyer de discordes et d'intrigues, pour prendre l'attitude d'un souverain maître du reste de l'Égypte. Il est possible que Cléopâtre, effrayée, ait traité officiellement ou officieusement avec lui. Plus ou moins sincère, la réconciliation se fit aux dépens de la septuagénaire. A partir de 102/1, les monnaies ne portent plus de dates doubles, mais seulement les années de règne d'Alexandre. Le nom de Cléopâtre, qui jusque-là précédait celui du roi, disparaît aussi des actes, et il est remplacé par celui d'une nouvelle reine, la reine-

Posidonios de Rhodes, dont Athénée (XII, p. 550 b) cite à ce propos le XLVII<sup>e</sup> livre (ci-après, p. 106, 1).

1. Ci-dessus, p. 80, 2.

sœur Bérénice, déesse Philadelphie <sup>1</sup>. Ainsi, Alexandre se dégageait en même temps du veuvage que Cléopâtre était intéressée à faire durer, et le couple royal, amputé d'un membre disqualifié, se complétait d'une façon normale par le mariage d'Alexandre avec sa nièce (Cléopâtre) Bérénice, fille de Ptolémée Lathyros. Il se peut que ce mariage ait eu l'agrément de Lathyros, satisfait de sa paisible royauté de Chypre, et que le titre de « dieux Philométors », porté en même temps par les quatre souverains, soit l'indice de cet accommodement <sup>2</sup>.

De la vieille reine, il n'est plus question par la suite. Cet effondrement soudain de tous ses plans, cette blessure faite

1. Strack, p. 54-55. Bérénice, « déesse Philadelphie » dans les papyrus de Leide (*ibid.*). Le papyrus H de Leide ne permettait pas de remonter plus haut que l'an XVI (d'Alexandre) : un des *Tebtunis Papyri* (n. 106), du 14 Phaophi an XIV (31 oct. 104), est daté βασιλευόντων Πτολεμαίου τοῦ καὶ Ἀλεξάνδρου θεοῦ Φιλομήτορος καὶ βασιλίσσης Βερενίκης θεᾶς Φιλιδέλφου. D'après Letronne (*Recueil*, I, p. 75-79), Alexandre I<sup>er</sup>, marié vers 114 (en tout cas, avant 107) à sa nièce Bérénice (la Cléopâtre de Porphyre), aurait été contraint, lors de sa rentrée en 107, de laisser sa femme à Chypre, près de Soter II. Mais, en 102, Alexandre, à bout de patience, se retire et ne rentre (en 99) qu'en dictant à la reine mère ses conditions, dont la première était le droit de reprendre sa femme, et la seconde, de lui donner place au protocole, après la reine mère. Le roi aggrave ses exigences en supprimant du protocole le nom de sa mère (depuis 97), d'où exaspération de celle-ci, qui projette de substituer son petit-fils Alexandre II à son fils, complot déjoué par le meurtre de Cléopâtre en 90. Ce roman, plausible en son temps, a cessé d'être de l'histoire.

2. Cléopâtre avait déjà transporté à Alexandre les titres de son frère. Dans le papyrus Anastasy (de l'an IX ou XII d'Alexandre, de 105 à 103 a. C.), on lit : βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου υἱοῦ, ἐπικαλουμένου Ἀλεξάνδρου θεῶν Φιλομήτορων Σωτήρων (Lefronne, *Recueil*, I, p. 62). Cf. l'inscr. de Kouïs (Strack, n. 131) et le papyrus (*Tebtun. Pap.*, n. 105) de l'an 103 a. C. Depuis le temps de Philométor et d'Évergète II, la titulature protocolaire s'embrouille pour distinguer sans les séparer les royautes en partie double. Cléopâtre III est comprise avec ses deux fils dans les θεοὶ Φιλομήτορες Σωτήρες, mais elle est individuellement (pour se distinguer de sa mère Cléopâtre II Philométor Soteira : ci-dessus, p. 74, 4) θεᾶ Ἐβεργέτις. Depuis le mariage d'Alexandre avec Bérénice, ce couple est qualifié θεοὶ Φιλομήτορες, ordinairement sans addition de Σωτήρες, et le plus souvent par titres individuels, Alexandre θεὸς Φιλομήτωρ et Bérénice θεᾶ Φιλιδέλφος, tandis que Cléopâtre III et Soter II Lathyros restent θεοὶ Φιλομήτορες Σωτήρες (cf. Strack, p. 54). Plus tard, Soter II seul roi emprunte à sa fille le titre de Φιλιδέλφος et lui communique celui de Σωτήρ (ci-après, p. 111, 4). Les scribes avaient peine à se reconnaître dans ces minuties protocolaires et finissaient par n'y plus faire grande attention.

à son orgueil exaspéré, dut hâter sa mort. Et si sa mort survint à bref délai, les haines présentes et les souvenirs tragiques du passé durent propager les soupçons dont le récit de Justin a fait des réalités <sup>1</sup>. L'accusation de parricide, dirigée contre Alexandre, fut la vengeance posthume de Cléopâtre. Ses partisans ont réussi à la faire enregistrer comme véridique par l'histoire; mais il reste sur ce point un doute, qui doit profiter à l'accusé.

Quoi qu'il en soit, à partir de 101, Alexandre règne, libre de ses actes et dégagé des intrigues que Cléopâtre avait obstinément poursuivies en Syrie. Il ne paraît pas s'être préoccupé beaucoup des affaires du dehors <sup>2</sup>. Il vit disparaître en 96 son beau-frère Antiochos VIII Grypos, assassiné par l'usurpateur Héracléon ou à l'instigation d'Héracléon, et sa sœur Séléné passer d'un trône à l'autre en épousant le frère et rival de Grypos, Antiochos IX Philopator, dit Cyzicène, son troisième et non son dernier mari, celui-ci bientôt battu et mis à mort par son neveu Séleucos VI Épiphané, fils aîné de Grypos (95). La Syrie était devenue un théâtre où les acteurs s'entretuaient en famille et ajoutaient des péripéties nouvelles aux vieilles légendes des Labdacides. Séléné, épave des révolutions, échut au fils de son dernier mari, Antiochos X Philopator dit « le Pieux » (Εὐσεβής) <sup>3</sup>, qui, débar-

1. Pausanias (I, 9, 3) accepte la version de Justin (Cléopâtre ἀποθανούσων ὑπὸ Ἀλεξάνδρου). De même, Athénée (XII, p. 550 a : Ἀλέξανδρος ὁ τὴν ἐπιτοῦ μῆτέρα ἀποκτείνων συμβασιλεύουσιν αὐτῷ), probablement d'après Posidonios. S. Jérôme (Euseb., II, p. 133 Schœne) date le parricide de Ol. 173, 1 (88 a. C.); mais Porphyre-Eusèbe (I, p. 163-164 Schœne) mentionne la mort de Cléopâtre sans allusion au crime. D'après les papyrus (*Grenfell*, II, 32. *Pap. Tebt.*, 106, et *BGU.*, 998), Cléopâtre III est morte entre le 16 sept. et le 31 oct. 101. La dernière date double (XVI de Cléopâtre, XIII d'Alexandre) que donnent les monnaies correspond à 102/1 (Strack, p. 55).

2. Je suppose qu'il fit, selon l'usage, son voyage de noces avec la jeune reine. Des proscynèmes attestent leur passage à Philæ (Letronne, *Recueil*, II, pp. 19. 22), toujours avec la mention banale des τέκνα. C'est vers ce temps que fut construite l'enceinte du T. d'Aroëris-Apollon à Edfou, dont les cartouches portent les noms d'Alexandre et de Bérénice (III).

3. On voudrait pouvoir, comme le suggère R. Bevan (*The House of Seleucus*, II, p. 304), mettre sur le compte d'une autre Séléné, plus jeune, au moins ce

rasé de Séleucos VI par une insurrection populaire à Mop-sueste (95), continua à se battre contre les autres fils de Grypos, lesquels, à titre d'intermède, se battaient de temps à autre entre eux. L'empire des Séleucides, ou ce qui en restait, tombait de lui-même en morceaux.

Ces interminables querelles ne pouvaient manquer de suggérer aux voisins l'envie d'aider à la dislocation. Les Romains s'étaient déjà adjugé la Cilicie, sauf à la reprendre aux pirates qui en étaient devenus les véritables maîtres (102). Ptolémée Lathyros lui-même fut repris d'un accès ou plutôt d'une velléité d'ambition et se mit en campagne pour être à même de profiter des occasions favorables. Sans plan arrêté et obéissant peut-être à une vague rancune contre sa sœur et ex-épouse Sélééné, il prit parti pour les fils d'Antiochos VIII Grypos, naguère encore son adversaire, contre Antiochos X, le fils de son ancien allié Antiochos IX. Autrement dit, il soutint ou prétendit soutenir la branche aînée contre la branche cadette, ce qui était par surcroît une façon de protester contre l'éviction dont lui-même avait été victime de la part de son frère cadet. Mais il paraît bien que, sous prétexte d'aider les derniers survivants de la branche aînée, il accrut le désordre en les obligeant à partager entre eux l'héritage de leur père. Il fit venir de Cnide le quatrième et avant-dernier fils de Grypos et l'installa à Damas comme roi associé de son frère Philippe (Épiphanie Philadelphie), lequel tenait tête à Antiochos X dans le nord de la Syrie. Nous ignorons pourquoi ce Démétrios III, qui se brouilla plus tard avec Philippe, reçut le sobriquet populaire de « Bonaventure » (Εὐχαιρος) <sup>1</sup> : nous saurions peut-être, si nous

dernier mariage de la femme aux quatre maris : mais les textes sont formels. L'âge de Sélééné, qui pouvait à la rigueur n'avoir pas dépassé trente-cinq ans en 95, lui permit encore d'avoir d'Antiochos X deux fils que nous retrouverons plus tard (chap. XIV, § 1), dont un candidat à la succession des Lagides et plus tard roi de Syrie (Antiochos XIII l'Asiatique).

1. Joseph., *A. Jud.*, XIII, 13, 4. Il est d'autant plus inutile de gloser sur Εὐχαιρος que le dernier éditeur de Josèphe lit ici Ἄχαιρος, le « Malchanceux » (XIII, 370 Niese).

étions mieux renseignés, qu'à la chance de trouver un protecteur il joignit celle d'être dispensé de lui payer le prix de sa complaisance. Il est relativement facile de suivre les desseins des grands politiques ; il l'est moins de deviner les caprices des esprits faibles et des volontés changeantes. Si Ptolémée Lathyros avait espéré s'approprier à l'amiable la Cœlé-Syrie, ses projets durent se heurter à des obstacles qu'il n'était ni d'humeur ni de force à surmonter.

Sur l'autre frontière de l'Égypte, un événement intéressant plus directement la dynastie, survenu à peu près au même moment, paraît avoir laissé Alexandre aussi indifférent que les affaires de Syrie. Ptolémée Apion mourut en léguant aux Romains son royaume de Cyrénaïque, qui, séparé de l'Égypte par les dispositions testamentaires d'Évergète II, n'aurait pas dû néanmoins être distrahit de l'héritage des Lagides (96). L'Égypte perdit ainsi la province la plus complètement hellénisée de son empire, sans qu'une protestation ou contestation quelconque soit partie d'Alexandrie. Le Sénat lui-même, qui savait distinguer entre la propriété domaniale des princes et la souveraineté, dut être surpris de cette lâche résignation. Comme il tenait moins à annexer la Cyrénaïque aux provinces romaines qu'à l'enlever à la dynastie alexandrine, il se contenta de mettre la main sur les biens de la couronne et d'imposer une taxe sur le silphium. Les cinq villes de la Pentapole, Cyrène, Barcé (Ptolémaïs), Euhespéride (Bérénice), Apollonie (Sozousa), Teucheira (Arsinoé) furent déclarées autonomes et libres de toute tutelle. On se doutait bien, à Rome, qu'il serait facile de revenir quand on le voudrait sur ces concessions, faites pour désagréger l'unité factice créée par la domination des Lagides <sup>1</sup>. La Cyrénaïque fut

1. *Ptolemaeus, Cyrenarum rex, cui cognomentum Apioni fuit, mortuus heredem populum Romanum reliquit, et ejus regni civitates senatus liberas esse jussit* (Liv., *Epit.*, LXX). Cf. Justin., XXXIX, 5, 2. Appian., *B. Civ.*, I, 414. *Mithrid.*, 121. Jul. Obseq., 49. Euseb.-Hieronym., II, p. 133 Schœne. Cassiod., *Chron.* ad ann. 638 U. C. La date de 96 a. C. est donnée par Obsequens et Cassiodore et tombe dans le laps de temps indiqué par T. Live et Eusèbe. Mais Appien

émancipée comme l'avait été jadis la Grèce, à la condition de ne faire de sa liberté que l'usage qu'il plairait aux Romains de tolérer.

L'indifférence avec laquelle le roi Alexandre laissa ainsi détacher de l'Égypte la plus ancienne conquête des Lagides ne put qu'exciter le mépris du peuple alexandrin, plus patriote que ses rois. La verve populaire dut s'exercer aux dépens du monarque obèse et crapuleux, qui commençait à ressembler singulièrement à son père Physcon. Posidonios de Rhodes, son contemporain, fait de lui un portrait qu'on peut bien appeler une caricature. « Le dynaste d'Égypte, détesté de la foule, mais adulé par son entourage, vivait en pleine bombance et ne pouvait plus marcher autrement qu'appuyé sur deux acolytes ; mais, dans les banquets, quand il était échauffé, il sautait du haut des lits et, tout déchaussé, exécutait des danses plus mouvementées que les professionnels <sup>1</sup>. » Ce régime ne pouvait plaire qu'à la coterie qui l'exploitait. Le mécontentement populaire gagna l'armée. Il y eut à la fin un soulèvement, qui aboutit à l'expulsion d'Alexandre (89) <sup>2</sup>. Cette brusque secousse lui rendit un peu d'énergie. Il alla recruter en Syrie, où la guerre civile était en permanence, une armée de mercenaires, avec laquelle il rentra de vive force dans Alexandrie. Pour payer ses troupes, il fit main basse sur tout ce qu'il put confisquer : il en vint même à commettre un odieux sacrilège en violant la sépulture d'Alexandre le Grand pour s'emparer du cercueil en or

(*B. C.*, I, 111) lui substitue celle de 74, faisant coïncider le testament d'Apion avec celui de Nicomède III de Bithynie. Il a été trompé par le fait que la Cyrénaïque et la Bithynie ont été déclarées cette année-là provinces romaines. Il n'y a pas à tenir compte du *Breviarium* de Rufus, qui distingue entre Ptolémée (Cyrénaïque) et Apion (Libye).

1. Athen., XII, p. 550 b.

2. *Concursu populi in exilium agitur* (Justin., XXXIX, 5, 1). — Ἀλεξάνδρου φόβῳ τῶν πολιτῶν φεύγοντος (Pausan., I, 9, 3). Porphyre indique une collaboration de l'armée : Alexandre τοῖς στρατεύμασιν ὀργισθεὶς ἐξῆλθε συλλέξων ἐπ' αὐτοῦς δύναμιν εἰς Αἴγυπτον (*FHG.*, p. 722 = Euseb., I, p. 164 Schœne), et il donne la date, la 19<sup>e</sup> année du règne d'Alexandre (à Alexandrie).



où dormaient les cendres du héros. Mais, dit Strabon, « il fut aussitôt repoussé, si bien que la spoliation ne lui fut d'aucun profit <sup>1</sup> ». Cette fois, des chefs militaires, groupés sous le commandement d'un certain Tyrrhos (Pyrrhos?), « parent » du roi, prirent l'offensive contre le furieux qui s'obstinait à braver l'indignation générale. Les détails de la lutte nous échappent. Nous savons seulement qu'il y eut une bataille navale, à la suite de laquelle Ptolémée Alexandre s'enfuit avec sa femme et sa fille à Myra en Lycie <sup>2</sup>. Il essaya de passer de là à Chypre, où il espérait trouver un asile auprès de son frère et beau-père Lathyros; mais l'amiral Chæréas, qui surveillait la mer, dut l'attaquer au passage. Ptolémée Alexandre périt dans cette rencontre (88 a. Chr.) <sup>3</sup>.

### § III

#### PTOLÉMÉE X SOTER II RESTAURÉ (88-80).

La population hellénique de l'Égypte s'était, avec ses seules forces et sur sa propre initiative, débarrassée d'un souverain qui passait pour avoir tué sa mère et qui, par soumission servile à l'égard des Romains, trahissait sa patrie. Mais, comme on a pu le remarquer déjà, les révolutions alexandrines, provoquées par des rois impopulaires, n'étaient jamais dirigées contre la dynastie. Alexandrie, agglomération de races antipathiques les unes aux autres, ne pouvait

1. C'est le fait du *ὁ Κόκκης καὶ Παρσίσητος*, en qui, comme on l'a dit plus haut (pp. 95, 1. 102, 1), Strack croit reconnaître Ptolémée Lathyros.

2. Outre cette fille, dont l'existence est ainsi attestée (et qui s'appelait peut-être Bérénice : cf. Strack, p. 54, 4), Alexandre pourrait avoir eu d'autres filles, visées dans des expressions vagues comme *τὰ τέκνα* (Letronne, *Recueil*, II, 19 et 22; P. Jouguet, in *C.-R. de l'Acad. d. Inscr.*, 1902, p. 354), *γυναικες βασιλείου γένους* (Appian., *B. C.*, I, 102), dont la valeur est problématique aux yeux de Strack (p. 206, 37) et nulle à mon sens.

3. Porphyr., *loc. cit.* Il est dit, dans une inscription d'Edfou, que le roi s'enfuit dans le pays de Pount; par quoi Mahaffy (*History*, p. 222) entend l'Arabie, tout en citant l'opinion de Krall (*Studien*, II, p. 56 [SB., p. 380]), qui voit là une manière sacerdotale de désigner Chypre.

se constituer en république à la mode grecque, et, sans le lien dynastique, l'Égypte entière se fût disloquée. Les vainqueurs de Ptolémée Alexandre ne songèrent qu'à rentrer dans le droit en rappelant de Cypre l'aîné de la maison royale. Les ambassadeurs alexandrins ramenèrent de l'exil Ptolémée Lathyros, qui reçut du peuple le surnom de « Désiré » (Ποθεινός). Le vieux roi n'était plus d'âge ni d'humeur à contracter un mariage royal, pour lequel, du reste, il n'y avait plus de princesse disponible. Il est à croire qu'il ne songea pas un instant à renouer avec sa sœur et ex-épouse Sélééné, maintenant mère de toute une lignée de Séleucides et femme d'un quatrième mari, le jeune Antiochos X Eusèbe, auquel elle devait survivre. Le couple royal fut reconstitué par l'association au trône de (Cléopâtre) Bérénice, qui continua à régner avec son père comme elle avait régné avec son oncle et époux Alexandre. L'étiquette spécifique du nouveau couple fut le titre de Philadelphie, que le roi emprunta à sa fille <sup>1</sup>.

Lathyros se promettait sans doute de vivre en paix avec ses voisins et ses sujets. Mais l'ébranlement communiqué au pays tout entier par la révolution alexandrine avait laissé des traces. L'enthousiasme des Alexandrins pour leur « Désiré » n'était pas partagé par tous. La branche cadette, représentée par un fils d'Alexandre I<sup>er</sup> élevé dans l'Asklépiéon de Cos, avait aussi ses partisans, et personne ne savait à quels desseins pourrait servir le jeune prince aux mains du terrible Mithridate VII Eupator qui, en appelant l'Asie-Mineure aux armes contre les Romains, venait de

1. Justin (XXXIX, 5, 1) interprète évidemment les titres de Philométor et de Philadelphie en disant de Ptolémée Soter II, *qui neque cum matre bellum gerere voluisset, neque a fratre armis repetere quod prior possedisset*. Cf. Letronne (*Recueil*, I, p. 64-66). Mais les titres royaux ne sont que par hasard adaptés au caractère des rois. Φιλάδελφος dans Porphyre-Eusèbe (*FHG.*, p. 725 = I, p. 172 Schœne), titre porté par Ptolémée κατελθὼν ἀπὸ τῆς φυγῆς, ἐξωσθέντος τοῦ Ἀλεξάνδρου. Ptolémée X et Bérénice III θεοὶ Φιλάδελφοι Φιλομήτορις Σωτῆρες dans une inscription (*Bull. de la Soc. arch. d'Alexandrie*, IV [1902], p. 49 sqq.). Ποθεινός dans *Chron. Pasch.*, p. 347, 15. Cf. Strack, p. 145, 29.

s'emparer de la personne d'Alexandre II et des trésors déposés à Cos par Cléopâtre III (88). D'autre part, des troubles éclataient dans la Haute-Égypte. Thèbes paraît avoir servi de point de ralliement à des patriotes égyptiens, insurgés non plus contre la personne du roi régnant, mais contre la dynastie hellénistique. Le vieux levain laissé par les souvenirs du temps de Philopator et d'Épiphané fermentait de nouveau, réchauffé peut-être par la jalousie qu'excitait, dans une ville en décadence, la prospérité croissante d'Hermonthis et, au sein du clergé, la prédilection des Lagides pour leur grand œuvre, le temple d'Edfou. Cette levée de boucliers fut assez sérieuse, car il ne fallut pas moins de trois ans pour en triompher. Un papyrus nous a conservé une lettre d'un certain Platon aux prêtres et habitants de Pathyris (Aphroditopolis), leur annonçant, à la date du 19 Phaophi de l'an XXX (3 nov. 88 a. C.), que le roi Soter s'est dirigé vers Memphis, et que son général Hiérax marche pour réduire la Thébaïde insurgée <sup>1</sup>. Ptolémée enfin victorieux voulut que le châtiement fût exemplaire. Au dire de Pausanias, qui est ici suspect d'exagération, il mit Thèbes au pillage, si bien qu'il n'y laissa aucun vestige d'une opulence qui surpassait celle des sanctuaires les plus riches de la Grèce <sup>2</sup>. La tristesse des ruines envahit la cité des Ramessides (85).

Les dernières années du règne de Ptolémée Lathyros, qui vécut encore sept ans et demi après sa restauration, furent assez tranquilles. Il sut défendre son repos et les intérêts de ses sujets contre les suggestions doucereuses des Romains, qui, en guerre depuis 88 avec Mithridate, auraient voulu joindre la flotte égyptienne à la leur pour opérer contre le

1. P. Jouguet, in *BCH.*, XXI [1897], p. 141-147.

2. Pausan., I, 9, 3. Mahaffy (*History*, p. 245-246) rapporte à cette époque les bienfaits dont se souviennent une quarantaine d'années plus tard les habitants de Péri-Thèbes, bienfaits dus au grand-père du haut fonctionnaire Callimaque (*CIG.*, 4717). Il en conclut que la ville a été moins maltraitée que ne le dit Pausanias. Ptolémée Lathyros bâtit le grand pylône du petit temple de Medinet-Habou, mais avec des matériaux pris aux constructions de Ramsès II.

roi de Pont. Durant l'hiver de 87/6, Sylla, qui assiégeait Athènes et se trouvait lui-même comme bloqué par les croisières pontiques, avait envoyé L. Licinius Lucullus en Égypte et en Syrie, avec mission de racoler le plus de vaisseaux qu'il pourrait et de balayer l'Archipel avec le concours des Rhodiens <sup>1</sup>. Lucullus commença sa tournée par la Crète et Cyrène. Nous apprenons à ce propos que Cyrène était déjà en proie aux factions et que Lucullus y joua le rôle de pacificateur. De Cyrène, Lucullus fit voile pour Alexandrie, où il arriva en piteux équipage, ayant été fort malmené en route par les pirates <sup>2</sup>. Mais Ptolémée, que Plutarque appelle étourdiment « un jouvenceau », alla à sa rencontre avec la flotte royale, le logea dans son palais, le traita sans regarder à la dépense, lui fit de riches présents et l'invita à visiter les merveilles de l'Égypte. Toutes ces démonstrations ne faisaient pas l'affaire d'un homme pressé, qui avait laissé son général dans une situation critique et ne songeait qu'à le dégager au plus vite. Lucullus refusa les présents et les excursions pour en venir aux affaires sérieuses. Mais Ptolémée, qui eût peut-être obéi à un ordre exprès du Sénat, se garda bien de se commettre dans une alliance avec Sylla, qui était lui-même en révolte contre le gouvernement légal de Rome, alors aux mains des Marianistes. Il redoubla d'égards envers Lucullus et lui fit des adieux attendris, mais il ne lui donna que quelques vaisseaux d'escorte pour l'accompagner jusqu'à Chypre (86). On peut croire qu'il se souciait médiocrement d'aider Sylla à prendre Athènes, surtout maintenant que Mithridate pouvait à tout moment lui susci-

1. Plut., *Lucull.*, 2-3. Appian., *Mithrid.*, 33. Cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator* (Paris, 1890), p. 199.

2. O. Hirschfeld pense que Lucullus n'en a pas moins effarouché les pirates et rendu ainsi service aux commerçants italiens, qui lui ont dédié un ex-voto à Délos : *tum Alexandreae Italici qui fuere..... is beneficus ergo* (CIL., III, 7242). Dédicaces à Délos en l'honneur de Ptolémée Soter II (Strack, nn. 132. 134). Offrande de Ptolémée τοῦ πρεσβυτάτου υἱοῦ [βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ δευτέρου Εὐεργέτου] à Didymes (Haussoullier, *Milet*, p. 214).

ter des embarras intérieurs, au moyen du prétendant capturé à Cos. Il fit de son mieux, au contraire, pour réparer les dommages causés à la malheureuse cité par les cruautés et les déprédations de Sylla. Les Athéniens reconnaissants lui élevèrent une statue de bronze, ainsi qu'à Bérénice, à l'entrée de l'Odéon, près de celles de ses ancêtres <sup>1</sup>.

Cependant, Ptolémée approchait de sa fin sans avoir d'autre héritier légitime que sa fille Bérénice. Violenté par sa mère, qui lui avait imposé et enlevé tour à tour deux épouses, il avait renoncé aux mariages à la mode royale et s'était consolé avec des concubines qui lui avaient donné des rejetons inhabiles à lui succéder. Les deux fils qui — nous l'avons cru possible, du moins <sup>2</sup> — avaient été envoyés à Cos avec son neveu étaient sans doute morts en bas âge. Il n'était pas malaisé de prévoir que, après sa mort, il faudrait, pour avoir un roi, recourir à la branche cadette, et que probablement la conciliation des prétentions et des intérêts n'irait pas sans conflit. Ptolémée Soter II Lathyros mourut, à l'âge d'environ soixante-deux ans, en la trenteseptième année d'un règne sur lequel il avait passé au moins dix-huit ans en exil ou à Cypre (80) <sup>3</sup>.

C'est, dans la série des Lagides, une figure effacée, sur laquelle son entourage, également terne et indécis, ne projette aucune lumière <sup>4</sup>. Il a beaucoup bâti ou réparé, et son

1. Pausan., I, 9, 3. Cf. I, 8, 6, et ci-dessus, I, p. 314, 2.

2. Cf. ci-dessus, p. 100, 3. Ma foi à l'existence de ces deux princes — même après la confirmation donnée au texte de Justin par la dédicace aux τέκνα Κλεοπάτρας (supra, p. 94, 2) — est très chancelante. Justin est fort capable d'avoir pris les bâtards, futurs rois d'Égypte et de Cypre, pour deux fils de Séléné; l'expression τέκνα peut faire partie des banalités du protocole (v. g. les τέκνα d'Alexandre I ou de Ptolémée Aulète à peine marié, ci-après, p. 124, 2), et le pluriel υἱωνοί dans Josèphe n'est pas un argument bien solide. Pausanias disant de Bérénice : ἡ μόνη γνησία οἱ τῶν παίδων ἦν, semble bien affirmer que Ptolémée Soter II n'eut jamais d'autre enfant légitime.

3. Strack (p. 206, 38) se décide à récuser les chiffres des chronographes (qui ne donnent que 35 1/2 ans de règne à Soter II), et resserre la date de la mort du roi entre le 2 déc. 81 (stèle d'Apis) et l'été de 80.

4. Cf. les inscriptions des dignitaires, sous Soter II et Alexandre I<sup>er</sup>, dans Strack, nn. 132-148. *Archiv f. Papf.*, II, 4 [1903], nn. 33-37.

nom se lit, associé à ceux de sa mère, de son frère et de sa fille, sur les murs de quantité de temples; mais il n'y a pas trace de son influence dans les annales de la civilisation alexandrine. L'inscription qui nous a conservé le nom du bibliothécaire installé par lui à Alexandrie nous dit bien que ce personnage avait montré à Cypre une grande dévotion à la divinité du roi; mais elle nous laisse croire que Ptolémée mit un flagorneur là où il eût fallu un savant <sup>1</sup>. D'un passage de Pline, où il est dit que certaines tribus éthiopiennes ont ignoré l'usage du feu avant le règne de Ptolémée Lathyros <sup>2</sup>, on peut conclure que les explorateurs ont continué de son temps à sonder les profondeurs du continent africain; mais on ignore si le roi s'est quelque peu intéressé à ces entreprises. Les anecdotiers eux-mêmes, qui trouvent à glaner dans les biographies les plus insignifiantes, n'ont rien à dire sur le compte de Ptolémée Lathyros. Il n'a rien fourni à la chronique curieuse des incidents de la vie privée: il n'a pas eu non plus, comme son frère Alexandre, les honneurs peu enviables de la caricature. Ni comme homme ni comme souverain, il n'a rencontré ni panégyristes, ni détracteurs. Ce n'est pas sans doute qu'il n'eût ni vices ni vertus; mais chez lui, rien ne dépassait cette commune mesure qui est le lot des hommes médiocres, de ceux qu'on estime et qu'on oublie.

1. Dédicace des Paphiens à Onésandros, fils de Nausicrate, ex-greffier de la ville, *ταταγμένον δὲ [ἐπὶ τῆς ἐν Ἀ]λεξάνδρεια μεγάλης βιβλιοθήκης* (Strack, n. 136).

2. Plin., VI, § 188.

## CHAPITRE XIII

(CLÉOPÂTRE) BÉRÉNICE III PHILOMÉTOR PHILADELPHÉ

(févr.-août 80 ?)

PTOLÉMÉE XII ALEXANDRE II

(août-sept. 80 ?)

Régence de (Cléopâtre) Bérénice III Philadelphé. — Le prétendant Ptolémée (XII) Alexandre II imposé par Sylla. — Mariage de Ptolémée Alexandre II avec Bérénice III. — La reine assassinée par le roi et vengée par les Alexandrins : extinction de la descendance légitime des Lagides. — Les Alexandrins proclament rois d'Égypte et de Chypre des enfants illégitimes de Ptolémée X Soter II Lathyros (80).

A la mort de Ptolémée Soter II, sa fille (Cléopâtre) Bérénice resta tout naturellement, sans secousse et sans protestation, investie de la dignité royale <sup>1</sup>. Fille et veuve de rois,

1. Nous avons admis provisoirement, comme chose démontrée, l'identité de la reine Bérénice — fille de Soter II (Pausan., I, 9, 3) et de Cléopâtre IV ou de (Cléopâtre) Sélééné (τῆ[ν βασιλέ]ως Πτολεμαίου καὶ βασιλίσσης Κλειοπάτρας, Strack, n. 139), « déesse Philadelphé » avec Alexandre II (ci-dessus, p. 105, 2), et même « Philopator (?) » à Ombos (Lepsius, p. 483) — avec la reine Cléopâtre qui, d'après Porphyre-Eusèbe (*FHG.*, III, p. 722 = Euseb., I, p. 165-6 Schœne), succède à Soter II et épouse Alexandre II, et qui figure au protocole de plusieurs papyrus démotiques (Lepsius, p. 473, 2). Le doute n'est pas possible, Porphyre définissant cette Cléopâtre θυγατρὶ μὲν τοῦ πρεσβυτέρου [Πτολεμαίου], γυναίκῃ δὲ τοῦ νεωτέρου, ἥτις μετὰ τὸν θάνατον τοῦ πατρὸς ἀντελάβετο τῶν πραγμάτων. Lepsius pensait qu'il y avait eu confusion avec Cléopâtre III. La solution qui s'impose est beaucoup plus simple : c'est que le nom de Cléopâtre était devenu pour les femmes, dans la famille royale, ce qu'était le nom de Ptolémée pour les hommes, une étiquette commune, qui subsistait sous leur nom individuel et pouvait toujours reparaitre au lieu et place de l'autre. Les Tryphæna, Sélééné, Bérénice, une fois reines, étaient toutes des Cléopâtres. C'est même la raison pour laquelle on n'ose décider si Béré-

arrivée sans crimes et sans scandales à l'âge mûr, elle suffisait pour le moment à gouverner le royaume. Les Alexandrins, qui l'aimaient <sup>1</sup>, ne se pressaient pas de rouvrir l'ère des querelles dynastiques en agitant la question de savoir si la couronne d'Égypte pouvait être portée par une femme seule et sans postérité. Ils préféraient leur repos à un respect étroit des coutumes. Mais, au bout de peut-être six mois de ce régime provisoire, la crise redoutée éclata d'elle-même.

Comme on l'a vu plus haut, Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup> avait eu d'un premier mariage — d'une épouse légitime que nous ne connaissons pas — un fils que sa grand-mère Cléopâtre III, au moment d'aller combattre Lathyros en Syrie, avait mis en sûreté à Cos. L'enfant avait grandi dans ce tranquille refuge, et son père, se sentant toujours à la veille d'être expulsé d'Alexandrie, n'avait pas jugé à propos de le rappeler auprès de lui. Il devait avoir au plus une vingtaine d'années <sup>2</sup> lorsque tout à coup, en 88, Mithridate VII Eupator, qui, maître de l'Asie-Mineure, venait d'y exterminer tous les Romains, débarqua à Cos. Les habitants surent bientôt ce qui leur valait le dangereux honneur de sa visite. Accueilli avec déférence, le roi de Pont s'abstint de violences contre les personnes, mais il mit la main sur les sommes d'argent déposées dans les temples. C'est ainsi qu'il s'appropriâ 800 talents appartenant à des banquiers juifs et toutes les richesses, argent, pierres précieuses, œuvres d'art, parures de gala, envoyées jadis par Cléopâtre III en même temps

nice III était fille de Cléopâtre IV — par conséquent, née avant 115 — ou de (Cléopâtre) Séléne, et donc née entre 113 et 108. Si, comme il est probable, elle était fille de Cléopâtre IV, elle a pu naître avant même l'avènement de son père (ci-dessus, pp. 85, 3. 91, 3) et avoir en 80 une quarantaine d'années.

1. Cicéron (*fr. de rege Alex.*) la dit *caram acceptamque populo*. Une inscription qui porte en tête ὑπὲρ βασιλείας Βερενίκης θ[εᾶς Φιλαδέλφου ?] paraît se rapporter à ce règne de Bérénice III. Cf. S. de Ricci, in *Rev. Archéol.*, II [1903], pp. 50-55).

2. On a vu plus haut (p. 93, 1) quelle incertitude plane sur la mère et la date de naissance d'Alexandre II. Appien (*B. C.*, I, 102) le suppose assez jeune en 88, car il dit que Mithridate lui donna une éducation royale (παραλαβὼν ἱερεῖ βασιλικῶς).



que son petit-fils <sup>1</sup>. Mithridate, du reste, ne voulut pas avoir l'air de dépouiller le jeune prince : il l'emmena avec lui dans le Pont et le fit « élever royalement ». Il se proposait sans aucun doute d'utiliser dans ses combinaisons futures ce rejeton de race royale auquel il imposait son hospitalité. L'occasion s'en fût offerte d'elle-même si, par exemple, Ptolémée Lathyros eût été d'humeur à se faire l'auxiliaire des Romains. Mais, de son côté, Ptolémée Alexandre II n'entendait pas rester à la merci du despote. Son père avait toujours été vu avec faveur par les Romains, et peut-être plaçait-il de ce côté ses chances d'avenir. Il réussit, probablement lors des pourparlers de Dardanos (84) menés par Mithridate et Sylla en personne, à s'enfuir auprès de Sylla, qui le prit en affection et le ramena avec lui en Italie (83) <sup>2</sup>. En 81/0, au moment où (Cléopâtre) Bérénice III succédait à son père Ptolémée Lathyros, Sylla était dictateur à Rome, c'est-à-dire le maître du monde. Soit spontanément, soit à la requête de Ptolémée Alexandre II, il prit le temps de régler les affaires d'Égypte. C'était à peu près le seul pays d'Orient qui eût échappé à ses exactions et qui ne lui eût fourni ni subsides ni rançon. Il comptait bien qu'un roi installé par lui dans un royaume dont la richesse était proverbiale saurait payer sa dette de reconnaissance. Malgré tant de proscriptions et confiscations, le dictateur avait toujours besoin d'argent, car il lui fallait gorger ses créatures, et il les prenait dans l'aristocratie, c'est-à-dire dans une classe de la société qui se vend à haut prix. Il est possible que Sylla, sceptique à l'endroit des sentiments, ait pris ses précautions

1. Appian., *Mithrid.*, 23, B. C., I, 102. Strab. ap. Joseph., *A. Jud.*, XIV, 7, 2. Cf. Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 131. Parmi les objets de prix, une robe qui passait pour avoir appartenu à Alexandre le Grand et que Pompée, qui l'avait reprise à Mithridate, endossa le jour de son triomphe, le 30 sept. 61 (Appian., *Mithrid.*, 117).

2. Nous perdons la trace d'Alexandre II entre 84 et 80; mais il est probable que Sylla voulut garder près de lui le jeune prétendant, *συμβῆθι οἱ γυνόμενον* (Appian., B. C., I, 102) et qu'il lui procura les moyens de rentrer à Alexandrie, avec de l'argent qu'Alexandre déposa en passant à Tyr.

avec son protégé et lui ait fait signer, avant de l'envoyer à Alexandrie, des engagements qui passèrent plus tard pour des legs testamentaires.

Sylla décréta donc, sans consulter les Alexandrins <sup>1</sup>, que, la dynastie n'étant plus représentée en Égypte que par des femmes, Ptolémée Alexandre II irait régner à Alexandrie. Nous ignorons si c'est le dictateur qui, pour concilier les prétentions des deux branches, imagina de marier Alexandre II avec sa cousine et belle-mère (Cléopâtre) Bérénice, ou si cette union, qui ne tenait nul compte de la disproportion des âges, ne fut pas plutôt imposée au nouveau roi par les Alexandrins. Il fallait bien, de par la coutume, que le roi épousât une femme de sang royal, et si l'on voulait, toujours d'après la coutume, la prendre dans la descendance légitime des Lagides, il n'y en avait pas d'autre que Bérénice. Alexandre II se soumit à cette exigence; mais, dix-neuf jours plus tard, l'association de ces deux antipathies fut dénouée par un crime. Quand les Alexandrins apprirent que Ptolémée avait tué sa belle-mère, devenue « épouse-sœur <sup>2</sup> », ce fut une explosion terrible. Le jeune roi n'était à leurs yeux qu'un client de Sylla; ils l'avaient subi plutôt qu'accepté, et ce scélérat, obéissant peut-être encore en cela à quelque instruction secrète de son odieux patron, venait assassiner au milieu d'eux la reine de leur choix! Le peuple en armes courut au palais avec la furie des mauvais jours, saisit le roi, qui ne s'attendait pas à cette justice som-

1. Porphyre dit bien qu'Alexandre II μετάκλητος ἦλθεν εἰς Ἀλεξάνδρειαν : mais Appien (*B. C.*, I, 102) affirme nettement que Σύλλας Ἀλέξανδρον ἐψηφίσαστο βασιλεύειν Ἀλεξανδρίων. En revanche, il est très vague quand il parle au pluriel de femmes de la famille royale (τῶν γυναικῶν ὄσαι βασιλείου γένους ἦσαν, ἀνδρὸς συγγενοῦς διομένων), et il ne nomme même pas Bérénice, peut-être de peur de faire des confusions sur un point d'histoire qu'il savait fort obscur.

2. *Illud etiam constare video regem illum, cum reginam sororem suam, caram acceptamque populo, manibus suis trucidasset, interfectum esse impetu multitudinis* (Cic., *fr. de rege Alex.*). On peut se demander si *sororem* est de protocole, ou si peut-être Cicéron n'a pas cru Bérénice sœur d'Alexandre II,

maire, et l'entraîna dans un gymnase où il fut massacré <sup>1</sup>.

Cette fois, le coup porté dans un moment d'indignation irréfléchie n'atteignait pas seulement la personne du roi; il tranchait l'arbre dynastique. Il n'existait plus, dans la descendance agnatique légitime, de représentant mâle, ni même de représentant d'aucune sorte <sup>2</sup>, de la famille des Lagides. Le royaume allait tomber en morceaux, ou, comme la Cyrénaïque, entrer dépouillé de son autonomie dans la clientèle de Rome, si l'on ne parvenait pas à greffer un rejeton nouveau sur le vieux trône foudroyé. Ce rejeton, on ne pouvait le prendre que parmi les bâtards des derniers rois. La nécessité fit taire les scrupules; il fallait échapper à tout prix à l'annexion de l'Égypte, que les Romains, sous une forme ou sous une autre, ne manqueraient pas de décréter. Ceux-ci furent pris au dépourvu par la crise. Sylla, absorbé par ses réformes constitutionnelles, remit à plus tard le règlement des affaires d'Égypte. L'année suivante, il se dégoûta du pouvoir et alla pratiquer en Campanie la philosophie d'Épicure. Les Alexandrins profitèrent de ce répit inespéré. Lorsque le Sénat, épuré et reconstitué par le dictateur, put enfin s'occuper de la succession d'Alexandre II, il se trouva en présence du fait accompli. Le trône n'était plus vacant. Les Alexandrins avaient trouvé, dans les enfants illégitimes de Ptolémée Lathyros, deux candidats disponibles, et, pour prévenir entre eux des compétitions qui auraient infailliblement provoqué l'intervention étrangère, ils avaient fait l'un roi

1. Porphy.-Euseb., *loc. cit.* Appian., *B. C.*, I, 102. Les dix-neuf jours de règne se retrouvent dans le *Liber generationis* et le *Chron.* de 452, attribués à un *Alexander frater* (?) *Ptolomei* (Frick, p. LXXX). Seul, Trogue Pompée, ou l'auteur, quel qu'il soit, de ses sommaires (*Prol.*, xxxix) parle d'expulsion : *Ut post Lathyrum filius Alexandri regnavit expulsoque eo suffectus sit Ptolemaeus Nothus*. Il est probable que l'auteur de ce résumé a parlé d'Alexandre II en pensant à Alexandre I<sup>er</sup>, ou même (comme le veut P. Guiraud, *De Lagid. c. Rom. soc.*, p. 33) à Ptolémée Aulète. C'est pourtant ce texte qui a mis à la torture des générations d'érudits (cf. ci-après, p. 121, 2).

2. Sauf Sélénué, dénationalisée comme reine de Syrie, et qui néanmoins se décida plus tard à faire valoir ses droits au profit de ses enfants (ci-après, p. 126).

d'Égypte et l'autre roi de Chypre <sup>1</sup>. Ils purent apprécier plus tard l'imminence et la gravité du péril qu'ils avaient su écarter, mais qui pouvait renaître à tout moment, en apprenant que les Romains prétendaient avoir en leur possession un testament par lequel Alexandre II, comme Attale III de Pergame, comme Ptolémée Apion de Cyrène, comme allait le faire bientôt Nicomède III de Bithynie, leur avait légué son royaume <sup>2</sup>. C'était évidemment un coup de maître que d'avoir relevé le trône ; mais le « Bâtard » qu'ils y avaient assis allait être sans cesse obligé de le consolider à leurs dépens. Ptolémée XIII Philopator Philadelphe, dit Néos Dionysos, dit Aulète, roi par la volonté des Alexandrins, ne put régner que par la tolérance, précaire et chèrement achetée, des Romains.

1. *Ut Alexandreae post interitum Ptolemaei Lathyri substituti sint ejus filii : alteri data Cypros* (Trog., *Prol.*, xl). Ici, l'auteur, qu'on suppose infaillible au prologue précédent, oublie le *filius Alexandri*, successeur immédiat de Lathyros. Je me demande pourquoi Strack (*Stammbaum der Ptolemäer*, à la fin de *Dynastie d. Ptol.*) fait ou semble faire du roi de Chypre l'aîné.

2. Il est bon d'avertir qu'il y a — ou plutôt il y avait — ici matière à débats trois fois séculaires portant sur l'auteur du testament, lequel était pour les uns Alexandre II, mais Alexandre II expulsé (d'après Trog., *Prol.* xxxix) en l'an VI de son règne (Schol. Cic. *Verr.*, IV, 27) et réfugié à Tyr ; pour d'autres, un Alexas (Cic. *fr. de rege Alex.*) ou Alexandre III, fils ou frère d'Alexandre II, qui aurait disputé le trône à Ptolémée Aulète jusque vers 66 ou 65 a. Chr. ; enfin, pour Drumann (d'après la date de 88, soi-disant impliquée par les textes de Cicéron, *Leg. agr.*, I, 1. II, 15 et 27), Alexandre I<sup>er</sup>. Ces systèmes se réfutaient mutuellement, et ils ont été balayés en bloc par une exégèse mieux informée (cf. Letronne, Mommsen, Guiraud) des textes que l'on trouvera signalés plus loin, au fur et à mesure de leur emploi. Aujourd'hui, ni Mahaffy, ni Strack n'y font la moindre allusion. Celui qui encomrait l'histoire d'un prétendu Alexandre III a été le plus en faveur, et l'adhésion de Clinton (*F. H.*, III, p. 392) lui a valu une notoriété qu'il ne méritait pas.

## CHAPITRE XIV

### PTOLÉMÉE XIII PHILOPATOR II PHILADELPHÉ NÉOS DIONYSOS [AULÉTÈS]

(80-51)

#### BÉRÉNICE IV

(58-55)

Ptolémée XIII Philopator Philadelphos Néos Dionysos, dit *Aulète*, épouse sa sœur Cléopâtre V Tryphæna (78). — Couronnement du couple royal à Memphis (76).

§ I. — PTOLEMÉE ROI CONTESTÉ, INVESTI, DÉTRÔNÉ (80-58). — Le testament de Ptolémée Alexandre II invoqué à Rome par le parti démocratique et par les prétendants : Ptolémée Aulète toléré, non reconnu par le Sénat. — La Cyrénaïque réduite en province romaine (74). — Les fils de Cléopâtre-Sélené à Rome : le jeune Antiochos (XIII l'Asiatique) dépouillé par Verrès (73). — (M. Licinius) Crassus propose l'annexion de l'Égypte : opposition violente des conservateurs. — Visées de Jules César sur l'Égypte : la loi agraire de (P. Servilius) Rullus (63). — Ptolémée Aulète, avec l'appui de Pompée et de César, reconnu roi par le peuple romain (59). — Confiscation du royaume de Chypre ordonnée par la loi *Clodia* (58). — (M. Porcius) Caton à Chypre : mort de Ptolémée cadet. — Indignation des Alexandrins : Ptolémée Aulète, banni d'Alexandrie, solliciteur à Rome (58).

§ II. — L'INTERRÈGNE (58-55). — Cléopâtre V Tryphæna et sa fille Bérénice IV régentes. — Intrigues de Ptolémée Aulète à Rome : les ambassadeurs alexandrins assassinés. — Le Sénat décide en principe la réintégration de Ptolémée, qui retourne en Orient (57). — Opposition du tribun C. Caton ; intrigues des partisans de Pompée ; consultation des Livres Sibyllins, qui interdisent de restaurer Ptolémée par la force (56). — Discussions au Sénat : nouvelles tentatives des Pompéiens ; attitude équivoque de Pompée ; la question ajournée. — Ptolémée Aulète installé à Éphèse. — Les Alexandrins en quête

d'un roi : Bérénice IV, mariée d'abord à Séleucos Kybiosactès et ensuite à Archélaos de Comane (56). — Ptolémée Aulète restauré par Gabinius (55).

§ III. — PTOLÉMÉE RESTAURÉ (55-51). — Proscriptions : Bérénice IV mise à mort par son père. — Procès et condamnation de Gabinius (54). — Procès de C. Rabirius Postumus, surintendant des finances égyptiennes, chassé par les Alexandrins (54). — Mort de Ptolémée (51). — Appréciation des témoignages concernant Ptolémée Aulète.

Le roi improvisé par les Alexandrins pouvait avoir alors une quinzaine d'années. Il avait probablement été élevé, ainsi que son frère, le roi de Cypre, en Syrie <sup>1</sup>. Si leur père, Ptolémée Lathyros, ne les avait pas introduits dans sa famille légitime, il ne les avait pas non plus délaissés. En tout cas, leur existence ne devait pas être inconnue des Alexandrins, qui surent bien vite où les trouver. Il est possible, bien que ce genre d'interprétation inspire peu de confiance, que le Bâtard ait voulu se légitimer en prenant les titres de Philopator et de Philadelphie. Il affirmait par là sa filiation, en rappelant le souvenir de son père et de sa sœur assassinée.

Nous ignorons comment on compléta le couple royal exigé par la religion monarchique. Appien croit savoir que Mithridate avait fiancé deux de ses filles, Mithridatis et Nysa, aux rois d'Égypte et de Cypre <sup>2</sup>, et il y a apparence que ces

1. Conjecture fondée sur une phrase mutilée de Cicéron : *quum ille rex* (Alexandre II?) *sit interfectus, hunc* (le roi actuel, en 56 a. C.) *puerum in Syria fuisse* (Cic., *fr. de reg. Alex.*). *Puerum* indique un âge de quinze ans au plus, d'où la date de 95 au plus tôt pour la naissance (Strack, p. 209). [Le présent chapitre xiv reproduit en substance, *mutatis mutandis*, l'article publié dans la *Revue Historique* (LXXIX et LXXX, 1902) sous le titre : *La Question d'Orient au temps de Cicéron*].

2. Appian., *Mithrid.*, 111. Appien parle de ces filles, ἑτι κόραι συνεφερόμεναι τοῖς Αἰγύπτου καὶ Κύπρου βασιλεῦσιν ἐγγεγνημέναι, au moment de leur mort, en 63. Letronne (*Recueil*, II, p. 74) supposait qu'elles étaient alors de jeunes fiancées. Mais le texte dit qu'elles étaient encore « demoiselles », et qu'elles avaient été autrefois fiancées. Th. Reinach (*Mithridate Eupator*, p. 313) met, avec raison, ces fiançailles au début du règne des deux frères. C'est par deux autres filles que Mithridate s'était déjà allié avec les rois d'Arménie et de Cappadoce.

propositions ont été faites au temps où nous sommes, alors qu'il se préparait à reprendre la lutte contre Rome et se cherchait des alliés. On a vu, par la façon dont il en avait usé avec Alexandre II, qu'il devait suivre de près les affaires d'Égypte, et il ne fut sans doute pas le dernier informé de l'avènement des nouveaux rois. Ceux-ci se trouvaient, en fait et malgré qu'ils en eussent, menacés par l'hostilité probable des Romains, et l'occasion était bonne pour Mithridate de reprendre avec eux les projets qu'avait dérangés la fuite d'Alexandre II. Mais les Alexandrins, qui, pour sauver leur indépendance, avaient risqué une rupture avec Rome, n'entendaient pas la consommer de leur propre initiative, par une alliance avouée avec Mithridate. Ils jugèrent plus prudent, plus conforme aussi à une coutume à laquelle il n'avait pas été dérogé depuis le règne de Ptolémée Épiphane, de ne pas introduire de princesses étrangères dans la lignée dynastique. Un papyrus démotique nous apprend qu'en la troisième année de son règne (mai 78), le roi d'Égypte avait déjà une épouse-sœur, Cléopâtre surnommée Tryphæna, laquelle formait avec lui le couple des « dieux Philopators Philadelphes <sup>1</sup> ». On avait dû prendre, dans la descendance illégitime des Lagides, quelque « sœur » plus ou moins authentique pour jouer le rôle d'épouse de sang divin. Le roi fut couronné à Memphis, en mars 76, à l'équinoxe de printemps, par le grand-prêtre Pašerenptah, qui a relevé le fait, glorieux pour lui, dans son épitaphe <sup>2</sup>. Toute satisfaction

1. Pap. dem. Leid. 374, in *Rev. Égyptol.*, II, p. 94, 2. Tryphæna, probablement sœur de Ptolémée, portait le même nom que sa tante, la fille d'Evergète II, mariée à Antiochos VIII Grypos (ci-dessus, p. 79).

2. Stèle Harris, au *Brit. Museum*, traduite par Brugsch, Revillout, Birch. Cf. Strack, pp. 163-164, 208. Il y est dit que le roi « entra dans le temple de Qe avec ses grands, ses femmes et ses enfants ». Mahaffy (*History*, p. 225, 2) tire de cette phrase, qui peut être une formule banale, la conclusion singulière que Ptolémée n'avait pas encore d'épouse légitime. Il trouve aussi « extrêmement improbable » le délai de quatre ans entre l'avènement et le couronnement. Ce délai prouve qu'il y eut des hésitations de divers côtés, même dans l'Égypte égyptienne.

était donnée aux coutumes nationales, et ce n'est pas en Égypte que l'on contesta désormais les droits du « Bâtard » appelé à régénérer la dynastie éteinte.

## § I

### PTOLÉMÉE ROI CONTESTÉ, INVESTI, DÉTRONÉ (80-58).

Mais ces droits, tantôt en raison de cette origine irrégulière, tantôt en conséquence du « testament » d'Alexandre II, tantôt pour cause d'indignité reprochée au monarque lorsqu'on le sut ou qu'on le dit libertin, ivrogne et oublieux de sa dignité jusqu'à jouer de la flûte, — ces droits, dis-je, allaient être perpétuellement remis en question à Rome. Le Sénat avait pris, dès le début, une attitude équivoque. Il affecta de considérer comme valable le testament du feu roi, dont on parla pendant vingt ans sans jamais en produire le texte : mais il se contenta de prendre livraison de la cassette royale déposée à Tyr et s'abstint provisoirement de toute ingérence à Alexandrie. Il avait laissé faire, mais n'avait rien approuvé officiellement. Au fond, comme on le vit par la suite, le parti aristocratique, alors au pouvoir, jugeait que l'heure n'était pas venue de prendre possession de l'Égypte, d'un royaume habitué de temps immémorial au régime monarchique et qui, sous un roi non reconnu, fournirait matière à des combinaisons lucratives. Le Sénat pouvait toujours se saisir ou être saisi de la question à laquelle étaient suspendus tant d'intérêts divers. Ptolémée Aulète a passé sa vie à plaider devant le Sénat, à acheter avocats et juges ; usant de la corruption pour prévenir de nouvelles chicanes, de la violence pour écarter les témoignages déplaisants ; toujours inquiet, toujours obéré, pressurant son peuple pour satisfaire ses insatiables protecteurs et multipliant ses exactions pour lutter contre l'impopularité que lui valaient ses exactions mêmes ; tout cela, sans venir à bout — du moins



jusqu'en 59 — de convertir en propriété reconnue et garantie la souveraineté qu'on voulait bien lui laisser à titre de possession précaire.

Ce procès, sans cesse pendant, commença en 75 par les revendications de Cléopâtre-Sélééné, fille de Ptolémée Évergète II, successivement mariée à son frère Ptolémée Lathyre, puis à trois Séleucides. De tous ces mariages, faits et défaits par la politique, il restait à Sélééné deux enfants mâles, fils probablement de son dernier mari, Antiochos X le Pieux <sup>1</sup>. La Syrie s'étant donnée à Tigrane en 83, par lassitude des guerres civiles, ces jeunes prétendants, réfugiés avec leur mère en Cilicie <sup>2</sup>, se trouvaient dans une situation humiliante et sans autre recours qu'à la providence romaine. Quand Sélééné vit que les Romains ne se décidaient pas à prendre possession de l'Égypte et que, d'autre part, Tigrane, gendre de Mithridate, avait chance de devenir à leurs yeux suspect ou ennemi, elle s'enhardit à réclamer pour ses fils la Syrie et l'Égypte, l'héritage de deux dynasties dont l'une au moins, celle des Lagides, n'avait plus d'autre représentant légitime qu'elle-même. Elle envoya donc à Rome ses deux fils. Elle s'était procuré assez d'argent pour que les jeunes princes pussent faire figure dans la grande ville, offrir des présents aux dieux et sans doute quelques menus cadeaux aux hommes influents.

Le Sénat fut fort embarrassé de cette visite. Il ne lui en coûtait aucunement de reconnaître les droits des Séleucides sur le royaume de Syrie, à charge pour eux de les faire valoir d'une manière efficace. La question ne fut même pas

1. P. Guiraud pense que les prétendants étaient fils d'Antiochos VIII Grypos, mort en 96. Ils auraient eu alors plus de vingt ans, et on les dit très jeunes (*Antiochi filios pueros*. Cic., *In Verr.*, IV, 27). Le mariage d'Antiochos X avec Sélééné a duré de 95 jusque vers 83 (les auteurs, Josèphe, Appien, Eusèbe, ne s'accordent pas sur la date de la disparition, par mort ou exil, d'Antiochos X. Cf. Bevan, *The House of Seleucus*, II, p. 263, 4).

2. Justin (XL, 2, 3) dit de l'aîné, qui fut roi de 69 à 65 (Antiochos XIII, dit l'Asiatique), *qui decem et quatuor annos, quibus Tigranes Syriam tenuit, in angulo Ciliciae latuerit*.

posée, sous prétexte qu'il n'y avait pas lieu à discussion sur ce point<sup>1</sup>. On évita ainsi une séance dont Tigrane aurait pu entendre parler trop tôt, en un moment où Sertorius tenait deux armées en échec et où Mithridate épiait l'occasion de recommencer la guerre. Quant à l'Égypte, elle était aux mains d'un client docile, et le Sénat ne se souciait pas de préparer, par quelque vote inconsidéré, la réunion de l'Égypte et de la Syrie sous le sceptre d'une même famille. L'audience qu'attendaient les prétendants fut indéfiniment ajournée, si bien qu'au bout de deux ans, comprenant qu'ils n'obtiendraient rien des Romains occupés par trois guerres à soutenir en même temps contre Sertorius, contre Mithridate, contre Spartacus<sup>2</sup>, ils prirent le parti de retourner chez eux. Nous ne saurions même rien de cet incident si l'un d'eux, Antiochos, n'avait eu la malencontreuse idée de passer au retour par la Sicile, où il fut indignement volé par le préteur C. Verrès (73). Mais, pour Ptolémée Aulète, la démarche des jeunes Séleucides dut être une sérieuse alerte. Ces rivaux n'étaient pas bien redoutables par eux-mêmes, mais leurs instances pouvaient amener le Sénat à supprimer l'objet du litige en réunissant l'Égypte aux possessions romaines. Précisément, comme pour montrer que les réflexions des hommes d'État s'engageaient dans cette voie, les Romains se décidaient en 74 à organiser la Cyrénaïque en province romaine<sup>3</sup>. Si, après avoir tergiversé durant vingt-deux ans, ils prenaient le parti de faire valoir le testament d'Apion, n'était-ce pas parce qu'ils se préparaient à appliquer aussi celui d'Alexandre II? Comme par une sorte

1. *Nam id [sc. Syriae regnum] sine controversia obtinebant, ut a patre et a majoribus acceperant* (Cic., *In Verr.*, IV, 27).

2. La guerre contre Sertorius dura de 78 à 72; Mithridate reprit les armes en 74 pour arracher la Bithynie aux Romains, et Spartacus lutta en Italie de 73 à 71. Verrès fut propréteur de Sicile durant trois ans, de 73 à 71. C'est probablement en 73 qu'il dépouilla Antiochos de sa magnifique vaisselle (Cic., *In Verr.*, IV, 27-30). J'ignore pourquoi Mahaffy (*History*, p. 227) retarde jusqu'en 72 l'arrivée des princes à Rome.

3. La date de 74 résulte du synchronisme fourni par Appien (*B. Civ.*, I, 111).

de fatalité, il ne fut question que de testaments royaux en cette année 74. C'est à ce moment que Nicomède III légua la Bithynie aux Romains <sup>1</sup>, lesquels acceptèrent la donation précisément parce que le défunt ne laissait que des bâtards. Puisque, pour agrandir les possessions que leur avait jadis laissées Attale III de Pergame, les Romains n'hésitaient pas à braver le dépit de Mithridate, pourquoi eussent-ils résisté à la tentation de joindre à la Cyrénaïque le magnifique héritage dont ils prétendaient avoir le droit strict de disposer? Ces réflexions, nul doute que Ptolémée les ait faites, et il est à présumer que ses alarmes se traduisirent par des libéralités bien placées. Il apprit dès lors ce qu'il sut mieux par la suite, le prix des consciences romaines.

Sept ou huit ans plus tard (65), nouvelle et non moins vive inquiétude. L'Égypte était décidément trop riche pour que la République romaine, qui dépensait des sommes énormes pour abattre Mithridate et pour faire la police de l'Archipel, — autant de services rendus aux peuples d'Orient, — s'abstînt d'exiger la moindre contribution des riverains du Nil. Si elle respectait leur autonomie, par discrétion pure, au moins pouvait-elle mettre un certain prix à ses faveurs. Le censeur L. Licinius Crassus, au moment de dresser l'état des finances, demanda que la République se procurât un supplément de recettes en imposant un tribut à l'Égypte <sup>2</sup>. Comme un pays ne pouvait être à la fois allié et tributaire, Crassus demandait purement et simplement la réduction de l'Égypte en province romaine. On vit bientôt qu'il s'agissait d'un plan concerté entre lui et l'édile Jules César, qui menait déjà le parti démocratique, se ruinait pour entretenir sa popularité et gagnait par surcroît, à s'endetter, l'appui de ses créanciers, intéressés dès lors à sa fortune politique. Une partie des tribuns de la plèbe, stylés par César, rédigèrent un projet de loi en vertu duquel César serait délé-

1. Entre oct. et déc. 74, d'après Th. Reinach, *Mithridate Eupator*, p. 318, 2.

2. Διγυπτον ποιεῖν ὑποτελεῖ Ῥωμαίοις (Plut., *Crass.*, 13).

gué, avec des pouvoirs extraordinaires, pour organiser la province d'Égypte. Le motif mis en avant par Suétone <sup>1</sup>, à savoir que les Alexandrins avaient alors expulsé leur roi, « ami et allié du peuple romain », doit être inexact. C'est un argument précieux pour ceux qui soutiennent l'existence d'un Alexandre III, rival d'Aulète; mais il est plus simple d'admettre une erreur de mémoire chez Suétone. Les rois alexandrins ont été tant de fois expulsés que l'historien a pu aisément commettre une erreur de ce genre. Mais cette inexactitude n'est pas de nature à infirmer le témoignage précis qu'elle accompagne. Il s'agissait bien de mettre l'Égypte à la disposition du peuple romain et, provisoirement, à la discrétion de César.

La proposition de Crassus et le projet de loi des tribuns soulevèrent à Rome une agitation violente. On voyait où voulaient en venir les meneurs du parti démocratique : séduire le peuple par l'appât d'une riche proie, qui doublerait les rentrées du Trésor et permettrait d'élargir les distributions de blé à prix réduit <sup>2</sup>; puis, à la faveur de cet engouement, se faire conférer, en qualité d'hommes de confiance du peuple, le droit de manipuler toutes les richesses de la nouvelle province, avec des pouvoirs inconstitutionnels, d'où ils tireraient honneur et profit. Le parti des optimates se serra autour du collègue de Crassus, Q. Lutatius Catulus, un conservateur opiniâtre, qui mena la résistance. Le conflit entre les deux censeurs fut si aigu, que, tenus en échec l'un par l'autre, ils furent obligés d'abdiquer sans avoir pu remplir aucun des devoirs de leur charge. Les tribuns de la plèbe furent paralysés de la même façon, par l'intercession de leurs collègues. Cependant, les promoteurs de cette tentative avaient été bien près de réussir, et ils escomptaient déjà leur succès. Déjà, si l'on prend à la lettre certaines expressions, peut-être métaphoriques, de Cicéron,

1. Suet., *Caes.*, 11.

2. Elles avaient été rétablies, après Sylla, par la loi *Terentia Cassia* (73).

leurs affidés et agents d'affaires partaient pour l'Égypte, afin d'être les premiers à la curée <sup>1</sup>.

L'orage se dissipa ainsi; mais Ptolémée sentait bien qu'il n'était pas hors de danger. Les démocrates l'avaient traité à leur aise de bâtard et d'intrus, et ceux qui l'avaient défendu n'avaient invoqué que l'intérêt de Rome. Cinq ans auparavant, Cicéron, déclarant Verrès indigne de rentrer au Sénat, s'écriait ironiquement : « Mais, après tout, qu'il vienne! Qu'il décide la guerre contre les Crétois, qu'il fasse Byzance libre, qu'il accorde à Ptolémée le titre de roi! » Ainsi, en 70, onze ans après la mort de son prédécesseur, Ptolémée n'avait pas encore été reconnu officiellement comme roi par la République romaine; c'était une question pendante, et Cicéron insinue qu'il faudrait des gens de la trempe de Verrès pour la trancher dans un sens favorable au prétendant. Depuis lors, les faits le montrent assez, aucune solution n'était intervenue. Ptolémée pouvait être à chaque instant traité comme un bâtard incapable de succéder et, de plus, formellement déshérité par le testament d'Alexandre II. On devine par quelles angoisses il dut passer quand il vit un homme aussi considérable que Crassus s'allier contre lui avec le principal meneur du parti démocratique.

Par la force des choses, Ptolémée, protégé des optimates, devait être une victime désignée aux coups de la faction adverse. Deux ans après la tentative dont il vient d'être question, César essayait de prendre sa revanche en déguisant mieux ses manœuvres. A son instigation, le tribun P. Servilius Rullus et quelques-uns de ses collègues présentèrent, en entrant en charge, au mois de décembre 64, une loi agraire qui ordonnait l'aliénation de tous les domaines de l'État situés en dehors de l'Italie et acquis depuis le con-

1. En 63, Cicéron (*Leg. agr.*, II, 47) s'écrie : *Quod si Alexandria petebatur* (actuellement, par la loi de Rullus), *cur non eosdem cursus hoc tempore quos L. Cotta L. Torquato consulibus* (65 a. C.) *cucurrerunt? Cur non aperte, ut antea? Cur non item, ut quum decreto et palam regionem illam petierunt?* (ci-après, p. 133).

sulat de Sylla et de Pompée (88 a. Chr.). La commission de décevirs instituée par cette loi et élue au suffrage restreint devait avoir, cinq années durant, tout pouvoir de revendi-quer et de reprendre sur les particuliers les propriétés domaniales, de les vendre, d'affermier les parties invendues, de remployer l'argent en achats de terres propres à la colonisation et de diriger la répartition des lots entre les colons. En un mot, les commissaires de la République seraient investis d'une autorité et d'une juridiction discrétionnaires, qu'ils promèneraient avec eux dans tout le monde circum-méditerranéen. Il va sans dire que César comptait bien, avec le suffrage restreint habilement guidé, être élu membre de la commission. Il lui serait alors facile de faire déclarer l'Égypte entière propriété domaniale de l'État romain <sup>1</sup>.

Ce sous-entendu n'échappa point à la perspicacité de Cicéron, qui mit son prestige de consul et son éloquence au service de la cause des conservateurs. C'est même le premier argument qu'il jette dans la discussion en séance du Sénat. « Ce qu'on demandait ouvertement naguère », dit-il <sup>2</sup>, « on cherche maintenant à l'enlever sous main par la sape. En effet, les décevirs diront ce qu'on a dit souvent et ce que beaucoup de gens répètent, à savoir que, à partir de ces mêmes consuls <sup>3</sup>, de par le testament du roi Alexandre, le royaume d'Égypte est devenu propriété du peuple romain. Vous livrez donc Alexandrie, maintenant qu'ils cachent leur convoitise, à ces mêmes hommes à qui vous avez résisté quand ils luttèrent à découvert ! » Et quelques jours après, s'adressant au peuple, Cicéron lui fait voir qu'on lui demande, au fond, le droit de disposer de royaumes entiers,

1. Même annexée, l'Égypte fut toujours considérée comme telle : elle fut réunie au domaine impérial (voy. ci-après, chap. xvi).

2. Cic., *Leg. agr.*, I, 1.

3. Cicéron avait évidemment nommé « ces mêmes consuls », ceux de 88, dans le début, aujourd'hui perdu, de son discours. C'est à cause de cette lacune que se perpétuent les discussions sur la date du testament et l'identité du testateur (ci-dessus, p. 121, 2).

comme, par exemple, celui de Bithynie. « Que dirai-je », poursuit-il, « d'Alexandrie et de l'Égypte entière? Comme elle est bien cachée là-dessous! Comme elle y est dissimulée! Comme, à la dérobée, on la livre tout entière aux décevirs! Qui de vous ne sait que, au dire de certains, ce royaume est devenu, par le fait du testament d'Alexandre, propriété du peuple romain? Ici, moi, consul du peuple romain, non seulement je n'ai pas de jugement à émettre, mais je ne manifeste même pas ce que je pense : car c'est une question qui me paraît grave non seulement à décider, mais même à exposer. J'en vois qui affirment que le testament a bien été fait; je sais qu'il existe un acte du Sénat constituant adition d'hérédité, du temps où, après la mort d'Alexandre, nous envoyâmes à Tyr des légats chargés de recouvrer l'argent mis par lui en dépôt. Je me souviens que L. Philippus a souvent insisté là-dessus dans le Sénat; je vois que tout le monde est à peu près unanime à convenir que celui qui occupe en ce moment le trône n'est ni de sang ni de caractère royal. On dit, du côté opposé, qu'il n'y a pas de testament; qu'il ne faut pas que le peuple romain se donne l'air de convoiter tous les royaumes; que nos concitoyens émigreront dans ces régions, à cause de la fertilité du sol et de l'abondance de toutes choses <sup>1</sup>. Et c'est une affaire de cette importance que P. Rullus, assisté des autres décevirs ses collègues, tranchera juridiquement et dans le bon sens! Une solution, dans un sens ou dans l'autre, est de telle conséquence qu'on ne peut absolument pas admettre et supporter ici l'arbitraire. Il voudra être populaire? Alors il adjugera l'objet du litige au peuple romain. Par conséquent, l'auteur de la loi, d'après sa loi même, vendra Alexandrie,

1. Il est curieux de constater que, une fois maîtres de l'Orient, les Romains ont été hantés par la crainte d'y voir transporter le siège de leur empire. Cette crainte fut exploitée par la suite (voy. ci-après, chap. xv) contre César et contre Antoine. Il semble que Rome présentait Constantinople. Elle avait redouté jadis pour la même raison et détruit Capoue d'abord, Corinthe ensuite.

vendra l'Égypte; il se trouvera être le juge, l'arbitre, le maître d'une ville des plus populeuses, de terrains magnifiques, le roi enfin d'un royaume opulent entre tous. Admettons qu'il ne s'attribue pas un si gros morceau, qu'il n'en ait pas envie. En ce cas, il décidera qu'Alexandrie appartient au roi; du coup, il l'enlèvera au peuple romain. — Ensuite, qui plaidera la cause du peuple romain? Où aura lieu ce débat? Quels sont ces décevirs de qui nous serons assez sûrs pour garantir que, s'ils adjudent le royaume d'Alexandrie à Ptolémée, ils le feront gratis? Si Alexandrie les attire tant, pourquoi ne recommencent-ils pas en ce moment les courses qu'ils ont faites sous le consulat de L. Cotta et L. Torquatus? Pourquoi pas à visage découvert, comme auparavant? Pourquoi pas de la même façon que quand ils sont allés dans ce pays tout droit et au su de tous? Se sont-ils imaginé que, n'ayant pu mettre la main sur le royaume quand les vents d'été les y menaient en ligne droite, ils vont maintenant arriver à Alexandrie par la nuit noire et à la faveur du brouillard? »

Ces passages des discours de Cicéron contre la loi agraire de Rullus nous renseignent à merveille sur l'état de l'opinion à Rome relativement à la question d'Égypte. Personne n'admettait que le peuple romain renonçât formellement à ses droits et reconnût à Ptolémée la qualité de roi légitime. Seulement, les uns voulaient que l'équivoque fût dissipée et que la situation aboutît enfin à son dénouement naturel; les autres estimaient qu'il valait mieux reculer l'échéance, et que, en attendant, Ptolémée tiendrait très utilement la place d'un gouverneur romain. Les uns voulaient l'annexion, les autres se contentaient du protectorat.

Il y avait cependant, dans les calculs du parti conservateur, une part laissée à l'imprévu. On n'avait pas tenu compte d'un élément perturbateur dont on connaissait cependant l'énergie. Les Romains, qui croyaient être seuls à décider de la destinée du roi d'Égypte, oubliaient un peu



trop que leur client avait à compter aussi avec l'opinion du peuple alexandrin, d'une cité orgueilleuse et humiliée d'obéir à un esclave des Romains. Les Alexandrins s'indignaient que leur sort fût toujours à la merci d'un vote du Sénat ou du peuple romain, et leur dépit retombait sur le lâche souverain qui ne savait répondre aux insolences que par des prières ou des cadeaux. Au lieu de chercher un point d'appui dans cet instinct de résistance aux empiètements de l'étranger, Ptolémée n'imagina rien de mieux que de réclamer l'assistance de ses patrons contre ses sujets eux-mêmes. Il se disait sans doute, et avec raison d'ailleurs, que le soutenir serait une façon de reconnaître sa légitimité. Au cours de l'année 63, les discours prononcés pour ou contre Rullus avaient dû réveiller et entretenir la mauvaise humeur des Alexandrins. Ils voyaient leur roi, vilipendé à Rome, doubler d'attention pour ses dédaigneux protecteurs et gaspiller l'argent du Trésor à entretenir un corps de 8,000 cavaliers qui aidaient Pompée à soumettre la Palestine. Aux yeux de tous, Hellènes, Égyptiens et Juifs, c'était une véritable trahison. Si l'Égypte collaborait au démembrement de la monarchie séleucide, ce devait être au moins pour en prendre sa part, et Ptolémée travaillait à rendre romaine cette Cœlé-Syrie que même les plus indolents de ses ancêtres avaient toujours revendiquée pour l'Égypte ! Une humeur séditeuse agitait la grande ville. Ptolémée, pris de peur, réclama l'assistance de Pompée. Il lui envoya de riches présents, de l'argent, des fournitures d'habillement pour toute l'armée, et l'invita à venir mettre les Alexandrins à la raison <sup>1</sup>. Pour des motifs qu'Appien se réservait d'exposer plus longuement dans un chapitre aujourd'hui perdu de son *Histoire*, Pompée accepta les présents, mais déclina l'invitation de Ptolémée. Il savait que les choses d'Égypte étaient délicates à manier, qu'aucun parti ne lui saurait gré de s'en

1. Appian., *Mithrid.*, 114.

mêler, et c'était, du reste, un rôle peu glorieux pour le vainqueur de Mithridate que d'aller faire la police à Alexandrie pour le compte d'un personnage aussi méprisé. Cependant, il est à croire que Ptolémée atteignit quand même son but immédiat, et que la seule crainte d'une intervention romaine suffit pour le moment à calmer les Alexandrins. Leur haine pour Ptolémée s'en accrût; mais ils firent réflexion qu'ils n'avaient plus à choisir qu'entre le gouvernement du Lagide et la domination romaine. Diodore de Sicile, qui fit un voyage en Égypte vers cette époque, constate que les habitants recevaient avec le plus grand empressement les voyageurs d'Italie, « de crainte de s'attirer la guerre <sup>1</sup> ». C'était une consigne que les fanatiques oubliaient parfois. Diodore vit massacrer par la populace un Romain qui avait tué un chat, « bien que son acte eût été involontaire et que le roi eût envoyé des magistrats pour le sauver ».

Ptolémée, lui, avait les yeux constamment fixés sur Rome; il y avait ses agents secrets, qui le tenaient au courant des opérations engagées sur le grand marché des votes et des influences. Il voyait avec inquiétude l'essor du parti démocratique, dont il connaissait l'opinion à son égard. Les élections consulaires de l'an 60 durent lui causer une véritable terreur. Le premier élu du collège consulaire pour l'année 59 était ce même César qui, par deux fois déjà, avait tenté de lui arracher l'Égypte. Cette fois, — symptôme menaçant entre tous, — César était soutenu non seulement par Crassus, mais même par Pompée, qui, se jugeant mal récompensé de ses services, voulait en appeler du Sénat au peuple. Ptolémée se hâta de parer au danger. S'il avait eu affaire à des patriotes, obstinés dans une conception étroite de l'intérêt de la République, il était perdu; mais il avait devant lui des ambitieux sans scrupules, qui avaient besoin d'argent pour entretenir l'enthousiasme famélique de leurs électeurs.

1. Diod., I, 83. Cf. l'obséquieuse réception préparée (en 412) au sénateur L. Memmius voyageant en touriste (*Tebt. Pap.*, n. 33).

César posa lui-même, en son nom et au nom de Pompée, les conditions du marché. Il en coûta à Ptolémée la somme de 6,000 talents, — probablement des talents d'argent, ce que Suétone oublie de nous dire, — c'est-à-dire environ trente-six millions de francs <sup>1</sup>. Mais, à ce prix, il allait obtenir enfin ce qu'il réclamait en vain depuis plus de vingt ans. César s'engageait à le faire reconnaître officiellement comme roi d'Égypte et allié du peuple romain, non plus seulement par un sénatus-consulte toujours révocable, mais par une loi spéciale suivie d'un traité en bonne forme. César tint parole. Sans le moindre souci de son attitude antérieure, il proposa en même temps une loi agraire, où il n'était question ni directement ni indirectement des droits de Rome sur l'Égypte, et une loi *de rege Alexandrino* qui, en raison des services rendus par Ptolémée à l'armée d'Asie, lui conférait, avec le titre de roi, celui d' « allié et ami du peuple romain » (février 59). Il y eut, surtout à propos de la loi agraire, des débats orageux, qui inspirèrent soudain à Cicéron un goût très vif pour la campagne, les livres, la géographie et les projets de voyage à l'étranger <sup>2</sup>. Les conservateurs eurent beau s'agiter, employer les artifices les moins avouables de la procédure parlementaire, recourir à l'obnoscation perpétuelle; les démocrates ripostèrent aux chicanes par des violences, et les lois juliennes furent votées. Comme le disait Pompée, avec sa façon équivoque d'approuver à demi : il fallait en finir une bonne fois avec la question du roi d'Alexandrie <sup>3</sup>. En exécution de la loi, un traité d'alliance fut rédigé avec les formalités accoutumées et déposé

1. Suet., *Caes.*, 54. Le talent dit « égyptien » est d'ordinaire le talent d'argent, valant 60 talents de cuivre (Hultsch, *Metrologie*, § 54, 3). Dans les conversions en monnaie actuelle, on ne considère, bien entendu, que le poids du métal, non sa valeur réelle ou puissance d'achat, variable aux diverses époques et beaucoup plus considérable alors qu'aujourd'hui.

2. Cic., *Ad Att.*, II, 5-16.

3. *De rege Alexandrino placuisse sibi aliquando confici* (Cic., *Ad Att.*, II, 16, 2).

aux archives du Capitole <sup>1</sup>. C'est ainsi que le salut vint à Ptolémée du côté où il ne l'attendait pas, mais par des moyens dont il connaissait maintenant toute l'efficacité.

Enfin, Ptolémée était roi, et il allait pouvoir jouir, pensait-il, de la sécurité qu'il avait si chèrement achetée. Que lui importaient maintenant les murmures du peuple pressuré par ses ordonnances fiscales ! L'année suivante, en 58, il poussa la complaisance envers ses amis de Rome jusqu'à la trahison à l'égard de son pays et de sa dynastie. Le fameux P. Clodius était alors tribun de la plèbe. Dès son entrée en charge, en décembre 59, il avait affiché toute une série de projets de loi démagogiques auxquels César doit avoir collaboré. Une de ces lois clodiennes décidait que l'île de Chypre, gouvernée par l'autre Ptolémée, frère du roi d'Égypte <sup>2</sup>, serait convertie en province romaine et les biens de la couronne confisqués au profit du Trésor de la République <sup>3</sup>. Cette loi était en son genre un chef-d'œuvre. Du même coup, Clodius indemnisait en quelque sorte le Trésor pour le sacrifice qu'il avait fait de ses droits sur les biens de la couronne d'Égypte et donnait ainsi satisfaction au parti démocratique ; il trouvait de l'argent pour assurer le fonctionnement de sa loi frumentaire <sup>4</sup> ; d'autre part, il comptait bien éloigner de Rome l'incommode Caton, en l'envoyant malgré lui à Chypre pour y faire le métier de recors ; et enfin, il vengeait ses propres injures. Depuis bientôt dix ans, en effet, il nourrissait une vieille rancune contre

1. Au cours du procès de C. Rabirius Postumus (ci-après), Cicéron dit (*Pro Rab. Post.*, 3) que son client avait prêté de l'argent non à un roi ennemi de Rome, *sed ei quicum foedus feriri in Capitolio viderat*. César, en 47, estime qu'il lui appartient de régler les affaires d'Égypte, *quod superiore consulatu [en 59] cum patre Ptolemaeo* [le père des souverains actuels] *et lege et SCto societas erat facta* (Caes., *B. Civ.*, III, 408).

2. On ne lui connaît pas de surnom royal.

3. Liv., *Epit.*, civ. Dio Cass., XXXVIII, 30.

4. Jusque-là, les lois frumentaires avaient baissé le prix du blé ; la loi *Clodia* le distribuait gratis, *ut remissis semissibus et trientibus* (5/6 d'as par boisseau) *quinta prope pars vectigalium tolleretur* (Cic., *Pro Sest.*, 25).

le roi de Cypre, qui, en 67, n'avait pas voulu lui avancer la somme nécessaire pour le tirer des mains des pirates. Ptolémée avait offert deux talents, dont les pirates ne s'étaient pas contentés, et ceux-ci n'avaient relâché Clodius qu'à l'approche de Pompée <sup>1</sup>. Maintenant, ce Ptolémée allait apprendre ce qu'il en coûte de ne savoir pas être généreux à propos, surtout quand on a la réputation d'être riche.

Clodius n'était pas embarrassé de trouver des prétextes pour cacher ses véritables raisons. Il accusa le roi de Cypre d'être un ingrat, un ennemi déguisé des Romains, et de s'entendre avec les pirates <sup>2</sup>. Quant au droit qu'avaient les Romains de l'exproprier, il reposait toujours, en dernière analyse, sur le testament du roi Alexandre, qui, annulé pour l'Égypte, restait valable pour Cypre. En effet, par une incurie qui montre bien et l'égoïsme de Ptolémée Aulète et l'indolence imprévoyante de son frère, il n'avait été nullement question de Cypre dans l'alliance conclue l'année précédente avec Ptolémée Aulète. Rome n'avait traité qu'avec « le roi d'Alexandrie » : celui-ci ne paraît pas s'être autrement préoccupé de son frère, qui, probablement, crut avoir part à la garantie accordée à Ptolémée Aulète et s'applaudit d'avoir le bénéfice de cette transaction diplomatique sans en supporter les frais.

Il semble qu'au moins Ptolémée Aulète aurait dû chercher par tous les moyens à réparer cet oubli et tâcher de conserver à l'Égypte, à la dynastie des Lagides, une possession qui, depuis le temps du premier Ptolémée, était partie intégrante de la monarchie. Il devait alléguer que Cypre était un apanage, et non un royaume indépendant, et qu'il avait

1. Strab., XIV, p. 684. Appian., *B. Civ.*, II, 23. Cf. G. Lacour-Gayet, *De P. Clodio Pulchro*. Paris, 1888. César aussi avait été prisonnier des pirates en 74, et sa rançon lui avait été avancée par les Milésiens (Suet., *Caes.*, 4. Plut., *Caes.*, 1. Val. Max., VI, 9, 15. Polyæn., VIII, 23).

2. Strab., *loc. cit.* Cf. les accusations vagues et odieuses de Velleius Paterculus contre Ptolémée, *omnibus morum vitiis contumeliam meritum* (II, 45), finissant par une mort *quam ille conscientia acciverat* (II, 38).

cru stipuler pour les possessions de l'Égypte aussi bien que pour l'Égypte elle-même. Tel était, à n'en pas douter, le sentiment du peuple alexandrin, qui vit avec dépit son roi se désintéresser de l'affaire de Cypre. Ptolémée n'eut garde de compromettre, par quelque récrimination intempestive, le repos que lui assurait son traité. Peut-être aussi n'eut-il pas le temps d'organiser un plan de défense et de se concerter avec son frère. Il y a loin de Rome à Alexandrie, surtout en hiver, et le projet de loi de Clodius, présenté en décembre, fut voté très probablement au mois de mars suivant. Quoi qu'il en soit, Ptolémée s'abstint de faire valoir, en faveur de son frère, des raisons que, à Rome même, les conservateurs eussent volontiers appuyées. C'est dans la bouche de Cicéron, plaidant deux ans plus tard pour P. Sestius, que se retrouvent les considérations dont il eût fallu jeter au moment opportun le poids dans la balance. Après avoir fait remarquer que le peuple romain a toujours laissé ou même rendu la couronne aux rois qui l'avaient combattu, à Antiochus le Grand, à Tigrane, à Mithridate lui-même, l'orateur s'écrie : « Et ce malheureux roi de Cypre, qui a toujours été pour nous un allié, un ami, sur le compte duquel ni le Sénat, ni nos généraux n'avaient jamais rien ouï dire de suspect, on l'a confisqué, comme on dit, tout vif, et il s'est vu enlever jusqu'au vivre et au couvert <sup>1</sup> ». Cicéron exagère un peu en faisant du roi de Cypre un « allié » du peuple romain; mais c'est la thèse que les Lagides devaient soutenir, en invoquant au besoin leur solidarité avec des ancêtres qui, depuis le temps de Philadelphie, avaient toujours été ou amis discrets ou protégés reconnaisants des Romains. Il ne paraît pas, répétons-le, qu'aucune remontrance soit venue d'Alexandrie. Ptolémée ne vit peut-être dans l'expropriation brutale de son frère qu'une occa-

1. Cic., *Pro Sest.*, 27. Cf. Amm. Marcell., XIV, 8, 15. Cicéron, traqué par Clodius et exilé en 58, venge aussi ses propres injures en attaquant la loi de Clodius.

sion de se féliciter de sa propre sagesse. Le sage, c'était le prodigue qui avait su sacrifier une partie de ses richesses pour sauver le tout; l'imprévoyant, c'était l'avare, « officiellement roi de l'île, en fait, misérable esclave de l'argent <sup>1</sup> », qui allait tout perdre pour avoir voulu tout garder.

La loi de Clodius une fois votée, le facétieux tribun demanda au peuple d'envoyer Caton à Cypre en qualité de questeur, avec l'*imperium* prétorien, pour procéder sur place à la liquidation des biens du roi dépossédé. On avait besoin d'un fonctionnaire incorruptible, et il n'y avait à Rome qu'une vertu au-dessus du soupçon, celle de l'homme que, précisément pour ce motif, Clodius et César, déjà débarrassés de Cicéron, tenaient à éloigner de Rome le plus longtemps possible. Malgré qu'il en eût, Caton dut partir pour Cypre, et Clodius eut soin d'ajouter à sa mission une corvée supplémentaire en le chargeant de ramener à Byzance des exilés qui avaient su, par des moyens qu'on devine, intéresser le démagogue à leur cause. « A son départ », dit Plutarque, « Clodius ne lui fit donner ni troupes, ni appariteurs, mais seulement deux greffiers, dont l'un était un voleur et un scélérat, l'autre, un client de Clodius ». Il fallait bien surveiller la vertu de Caton et, si faire se pouvait, jeter le désordre dans ses comptes. Grâce à cette admirable combinaison, Caton, acculé à une besogne répugnante dont les conservateurs ne lui sauraient aucun gré, risquait par surcroît de se heurter à une résistance du roi de Cypre et d'endosser la responsabilité de ce que pourraient faire à son insu ses acolytes.

« Caton envoya devant lui, à Cypre, Canidius, un de ses amis, pour engager Ptolémée à se retirer sans combat, en

1. Val. Max., IX, 4, 3. *Ext.*, 1. Valère Maxime trouve « risible » non pas que Ptolémée ait gardé son argent pour lui, mais qu'il ne l'ait pas coulé en mer avec lui pour en frustrer ses spoliateurs. Nous ne connaissons l'*avaritia risu prosequenda* du roi que par le témoignage de gens qui, l'ayant dévalisé, ont prétendu qu'il méritait ce traitement sommaire.

lui promettant qu'il ne manquerait jamais, sa vie durant, ni de richesses ni d'honneurs, car le peuple romain lui conférerait le sacerdoce d'Aphrodite à Paphos. Quant à lui, il s'arrêta à Rhodes pour y faire ses préparatifs et attendre les réponses <sup>1</sup> ». Le désespoir du malheureux roi de Cypre simplifia la tâche des spoliateurs. Valère Maxime raconte qu'il avait d'abord entassé ses trésors dans des navires, avec l'intention de les faire couler en haute mer, « pour mourir à son gré et frustrer ses ennemis de leur butin », mais que, n'ayant pas le courage de noyer son or et son argent, il ramena chez lui ce salaire de ses bourreaux. Ce qui est certain, c'est qu'il aima mieux s'empoisonner que d'aller finir ses jours sous la robe de prêtre à Paphos <sup>2</sup>.

Caton, informé de ce dénouement heureux pour lui, envoya à Cypre son neveu M. Brutus, pour empêcher que Canidius ne succombât à quelque tentation, et prit le temps de faire sa tournée de Byzance. Après quoi, s'étant rendu à Cypre, « il trouva des richesses prodigieuses et vraiment royales en vaisselle, tables, pierreries, étoffes de pourpre. Il fallut tout vendre pour en faire argent. Caton, voulant mettre de l'exactitude en toutes choses et faire monter les objets à leur plus haute valeur, assista lui-même à la vente et porta en compte les moindres sommes. Il ne s'en fiait pas aux formes ordinaires des encans, mais il tenait pour suspects tout le monde, les appariteurs, les crieurs, les enchérisseurs et jusqu'à ses amis. A la fin, il s'adressait personnellement à chacun des acheteurs, les poussant à enchérir, et c'est dans ces conditions qu'il adjugea la majeure partie des objets vendus <sup>3</sup> ». Caton surveilla avec le même soin l'expédition du produit de la vente, qui montait à près de 7,000 talents. Il fit faire de petites caisses contenant chacune 2 talents 500 drachmes, munies de flotteurs en liège, qui, en

1. Plut., *Cato minor*, 34.

2. Plut., *op. cit.*, 36. Vell., II, 38. 45. Flor., III, 9. Amm. Marc., XIV, 8, 15.

3. Plut., *loc. cit.*



cas de naufrage, indiqueraient l'endroit où elles auraient coulé. Il ramena heureusement à Rome sa précieuse cargaison, avec un lot d'esclaves qui n'avaient sans doute pas trouvé acquéreur; mais, par un singulier hasard, qui dut causer à Clodius plus de plaisir que de surprise, il perdit en route toutes ses pièces de comptabilité, le registre des recettes aussi bien que celui des dépenses, l'un dans un naufrage, l'autre dans un incendie. Il est vrai qu'il avait eu soin d'amener avec lui les comptables de Ptolémée, dont le témoignage pouvait au besoin le couvrir, notamment l'intendant Nicias, pour qui il demanda au Sénat la faveur de l'affranchissement. Ces modestes serviteurs purent assister à l'espèce de triomphe qui fut décerné à Caton et juger, par l'enthousiasme public, de la fascination qu'exerçait maintenant la vue de l'or sur les compatriotes des Fabricius, des Curius et des Cincinnatus <sup>1</sup>.

Ptolémée Aulète pouvait être aussi parmi les spectateurs qui regardaient passer à travers le Forum les dépouilles de son frère. Si Plutarque n'a pas eu, à l'endroit de la chronologie, quelque-une de ces distractions dont il est coutumier, le roi d'Alexandrie devait être arrivé à Rome avant Caton <sup>2</sup>. Il y venait en exilé, presque en fugitif, pour implorer de nouveau l'assistance des Romains contre les Alexandrins, qui l'avaient expulsé de leur ville, ou, ce qui revient au même, lui avaient interdit d'y rentrer. Les textes dont nous disposons nous permettent de deviner à peu près ce qui s'était passé. Dion Cassius rapporte que, déjà irrités par les exactions du roi, les Alexandrins — c'est-à-dire la soldatesque et les clubs — l'avaient sommé ou de redemander Cypre aux Romains ou de rompre avec de pareils amis, et que, ne pouvant ni leur persuader de se tenir en repos ni les y con-

1. Plut. et Flor., *op. cit.* Lucan., *Phars.*, III, 164 (César tire du Trésor *quod Cato longinquo vexit super aequora Cypro*).

2. D'après le contexte dans Plutarque, c'est à Rhodes qu'eut lieu l'entrevue avec Caton, et Ptolémée a dû aller tout droit de là à Rome.

traindre, faute de mercenaires, il s'était enfui et était allé porter ses doléances à Rome, où il accusa ses sujets de l'avoir expulsé <sup>1</sup>. Il avait fait voile d'abord pour Rhodes, non pas pour intercéder en faveur de son frère, mais pour prendre l'avis de Caton. Celui-ci, avec une grossièreté voulue, lui avait donné audience sur sa chaise percée <sup>2</sup> et lui avait conseillé de retourner en Égypte, au lieu d'aller se mettre à la merci « des puissants de Rome, dont l'Égypte tout entière, fût-elle convertie en or, pourrait à peine assouvir la cupidité ». Caton s'offrit même à l'accompagner, pour l'aider à se réconcilier avec ses sujets. Ces bons conseils, qui n'auraient rien perdu à être présentés sur un ton moins rogne, firent impression sur Ptolémée, mais ses amis le détournèrent de les suivre. Il paraît donc avéré que Ptolémée ne fut pas précisément expulsé par les Alexandrins <sup>3</sup>, mais qu'il prit prétexte de ses dissentiments avec eux pour envenimer le conflit, avec l'arrière-pensée de leur faire infliger par les Romains un châtement exemplaire. Timagène d'Alexandrie, un contemporain, qui nous donne évidemment la version de ses compatriotes, affirmait que Ptolémée avait quitté l'Égypte sans y être contraint, à l'instigation de Théophraste de Mitylène, l'âme damnée de Pompée, lequel cherchait à faire naître une guerre où son patron, déjà las du repos, pût récolter honneur et profit. Sans doute, il ne suffit pas que l'assertion de Timagène soit vraisemblable pour

1. Dio Cass., XXXIX, 12. Dans son discours aux Alexandrins (*Orat.*, XXII, p. 383), Dion Chrysostome dit que Ptolémée fut chassé par les Σειμαριστοι και τοιαυθ' ἴτερα ἱταριστων ὀνόματα. La fréquence et la soudaineté des émeutes à Alexandrie ne s'expliquent que par l'organisation des « hétéries ». Ptolémée n'avait plus de mercenaires, parce qu'ils avaient fait cause commune avec la population.

2. 'Ο δὲ Κάτων ἐτύγγανει μὲν ὡν τότε περὶ κοιτίας κάθασιν (Plut., *op. cit.*, 35) : à peu près, dit Drumann (III, p. 536), comme un noble de Venise recevait, au moyen âge, un César de Byzance.

3. A Rome, Ptolémée passa évidemment, et avec raison, pour avoir été expulsé : *pulsus regno* (Cic., *Pro Rabir. Post.*, 2. Liv., *Epit.* civ); *seditione flagitatus Alexandriae Romam profugit* (Trog., *Prol.* xl); ὑπὸ τῶν Αἰγυπτίων ἐκτεθλημένος (Strab., XII, p. 558. XVII, p. 796).

qu'elle soit vraie ; mais, d'autre part, nous n'en sommes plus à croire, avec Plutarque, le candide et loyal Pompée incapable de tremper dans de pareilles intrigues <sup>1</sup>. Cependant, il reste dans toutes ces combinaisons plus ou moins probables un point obscur. On ne voit pas bien pourquoi, si Ptolémée est sorti de sa capitale de son plein gré avec l'intention d'y rentrer de force, il s'en est allé seul, laissant aux mains de ses sujets toute sa famille. Il faut supposer qu'il est parti sans dessein bien arrêté, se croyant libre de rentrer quand il le voudrait, et qu'il n'eut l'idée de se faire réintégrer par force que quand il s'aperçut qu'Alexandrie lui était fermée.

## § II

### L'INTERRÈGNE (58-55).

Les Alexandrins furent d'abord stupéfaits du départ furtif de leur roi. Le détour qu'il fit par Rhodes fut cause qu'ils perdirent sa trace. Suivant Dion Cassius <sup>2</sup>, ils ignoraient qu'il se fût réfugié en Italie, ou même ils le croyaient mort quand ils se décidèrent à mettre sur le trône sa fille Bérénice. Porphyre dit qu'ils ne prirent le parti de remplacer Ptolémée qu'au bout d'un certain temps, lorsque, le séjour du roi en Italie se prolongeant, ils furent persuadés qu'il ne reviendrait plus <sup>3</sup>. De toute façon, il faut constater une fois de plus les effets de la prévoyance avec laquelle les premiers Lagides avaient fondé sur l'hétérogénéité des races la stabilité de leur dynastie. Si turbulente que fût la grande cité alexandrine, l'élément hellénique, mêlé lui-même de sang

1. Plut., *Pomp.*, 49.

2. Dio Cass., XXXIX, 13. Dion oublie le court règne de Cléopâtre Tryphæna, inexactitude vénielle comparée aux erreurs, confusions et incertitudes dont fourmille l'histoire des Lagides et Séleucides, obscurcie par l'homonymie des souverains.

3. Porphyr. ap. Euseb., I, p. 168 Schoene = *PHG.*, III, p. 723.

grec et de sang macédonien, tenu en échec par la population égyptienne et juive, n'y était pas assez prépondérant pour que les Alexandrins pussent se déprendre de leurs habitudes monarchiques et songer à séparer leur destinée de celle des Lagides. C'était, du reste, moins que jamais le moment de l'essayer. La mort de la reine Cléopâtre Tryphæna, survenue dans le courant de l'année qui suivit le départ de Ptolémée <sup>1</sup>,

1. Il y a là un enchevêtrement de problèmes insolubles autrement que par conjectures, dont aucune ne respecte intégralement des textes inconciliables. On connaît, de science certaine, cinq enfants de Ptolémée Aulète : trois filles, Bérénice († 53), la célèbre Cléopâtre Philopator († 30), Arsinoé († 31), et deux fils, Ptolémée XIV († 47) et Ptolémée XV († 44). Porphyre (*loc. cit.*) est seul à mentionner une fille aînée, appelée Cléopâtre Tryphæna comme sa mère, laquelle aurait régné conjointement avec sa sœur Bérénice en 58 et serait morte bientôt après. Strabon (XVII, p. 796) dit que, Ptolémée une fois « expulsé », les Alexandrins firent reine l'aînée de ses trois filles, « la seule qui fût légitime ». Il pense évidemment à Bérénice, et Dion Cassius ne connaît non plus que Bérénice comme « reine » durant l'interrègne de 58 à 55. Ni Strabon, ni Dion, ni Porphyre ne disent mot de la reine mère, qui, dès lors, est supposée morte, morte assez tôt pour que Ptolémée ait eu, depuis, le temps de procréer quatre bâtards, implicitement qualifiés tels par Strabon. A part R. Lepsius (*Abhandl. d. Berl. Akad.*, 1852, p. 478) et U. Wilcken (*R.-E.*, s. v. *Berenike*), tous les érudits, de Vaillant à M. L. Strack, ont admis que la reine mère Cléopâtre Tryphæna était morte avant 58, et ils en citent comme preuve le fait (arbitrairement placé en 63) que les deux Ptolémées étaient fiancés aux filles de Mithridate (ci-dessus, p. 123, 2). Strack reporte même la mort de Cléopâtre à la fin de l'année 69, attendu que le nom de la reine ne figure plus après cette date ni sur les monuments ni sur les actes notariés. Ceci posé, ceux qui ne veulent récuser ni Strabon ni Porphyre admettent que la Cléopâtre Tryphæna qui fut intronisée en 58 avec Bérénice — ou plutôt avant elle (Strack, p. 68) — était une fille aînée, homonyme de sa mère, et que les quatre autres enfants, nés de Ptolémée veuf, étaient des « bâtards ». Mais comment concevoir que, durant les conflits qui préparèrent l'annexion (de 47 à 30 a. Chr.), les Romains, vingt fois tentés de balayer les restes de la dynastie, n'aient pas songé à disqualifier Cléopâtre Philopator et ses deux frères comme bâtards, fils de bâtards? Et le *Nothus*, qui avait tant souffert de son illégitimité, aurait replacé dans la même situation ses successeurs? Pour admettre cette énormité, il faudrait que Strabon fût infaillible, et il est précisément fort suspect en cet endroit de s'être trompé de Bérénice, car Pausanias applique la même expression « seule légitime » (ci-dessus, pp. 91, 2. 114, 2), et avec juste raison, à une autre Bérénice (III), la sœur, et non plus la fille, de Ptolémée Aulète. Aussi, récusant Strabon, les uns (Vaillant, Saint-Martin) supposent que l'Aulète s'est remarié après 63 (avec une inconnue); d'autres (Letronne), que ses enfants étaient tous nés avant cette date (ce qui est contredit par l'âge de ses fils : ci-après, p. 179, 1); et tous s'accordent à penser que le roi était encore veuf lors de son départ, en 58, persuadés par Appien qu'il

les obligeant à prendre un parti, et les enfants mâles de Ptolémée étant encore en bas âge, ils confièrent la régence ou la royauté à la fille aînée du roi, la « reine » Bérénice (IV), assistée de « parents », c'est-à-dire de hauts fonctionnaires qui administraient le royaume en son nom.

Mais on se doutait bien à Alexandrie qu'on n'en avait pas fini par là avec Ptolémée et que le loyalisme témoigné à sa descendance n'était pas pour apaiser ses rancunes. On savait qu'il ne manquait pas de protecteurs. Plutarque laisse entendre que Ptolémée connut dans les antichambres des magistrats les amertumes du métier de solliciteur, et nous apprenons par Cicéron que Crassus considérait ou affectait de considérer l'arrivée du roi d'Égypte comme un contretemps fâcheux <sup>1</sup>. D'autre part, César, qui commençait alors la conquête des Gaules, était absent. Mais Ptolémée avait été accueilli avec une cordialité démonstrative par Pompée, qui l'avait installé dans sa villa d'Albanum et l'y laissait our-

l'était dès 63 et par Porphyre que la Cléopâtre Tryphæna de 58 était sa fille, et non sa femme. Or, Appien dit simplement (ci-dessus, p. 123, 2) qu'en 63, les filles de Mithridate, qui *avaient été fiancées* (ἐγγεγονημένοι) aux deux Ptolémées (et non pas qui *l'étaient* à ce moment), étaient encore « demoiselles » (ἔτι κόραι). Cet obstacle écarté, il y a lieu de se demander si Porphyre est plus infallible que Strabon et s'il n'a pas pu, travaillant sur des textes encombrés d'homonymes, dédoubler indûment la personnalité de Cléopâtre Tryphæna, dédoublement que ne connaissent ni Strabon ni Dion Cassius. Reste l'objection victorieuse de Strack, à savoir que le nom de la reine Cléopâtre, déesse Philopator Philadelphie, disparaît dès 69 des monuments et de la datation des papyrus. Ce constat de carence n'est qu'une preuve négative, qui peut être infirmée demain par la découverte d'une preuve contraire et qui peut aussi — Strack en convient lui-même — s'expliquer autrement. Encore n'est-elle pas complète. Strack (p. 210, 43) est obligé de déclarer inexacte une inscription, datée du 5 décembre 57, qui mentionne l'achèvement des pylônes du T. d'Edfou par Ptolémée Néos Dionysos et sa sœur-épouse la reine Cléopâtre Tryphæna. Inexacte, soit : mais l'erreur commise, vénielle si Cléopâtre n'est morte qu'en 58, devient énorme si elle était décédée onze ans plus tôt. Il est probable que, hors d'Alexandrie, Ptolémée était toujours considéré comme régnant et qu'on ne savait pas à Edfou, en décembre 57, si la reine mère était morte, faute de nouvelles ou par défiance des nouvelles d'Alexandrie. L'existence de la reine mère prolongée jusqu'en 57 résout tous les problèmes à la fois, sans supprimer des textes autre chose que leurs contradictions.

1. Cic., *Pro Caelio*, 7.

dir à son aise le réseau de ses intrigues. La maison était devenue une sorte de banque, où se faisait en grand le trafic des influences <sup>1</sup>. Ptolémée, dont la cassette de voyage avait dû être assez vite épuisée, négociait des emprunts, souscrivait des billets, donnait hypothèque sur le revenu de son royaume et répandait à pleines mains l'argent qu'il s'était procuré de cette façon. On put dire plus tard, au cours d'un procès célèbre, que Ptolémée avait acheté le Sénat tout entier <sup>2</sup>. Ceux qui hésitaient à vendre leur voix étaient relancés par les hommes d'affaires; on supposait simplement que leur vertu attendait de nouvelles offres. Au bout d'un certain temps, Ptolémée eut pour lui et ceux qui avaient accepté son argent et ceux qui lui en avaient prêté, ceux-ci plus ardents que les autres, parce que la restauration du roi était la condition préalable du remboursement de leurs créances.

En même temps qu'il préparait l'attaque, Ptolémée ne reculait pas devant le crime pour fermer la bouche à la défense. En prévision du débat qui allait s'ouvrir, les Alexandrins avaient envoyé à Rome une délégation de cent de leurs concitoyens, présidée par l'académicien Dion, pour réfuter les accusations du roi et apporter les preuves des injustices dont ils avaient été victimes <sup>3</sup>. Ptolémée, informé par ses agents, résolut de ne pas les laisser arriver jusqu'à Rome. Il expédia à Pouzzoles <sup>4</sup>, où ils devaient aborder, des spadassins qui les reçurent à coups de bâton et à coups de

1. Strab., XVII, p. 796. Dio Cass., XXIX, 14. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 3. Cf. Drumann, IV, p. 512.

2. *Corruptum senatum esse dicunt*. C'est un propos des adversaires que combat Cicéron. Son client était de ceux qui avaient prêté à Ptolémée et qui lui faisaient de nouvelles avances pour sauver leur première mise, *ne quod crediderat perderet, si credendi constituisset modum.... suppedita pecunia a Postumo est, factaeque syngraphae sunt in Albano Cn. Pompeii, quum ille Roma profectus esset* (Cic., *Pro Rabir. Post.*, 3).

3. Strab., XVII, p. 796. Dio Cass., XXXIX, 13-14. Cent délégués, c'est beaucoup. Les Alexandrins voulaient faire une manifestation éclatante, représentant l'unanimité des partis.

4. Cicéron (*Pro Caelio*, 10) parle de *Alexandrinorum pulsatione Puteolana*, sur laquelle il n'insiste pas après la plaidoirie de Crassus.

poignard. Ceux qui échappèrent à ce guet-apens — c'était, d'après Dion Cassius, le plus petit nombre — furent ou assassinés à Rome même, ou corrompus à prix d'argent, ou intimidés de telle sorte qu'ils n'osèrent plus faire la moindre démarche ni souffler mot des violences auxquelles leurs malheureux collègues avaient succombé. En philosophe prudent, Dion lui-même se tut.

Cependant, les machinations de Ptolémée ne purent avoir raison d'obstacles imprévus. Le Sénat décida que le consul P. Cornélius Lentulus Spinther, qui devait gouverner la Cilicie l'année suivante en qualité de proconsul, irait de sa province en Égypte pour y réintégrer Ptolémée <sup>1</sup>. Crassus s'était contenté de faire un semblant d'opposition <sup>2</sup>, et Cicéron, qui, rappelé de l'exil sur la proposition de Lentulus, voulait payer au consul libérateur sa dette de reconnaissance, avait appuyé la motion par un discours (*De rege Alexandrino*) dont il nous reste quelques fragments. Mais, soit que l'affaire des ambassadeurs alexandrins fût survenue alors <sup>3</sup>, soit plutôt que les langues se fussent peu à peu déliées et que le scandale eût enfin éclaté, le tribun M. Favonius, devenu pour le moment le chef de l'opposition des conservateurs contre le trio d'ambitieux (Crassus-Pompée-César) qui menait la République, se mit à agiter l'opinion. Il parlait tout haut des ambassadeurs assassinés et des vendus qui assuraient l'impunité aux assassins. Enfin, il proposa sans doute de faire une enquête, car le Sénat, inquiet de tout ce tapage, manda à sa barre Dion, le chef de l'ambassade alexandrine, « pour apprendre de lui la vérité. Mais, à ce moment encore, Ptolémée avait de par son argent un tel

1. Dio Cass., XXXIX, 12. Cf. J.-B. Mispoulet, *La vie parlementaire à Rome sous la République* (Paris, 1899), chap. XII.

2. Cf. Schol. Bob., p. 349 sqq.

3. C'est l'opinion de Lange (*Röm. All.*, III<sup>2</sup>, p. 320), fondée sur le contexte de Dion Cassius. Mais Dion ne s'astreint pas à l'ordre rigoureusement chronologique, et il n'est pas probable que les Alexandrins aient attendu, pour envoyer leur ambassade, la fin de l'année 57 (Cicéron n'était rentré que le 4 septembre).

pouvoir que Dion ne vint pas à la curie et qu'il ne fut fait aucune mention du meurtre des délégués tant que le roi fut là <sup>1</sup> ». Pour être sûr que Dion ne parlerait pas plus tard, Ptolémée le fit assassiner chez son hôte L. Lucceius <sup>2</sup>. Ce nouveau crime resta impuni comme les autres. L'opinion s'en prit d'abord à un certain P. Ascitius, qui, mis en jugement et défendu par Cicéron contre un accusateur assez accommodant, le jeune L. Licinius Calvus, fut acquitté <sup>3</sup>. Puis on supposa que le coup avait été fait par les esclaves de Lucceius, à l'instigation de M. Cælius Rufus, un brouillon, débauché et endetté, qui avait déjà joué un rôle suspect à Pouzzoles et qui peut-être ne dédaignait pas plus l'argent de Ptolémée que celui de Clodia, sa maîtresse. Mais Cælius, accusé l'année suivante (56) de ce crime et de bien d'autres, défendu par Crassus et par Cicéron, fut acquitté. On savait bien qui était, en fin de compte, l'auteur responsable de tous ces méfaits. De peur de quelque nouvel encombre, qui pourrait obliger le Sénat à revenir sur son vote, Ptolémée jugea opportun de quitter Rome vers la fin de l'année 57 et d'aller attendre en Orient l'arrivée de Lentulus <sup>4</sup>. Il laissait à Rome son fidèle Ammonios pour surveiller ses intérêts, c'est-à-dire pour continuer son honnête négoce <sup>5</sup>. Rien ne semblait plus devoir retarder sa restauration prochaine : le sénatus-consulte était en règle, et Lentulus, qui comptait se faire payer largement ses services, n'était pas moins pressé que Ptolémée de courir à Alexandrie.

1. Dio Cass., XXXIX, 14.

2. *Habitabat is apud Lucceium, ut audistis*, et le meurtre fut perpétré chez Lucceius, *in Urbe ac suae domi* (Cic., *Pro Caelio*, 10 et 22).

3. Cic., *Pro Caelio*, 10. L'auteur du *Dial. de oratoribus* (§ 21) mentionne le discours *Calvi in Ascitium*.

4. Il se rendit dès janvier (?) 56, à Éphèse (Dio Cass., XXXIX, 16). Peut-être avait-il séjourné quelque temps à Athènes, l'hôtellerie cosmopolite.

5. Cicéron écrit à Lentulus, qui était déjà parti à la date du 13 janvier 56 : *Ammonius, regis legatus, aperte pecunia nos oppugnat; res agitur per eosdem creditores per quos, cum tu aderas, agebatur; regis causa si qui sunt qui velint, qui pauci sunt, omnes rem ad Pompeium deferri volunt* (Cic., *Ad Fam.*, I, 4, 1).



Mais tout à coup le vent change. Parmi les nouveaux tribuns de la plèbe qui entrèrent en fonctions en décembre 57 se trouvait un jeune homme de tempérament bouillant, à la langue acérée, C. Caton, qui se mit à exciter le peuple et contre Ptolémée et contre Lentulus. Son but était d'empêcher la restauration du roi d'Égypte, et les fins politiques soupçonnèrent qu'il était stylé sous main par Crassus <sup>1</sup>, lequel ne voulait faire les affaires ni de Lentulus ni d'un autre. Lentulus, en effet, avait maintenant un concurrent, masqué, mais d'autant plus redoutable qu'il affectait d'ignorer les intrigues de ses partisans, le grand Pompée lui-même.

Pompée avait été chargé, dans le courant de l'année 57, sur la proposition des consuls, de veiller à l'approvisionnement de Rome. On lui avait confié à cet effet, pour une durée de cinq ans, des pouvoirs extraordinaires — il n'en acceptait pas d'autres — et ouvert des crédits illimités; il disposait de la flotte et avait sous ses ordres quantité de légats pour acheter de tous côtés des céréales et escorter les convois <sup>2</sup>. Mais cette besogne de pourvoyeur paraissait bien humble au vainqueur de Mithridate, qui regrettait le temps où il commandait non pas à des marchands, mais à des soldats. Pourquoi, sinon par pure jalousie, le Sénat ne lui confiait-il pas le soin de ramener à Alexandrie son ami Ptolémée? N'était-il pas, s'il y avait résistance, mieux en mesure de la dompter que l'incapable Lentulus, qui n'avait jamais fait ni vu l'ombre d'une guerre? C'était aussi, au fond, l'avis de Ptolémée. Le roi, n'ayant pas le choix, s'était résigné à subir le patronage de Lentulus; mais il n'avait pas caché à son entourage que, et pour son trône et pour son trésor, il aurait eu plus de confiance en Pompée. Les amis de Pompée et les siens travaillaient sous main à discréditer Lentulus au

1. *Pompeius haec intellegit... C. Catonem a Crasso sustentari* (Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 3, 4).

2. Cic., *Ad Att.*, IV, 1, 7 (septembre 57).

profit de Pompée <sup>1</sup>. Maintenant que C. Caton avait réussi à rendre Lentulus suspect au peuple, le parti pompéien tout entier se hâta de mettre en avant le nom de son chef. Ammianos, l'agent égyptien, redoublait d'activité pour recruter des voix acquises non seulement à Ptolémée, mais à Pompée. Pendant ce temps, Pompée avait toutes sortes de raisons pour être absent et éviter les questions; mais les naïfs seuls pouvaient se demander encore s'il approuvait les agissements de ses amis.

L'ambition tortueuse et hypocrite de Pompée avait le don d'exaspérer tout particulièrement les conservateurs. Pour parer le coup et déconcerter à la fois tous les intrigants, ils imaginèrent un expédient qui montre qu'en fait d'hypocrisie ils n'avaient rien à apprendre de personne. Dès les premiers jours de janvier 56, le bruit se répand que la statue de Jupiter Latiaris a été frappée de la foudre sur le mont Albain. Un pareil coup de foudre, en plein hiver, ne pouvait être qu'un avertissement du ciel, un « prodige », et des plus sérieux. On consulte les livres sibyllins, et les Quindécemvirs y lisent en propres termes l'oracle suivant : « Si le roi d'Égypte vient vous demander quelque assistance, ne lui refusez pas votre amitié, mais pourtant n'allez pas en force à son secours; sinon, vous aurez peines et dangers ». La sibylle avait pris soin, cette fois, de parler de façon à ne pas laisser sa pensée à la merci des interprètes, et le tribun C. Caton ne lui fit certainement pas de déplaisir en ébruitant tout de suite le résultat de sa consultation, au mépris des règlements qui interdisaient de communiquer au peuple des secrets de ce genre sans l'autorisation expresse du Sénat. Il amena les Quindécemvirs eux-mêmes sur le Forum et les força à lire le texte de la prophétie au peuple enchanté d'apprendre ce qu'il n'avait pas le droit de savoir. Ledit texte

<sup>1</sup> Cic., *Ad Fam.*, I, 1, 4 (*Ut in rebus multo ante, quam profectus es, ab ipso rege et ab intimis et domesticis Pompei clam exulceratis, deinde palam a consularibus exagitatis et in summam invidiam adductis ita versamur*).

fut ensuite traduit en latin, à l'usage de ceux qui n'entendaient pas le grec, lu à haute voix et affiché par les crieurs publics <sup>1</sup>. De cette façon, il n'était plus au pouvoir de personne de renvoyer la prophétie aux archives secrètes et d'étouffer la voix de la sibylle.

La précision et la rapidité de ces manœuvres rendaient la préméditation évidente. Tout le monde, dans les classes dirigeantes, savait à quoi s'en tenir là-dessus; mais il fallait maintenant compter avec la foi populaire et la religiosité officielle. Les partisans de Ptolémée, de Lentulus, de Pompée, ne perdirent cependant pas courage. Au cours de janvier 56, on discuta de plus belle au Sénat, non pas précisément sur la question de savoir s'il fallait obéir à la révélation divine, — il y avait là une *religio* intangible, — mais sur les moyens de tourner l'obstacle. La sibylle défendait de restaurer Ptolémée par la force, mais elle n'interdisait pas de le faire par des moyens pacifiques. Un ordre signifié aux Alexandrins par un mandataire officiel de la République avait chance d'être obéi sans qu'il fût besoin de contrainte matérielle. En ce cas, l'effet de l'injonction serait d'autant sûr que le fonctionnaire romain aurait personnellement plus de prestige. Pompée était bien l'homme qu'il fallait pour une telle mission. Ptolémée n'avait confiance qu'en lui; il le fit savoir par une lettre que le tribun A. Plautius eut soin de lire à ses collègues <sup>2</sup>. Mais, d'autre part, l'honneur brigué à la fois par Lentulus et par Pompée perdait singulièrement de son prix s'il était absolument interdit de tirer l'épée ou de la montrer. L'expédition projetée n'était plus qu'une ambassade ordinaire. Cependant, à défaut de gloire, restaient les bénéfices de l'opération, et c'en était assez pour animer le zèle des partis.

Pompée, soit dans les conversations particulières, soit au Sénat, faisait semblant de soutenir Lentulus <sup>3</sup>; mais ses

1. Dio Cass., XXXIX, 15-16.

2. Dio Cass., XXXIX, 16.

3. Cic., *Ad Fam.*, I, 1, 2.

amis se chargeaient de prévenir les méprises. Nous trouvons, dans la correspondance échangée à ce propos entre Cicéron et Lentulus <sup>1</sup>, un compte rendu assez détaillé de la séance tenue par le Sénat le 12 janvier, sous la présidence du consul C. Cornélius Lentulus Marcellinus. Hortensius, Lucullus et Cicéron lui-même furent d'avis que l'on ne pouvait plus autoriser l'emploi de la force armée, mais que, pour tout le reste, le sénatus-consulte de l'année précédente devait être maintenu, Lentulus étant déjà sur les lieux, pour ainsi dire, et à même de remplir sa mission sans grand dérangement. Crassus proposa d'envoyer en Égypte, non pas un, mais trois délégués, à choisir soit parmi les particuliers, soit parmi les magistrats. C'était une façon d'amoinrir, en le partageant, un rôle déjà peu glorieux et d'en dégoûter Pompée sans l'en exclure. M. Bibulus, plus franc, voulait exclure Pompée aussi bien que Lentulus en proposant de décider que les trois légats sénatoriaux seraient pris parmi les particuliers. Il eut pour lui tous les consulaires, sauf P. Servilius Vatia Isauricus, qui ne voulait plus entendre parler du tout de restauration, L. Volcacius, qui, avec le tribun P. Rutilius Lupus, proposait hardiment Pompée, et L. Afranius, qui appuya l'avis de Volcacius. Le lendemain, 13 janvier, la plus grande partie de la séance fut occupée par une altercation entre le consul président et le tribun L. Caninius Gallus, l'un soutenant la thèse des consulaires, l'autre celle des Pompéiens. Cicéron assure qu'il se fit l'organe du tiers parti, et qu'il plaida longuement la cause de Lentulus Spinther. A la séance du 14, on alla aux votes sur les trois propositions en présence, toutes visant une restauration pacifique, mais opérée par des personnes différentes. Celle de Bibulus, mise aux voix d'abord, ne réunit point de majorité. Comme on allait passer à la seconde, celle d'Hortensius, le tribun P. Rutilius Lupus réclama la priorité pour

1. Cic., *Ad Fam.*, I, 1-9 (de janvier 56 à déc. 54). Nous n'avons pas les lettres de Lentulus, dont Cicéron indique parfois brièvement le sens.

la sienne. Le reste de la séance se passa à ergoter sur cette question de procédure parlementaire, et on se sépara sans avoir rien fait qu'approuver le principe de la restauration à l'amiable, voté tout d'abord comme première partie de la proposition de Bibulus <sup>1</sup>. Le lendemain, 15 janvier, on constata que l'affaire n'était pas mûre, qu'il était impossible de s'entendre, et, comme la seconde moitié de janvier était occupée tout entière par des « jours comitiaux », le mois de février réservé tout entier aux audiences diplomatiques, les débats furent ajournés à plus tard <sup>2</sup>.

Cet ajournement équivalait, pour les conservateurs, à une victoire. Leur joie eût été sans mélange s'ils n'avaient craint que le peuple, incapable de comprendre les finesses de la tactique parlementaire, ne fût saisi de la question par les intéressés. Un sénatus-consulte interdisant cet appel au peuple avait été frappé d'intercession par les tribuns Caton et Caninius, deux adversaires qui s'entendaient vraiment trop bien en l'occurrence <sup>3</sup>. Tout ce qu'on put obtenir d'eux fut la promesse de ne pas proposer de loi sur le sujet avant les comices qui allaient avoir lieu pour l'élection des édiles, élection retardée jusque-là par les violences du candidat P. Clodius. Mais les élections furent faites dès le 20 janvier, et aussitôt, luttant de vitesse, Caton afficha un projet de loi abrogeant l'*imperium* de Lentulus, et Caninius un autre projet chargeant Pompée de restaurer Ptolémée sans autre armée que deux licteurs <sup>4</sup>. Des compères n'auraient pas opéré avec plus d'ensemble, et on se demande ce que Caton, toujours si prompt à déblatérer contre Pompée, eût fait de plus s'il avait été enrôlé dans la clientèle du grand homme.

Les nouveaux projets de loi provoquèrent, comme bien

1. Cic., *Ad Fam.*, I, 2. Cf. les corrections de détail au texte de Cicéron proposées par W. Sternkopf, *Die Senatssitzung des 14 Jan. 56* (Hermes, XXXVIII [1903], p. 28-38).

2. Cic., *Ad Fam.*, I, 4.

3. Cic., *Ad Fam.*, I, 2, 4.

4. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 2-3. *Ad Fam.*, I, 5.

on pense, une vive agitation. Le fils de Lentulus prit le deuil <sup>1</sup>. Cicéron, dans sa correspondance, crie à la scélératesse de Caton et traite les deux tribuns de brigands <sup>2</sup>. Il prévoit que, si le Sénat, pour empêcher les comices législatifs, recourt aux mesures accoutumées, Caninius emploiera de son côté la violence <sup>3</sup>. Pompée restait impénétrable; mais ses amis et les agents de Ptolémée faisaient ouvertement campagne contre son rival. On semait sur le Forum et autour de la curie des copies d'un soi-disant message, vrai ou faux, de Ptolémée, demandant « qu'on lui donnât pour général Pompée au lieu de Spinther <sup>4</sup> ». Pourtant, Pompée n'était pas encore si près du but. Non seulement il se rendait suspect au Sénat, mais sa popularité baissait visiblement. Le favori du jour, P. Clodius, qui avait voulu l'assassiner dix-huit mois auparavant, ne perdait aucune occasion de l'insulter publiquement, surtout depuis que Pompée eut pris contre Clodius le parti de Milon. Le démagogue connaissait bien son majestueux adversaire et savait le toucher à l'endroit sensible. Parmi les sarcasmes auxquels répondaient en chœur les bandes clodiennes dans la scandaleuse scène du 6 février figure le refrain : « Qui veut aller à Alexandrie? Pompée! Qui faut-il y envoyer? Crassus! <sup>5</sup> » Plus d'un « ami » de Pompée riait sous cape de voir l'hypocrite démasqué. Au Sénat, C. Caton accablait Pompée de reproches amers, et la haute assemblée l'écoutait en silence <sup>6</sup>. Harcelé par ces mouchérons venimeux, le lion se tenait maintenant à l'écart.

1. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 3, 1.

2. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 2, 3. *Ad Fam.*, I, 5.

3. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 2.

4. Plut., *Pomp.*, 49. *In ea re quid Pompeius velit, non dispicio; familiares ejus quid cupiant omnes vident; creditores vero regis aperte pecunias suppeditant contra Lentulum* (Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 2, 3).

5. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 3, 2. Plut., *Pomp.*, 48.

6. *Auditus est magno silentio malevolorum* (Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 3, 3). Il est difficile de juger du degré de sincérité de cet *adolescens nullius consilii*, qui, dès 59, appelait Pompée *privatum dictatorem* (Cic., *Ad Quint. fr.*, I, 2, 15). Il en voulait à Lentulus plus qu'à Pompée, avec lequel il se réconcilia bientôt.

On ne le voyait que rarement à la curie, et il évitait tout à fait le Forum. C'est dans l'intimité qu'il exhalait ses plaintes, disant qu'on en voulait à sa vie, que Caton et Clodius étaient payés par Crassus et que les optimates étaient ses plus cruels ennemis <sup>1</sup>. Ceux-ci, enhardis par l'appui des démagogues, employèrent sans vergogne toutes les ressources de l'opposition légale. Le consul Marcellinus rendit impropre à la tenue des comices tous les jours « comitiaux » du mois de mars et du mois d'avril en surchargeant le calendrier de fêtes religieuses : fêtes latines célébrées d'abord, recommandées ensuite; supplications ordonnées en l'honneur des victoires de César <sup>2</sup>. S'il restait quelque lacune, elle était sans doute comblée par l'obnonciation. Le tribun L. Raciilius aidait de son mieux le consul <sup>3</sup>. C. Caton, exaspéré par cette obstruction malhonnête, déclarait qu'il ne laisserait pas faire les prochaines élections si on l'empêchait de tenir les comices législatifs <sup>4</sup>. Ce n'était pas dans sa bouche une vaine menace, car il tint parole et se fit anarchiste par rancune. L'aigreur des débats provoqués par les affaires d'Égypte s'ajouta ainsi aux nombreux fragments de discorde qui préparaient l'avènement du despotisme militaire. Le Sénat essaya bien d'enterrer la question en décidant que personne ne serait chargé de restaurer Ptolémée; mais l'intercession annula le sénatus-consulte <sup>5</sup>. A plus forte raison n'est-il pas croyable que, comme le prétend Dion Cassius <sup>6</sup>, le parti de l'abstention ait réussi à faire interdire par une loi la réinté-

1. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 3, 4.

2. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 4, 4 (numérotage C. F. W. Müller).

3. Cic., *Ad Fam.*, I, 7, 2.

4. Cic., *Ad Quint. frat.*, II, 4, 6 (C. F. W. Müller).

5. Cic., *Ad Fam.*, I, 7, 4.

6. Dion Cassius dit que « les puissants et l'argent de Ptolémée finirent par prévaloir contre τὰ ψηφίσματα τὰ τε τοῦ δήμου καὶ τὰ τῆς βουλῆς (XXXIX, 55), et qu'il fut réintégré par Gabinius, ἀπειρηκότος δὲ καὶ τοῦ δήμου τῆς τε Σιδύλλης μὴ καταχθῆναι τὸν ἄνδρα (XXXIX, 56). Il a pris au sérieux les *jussa populi* de Cicéron (*In Pison.*, 21), argument d'avocat glissé par l'orateur dans une série d'arguments vrais.

gration du roi exilé. L'historien ne se trompe pas sur le fond, en ce sens que le peuple, librement consulté, eût certainement préféré l'annexion de l'Égypte à la restauration du Lagide ; mais il doit avoir confondu les « décrets du peuple et ceux du Sénat », dont la différence formelle n'était plus très sensible pour les hommes de son temps. L'obstination impuissante de C. Caton montre assez que la machine législative, arrêtée pour lui, ne put, dans le même temps, être mise en branle par d'autres.

L'impossibilité d'aboutir à une solution légale suggéra aux impatients des plans aventureux. Pompée, toujours figé dans son attitude équivoque, faisait parvenir à Lentulus des insinuations d'une sincérité suspecte. Au sortir d'une conversation avec lui, Cicéron écrit à Lentulus <sup>1</sup> : « Considérez ce que je vais vous dire comme une chose dont j'ai souvent causé avec Pompée et que je vous écris de sa part, avec son autorisation. Il n'y a, en fait, aucun sénatus-consulte vous enlevant le droit de ramener le roi à Alexandrie. Le vœu exprimé par l'assemblée, « que personne absolument ne restaurât le roi », a été, comme vous le savez, frappé d'intercession, et il représente plutôt un coup de tête de gens en colère que l'opinion réfléchie du Sénat. C'est à vous, qui avez en main la Cilicie et Chypre, de bien examiner ce que vous pouvez entreprendre et mener à terme. Si vous croyez être à même de vous rendre maître d'Alexandrie et de l'Égypte, voici ce qui conviendrait à votre dignité et à celle de notre empire. Après avoir installé le roi à Ptolémaïs ou dans quelque autre localité voisine, vous partiriez avec flotte et armée pour Alexandrie ; puis, une fois la ville pacifiée et tenue en bride par une garnison, Ptolémée rentrerait dans son royaume. De cette façon, il serait rétabli par vous, conformément à l'avis formulé par le Sénat, et il serait ramené sans le concours d'une multitude, suivant l'intention que les

1. Cic., *Ad Fam.*, I, 7, 4-5. La lettre est de fin juillet 56.



gens scrupuleux (*religiosi*) prêtent à la sibylle. Seulement, Pompée et moi sommes d'accord pour prévoir que votre résolution sera appréciée suivant le résultat. Si la chose tourne comme nous le voulons et souhaitons, tout le monde dira que vous avez fait preuve de sagesse et de courage; s'il y a le moindre mécompte, les mêmes personnes crieront que vous avez agi par cupidité et à l'étourdie. C'est pourquoi il faut calculer vos chances de succès, et là-dessus nous sommes moins bons juges que vous, qui avez pour ainsi dire l'Égypte devant vos yeux. Pour nous, notre avis est celui-ci : s'il vous est démontré que vous pouvez vous emparer du royaume, il n'y a pas à hésiter ; si le succès est douteux, il ne faut pas essayer ». On voit que Pompée était un casuiste assez subtil et qu'il connaissait la valeur du fait accompli. Sa consultation servira plus tard de guide à son ami Gabinius, qui, on le verra plus loin, sut rendre les dissertations inutiles. Le proconsul de Cilicie, plus timoré, jugea prudent de ne pas se risquer, et Cicéron fut plus tard le premier à faire valoir contre Gabinius le bel exemple de soumission donné par Lentulus. Sa conscience d'avocat lui permettait d'oublier qu'il avait joué auprès de Lentulus le rôle de tentateur.

Décidément, il fallait laisser sommeiller cette question d'Égypte et attendre que l'opinion publique, distraite par d'autres préoccupations, laissât plus de liberté aux amateurs de solutions imprévues. Ptolémée, découragé, s'installa définitivement à Éphèse, dans le téménos de la déesse Artémis, où il trouvait ce dont il avait besoin pour le moment : une hôtellerie et une banque <sup>1</sup>. A Rome, il ne fut plus fait mention qu'incidemment des affaires des Lagides, et presque avec le regret de s'en être trop occupé. On a vu plus haut comment déjà Cicéron, plaidant au mois de mars pour P. Sestius, avait déploré le triste sort du roi de Cypre, victime de Clo-

1. Dio Cass., XXXIX, 16. Ἐς Ἐφεσον ἐλθὼν semble indiquer qu'il n'y arriva qu'à ce moment, mais Dion n'est pas un annaliste à cadres rigides.

dus. C'est encore une querelle entre Clodius et M. Caton, à propos de Cypre, qui rappela au public le souvenir de la confiscation ordonnée en 58. Clodius voulait que les esclaves ramenés de Cypre par Caton fussent appelés *Clodii* ou *Clodiani*, comme étant passés au service de l'État romain en vertu de la loi *Clodia*; Caton n'insista pas pour leur donner son nom, mais il obtint qu'on les désignât par le nom de *Cyprii*<sup>1</sup>. Pour se venger, Clodius essaya d'empêcher la ratification des actes de Caton; il demanda que celui-ci produisît ses pièces de comptabilité, sachant bien qu'elles étaient perdues et que l'honnête homme ne pourrait fournir les preuves écrites de sa vertu<sup>2</sup>. Le démagogue se donna ainsi le plaisir exquis de bafouer Caton tout en le gardant pour allié contre le parti des conservateurs. En effet, Caton ne voulait pas admettre que sa mission à Cypre eût été illégale, et il était par conséquent obligé de défendre la parfaite légalité des actes du tribunat de Clodius.

Pendant que toutes ces intrigues tenaient en haleine les ennemis de Ptolémée à Rome, les Alexandrins imaginaient de leur côté toutes sortes de combinaisons pour rendre impossible le retour de leur ancien maître. Ils avaient bien une reine, mais non pas le couple royal qu'exigeait la coutume nationale. Pour rentrer dans la pratique traditionnelle, il eût fallu marier Bérénice avec l'un de ses deux jeunes frères; mais l'aîné de ces enfants n'avait guère plus de trois ans en 58. Poussée jusque-là, la fiction légale risquait de n'être pas prise au sérieux, et, au surplus, ils avaient besoin d'un roi qui fût capable de se défendre. Les Alexandrins, en quête d'expédients, eurent alors l'idée de chercher à leur reine un époux dans la famille déchue des Séleucides, qui, par suite d'alliances répétées, était étroitement apparentée à la dynastie des Lagides. Il y avait justement alors en Syrie plus d'un Séleucide en disponibilité. Les

1. Dio Cass., XXXIX, 23.

2. Senec., *Controv.*, V, 30. Plut., *Cal. min.*, 38 et 45. Dio Cass., *loc. cit.*

Alexandrins s'adressèrent d'abord au frère du dernier roi de Syrie, le cadet des deux jeunes princes que leur mère Séléne avait envoyés à Rome en 75. C'était un petit-fils de Ptolémée Évergète II. Ils lui députèrent trois ambassadeurs, Ménélas, Lampon et Callimaque, pour lui faire des offres officielles. Le prince était sans doute disposé à tenter l'aventure; mais il mourut avant que le projet n'aboutît<sup>1</sup>. Les Alexandrins reportèrent alors leurs vues sur un autre Séleucide, Philippe, arrière-petit-fils d'Évergète II par sa grand'mère Tryphæna, femme d'Antiochos VIII Grypos. Le nouveau prétendant accepta avec empressement cette aubaine inattendue; mais ses espérances se heurtèrent à un obstacle qu'il jugea insurmontable. Le proconsul de Syrie, A. Gabinus (57-55), qui recevait de Rome les instructions de Pompée, lui interdit de s'embarquer pour l'Égypte<sup>2</sup>. Comme Philippe n'avait pas assez d'argent pour essayer même d'intéresser Gabinus à sa cause, il rentra dans son obscurité.

L'intervention de Gabinus, quoique purement négative encore, ne fit que redoubler la hâte des Alexandrins. Ils sentaient approcher l'heure d'une ingérence plus décisive, dont la sibylle ne les sauverait pas, et ils voulaient mettre

1. D'après Porphyre (*FHG.*, p. 716 = Euseb., I, p. 261-262 Schœne), seul garant du fait, ce premier candidat était le roi détrôné par Pompée, Antiochos XIII l'Asiatique. Mais Diodore (XL, 4 b) affirme que ce roi fut assassiné, peu après sa déchéance (avant 63), par l'émir Sampsikeramos d'Émèse. Porphyre doit avoir confondu entre deux Antiochos; mais la mention précise de l'ambassade et de la mort du prétendant invité par les Alexandrins ne permet pas de récuser tout à fait son témoignage. La moins aventureuse des hypothèses émises à ce sujet est de substituer à Antiochos XIII son frère, qui a pu prendre, comme prétendant au trône de Syrie, le nom dynastique d'Antiochos. R. Bevan (*The House of Seleucus*, II, p. 268) revient encore à l'idée qu'il s'agit ici du Kybiosactes (ci-après, p. 161, 1).

2. Toujours d'après Porphyre (*loc. cit.*), qui l'identifie avec Philippe fils d'Antiochos Grypos, lequel, de 95 à 83, avait disputé le trône de Syrie à la branche cadette et fut mis à la porte par ses sujets, en 83, avec les autres artisans de guerre civile. Il s'agit évidemment de son fils Philippe II, qui, lui aussi, avait été un instant roi de Syrie et avait été détrôné, avec son compétiteur Antiochos XIII, par Pompée.

les Romains en présence d'une situation régularisée qui rendrait plus faciles soit les négociations, soit même la résistance. Ne trouvant plus de Séleucide authentique qui se prêtât à leurs desseins, ils se rabattirent sur les candidats d'origine douteuse. Ils découvrirent un certain Séleucos qui, spontanément ou sur leur conseil, se donnait pour un descendant des rois de Syrie <sup>1</sup>. On le fit venir à Alexandrie, où Bérénice, en l'épousant, l'associa au trône <sup>2</sup>. Mais c'était un grossier personnage, tout à fait digne du surnom de « Poissard » (Κυβισάκτης) que lui donna, sans doute à première vue, le peuple alexandrin <sup>3</sup>. « Au bout de quelques jours », dit Strabon, « la reine, qui n'avait pu se faire à ses manières basses et ignobles, s'en débarrassa en le faisant étrangler. Un remplaçant, Archélaos, se présenta. Il se disait, lui aussi, de sang royal et se faisait passer pour le fils de Mithridate Eupator; en réalité, il était fils d'Archélaos, cet adversaire de Sylla que les Romains avaient plus tard comblé d'honneurs. » Au lieu de rester dans la grasse sinécure que Pompée lui avait donnée en le nommant grand-prêtre de Comana dans le Pont, le jeune aventurier était venu en Syrie : il s'y était lié d'amitié avec Marc-Antoine, le futur triumvir, alors préfet de cavalerie dans l'armée de Gabinus <sup>4</sup>, et il se préparait à faire campagne avec Gabinus contre les Parthes lorsqu'il disparut tout à coup. Il était à Alexandrie. Gabinus, qui s'occupait aussi beaucoup plus d'Alexandrie que des Parthes, était censé n'avoir rien su des projets de son hôte. C'est la version officielle, que Strabon accepte sans y regarder de plus près. Mais Dion Cassius

1. Vaillant, Grævius, Kuhn, etc., veulent que ce soit le frère cadet d'Antiochos XIII, celui qui nous paraît avoir été, sous le nom d'Antiochos, le premier candidat à la main de Bérénice. Séleucos peut bien avoir été un autre frère, de naissance illégitime. On ne saurait faire ici que des hypothèses.

2. Strab., XVII, p. 796. Dio Cass., XXXIX, 57.

3. Ce sobriquet fut plus tard appliqué à Vespasien : *Alexandrini Cybiosacten eum vocare perseveraverunt, cognomine unius e regibus suis turpissimum sordium* (Suet., *Vesp.*, 19).

4. Plut., *Anton.*, 3.

affirme que Gabinius laissa volontairement échapper Archélaos, afin de compliquer la situation et de vendre à plus haut prix les services qu'il comptait rendre prochainement à Ptolémée. En attendant, Archélaos, présenté à Bérénice par des courtiers qui avaient négocié toute l'affaire, fut agréé comme époux et comme roi (hiver 56/5).

Il était temps maintenant pour Gabinius de gagner les 10,000 talents que lui promettait Ptolémée pour prix de sa restauration <sup>1</sup>. Il lui fallait pour cela violer tous les règlements, sortir sans autorisation de sa province, engager de son chef une guerre formellement interdite par un sénatus-consulte spécial, en un mot faire fi de tout scrupule et de toute légalité. Mais, après tout, les risques étaient médiocres, comparés aux bénéfices. Pompée, alors consul avec Crassus (55), était tout-puissant, et Gabinius, qui agissait de concert avec lui, pouvait compter sur sa protection, ou plutôt sur celle du « triumvirat » tout entier, dans le cas, d'ailleurs probable, où les adversaires des trois associés dénonceraient la haute trahison du proconsul de Syrie, créature et instrument de Pompée. Comme prétexte, il alléguerait qu'il redoutait pour sa province une attaque de la flotte d'Archélaos et des pirates dont on lui avait dit que la mer était pleine <sup>2</sup>; qu'il se trouvait, par conséquent, dans le cas de force majeure prévu par la loi. A Rome, avec de bons amis et de l'argent, les plus mauvaises raisons pouvaient en valoir de meilleures.

Donc, au printemps de l'an 55, Gabinius, maintenu par la volonté des triumvirs dans son gouvernement de Syrie jusqu'à la prochaine arrivée de Crassus, s'achemina vers l'Égypte avec la presque totalité de ses forces disponibles et le roi Ptolémée dans ses bagages. La cavalerie marchait en tête, commandée par Marc-Antoine <sup>3</sup>. A Péluse, l'armée se

1. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 8 et 11. Plut., *Anton.*, 3.

2. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 8.

3. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 8. 11. *Phil.*, 11, 19. Plut., *Anton.*, 3. Cf. Appian., *B. Civ.*, V, 8.

trouva en face d'une garnison juive qui n'opposa aucune résistance, car l'Iduméen Antipater, le conseiller et tuteur des princes hasmonéens, pourvoyeur et intendant de Gabinius, parlementa avec ses coreligionnaires et les décida à passer du côté des Romains <sup>1</sup>. C'est ainsi qu'Antoine fit la garnison prisonnière, exploit facile et qui n'en fut pas moins glorieux pour le jeune préfet de cavalerie. Avant d'aller plus loin, Ptolémée voulait déjà satisfaire ses rancunes : il parlait de tout massacrer. Antoine s'y opposa. De Péluse, l'armée romaine, partagée en deux corps, marcha sur Alexandrie. Elle eut facilement raison des Alexandrins, qui, comme le remarque Dion Cassius <sup>2</sup>, toujours prêts à risquer leur vie dans les émeutes, étaient poltrons devant l'ennemi. Archélaos avait bien essayé de barrer le passage aux Romains; mais, refoulé en tête par le corps de Gabinius et pris à revers par la cavalerie d'Antoine, il périt en combattant, à moins que, comme l'insinue Dion Cassius, il n'ait été mis à mort par ordre de Gabinius. Le fait est qu'Archélaos, s'il avait été encouragé et dupé par Gabinius, pouvait devenir gênant. Plutarque assure que son corps fut retrouvé sur le champ de bataille et qu'Antoine lui fit des obsèques magnifiques. On racontait plus tard que le malheureux Archélaos n'avait pu obtenir le moindre effort du troupeau d'efféminés sur lequel il régnait depuis six mois. Comme il voulait établir un camp fortifié en avant d'Alexandrie, ses soldats avaient crié d'une voix unanime que creuser des fossés n'était pas leur affaire et qu'il fallait embaucher des terrassiers pour cette besogne <sup>3</sup>.

1. Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 6, 2.

2. Dio Cass., XXXIX, 58.

3. Val. Max., IX, 1: *Ext.*, 6. Le petit-fils (homonyme) de cet Archélaos fut fait roi de Cappadoce par Antoine. Sur la date de la restauration de Ptolémée, voy. Strack (p. 209, 42), qui la place en avril 55. En effet, le bruit qui courut à Pouzzoles à la fin d'avril (ci-après, p. 165) pouvait être un faux bruit (Clinton); mais il est évident, d'autre part, que Gabinius a dû se hâter avant la saison de la crue. Même si la rumeur était quelque peu prématurée et se rapportait au départ plutôt qu'à l'arrivée de Gabinius, comme le calendrier

## § III

## PTOLÉMÉE RESTAURÉ (55-51).

Les Alexandrins pouvaient cependant s'attendre à payer cher leurs fanfaronnades et leur lâcheté. Ptolémée rentra altéré de vengeance et d'autant plus redoutable que, ramené, on peut le dire, par une armée de créanciers, il avait encore plus besoin d'or que de sang. Il fit mettre à mort sa fille Bérénice et les partisans avérés de la jeune reine; puis il tua pour confisquer, frappant sans ménagement les riches, qui, en effet, devaient s'être particulièrement réjouis de son expulsion <sup>1</sup>. Gabinius, pressé de retourner en Syrie où des troubles avaient éclaté en son absence, lui avait laissé un corps de garnisaires, composé principalement d'auxiliaires gaulois et germains, que nous retrouverons encore quelques années plus tard à Alexandrie <sup>2</sup>. Antoine s'était éloigné avec son chef de la ville où il devait un jour couronner une vie « inimitable » par une mort trop imitée. Appien a ouï dire qu'il en emportait comme un pressentiment des voluptés futures, ayant éprouvé une certaine « excitation du regard »

romain était à l'époque en avance d'une vingtaine de jours sur le soleil (W. Soltau, *Chronol.*, p. 49), la restauration a pu avoir lieu réellement en avril.

1. Dio Cass., XXXIX, 58. Il doit s'être associé, d'une façon quelconque, son fils aîné, ou avoir fait porter à ses enfants les prédicats royaux; car, dans un papyrus du 24 juin 55 (*BGU.*, 1002), il est appelé *πρεσβύτερος Νέος Διόνυσος Φιλοπάτωρ Φιλάδελφος*, et, dans une inscription du 31 mai 52, à côté du *βασιλεὺς Πτολεμαῖος θεὸς Νέος Διόνυσος* figurent *τὰ τέκνα αὐτοῦ θεοὶ Νέοι Φιλάδελφοι* (P. M. Meyer, in *Beitr. z. alt. Gesch.*, II [1902], p. 479, et Strack, *Archiv f. Papp.*, II, 4 [1903], p. 558). Strack estime, vu l'absence du titre de *βασιλεὺς*, que les enfants n'étaient pas associés au trône. En ce cas, on ne voit pas pourquoi les *τέκνα* seraient Ptolémée XIV et Cléopâtre VI (dite communément Cléopâtre VII : cf. ci-après, p. 179, 1), à l'exclusion des autres.

2. Ces *Gabiniani milites* assassinent, en 50, deux fils de M. Bibulus, alors proconsul de Syrie (Val. Max., IV, 1, 15), et César eut ensuite affaire à eux (Caes., *B. Civ.*, III, 4. 103. 110; voy. ci-après, ch. xv, § 1). Leur chef était L. Septimius (Dio Cass., XLII, 5).

à la vue de la jeune Cléopâtre, parée des charmes précoces de ses quatorze ans <sup>1</sup>.

Gabinus s'était bien gardé, et pour cause, de faire un rapport au Sénat sur son expédition <sup>2</sup>; mais il ne pouvait empêcher que la nouvelle ne parvint bientôt en Italie. Dès le mois d'avril, Cicéron écrit de sa villa de Cumes à Atticus : « Il y a grande rumeur à Pouzzoles : on dit que Ptolémée est rentré dans son royaume. Si vous avez quelque information plus sûre, je serais bien aise de le savoir <sup>3</sup> ». A Rome, quand la nouvelle fut confirmée, ce fut, dans le camp des conservateurs, un concert de malédictions auxquelles se joignirent bientôt les plaintes des publicains et habitants de la province de Syrie, victimes des pillages commis dans le pays par des bandes de maraudeurs durant l'absence de Gabinus <sup>4</sup>. Pompée et Crassus firent de leur mieux pour étouffer ce bruit; mais il eût fallu, pour éviter des explications publiques, fermer les portes de la curie. Cicéron, accablé de politesses par Pompée, mais poussé par une haine plus forte encore que sa vanité, ne put se contenir jusqu'au bout. Gabinus était toujours pour lui le consul de l'année 58, l'homme qui, avec la complicité de son collègue L. Calpurnius Pison, avait livré Cicéron à Clodius en lui ôtant tout moyen de défense et l'avait comme poussé sur la voie douloureuse de l'exil. Quand on délibéra, au milieu de l'année, sur la répartition des provinces consulaires, Cicéron, visant ses deux ennemis à la fois, demanda que Pison fût rappelé de Macédoine et Gabinus de Syrie. « Va-t-on », s'écrie-t-il, « laisser plus longtemps en Syrie cette Sémiramis? » Puis il flétrit l'impudeur, l'incapacité, l'avarice de Gabinus, énumérant les ruines qu'il a causées, les dénis de justice dont il s'est rendu coupable. Assassin et voleur, voleur surtout, tel

1. Appian., *B. Civ.*, V, 8.

2. Cic., *In Pison.*, 21. Dio Cass., XXXIX, 59.

3. Cic., *Ad Att.*, IV, 10 (du 23 avril 55).

4. Cic., *Prov. consul.*, 5.



est en raccourci le portrait du proconsul de Syrie, qui serait le plus vicieux des hommes si le proconsul de Macédoine n'avait en plus l'hypocrisie <sup>1</sup>. Cependant, l'orateur est bien maître de son indignation, car il laisse de côté son meilleur argument : il ne dit mot de l'expédition d'Égypte. Sans doute ce scandaleux silence lui fut reproché par ses amis, ou Pompée ne s'en montra pas assez reconnaissant. Lorsque, deux mois après, Cicéron rencontra Pison au Sénat et riposta à ses insinuations acrimonieuses par le violent réquisitoire que nous connaissons, il ne put se tenir de mettre une fois de plus Gabinius en parallèle avec Pison, et, cette fois, il n'oublia plus le voyage d'Alexandrie. Nous l'entendons dénoncer le crime de l'homme qui « a vendu au roi d'Égypte sa personne, ses faisceaux, l'armée du peuple romain, la révélation et prohibition des dieux immortels, les réponses des prêtres, l'autorité du Sénat, les ordres du peuple, le nom et la dignité de l'empire ». Gabinius n'avait pas le droit de mener ses soldats hors de sa province ; il en est sorti pour accompagner en mercenaire le roi d'Alexandrie. Il a fait la guerre sans que le Sénat ou le peuple l'ait ordonné, et il tombe ainsi sous le coup de lois précises, que l'orateur voudrait lui voir appliquer, si tant est que ce malfaiteur ose revenir. « Gabinius », dit Cicéron en terminant sa digression, « s'est fermé le retour à lui-même ; moi, cependant, je l'attends, curieux de voir le front de ce personnage <sup>2</sup> ». Cicéron ne se doutait pas alors que l'on verrait, au retour de Gabinius, un spectacle plus rare encore : le « front » de l'avocat qui défendrait le coupable devant le jury après l'avoir si vertement malmené en plein Sénat !

En attendant, Gabinius ne revenait pas. Vers le milieu de novembre 55, Crassus, impatient d'ajouter à ses richesses et à l'or qu'il avait, lui aussi, reçu de Ptolémée par l'intermé-

1. Cic., *Prov. consul.*, 2-7. La question la plus importante du jour était celle du rappel de César.

2. Cic., *In Pison.*, 21.

diaire de Gabinius <sup>1</sup> quelques lauriers cueillis sur les Parthes, Crassus abandonna ses fonctions de consul pour aller prendre possession de son gouvernement de Syrie; et pourtant, on ne vit pas reparaitre Gabinius. Au mois de février 54, mois réservé aux affaires étrangères, on s'occupa enfin des affaires de Syrie. Des ambassadeurs tyriens furent admis à exposer leurs doléances contre les publicains, et les publicains firent leur apologie aux dépens de Gabinius, qui, comme l'écrivit Cicéron à son frère, fut « rudement malmené <sup>2</sup> ». Cicéron garda le silence par lui promis aux triumvirs, espérant bien être vengé par ses amis. Mais, « ce jour-là, on ne fit rien ». Les tribuns menacèrent de porter l'affaire devant le peuple; sur quoi le consul Appius Claudius déclara que la loi l'obligeait à convoquer le Sénat tous les jours de février, et que, par conséquent, il ne pourrait y avoir de comices avant le mois de mars. Dans l'intervalle, le zèle des tribuns se refroidit, et l'on pensa à autre chose. On revint sur l'affaire de Gabinius quand on apprit qu'il avait fait difficulté pour céder sa province à Crassus. Pour le coup, Cicéron s'enhardit. Malgré les objections de Pompée, il prononça un discours contre Gabinius, — discours aujourd'hui perdu <sup>3</sup>, — et il demanda que l'on ouvrit de nouveau les livres sibyllins, pour y chercher quel châtement il convenait d'appliquer à l'ex-proconsul de Syrie <sup>4</sup>. On ne trouva rien dans les livres sibyllins, mais un débordement du Tibre vint à point pour attester la colère des dieux. C'était là une preuve irrécusable, qu'on ne pouvait faire passer pour une supercherie, et le Sénat résolut de procéder avec la dernière rigueur contre Gabinius. On parlait de le mettre hors de la loi et de le condamner à mort par contumace <sup>5</sup>.

1. Dio Cass., XXXIX, 60.

2. Cic., *Ad Q. fratr.*, II, 11, 2 C. F. W. Müller (*vehementer vexatus Gabinius*).

3. Mentionné avec le *Pro Gabinio* par Quintilien (XI, 1, 73).

4. Dio Cass., XXXIX, 59-61.

5. Καίτοι μηδενός τοιούτου ἐν τοῖς Σιβυλλείοις χρησμοῖς εὐρεθέντος (Dio Cass., XXXIX, 61).

On sait le reste. Gabinus, enfin rassuré par l'effet des largesses qu'il avait fait parvenir en bonnes mains <sup>1</sup> et par la protection active de Pompée, arriva le 19 septembre sous les murs de Rome, affectant de se croire irréprochable et même candidat au triomphe. Accusé de lèse-majesté et de concussion, il fut absous dans le premier procès, — ce qui légitimait définitivement la restauration de Ptolémée, — et condamné dans le second à une amende de 10,000 talents. Cicéron, qui s'était contenté de figurer à l'arrière-plan parmi les témoins à charge, lors du procès de majesté <sup>2</sup>, prit peur quand il vit Gabinus absous, et, dans le procès de concussion, il défendit le client de Pompée. Il dut d'autant plus regretter cette inoubliable lâcheté qu'il en eut la honte sans le profit. Déçu par la sentence du premier jury, il le fut encore par celle du second, qui se vengea d'avoir été plus mal payé que l'autre. Gabinus, en effet, se croyant mis à l'abri par son acquittement sur le chef de majesté, s'était montré moins généreux cette fois, et il fut puni non pas tant pour avoir extorqué de l'argent que pour avoir fait mal à propos des économies. Malgré les témoignages écrits de Pompée, de César, de Ptolémée, malgré la complaisance des délégués alexandrins, qui vinrent certifier que Gabinus n'avait pas reçu d'argent, celui-ci fut condamné à restitution et s'exila comme insolvable <sup>3</sup>.

Le procès de C. Rabirius Postumus (54) <sup>4</sup>, qui termina provisoirement cette série de scandales provoqués par les affaires d'Égypte, nous renseigne sur ce qui s'était passé durant ce temps à Alexandrie. Aussitôt que Ptolémée eut remis le

1. Dio Cass., XXXIX, 62.

2. Cic., *Ad Q. fratr.*, III, 4. Dio Cass., XXXIX, 62. Déjà, il se fût fait défenseur pour plaire à Pompée, s'il n'avait craint d'encourir *infamiam sempiternam*.

3. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 8. 11-13. Pompée, n'osant pas certifier en son nom l'innocence de Gabinus, s'en rapportait à Ptolémée, disant *regem ad se scripsisse, nullam pecuniam Gabinio, nisi in rem militarem, datam*. Il citait aussi des lettres à lui écrites par César sur le sujet (Dio Cass., XXXIX, 63).

4. Cf. P. Guiraud, *Histoire d'un financier romain* (Rev. de Paris, 15 janv. 1903, pp. 355-378).

pied dans son royaume, la bande des créanciers s'était abattue sur leur proie. Un des premiers que l'on vit apparaître à Alexandrie fut C. Rabirius Postumus, neveu et fils adoptif du Rabirius accusé jadis de haute trahison et défendu par le consul Cicéron. Rabirius était un des gros financiers de l'époque. Avec ses fonds et ceux de ses amis, il brassait des affaires un peu partout, soumissionnant des fermes générales ou des travaux publics, prêtant aux villes et aux souverains. Naturellement, ce manieur d'argent était entré en relations avec Ptolémée, qui avait toujours besoin de prêteurs, de garants, d'entremetteurs. Déjà en 59, lorsque Ptolémée avait acheté de César son titre de roi et d'allié du peuple romain, Rabirius lui avait prêté une somme assez forte, qui n'avait pu être remboursée, car, l'année suivante, le roi était en fuite. Pour sauver cette première créance, Rabirius avait ouvert largement sa caisse à l'exilé, et il en savait long sur l'usage qui fut fait alors de son argent. Une fois Ptolémée restauré, le banquier alla surveiller ses rentrées. Il avait à se faire rembourser capital et intérêts, et, de plus, à encaisser pour le compte de Gabinius les 10,000 talents promis à celui-ci. Ptolémée le nomma surintendant des finances égyptiennes<sup>1</sup>. Soutenu par les garnisaires que lui avait laissés Gabinius sous prétexte de protéger la personne du roi, Rabirius se mit à pressurer le contribuable. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts, si bien que Ptolémée, qui connaissait les Alexandrins, jugea opportun d'emprisonner Rabirius et ses agents, pour donner une certaine satisfaction à la colère du peuple tout en mettant Rabirius à l'abri des violences de la rue. Il est probable que les

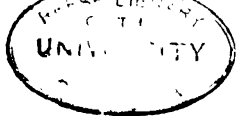
1. *Dioceletes fuit regius: hoc enim nomine utitur qui a rege esset constitutus* (Cic., *op. cit.*, 8 et 10). Le διοικητής était le chef suprême de l'administration financière (voy. ci-après, tome III). On reprochait à Rabirius d'avoir forfait à son honneur de citoyen romain en allant *in eum locum ubi parendum alteri et serviendum sit*, en acceptant le titre et portant le costume de fonctionnaire égyptien (*palliatum fuisse, aliqua habuisse non Romani hominis insignia*). Nos contemporains n'ont plus de ces scrupules.

Alexandrins ne se contentèrent pas de ce semblant de sévérité et qu'ils menacèrent d'enfoncer les portes de la prison, car Rabirius, au dire de son avocat, s'enfuit « nu et sans ressources », après avoir cru maintes fois toucher à sa dernière heure <sup>1</sup>.

En somme, Rabirius, qui ne mérite d'ailleurs aucune sympathie, n'était pas si fort à plaindre. L'habile homme avait déjà su mettre en lieu sûr de beaux bénéfices, — on le dit du moins à Rome, — et il prit prétexte de sa mésaventure pour ne pas payer ses propres créanciers ou co-associés, qui furent désintéressés par César. Mais César ne put le garantir aussi bien des conséquences de la condamnation de Gabinius. Celui-ci étant déclaré insolvable, l'accusateur C. Memmius, encouragé par le succès, se prévalut d'un article de la loi *Julia de repetundis* — une loi faite par César lui-même — pour rendre solidairement responsable l'homme d'affaires de Gabinius, celui qui avait dû partager avec lui l'argent extorqué au roi d'Égypte. Il intenta donc à Rabirius un nouveau procès, qui, les deux affaires étant connexes, fut plaidé devant les mêmes juges. Cicéron, qui avait défendu Gabinius pour plaire à Pompée, se résigna à défendre Rabirius pour être agréable à César. Il le fit sans conviction, pleurant par métaphore et aussi préoccupé d'excuser ses palinodies que de sauver son client. Il n'avait pas le droit d'être sévère pour les envoyés alexandrins qui, après avoir témoigné naguère en faveur de Gabinius, vinrent déposer contre Rabirius <sup>2</sup>. Chacun prenait conseil de son intérêt, sans

1. P. Guiraud (*op. cit.*, p. 374) préfère s'en tenir à la version de l'avocat. Rabirius aurait été victime d'une intrigue de cour et disgracié par le roi, qu'il volait ou condamnait à l'économie. « Ce fut une chute de grand-vizir ». Il me parait impossible que l'Aulète en ait pris aussi à son aise avec un Romain, qui était par surcroît un protégé de César, tandis que le Romain inspirait plus de haine que de peur aux Alexandrins. Cf. Drumann, VI, p. 73.

2. Cicéron bafoue cruellement ces malheureux *legati Alexandrini*. *Hi nihil in Gabinium dixerunt. Immo hi Gabinium laudaverunt. Et !maintenant, quel front ! Quod habent os ! quam audaciam !* On n'a pas cru comme apologistes, va-t-on maintenant croire comme accusateurs ces « farceurs », des Grecs, et



nul souci de la vérité; mais les Alexandrins avaient pour cela toutes sortes d'excuses que n'avait pas le moraliste nourri de Platon et occupé en ce moment même à écrire son traité *De la République*. Nous ne savons quelle fut l'issue du procès. Il est probable que le jury, présidé par M. Caton, condamna Rabirius pour mortifier César et que le financier était en exil quand, sept ans plus tard, César devenu dictateur le recueillit avec Gabinius dans son armée <sup>1</sup>.

Tout ce bruit une fois apaisé, on n'entend plus parler de Ptolémée; mais il est certain que ses faits et gestes n'avaient pas cessé d'intéresser les nombreux créanciers qu'il avait encore à Rome. En octobre 54, Cicéron, écrivant à Trébatius, qui s'impatientait de ne pas faire fortune assez vite en Gaule, l'engage à se calmer en songeant que d'autres, munis ceux-là de créances en bonne forme, n'ont pas encore pu tirer un écu d'Alexandrie <sup>2</sup>. Le berger à la flûte avait tellement tondu son troupeau, qu'il ne pouvait plus continuer l'opération sans risquer de faire couler le sang et crouler son trône. Au surplus, le procès de Rabirius avait dû le rassurer sur les chances qu'avaient ses créanciers de trouver appui à Rome, et il est probable qu'une fois en règle avec les plus puissants, il se pressait moins de satisfaire les autres.

Cependant, la fin de ce lamentable règne approchait. Le 1<sup>er</sup> août de l'an 51, M. Cælius, le même qui avait été naguère accusé d'avoir trempé dans l'assassinat des députés alexandrins, écrit de Rome à Cicéron, alors proconsul de Cilicie <sup>3</sup>: « On nous a annoncé, et la nouvelle paraît certaine, que le roi d'Alexandrie est mort. Renseignez-moi par écrit et en détail; dites-moi ce que vous me conseillez, en quel état se trouve actuellement ce royaume et qui l'admi-

des Grecs d'Alexandrie ! *Illinc omnes praestigiae ; illinc, inquam, omnes fallaciae ; omnia denique ab his mimorum argumenta nata sunt.* Il avait jadis (en 69) accommodé de la même façon les Gaulois qui accusaient M'. Fonteius.

1. (Caes.), *B. Afric.*, 8. Pour Gabinius, cf. *B. Alex.*, 42. Diô Cass., XXXIX, 63.

2. Cic., *Ad Fam.*, VII, 17.

3. Cic., *Ad Fam.*, VIII, 4, 5.

nistre ». Nous n'avons plus, et c'est grand dommage, la réponse de Cicéron ; nous y perdons, sans aucun doute, les « on-dit » du moment sur cette mort, que l'âge du roi — quarante-quatre ou quarante-cinq ans — ne faisait pas prévoir. En tout cas, il est clair que les ministres alexandrins n'étaient pas pressés de notifier officiellement à Rome la mort de leur souverain, et que peut-être, comme il était arrivé lors du décès clandestin de Ptolémée IV Philopator, ils l'avaient cachée le plus longtemps possible pour se donner le temps d'aviser sans ingérence du Sénat romain. D'après la date de la lettre de Cælius, on peut supposer que Ptolémée était mort depuis deux mois environ, vers la fin de mai 51 ou dans le courant de juin.

Ce triste monarque, qui durant près de trente ans de règne avait été le fléau de ses sujets, laissait quatre enfants et un testament par lequel il réglait sa succession. Comme il se savait détesté des Alexandrins, c'est au peuple romain qu'il confiait le soin de surveiller l'exécution de ses dernières volontés. Il avait eu la précaution d'expédier ouvertement (*per legatos*) à Rome, pour y être déposé aux archives publiques, un exemplaire de son testament, exemplaire qui, en attendant l'enregistrement officiel, fut déposé chez Pompée. Au fond, il ne redoutait pas moins les caprices du peuple-roi que ceux de la populace alexandrine ; mais il jugeait habile d'intéresser l'amour-propre des Romains au maintien du régime légalisé par eux et d'avertir les Alexandrins qu'ils ne disposeraient pas du trône à leur gré. Le roi instituait pour héritiers l'aîné de ses fils et l'aînée de ses filles <sup>1</sup>, lesquels, suivant la coutume nationale et en dépit de la

1. *Haec uti fierent, eodem testamento Ptolemaeus P. R. obtestabatur* (Caes., B. Civ., III, 108) — *reges, quos Ptolemaeus testamento scripserat atque obtestatus erat P. R. ne mutarentur* ([Caes.], B. Alex., 33). Un autre exemplaire, déposé à Alexandrie (B. Civ. III, 108), servait aussi de garantie, d'autre part, contre l'arbitraire des Romains. Les Romains pouvaient revenir à l'idée d'annexer l'Égypte, mais n'avaient pas intérêt à « changer les rois ». L'expression *ne mutarentur* me donne à penser que la reine future, Cléopâtre, si impopulaire par la suite, l'était déjà à l'époque, et que son père craignait de la voir

disproportion des âges, devaient être les rois-époux. C'était, en somme, le droit commun en matière de succession dynastique, et il ne paraît pas qu'il y ait eu réclamation ou opposition quelconque à l'avènement du nouveau couple. Ainsi fut introduite sur la scène de l'histoire, pour y jouer, avec les plus grands acteurs du siècle, un rôle terminé en tragédie, la célèbre Cléopâtre Philopator, épouse, à dix-sept ans, de son frère Ptolémée XIV, un enfant de dix ans, qui devait mourir adolescent en combattant César après avoir assassiné Pompée.

Les théoriciens modernes de l'hérédité ne manqueraient pas de prolonger jusque dans la biographie des enfants la responsabilité du père. Ils pourraient remonter plus haut et accrocher le bout de la chaîne aux premiers Lagides. Il suffit à l'histoire de charger Ptolémée Aulète de ses propres vices. Les auteurs anciens lui ont fait bonne mesure. A les entendre, son ambition n'allait qu'à mener joyeuse vie, à être un « nouveau Dionysos <sup>1</sup> », le plus grand buveur et le premier musicien de son royaume, associant la cruauté à la débauche, lâche par surcroît, tout préparé par la trivialité de ses goûts et la bassesse de ses inclinations au rôle abject de protégé, débiteur perpétuel et esclave rampant des Romains. Les écrivains qui le signalent comme le plus méprisable des Lagides sont vraiment bien indulgents pour les crimes et les orgies des Philopator et des Physcon. C'est en lui le virtuose, et peut-être aussi le bâtard, qui indigna Strabon. « Passé le troisième des Ptolémées, dit-il, tous les Lagides, perdus de vices et de débauches, furent de très mauvais rois ; mais les pires de tous furent le quatrième, le septième, et le dernier, Aulètes. A la honte de ses autres

écarter par les Alexandrins au profit de sa cadette Arsinoé, mieux assortie, comme reine-épouse, à l'âge de Ptolémée XIV. On s'explique mieux ainsi le rôle d'Arsinoé dans la guerre alexandrine (ci-après, chap. xv, § 1) et la haine meurtrière que lui voua Cléopâtre.

1. Ce titre est placé dans le protocole tantôt avant, tantôt après les autres. Le premier Dionysos était Ptolémée IV Philopator (ci-dessus, I, p. 327, 2).



déportements, celui-ci ajoutait celle de professer pour la flûte une véritable passion, se montrant si fier de son talent qu'il ne rougissait pas d'établir dans son palais des concours de musique et de se mêler aux concurrents pour disputer le prix <sup>1</sup> ». Et pourtant, Strabon n'a pas connu Néron, qui a porté à sa perfection et rendu à jamais haïssable le type de prince artiste ébauché par Ptolémée Aulète. Plutarque, traitant de l'adulation, rapproche les noms de Ptolémée Aulète et de Néron, deux victimes des flatteurs. On sent que lui aussi pardonnerait plutôt à Ptolémée sa dévotion bachique, « ses accès de fanatisme, ses hurlements, ses danses, ses roulements de tambourin », qu'il ne lui passerait cette « muselière des joueurs de flûte » qui déshonorait la face royale <sup>2</sup>. Ce grief nous touche moins aujourd'hui. Nous sommes devenus plus indulgents pour les princes artistes, si d'aventure il s'en rencontre, pourvu qu'ils nous laissent le droit de les trouver ridicules quand ils font parade de leurs talents. Voltaire n'avait pas les scrupules de Strabon et de Plutarque quand, dans un article sur les *Arts*, il adressait à Frédéric II ce compliment un peu gros : « Nous entendons par beaux-arts l'éloquence dans laquelle vous vous êtes signalé en étant l'historien de votre patrie... ; la poésie, qui a fait vos amusements et votre gloire quand vous avez bien voulu composer des vers français ; la musique, où vous avez si bien réussi que nous doutons fort que Ptolémée Aulète eût osé jouer de la flûte après vous, ni Achille de la lyre <sup>3</sup> ».

Toute la vie privée de Ptolémée Aulète tient dans quelques anecdotes sans saveur destinées à prouver une vérité trop

1. Strab., XVII, p. 795. Le septième Lagide est Ptolémée Évergète II, auquel nous avons conservé, pour rester dans la tradition ancienne, le numéro VII.

2. Plut., *De adulat.*, 19. C'est cette muselière (φορβειά), qui, d'après la légende, avait dégoûté de la flûte la déesse Athéna. On a trouvé à Philæ un proscynème d'un certain Τρύφων κίναδος Διονύσου τοῦ νέου (Letronne, *Recueil*, II, n° 94), titre qui ne laisse pas d'étonner, même sous ce règne.

3. Voltaire, *Dict. philosophique*, s. v. *Arts*.

banale, à savoir, que les rois les moins respectables prétendent imposer le respect et l'imitation de leurs manies. « Jadis », dit Lucien, « on accusa auprès de Ptolémée Dionysos le philosophe platonicien Démétrios de boire de l'eau et d'être le seul en Égypte qui ne portât pas de vêtements de femme pendant les Dionysies. Si Démétrios, cité au tribunal de Ptolémée, n'avait pas bu dès le matin, au vu de tout le monde, et s'il n'avait pas dansé au son des cymbales, vêtu d'une robe tarentine, c'en était fait de lui, sous prétexte qu'il blâmait par sa sagesse et par ses doctrines les débauches de Ptolémée <sup>1</sup> ». Bref, un roi sans dignité, « non pas un homme, mais un flutiste et un mage », un prodigue qui « dissipa toutes les richesses conservées depuis Philadelphie <sup>2</sup> », un tyran ignoble et grotesque, tel est le portrait peu flatté que les auteurs anciens nous ont laissé de Ptolémée Aulète.

On hésite à faire des retouches à cette oraison funèbre, surtout quand on songe que les numismates ajouteraient à tant de titres fâcheux celui de faux monnayeur. Pourtant, il est juste de faire observer que les dérèglements comme les richesses des Lagides étaient devenus un thème littéraire, un lieu commun de morale, et que l'impartialité ou le sens critique des auteurs n'est pas au-dessus de tout soupçon. Ils auraient bien dû nous avertir que Ptolémée ne fut pas tel dès le premier jour, et que le tableau de vices ou de méfaits répartis sur trente années de règne devient plus sombre par le raccourci. Quant aux prodigalités d'Aulète, il y a vraiment quelque injustice à le représenter comme ayant dilapidé pour son seul plaisir les économies accumulées ou conservées durant deux siècles. Il n'est, pour ainsi dire, pas un Lagide après Philadelphie qui n'ait été accusé de gaspillage, et il n'est pas difficile de deviner que Ptolémée Aulète fut souvent prodigue malgré lui. Il achetait tous les jours le

1. Lucian., *De calumn.*, 16.

2. Athen., V, p. 206 d.

droit de régner, et c'est un droit que les sénateurs de Rome lui faisaient payer très cher. L'histoire de son règne nous a montré d'une façon assez nette où allait une bonne partie de l'argent qui passait par les mains de ce dissipateur. La postérité ne peut lui accorder son estime, mais elle doit réserver une part de son mépris pour ces glorieux Romains qui l'ont si impudemment exploité.

En outre, Ptolémée Aulète eut, autant et plus qu'aucun de ses prédécesseurs, la coûteuse manie de bâtir, entretenue chez lui à la fois par goût héréditaire et par le désir de plaire au clergé. On retrouve de tous côtés ses cartouches et ses images; à Edfou, dont il acheva en 58, l'année même de son expulsion, la décoration extérieure; à Kôm Ombo, où il érigea l'énorme pylône de l'entrée et le grand pronaos hypostyle<sup>1</sup>; à Philæ, où il est figuré en proportion colossale, terrassant ses ennemis; dans les cryptes de Denderah; sur les murs des temples de Karnak, où il pansait les blessures faites par son père Lathyros au prestige du sacerdoce thébain. Il se souvenait trop de sa tare originelle; il voulait se réhabiliter, se grandir, s'imposer au respect, faire étalage de sa piété envers les dieux nationaux. Il eût fait meilleure figure devant la postérité en se montrant plus humain envers ses sujets qu'en méritant, avant l'empereur Trajan, un surnom qui manque à sa collection, celui de « pariétaire ».

1. Il avait là un assortiment complet de 14 statues de son double (J. de Morgan, *Kom Ombos*, I [1895], p. 187).

## CHAPITRE XV

### LE RÈGNE DE CLÉOPATRE VI PHILOPATOR

(51-30)

PTOLÉMÉE XIV PHILOPATOR

(51-47)

PTOLÉMÉE XV PHILOPATOR

(47-44)

PTOLÉMÉE XVI (CÆSAR) PHILOPATOR PHILOMÉTOR

(43-30)

§ I. — CLÉOPATRE VI PHILOPATOR ET PTOLÉMÉE XIV PHILOPATOR (51-47). — Minorité du roi : régence de Pothin, Théodore et Achilles. — Les fils de L. Calpurnius Bibulus massacrés par les Gabinien à Alexandrie. — Cn. Pompée à Alexandrie (49). — Cléopâtre, suspecte de complaisance pour les Romains, expulsée d'Alexandrie (48). — Préparatifs de guerre civile en Égypte. — Bataille de Pharsale (9 août [6 juin jul.]) : Pompée assassiné près de Péluse par le parti de Ptolémée (28 sept. [24 juill. jul.] 48). — J. César à Alexandrie (fin juill. jul.). — César arbitre entre le roi et la reine : réconciliation officielle des deux époux. — César amant de Cléopâtre. — Alexandrie soulevée contre César : commencement de la *Guerre Alexandrine* (sept. jul. 48 — janv. jul. 47). — Incendie de la flotte alexandrine et des dépendances de la Bibliothèque du Musée. — César assiégé dans le quartier du Palais avec la famille royale. — Évasion d'Arsinoé (IV) : Pothin et Achilles mis à mort ; Ganymède chef de la milice alexandrine. — Secours envoyé d'Asie à César. — Bataille navale dans l'Eunostos : les Romains victorieux et maîtres de l'île de Pharos (mi-nov. jul.). — Les Romains surpris sur la digue de l'Heptastadion : César s'échappe à la nage (fin nov. jul.). — Négociations entre César et les Alexandrins ; Ptolémée XIV rendu à ses sujets (déc. jul.). — Approche de l'armée de secours commandée par Mithridate de Pergame. — César rejoint Mithridate : bataille décisive sur le Nil : défaite et mort de Ptolémée XIV (27 mars [14 janv. jul.] 47).

- § II. — CLÉOPATRE ET PTOLÉMÉE XV PHILOPATOR (47-44). — Ptolémée XV intronisé par César. — Départ, longtemps différé, de César (avril j. 47). — Naissance de (Ptolémée) Césarion. — Triomphe de César : Arsinoé (IV) déportée à Éphèse. — Cléopâtre à Rome. — Cicéron chez Cléopâtre : insolence et impopularité de Cléopâtre. — Mort de César (15 mars 44). — Retour précipité de Cléopâtre en Égypte : négociations entre (P. Cornélius) Dolabella et Cléopâtre. — Mort de Ptolémée XV (44).
- § III. — CLÉOPATRE ET PTOLÉMÉE XVI (CÉSAR) PHILOPATOR PHILOMÉTOR (44-30). — Dolabella contre C. Cassius (Longinus) en Syrie : défaite et mort de Dolabella (43). — Cassius songe à envahir l'Égypte : attitude expectante de Cléopâtre. — Bataille de Philippes (sept. 42). — Antoine (M. Antonius) en Asie Mineure. — Cléopâtre citée par Antoine à Tarse. — Cléopâtre, justifiée et maîtresse d'Antoine, fait mettre à mort sa sœur Arsinoé. — Retour de Cléopâtre à Alexandrie. — Pacification hâtive de la Syrie : Antoine à Alexandrie (41). — Invasion des Parthes et de Labiénus : Antoine en Syrie et à Athènes ; rupture avec Fulvie. — Traité de Brindes : Octavie fiancée à Antoine (sept. 40). — Antoine à Rome (40-39) : convention de Misène avec Sextus Pompée (39). — Antoine et Octavie à Athènes (39/8). — Les Parthes repoussés par P. Ventidius (38). — Antoine, jaloux de Ventidius, échoue devant Samosate et retourne à Athènes (38/7). — Menaces de conflit entre Antoine et Octave (C. Julius Caesar Octavianus) : intervention d'Octavie ; traité de Tarente. — Octavie renvoyée à Rome par Antoine. — Cléopâtre et Antoine avec leurs enfants à Antioche : dotation allouée à Cléopâtre et règlement des affaires de Judée. — Hérode et Cléopâtre. — Expédition d'Antoine contre les Parthes : ère d'Antoine et Cléopâtre (1<sup>er</sup> sept. 37). — Échec et retraite désastreuse d'Antoine. — Cléopâtre en Syrie : retour d'Antoine et Cléopâtre à Alexandrie (36/5). — Projets de rupture avec Octave. — Sextus Pompée en Asie Mineure, traqué et mis à mort par les légats d'Antoine (35). — Nouvelle expédition projetée contre les Parthes : Antoine en Syrie, ramené à Alexandrie par Cléopâtre (35/4). — Octavie renvoyée d'Athènes à Rome. — Cléopâtre contre Hérode. — Antoine en Syrie : apologie d'Hérode. — Antoine en Arménie : Artavasde d'Arménie prisonnier. — Triomphe d'Antoine à Alexandrie : titres et apanages conférés aux enfants d'Antoine et de Cléopâtre ; Antoine monarque oriental et dieu (34/3). — Antoine en Arménie : retour à Alexandrie (33). — Symptômes de rupture prochaine entre Antoine et Octave (César Octavien) : la guerre des pamphlets ; Antoine et Cléopâtre à Éphèse (33/2). — Séances orageuses au Sénat ;

les partisans d'Antoine quittent Rome pour Éphèse (32). — Antoine et Cléopâtre en marche vers l'Italie : à Samos; à Athènes; Octavie répudiée par message d'Antoine. — Soulèvement de l'opinion à Rome; la guerre officiellement déclarée à Cléopâtre (32). — L'armée et la flotte d'Antoine sur la côte d'Acarnanie : premières hostilités (32/4). — Bataille d'Actium (2 sept. 31) : fuite de Cléopâtre et d'Antoine. — Antoine et Cléopâtre à Alexandrie : projets de fuite; retour désespéré à la vie joyeuse. — César Octavien en Syrie : négociations tentées par Cléopâtre et Antoine. — L'armée césarienne devant Alexandrie : ruses de Cléopâtre; suicide d'Antoine. — Nouvelles tentatives de Cléopâtre pour négocier : Cléopâtre captive; entrée de César à Alexandrie (1<sup>er</sup> août 30). — Proscriptions : Antyllus, fils aîné d'Antoine, mis à mort; Ptolémée XVI Césarion en fuite.

§ IV. — LES DERNIERS JOURS DE CLÉOPÂTRE. — Cléopâtre espère conserver le trône d'Égypte à ses enfants. — Manèges de Cléopâtre et duplicité flegmatique de César : opinions des historiens; la tradition romaine et l'autre. — Cléopâtre, avertie par le jeune (P. Cornélius) Dolabella, se donne la mort (sept. 30); versions diverses sur son suicide.

## § I

### CLÉOPÂTRE VI PHILOPATOR ET PTOLÉMÉE XIV PHILOPATOR (51-47).

C'était un étrange couple que celui qui s'assit en 51 sur le trône des Pharaons. La reine Cléopâtre (VI) avait environ dix-sept ans, et son frère tout au plus dix<sup>1</sup>. On devine quelle avait dû être l'éducation de ces princes, élevés dans une cour corrompue, au milieu de flatteurs sans vergogne et

1. On ignore les dates de naissance exactes des cinq enfants (ci-dessus, p. 145, 1) de Ptolémée Aulète. Si Cléopâtre est morte à 39 ans (Plut., *Anton.*, 86), elle est née en 69. Ptolémée XIV est né en 61, si Appien (*B. Civ.*, II, 84; cf. II, 71) ne s'est pas trompé en ne lui donnant que 13 ans au plus lors du meurtre de Pompée, en 48. C'était encore un enfant : *καὶ ἐτι κομιδῆ ἦν* (Dio Cass., XLII, 3); l'année suivante, au moment de sa mort, il est toujours *κατάρτιον* (XLII, 43). D'après Josèphe (*A. Jud.*, XV, 4, 1), Ptolémée XV fut empoisonné à l'âge de 15 ans en 44, ce qui reporte sa naissance à 59. Enfin, Arsinoé, cadette de Cléopâtre, mais plus âgée que ses frères, est née entre 68 et 65. Voy. Strack, p. 210-211. Comme je ne crois pas à l'existence d'une Cléopâtre (VI) Tryphæna, fille homonyme de sa mère (ci-dessus, p. 145, 1), Cléopâtre Philopator, qu'on s'est habitué à appeler Cléopâtre VII, devient pour moi Cléopâtre VI.

d'agioteurs sans conscience, n'ayant gardé de leurs impressions d'enfance que le souvenir de discordes domestiques, d'intrigues ténébreuses, et une vague terreur des soulèvements populaires aussi bien que de l'insolence des Romains. Aussi ne s'étonne-t-on pas de retrouver tous les vices héréditaires de la dynastie accumulés dans le tempérament de la belle, ambitieuse et impudente courtisane, qui, comme une fleur vénéneuse éclose sur une tige malsaine, allait être la dernière gloire et la dernière flétrissure de la maison des Lagides <sup>1</sup>. Ce que la légende lui prodigue et que l'histoire ne lui conteste pas, c'est le don de plaire, une puissance de séduction qui tenait moins peut-être à sa beauté qu'à la vivacité et à la souplesse de son intelligence. Plutarque prétend que Cléopâtre savait presque toutes les langues orientales, tandis que ses ancêtres n'avaient jamais eu la curiosité ou la patience d'apprendre l'égyptien et que certains d'entre eux avaient même oublié le parler macédonien <sup>2</sup>. Sa langue, dit-il, était comme un instrument à plu-

1. *Dedecus Aegypti* (Lucan., *Phars.*, X, 59). Historiens, poètes et romanciers se sont occupés à l'envi de Cléopâtre, qui a inspiré des amours et des haines rétrospectives. Il devient difficile de dégager sa personnalité vraie et de la juger avec impartialité. Ce n'est pas, à coup sûr, aux graveurs de ses médailles que Cléopâtre doit sa réputation de beauté. Sous ce rapport, Plutarque non plus ne la surfait pas : il vante son esprit. Pascal, superficiel une fois par hasard, a dit : « Le nez de Cléopâtre : s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé » (*Pensées*, VI, 43 bis, éd. Havet). On a remis au jour en 1892-3, à Alexandrie, une tête colossale, mutilée, qui représente probablement Cléopâtre en Isis. Ce fragment est, « en dehors des effigies monétaires, le seul portrait qu'on puisse attribuer avec vraisemblance à la célèbre reine. Le bas-relief de Denderah où l'on croit la reconnaître, et dont les touristes achètent à l'envi le plâtre ou la photographie [voy. Gardthausen, II, 1, p. 227. Mahaffy, *History*, p. 237, fig. 77] ne la représente point. C'est une Isis ou une Hathor, surmoulée à Denderah, il y a près de quarante ans, par Floris, et enrichie plus tard par un des conservateurs du Musée de Boulaq du cartouche de Cléopâtre » (G. Maspero, *C.-R. Acad. Inscr.*, 1899, p. 133). Nous ne citerons comme monographie apologétique que Ad. Stahr, *Cleopatra*, Berlin, 1864, 2<sup>e</sup> édit. 1879, et, comme correctif, de tendance opposée, V. Gardthausen *Augustus und seine Zeit*, I, 1 (texte) et II, 1 (notes), Leipzig, 1891.

2. Plut., *Anton.*, 27. C'est une hyperbole dont on a abusé aussi pour le polyglotte Mithridate. Trébellius Pollion (*Tyr. trig.*, 30, 21) assure que Zénobie, imitant Cléopâtre en tout (*usa est vasis aureis ad convivia nisi Cleopatranis*),

sieurs cordes, et la douceur de sa voix ajoutait au charme de sa conversation. C'est un trait de ressemblance de plus avec les courtisanes célèbres de l'antiquité, de celles qui brillaient aux dépens des honnêtes femmes condamnées à vivre, ignorantes et vulgaires, dans l'ombre du gynécée.

Cléopâtre joignait à ses talents une volonté énergique. Elle n'entendait pas se contenter du titre de reine ; elle voulait régner. De là des froissements et bientôt des conflits avec l'espèce de triumvirat qui administrait le royaume au nom du jeune Ptolémée XIV. C'étaient l'eunuque Pothin, le « nourricier de l'enfant », le maître de rhétorique Théodote de Chios et l'Égyptien Achilles, trois valets de chambre qui avaient pris goût au métier de ministres et dont l'un était la tête, l'autre la langue, et le troisième le bras de l'association<sup>1</sup>. Autant qu'on en peut juger par les événements extérieurs, Cléopâtre n'était pas précisément populaire à Alexandrie. Les régents eurent sans doute l'adresse de lui laisser la responsabilité de la politique étrangère, c'est-à-dire des complaisances que les Romains se croyaient en droit d'exiger des enfants de leur protégé. C'était là le point délicat, toujours douloureux, et depuis longtemps, à l'amour-propre des Alexandrins.

Il y eut, tout au début du règne, une affaire fâcheuse dont les causes sont pour nous assez énigmatiques. On a vu plus haut que Gabinius avait laissé à Ptolémée Aulète, pour protéger sa personne, un corps de mercenaires, la plupart

savait plusieurs langues et notamment *loquebatur et Aegyptiace ad perfectum modum*. Philostrate (*Vit. Soph.*, I, 5) daube en passant sur la « philologie » de Cléopâtre, ἡ καὶ αὐτὸ τὸ φιλολογεῖν τροφήν εἶχεν. Puis la légende fait d'elle une sorte de femme-vampire : *tantae libidinis fuit ut saepe prostiterit : tantae pulchritudinis ut multi noctem illius morte emerint* (Aurel. Vict., *Vir. ill.*, 86).

1. *Caes.*, *B. Civ.*, III, 108. *Plut.*, *Pomp.*, 77. *Caes.*, 48-49. *Brut.*, 33. *Appian.*, *B. Civ.*, II, 84. Ce doit être, je suppose, à l'occasion de l'avènement que le sacerdoce milésien délégua à Alexandrie le « prophète » Antigone fils de Sopolis, et que ce quémendeur obtint de Ptolémée, fils θεοῦ νέου Διονύσου, un don de quatorze talents et vingt mines d'ivoire (Haussoullier, *Milet*, pp. 181, 221, 255, 256). La date de 48 (G. Hirschfeld, Haussoullier) me paraît mal choisie pour des libéralités de ce genre.



Gaulois et Germains<sup>1</sup>. Ces gardes du corps avaient trouvé le séjour d'Alexandrie fort à leur gré; ils cessaient peu à peu de se considérer comme des soldats romains et fraternisaient volontiers avec la population. La plupart d'entre eux s'étaient mis en ménage et avaient des enfants. Ils durent être désagréablement surpris lorsque le proconsul de Syrie, M. Calpurnius Bibulus, leur envoya deux de ses fils pour les inviter à le rejoindre en Syrie, où il s'attendait à être attaqué par les Parthes. De quel droit ce Bibulus, l'ennemi de César, de Pompée et de Gabinus, l'homme qui s'était opposé de toutes ses forces à la restauration de Ptolémée Aulète, venait-il leur donner des ordres? Voulait-il, par hasard, sous un fallacieux prétexte, reprendre ses anciennes menées et défaire ce qu'ils avaient fait? Les « Gabinien » accueillirent les deux jeunes gens par des insultes, et il se trouva parmi eux des furieux qui les massacrèrent<sup>2</sup>. Il n'est pas sûr qu'Achillas ait approuvé ce lâche assassinat; mais ce fut Cléopâtre qui se chargea de le punir. Elle envoya les meurtriers tout garrottés à Bibulus pour qu'il tirât vengeance du crime. Mais le Romain « renvoya sur le champ à Cléopâtre les bourreaux de son sang intacts, disant que le droit d'infliger le châtement appartenait non à lui, mais au Sénat<sup>3</sup> ». L'affaire ne paraît pas avoir eu d'autre suite: le Sénat avait d'autres soucis. On était à la veille de la crise que faisait prévoir la rivalité, déjà tournée en hostilités prémonitoires, de Pompée et de César.

Les Alexandrins en ressentirent les premières secousses, et l'avenir leur réservait dans ce grand drame un des premiers rôles. Pompée se considérait comme le patron de la dynastie<sup>4</sup> et ne supposait pas que des Lagides pussent lui

1. Voy. ci-dessus, pp. 164, 2. 169.

2. Caes., *B. Civ.*, III, 110. Senec., *Consol. ad Marc.*, 14. Val. Max., IV, 1, 15. Cf. Drumann, II, p. 105 (pagination en marge de la nouvelle édition P. Groebe).

3. Val. Max., *loc. cit.*

4. C'est l'idée qu'on peut extraire de l'étrange phrase d'Ampelius (§ 35) : *Ptolemaeus, Pupillus dictus, qui Pompeium tutorem a senatu accepit, donec*

refuser quelque chose. Au moment où il rassemblait toutes les forces de l'Orient pour lutter contre César, il envoya son fils aîné Cneius à Alexandrie, avec mission d'en ramener des navires, des soldats et des subsides. L'Égypte ne pouvait que perdre à sortir de sa neutralité et à prendre parti dans la guerre civile qui allait s'allumer, mais personne n'eût osé éconduire un tel solliciteur. Cléopâtre fit les yeux doux au jeune Pompée et eut la satisfaction d'essayer sur lui le pouvoir de ses charmes <sup>1</sup>. Cneius Pompée repartit avec une escadre égyptienne de cinquante ou soixante navires, sur lesquels il embarqua cinq cents hommes de la garnison laissée par Gabinus et une provision de blé (49) <sup>2</sup>. Du reste, il ne sut pas faire usage utile de ce contingent, qui alla grossir l'immense flotte stationnée à Dyrrhachion sous le commandement en chef de M. Bibulus. Cette flotte laissa les légions de César traverser l'Adriatique, et Pompée lui-même se priva de son concours en allant chercher son destin dans les plaines de Thessalie. Après Pharsale (9 août), l'escadre égyptienne rentra à Alexandrie sans avoir rien fait, ramenant avec elle les Gabinien <sup>3</sup>.

Il est à supposer que les Alexandrins ne virent pas sans un certain dépit le gracieux accueil fait à Cn. Pompée, et ils durent crier à la trahison quand leurs vaisseaux de guerre partirent pour prendre part, sans intérêt aucun, aux querelles intestines de ces arrogants et odieux Romains. Les régents surent tourner contre Cléopâtre le mécontentement populaire. On se persuada qu'elle poursuivait quelque but inavoué et qu'elle se préparait à détrôner son frère-

*pubesceret, et postea civili bello a Pothino interfectus est* (peut-être [Pompeium qui] *postea*?). De même, Eutrope (VI, 21): (*regi*) *cui tutor a senatu datus fuerat (Pompeius)*. En fait, cette prétention était justifiée.

1. Plutarque (*Anton.*, 25) dit que Cléopâtre, allant trouver Antoine en Cilicie (ci-après), s'enhardit par le souvenir de ses succès *πρὸς Καίσαρα καὶ Γναίον τοῦ Πομπηίου παῖδα*.

2. Caes., *B. Civ.*, III, 4. 5. 40. 111 (*L auxilio missae ad Pompeium illae triremes omnes et quinqueremes*). Appian., *B. Civ.*, II, 49. 71 (*νήες ἐξήκοντα*).

3. Caes., *B. Civ.*, III, 111. Sur les dates anté-juliennes, voy. ci-après, p. 184, 5.

époux <sup>1</sup>. Bref, quelque temps avant Pharsale, et dans des circonstances que nous ignorons, elle fut expulsée d'Alexandrie <sup>2</sup>. Mais Cléopâtre n'était pas femme à abandonner ainsi la partie. Elle se réfugia soit dans la Thébaïde, où un chroniqueur byzantin prétend qu'elle fut exilée <sup>3</sup>, soit plutôt chez les tribus arabes qui confinaient à la frontière orientale de l'Égypte, et elle se mit à recruter des mercenaires pour rentrer de force à Alexandrie. Il fallait se hâter de lui fermer le passage. Les régents, emmenant avec eux le jeune roi, allèrent se poster avec une armée en avant de Péluse, au promontoire Kasion, à courte distance du camp de Cléopâtre <sup>4</sup>. C'est là que, le 28 septembre de l'an 48, le vaincu de Pharsale vint leur demander asile et qu'eut lieu la scène tragique dont le souvenir a été depuis lors pour les historiens, les moralistes, les poètes, les déclamateurs, un inépuisable sujet de réflexions <sup>5</sup>.

Affolé et comme frappé de stupeur par sa défaite, Pompée n'avait pas songé à réunir les imposants débris de ses forces ; il avait déserté le premier sa propre cause et courbé la tête sous l'arrêt du destin. Depuis quarante jours, il errait incer-

1. Aurel. Vict., *Vir. ill.*, 86, 4.

2. Caes., *B. Civ.*, III, 103. Liv., *Epit.* cxi. Zonar., X, 10. Cléopâtre odieuse *Phario germana tyranno* (Lucan., *Phars.*, IX, 1069), *quam paucis ante mensibus (rex) per suos propinquos atque amicos regno expulerat* (Caes., *loc. cit.*).

3. Io. Malal., *Chron.*, IX init. Cf. Drumann, III, p. 521.

4. Kasion ou Kasios, entre le lac Sirbonide et la mer, là où jadis Antiochos IV Épiphané avait battu les Égyptiens (ci-dessus, p. 10) : ne pas confondre avec le mont Kasios en Syrie.

5. Il y a, sur la date, écart d'un jour ou deux entre les opinions : 29 sept. (Drumann) ou 28 (Mommsen), les auteurs voulant faire coïncider le jour de la mort de Pompée, les uns avec le jour de sa naissance, les autres avec le jour de son triomphe en 61. A cause de l'avance, d'ailleurs variable au gré des intercalations, du calendrier (ci-dessus, pp. 24, 2. 163, 3), il y a un écart considérable entre les dates officielles et les dates réelles. En 49, Cicéron, dans une lettre datée du 16 mai (*Ad Att.*, X, 17, 3), se dit retardé par les intempéries de l'équinoxe de printemps. En 48, le 28 sept. correspondait au 24 juillet julien. La bataille de Pharsale (9 août) serait donc du 6 juin. La chronologie des faits postérieurs a été soigneusement révisée par W. Judeich, *Caesar im Orient : kritische Uebersicht der Ereignisse vom 9 August 48 bis October 47*. Leipzig, 1885. Nous aurons souvent occasion de renvoyer à cette monographie.

tain, irrésolu, le long des rivages de la mer Égée, partout précédé par la fatale nouvelle et n'osant, au moment d'aborder, ni affronter la pitié, ni braver les refus. On l'avait vu, monté sur un bateau de transports, à Amphipolis, à Mitylène, où il avait pris à bord sa femme Cornélie avec son fils cadet Sextus et loué quelques embarcations supplémentaires pour recueillir çà et là des compagnons d'infortune ; puis à Attalia en Pamphylie, à Sydra en Cilicie. Là, après avoir parlé un instant de se réfugier chez les Parthes, il s'était décidé, sur le conseil de son ami Théophraste de Mitylène, à faire voile pour l'Égypte, où la reconnaissance des enfants de Ptolémée Aulète lui permettait de compter sur une généreuse hospitalité. C'est à Chypre sans doute qu'il fut informé des derniers événements survenus en Égypte. C'était pour lui un contre-temps fâcheux ; il ne pouvait plus mettre le cap sur Alexandrie. Mais, d'autre part, on venait de lui signifier que, du consentement unanime des habitants d'Antioche et des négociants romains qui y résidaient, l'accès d'Antioche lui était interdit <sup>1</sup>. Enfin, il se décida à aller trouver les gouvernants égyptiens là où ils étaient. Et maintenant, il arrivait avec une flottille et deux mille hommes recrutés en route un peu au hasard, des domestiques plutôt que des soldats <sup>2</sup>.

Les navires restèrent prudemment au large, pendant que débarquaient les parlementaires envoyés par Pompée. Ceux-ci demandèrent au roi l'hospitalité pour l'ami de son père ; puis, rencontrant dans l'armée égyptienne d'anciens soldats de Pompée, les « Gabiniens », ils eurent le tort de lier conversation avec eux et de leur recommander directement l'infortuné général, « les exhortant à remplir leur devoir envers Pompée et à ne pas mépriser sa fortune <sup>3</sup> ». Pothin,

1. *Caes., B. Civ.*, III, 102. C'est par erreur, ou en visant l'intention, qu'Eutrope (VI, 21) dit : *ipse fugatus Alexandrium petit*.

2. *Caes., B. Civ.*, III, 103.

3. *Caes., loc. cit.*

qui ne voulait ni de Pompée ni de César en Égypte, et qui pensait que recevoir l'un, c'était attirer l'autre, prit bonne note de cette incorrection. Dans le conseil convoqué par lui, les opinions les plus diverses se firent jour. Les uns, comme le vieil Achorée de Lucaïn <sup>1</sup>, rappelèrent que Pompée était pour eux un ami et un allié; les autres jugeaient prudent de ne pas le recevoir. Théodote, le professeur de rhétorique, développa en belles phrases les idées de Pothin. « Recevoir Pompée », dit-il en substance, « c'est se donner César pour ennemi et Pompée pour maître; le repousser, c'est faire que Pompée nous en voudra de l'avoir chassé, et César d'être obligé de le poursuivre. Le mieux est donc de l'envoyer chercher et de le faire périr. Ainsi, nous obligerons l'un sans avoir à redouter l'autre. Et il ajouta, dit-on, en souriant : « un mort ne mord pas <sup>2</sup> ».

La mort de Pompée fut donc résolue et Achilles chargé de l'exécution. Il y fallait une certaine habileté : il s'agissait de ne pas éveiller la défiance de Pompée, qui aurait pu s'enfuir; de l'éloigner des siens, qui auraient pu le défendre; et de le tuer avant qu'il ne fût arrivé à terre, où ses vétérans, déjà prévenus, auraient pu le protéger. Le reste importait peu : il serait en tout cas facile de cerner la flottille pompéienne pendant que son attention serait absorbée par les péripéties du drame et de la prendre comme dans un filet. L'abominable plan fut suivi de point en point. Pendant que les envoyés de Pompée allaient porter à leur maître l'invitation royale, Achilles, accompagné de deux officiers gabiniens qui avaient accepté ce triste rôle, le tribun militaire L. Septimius et le centurion Salvius, et de trois ou quatre valets, Achilles, dis-je, monta dans une simple barque de pêcheur, où il n'y avait plus de place que pour quelques per-

1. Lucaïn., *Phars.*, VIII, 475. Achorée peut être un personnage fictif; mais C. Jullian (*Notes gallo-romaines*. IV. *Lucaïn historien* (in *Rev. des Études anc.*, I [1899], pp. 301-317) garantit si bien « l'exactitude des détails » dans Lucaïn que l'on est en droit d'assimiler son poème à une histoire.

2. Plut., *Pomp.*, 77. Cf. le discours de Pothin dans Lucaïn (VIII, 482-535).

sonnes. C'était une précaution prise pour isoler Pompée et prévenir toute résistance de sa part. En même temps, l'armée se déployait sur le rivage, le roi, vêtu de pourpre, au milieu, et les vaisseaux de guerre se garnissaient de leurs équipages. Ces allures étranges, tant de pompe, d'une part, de l'autre, une mauvaise barque pour aller chercher l'hôte du roi, parurent suspectes aux amis de Pompée. Il était encore temps de fuir : Pompée attendit. « Cependant le bateau s'approcha, et Septimius, s'étant levé le premier, salua Pompée en latin du titre d'*Imperator*. Achilles lui fit ses politesses en grec et l'invita à descendre dans la barque, sous prétexte qu'il y avait beaucoup de bas-fonds, et que, à cause des bancs de sable, la mer n'avait pas assez d'eau pour porter une trière. — Pompée embrasse Cornélie, qui le pleurait déjà comme perdu, et il ordonne à deux centurions de sa suite, à son affranchi Philippe et à un serviteur nommé Scythès, d'embarquer avant lui. Au moment où Achilles lui tendait la main du bateau, se retournant vers sa femme et son fils, il prononça ces vers de Sophocle : « Tout homme qui entre chez un tyran est son esclave, y fût-il venu libre ». Ce furent les dernières paroles qu'il adressa aux siens, et il entra dans la barque ».

« La distance était longue de la trière au rivage. Comme, durant le trajet, personne ne lui adressait un mot aimable, il se tourna vers Septimius. « N'avons-nous pas », dit-il, « si je ne me trompe, fait la guerre ensemble ? » Septimius ne fit qu'un signe de tête, sans une parole, sans marque d'intérêt. Il se fit de nouveau un profond silence. Pompée prit un petit cahier où il avait écrit un discours en grec qu'il se proposait d'adresser à Ptolémée, et se mit à lire. Lorsqu'ils furent près de terre, Cornélie, inquiète, regardait avec ses amis, du haut de la trière, ce qui allait arriver. Elle commençait à se rassurer en voyant les gens du roi venir en foule au débarquement, comme pour le recevoir avec honneur. A ce moment, Pompée prenait la main de

Philippe pour se lever plus facilement. Septimius lui porte par derrière un premier coup d'épée au travers du corps ; puis Salvius après lui, puis Achillas tirèrent leurs coutelas. Pompée, prenant sa toge des deux mains, s'en couvre le visage, et, sans rien dire ni faire d'indigne de lui, poussant simplement un soupir, s'abandonne à leurs coups. Ceux qui étaient dans le navire, voyant ce meurtre, poussèrent des lamentations qui retentirent jusqu'au rivage et prirent la fuite, après avoir levé les ancres en toute hâte. Ils eurent un vent excellent pour gagner la haute mer, si bien que les Égyptiens renoncèrent à les poursuivre. Les assassins coupèrent la tête de Pompée et jetèrent hors de la barque le corps tout nu, le laissant aux curieux de ce spectacle. Philippe resta près de lui, jusqu'à ce qu'ils en eussent rassasié leurs regards : après quoi, il lava le corps dans la mer et l'enveloppa, n'ayant pas autre chose, dans une de ses tuniques. Puis, regardant autour de lui sur la grève, il trouva des débris d'un petit bateau, pourris de vétusté, mais suffisants pour faire un bûcher à un cadavre nu et qui n'était plus entier. Pendant qu'il ramassait et mettait en tas ces débris, survint un Romain déjà vieux et qui, dans sa jeunesse, avait fait ses premières campagnes sous Pompée. « Qui es-tu, l'ami », dit-il, « toi qui prépares les funérailles du grand Pompée ? » Son affranchi, répondit Philippe. — « Eh bien ! » reprit l'inconnu, « tu n'auras pas seul cet honneur. Laisse-moi m'associer à cette pieuse trouvaille, pour que mon séjour à l'étranger me procure au moins, en compensation de tant de chagrins qu'il m'a causés, la consolation de toucher et d'ensevelir de mes mains le plus grand capitaine de Rome. » Telles furent les funérailles de Pompée. Le lendemain, L. Lentulus, ignorant ce qui s'était passé, car il venait de Cypre, et longeant la côte, vit le feu du bûcher, et, auprès, Philippe, qu'il ne reconnut pas tout d'abord. « Quel est donc », dit-il, « celui qui a achevé ici sa destinée et est entré dans le repos ? Puis, un moment après et avec un soupir :

« Peut-être », dit-il, « est-ce toi, Pompée le Grand ! » Peu de temps après, il débarqua, fut pris et mis à mort. Telle fut la fin de Pompée <sup>1</sup> ».

Nous n'avons pas voulu remplacer par une sèche analyse le récit classique de Plutarque. Il y a fort à parier que l'art y a corrigé la triviale brutalité des faits, et que le hasard n'a pas été assez intelligent pour amener au moment voulu le vétéran attendri, ou pour faire passer dans la lueur du bûcher le navire qui portait cet autre exilé, amené, lui aussi, au bourreau par le caprice du destin. Mais le tableau est fait de main de maître, et il est maintenant plus vrai que la réalité même, car il traduit en symboles vivants, habilement groupés dans la perspective, l'afflux d'idées et de sentiments qu'éveille dans l'âme la claire vue du néant des choses humaines. Lucain n'y ajoute que des détails oiseux et des déclamations importunes, plus propres à distraire l'attention qu'à l'enfoncer dans la mélancolie des méditations solitaires. Comme avant lui César, comme après lui Appien, Plutarque rejette la responsabilité du crime sur ses véritables auteurs ; il épargne le malheureux adolescent qui assistait du haut de son trône à l'odieux forfait <sup>2</sup>. Ce sont les invectives de Lucain qui, à treize siècles de distance, ont excité l'indignation de Dante et lui ont fait graver sur un cercle de l'enfer le nom de Ptolémée, comme symbole de trahison, au plus profond du gouffre, au dessous de Caïn, au dessous d'Anténor, à côté de Judas <sup>3</sup>.

1. Plut., *Pomp.*, 78-80. Cf. *Caes.*, *B. Civ.*, III, 103-104. Liv., *Epit.* cxii. Val. Max., I, 8, 9. Lucan., *Phars.*, VIII, 460-872. Appian., *B. Civ.*, II, 84-86. Aurel. Vict., *Vir. ill.*, 77-78. Oros., VI, 15, 28. D'après Lucain et Aurélius Victor, c'est un certain Servius Codrus qui rend les derniers devoirs au *truncus fluctu paene relatus* (Luc.), *Nilo jactatus* (Aur. V.).

2. T. Live distingue entre la responsabilité officielle (*jussu Ptolemaei*) et les vrais coupables (*auctore Theodoto, cujus apud regem magna erat auctoritas, et Pothino*). Cf. Flor., IV, 2, 60 (*Theodotus magister auctorque totius belli*). Mais Valère-Maxime ne voit que la *perfidia Ptolemaei regis*, et Orose s'en tient à la vérité officielle : *Pompeius fugiens jussu Ptolemaei adulescentis in gratiam Caesaris occisus est*.

3. Dante, *Inferno*, XXXIII, 124. Les commentateurs ont cherché et trouvé



Quelques jours après la mort de Pompée, César, qui s'était lancé sur les traces de son adversaire, arrivait à Alexandrie<sup>1</sup>. Pour aller plus vite, il n'avait pris avec lui que deux légions, réduites à 3,200 hommes en tout et 800 cavaliers. Bien qu'il comptât sur le bruit de sa victoire pour lui ouvrir toutes les portes et qu'il n'eût pas une haute opinion du courage des Alexandrins, il se garda de débarquer avant d'avoir pris ses informations. L'Égypte, qui s'était alliée officiellement avec Pompée, était pour lui une terre ennemie, et il devait s'attendre à trouver Pompée lui-même organisant la résistance dans Alexandrie. Pendant qu'il prenait ses précautions, on fut informé à Péluse de son arrivée. Le régent Théodote vint lui apporter à son bord l'horrible trophée que les assassins avaient évidemment gardé pour cet usage, la tête et l'anneau de Pompée. César, le voile une fois levé, s'assura qu'il n'était point dupe de quelque supercherie ; puis, les larmes lui vinrent aux yeux, larmes sincères sans doute, car il y a place dans l'âme humaine pour des sentiments complexes, et César n'était ni une intelligence étroite ni un cœur sans pitié<sup>2</sup>. Rassuré alors, et même plus complètement qu'il n'aurait dû, César débarqua<sup>3</sup> et entra, pré-

d'autres explications : mais il n'est guère admissible que Dante ait grandi à la taille de Caïn et de Judas un de ses contemporains, parfaitement inconnu d'ailleurs et qu'il ne nomme même pas autrement qu'en appelant le cercle *Tolomea*. Il fallait que le nom sous-entendu fût de notoriété universelle. Le monde entier connaissait le « crime des dieux » qui avaient permis au traître de ceindre le diadème d'Alexandre : *tibi, non fidae gentis dignissime regno, | Fortunae, Ptolemaee, pudor crimenque Deorum* (Lucan., *Phars.*, V, 58 sqq.).

1. Il avait appris, à Éphèse probablement, que Pompée s'était dirigé vers l'Égypte. Il était allé d'Éphèse à Rhodes, et de là, en trois jours, à Alexandrie (Appian., *B. Civ.*, II, 89. Liv., *Epit.* cxii).

2. Liv., *ibid.* Plut., *Caes.*, 48. Appian., *B. Civ.*, II, 90. Cf. Antigone Gonatas devant la tête de Pyrrhos (Plut., *Pyrrh.*, 34 : τοῖς θυμῶσιν ἐδάκρυσεν), et Octave pleurant devant le cadavre d'Antoine (ci-après). D'après Aurélius Victor (*Vir. ill.*, 77), qui substitue Achillas à Théodote, César *non continens lacrimas illud (caput) plurimis et pretiosissimis odoribus cremandum curavit*. Pour Lucain (*Phars.*, IX, 1036 sqq.) et Dion Cassius (XLII, 8), hypocrisie odieuse et ridicule.

3. Il y eut plus tard à cet endroit un temple Ἐπιδαμνηρίου Καίσαρος (Philo, *Ad Gaium*, 22). Cf. Mommsen in *Eph. Epigr.*, IV [1881], p. 26, et ci-après, chap. xvi). La question est de savoir s'il s'agit de J. César ou d'Auguste.

cédé de ses licteurs, dans la grande ville. Il s'aperçut aussitôt que les Alexandrins n'entendaient pas lui laisser prendre chez eux ces allures de consul romain et de conquérant. La garnison était en rumeur, et la foule se pressait menaçante autour du cortège. Que venait faire cet étranger dans la capitale, pendant que le souverain et son armée étaient absents <sup>1</sup>? Allait-on le laisser s'installer ainsi dans le palais des Ptolémées et exiger des Alexandrins une obéissance qu'ils ne devaient qu'à leur roi? N'était-ce pas l'homme qui avait cherché déjà plus d'une fois à confisquer l'Égypte, et qui, en attendant l'occasion favorable, avait, au grand dommage du pauvre peuple, épuisé le Trésor sous le précédent règne? Sans doute, il était encore créancier de la famille royale, et il venait se saisir de son gage <sup>2</sup>; sans doute aussi, il allait profiter de la querelle survenue entre Ptolémée et Cléopâtre pour disposer à son gré de la couronne et la vendre encore une fois au plus offrant. La colère de ce peuple, que César avait cru plus docile, ne tarda pas à se faire sentir. Dès le premier jour, il y eut des rixes; les jours suivants, on joua du couteau dans les différents quartiers de la ville, où quantité de soldats romains furent assassinés <sup>3</sup>.

En fait, les Alexandrins ne se trompaient pas. C'était bien en maître, en arbitre, en créancier aussi, que César entra et prétendait rester aussi longtemps qu'il lui plairait à Alexandrie. Sans se préoccuper autrement des clameurs d'une populace qu'il méprisait et que tiendraient bientôt en respect les légions mandées par lui d'Asie, il commença par évoquer à son tribunal le litige dynastique, en sa qualité de consul et de promoteur du traité qui avait, onze ans auparavant, reconnu à Ptolémée Aulète le titre de roi légitime et d'allié du peuple romain. Il signifia à Ptolémée XIV et à

1. *Ἐπὶ τοῦ βασιλέως ἀμφὶ τὸ Κόσμιον ὄνομα* (Appian., *B. Civ.*, II, 89).

2. César avait une créance de 17 millions et demi de drachmes : il réduisit par la suite ses exigences à 10 millions (Plut., *Caes.*, 48).

3. *Caes.*, *B. Civ.*, III, 106.

Cléopâtre qu'il leur saurait gré de licencier leurs armées et de venir lui soumettre leur différend. Le premier ministre Pothin se décida à ramener le jeune roi à Alexandrie <sup>1</sup>; mais il n'eut garde de congédier ses soldats, qu'il laissa à Péluse sous le commandement d'Achillas. Cléopâtre, qui, se sentant plus faible, ne pouvait que gagner à un arbitrage, obéit avec empressement aux injonctions de César. Comme elle n'osait pas encore se risquer, sans autre précaution, sur le sol de l'Égypte, elle négocia avec César par des intermédiaires qui sondèrent le terrain et le trouvèrent très favorable <sup>2</sup>. Elle apprit par eux, si elle ne le savait déjà, que le consul-dictateur était fort sensible aux charmes du beau sexe, et que, auprès de ce descendant de Vénus, elle ne saurait avoir de meilleur avocat qu'elle-même <sup>3</sup>. La royale courtisane combina son plan en conséquence. Invitée par César lui-même à presser son retour, elle s'approcha d'Alexandrie sans donner l'éveil à la police de Pothin; puis, par une nuit favorable, son compagnon et confident Apollodore de Sicile l'amena dans une petite barque en face du palais, où il l'introduisit roulée dans une couverture <sup>4</sup>.

César admira l'esprit inventif de sa belle cliente et céda de bonne grâce à l'irrésistible séduction de ses attraits. Éblouissante à voir, suave à entendre, suivant l'expression de Dion Cassius, l'enchanteresse eut bientôt cause gagnée : ses yeux suppliants et sa douce voix valaient les meilleurs arguments du monde <sup>5</sup>. Du reste, sa cause en elle-même était juste : elle ne demandait que la restitution de l'état de choses

1. Vers la mi-octobre (août julien), suivant Judeich, *op. cit.*, p. 66.

2. Dio Cass., XLII, 34.

3. Ἦν γὰρ ἐρωτικώτατος, καὶ πλείστοις καὶ ἄλλαις, ὄσαις που περιπέχοι, συνεγένετο (Dio Cass., XLII, 34). Cf. Suet., *Caes.*, 50.

4. Lucan., *Phars.*, X, 56 sqq. Plut., *Caes.*, 49. Dio Cass., *loc. cit.* Cf. Zonar., X, 10. Le nom de cet Apollodore, dans Plutarque.

5. *Vultus adest precibus faciesque incesta perorat. | Exigit infandam, corrupto iudice, noctem* (Lucan., *Phars.*, X, 105). Lucain multiplie ici et ailleurs les épithètes désobligeantes, que S. Jérôme résume d'une façon non moins brutale, en disant que Cléopâtre fut réintégrée *ob stupri gratiam*.

établi par le testament de Ptolémée Aulète et défait par la violence. Dion Cassius rapporte que, dès le lendemain, César envoya chercher le jeune roi pour le réconcilier séance tenante avec sa sœur; mais que Ptolémée, à la vue de Cléopâtre, entra dans une violente colère, jeta à terre son diadème et courut amener le peuple en criant à la trahison; que le palais, où le roi avait été ramené de force par les soldats de César, fut bientôt assiégé par terre et par mer; que César, effrayé de ce soulèvement, prit le parti, pour l'apaiser, de se rendre avec Ptolémée et Cléopâtre à une assemblée plénière du peuple, où il fit lire le testament de Ptolémée Aulète. Là, il démontra la parfaite légalité de son intervention, la conformité de sa sentence arbitrale avec les intentions du feu roi, et acheva de calmer les esprits en promettant de restituer à l'Égypte l'île de Cypre, qui serait attribuée en apanage aux deux autres enfants de Ptolémée Aulète, Arsinoé et Ptolémée le cadet. Cette espèce de prologue de la « Guerre alexandrine » se concilie difficilement avec les autres témoignages, et la prétendue cession de l'île de Cypre, alors province romaine, pourrait n'être qu'une réminiscence des règnes antérieurs<sup>1</sup>. En tout cas, ce n'était qu'une promesse, un expédient de circonstance sur lequel il serait toujours temps de revenir. Il est probable que Dion Cassius s'est exagéré la gravité de ce premier tressaillement populaire et que l'émeute fut conjurée avant d'éclater, par des pourparlers à l'amiable. La réconciliation entre le frère et la sœur eut donc lieu, suivant le désir de César, et fut célébrée par un grand festin<sup>2</sup>. Elle aurait pu être sincère,

1. Judeich (p. 81) défend contre Drumann (III, p. 535 sqq.) le récit de Dion Cassius, mais en concédant que César prévint plutôt qu'il n'apaisa l'émeute. Le fait qu'on trouve, en 43, un gouverneur égyptien à Cypre (Sérapion) ne prouve pas que César eut réellement, dès novembre 48, l'intention de démembrement l'empire romain au profit de Cléopâtre, comme le fit plus tard Antoine.

2. Plut., *Caes.*, 49. Description du festin dans Lucain (X, 107-172), allongée par la conférence scientifique du sage Achorée (173-331). D'après Lucain, le mariage du frère et de la sœur n'était jusque-là qu'une formalité exigée par

si les conseillers du roi avaient su se résigner à leur propre déchéance ; mais elle n'amena qu'une détente apparente, durant laquelle chacun des deux partis s'efforçait de ne pas être dupe de l'autre.

César avait l'œil sur les menées de Pothin, qui avait déjà essayé, paraît-il, de l'empoisonner, et il se gardait bien soit de partir, soit de laisser échapper le roi, qui, en réalité, lui servait d'otage et se trouvait prisonnier dans son propre palais <sup>1</sup>. Il affectait, pour sa part, une grande tranquillité, se promenant par la ville, assistant avec le public aux cours de philosophie et passant volontiers les nuits en festins, ce qui était encore une façon d'associer la vigilance au plaisir <sup>2</sup>. Pothin, de son côté, poussait à une rupture qu'il avait intérêt à brusquer, sans attendre que le Romain eût fait venir d'autres troupes à Alexandrie. Ses agents travaillaient l'opinion populaire, déplorant l'humiliation du roi, insinuant que César se réservait de l'écartier tout à fait pour donner la souveraineté à sa concubine, si l'on n'y mettait bon ordre. En même temps, il irritait les soldats romains en ne leur donnant pour rations que du vieux blé gâté, le roi en le condamnant à manger dans de la vaisselle commune, sous prétexte que César avait reçu en nantissement la vaisselle d'or et d'argent, et César lui-même en refusant de lui rembourser le reliquat de sa créance avant qu'il ne fût parti <sup>3</sup>. Il poussa l'habileté jusqu'à dépouiller les temples, en faisant savoir

l'étiquette dynastique. Maintenant, il est consommé, et Pothin éperdu écrit à Achillas : *Invasit Cleopatra domum... nubet soror impia fratri; | Nam Latio jam nupta duci est, interque maritos | Discurrens, Aegypton habet Romanque meretur.* Cléopâtre va demander leurs têtes au jeune homme, qui les lui accordera. *Si fuerit formosa soror... ; rex hinc conjux, hinc Caesar adulter : | En sumus, ut fatear, tam saeva iudice sontes* (X, 353 sqq.).

1. C'est seulement après l'attentat sur les parlementaires (ci-après) que César avoue s'être arrangé de façon à tenir le roi à sa discrétion (*quo facto, regem ut in sua potestate haberet Caesar efficit.* III, 109) ; mais il est évident que jusque-là, le roi n'était libre qu'en apparence. Il fut désormais surveillé de très près (δεινῶς γὰρ ἐφυλάσσετο. Dio Cass., XLII, 42).

2. Plut., *Caes.*, 48. Frontin., *Strateg.*, I, 1, 5. Appian., *B. Civ.*, II, 89.

3. Plut., *Caes.*, 48.

qu'il y était contraint par les exigences de César et la pénurie du Trésor, de façon à exalter le fanatisme religieux chez les Égyptiens de race, indifférents aux querelles politiques <sup>1</sup>. Quand il jugea le moment venu, il envoya ses instructions à Achilles, qui, laissant à Péluse une garnison assez forte pour intercepter le passage aux légions césariennes d'Asie, marcha sur Alexandrie avec 2,000 cavaliers et 20,000 hommes de pied <sup>2</sup>. Il était évident que, à l'approche de l'armée égyptienne, la capitale, une ville de trois cent mille âmes <sup>3</sup>, allait se soulever d'un élan irrésistible, et que César, pour s'être oublié trop longtemps dans les bras de Cléopâtre, allait être pris au piège.

On ne peut pas tout à fait croire César sur parole quand il assure qu'« il était forcément retenu à Alexandrie par les vents étésiens, qui sont des plus contraires à ceux qui partent de ce port <sup>4</sup> ». Le grand homme, avec une pudeur dont il faut lui savoir gré, jette un voile discret sur la véritable cause de son imprudence. C'était, en effet, une imprudence — l'événement le prouva assez — que de courir le risque d'être enfermé dans une ville populeuse, animée de sentiments hostiles, avec des forces tout à fait insuffisantes. L'armée d' Achilles n'était nullement à dédaigner. Elle se composait de « Gabinien », c'est-à-dire de vétérans qui, pour avoir désappris la discipline romaine, n'avaient point oublié pour cela leur ancien métier; de pirates, de bandits recrutés en Cilicie et en Syrie, de déserteurs, d'exilés, d'esclaves et de forçats en rupture de ban; tous gens aguerris

1. Dio Cass., XLII, 34. Oros., VI, 15, 29.

2. Plutarque (*Caes.*, 49) dit que Pothin fut mis à mort par César avant le début des hostilités et que Achilles s'enfuit en même temps auprès de l'armée : c'est une double inexactitude.

3. Diod., XVII, 52.

4. *Caes.*, B. Civ., III, 107. Plutarque (*Caes.*, 48) mentionne, comme à regret et sans s'y arrêter, l'opinion de ceux qui blâmaient César de s'être engagé, par amour pour Cléopâtre, dans une guerre « inutile, sans gloire et périlleuse ». Aussi se borne-t-il à résumer en deux pages assez confuses l'histoire de cette malencontreuse équipée.

par une longue série d'aventures et « vieillis dans les nombreuses guerres d'Alexandrie », héros d'émeutes et artistes en barricades <sup>1</sup>. César, au contraire, n'avait avec lui que des légionnaires, trop peu nombreux pour qu'il pût livrer bataille hors de la ville et inexpérimentés dans la guerre des rues. Quand César fut informé des mouvements de l'armée égyptienne, il fit prendre les armes à ses soldats et invita le roi à arrêter lui-même la marche d'Achillas en lui signifiant ses volontés. La cour envoya donc à la rencontre du général deux personnages considérables, Dioscoride et Sérapion : mais Achillas, sans vouloir les entendre, donna ordre de les mettre à mort. L'un fut tué, et l'autre emporté par les siens en piteux état. Il n'y avait plus à parlementer, mais à combattre <sup>2</sup>.

Pour suivre les péripéties de la « Guerre alexandrine <sup>3</sup> », il faut se rendre un compte exact de la disposition des lieux qui en furent le théâtre. Alexandrie, bâtie à 18 kil. de la Bouche Canopique sur l'étroite langue de terre qui s'étend entre le lac Maréotis et la mer, formait un parallélogramme allongé, de 30 stades (4 kil. 725) environ sur une largeur moyenne de 7 à 8 stades, orienté du S.-O. au N.-E. Ce parallélogramme, sillonné de larges rues rectilignes parallèles aux axes et perpendiculaires entre elles, comprenait deux parties distinctes, subdivisées elles-mêmes en quar-

1. *Caes., B. Civ.*, III, 110.

2. *Caes., op. cit.*, III, 109. Nous retrouverons plus tard un Dioscoride (ci-après, p. 210, 3) et un Sérapion (p. 226.) Il faut admettre, par conséquent, que l'un d'eux était un homonyme de celui qui fut tué.

3. Sur l'auteur véritable (A. Hirtius) et l'autorité du *Bellum Alexandrinum* publié sous le nom de César, voy. l'historique de la question depuis Nipperdey dans Martin Schanz, *Gesch. d. röm. Litteratur*, I<sup>3</sup> [1898], p. 211-214. Le récit d'Hirtius fait suite au *De bello civili* de César, et la moitié seulement (1-33) concerne la guerre d'Alexandrie. Il est complété sur quelques points par Plutarque et surtout par Dion Cassius (XLII, 34-44). Quant à la disposition matérielle des lieux, je ne puis que renvoyer, comme je l'ai déjà fait (I, p. 122, 1), aux ouvrages spéciaux pourvus de cartes et de plans, et — subsidiairement, comme pour cette Histoire tout entière — aux Atlas de géographie historique. Une étude topographique et archéologique serait ici un hors-d'œuvre. Il convient de se borner à l'indispensable.

tiers : Rhakotis ou la Ville-Vieille, au S.-O., avec l'acropole et le Sérapéum, et au N.-E., Bruchion, où se trouvaient le palais royal, le Musée, le Stade et le Gymnase. La rade, fermée du côté de la haute mer par l'île de Pharos, était divisée au milieu par une digue artificielle (*Heptastadion*) menée du quai à l'île, à peu près dans l'axe de la rue transversale qui séparait Bruchion de Rhakotis, et formait ainsi deux ports communiquant entre eux par deux passages ménagés dans la digue : le Grand-Port en face de Bruchion, l'Eunostos ou Port du Bon-Retour, en face de Rhakotis. Le Grand-Port, limité du côté de l'E. par la pointe de Lochias, s'ouvrait au N. sur la haute mer par une entrée ou passe assez difficile, resserrée entre la célèbre tour du Phare et les récifs de l'Acrolochias. L'Eunostos était largement ouvert au S.-O. et offrait un abri moins sûr ; mais dans l'Eunostos même, au milieu du quai de Rhakotis, était ménagé un petit bassin dit la Cassette (*Κιβωτός*), où venait déboucher un canal mettant le lac Maréotis en communication avec la mer et conduisant, par une branche latérale qui tournait à l'E. en longeant le lac Maréotis, jusqu'au bras Canopique du Nil. Comme il n'y avait dans Alexandrie ni sources, ni puits, c'est ce canal latéral qui l'approvisionnait d'eau douce. Cette eau, souvent limoneuse, était amenée par des conduites souterraines dans des citernes, où elle se clarifiait par le repos<sup>1</sup>.

César se trouvait donc, avec la cour, dans le palais royal, non loin de l'angle S.-E. du Grand-Port, sa petite armée

1. (Caes.), *B. Alex.*, 5. L'auteur suppose que le plan d'eau du canal est assez élevé pour desservir toute la ville (?) : *Alexandria est fere tota suffossa specusque habet a Nilo pertinentes, quibus aqua in privatas domos inducitur. La plebes ac multitudo se contentait de l'eau bourbeuse et malsaine du canal, quod fons urbe tota nullus est.* Sur l'alimentation d'Alexandrie en eau du Nil, voy. l'inscription gréco-latine de l'an 10/11 p. Chr., commentée par Mommsen (*Eph. Epigr.*, VI [1892], p. 448-450). Il résulte de ce texte qu'Auguste amena directement du Nil une eau qui ne se mêlait plus aux eaux croupies du lac Maréotis, comme au temps de César (*flumen Sebastum a Schedia induxit quod per se toto oppido fueret*).



occupant les rues et maisons d'alentour, lorsque les troupes d'Achillas débouchèrent par la porte Canopique et prirent possession du reste de la ville. Aussitôt l'effervescence prévue se manifesta. Le mot d'ordre fut de courir au palais pour délivrer le roi et exterminer les insolents étrangers qui se croyaient déjà en pays conquis <sup>1</sup>. Achillas se hâta de cerner le quartier où les Romains s'étaient retranchés, mais les premières tentatives ne tournèrent pas à son avantage. Il trouva les rues barrées par des cohortes et les maisons transformées en forteresses. C'est du côté du port que se tourna le principal effort de l'attaque et de la défense. Par une négligence qu'explique à peine le désir de ne pas trahir avant le temps leurs intentions hostiles, les Alexandrins avaient laissé dans le Grand-Port, sans équipages et sans surveillance, toute leur flotte, 72 navires de guerre, y compris les 50 trières et pentères nouvellement revenues de Dyrhachion. Les troupes d'Achillas cherchèrent à s'en emparer; mais César, qui se sentait perdu si les ennemis restaient maîtres des communications par mer, réussit à y mettre le feu, ainsi qu'aux navires qui se trouvaient dans les arsenaux. Plus de 440 vaisseaux furent ainsi consumés <sup>2</sup>. L'incendie fut si violent qu'il gagna le quai et les bâtiments avoisinants, les greniers à blé et, au dire des auteurs, la Bibliothèque du Musée. On ne saura jamais ce que coûta à la civilisation cette funeste journée : les évaluations des historiens varient tellement quant au nombre des livres détruits que leurs témoignages sont tous également suspects. Les plus modérés parlent de 400,000 volumes, et ils ne se

1. Suivant Lucain (X, 421 sqq.), César aurait pu être surpris et massacré à table, avant l'arrivée d'Achillas, si les Alexandrins n'avaient craint que, dans le désordre d'une attaque nocturne, le roi ne fût enveloppé dans le carnage. Aussi César se sert du roi comme d'un bouclier : *quem ducit in omnia secum* (X, 461). Un parlementaire envoyé par lui aux insurgés, *orator regis, pacisque sequester*, est massacré par eux (X, 467-474). C'est sans doute une transposition libre de l'affaire des parlementaires (ci-dessus, p. 196).

2. Caes., *B. Civ.*, III, 111. (Caes.), *B. Alex.*, 12.

demandent pas s'il est vraisemblable que la Bibliothèque, qui était à assez grande distance du port, ait été incendiée <sup>1</sup>. Nous ignorons aussi comment César put mettre à l'abri des flammes ses propres navires, qu'il devait préserver à tout prix : sans doute il les avait massés dans le petit port ménagé à l'angle oriental du grand pour le service du palais, et le vent portait d'un autre côté.

Désormais, César ne pouvait plus être bloqué du côté de la mer, à moins que l'ennemi n'eût l'idée de fermer l'entrée du Grand-Port. César y songea avant lui et expédia en toute hâte dans l'île de Pharos un poste suffisant pour tenir la passe libre. Lui-même, logé dans un pavillon contigu au théâtre et communiquant par le théâtre avec le port, se trouvait en mesure de correspondre avec le dehors et de tout surveiller autour de lui <sup>2</sup>. Du théâtre il fit sa citadelle et son quartier général : ses soldats, sans expulser les habitants restés avec eux, isolaient et fortifiaient l'espèce de camp où ils étaient enfermés en abattant les maisons qu'ils ne pouvaient occuper et élevant avec leurs débris des ouvrages de

1. Ni César, ni Hirtius ne parlent de l'incendie de la Bibliothèque ; mais on peut objecter qu'ils avaient intérêt à le taire. Les affirmations commencent à Tite-Live : *Quadringenta millia librorum Ateandriae arserunt* (ap. Senec., *Tranq. an.*, 9 — répété par Orose, VI, 15, 31). — *Ad millia ferme voluminum septingenta* (Gell., VII, 17). Ammien Marcellin (XXII, 16, 13) donne le même chiffre, mais en parlant des *bibliothecae inestimabiles* du Sérapéum. Plutarque (*Caes.*, 49) croit à l'incendie de la « grande Bibliothèque ». Mais Lucain parle de l'incendie des « maisons voisines de la mer » (X, 498-9) sans dire un mot de la Bibliothèque, ce qui est assez caractéristique. On ne peut attribuer son silence à une sorte de pudeur patriotique, quand on le voit réveiller le souvenir le plus humiliant et le plus douloureux pour les Romains, en rappelant l'affront infligé à leur orgueil par les Parthes, les Parthes qu'Alexandre, lui, un roitelet de Macédoine, avait su vaincre (X, 46-52). Dion Cassius (XLII, 38) mentionne comme un on-dit (ὡς φασί) la destruction de beaucoup de livres précieux brûlés dans des ἀποθήκαι τῶν βιβλίων, qui pourraient être un dépôt annexe de livres, ou même de papiers, ou encore des magasins de libraires (Parthey, Kiepert, Lombroso, Dziatzko). Judeich (p. 83) est tout disposé à accepter les témoignages anciens. La question reste ouverte ; mais il faut se défier des légendes. Cf. Dziatzko, art. *Bibliotheken* in *R.-E.*, III [1899], p. 411. V. Mortet, *Rech. sur l'emploi des termes βιβλιοθήκη, βιβλιοφυλάξ dans l'Égypte romaine* (Rev. d. Biblioth., IX [1899], p. 97-109).

2. *Caes.*, *B. Civ.*, III, 112.

défense, qu'ils poussaient dans la direction du lac Maréotis, afin d'avoir par là l'eau douce et le fourrage à portée. En même temps, il dépêchait des messagers en Crète, à Rhodes, en Cilicie, en Syrie, en Arabie même, pour hâter les mouvements de ses légions et de sa flotte, pour demander des approvisionnements et des renforts <sup>1</sup>.

Les Alexandrins opposaient à sa ténacité une résolution égale. Ils avaient envoyé dans toute l'Égypte des agents recruteurs qui leur amenèrent un nombre considérable de volontaires, d'armes et de machines de guerre. La ville était devenue à la fois une fabrique d'armes et un camp retranché. Les quartiers éloignés étaient gardés par des milices d'esclaves équipés et nourris aux frais de leurs maîtres ; les cohortes de vétérans se tenaient dans la région centrale, prêtes à se porter, à la première alerte, sur un point quelconque du circuit environnant ; enfin, les assiégeants imitant les assiégés, toutes les rues débouchant au pourtour du refuge des Romains étaient fermées par de triples barricades en pierres de taille de quarante pieds de haut. Dans la partie basse de la ville, du côté de la mer, des tours, les unes fixes, les autres mobiles, complétaient le système de protection imaginé contre les surprises d'un ennemi que l'on savait faible, mais audacieux et habile <sup>2</sup>.

Il ne manquait aux Alexandrins que de mettre de leur côté les apparences du bon droit. La famille royale étant censée rester de son plein gré avec César, leur patriotisme même et leur fidélité au roi prenaient une couleur de rébellion. Ils durent considérer comme un incident heureux l'évasion d'Arsinoé, la fille cadette de Ptolémée Aulète, qui s'échappa du palais avec son père nourricier, l'eunuque Ganymède <sup>3</sup>, et vint représenter dans le camp alexandrin

1. (Caes.), *B. Alex.*, 1. 7. Dio Cass., XLII, 37.

2. (Caes.), *B. Alex.*, 2. J'ai peine à croire au *quadrato saxo* et aux *XL pedes*.

3. Deux eunuques menaient la résistance, — *ne virilia quidem portenta, Pothinus atque Ganymedes* (Flor., IV, 2, 60), — l'un en trahise, l'autre ouvertement ; et Ptolémée aussi est pour Lucain un *semivir* (VIII, 552).

l'autorité royale (septembre 48). S'ils ne la proclamèrent pas reine, comme le prétend Dion Cassius <sup>1</sup>, elle leur tint provisoirement lieu de roi. La fuite d'Arsinoë et sa présence au camp des Alexandrins eut des deux côtés des conséquences inattendues. César profita sans doute de l'occasion pour faire une enquête et intimider la bande d'intrigants dont il se savait entouré. Pothin, pris en flagrant délit de correspondance secrète avec Achilles, fut mis à mort par ordre de César <sup>2</sup>. Du côté des Alexandrins, la présence de la jeune princesse, qui devait assurer l'union, fut au contraire une occasion de discorde. Le crédit dont jouissait Ganymède excita la jalousie d' Achilles, qui n'entendait pas passer du premier plan au second. Le conflit ne dura pas longtemps. Ganymède, qui savait son adversaire prompt aux violences, le prévint en se faisant donner par Arsinoë l'ordre de le mettre à mort <sup>3</sup>.

Ganymède devint donc le chef de l'armée alexandrine, et les Romains s'aperçurent bientôt que le nouveau commandant ne manquait ni d'invention, ni d'énergie. Ganymède avait imaginé de réduire les Romains à se rendre ou à quitter la place en les privant d'eau douce. Pour arriver à son but, il barra du côté du fleuve et remplit d'eau de mer, puisée

1. Dio Cass., XLII, 39. Lucain (X, 520 sqq.) dit simplement qu'Arsinoë *castra carentia rege | Ul proles Lugaea tenet*. Arsinoë fut plus tard victime de la rancune de Cléopâtre. La critique sévère de Drumann a tout à fait discrédité le récit de Dion Cassius, qui tourne au roman. Pothin est mis à mort de peur qu'il ne fasse évader le roi; celui-ci est surveillé ostensiblement et forcé de parler avec les Alexandrins, qui refusent de lui obéir. Ceci n'est pas invraisemblable; mais l'histoire du combat naval à la suite duquel les Alexandrins se barricadent dans l'Eunostos, où César achève de les enfermer en coulant à l'entrée des bateaux chargés de pierres (XLII, 38), rend inintelligibles les événements qui suivent, relatés par César ou Hirtius.

2. Caes., *B. Civ.*, III, 112. Plut., *Caes.*, 49. Lucain regrette qu'un pareil misérable n'ait pas été puni d'un supplice infamant : *décapité, Magni morte perit* (X, 519).

3. (Caes.), *B. Alex.*, 4. Dio Cass., XLII, 40. Dion Cassius ajoute : *ὡς καὶ τὸ ναυτικὸν προδόντα*. On devait cependant bien savoir comment la flotte avait été brûlée. Appien (*B. Civ.*, II, 90) dit que Pothin et Achilles furent mis à mort par César, comme assassins de Pompée, ce qui est une erreur, au moins pour Achilles, et que Théodote s'échappa (alors ou plus tard).

à grand renfort de machines, les conduites qui amenaient l'eau du Nil dans le quartier occupé par César. L'eau des citernes y prit d'abord un goût saumâtre, puis devint tout à fait impotable. Pour le coup, les soldats de César furent consternés; ils se croyaient perdus et ne parlaient que de fuir. César les calma de son mieux en leur représentant qu'on trouverait infailliblement de l'eau en creusant des puits; qu'au pis aller, ils pourraient toujours, avec leurs navires, en aller chercher à Parætonion ou du côté opposé<sup>1</sup>; enfin, que, s'ils faisaient mine de s'embarquer, l'ennemi, qui les guettait, ne leur en laisserait pas le temps et les massacrerait tous. Les centurions eurent ordre de commencer aussitôt le forage des puits, sans discontinuer le travail, de jour et de nuit, et l'on trouva en effet de l'eau potable en abondance. La ruse de Ganymède fut ainsi déjouée.

Sur ces entrefaites arriva au secours de César la 37<sup>e</sup> légion, expédiée d'Asie par Cn. Domitius Calvinus, avec du blé, des armes et des machines de guerre. Seulement, les navires à voiles qui la portaient furent poussés par le vent d'est au-delà du port d'Alexandrie, où ils n'avaient pu entrer par le mauvais temps, et il fallut que César, prévenu par un aviso à rames, allât à leur rencontre pour les remorquer. Laissant donc ses soldats derrière les retranchements, il partit emmenant avec lui toute sa flotte, montée seulement par les équipages. L'audace lui ayant toujours réussi, il comptait aller et revenir sans encombre. Il avait couru de bien autres risques quand, seul par une nuit noire, il traversait l'Adriatique pour aller chercher ses légions à

1. *Vel a sinistra parte a Paraetonio vel a dextra ab insula* ([Caes.], *B. Alex.*, 8). Ce texte est loin d'être clair, et les hypothèses des commentateurs ne l'ont guère éclairci. Parætonion était à une distance énorme, et l'île, si c'était Pharos, était à la gauche de César et dépourvue d'eau. On est obligé d'entendre par *insula* le Delta (Drumann, Judeich), et par Parætonion (*Paratonion* mss.) une source quelconque (Albaradan, d'après Mahmoud-Bey). C'est un de ces détails qui font suspecter la compétence du rédacteur du *Bellum Alexandrinum*.

Brindes. Mais des cavaliers alexandrins, envoyés pour suivre ses mouvements, capturèrent aux environs de Chersonésos, à 11 kil. de la ville, des matelots descendus à terre pour y prendre de l'eau. Ils apprirent ainsi que César en personne était sur sa flotte et n'avait pas de soldats avec lui. Aussitôt, les Alexandrins réunirent tout ce qui leur restait de navires dans l'Eunostos et se portèrent à sa rencontre, au moment où il revenait avec ses renforts. Le jour tombait, et César aurait bien voulu éviter un engagement le long d'une côte qu'il connaissait mal; mais, un vaisseau rhodien s'étant trop écarté et s'étant laissé cerner par l'ennemi, il fallut le secourir, et le combat devint bientôt général. Grâce à l'incomparable habileté des équipages rhodiens, il se termina par la défaite des Alexandrins, que la nuit sauva d'un désastre complet. Le vainqueur ramena dans le Grand-Port ses bâtiments de charge, remorqués à la rame par les vaisseaux de guerre <sup>1</sup>.

A partir de ce moment, les deux partis, également obstinés, travaillent à combler les lacunes de leur outillage. Ganymède, comprenant qu'il lui fallait à tout prix une flotte, fit venir à Alexandrie tous les bateaux de douaniers stationnés aux différentes bouches du Nil : on tira des dépôts de vieilles coques qui n'avaient pas pris la mer depuis nombre d'années, et, avec des planches et solives empruntées aux toitures des édifices publics, on les mit en état de naviguer à courte distance. Les Alexandrins eurent ainsi en peu de temps 27 navires de haut bord, sans compter une foule de petites embarcations, à opposer aux 34 vaisseaux de guerre de César. En même temps, Ganymède, maître de l'Hepta-

1. (Caes.), *B. Alex.*, 9-12. Il y a ici dans le texte une lacune. Judeich (p. 89) la comble avec le récit sus-mentionné (p. 201, 1) de Dion Cassius, qu'il suppose antidaté. Drumann (III, p. 541) admet bien, avec Dion, que les Alexandrins aient barré l'accès de l'Eunostos, mais en fermant les percées ménagées dans l'Heptastade (que nous allons cependant trouver ouvertes plus loin). Enfin, Mommsen veut, contre le texte de Dion, qu'il s'agisse de l'entrée du Grand-Port, et que la flotte romaine soit restée dehors, en rade ouverte (*R. G.*, III<sup>4</sup>, p. 425).

stade, réussit peut-être à déloger de Pharos la petite garnison que César y avait installée au début des hostilités <sup>1</sup>. Le cercle se resserrait autour des Romains : leur flotte n'était même plus en sécurité dans le Grand-Port, car, par les ouvertures ménagées dans la digue, les Alexandrins lançaient des brûlots et tentaient des surprises. Aussi, tout en cherchant à faire une trouée du côté du lac Maréotis, César n'oublia pas qu'il était encore plus important de ne pas se laisser barrer l'accès de la mer. Il résolut d'aller attaquer la flotte alexandrine, de s'emparer de Pharos et de l'Heptastade, et de refouler ainsi les Alexandrins dans la ville proprement dite.

Il sortit donc du port avec ses 34 navires de guerre, montés par l'élite de ses soldats, contourna l'île de Pharos et vint ranger ses lignes à l'entrée de l'Eunostos. Là, il y eut un moment d'hésitation. Entre la flotte romaine et celle des Alexandrins, qui attendaient l'attaque dans le port même, les gros vaisseaux en avant, les barques et brûlots derrière, s'étendait un banc de sable formant barrière et ne laissant aux vaisseaux de guerre qu'une passe assez resserrée. Ceux qui entreraient les premiers seraient évidemment assaillis et cernés avant que les autres eussent le temps d'arriver à leur secours. Du haut des toits et terrasses, une foule hale-tante d'émotion, Alexandrins et Romains, suivait du regard les apprêts de la bataille. Enfin, le capitaine rhodien Euphronor se dévoua : il franchit la passe avec quatre navires et sut si habilement manœuvrer qu'il tint en échec toute la flotte alexandrine, pendant que le reste de la flotte romaine entra à toute vitesse dans le port. Dès lors, les navires ne pouvant plus évoluer dans l'étroit espace où ils étaient enfermés, ce fut un combat corps à corps, où la supériorité du soldat romain décida de la victoire. Les Romains prirent

1. Point contesté : la prise du Phare par les Alexandrins, qui de là barrent l'accès du Grand-Port (ci-dessus, p. 203, 1), devait être relatée dans la lacune qu'offre ici (§ 12) le texte du *Bellum Alexandrinum* (Mommsen); ou bien les Romains n'occupaient que la tour et n'en ont pas été délogés (Judeich, p. 91).

deux navires, en coulèrent trois, et ne perdirent pas un seul des leurs : les bâtiments alexandrins se réfugièrent sous la protection des môles et édifices qui bordaient le quai du côté de la ville. César n'osa les poursuivre jusque-là, mais il se promit de faire mieux quand il serait maître de l'île de Pharos et de l'Heptastade <sup>1</sup>.

Aussitôt, le lendemain peut-être, sans laisser aux ennemis le temps de se remettre d'une si chaude alerte, il fit monter sur de petites embarcations dix cohortes et un certain nombre de cavaliers gaulois versés dans l'infanterie légère, avec ordre d'assaillir l'île du côté du port, tandis que lui-même, avec les gros navires, irait faire une fausse attaque du côté opposé. Le plan réussit à merveille. Au début, les gens de Pharos se défendirent avec succès, faisant pleuvoir du haut des maisons une grêle de traits sur les assaillants qui, obligés d'escalader des quais à pic, se heurtant à chaque tentative aux postes armés échelonnés le long du rivage, harcelés par des galères habilement manœuvrées, se trouvaient dans une situation des plus difficiles. Mais, dès que les plus hardis ou les plus heureux eurent trouvé un point accessible et pris pied sur le rivage, la panique se mit parmi les insulaires. Ceux-ci s'enfuirent en désordre, et leur frayeur fut si grande qu'ils ne songèrent même pas à utiliser l'abri de leurs maisons et de leurs tours contre un ennemi qui n'avait apporté avec lui ni claies ni échelles. On les vit se ruer, affolés, du côté de la digue et se jeter à la nage pour gagner le quai de Rhakotis, distant de 800 pas. Les Romains en tuèrent un grand nombre et firent six cents prisonniers. César laissa ses soldats piller à leur aise et fit abattre les maisons <sup>2</sup>.

Maître de Pharos, il était en bonne position pour s'emparer de la digue. Les Pharites, dans leur désarroi, avaient abandonné le fortin qui protégeait le pont jeté sur l'ouver-

1. (Caes.), *B. Alex.*, 13-16.

2. (Caes.), *B. Alex.*, 17-18.



ture ou passe ménagée dans la digue du côté de l'île : César y installa aussitôt un poste. Le lendemain, il s'empara de l'autre pont, celui qui faisait pendant au premier du côté d'Alexandrie. Puis, sans perdre de temps, il amena sur la digue trois cohortes, qui se mirent, sous sa direction, à barricader l'entrée du pont tournée vers Alexandrie et à combler avec des pierres les passes formées par les arches des deux ponts, de façon à couper toute communication entre le Grand-Port et l'Eunostos. Tout allait à souhait pour les Romains ; mais ils apprirent à leurs dépens que la vigilance leur était aussi nécessaire que l'ardeur. L'une des passes était déjà obstruée et l'on s'occupait de combler l'autre, lorsque les Alexandrins assaillirent brusquement la barricade du pont, pendant que leurs navires s'approchaient de la digue et tiraient sur les légionnaires des trois cohortes. César dirigeait la défense, et il se fût sans doute tiré à son honneur de ce mauvais pas ; mais une partie des équipages de la flotte romaine, moitié par curiosité, moitié par zèle, se porta sans ordre à son secours, sur des canots, et escalada tumultueusement la digue, qui se trouva ainsi encombrée. Le désordre commençait. Les pierres et les balles de fronde qui pleuvaient du haut de la digue tinrent d'abord les Alexandrins à distance ; mais, quelques-uns d'entre eux ayant réussi à débarquer sur un point moins bien gardé et à opérer une attaque de flanc, le désarroi se mit aussitôt dans la cohue pressée autour de César. Les matelots regagnèrent en toute hâte leurs canots, retirant derrière eux les échelles et prenant le large pour empêcher les Alexandrins de les poursuivre. Ébranlés à leur tour par l'exemple de cette fuite désordonnée, voyant que, assaillis par devant, ils étaient maintenant pris à revers et allaient être abandonnés par les navires, les légionnaires lâchèrent pied. Ce fut un sauve-qui-peut général. Les embarcations qui se trouvaient à portée furent envahies et coulèrent sous la surcharge ; ceux qui s'attardèrent sur la digue furent massacrés ; il n'échappa que

ceux qui purent gagner à la nage les barques déjà démarquées ou, plus loin, les navires à l'ancre. César lui-même, après avoir vainement essayé de rallier ses hommes, fut entraîné dans la déroute. Quand il vit que son canot était pris d'assaut par les fuyards et allait sombrer sous leur poids, il se jeta à la nage et atteignit ainsi un navire d'où il envoya des embarcations au secours de ses compagnons <sup>1</sup>. On prétendit plus tard qu'il avait franchi à la nage un espace de deux cents pas, élevant au-dessus de l'eau, de la main gauche, des papiers importants qu'il ne voulait pas mouiller et tirant avec les dents son manteau de guerre <sup>2</sup>. C'est là encore, très probablement, un ornement d'un goût douteux ajouté à l'histoire par la légende. Il serait bien étrange que César ait eu sur lui, en un pareil lieu, des documents si précieux, et l'anecdote est démentie par d'autres témoignages au moins aussi croyables. Ceux-ci affirment que le manteau rouge du général resta en guise de trophée aux mains des Alexandrins <sup>3</sup>, qui le brûlèrent triomphalement comme représentant César lui-même : quant aux fameux papiers, ils n'en disent mot, et Appien n'aurait pas écrit, s'il y avait cru, que César fut obligé de plonger à plusieurs reprises pour échapper aux traits de l'ennemi. Dans cette malheureuse journée, César perdit environ 400 légionnaires, un nombre plus considérable encore de matelots, et les Alexandrins, de nouveau maîtres de la digue, rouvrirent les passes que les Romains avaient essayé de combler.

Cependant, ce succès des Alexandrins n'avancait guère

1. (Caes.), *B. Alex.*, 21.

2. Suet., *Caes.*, 64 (*paludamentum mordicus trahens*). Les autres (Plut., *Caes.*, 49. Dio Cass., XLII, 40. Zonar., X, 10. Oros., VI, 15, 34) ne parlent que des papiers. Ici s'arrête la *Pharsale* inachevée de Lucain.

3. Dio Cass., *loc. cit.* Appian., *B. Civ.*, II, 90. Flor., IV, 2, 59 (*relicto quidem in fluctibus paludamento, seu fato seu consilio, ut illud ingruentibus hostium telis saxisque peteretur*). Dion Cassius croit à l'histoire des papiers; mais il affirme avec Appien que les Alexandrins brûlèrent le manteau πρὸς τὸ τροπαιον ὃ ἕστησαν τῆς τροπῆς ταύτης, ὡς καὶ αὐτὸν ἐκείνων ἡρηκότας. Ce feu de joie pouvait être, par surcroît, un envoûtement magique.

leurs affaires. César, qu'ils avaient cru mort, leur échappait, et, loin d'être découragés, ses soldats ne demandaient qu'à venger leur affront. On savait d'ailleurs que César attendait des renforts et qu'il lui suffisait de gagner du temps pour accroître ses chances. Enfin, on était mécontent du gouvernement provisoire dirigé par Ganymède, ou du moins le parti de l'opposition était devenu le plus nombreux. Les Alexandrins se décidèrent donc à négocier pour se faire rendre à l'amiable leur roi, qu'ils n'avaient pu délivrer de vive force. Il est très probable que cette idée leur fut suggérée par le roi lui-même, avec lequel ils entretenaient une correspondance secrète, et que Ptolémée n'agissait pas non plus tout à fait à l'insu de César. Le roi était las de sa captivité, humilié du rôle qu'il jouait à côté de Cléopâtre, inquiet en songeant qu'à la longue, Arsinoé, aidée de Ganymède, apprendrait aux Alexandrins à se passer de lui. De son côté, César n'avait plus un intérêt évident à garder son prisonnier, au lieu de traiter avec lui. Il pouvait même se douter que la mise en liberté du roi ne serait du goût ni d'Arsinoé, ni de Ganymède, et provoquerait chez les Alexandrins quelque crise intérieure, qui aurait pour premier effet de les affaiblir en les divisant. Enfin, quoi qu'il arrivât, il gardait avec lui la reine, qui lui était utile à tous points de vue. César accepta donc de bonne grâce le rôle de dupe. Les députés alexandrins ayant déclaré devant lui qu'ils étaient tous fatigués d'Arsinoé et de la tyrannie de Ganymède; qu'ils ne pouvaient traiter sans leur roi, mais se soumettraient volontiers dès qu'il le leur ordonnerait, César fit semblant de les croire sur parole. Il adressa au roi, en lui annonçant qu'il était libre, un discours fort touchant, auquel le jeune comédien répondit en protestant avec larmes qu'il ne voulait pas quitter César, même pour régner. Il pleurait pour tout de bon, mais c'était de joie <sup>1</sup>.

1. (Caes.), *B. Alex.*, 22-24. Il se conduisit de telle sorte aussitôt après, *ut acrimas, quas in colloquio projecerat, gaudio videretur profudisse.*

Une fois hors de la geôle, Ptolémée ne songea plus qu'à pousser avec vigueur les hostilités contre les Romains. Seulement, il avait commencé par renvoyer Ganymède et n'était pas de force à le remplacer <sup>1</sup>. Les troupes royales n'avaient pas confiance dans ce jeune homme sans expérience ni capacité, qui voulait faire le général. César n'eut qu'à s'applaudir de sa perspicacité, que ses amis prenaient pour de la bonté d'âme et même pour de la naïveté. Une tentative faite par les Égyptiens pour intercepter les arrivages de provisions expédiées par mer aux Romains n'aboutit qu'à une action indécise. Les croiseurs égyptiens s'étaient mis en embuscade dans la bouche Canopique ; la flotte romaine, mise par César sous les ordres de son questeur Ti. Claudius Nero, vint les y relancer et leur livra une bataille en règle. L'amiral romain s'attribua la victoire ; mais elle fut chèrement achetée, car elle coûta la vie au vaillant Euphranor, qui, entraîné par son ardeur en avant des siens, fut cerné par les navires alexandrins et périt avec sa tétrère victorieuse <sup>2</sup>.

Sur ces entrefaites, les Alexandrins apprirent avant César lui-même qu'une petite armée levée dans la Cilicie, la Syrie et les contrées voisines, renforcée par les contingents des dynastes de la Palestine, les Juifs sous Antipater <sup>3</sup>, les Arabes sous Iamblichos et son fils Ptolémée, marchait au secours des Romains. Elle était commandée par Mithridate de Pergame, un protégé et peut-être fils naturel de Mithridate le Grand, devenu le fidèle ami de César et commissionné

1. Il n'est plus question de Ganymède par la suite. Florus (IV, 2, 60) dit vaguement que, comme Théodote, les eunuques *Pothinus atque Ganymedes* furent *diversa per mare et terras fuga morte consumpti*. D'autre part, un scolaste de Lucaïn (Schol. Berol. et Guelferbyt. ad Lucan., X, 521, cité par Judeich, p. 77, 1) dit que Ganymède figura avec Arsinoé dans le triomphe de César.

2. (Caes.), *B. Alex.*, 24. Cf. Dio Cass., XLII, 40. Oros., VI, 15, 34. Ce Ti. Claudius Nero est le père de l'empereur Tibère et de Drusus (Suet., *Tib.*, 4).

3. Cet Antipater, père d'Hérode le Grand, était déjà venu à Alexandrie avec Gabinus en 55. Il avait à se faire pardonner d'avoir pris parti pour Pompée. Aussi fit-il preuve de zèle, se distingua à la présente bataille, et reçut de César, avec le droit de cité romaine, la « tutelle » du dernier Hasmonéen, Hyrcan II, que son fils Hérode devait remplacer.

par lui au début de la guerre alexandrine <sup>1</sup>. Mithridate avait pris d'assaut Péluse, où la garnison laissée par Achilles avait opposé une vive résistance, et il marchait sur Alexandrie par la route qui était pratiquement la plus courte pour une armée de terre, en remontant la branche Pélusiaque et descendant le bras Canopique <sup>2</sup>. Quand il approcha d'Alexandrie, avant qu'il n'eût franchi la branche Canopique, les Alexandrins envoyèrent, pour lui barrer le passage, un corps d'armée sous la conduite de Dioscoride <sup>3</sup>. Leurs troupes, bien supérieures en nombre à l'ennemi, se firent battre par leur imprudence. A cette nouvelle, Ptolémée et César mirent sur pied toutes leurs troupes disponibles; l'un pour écraser Mithridate, l'autre pour le sauver. Le roi fit passer ses troupes par le canal, ce qui abrégait les distances. César, qui ne voulait pas de combat sur le fleuve, prit un autre chemin. Les navires sur lesquels il avait embarqué ses soldats suivirent d'abord ostensiblement la même direction par mer; puis, éteignant leurs feux et virant de bord, ils filèrent à toute vitesse du côté de l'ouest et débarquèrent les troupes

1. Strab., XIII, p. 625. Dio Cass., XLII, 41. G. Hirschfeld, *Die Abkunft des Mithridates von Pergamon* (Hermes, XIV, [1879], p. 474-475), complète le texte de Strabon à l'aide d'inscriptions. Mithridate était fils de Ménodote et de la princesse galate Adobogiona (Strab.), fille elle-même de Déjotaros, tétrarque des Trocmes, et sœur de Brogitaros, qui fut le gendre du Déjotaros roi des Tolistoboïens, le client de Cicéron.

2. Hirtius ne dit rien de la route suivie entre Péluse et Alexandrie: mais Josèphe (XIV, 8[14], 1) affirme que Mithridate prit par Memphis, et, en effet, la route directe longeant le rivage du Delta est coupée par tant de bras du Nil, de canaux et de lacs, qu'elle est impraticable pour une armée. Drumann (III, p. 546) récuse le témoignage de Josèphe; mais Mommsen, Peter, Judeich, Mahaffy, en font cas, et avec raison. On se demande seulement si le combat livré *περι τὸ καλούμενον Ἰουδαίων στρατόπεδον*, après que l'armée eut contourné *τὸ καλούμενον Δέλτα*, est bien celui que relate Hirtius (*B. Alex.*, 27), lequel, toujours peu précis en matière de topographie, fait traverser aux troupes alexandrines *flumen a Delta*.

3. Dio Cass., XLII, 41. Si l'auteur n'a pas commis de méprise, ce Dioscoride doit être celui qui avait failli être massacré comme parlementaire par Achilles (ci-dessus, p. 196) et qui aurait suivi son roi dans le camp alexandrin. Le nom de Dioscoride étant moins répandu en Égypte que celui de Sérapion, il y a chance pour que l'homonyme du parlementaire disparu soit le Sérapion gouverneur de Chypre (ci-après, p. 226).

à Chersonésos. De là, contournant à marches forcées le lac Maréotis, César parvint à rejoindre Mithridate avant que Ptolémée fût en mesure de l'attaquer<sup>1</sup>. C'était maintenant au roi de se tenir sur la défensive.

Ptolémée avait fort habilement établi son camp sur une hauteur où il se trouvait protégé d'un côté par le Nil, de l'autre par un marécage, et en avant, du côté de l'ennemi, par un canal à rives escarpées qui formait une première ligne de défense à environ 7,000 pas (10 kil.) du camp. Cette barrière, défendue par toute la cavalerie égyptienne et l'élite des tirailleurs, arrêta d'abord l'armée romaine. A la fin, des cavaliers germains trouvèrent moyen de passer à gué en divers endroits; les légionnaires jetèrent d'une rive à l'autre de grands arbres, et tous se ruèrent sur les Égyptiens avec une telle impétuosité que ceux-ci n'eurent pas le temps de fuir et furent presque tous massacrés. César, pour profiter de la terreur du moment, poussa droit au camp; mais il trouva la position trop forte, trop bien gardée, et ses soldats trop fatigués pour donner l'assaut.

Le lendemain, il lança toutes ses troupes contre une redoute établie dans un bourg voisin du camp et communiquant avec lui par un couloir fortifié, espérant utiliser l'élan produit par cet exploit facile pour assaillir le camp lui-même. Mais, la redoute une fois prise, l'attaque ne réussit ni sur le front, où les assiégés avaient massé leurs meilleures troupes, ni du côté du Nil, où les assaillants recevaient dans le dos les projectiles lancés par les archers et frondeurs postés dans des barques le long du fleuve. César sentait que ses troupes allaient faiblir, lorsqu'il s'aperçut que la ligne de retranchements tirée en arrière, au plus haut de la pente, se dégarnissait de ses défenseurs, lesquels venaient prendre part ou assister en spectateurs au combat engagé de front et de flanc. Aussitôt, il envoya un officier éprouvé,

1. [Caes.], *B. Alex.*, 27-28. Dio Cass., XLII, 43.

Carfulénus, et quelques cohortes, avec ordre de tourner les marais et d'attaquer le camp à revers. Cette habile diversion eut un plein succès. Carfulénus culbuta le petit nombre de défenseurs restés à leur poste, et aussitôt le désordre se mit dans le camp, où les Romains, désormais sûrs de la victoire, pénétraient de tous côtés. Ce fut une véritable tuerie : la plus grande partie de l'armée royale fut massacrée. Le reste se sauva à la débandade du côté du fleuve et se précipita dans les embarcations, qui, comme il arrive toujours en pareil cas, chavirèrent pour la plupart avant d'avoir pu s'éloigner. C'est ainsi que périt Ptolémée lui-même <sup>1</sup>. Les uns prétendent qu'il disparut sans qu'on sût ce qu'il était devenu, ce qui permit plus tard à un imposteur d'usurper son nom et sa personnalité <sup>2</sup>. D'autres assurent que l'on retrouva son cadavre sur la rive, enterré dans la vase ; qu'on le reconnut à sa cuirasse d'or, et que César envoya cette cuirasse à Alexandrie pour convaincre les Alexandrins que, le roi mort, le temps était venu pour eux de se soumettre <sup>3</sup>.

En effet, quand César, qui avait pris les devants avec sa cavalerie, rentra dans Alexandrie du côté précédemment occupé par les rebelles, il trouva toute la population prosternée devant lui en habits de deuil et demandant grâce, au nom des divinités dont les images avaient été apportées de leurs sanctuaires sur le passage du vainqueur. César fit à tous un accueil gracieux et ne ménagea point les bonnes paroles ; puis, jetant un regard satisfait sur les barricades

1. [Caes.], *B. Alex.*, 28-31. Dio Cass., XLII, 43. Oros., VI, 16, 2. Hirtius dit simplement : *constat regem ipsum multitudine eorum, qui ad proximas naves adnabant, demerso navigio periisse*. Cf. Liv., *Epit.* cxii (in *Nilo navicula subsedit*). Dion Cassius est moins explicite encore : il se contente de dire qu'un certain nombre de fuyards se noyèrent avec Ptolémée dans le fleuve.

2. Plut., *Caes.*, 49. Appian., *B. Civ.*, V, 9. Zonar., X, 10.

3. Flor., IV, 2, 60. Oros., VI, 16, 2. Eutrop., VI, 22. Cf. le jeune Maximin portant la cuirasse d'or, *exemplo Ptolomaeorum* (Capitolin., *Maximin. duo*, 29). Aur. Victor (*Vir. ill.*, 78, 6 et 86, 1) s' imagine que César mit Ptolémée à mort pour venger Pompée (*regis nece Pompeio parentavit*) et faire plaisir à Cléopâtre, laquelle *specie sua et concubitu regnum Ptolemaei et necem impetravit*. Nous n'irons pas jusqu'à dire, par contre, que Cléopâtre fut désolée de cette mort.

désormais inutiles qu'il traversait, il alla rejoindre Cléopâtre au palais. Il était maintenant le maître de l'Égypte et libre d'en disposer à son gré (27 mars = 14 janv. julien 47) <sup>1</sup>.

## § II

### CLÉOPATRE ET PTOLÉMÉE XV PHILOPATOR (47-44).

César, réglant les affaires d'Égypte, s'en tint au rôle qu'il avait précédemment assumé, celui de fidèle exécuteur du testament de Ptolémée Aulète <sup>2</sup>. A Ptolémée XIV il substitua simplement, comme roi et époux légal de Cléopâtre, le jeune Ptolémée XV, un enfant qui de longtemps ne générât personne <sup>3</sup>. Arsinoé, qui aurait pu, après le départ du maître, devenir l'instigatrice, l'occasion ou le prétexte de nouveaux troubles, fut expédiée à Rome, où elle dut attendre le bon plaisir de César. En fait, César lui rendait service, car il la mettait hors de l'atteinte de Cléopâtre, qui n'eût pas toléré longtemps à côté d'elle une telle rivale. Comme il savait que Cléopâtre était depuis longtemps impopulaire et le serait davantage encore après les derniers événements <sup>4</sup>, il décida de laisser à la disposition de la reine trois légions, placées sous les ordres d'un homme de confiance, le fils de son affranchi Rufin, aussi capable de surveiller Cléopâtre que de

1. (Caes.), *B. Alex.*, 32. Date dans les calendriers épigraphiques : *VI Kal. April.* (27 mars) — *Hoc die Caesar Alexandream recepit*. La question est de savoir si cette date a été simplement transportée de l'ancien calendrier dans le calendrier julien (ce qui est plus que probable), ou convertie par le calcul en date julienne. Soltau (*R. Chron.*, p. 50) et Judeich optent pour le transfert et convertissent la date précitée en 14 janvier julien. Appien évalue la durée totale de la guerre alexandrine à neuf mois (*B. Civ.*, II, 90) ; c'est qu'il compte le « temps perdu » jusqu'au départ de César.

2. Cf. ci-dessus, p. 172, 1. *Veritus provinciam facere* (Suet., *Caes.*, 35).

3. Ptolémée XV, ayant été empoisonné par Cléopâtre en 43, à l'âge de quinze ans (Joseph., *A. Jud.*, XV, 4, 1), devait avoir de dix à onze ans en 47.

4. Je croirais volontiers qu'à ce moment, pour faire à Cléopâtre un cadeau qui consolera par surcroît les Alexandrins, il lui laissa le gouvernement et les revenus de Chypre (cf. ci-après, p. 226).



la protéger <sup>1</sup>. Il s'occupa aussi de réviser les institutions municipales d'Alexandrie, en vue de prévenir les coalitions et les émeutes. Du moins, Josèphe assure que, fidèle à la tradition des Lagides, il confirma les privilèges de la colonie juive et fit graver sur une colonne de bronze la charte qui assurait aux Juifs le droit de cité <sup>2</sup>. En fait, il avait bien quelque sujet d'être personnellement reconnaissant aux Juifs. Ceux d'Alexandrie, dont le quartier était attenant au palais des rois, avaient dû lui rendre des services durant le siège, et ceux de Palestine avaient fourni au corps de Mithridate un contingent de 3,000 hommes.

Si opportunes que fussent les mesures prises par César, on ne peut que s'étonner de le voir prolonger encore de trois mois son séjour en Égypte, alors que le formidable ébranlement imprimé au monde romain par la guerre civile exaltait toutes les ambitions, rendait possibles toutes les aventures et les retours les plus imprévus de la Fortune. L'homme qui faisait précisément alors élever un petit temple à Némésis pour y déposer, dit-on, la tête de Pompée <sup>3</sup>, s'imaginait-il être à l'abri de cette jalousie des dieux? Pompée aussi, à la veille de sa défaite, se croyait invincible. Ce que l'audace et la vigilance de César avait fait, sa négligence pouvait le défaire. Que fût-il advenu, si les Pompéiens, sachant leur ennemi engagé dans une sotte querelle, avaient envoyé à Alexandrie ne fût-ce qu'une partie de leur immense flotte et des troupes mobilisées par eux dans tout l'Orient? César devait son salut à leur impéritie au moins autant qu'à son

1. Suet., *Caes.*, 76. Suétone ajoute un mot fâcheux (*Rufni liberti sui filio, exsoletio suo*). D'après Appien (IV, 59), Dolabella ramena plus tard d'Alexandrie quatre légions.

2. Joseph., *A. Jud.*, XIV, 40, 1. Cf. *B. Jud.*, II, 18, 7. Alexandrie n'avait pas de charte municipale, mais seulement des institutions de police. César, qui, rentrant à Rome, *cuncta collegia distraxit* (Suet., *Caes.*, 42), ne dut pas ménager les hétéries alexandrines.

3. Appian., *B. Civ.*, II, 90. Je me défie beaucoup des légendes concernant cette relique, que César fit « ensevelir » (προσέταξεν ταφῆναι) suivant Arrien, et brûler d'après Aurélius Victor (ci-dessus, p. 190, 2).

énergie personnelle. Que se passait-il en Italie et, plus loin encore, dans ces provinces occidentales d'Espagne et d'Afrique qui pouvaient offrir aux vaincus de Pharsale un asile et des ressources nouvelles? César l'ignorait sans doute et ne paraissait pas en avoir souci. Il aurait bien dû pourtant se souvenir que, en 82, les démocrates battus par Sylla avaient prolongé la résistance en Afrique, et qu'il avait fallu, pour les y traquer, l'ardeur et la chance du jeune Pompée. Enfin, il savait que Pharnace, encouragé par les discordes intestines des Romains, menaçait l'intégrité de leur empire; et non seulement il ne se hâtait pas, mais il avait redemandé à son propre lieutenant en Asie, Cn. Domitius Calvinus, des troupes sans lesquelles celui-ci ne pouvait plus lutter qu'avec désavantage contre le roi du Bosphore. La victoire d'Alexandrie, conclusion d'un épisode inopportun et inutile, ne valait pas ce qu'elle avait coûté; elle compensait mal la défaite éprouvée par Domitius Calvinus à Nicopolis. Et pourtant, César laissait le printemps succéder aux mois d'hiver: pour rompre la monotonie des festins et des plaisirs par un plaisir nouveau, Cléopâtre l'emmena visiter les monuments et curiosités de l'Égypte. On vit la reine et le dictateur remonter le Nil sur une thalamège ou bateau de plaisance, escortés d'une véritable flotte qu'Appien évalue à quatre cents navires. Il pourrait bien y avoir quelque exagération dans ce chiffre, comme aussi un peu de rhétorique dans le passage où Suétone prétend que César serait allé jusqu'à la frontière d'Éthiopie si son armée n'avait refusé de le suivre jusque-là<sup>1</sup>. Une armée était un appareil bien encombrant pour un touriste, et, s'il s'agissait d'une escorte, ces soldats étaient vraiment bien exigeants et appréciaient bien peu les agréments du voyage; ou bien, chose plus invraisemblable encore, ils donnaient une leçon de pudeur et de patriotisme à leur général.

1. Suet., *Caes.*, 52. Appian., *B. Civ.*, II, 90.

Pendant qu'à Rome on se perdait en conjectures sur l'incroyable torpeur de César et qu'on le supposait tombé dans quelques nouvelles embûches <sup>1</sup>, le dictateur revint à Alexandrie et se décida enfin à partir pour aller remettre l'ordre en Asie. Dans les premiers jours d'avril (juin anté-julien), César s'embarqua pour la Syrie avec la vi<sup>e</sup> légion, un corps de vétérans très éprouvé par la guerre et dont l'effectif était descendu au-dessous de mille hommes <sup>2</sup>. Une fois loin de la sirène, il allait étonner le monde par la rapidité de ses décisions et de ses mouvements. Un mois après, il pouvait dire : « je vins, je vis, je vainquis <sup>3</sup> ». La guerre alexandrine, sur laquelle il avait fait lui-même le silence, n'avait été qu'un épisode de sa vie privée, dont il ne voulait plus se souvenir avant le jour du triomphe complet et définitif.

Les Alexandrins avaient toutes sortes de raisons pour ne pas l'oublier si vite. La malignité populaire eut de quoi commenter les conséquences de la visite du dictateur, lorsque, peu de temps après le départ de celui-ci, la reine Cléopâtre mit au monde un fils <sup>4</sup>. Qu'était ce nouvel héritier des Lagides, un Ptolémée ou un César? Une autre que Cléo-

1. Depuis sept mois, César n'avait pas donné de ses nouvelles à Rome. Le 15 juin (anté-julien = avril) 47, Cicéron écrit de Brindes à Atticus (XI, 17 a) : *illum ab Alexandria discessisse nemo nuntiat, constatque ne profectum quidem illum quemquam post Idus Martias nec post Idus Decembr. ab illo datas ullas litteras*. Le 20 juin 47 (XI, 18) : *De illius Alexandria discessu nihil adhuc rumoris, contraque opinio valde esse impeditum*. Le 5 juillet (XI, 25) : *Illum discessisse Alexandria rumor est non firmus ortus ex Sulpici litteris; quas cuncti postea nuntii confirmarunt*. En août (*Ad Fam.*, XV, 15), écrivant à Cassius, il déplore que le délai écoulé ait laissé renaître l'audace et l'espérance chez les adversaires de César : *quis enim aut Alexandrini belli tantam moram huic bello adjunctum iri aut nescio quem istum Pharnacem Asiae terrorem illaturum putaret?* Cicéron venait de recevoir de César une lettre (*Ad Fam.*, XIV, 23) venant d'Antioche, écrite le mois précédent, car il fallait environ 28 jours de Séleucie à Brindes (*Ad Att.*, XI, 20).

2. (*Caes.*), *B. Alex.*, 33. 69) : *itinere pedestri* (*ib.* 33) est une bévue rectifiée plus loin par l'auteur lui-même (*eadem classe qua venerat*. 66) et par Josèphe (*A. Jud.*, XIV, 8, 3).

3. *Plut.*, *Caes.*, 50. *Suet.*, *Caes.*, 37.

4. Le 23 Payni de l'an V (23 juin 47) d'après une stèle du Louvre. Date dissidente (28 févr.) dans Brugsch (*Thesaurus*, V, p. 889). Cf. Strack, p. 213.

pâtre eût cherché tout au moins à sauver les apparences, à abriter sous la fiction légale l'honneur d'une dynastie si récemment et si péniblement purgée de la souillure de bâtardise. Légalement, elle avait été jusqu'en janvier 47 l'épouse de son frère Ptolémée XIV, et ce n'était pas à elle à aller au devant des questions indiscretes. Mais, régnant sous la protection des légions romaines, il lui plut de se parer de son impudeur. C'est elle probablement, et non pas, comme le dit Plutarque, le peuple alexandrin, qui donna au nouveau Ptolémée le surnom de César, légèrement altéré dans le langage populaire sous la forme diminutive de Césarion<sup>1</sup>. C'était désormais, entre elle et le dictateur, un lien avoué et permanent dont elle comptait se prévaloir en temps opportun.

César, en effet, reprit volontiers avec elle, dès qu'il en eut le loisir, son rôle d'homme à bonnes fortunes<sup>2</sup>, sans plus se soucier de l'opinion des Romains que Cléopâtre de celle des

1. Dio Cass., XLVII, 31. Zonar., X, 10. Cf. Plut., *Caes.*, 49. Dion Cassius ne croit pas que l'enfant fût de César (ὅν Πτολεμαίων μὲν ὠνόμαζεν, ἐπλάττετο δὲ ἐκ τοῦ Καίσαρος τετοκέναι, καὶ κατὰ τοῦτο Καισαρίωνα προσηγόρευε). En effet, un ami de César, C. Oppius, *librum edidit, non esse Caesaris filium, quem Cleopatra dicit*, contre Antoine prétendant que César avait reconnu l'enfant (Suet., *Caes.*, 52). Suétone se garde bien d'avoir une opinion ; mais il sait que César laissa appeler de son nom le fils de Cléopâtre, lequel, « d'après certains Grecs », lui ressemblait *et forma et incessu*. Sur les monnaies, Cléopâtre en Aphrodite avec Éros dans les bras (S. Poole, pl. xxx, 6. Svoronos, p. 312, n. 1874, cite seize exemplaires de cette monnaie cypriote). A l'occasion de la naissance de Césarion, Cléopâtre bâtit ou fait décorer le T. d'Hermonthis (Temple de la Naissance), qui devient peut-être alors le chef-lieu du nome Hermonthite, ci-devant Pathyrite. Les prêtres d'Hermonthis lui rendirent le service de légitimer Césarion aux yeux des Égyptiens en affirmant qu'il avait été engendré par Râ sous la forme de César. « Ils résolurent ainsi avec aisance le problème ardu de transformer le fils d'une Grecque et d'un Latin en descendant authentique des dieux et des Pharaons qui avaient gouverné l'Égypte » (Maspero, in *Ann. de l'École des Hautes Études*, 1897, p. 22). Représentation réaliste de la naissance de Césarion à Hermonthis (Lepsius, *Denkmäler*, IV, 60), reproduite par A. Moret, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, Paris, 1902, p. 68. Le nom de Ptolémée τοῦ καὶ Καίσαρος dans un décret des prêtres de Thèbes (*CIG.*, 4717. Strack, n. 137).

2. Pendant la guerre d'Afrique (46), il avait courtoisé Eunoé, la femme du roi maurétanien Bogud, et largement payé les complaisances de la femme et du mari (Suet., *Caes.*, 52).

Alexandrins. Il supportait bien que, au cours des triomphes qui, l'année suivante (juin 46), glorifièrent en sa personne le vainqueur des Gaules, de l'Égypte, de Pharnace et de Juba, ses soldats tournassent en refrains satiriques ses amours avec Cléopâtre, et d'autres moins avouables encore <sup>1</sup> : les gens du monde n'en diraient pas davantage et le diraient moins haut. Il n'y avait pas longtemps que les Romains avaient vu défiler sous leurs yeux, dans la pompe triomphale, la princesse royale Arsinoé chargée de chaînes, objet de commisération pour le peuple, les effigies des traîtres Pothin et Achilles, la statue du Nil et le Phare resplendissant de ses feux <sup>2</sup>, lorsqu'ils apprirent que Cléopâtre elle-même, l'insolente Égyptienne, arrivait avec son nouvel époux — et sans doute aussi avec son fils — pour demander l'alliance et l'amitié du peuple romain <sup>3</sup>. Elle avait choisi ce prétexte pour être reçue en reine et faire, elle aussi, à Rome son entrée triomphale. Après avoir salué le maître, les Romains allaient s'incliner devant la maîtresse. Si César ne l'avait pas mandée lui-même, comme l'affirme Suétone <sup>4</sup>, il est probable qu'il n'avait pas su lui refuser cette satisfaction d'orgueil, ni résister pour son compte à l'envie de montrer aux Romains la plus belle comme la plus facile de ses conquêtes. Cléopâtre fut donc accueillie avec les honneurs dus à son rang, et César la logea

1. Suet., *Caes.*, 49. 52. Dio Cass., XLIII, 20.

2. Dio Cass., XLIII, 49. Appian., *B. Civ.*, II, 101-2. 108. Cf. Drumann, III, p. 611-615. Florus (IV, 2, 88) met Arsinoé *in ferculis*, avec le Nil et le Phare : il a l'air de croire que c'est une statue, et même une statue de ville. Arsinoé ne fut pas mise à mort : nous la retrouverons à Éphèse. Appien dit que les spectateurs gémirent en songeant aux grands citoyens victimes de la guerre civile, mais Ἀχιλλῆα δ' ἐπέσθησαν καὶ Ποθινῶ, καὶ τὴν Φαρνάκου φερτὴν ἐγέλυσαν. On vit aussi dans le cortège le jeune Juba de Maurétanie (Appian., *B. Civ.*, II, 101), que nous retrouverons plus tard (chap. xvii) marié à Cléopâtre Sélééné, fille de Cléopâtre et d'Antoine.

3. Dio Cass., XLIII, 27. On a supposé que Dion avait ant-daté l'arrivée de Cléopâtre, qui ne serait pas restée si longtemps à Rome pendant que César était en Espagne. Stahr, au contraire, croit qu'elle assistait aux triomphes de César, et que celui-ci l'avait mandée tout exprès. Drumann (III, p. 626) se décide à suivre Dion Cassius.

4. Suet., *Caes.*, 52.

dans les jardins qu'il possédait au delà du Tibre. Là, elle goûta à son aise le plaisir exquis qu'elle était venue chercher, le plaisir de jouer à la souveraine non plus des Égyptiens, mais des Romains, de recevoir les hommages de ces « nobles » dont le moindre se croyait supérieur aux rois, et de les humilier par son impertinence ou — affront plus sensible — par l'impertinence de ses laquais. Ce n'était pas assez de faire antichambre chez le dictateur ; les gens timorés croyaient prudent de faire aussi leur cour à la favorite. Cicéron, dans une lettre écrite deux ans plus tard <sup>1</sup>, après la mort de César, confesse à Atticus qu'il a été traité par Cléopâtre et son entourage comme un homme dépourvu non seulement de courage, mais même de susceptibilité, et il ne démontre pas que les Égyptiens l'aient mal jugé. Il avait cherché, pour masquer sa couardise, des prétextes honorables, qu'il aurait pu, comme il le dit lui-même, avouer en plein public. C'était comme savant qu'il avait eu recours à la reine, sans doute pour lui demander quelque livre rare de sa bibliothèque d'Alexandrie <sup>2</sup>. La reine avait promis de songer à lui, et l'intendant Ammonios s'était chargé de veiller à ce que la promesse ne fût pas oubliée. Mais Ammonios, l'ancien homme d'affaires de Ptolémée Aulète, était loin d'être naïf ; il avait dû faire rire la petite cour aux dépens du « philologue », avec qui désormais les valets en prirent à leur aise. Cicéron parle encore de l'un d'eux avec une véritable rancune. « Ce Sara », dit-il, « je ne sais rien de lui si ce n'est que c'est une canaille, et, de plus, insolent à mon égard. Je ne l'ai vu en tout qu'une fois chez moi. Comme je lui demandais d'un ton gracieux ce qu'il désirait, il me répondit qu'il cherchait Atticus. Quant à l'orgueil de la reine elle-même, du temps où elle était dans les jardins outre Tibre, je ne puis en faire mention sans une profonde douleur ». Il y avait du remords dans cette douleur, et même

1. Cic., *Ad Att.*, XV, 15 (du 13 juin 44).

2. *Quae quidem erant φιλόλογα et dignitatis meae* (Cic., *ibid.*).

un sentiment moins noble, le regret d'avoir fait des bassesses inutiles.

Pour se rendre compte de tout ce que César sacrifia de popularité au caprice de sa royale maîtresse, il faudrait se représenter exactement l'état d'esprit de tous ces Romains, qui, au milieu même de leurs dissensions, s'accordaient dans une même répugnance pour la servilité avouée et que blessait dans leur orgueil de peuple-roi l'outrecuidance de l'étrangère. Les Romains méprisaient particulièrement les Orientaux, dont la réputation de fanatisme et d'immoralité était faite. Une Égyptienne alors, c'était la « Juive » au moyen âge. Ne disait-on pas aussi que le frère de Cléopâtre partageait avec elle la tâche de satisfaire les goûts dépravés de César <sup>1</sup> ! Que Calpurnia, l'épouse légitime de César, supportât sans se plaindre l'affront qu'elle faisait semblant d'ignorer, la facilité des mœurs de l'époque lui en faisait presque un devoir et l'opinion publique ne l'eût pas encouragée à trop de susceptibilité. Mais l'Égyptienne aspirait visiblement à convertir le dictateur aux habitudes orientales, à s'implanter et à implanter sa progéniture dans la maison de César, à faire de l'empire romain un domaine où elle régnerait avec lui. Son influence néfaste faisait perdre à César la notion des limites imposées aux plus sceptiques par les lois et coutumes romaines. Il avait reconnu Césarion pour son fils ; il venait de placer dans le temple de Vénus Génitrix, voué par lui le jour de Pharsale et récemment dédié (26 sept. 46), la statue en or de Cléopâtre <sup>2</sup>, associée — en fait, sinon officiellement — comme déesse parèdre à la mère des Romains et des Jules, c'est-à-dire qu'il profanait un culte national et les souvenirs de sa race pour acclimater sur les bords du Tibre l'apothéose orientale. Quand César eut abattu en Espagne (déc. 46 - oct. 45) la résistance des derniers Pompéiens, il se laissa aller au vertige de la toute-puissance.

1. Dio Cass., XLIII, 27 (ὥστε ἐπ' ἀμφοτέροις σφίσι κκῶς ἀκούσκει).

2. Appian., *B. Civ.*, II, 102. Dio Cass., LI, 22. Cf. Drumann, III, p. 617.

Les Romains se ruiaient à la servitude, et, comme, jadis les Athéniens pour le Poliorcète, ils épuisaient pour le héros du jour toutes les formes imaginables de l'adulation, y compris l'apothéose.

Seulement, par une contradiction singulière, dont se souviendront les Césars de l'avenir, il fut plus facile au dictateur perpétuel de devenir dieu que de se faire roi. Le jour (15 févr. 44) où, pour sonder l'opinion, il se fit offrir par le consul Marc Antoine le diadème royal, le peuple laissa voir que la royauté n'était pas de son goût. L'homme qui, au faite des honneurs, ambitionnait le vain titre de roi, ce n'était pas le Romain, c'était l'amant de la reine Cléopâtre. Qu'il eût besoin d'être roi pour vaincre les Parthes, comme on le fit dire aux livres sibyllins consultés sur son ordre <sup>1</sup>, c'était là un prétexte dont personne n'était dupe. Que voulait-il enfin? Le bruit courut qu'il avait l'intention de décapiter Rome, trop républicaine pour lui, en transportant en Orient le siège de l'empire : il irait régner à Ilion ou à Alexandrie avec Cléopâtre, qui l'avait formé au métier de sultan oriental <sup>2</sup>. Qu'il y eût dans ces dires beaucoup de calomnies mises en circulation par les ennemis du dictateur, on n'en saurait douter ; mais il est non moins certain que César semblait les justifier par ses allures étranges et que, pour tout dire d'un mot, il ne pensait plus en Romain. Suétone rapporte qu'après la mort du maître, le tribun C. Helvius Cinna, un Césarien ardent, avoua à nombre de gens qu'il avait eu en main, toute prête et rédigée par écrit, une loi que César l'avait chargé de présenter quand il serait parti, loi d'après laquelle il aurait le droit d'épouser, pour en avoir des enfants, telles femmes et en tel nombre qu'il lui plai-

1. Cic., *Divin.*, II, 54. Suet., *Caes.*, 79. Dio C., XLIV, 15. App., *B. Civ.*, II, 110.

2. Suet., *loc. cit.* Nicol., *Damasc.*, *Vit. Caes.*, 20 = *FHG.*, III, 440. Voy. ci-dessus (p. 132, 1) comment la crainte d'une déchéance de Rome au profit de l'Orient fournit à Cicéron un argument contre Rullus, et ci-après (ch. xv, § 3) la façon dont elle fut exploitée contre Antoine. César devait partir le 18 mars pour son expédition d'Orient (Appian., *B. Civ.*, II, 111).



rait <sup>1</sup> ». Si ce n'est pas là une calomnie posthume, on est conduit à admettre que, pour épouser légitimement Cléopâtre et faire souche de rois, César avait songé à se mettre officiellement au-dessus du droit et de la morale des peuples civilisés, à heurter de front, à l'endroit le plus sensible, l'âme même du droit romain, qui a refoulé hors de l'Occident la polygamie. Au risque de contrister les théoriciens à la mode hégélienne, lesquels ne veulent trouver rien de mesquin dans les grands hommes, il est permis de penser que la femme qui plus tard perdit Antoine en le rendant étranger à ses compatriotes put bien contribuer aussi à égarer dans les mêmes illusions le jugement d'ailleurs si ferme de César, et que, en poussant le dictateur à braver ou tout au moins à inquiéter l'opinion publique, elle hâta l'heure de la crise suprême.

Suétone prétend que César renvoya Cléopâtre comblée d'honneurs et de présents <sup>2</sup>; mais il paraît bien qu'elle était encore à Rome lorsque, aux Ides de mars (15 mars 44), César tomba sous le poignard des conjurés. C'était pour elle l'écroulement soudain de tous ses rêves ambitieux. Elle ne se sentait plus en sécurité à Rome, où elle avait trop fait parler d'elle pour ne pas craindre un retour offensif de la réaction anti-césarienne. Il suffisait d'un sénatusconsulte pour déclarer l'Égypte terre romaine et lui préparer à elle-même le sort des vaincus. La peur la prit, et, après quelques hésitations, au commencement d'avril, elle quitta précipitamment un séjour qui pouvait se transformer en prison. Cicéron, répondant le 15 avril à Atticus qui lui avait envoyé

1. Suet., *Caes.*, 52. Cf. Dio Cass., XLIV, 7. Helvius Cinna dut se presser de faire cette confidence, car il fut tué le jour des funérailles de César par la populace, qui le prit pour le préteur L. Cornelius Cinna (Plut., *Brut.*, 20). Dion Cassius dit simplement que certains osaient pousser César à la polygamie. Drumann (I, p. 100; cf. III, p. 627) laisse planer un doute sur le fait, mais ne récuse pas tout à fait l'assertion de Suétone. Seulement, il assure que Cléopâtre n'y était pour rien. C'est une garantie dont je lui laisse la responsabilité, n'ayant pas sa pénétration hégélienne et sa dévotion monarchique.

2. Suet., *Caes.*, 52.

des nouvelles de Rome, écrit de sa villa de Sinuesse : « La fuite de la reine ne m'est pas désagréable <sup>1</sup> ». Un mois plus tard, le 11 mai <sup>2</sup>, il est encore question, dans sa correspondance avec Atticus, « de la reine et aussi de César son fils », dont il voudrait avoir des nouvelles. Enfin, le 13 juin <sup>3</sup>, il fait sur ses rapports avec la reine, cette reine qu'il « déteste », la confession dont nous avons parlé plus haut. Pendant ce temps, Cléopâtre avait regagné Alexandrie, où les légions de César avaient maintenu l'ordre en son absence <sup>4</sup>.

La présence de ces légions ne lui permettait pas, l'eût-elle voulu, de rester neutre dans la guerre civile qui allait éclater. Alexandrie était une place d'armes acquise, comme la souveraine elle-même, aux Césariens <sup>5</sup>. Pourtant, au mois d'octobre, Cicéron entend dire à Pouzzoles que les légions d'Alexandrie sont en armes et que, en attendant Cassius, elles ont appelé Cæcilius Bassus, un ex-Pompéien devenu chef de bandes en Syrie. Il a bon espoir pour la cause républicaine <sup>6</sup>. Chacun croit volontiers ce qu'il espère et se

1. Cic., *Ad Att.*, XIV, 8.

2. Cic., *Ad Att.*, XIV, 20, 2 (*De regina velim atque de Caesare illo* [filio C. F. W. Müller]). Une exégèse bizarre, indiquée par Mahaffy (*Empire*, p. 463, 1), en rapprochant une phrase précédente : *Tertullae nollem abortum*, de *De regina velim*, arrivait à conclure que Cléopâtre passait pour être de nouveau enceinte des œuvres de César. Cicéron ne dit mot du roi Ptolémée, et Dion Cassius, qui signale la présence de Ptolémée à Rome, ne parle pas du petit César, ce qui étonne de part et d'autre.

3. Cic., *Ad Att.*, XV, 15.

4. Le reste de l'Égypte était aux mains de fonctionnaires qui, en l'absence des souverains, s'émancipaient peu à peu. Les prêtres de Thèbes, jaloux de ceux d'Hermonthis, affectent de rapporter au gouverneur Callimaque, qui les a protégés en temps de troubles et nourris en temps de famine, tout le mérite de ces actes de bon gouvernement. Ils se contentent de nommer en tête du décret honorifique (en grec et démotique) « Cléopâtre, déesse Philopator, et Ptolémée dit aussi César, dieu Philopator Philométor » (Stèle de Turin, publiée par A. Peyron en 1829 : le texte grec dans *CIG.*, 4717. Cf. Strack, n. 157, et ci-dessus, p. 217, 1).

5. Le Théopompe qui se réfugie à Alexandrie (Cic., *Phil.*, XIII, 16) devait être Théopompe de Cnide, un familier de César.

6. Cic., *Ad Att.*, XV, 13 (du 25 oct. 44). Cf. *Phil.*, XI, 13. *Ad Fam.*, XII, 12. Ce Bassus avait fait d'Apamée sa place d'armes, et, avec l'appui des dynastes arabes, il avait résisté aux légats de César.

trouve servi suivant ses goûts par les fabricants de fausses nouvelles. Du reste, il y avait dans ce bruit répandu par un esclave de Bassus comme un pressentiment de ce qui allait arriver, c'est-à-dire que les légions d'Égypte, mobilisées probablement par ordre des Césariens, devaient finir par être incorporées à l'armée de Cassius. La République était alors dans un tel désarroi que les individus comme les partis s'agitaient au hasard, sans savoir au juste où étaient leurs amis et leurs ennemis. L'avenir était à la merci d'un coup de dés, et les plus prévoyants, las de faire des calculs toujours démentis par les événements, s'habituèrent à ne plus compter que sur l'imprévu. En face des républicains intimidés et réfugiés dans les provinces, M. Brutus en Macédoine, C. Cassius en Syrie, C. Trébonius en Asie, le parti césarien se trouvait tirailé en sens divers par des ambitions rivales. Antoine, qui se considérait comme l'héritier politique de César, avait été obligé de faire quelques politesses au neveu et fils adoptif du dictateur, C. Octavius, maintenant César Octavien, qui héritait du nom et de la fortune de son oncle. Ce jeune homme était devenu l'espoir des républicains du Sénat, qui comptaient se servir de lui contre Antoine sans avoir rien à craindre d'un auxiliaire si novice. Il avait fallu encore qu'Antoine s'arrangeât avec un autre compétiteur, un simple brouillon, mais remuant, hardi et cupide, P. Cornélius Dolabella, l'ex-gendre de Cicéron.

De bonne heure perdu de dettes, flétri dès l'adolescence par des accusations de cruauté et d'immoralité contre lesquelles Cicéron se repentit de l'avoir défendu <sup>1</sup>, ce jeune roué, lorsqu'avait éclaté la guerre civile (49), était allé rejoindre César. C'était une médiocre recrue, car Dolabella n'avait guère plus de courage militaire que de vigueur et de santé. Rentré à Rome après Pharsale, il comptait, pour s'enrichir, sur des proscriptions que César ne voulut pas ordon-

1. Cf. Cic., *Phil.*, XI, 4. Dolabella avait divorcé à l'amiable avec Tullie en 46, entre l'expédition d'Afrique et celle d'Espagne.

ner. Déçu de ce côté, il se fit, comme dix ans auparavant son modèle, P. Clodius, plébéien d'abord, tribun de la plèbe ensuite (47), et marcha à la popularité par le chemin le plus court, en proposant l'extinction des dettes et l'abaissement des loyers. Il mena dans Rome un tel tapage qu'à la fin Antoine, le vicaire du dictateur absent, lança des troupes sur le Forum le jour où Dolabella avait convoqué les comices, mit les révolutionnaires en fuite et les projets de lois en morceaux. L'agitation ne s'apaisa qu'au retour de César, en septembre 47. Dolabella n'eut pas de peine à rentrer en grâce auprès du dictateur, qui, par prudence autant que par sympathie, l'emmena avec lui en Afrique et en Espagne. César aimait les déclassés et les besoigneux ; il avait pour garant de leur fidélité leur intérêt bien entendu. Celui-ci lui plut tellement qu'il lui destina le consulat subrogé pour le courant de l'année 44, quoique Dolabella, alors âgé de vingt-cinq ans environ, n'eût ni atteint l'âge requis, ni parcouru les étapes antérieures de la carrière. Seulement, il lui laissa le soin de se faire élire malgré l'opposition d'Antoine et fut tué avant que l'élection eût abouti. Dolabella s'était alors emparé des faisceaux, et, faisant mine de passer du côté des conjurés, il avait obligé Antoine à composer avec lui. C'est ainsi qu'il avait pu puiser à pleines mains dans le Trésor et se faire donner, par une loi de sa façon, la province de Syrie.

Cette province de Syrie, il fallait l'arracher à Cassius ; mais Dolabella ne craignait pas les aventures qui pouvaient devenir lucratives. Il n'était pas fâché de commencer la guerre civile pour son compte, dans des régions qu'il pourrait rançonner et piller à son aise. Il partit donc avant la fin de l'année 44 et fit route par la Grèce et la Macédoine, pour prendre en passant, dans cette dernière province, une légion que lui avait cédée Antoine sur les six qui y avaient été envoyées par César comme avant-garde de l'armée destinée à opérer contre les Parthes. En cours de route, soit

d'Italie, soit de Grèce, il avait envoyé à Alexandrie l'ordre d'acheminer les légions de la garnison du côté de la frontière de Syrie, où un de ses légats irait les prendre. De Macédoine, Dolabella se dirigea par la Thrace sur l'Asie, où il arriva au commencement de l'année 43. C. Trébonius était sur ses gardes; il fit fermer devant l'intrus les portes des villes, mais sans faire acte d'hostilité. Il y eut même à Smyrne, entre Dolabella et Trébonius, une entrevue tout à fait pacifique. Dolabella protesta qu'il n'avait d'autre intention que de s'embarquer à Éphèse, et Trébonius eut la naïveté de le croire. C'est ainsi que, revenant brusquement sur ses pas, Dolabella s'empara de Smyrne par surprise et fit mettre à mort Trébonius, après l'avoir torturé comme meurtrier de César (févr. 43)<sup>1</sup>. L'Asie était à lui; il put faire, aux dépens des provinciaux, toutes les réquisitions qu'il lui plut. Il dut aussi se faire payer un bon prix un édit, daté d'Éphèse, par lequel il confirmait les privilèges des Juifs répandus dans les villes d'Asie et les exemptait du service militaire<sup>2</sup>. Que le Sénat, en apprenant au milieu de mars la mort de Trébonius, le mit hors la loi, il n'en avait cure. Il lui restait maintenant à abattre Cassius. Au mois d'avril, il envahit la Cilicie et réunit sur la côte une flotte composée de vaisseaux de toute provenance, rhodiens, lyciens, pamphyliens, ciliciens, racolés à prix d'argent par L. Marcius Figulus<sup>3</sup>. Avec ces forces navales et deux légions qu'il conduisit lui-même par voie de terre, il se dirigea résolument sur la Syrie. Mais la flotte égyptienne, dont il avait espéré le concours, ne parut pas, retenue qu'elle était par les vents contraires; il n'eut pas davantage l'appui du gouverneur égyptien de Cypre, Sérapion, car celui-ci, laissé sans instructions par Cléopâtre, n'osa pas refuser ses vaisseaux à Cassius. Enfin, Dolabella

1. Cic., *Phil.*, XI, 2. XIII, 10. Appian., *B. Civ.*, III, 26.

2. Joseph., *A. Jud.*, XIV, 10, 11-12. Édits renouvelés et complétés par ceux qu'Antoine, en 41, data également d'Éphèse (XIV, 12, 3-6).

3. Appian., *B. Civ.*, IV, 60.

dut être informé bientôt que les quatre légions alexandrines, celles que devait lui amener son légat A. Alliénius, étaient dans le camp ennemi. Les mécomptes commençaient et le châtement était proche.

Nous n'avons, pour restituer l'histoire alexandrine et continuer la biographie de Cléopâtre entre la mort de César et la bataille de Philippes, que de rares et brèves indications. La mort du jeune Ptolémée XV ne nous est connue que par quelques lignes de Josèphe et de Porphyre. Josèphe dit que Cléopâtre empoisonna son frère âgé de quinze ans <sup>1</sup>. Le chronographe place cet événement, dû « aux ruses de Cléopâtre », en la quatrième année du règne de l'enfant et la huitième de Cléopâtre, par conséquent en 44 avant notre ère <sup>2</sup>. Cette ombre de roi disparaît ainsi, sans attirer l'attention des historiens ni sur sa vie de comparse insignifiant, ni sur sa fin énigmatique. En ce qui concerne le poison, — explication courante des morts prématurées, — la parole de Josèphe, qui est un détracteur acharné de Cléopâtre, est une médiocre garantie; mais ce que nous savons déjà de Cléopâtre, et surtout ce que nous apprendrons par la suite, ne rend pas le fait invraisemblable. Il est possible, disons même probable, que le forfait fut consommé à Rome après la mort de César, au moment où, dans le désarroi général, il avait chance de passer inaperçu <sup>3</sup>. Cléopâtre devait trembler à l'idée de rentrer à Alexandrie avec le roi, dont, au milieu des révolutions à prévoir, le parti des patriotes pouvait faire un instrument contre elle. Ptolémée XV mort, Arsinoé ensevelie dans l'ombre du temple

1. Joseph., *A. Jud.*, XV, 4, 1. Cf. ci-dessus, p. 179, 1.

2. Τελευτήσαντος δὲ καὶ τούτου [Πτολεμαίου] ταῖς Κλεοπάτρας ἀπάταις τῷ τετάρτῳ μὲν αὐτοῦ, τῆς δὲ Κλεοπάτρας ὀγδόῃ, κτλ. (Porphyg. ap. *FHG.*, III, p. 724. Euseb., I, p. 170 Schœne).

3. Stahr (p. 56) ne dit pas, et pour cause, sur quoi il se fonde pour affirmer que « Cléopâtre retourna à Alexandrie avec son épouse et son fils »; sur la mort du roi, il garde un silence prudent. Le fait que Cicéron, à propos du départ de Cléopâtre, ne parle aucunement de Ptolémée (ci-dessus, p. 223, 2) n'est pas une preuve que Ptolémée fût mort, mais c'est une présomption à l'appui.

d'Éphèse, la dynastie n'était plus représentée que par elle et son fils, le jeune César. Elle associa cet enfant au trône avec les titres de Philopator Philométor, et s'occupa de le faire reconnaître comme roi légitime par les Romains, du moins par les Romains du parti césarien. Ce fut l'objet de ses négociations avec Dolabella, et c'est à ce prix qu'elle lui avait promis son « alliance <sup>1</sup> ».

### § III

#### CLÉOPATRE ET PTOLÉMÉE XVI (CÉSAR) PHILOPATOR PHILOMÉTOR (44-30).

On a vu plus haut que, suivant toute vraisemblance, Dolabella avait été le premier Césarien qui eût songé — peut être sur le conseil d'Antoine — à tirer des renforts de l'Égypte. Il avait dû sonder le terrain au préalable, avant de quitter l'Italie, et s'entendre dès lors avec Cléopâtre ou avec les officiers des légions alexandrines : les bruits dont Cicéron se fait l'écho au mois d'octobre 44 indiquent qu'il y avait de ce côté quelque agitation <sup>2</sup>. Nous avons supposé que les troupes romaines de la garnison d'Alexandrie s'étaient acheminées vers la frontière de Syrie, où Dolabella les trouverait à sa disposition. Mais Dolabella, qui avait l'astuce du bandit, n'avait pas le coup d'œil du stratégiste. Il s'était attardé en Macédoine, où un adversaire moins incapable que Brutus aurait pu le cerner et le prendre; en Asie, d'où il ne sortit que grâce à la timidité imprévoyante de Trébonius. S'il est vrai, comme le dit Cicéron, qu'il n'ait

1. Dio Cass., XLII, 34, 5. Cléopâtre en déesse (Hathor, l'Aphrodite égyptienne) et Césarion en costume royal, figures colossales sur le mur de fond du T. de Denderah (Rosellini, *Mon. di Egitto*, I, 2, p. 518-519, tav. XXIII, 83. Lepsius, *Denkm.*, IV, 53-54. Cf. Gardthausen, II, 1, p. 168-169).

2. Servilia, la mère de Brutus, *narrat Bassi servum venisse, qui nuntiaret legiones Alexandrinas in armis esse, Bassum arcessi, Cassium exspectari* (Cic., *Ad Att.*, XV, 13, du 25 oct. 44).

envoyé son légat Alliénus chercher les légions d'Égypte qu'après la mort de Trébonius, il avait laissé à Cassius tout le temps de prendre ses mesures. Cassius s'était avancé avec huit légions à la rencontre d'Alliénus, qui, intimidé, croyant peut-être que son chef avait déjà été battu dans le nord, en tout cas, peu zélé pour la cause de Dolabella, avait renoncé à se défendre. Cassius écrivait de son camp de Taricha à Cicéron, le 7 mars 43 : « Sachez que la légion que Q. Cæcilius Bassus avait sous ses ordres est venue à moi, et sachez également que les quatre légions que A. Alliénus a amenées de l'Égypte m'ont été livrées par lui <sup>1</sup> ». A ce moment, Dolabella, qui aurait dû combiner ses mouvements avec la marche d'Alliénus, était encore en Asie ; car c'est le 7 mai seulement que Cassius écrit : « Je viens d'être informé que Dolabella est arrivé en Cilicie avec ses troupes. Je vais partir pour la Cilicie et ferai en sorte de vous informer promptement de ce que j'aurai fait <sup>2</sup> ». Pendant ce temps, Cléopâtre, qui voulait soutenir Dolabella contre les meurtriers de César, avait équipé une flotte. Mais cette flotte, qu'il eût fallu tenir à la portée et à la disposition d'Alliénus, était encore dans le port d'Alexandrie au moment où Dolabella en avait le plus besoin. Tout ce que put faire Cléopâtre, ce fut de refuser à Cassius les secours que celui-ci eut l'audace de lui demander : encore dut-elle invoquer des prétextes, alléguer « la famine et la peste » qui, à l'entendre, éprouvaient en même temps l'Égypte <sup>3</sup>.

Cette guerre, menée par Dolabella à la façon d'un guet-apens, mais d'un guet-apens mal combiné, où personne

1. Cic., *Ad Fam.*, XII, 11. Sur Dolabella, Alliénus, L. Staius Murcus et Q. Marcius Crispus, cf. Appian., *B. Civ.*, III, 78. Drumann, II, pp. 128. 575, note 71.

2. Cic., *Ad. Fam.*, XII, 12.

3. Appian., *B. Civ.*, IV, 61. Il y avait un fond de vérité dans ces allégations. Appien (IV, 108) certifie qu'il y avait disette en 42. Plusieurs crues du Nil avaient été insuffisantes, descendues à 5 coudées en 48, *Pharsalico bello* (Plin., V, 58), et, plus tard, en 42 et 41, *biennio continuo, regnante Cleopatra, [Nilum] non ascendisse decimo regni anno et undecimo constat* (Senec., *Q. Nat.*, IV, 2, 15). Cf. la stèle de Turin, ci-dessus, p. 223, 4.



n'était à son poste en temps utile, finit mal pour le jeune aventurier. Après une attaque infructueuse sur Antioche, Dolabella s'établit sous les murs de Laodicée, dans un camp retranché qui communiquait avec la ville et, par le port, avec la flotte. Il ne tarda pas à y être enfermé par son adversaire. Bien que ni les villes de la côte, Sidon exceptée, ni Cléopâtre, n'eussent voulu lui prêter des vaisseaux, Cassius avait fini par obtenir des Tyriens, des Aradiens, et même — on l'a dit plus haut — du gouverneur égyptien de Cypre, assez de bâtiments et d'équipages pour battre et refouler dans le port de Laodicée la flotte de Dolabella. Dès lors, le blocus fut complet, et la disette ne tarda pas à se faire sentir. La trahison abrégéa l'épreuve. Quand Dolabella apprit que les ennemis occupaient la ville, il ordonna à un soldat de sa cohorte prétorienne de lui couper la tête et de la porter à Cassius comme « cadeau particulier ». Cette ironie était de trop haut goût pour le pauvre soldat, qui, après avoir tué son chef, se tua lui-même <sup>1</sup>. Ainsi finit avec Dolabella le prologue de la grande guerre civile dans laquelle Cléopâtre allait jouer, malgré elle au début, un des premiers rôles (juillet 43).

L'Égypte faillit déjà payer cher les vellétés belliqueuses de la reine. Cassius avait besoin d'argent et l'Égypte était dé garnie de troupes. Aussi le vainqueur de Dolabella avait-il songé à marcher sur Alexandrie aussitôt après la prise de Laodicée <sup>2</sup>. Il avait appris ou il supposait que Cléopâtre s'apprêtait à rejoindre avec sa flotte Antoine et Octave, de sorte qu'il y aurait double bénéfice pour la cause républicaine à mettre la main sur les armements et les trésors d'Alexandrie. Mais Cassius n'eut pas le temps d'exécuter son projet. Il était à peine en marche qu'il reçut de Brutus un message des plus pressants et revint sur ses pas <sup>3</sup>. Il laissa son neveu

1. Appian., *B. Civ.*, IV, 62.

2. Appian., *B. Civ.*, IV, 63.

3. Plut., *Brut.*, 28.

L. Cassius avec une légion en Syrie et alla rejoindre Brutus à Smyrne (fin 43). On sait comment, pour accrottre leurs forces et remplir leurs caisses, les chefs républicains mirent en coupe réglée la malheureuse province d'Asie, et comment Cassius fit expier à la ville de Rhodes l'assistance qu'elle n'avait pas osé refuser à Dolabella. De Rhodes, Cassius envoya son amiral L. Staius Murcus, avec soixante navires, au cap Ténare, pour barrer le chemin à la flotte alexandrine, au cas où Cléopâtre chercherait, comme on le disait, à réunir ses forces avec celles des Césariens.

Il est fort probable que, à son insu, Cassius rendait service à Cléopâtre. Il lui fournissait un prétexte pour garder une attitude expectante, jusqu'à ce qu'elle pût se ranger à coup sûr du côté du plus fort. Cette flotte égyptienne, qui passait pour si formidable, ne se montra nulle part à l'horizon ; elle ne parut pas davantage quand Staius Murcus, las de faire sentinelle à la pointe du Péloponnèse, s'en fut allé sans ordre à Brindes, où il pensait être plus utile. Il paraît cependant que Cléopâtre s'était décidée à prendre la mer, mais qu'elle avait été assaillie par une tempête sur la côte de Libye et était retournée malade à Alexandrie. C'est même après avoir vu des bâtiments égyptiens poussés jusque sur les côtes de Laconie et avoir appris l'état dans lequel se trouvait la reine que Staius Murcus avait jugé sa présence inutile au Ténare. Nous ne sommes plus en état de contrôler ces assertions. Cléopâtre eut tout le temps de préparer son apologie, et il se peut que l'histoire ait bénévolement accepté ce qu'elle sut persuader plus tard à Antoine <sup>1</sup>. Ce qui est certain, c'est que le parti césarien ne tira de l'Égypte ni un soldat, ni un navire, ni approvisionnements quelconques <sup>2</sup>, et que, quand la bataille de Philippes (automne 42)

1. Appian., *B. Civ.*, IV, 74. V, 8. Voy. ci-après, p. 235. Il est assez singulier que Cléopâtre se soit embarquée elle-même : il semble qu'elle n'osait pas rester à Alexandrie sans avoir ses troupes pour la protéger.

2. Appian., *B. Civ.*, IV, 108 (οὔτε γὰρ τι δι' ἐμπόρων ἀπ' Αἰγύπτου λαβεῖν εἶχον ὑπὸ λιμοῦ τῆς χώρας δεδαπανημένης). Cf. ci-dessus, p. 229, 3.

eut adjugé l'empire du monde aux vengeurs de César, Antoine demanda compte à Cléopâtre de son inertie.

En quittant le champ de bataille de Philippes, Antoine s'était dirigé vers Athènes, afin de s'y embarquer pour l'Asie, pendant que son collègue César Octavien retournait en Italie. Il était chargé de pacifier les provinces d'Orient, et surtout d'en tirer l'argent dont les vainqueurs avaient besoin pour tenir les promesses faites à leurs soldats et doter les vétérans. L'Asie, déjà pressurée par Cassius et Brutus, allait de nouveau payer les frais de la guerre civile, sous prétexte qu'elle avait soutenu la mauvaise cause et devait racheter sa faute. Lorsqu'Antoine arriva à Éphèse, on le reçut comme le dieu Dionysos en personne ; on l'étourdit de musique et de louanges. Les Grecs connaissaient les faiblesses d'Antoine <sup>1</sup>, et ils espéraient lui faire perdre de vue les affaires sérieuses. Antoine se laissa aduler tant qu'on voulut, mais il n'en déclara pas moins aux députés des villes d'Asie convoqués à Éphèse qu'il exigeait d'eux le tribut de dix années, c'est-à-dire une somme égale à celle qu'ils avaient fournie à la partie adverse, et payable en un an. Sur leurs instances, il consentit à réduire le tribut à neuf années et à prolonger d'un an les délais de versement : mais, ce qu'il abandonnait d'une main, il le reprenait de l'autre, car il laissa ses familiers se gorger à leur aise, et, après avoir reçu 200,000 talents, il réclama de nouveau aux villes ce qui s'était gaspillé dans son entourage <sup>2</sup>. Les « rois, dynastes et villes libres d'alentour furent taxés en proportion de leurs ressources ». Le potentat romain tranchait à sa guise

1. « Marc-Antoine, enfant colossal, capable de conquérir le monde et incapable de résister à un plaisir » (Renan, *Hist. du peuple d'Israël*, V, p. 206).

2. Plut., *Anton.*, 24. Appian., *B. Civ.*, V, 5-6. Des anecdotes typiques nous donnent une idée de cet entourage d'histriens, de ruffians et de filous. On raconte qu'Antoine enrichit son cuisinier des dépouilles d'un citoyen de Magnésie (Plut., *Anton.*, 24) ; qu'il donna à un cithariste le tribut de quatre villes et des soldats pour extorquer l'argent (Strab., XIV, p. 648) ; qu'il mit Tarse et ses finances à la discrétion d'un poète improvisateur, Boéthos (XIV, p. 672), etc. Toutefois, un peu de défiance ne messied pas à l'égard de ces propos.

toutes les questions agitées autour de lui par des solliciteurs de toute sorte. Il tenait marché de dignités, immunités, libertés, vendant ou donnant, suivant le caprice du moment, ses faveurs souveraines et se montrant particulièrement attentif aux requêtes que lui présentaient les belles femmes décidées à réussir. La belle Glaphyra laissa à Antoine des souvenirs qui valurent, cinq ans plus tard, le trône de Cappadoce à son fils <sup>1</sup>. Les Rhodiens, si cruellement malmenés par Cassius, reçurent comme indemnité les îles d'Andros, Ténos, Naxos et la ville de Myndos. Les Athéniens, attentifs à profiter des occasions, eurent aussi leur part de la curée : ils obtinrent Égine, Icos, Céos, Sciathos et Péparèthe. La légion des solliciteurs suivit Antoine dans la tournée qu'il fit en Mysie, Bithynie, Phrygie, Galatie, en Cappadoce, enfin en Cilicie <sup>2</sup>. Il était en Bithynie quand il fut rejoint par les ambassadeurs juifs, qui venaient le prier de les débarrasser d'Hérode, et par Hérode lui-même, qui sut les empêcher d'obtenir audience <sup>3</sup>. Antoine avait connu jadis le père d'Hérode, au temps où ils faisaient campagne ensemble à Alexandrie ; mais, comme Hérode avait été naguère le protégé et courtisan de Cassius, il dut mettre bon poids à sa palinodie.

Cependant, il manquait à ce cortège d'adulateurs empresés et inquiets l'ambassade égyptienne, à laquelle Antoine s'était sans doute promis de faire acheter au tarif maximum l'oubli de certaines négligences suspectes. La reine d'Égypte semblait les avoir oubliées et affectait la sérénité d'une conscience pure. Antoine, piqué au jeu, envoya à Alexandrie Q. Dellius, pour intimer à la reine l'ordre de se rendre en personne à Tarse, en Cilicie, où Antoine arrivait de son côté. Il est difficile de croire que le triumvir n'eût point d'arrière-pensée et fût tout à la politique. Il avait vu Cléo-

1. Appian., *B. Civ.*, V, 7. Cf. Dio Cass., XLIX, 32. Martial., XI, 20, 3.

2. Appian., *B. Civ.*, V, 7.

3. Josèphe (*A. Jud.*, XIV, 12, 2) suppose évidemment qu'Antoine entra en Asie par la Bithynie, et il place cette entrevue avant l'arrivée d'Antoine à Éphèse. Cf. Drumann, I, p. 389.

pâtre toute jeune en 55, au temps où il commandait la cavalerie de Gabinius et non pas d'un œil indifférent <sup>1</sup>. S'il avait pu oublier cette impression lointaine, il n'ignorait pas que César était redevenu jeune auprès de Cléopâtre, et il avait peut-être lui-même jeté un regard de convoitise sur la royale maîtresse du dictateur. Du reste, Q. Dellius, le plus roué des courtisans d'Antoine, bel esprit dépourvu de tout scrupule et, comme l'appelait Messala, « sauteur de guerres civiles <sup>2</sup> », passant d'une cause à l'autre en même temps que le succès, Q. Dellius entra tout de suite dans l'esprit de sa mission et se conduisit en entremetteur. Il fit entendre à Cléopâtre qu'elle ne courait aucun risque à se rendre en Cilicie, pourvu qu'elle sût plaire. Telle Héra, déployant ses charmes, avait converti en amour le courroux de Zeus. Cléopâtre n'avait pas besoin qu'on lui traçât son plan et qu'on lui citât de l'Homère. Dellius la pressait de partir, elle fit mieux; elle se fit attendre, redoublant ainsi l'impatience d'Antoine, qui lui écrivait et lui faisait écrire force lettres pour hâter son voyage.

Enfin, elle arriva à Tarse. Antoine siégeait sur son tribunal, quand le bruit se répandit par la ville qu'Aphrodite Anadyomène venait, en remontant le Cydnos, rendre visite à Dionysos. La foule accourue sur les bords du fleuve vit s'avancer « un navire à la proue dorée, gréé avec des voiles de pourpre et des avirons d'argent. Le mouvement des rames était cadencé au son de la flûte marié aux sons des chalumeaux et des cithares. La reine elle-même, parée telle qu'on peint Aphrodite, était couchée sous un pavillon tissu

1. Voy. ci-dessus, p. 164.

2. Senec., *Suasor.*, I, 7. Ce Q. Dellius (*cujus Epistolae lascivae ad Cleopatram feruntur*. Senec., *ibid.*), qui avait commencé par être le mignon d'Antoine (Dio Cass., XLIX, 39), prit goût au rôle de pourvoyeur. C'est lui qui conseilla plus tard à Alexandra, veuve du roi juif Aristobule, de gagner les bonnes grâces d'Antoine en lui envoyant « les portraits » de sa fille Mariamne et de son fils Aristobule, et qui vanta à Antoine la beauté de cette jeunesse (Joseph., *A. Jud.*, XV, 2, 6). Horace, qui lui adresse une Ode (II, 3) pour l'engager à jouir de la vie, aurait pu mieux choisir ses amis et mieux placer ses conseils.

d'or, et des enfants ressemblant aux Amours des tableaux, debout à ses côtés, jouaient de l'éventail. Des servantes de toute beauté, costumées en Néréides et en Grâces, étaient les unes au gouvernail, les autres aux cordages. Des senteurs exquises, qu'exhalaient nombre de cassolettes à parfums, embaumaient les rives. La foule s'était amassée, les uns suivant la marche de chaque côté du fleuve, les autres descendant de la ville pour jouir du spectacle <sup>1</sup> ». Une fois débarquée, l'habile comédienne refusa d'aller souper chez Antoine, mais elle voulut bien le recevoir à sa table, et, après l'avoir ébloui de son luxe <sup>2</sup>, elle consentit à dîner chez lui le lendemain. Elle graduait savamment ses complaisances et voulait que le respect précédât la familiarité. Si réellement Antoine lui « reprocha » de ne pas avoir aidé les vengeurs de César, ce fut pour la forme et afin de jeter un voile diplomatique sur ce rendez-vous galant. Cléopâtre, de cette voix enchanteresse qui était le meilleur de ses arguments, exposa que « elle avait expédié sur le champ à Dolabella les quatre légions dont elle disposait et avait d'autres renforts tout prêts ; mais qu'elle avait été empêchée par le vent et par la défaite si rapide de Dolabella. Quoique deux fois menacée par Cassius, elle n'avait pas fait cause commune avec lui, mais elle était partie elle-même au secours de ses adversaires alors en lutte dans la mer Ionienne, avec une flotte équipée au grand complet, sans craindre Cassius ni se garer de Murcus son amiral. Malheureusement, le mauvais temps avait tout contrecarré et l'avait rendue malade elle-même, de telle sorte que, une fois rétablie, il était trop tard pour repartir, ses alliés étant déjà victorieux <sup>3</sup> ».

1. Plut., *Anton.*, 26. Cf. Appian., *B. Civ.*, V, 8. Dio Cass., XLVIII, 24. Zonar., X, 22. Plutarque a dû puiser ses informations dans Socrate de Rhodes.

2. Cf. Socrat. Rhod. ap. Athen., IV, p. 147 e = *FHG.*, III, p. 326. Description hyperbolique : quatre jours de banquets de plus en plus luxueux, d'où les convives (tout l'état-major d'Antoine) emportent comme cadeau les tapis et la vaisselle, etc.

3. Appian., *B. Civ.*, V, 8.

Antoine ne demandait qu'à l'en croire sur parole : il avait hâte de laisser là les affaires et d'engager des colloques plus intimes. La sirène sut si bien captiver le voluptueux Romain qu'il se fit le docile instrument de ses caprices et de ses rancunes. Lui qui avait si largement usé de clémence envers les débris du parti vaincu, il fit tuer dans le temple même d'Artémis à Éphèse la malheureuse Arsinoé, que le droit d'asile reconnu au temple — reconnu, confirmé et appliqué aux réfugiés par Antoine lui-même — et la pitié due à ses infortunes ne purent défendre contre la haine implacable de sa sœur <sup>1</sup>. Le prêtre ou « mégabyze » d'Artémis faillit payer aussi de sa vie le crime d'avoir reçu Arsinoé en « reine » : Cléopâtre ne lui fit grâce que sur les instances des Éphésiens. Les Aradiens avaient chez eux un hôte qui passait pour être l'ex-roi Ptolémée XIV, sauvé de la bataille où il était censé avoir péri en janvier 47 : ils reçurent ordre de le livrer à Cléopâtre <sup>2</sup>. Les Tyriens durent livrer également l'ancien gouverneur de Chypre, Sérapion, qui, en soutenant Cassius contre Dolabella, avait commis une maladresse devenue, dans les circonstances actuelles, une désobéissance criminelle <sup>3</sup>. Antoine ne songeait plus ni à ses intérêts, ni à ceux de l'empire, ni aux conventions passées avec son collègue, ni aux fureurs jalouses de sa femme Fulvie. Il était devenu comme l'esclave de la courtisane qui allumait ses sens et

1. Joseph., *A. Jud.*, XV, 4, 1. *C. Apion.*, II, 5 ([*Cleopatra*] *etiam sororem Arsinoen occidit in templo, nihil sibi nocentem*). Appien (*B. Civ.*, V, 9) commet une double erreur en transportant la scène à Milet, dans le T. d'Artémis Leucophryné, qui était à Magnésie du Méandre. C'est lui cependant qui parle du Mégabyze d'Éphèse, ὑποδείχμενόν ποτε τὴν Ἀρσινόην ὡς βασιλίδαν. Dion Cassius (XLVIII, 24) remplace Arsinoé par des « frères » absolument inconnus (τοὺς ἀδελφούς αὐτῆς ἀπὸ τοῦ ἐν Ἐφέσῳ Ἀρτεμισίου ἀποσπασίας ἀπέκτανε). Peut-être songe-t-il vaguement à de faux Ptolémées, comme celui d'Arados (?).

2. Appian., *B. Civ.*, V, 9. C'est sans doute à cette occasion que les Aradiens exaspérés brûlèrent vifs les agents d'Antoine : *Curtius Salassus in insula Arado cum quatuor cohortibus vivus combustus est, quod tributa gravius exigeret* (Hieron. ap. Euseb., II, p. 136 Schœne). Dion Cassius (XLVIII, 24) s'était contenté de dire qu'on en avait massacré quelques-uns : καὶ φθῆραι τινας αὐτῶν. On voit le grossissement de la légende.

3. Appian., *B. Civ.*, V, 9.

détrempait les ressorts de sa volonté <sup>1</sup>. Il était flatté aussi dans son orgueil. Au fond, le titre de reine n'était pas, à ses yeux, un des moindres attraits de Cléopâtre. Il n'avait connu jusque-là que des amours vulgaires et des mariages assez plébéiens. Sa première femme, Fadia, était la fille d'un affranchi. Il avait ensuite épousé sa cousine Antonia, qu'il accusa de l'avoir trompé avec Dolabella <sup>2</sup>; et enfin, il s'était associé en troisièmes noces avec une virago de petite naissance, dont il était, après Clodius et Curion, le troisième mari. Comme avant lui César, comme plus tard Titus auprès de la reine juive Bérénice, Antoine, même tout-puissant et faiseur de rois, trouvait une satisfaction de vanité à avoir pour maîtresse une reine authentique <sup>3</sup>.

Cependant, ce n'était qu'un avant-goût des délices futures et de la déchéance finale. Cléopâtre reprit la mer, et Antoine, impatient de la rejoindre à Alexandrie, se hâta de régler les affaires de Syrie, c'est-à-dire d'y lever des tributs et d'y apaiser les querelles. Sous prétexte que les Palmyréniens étaient aux mieux avec les Parthes, ce qui était leur intérêt commercial, il tenta contre l'opulente cité de Palmyre un coup de main qui ne réussit pas. Les habitants avaient mis leurs richesses en sûreté de l'autre côté de l'Euphrate, et ses cavaliers revinrent les mains vides. En revanche, il fit de la politique lucrative en expulsant de diverses cités syriennes des tyrans qu'y avaient installés ou soutenus les Parthes, et en réclamant de grosses sommes aux populations affranchies <sup>4</sup>. L'arbitrage qu'il exerça dans les discordes et intrigues des partis en Judée ne fut pas non plus gratuit.

1. L'apologiste attitré de Cléopâtre déclare gravement qu'il est possible que Cléopâtre eût déjà payé de sa personne le prix (des complaisances d'Antoine), mais que « ce n'est pas vraisemblable. Son séjour à Tarse fut de courte durée », et elle se réservait pour Alexandrie (Stahr, p. 88). Il oublie qu'Antoine était de ceux qui ne savent pas attendre.

2. Cic., *Phil.*, II, 2. 38.

3. Il écrivait plus tard, en style grossier, à César Octavien : *Quid te mutavit, quod reginam in eo?* (Suet., *Aug.*, 69).

4. Appian., *B. Civ.*, V, 9.



Hérode l'emporta, cette fois encore, sur ses rivaux, mais à la condition d'employer les moyens qui lui avaient déjà réussi. On croirait, à lire Josèphe, qu'Antoine n'était occupé que des Juifs. Leurs doléances l'avaient suivi en Bithynie, à Éphèse ; maintenant, ils venaient le relancer jusque sous les ombrages de Daphné. Antoine écouta d'un air impatient les récriminations du parti aristocratique et royaliste ; puis il demanda au vieux pontife Hyrcan quels étaient les plus capables de gouverner le pays. Hyrcan ayant désigné Hérode, l'époux de sa petite-fille Mariamne, et la famille d'Hérode, Antoine trancha le débat en nommant « tétrarques » Hérode et son frère Phasaël et en mettant sous les verroux les quinze principaux meneurs du parti adverse, sans se soucier autrement de leur qualité d'ambassadeurs. Il voulait même les mettre à mort, et ils ne furent sauvés que par l'intercession d'Hérode. Arrivé à Tyr, il apprit qu'un millier de ces tenaces solliciteurs venaient rouvrir la discussion et réclamaient une nouvelle audience. Exaspéré, il les fit balayer par ses troupes et, du même coup, donna l'ordre de mettre à mort les quinze otages détenus à Antioche <sup>1</sup>. Les Juifs apprirent à leur dépens qu'un Romain, et surtout un homme pressé de courir à un rendez-vous galant, était vite à bout de patience. Antoine avait pacifié la Syrie à sa façon : que lui importait que les mécontents allassent rejoindre Q. Labiénus chez les Parthes <sup>2</sup> ! Pour le moment, tout était tranquille. Il répartit donc ses troupes dans diverses garnisons, confia le gouvernement de la Syrie à son légat L. Décidius Saxa, et courut tout d'une traite à Alexandrie, où il entra sans appareil, comme un invité de la reine, avide de repos et de plaisirs (fin 41) <sup>3</sup>.

L'hiver de 41-40 marque le commencement de cette « vie

1. Joseph., *A. Jud.*, XIV, 13, 1-2. *B. Jud.*, I, 12.

2. Q. Labiénus, fils du T. Atius Labiénus qui, en 49, passa du parti de César dans celui de Pompée et périt à la bataille de Munda. Il avait été envoyé par Brutus et Cassius pour demander du secours au roi Orode, qui le retint jusqu'après la bataille de Philippes. Depuis lors, il était resté chez les Parthes.

3. Appian., *B. Civ.*, V, 10. Dio Cass., XLVIII, 24. Cf. Liv., *Epit.* cxxvii.

inimitable » dont le souvenir et la préoccupation constante dégoûtèrent depuis lors Antoine de la vie ordinaire <sup>1</sup>. La reine s'appliqua à dépouiller son Hercule romain de ce qui lui restait encore de trempe occidentale. Pour donner plus de piquant et de variété à leurs plaisirs, elle refit son éducation, qui s'était achevée dans les corps de garde. On voyait Antoine, en manteau grec et pantoufles blanches, à la mode attique, fréquenter les gymnases et suivre les cours des philosophes. Parties de chasse et de pêche, agrémentées de lutineries spirituelles <sup>2</sup>; puis le jeu, les orgies raffinées, dans lesquelles Cléopâtre alliait avec un art merveilleux la dignité de la reine à l'abandon de la fille de joie; tel était le programme des fêtes qui, comme un philtre magique, fixèrent l'humeur volage du tout-puissant triumvir. « Elle savait toujours », dit Plutarque, « inventer quelque plaisir nouveau, quelque gentillesse pour le divertir. Elle ne le quittait ni jour, ni nuit : elle jouait, buvait, chassait avec lui, et le regardait quand il faisait de l'escrime. La nuit, quand il s'arrêtait aux portes et aux fenêtres des habitants et s'amusait à les apostropher en manière de plaisanterie, elle rôdait avec lui sous le costume d'une servante. Lui-même essayait de se déguiser de la même façon. Aussi s'attirait-il toujours des injures, et souvent même des horions <sup>3</sup> ».

Pendant ce temps, la femme et le frère d'Antoine, Fulvie et L. Antonius, se liguaient contre César Octavien et provoquaient par leurs intrigues la guerre dite de Pérouse. Les

1. Ἦν γάρ τις αὐτοῖς σύνοδος ἀμιμητοῦτων λεγομένη (Plut., *Anton.*, 28). Cf. l'inscription Ἀντωνίων Μέγαν Ἀμίμητον Ἀφροδίσιος παράσιτος τὸν ἑαυτοῦ θεόν (*Bull. dell' Instit.*, 1866, p. 199).

2. Plutarque (*Anton.*, 29) raconte comment Antoine fut mystifié à la pêche et s'en aperçut, aux éclats de rire de l'assistance, le jour où il trouva au bout de sa ligne un poisson salé. On peut ajourner à plus tard, à la période de lassitude et d'extravagances, les légendes si connues, propagées par les flatteurs d'Auguste : le dîner à la perle (Plin., IX, § 120. Macrob., *Sat.*, III, 17, 15-18), le vase de nuit en or (Plin., XXXIII, § 50), les huit sangliers à la broche pour douze personnes (Plut., *Anton.*, 28) et autres niaiseries.

3. Plut., *Anton.*, 29. Cf. Appian., *B. Civ.*, V, 11.

Parthes, de leur côté, prenaient les armes. Antoine, harcelé par les lettres et les ambassades qui lui apportaient ces fâcheuses nouvelles, fermait l'oreille aux requêtes et aux récriminations de sa femme, de son frère, de son collègue, de ses légats et de ses vétérans. Enfin, quand il apprit que Pacoros, fils du roi Orode, était entré en Palestine pendant que Labiénus envahissait l'Asie, il se décida à quitter Alexandrie, au moment où Hérode, expulsé par les Parthes, était en route pour lui demander asile et protection (printemps 40). Il se rendit d'abord à Tyr, le seul port de Phénicie qui ne fût pas encore au pouvoir de l'ennemi, pour réunir ses troupes et ses navires, sans trop savoir de quel côté il allait se tourner. Là, il fut informé par des lettres de sa femme que son frère avait été pris à Pérouse, que Fulvie elle-même était en fuite et cherchait à le rejoindre <sup>1</sup>.

Antoine se trouva fort perplexe, en face de deux dangers qu'il n'avait pas su prévoir et qui le prenaient au dépourvu. L'armée parthe, conduite par Labiénus et Pacoros, avait trouvé le chemin tout frayé devant elle par le mécontentement et la trahison. Pacoros installa à Jérusalem <sup>2</sup>, à la place d'Hyrchan II et des Iduméens protégés par Antoine, le « roi Antigone », le dernier représentant de la dynastie hasmonéenne. En Syrie, les anciens soldats de Cassius et de Brutus, qu'Antoine avait incorporés dans son armée, tressaillirent à l'appel de Labiénus, et, là où ils formaient groupe, comme dans la garnison d'Apamée, ils firent défection. Les villes, irritées par les exactions d'Antoine, se défendirent mal ou ne se défendirent pas du tout. L. Décidius Saxa, traqué par Labiénus et craignant de lui être livré par ses propres troupes, s'était enfui à Antioche, et de là en Cilicie, où il avait été pris et mis à mort par son adversaire. En Asie-

1. Plut., *Anton.*, 30.

2. Les Parthes furent pour les patriotes juifs, adeptes des idées messianiques, les Mages venus de l'Orient à la recherche du Messie. Cf. J. Darmesteter, *Les Parthes à Jérusalem* (Journ. Asiat., juill.-août 1894). Hérode réussit à s'échapper et alla à Alexandrie, puis à Rome (ci-après, p. 246).

Mineure, sauf Stratonice, qui résista avec succès, toutes les villes se soumirent à Labiénus, devenu, de sa propre initiative, *Imperator* et même *Parthicus*, comme s'il eût été le vainqueur et non le guide des Parthes <sup>1</sup>.

Antoine ne pouvait se dissimuler que quitter le pays dans de telles circonstances, c'était fuir devant l'ennemi. Mais son intérêt immédiat, les lamentations de Fulvie, la crainte de laisser le champ libre à Octavien en Italie, le décidèrent à laisser provisoirement l'Asie aux mains des Parthes. Du reste, grâce à son incurie, il n'avait, pour entreprendre la lutte, ni soldats, ni argent, et il était heureux pour lui que l'ennemi n'eût pas de flotte. Il partit donc de Tyr, et, faisant route par Chypre, Rhodes et l'Archipel, il put rallier autour de lui jusqu'à 200 navires. Il arriva ainsi à Athènes, où l'attendaient Fulvie et Julie, sa femme et sa mère <sup>2</sup>. Antoine était de fort méchante humeur. Il avait appris, chemin faisant, par les récits de fugitifs échappés au désastre de Pérouse, que tous ces troubles survenus en Italie étaient l'œuvre de Fulvie, et que Fulvie les avait provoqués précisément pour arracher son mari des bras de l'Égyptienne <sup>3</sup>. L'entrevue des deux époux dut être orageuse. Déjà affaiblie par les efforts et les chagrins, Fulvie tomba malade en reprenant avec Antoine le chemin de l'Italie et n'alla pas plus loin que Sicyone. Antoine, qu'elle ne devait plus revoir, la quitta sans vouloir même lui dire adieu <sup>4</sup>.

1. Dio Cass., XLVIII, 26-27. Plut., *Anton.*, 28. Strab., XIV, p. 660. SC. de félicitations (?) aux Stratoniciéens, en date du 15 août 39 (G. Cousin, *Le sénatus-consulte de Panamara*, in *BCH.*, XI [1887], pp. 225-238). Cf. Tac., *Ann.* III, 62.

2. Appian., *B. Civ.*, V, 52. Dio Cass., XLVIII, 27. Cette Julie, mère d'Antoine, était la fille de L. Julius [César, cos. 90, proscrit en 87 par les Marianistes (cf. le tableau généalogique des *Julii* dans Drumann, III, p. 113), et d'une Fulvie, fille elle-même de M. Fulvius Flaccus, proscrit en 121 avec son ami C. Gracchus par les *optimates*. La femme d'Antoine était fille d'un Tusculan appelé M. Fulvius, dit *Bambalio* parce qu'il bégayait : *Bambalio quidam pater, homo nullo numero. Nihil illo contemptius, qui propter haesitantiam linguae stuporemque cordis cognomen ex contumelia traxerit* (Cic., *Phil.*, III, 6).

3. Appian., *B. Civ.*, V, 19.

4. Appian., *B. Civ.*, V, 55. 59. 62. Dio Cass., XLVIII, 29. Zonar., X, 22. Plutarque (*Anton.*, 30) suppose que Fulvie mourut à Sicyone en allant rejoindre Antoine.

Cette figure de matrone romaine, ambitieuse, cruelle et rusée, la seule femme qui ait osé engager la lutte contre Cléopâtre et que l'on puisse comparer, sous certains rapports, aux reines orientales, mérite qu'on s'y arrête un instant. Elle avait successivement associé sa destinée à celle de trois agitateurs, qu'elle avait toujours poussés aux résolutions violentes, et on peut douter que le but poursuivi par elle ait jamais été le bonheur domestique. Elle n'avait pas non plus goûté les joies de l'ambition satisfaite. Son premier mari, P. Clodius Pulcher, était devenu le fléau de la République lorsqu'il périt dans une vulgaire bagarre engagée sur la voie Appienne entre ses gens et ceux de Milon (52). La populace ameutée par elle avait partagé un instant la rage qui la transportait et mis le feu à la curie pour en faire un bûcher à Clodius; mais le défunt n'était pas de ceux qui laissent des regrets. Ensuite, elle avait épousé C. Scribonius Curio, un autre Clodius, moins la morgue aristocratique qui empêchait Clodius de se faire le valet de César. Ce deuxième mari, fait pour les rôles subalternes, avait été battu et tué par le roi Juba sur les bords du Bagra das (46), sans que César, qui l'estimait à sa valeur et n'avait plus besoin de lui, en prit grand souci. Enfin, Antoine, qui avait été peut-être son amant au temps où elle était la femme de Clodius et qui, s'il en faut croire Cicéron, l'avait précédée dans l'intimité de son second mari <sup>1</sup>, Antoine l'avait épousée en 46, dans un moment où il était à court d'argent et en froid avec César. Antoine, qui menait joyeuse vie et s'affichait alors avec la mime Cythéris, n'entendait pas sacrifier le plaisir aux affaires, la maîtresse à l'épouse légitime. Il fallut du temps à Fulvie pour le conquérir, l'assouplir, le dompter. Elle put du moins, lorsque la mort imprévue du dictateur mit le pouvoir aux mains d'Antoine, savourer le plaisir d'être enviée,

1. Cic., *Phil.*, II, 18. C'est peut-être aux relations d'Antoine avec Fulvie femme de Clodius que fait allusion Cicéron en disant : *cujus [Clodii] etiam domi quiddam jam tum molitus est; quid dicam, ipse optime intelligit* (II, 19).

redoutée, haïe <sup>1</sup>. Cicéron paya de sa tête les diffamations publiques qui, aujourd'hui encore, restent attachées comme une flétrissure au nom d'Antoine. L'histoire ou la légende veut même que Fulvie ait assouvi sa fureur bestiale en lacérant à coups d'épingle la langue qui avait prononcé les *Philippiques*. En veine de succès, Fulvie aurait voulu tenir aussi le jeune César Octavien sous sa dépendance. Malgré le témoignage du principal intéressé, on hésite à croire que Fulvie, alors jalouse de Glaphyra, se soit offerte elle-même au collègue de son mari <sup>2</sup>. En tout cas, elle l'obligea à épouser sa fille Claudia, issue de son mariage avec P. Clodius ; mais, dès que Fulvie voulut prendre avec lui le ton d'une belle-mère, il lui renvoya sa fille « intacte et encore vierge » <sup>3</sup>. Elle avait dès lors préparé sa vengeance, poussant son beau-frère, L. Antonius, dans une opposition tracassière et de mauvaise foi, excitant, contre Octavien, et les vétérans, qui auraient préféré de l'argent comptant aux distributions de terres, et les propriétaires qui se trouvaient dépouillés sans indemnité, puis appelant aux armes les mécontents, ceignant l'épée et montant à cheval : tout cela pour aboutir à être expulsée par son adversaire et désavouée par son mari, qui sans doute lui eût fait un autre accueil si elle avait réussi. Après tant de déceptions, envenimées par la certitude d'avoir perdu tout empire sur l'infidèle, elle mourut comme elle avait vécu, la rage au cœur, et on pourrait dire d'elle aussi que « elle s'enfuit indignée chez les ombres ». Appien <sup>4</sup> considère sa fin

1. Cicéron (*Phil.*, II, 37) assure que Fulvie vendait sa protection et que Déjotaros fut réintégré par Antoine en 44 contre un billet de 10 millions de sesterces, signé *in gynaeceao, quo in loco plurimae res venierunt et veneunt*. Une ville de Phrygie, pour quelque raison analogue, prit le nom de *Fulvia* (Waddington, *Voy. en As.-Min.*, p. 149).

2. Il y a au moins des doutes sur l'authenticité du sixain obscène que Martial (XI, 20) cite comme étant d'Auguste. Gardthausen (*Augustus*, I, p. 196) croit à l'authenticité, rejetée par Drumann et Weichert.

3. Suet., *Aug.*, 62. Dio Cass., XLVIII, 5. Zonar., X, 21.

4. Appian., *B. Civ.*, V, 59. Sur la figure, le caractère, les monnaies de Fulvie, voy. V. Gardthausen, *op. cit.*, II, 1, p. 92. E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, I, p. 169-170. J. J. Bernoulli, *Röm. Ikonographie*, I, p. 211-212. Antoine

comme un suicide, car « elle activait elle-même sa maladie à cause du courroux d'Antoine », et il ajoute qu'Antoine en éprouva un chagrin mêlé de remords.

La mort de Fulvie simplifia la tâche des négociateurs qui cherchaient à ménager entre les triumvirs un accommodement où chacun trouvât son compte. « Maintenant qu'elle n'est plus là », disait L. Cocceius Nerva à Octavien, « vous n'avez plus qu'à vous expliquer en toute franchise sur vos griefs réciproques <sup>1</sup> ». Octavien eût été en droit de demander à Antoine ce qu'il avait fait de l'Orient et de l'argent qu'il en devait rapporter : il se doutait bien aussi que son collègue, averti par lui des agissements de L. Antonius et de Fulvie, avait mis dans son inaction au moins autant de duplicité que de paresse ; mais il se garda d'insister, de peur de consolider l'alliance déjà ébauchée entre Antoine et Sextus Pompée. Les amis des triumvirs, « sans leur laisser le temps de débattre leurs griefs respectifs, les mirent tous deux d'accord et partagèrent entre eux l'hégémonie, avec la mer Ionienne pour ligne de démarcation. Ils assignèrent les provinces d'Orient à Antoine, celles d'Occident à César, et laissèrent l'Afrique à Lépide <sup>2</sup> ». C'est ce qu'on appelle le traité de Brindes (Brundisium), signé dans cette ville par le consul C. Asinius Pollio pour Antoine et C. Cilnius Mæcenas pour César Octavien (sept. 40).

Une alliance de famille scella le nouveau pacte. Antoine fut fiancé à Octavie, sœur de son collègue et veuve depuis quelques mois de C. Claudius Marcellus (cos. 50). Le Sénat

avait d'elle deux fils : M. Antonius, dit Antyllus (Ἄντυλλος, corruption d'*Antonillus*, diminutif d'*Antonius*), et Jullus Antonius. Effigie de M. Antonius M. f. f. au revers de l'effigie paternelle, sur des *aurei* (Babelon, p. 193).

1. Appian., *B. Civ.*, V, 62. Il y avait eu un commencement d'hostilités.

2. Plut., *Anton.*, 30. Cf. Appian., *B. Civ.*, V, 64-65. Dio Cass., XLVIII, 28. J. Kromayer. *Kleine Forschungen zur Gesch. des zweiten Triumvirats* (Hermes, XXIX [1894], p. 556-585. XXXI [1896], p. 70-104. XXXIII [1898], p. 1-70, XXXIV [1899], pp. 1-54), a repris en sous-œuvre, après Drumann, Schürer, Gardthausen, et consciencieusement élucidé la chronologie du *decennium* qui va de 40 à 31 a. Chr. Il place le traité de Brindes en septembre 40.

dispensa Octavie du deuil légal pour que le mariage pût avoir lieu immédiatement. Il fallait se hâter de passer la chaîne au cou du lion <sup>1</sup>.

Si Cléopâtre, comme on peut le supposer, s'était réjouie de la mort de Fulvie, elle dut être consternée en apprenant que l'amant dont elle espérait faire son mari était retourné à Rome, où il venait d'épouser une femme à la fois jeune, belle, vertueuse, capable enfin de se faire aimer pour elle-même après avoir servi d'appoint à une combinaison diplomatique <sup>2</sup>. En effet, Antoine subit visiblement le charme de sa douce compagne, antithèse vivante de l'acariâtre Fulvie et de l'égoïste Cléopâtre. Il s'était ménagé des loisirs en expédiant, aussitôt après la conclusion du traité de Brindes, P. Ventidius en Asie et Cn. Domitius Ahénobarbus en Bithynie <sup>3</sup>. Il comptait aller les rejoindre avec des troupes recrutées en Italie, mais il prenait son temps. Complaisant pour son collègue et beau-frère, il inaugura comme flamine le culte du divin Jules, un culte dont tout le bénéfice était

1. Il y a, sur l'identité de cette Octavie, un débat causé par l'erreur de Plutarque (*Anton.*, 31), qui la prend pour Octavie l'aînée, fille d'Ancharia. La question est encore embrouillée par la coexistence de deux C. Claudius Marcellus, consuls l'un en 50, l'autre en 49, ce qui permet de marier l'une ou l'autre Octavie à un Marcellus. Drumann (IV, pp. 235-237) a démontré que l'Octavie d'Antoine est *Octavia minor*, fille d'Atia. Son opinion est confirmée par une inscription de Pergame (*Inscr. Perg.*, 419) en l'honneur d'Octavie, sœur de César et mère de Sex. Appuleius (cos. 29 a. C.), qui n'est certainement pas Octavie mère du jeune Marcellus et femme d'Antoine, mais bien *Octavia major* mariée à un Appuleius.

2. Stahr (*op. cit.*, p. 128), contre le témoignage de Plutarque (*Anton.*, 57), ne veut pas qu'Octavie ait été ni aussi belle, ni plus jeune que Cléopâtre. Pour l'âge, il doit avoir raison. Octavie, née vers 70, avait peut-être un an de plus que Cléopâtre. Quant à la beauté, les monuments sont de mauvais moyens de comparaison. Ce qu'on a pris pour le portrait égyptien de Cléopâtre à Denderah (ci-dessus, p. 180, 1), avec son nez busqué et sa lèvre pendante, ne la flatte guère, et, sur ses monnaies, elle ressemble à Antoine. Pour Octavie, voy. F. Bompois, *Des portraits d'Octavie, sœur d'Auguste* (Rev. Num., 1868, p. 63-101). W. Caland, *De nummis M. Antonii IIIviri vitam et res gestas illustrantibus*. Lugd. Batav., 1883. E. Babelon, *op. cit.*, I, pp. 179-192. J. J. Bernoulli, *Röm. Ikonogr.*, II, pp. 116-121. Cf. I, pp. 212-217 (Cléopâtre).

3. Je laisse de côté le débat sur la date du départ de Ventidius, avant (Appian., *B. Civ.*, V, 65) ou après (Plut., *Anton.*, 33) le traité de Misène.



pour l'héritier du nom, le jeune César. En vain, un certain astrologue égyptien, qu'il avait sans doute amené d'Alexandrie et qui l'espionnait pour le compte de Cléopâtre, essayait de réveiller sa jalousie en l'avertissant que les astres ne lui réservaient pas le premier rôle <sup>1</sup> : Antoine était tout à la paix. De son côté, César Octavien, qui n'était pas fâché de faire partager à Antoine la responsabilité des mesures fiscales rendues nécessaires par la pénurie du Trésor, se gardait de presser le départ de son collègue. Il saisissait toutes les occasions de lui témoigner sa bonne volonté. Il fit bon accueil à Hérode, qui, arrivé à Alexandrie après le départ d'Antoine <sup>2</sup>, était venu trouver son protecteur à Rome. Hérode fut reconnu roi de Judée, Idumée et Samarie, par le Sénat et partit aussitôt pour reconquérir son royaume (fin 40) <sup>3</sup>. Antoine ne quitta l'Italie qu'après la signature du traité de Misène, qui, en assurant pour cinq ans à Sextus Pompée la possession de la Sicile et du Péloponnèse, devait supprimer pour le moment toute cause de guerre civile (39) <sup>4</sup>.

Vers la fin de l'an 39, Antoine partit de Rome, où il ne devait plus rentrer, emmenant avec lui Octavie. Ce n'était pas en Asie qu'il entendait la conduire, mais à moitié chemin, à Athènes, où les deux époux allaient passer l'hiver. Antoine voulait recommencer avec sa femme la vie de fêtes et de plaisirs qu'il avait menée à Alexandrie avec sa maîtresse. Il reprit le manteau grec, promena de nouveau son oisiveté dans les gymnases et les salles de cours, se laissa nommer gymnasiarque pour régaler les Athéniens de banquets et de spectacles payés avec l'argent qu'il extorquait en même temps au Péloponnèse, et accepta, avec le titre de « Nouveau Dionysos », les énormes et banales adulations

1. Plut., *Anton.*, 33.

2. Cf. ci-dessus, p. 240, 1.

3. Joseph., *A. Jud.*, XIV, 14, 5.

4. Sur le traité de Misène, voy. Vell., II, 77. Plut., *Anton.*, 32. Appian., *B. Civ.*, V, 69-73. Dio Cass., XLVIII, 36-37. Zonar., X, 22. Cf. Gardthausen, I, pp. 221-223. II, 1, pp. 105-6.

que les Athéniens avaient jadis prodiguées au Poliorcète. Il montra cependant qu'il ne fallait pas le prendre tout à fait pour un sot et rire sous cape de sa naïveté. Les Athéniens ayant poussé l'adulation jusqu'à l'impudence et fiancé le nouveau Bacchus à leur Vierge, Antoine réclama aussitôt la dot de la divine épouse, dot fixée par lui à un million de drachmes. La leçon ne manquait pas d'à propos et dut paraître excellente à Octavie, que les Athéniens avaient un peu oubliée dans ces extravagantes fiançailles <sup>1</sup>. Les Pasquins du lieu répliquèrent en daubant sur le polygame et faisant allusion à Cléopâtre ; mais ils eurent de la peine à mettre les rieurs de leur côté.

Heureux jusqu'au bout, Antoine n'avait plus à se préoccuper des affaires d'Orient. Il lui arrivait à Athènes des bulletins de victoire, et le seul souci qui lui restât, c'était la crainte de laisser à ses légats tout l'honneur d'une campagne vigoureusement menée contre les Parthes <sup>2</sup>. Les choses avaient bien changé, en effet, depuis le temps où Antoine, désertant son poste, avait laissé l'Asie à Labiénus et la Syrie à Pacoros. Les violences et les déprédations de Labiénus avaient provoqué des résistances isolées d'abord, puis plus hardies et plus multipliées à mesure que croissait l'irritation générale. Il avait châtié Alabanda et Mylasa, qui avaient massacré leurs garnisons ; mais il assiégeait vainement Stratonice en Carie, et il s'était formé des bandes qui lui enlevaient parfois son butin. Labiénus avait bien pu s'emparer de l'Asie Mineure par surprise, mais il n'était pas en mesure de s'y établir et de l'administrer. Dès que Ventidius eut débarqué en Cilicie, de façon à couper les communications entre Pacoros et Labiénus, celui-ci se rabattit

1. Dio Cass., XLVIII, 39. Zonar., X, 23. D'après Sénèque (*Suasor.*, I, 7), la somme aurait été sextuple : *Atheniensium sponsalia mille talentis aestimata sunt*. Placard affiché sous la statue d'Antoine, lui signifiant le divorce au nom d'Octavie et d'Athéna (*ibid.*) : Ὀκταβία καὶ Ἀθηνᾶ Ἀντωνίου : *res tuas tibi habe*.

2. Cf. Bürcklein, *Quellen und Chronologie der röm.-parth. Feldzüge in den Jahren 713-718 d. Stadt*. Berlin, 1879.

en toute hâte dans la direction de la Syrie. Mais il était trop tard : les défilés du Taurus étaient surveillés par Ventidius, qui battit successivement et les Parthes envoyés au secours de Labiénus et Labiénus lui-même. L'*imperator Parthicus* en fut réduit à se cacher sous un déguisement et, à quelque temps de là, fut mis à mort comme un malfaiteur vulgaire par Démétrios, gouverneur de Chypre <sup>1</sup>. De la Cilicie, Ventidius avait marché en toute hâte vers les portes de l'Amanos, les avait forcées et avait du même coup délivré la Syrie, que les Parthes s'empressèrent d'évacuer (39). Ils ne s'éloignaient, il est vrai, qu'avec l'intention d'y revenir en force.

Ils reparurent, en effet, au printemps de l'année 38. Antoine n'était pas encore venu au secours de son légat, et celui-ci, qui, ne comptant pas sur une nouvelle invasion, avait dispersé ses troupes dans différentes garnisons de Syrie et de Cappadoce, risquait de se trouver pris au dépourvu. Mais Ventidius était homme de ressources. Les Parthes, trompés par des confidences qu'il eut soin de faire à un de leurs espions, au lieu de passer par le Zeugma, firent un long circuit et perdirent un mois à jeter des ponts sur l'Euphrate, en un endroit où le fleuve était fort large, si bien que Ventidius eut le temps de rassembler ses forces et se trouva prêt avant eux. Puis, en Cyrrestique, Pacoros se laissa attirer sur un terrain défavorable : il y fut battu et tué (juin 38) <sup>2</sup>. Ventidius était en train d'assiéger Antiochos I<sup>er</sup> de Commagène dans Samosate, sous prétexte que le roi donnait asile à des Parthes fugitifs, en réalité, pour tirer de ce potentat, qu'on disait riche, une grosse rançon. On en était aux pourparlers et le roi offrait 1,000 talents lorsqu'arriva, de la part d'Antoine et le précédant de quelques jours, l'ordre de suspendre les négociations <sup>3</sup>.

1. Dio Cass., XLVIII, 40. Ce Démétrios était un affranchi de César.

2. Dio Cass., XLIX, 49. Frontin., *Strateg.*, I, 4, 6.

3. Dio Cass., XLIX, 20.

Antoine était alors dans un de ces accès d'humeur qui suivent chez lui les périodes d'excitation bruyante, accès dans lesquels se combinaient à doses égales le regret du temps perdu et l'envie de rejeter sur les autres la responsabilité de sa propre négligence. Il était mécontent de tout et de tous : mécontent de César Octavien qui, au moment le plus inopportun, l'avait appelé à Brindes pour le mettre en tiers dans sa querelle avec Sextus Pompée et ne s'était pas trouvé au rendez-vous à l'heure dite<sup>1</sup> ; mécontent d'Octavie, qui lui avait peut-être demandé pourquoi il avait fait à son frère à elle l'affront de ne pas l'attendre ; mécontent de Ventidius lui-même, qui, au lieu de lui préparer des victoires, ne lui laissait plus rien à faire. Depuis la catastrophe dans laquelle avait succombé Crassus, l'orgueil romain souffrait de n'avoir pu venger cette humiliante défaite, et le nom de Ventidius allait rester attaché à la première satisfaction que Rome eût reçue de ce côté. En quittant Athènes (été 38), Antoine avait emporté des branches de l'olivier sacré, de l'eau de la fontaine Clepsydre, des talismans et des prophéties<sup>2</sup>. Tant de solennité devenait quelque peu ridicule, maintenant que l'effort projeté n'avait plus d'objet. Antoine trouva moyen d'aggraver son cas en congédiant Ventidius et en échouant là où Ventidius avait déjà plus qu'à moitié réussi. Il voulut continuer le siège de Samosate avec des troupes qu'il avait froissées par son ingratitude et dont la mauvaise volonté rendit courage aux assiégés. A la fin, impatienté et redoutant de pires mésaventures, il négocia sous main avec Antiochos et dut s'estimer heureux de ne pas s'en aller les mains vides. Il se contenta de deux otages quelconques et de 300 talents, à peine le tiers de ce que le roi avait offert à Ventidius<sup>3</sup>.

Après cette humiliante équipée, Antoine retourna à Athènes

1. Le traité de Misène n'ayant été loyalement exécuté par aucun des contractants, les hostilités avaient recommencé. Sur l'entrevue manquée de Brindes, voy. Appian., *B. Civ.*, V. 78-80. Dio Cass., XLVIII, 46.

2. Plut., *Anton.*, 34.

3. Plut., *ibid.* Dio Cass., XLIX, 22. Zonar., X, 26. Oros., VI, 18, 23.

auprès d'Octavie, laissant la Syrie et la Cilicie sous le commandement de C. Sosius <sup>1</sup>. Durant l'hiver de 38/37, il eut tout le temps de réfléchir. Il sentait vaguement qu'il avait été partout au-dessous de sa tâche. Il n'avait su ni garder l'affection des vétérans, qui naguère encore, au lendemain du traité de Brindes, lui réclamaient l'argent promis et le rendaient responsable de leurs déceptions; ni organiser l'armée nouvelle qu'il devait mener contre les Parthes; ni même tirer parti des forces qu'il avait sous la main et qui avaient suffi à Ventidius pour se faire un nom désormais glorieux et populaire. Le moment était venu pour lui de se ressaisir, de se fixer un but et d'y marcher. Le moyen pour Antoine de faire oublier ses inconséquences passées, de restaurer d'un seul coup sa popularité, de se montrer le véritable héritier de César et de reprendre dans l'association triumvirale le premier rang, c'était de battre les Parthes et de leur arracher les aigles de Crassus. Pour cela, il lui fallait des soldats; non pas des Asiatiques, mais de bonnes légions recrutées en Italie ou dans les provinces circonvoisines. La moitié d'empire qui lui était échue lui fournirait autant d'argent et plus de vaisseaux qu'il ne lui était nécessaire. Il pouvait s'entendre avec Octavien, qui avait besoin d'une flotte pour combattre Sextus Pompée, et échanger avec lui des vaisseaux contre des légions. Du reste, le renouvellement du pacte triumviral, arrivé à échéance au 31 décembre 38, rendait indispensable une entrevue qui serait pour les deux potentats une occasion de se faire des offres mutuelles.

Antoine partit donc, avec sa femme Octavie et une flotte de 300 navires, pour Brindes, au commencement du printemps de l'an 37, comptant sur un accueil empressé de la part d'Octavien et prêt à l'aider contre Sextus Pompée. On imagine quelle dut être sa désillusion et sa colère quand il

1. Josèphe (*A. Jud.*, XIV, 15, 9) dit d'Antoine : αὐτὸς ἐπ' Αἰγύπτου ἐχώρει. Il connaît assez mal l'histoire occidentale. Le témoignage de Plutarque (εἰς Ἀθήνας ἐπανήλθε) est confirmé par la suite des faits.

apprit que le port de Brindes lui était fermé et que César, se trouvant assez pourvu de navires, n'éprouvait plus le besoin d'être secouru. Antoine n'était pas homme à supporter un pareil affront. Octavien l'avait lui-même appelé l'année précédente et lui avait ensuite dépêché Mécène pour implorer son secours. L'alliance dédaignée allait faire place à une rupture. Antoine cingla vers Tarente et fit savoir à son collègue qu'il y attendrait des explications. Octavie réussit pourtant à empêcher la guerre entre son frère et son mari. Mécène vint à Brindes pour conférer avec L. Cocceius Nerva, délégué d'Antoine <sup>1</sup>, et Octavie alla trouver son frère. Elle l'amena à Tarente, où fut signé un accord garanti, à la mode du temps, par divers projets de mariage. Entre autres clauses, Antoine devait céder immédiatement 120 navires à César, qui s'engageait, en retour, à lui fournir quatre légions. A la prière d'Octavien, Antoine ajouta dix avisos légers, contre un supplément de mille soldats d'élite. Les deux potentats profitèrent de l'occasion pour proroger jusqu'à une nouvelle échéance de cinq années le pacte triumviral, et, cette fois, « sans consulter le peuple <sup>2</sup> ». Ainsi fut retardé de six ans, par l'intervention de cette nouvelle Sabine, le conflit que plus tard l'influence néfaste de Cléopâtre rendit inévitable.

Antoine avait signé, mais en se disant probablement qu'il venait de manquer encore une occasion d'accabler son rival. Au lieu d'aider celui-ci à se débarrasser de Sex. Pompée, il pouvait, au contraire, accepter les offres que Pompée lui

1. Mécène était accompagné de Virgile et d'Horace, qui a fait un récit humoristique du voyage (*Sat.*, I, 5).

2. Appian., *B. Civ.*, V, 93-95. Dio Cass., XLVIII, 54. Il y a désaccord pour les chiffres entre Appien et Plutarque (*Anton.*, 35), qui parle de deux légions seulement et de 100+20 navires. Drumann (I, p. 448) retarde tous ces faits jusqu'en 36, opinion réfutée par Fischer, Lange, Kromayer, Gardthausen, Groebe, etc. Mommsen (*Staatsr.*, II<sup>2</sup>, p. 697, 2) se contente de dire que le traité de Tarente n'est sûrement pas antérieur à 37. Kromayer donne comme date l'automne de 37. En ce qui concerne la date et la légalité du renouvellement (avec ou sans loi spéciale) du *quinquennium*, les hypothèses acceptées ci-dessus soulèvent des difficultés discutées et autrement résolues par E. Herzog, *Gesch. u. System d. röm. Verf.*, II, pp. 93-96.

avait faites et qu'il devait lui renouveler plus tard. Il pouvait tout au moins s'entendre avec Lépidus, le troisième collègue, qui se savait menacé par l'ambition de César. Il y avait bien songé; il avait même engagé des négociations secrètes qu'il lui avait fallu désavouer par la bouche d'Octavie, en les donnant comme de simples communications relatives à des affaires de famille. En somme, au lieu d'imposer ses volontés, il avait fait des excuses et donné plus qu'il n'avait reçu. Il avait livré ses vaisseaux en échange de promesses qui ne seraient pas tenues. Ce rôle de dupe, il ne l'avait accepté que pour complaire à Octavie; il avait été comme circonvenu par cette femme qui, en cette circonstance, s'était surtout montrée la sœur de son frère. Ni Fulvie, ni Cléopâtre ne l'eussent contraint de la sorte à sacrifier ses intérêts; elles lui auraient rappelé, au contraire, que la primauté appartient au plus vaillant et que, si Octavien était son collègue, il n'était point son égal. Ainsi, au moment même où Octavie, heureuse d'avoir rapproché ceux qu'elle aimait, se flattait sans doute d'en être devenue plus chère à son époux, Antoine, sans s'avouer qu'il était déjà las des compagnes vertueuses, s'en prenait à elle de ses mécomptes et finissait par trouver sa présence importune. Elle l'accompagna, avec ses enfants à elle et les enfants de Fulvie, lorsqu'il partit de Tarente pour l'Orient; mais, arrivé à Corcyre, il lui représenta qu'il ne voulait pas l'exposer aux dangers d'une expédition militaire et la renvoya en Italie <sup>1</sup>. Il avait, pour se séparer d'elle et de sa famille, des raisons qui bientôt ne furent plus un secret pour personne.

La première chose qu'il fit, une fois débarqué en Syrie, fut d'envoyer à Alexandrie Fonteius Capito pour inviter Cléopâtre à le venir trouver, ou, comme dit Plutarque, pour « la lui amener » à Antioche <sup>2</sup>. C'est dans la société de la reine

1. Dio Cass., XLVIII, 55. D'après Plutarque (*Anton.*, 35) et Appien (*B. Civ.*, V, 95), Antoine avait laissé Octavie, ἔγκυον μὲν οὖσαν, avec ses enfants et ceux de Fulvie, auprès de son frère. Mais l'indication précise fournie par Dion Cassius semble mériter plus de confiance. Cf. Drumann, IV, p. 240.

2. Plut., *Anton.*, 36. Stahr (p. 129) réussit à trouver des motifs politiques à

d'Égypte qu'il voulait méditer son plan de campagne contre les Parthes et surveiller les préparatifs de l'expédition. Antoine se rua au plaisir avec une fougue que Cléopâtre sut exploiter pour ses intrigues. Elle prétendait maintenant être non plus la maîtresse, mais la femme d'Antoine. Leurs amours avaient été fécondes : Antoine ne pouvait moins faire que de se reconnaître le père des jumeaux qu'elle avait mis au monde après son départ d'Alexandrie, Alexandre (Hélios) et Cléopâtre (Séléné) <sup>1</sup>. Un nouveau gage de leur union, légitimée par sa fécondité même, allait naître à la fin de cette année 36, et ce serait un vrai Lagide, un Ptolémée, décoré du surnom de Philadelphie. Elle habitua peu à peu Antoine à l'idée que la monogamie était un préjugé romain, et que, s'il avait, comme Romain, une Romaine pour femme légitime, il pouvait en avoir une autre, tout aussi légitime, comme souverain de l'Égypte. A cette souveraineté, dont Cléopâtre lui faisait don, il ne manquait que le titre de roi, une lacune voulue, qui dissimulait mal, et seulement pour les Romains, le fruit défendu.

Antioche fut, durant le printemps de l'année 36, un grand marché de couronnes et de titres. Tout l'Orient était la propriété du triumvir, et il en disposait à son gré. Cléopâtre était la mieux placée pour solliciter, et Josèphe assure qu'elle n'y mit aucune discrétion. Cependant, elle ne demanda pas ou n'obtint pas d'emblée ce qu'elle convoitait, la Cœlé-Syrie, le joyau conquis et perdu par ses ancêtres <sup>2</sup>. Le pays était

ce rendez-vous. Antoine avait besoin contre les Parthes de l'alliance de l'Égypte. Kromayer réagit aussi contre l'opinion — trop simpliste, en effet — qui fait d'Antoine un instrument passif aux mains de Cléopâtre, en dénombrant les refus que celle-ci a éprouvés. Elle n'a pu obtenir que des lambeaux de la Syrie et s'est trouvée tout à fait impuissante contre Hérode.

1. Sur l'âge de ces jumeaux (Plut., *Anton.*, 36. Dio Cass., XLIX, 32), qui étaient certainement nés avant cette seconde cohabitation, au plus tard fin 40, et la naissance de Ptolémée Philadelphie (Dio Cass., *l. c.*), voy. Gardthausen, *op. cit.*, II, 1, p. 170-171.

2. Plutarque (*Anton.*, 36) exagère en disant que Cléopâtre reçut Φοινίκη, κοιλὴν Συρίαν, Κύπρον, Κιλικίας πολλήν· ἔτι δὲ τῆς τε Ἰουδαίων τὴν τὸ βίλασαμον φέρουσαν καὶ τῆς Ναβαταίων Ἀραβίας ὅση, πρὸς τὴν ἐκτὸς ἀποκλίνει θάλασσαν. Dion



occupé, depuis le temps de Pompée, par des dynasties locales installées sous le protectorat romain et des villes libres qui avaient leur charte : il fallait d'abord y provoquer des vacances de trônes. Le morceau le plus important et le plus désirable était le royaume de Judée, qui possédait maintenant une large étendue de côtes, depuis la Tour de Straton (Césarée) jusqu'à Raphia. Mais ce royaume était aux mains d'Hérode, le protégé d'Antoine, qui en avait été investi par le Sénat et l'avait conquis de haute lutte, avec l'aide de C. Sosius, sur Antigone fils d'Aristobule, le dernier roi hasmonéen intronisé par les Parthes. Antigone, pris l'année précédente au siège de Jérusalem et expédié par Hérode à Antioche, fut décapité par ordre d'Antoine <sup>1</sup>. Comme cette exécution avait pour but de terrifier et décourager les ennemis d'Hérode, Cléopâtre comprit qu'elle ne réussirait pas pour le moment à discréditer le favori. Mais elle découvrit qu'Antigone avait été en fort bons termes avec le roi de Chalcis ou dynaste d'Iturée Lysanias, successeur de son père Ptolémée fils de Mennæos. Elle accusa Lysanias d'intelligence avec les Parthes. Antoine le fit aussitôt mettre à mort et donna son petit royaume à Cléopâtre <sup>2</sup>. C'était bien la Cœlé-Syrie, mais au sens étroit du mot, la région resserrée

Cassius n'est guère plus précis : il met en bloc les donations de l'an 36 et celles de 34, celles qui furent faites à Cléopâtre et les apanages de ses enfants : πολλά μὲν τῆς Ἀραβίας, τῆς τε Μελχου, καὶ τῆς τῶν Ἰουραίων, πολλά δὲ καὶ τῆς Φοινίκης τῆς τε Παλαιστίνης, Κρήτης τέ τινα, καὶ Κυρήνην, τὴν τε Κύπρον αὐτοῖς ἐχαρίσθητο (XLIX, 32).

1. Joseph., *A. Jud.*, XV, 1, 2. *B. Jud.*, I, 18, 3. Prise de Jérusalem en 37 : en octobre, d'après Gardthausen; en juillet, d'après Kromayer.

2. Joseph., *A. Jud.*, XV, 4, 1. Dio Cass., XLIX, 32. Porphyr., *PHG.*, III, p. 724 = Euseb., I, p. 170 Schœne. Cf. E. Renan, *Mém. sur la dynastie des Lysanias d'Abilène* (Mém. de l'Acad. des Inscr., XXVI, 2 [1870], p. 49-84). Le même prétexte servit alors (36) à payer une autre dette d'alcôve. Ariarathe X de Cappadoce fut mis à mort et remplacé par Archélaos, fils de la belle Glaphyra (ci-dessus, p. 233, 1). Aba, fille du tyran Zénophane, confirmée à Oibé en Cilicie; Polémon, fils du rhéteur Zénon, fait roi de Pont; Amyntas, l'ancien scribe du roi Déjotaros, pourvu d'une large portion de l'Asie-Mineure; Héraclée et Amisos données à des courtisans; Chersonesos émancipée dans le Bosphore; les précédentes donations aux Rhodiens révoquées; etc.

entre le Liban et l'Anti-Liban. Cléopâtre obtint encore la côte adjacente, de l'embouchure de l'Éleuthéros au territoire de Sidon, et l'île de Cypre, si brutalement et presque traîtreusement enlevée aux Lagides vingt-deux ans auparavant. Enfin, à défaut d'autre proie, Cléopâtre se rabattit sur des acquisitions domaniales. Elle se fit donner des seigneuries en Cilicie <sup>1</sup>, en Crète, et jusque dans le royaume de Judée, où, pour la fournir de parfums, elle eut au moins la satisfaction de posséder les jardins embaumés de Jéricho, joints à ceux du roi nabatéen Malchos, et d'avoir Hérode pour fermier <sup>2</sup>. Ce pouvait être pour elle, outre le bénéfice pécuniaire, un moyen d'entretenir des relations qui lui fourniraient peut-être des prétextes pour tracasser et perdre l'odieux Iduméen, l'homme dont la faveur auprès d'Antoine balançait presque la sienne et défiait ses caprices. En somme, bon gré, mal gré, elle avait appris à graduer ses exigences. Elle pouvait attendre, elle savait qu'elle n'avait pas épuisé son crédit. Hérode s'en apercevrait peut-être quelque jour. Elle disposait déjà, pour faire naître les occasions favorables, d'un instrument précieux, l'ambition d'Alexandra, belle-mère du roi, qui rêvait de replacer sur le trône de Judée la dynastie hasmonéenne dans la personne de son jeune fils Aristobule.

La saison était déjà avancée quand Antoine se décida enfin à mettre son armée en mouvement. Il s'imaginait naïvement surprendre les Parthes, parce qu'il avait offert au nouveau roi Phraate, fils d'Orode, de le laisser en repos, à condition qu'on lui rendrait les enseignes de Crassus et ce qui restait encore de prisonniers aux mains de l'ennemi. Cléopâtre l'accompagna jusqu'à l'Euphrate et s'en retourna par Damas et la Judée, pour visiter ses nouveaux domaines. Elle recueillit

1. En Cilicie, Strabon signale comme données à Cléopâtre Amaxia avec ses bois de cèdre et l'île d'Elmoussa (XIV, pp. 669. 671).

2. Joseph., *A. Jud.*, XV, 4, 2. Plut., *Anton.*, 32. Josèphe (XV, 4, 4) ajoute qu'Hérode paya très exactement ses redevances, « jugeant dangereux de donner à Cléopâtre un motif de haine ».

en passant les tributs que devait lui payer son vassal Hérode. Josèphe assure que, soit caprice de courtisane, soit dessein plus pervers encore, elle voulut attirer Hérode dans son alcôve, et qu'elle faillit payer de sa vie cette imprudence<sup>1</sup>. Hérode était assez épris de sa femme, la belle Mariamne, pour ne voir dans les avances de Cléopâtre qu'une machination suspecte. Il eut un instant l'idée d'éteindre sa dette et de délivrer du même coup son patron, Antoine, d'une obsession malfaisante en assassinant Cléopâtre. Il avait commis des crimes plus odieux pour un moindre profit. Mais ici, le profit était problématique et le péril certain. Hérode eut peur que l'amoureux Antoine appréciât tout autrement le service qu'il lui aurait rendu. Il s'arrêta donc au parti le plus sûr : à défaut de l'hommage spécial que paraissait souhaiter Cléopâtre, il lui offrit de riches cadeaux et la reconduisit à la frontière d'Égypte. Bien des événements eussent pris un autre tour, si Hérode avait eu recours en cette occurrence aux ressources ordinaires de sa politique, le poignard ou le poison.

Rentrée à Alexandrie, Cléopâtre eut soin de faire éclater à tous les yeux les succès qu'elle venait de remporter. Elle fit frapper des monnaies sur lesquelles l'effigie d'Antoine était associée à la sienne, avec le titre de triumvir : plus tard, on y inscrivit, en double comput<sup>2</sup>, à côté des années de règne de Cléopâtre, les années (d'Antoine) comptées à partir de l'an 36. C'était l'attestation visible de l'avènement d'Antoine comme protecteur et souverain de l'Égypte. Les chronographes semblent croire que les années ainsi comptées à part avaient pour date initiale la donation du royaume de

1. Josèphe (*loc. cit.*) dit que Cléopâtre avait accompagné jusqu'à l'Euphrate Antoine ἐπ' Ἀρμενίαν στρατεύμενον : pour lui, Parthes ou Arméniens, c'est tout un. Quant au reste, « tout cela n'a pu être su que par Hérode lui-même et est, par conséquent, un peu douteux (Renan, *Hist. du peuple d'Israël*, V, p. 258, 1).

2. Pièce de bronze (Letronne, II, p. 90) portant d'un côté l'effigie de Cléopâtre avec ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ, de l'autre, celle d'Antoine, avec ΕΤΟΥΣ ΚΑ' ΤΟΥ ΚΑΙ Τ' ΘΕΑΣ [ΝΕΩΤΕΡΑΣ d'après une autre monnaie]. C'est là-dessus que roule la discussion depuis des siècles.

Chalcis <sup>1</sup>, et il est possible que Cléopâtre ait tenu ce prétexte en réserve pour le cas où elle serait désavouée ; mais ce prétexte n'a pu tromper que les naïfs.

1. Ère de l'an 36, τὸ καὶ ἑκκαίδεκατον ὀνομάσθη τὸ καὶ πρῶτον (Porphyre-Euseb., *FHG.*, III, p. 724. Euseb., I, p. 170 Schœne), c'est-à-dire, l'an XVI de Cléopâtre (à partir du 1<sup>er</sup> Thoth = 1<sup>er</sup> sept. 37 jusqu'au 1<sup>er</sup> sept. 36) devenu l'an I du nouveau comput. Porphyre constate que, une fois Ptolémée XV supprimé « ταῖς Κλεοπάτρας ἀπάταις, en l'an IV de ce roi et VIII de Cléopâtre, le temps qui suit fut attribué à Cléopâtre seule jusqu'en l'an XV. Mais l'an XVI fut appelé aussi l'an I, après que, Lysimaque (*sic*) roi de Chalcis en Syrie étant mort, le triumvir Antoine eut donné à Cléopâtre Chalcis et les localités environnantes ». Letronne (*Recueil*, II, p. 90), se fondant sur la monnaie précitée et modifiant l'interprétation de Champollion, a émis le premier l'hypothèse adoptée ci-dessus dans le texte. J. Krall (*Ein Doppeldatum aus der Zeit der Cleopatra und des Antonius*, in *Wiener Studien*, V [1883], p. 313) reconnaît la même datation, Λx' τοῦ καὶ ε' φαιμ(εὐὸθ) X dans l'inscription de Philae (Letronne, II p. 125. *CIG.*, 4931-4932), c'est-à-dire, l'an XX = l'an V, que Letronne interprétait par l'an XX après la mort de César et V après la prise d'Alexandrie (sur l'ère alexandrine, voy. ci-après), soit le 26 mars 25 au lieu du 28 mars 32 a. Chr. En ce qui concerne l'attribution de la seconde date à une ère Antonienne, Kromayer approuve l'hypothèse de Letronne, vu l'insuffisance des donations de l'an 36 pour motiver l'inauguration d'un double comput. Gardthausen (II, 1, p. 169) se contente de la raison donnée par Porphyre et rapporte les deux dates à Cléopâtre. De même, Mommsen (*Staatsr.*, II<sup>2</sup>, p. 804, 1). Mais Strack (pp. 212-3), écartant l'un et l'autre système, est d'avis que les doubles dates à partir de l'an 36 désignent le règne commun de Cléopâtre et de Césarion « et sûrement pas celui de Cléopâtre et d'Antoine », attendu que « Antoine n'a jamais été roi d'Égypte ». Qu'Antoine n'ait jamais été roi d'Égypte et n'en ait jamais porté le titre (*Illvir r. p. c.*, αὐτοκρατορ ἑπίων ἀνδρῶν, sur les monnaies d'Antoine et Cléopâtre), cela est certain : que, juridiquement parlant, compter ses années de règne eût été une anomalie, cela est incontestable. Mais il n'est pas moins difficile de comprendre, dans le système de Strack, pourquoi Cléopâtre, si pressée de faire reconnaître son fils comme roi légitime (ci-dessus, p. 228), n'aurait commencé à compter les années de règne de Césarion que depuis l'an 36, et non pas à partir de 44. Comme il n'a été déclaré majeur qu'après la bataille d'Actium, on ne voit pas pour quel motif il aurait été, en 36, promu du rang d'associé (Mitherrscher) à celui de collègue (Sammtherrscher). Il faut absolument trouver une raison particulière à l'an 36, et l'on n'a jusqu'ici le choix qu'entre l'assertion de Porphyre et l'hypothèse de Letronne, lesquelles peuvent être combinées, comme j'essaie de le faire, en tenant les donations pour un prétexte. Sur les monnaies portant les effigies d'Antoine et Cléopâtre, voy. J. Vaillant (pp. 189-195, à consulter avec prudence, à cause des confusions entre Cléopâtre et Octavie, Rasche, *Lex. Num.*, s. v. *Cleopatra*, W. Calland (ci-dessus, p. 245, 2), E. Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, I, pp. 158 sqq. On sait aujourd'hui distinguer sur les monnaies l'effigie de Cléopâtre de celle d'Octavie, d'après les règles que rappelle E. Babelon (*op. cit.*, I, p. 196). Cléopâtre porte toujours le diadème et le titre de reine ; ses cheveux sont généralement courts et frisés, tandis qu'Octavie les porte artiste-

Cependant, Antoine allait porter, une fois de plus, la peine de sa présomption et de son incapacité. L'expédition si longuement préparée ne fut qu'une série de malentendus et de désastres <sup>1</sup>. Il s'en fallut de peu que le vengeur de Crassus ne subît le sort de son devancier. Antoine était pourtant en droit de compter sur la victoire. Il était à la tête d'une magnifique armée de plus de cent mille hommes, dont soixante mille légionnaires, tous pleins d'ardeur et de confiance; et, pour faire équilibre à l'alliance conclue entre les Parthes et Artavasde fils d'Ariobarzane III, roi de Médie Atropatène, il avait de son côté Artavasde d'Arménie, le fils de Tigrane, qui lui amena 13,000 hommes de renfort. Mais, dans cet allié complaisant, qui connaissait le pays et se fit le guide de l'armée, Antoine ne sut pas deviner le traître <sup>2</sup>, ou du moins le conseiller intéressé, qui avait une querelle à vider avec son homonyme le roi de Médie et comptait faire tourner l'expédition à son profit personnel. Artavasde conduisit d'abord l'armée romaine, par le chemin le plus long et le pays le plus accidenté, vers Phraaspa, la capitale de la Médie Atropatène, où l'on devait mettre la main sur la famille et les trésors du roi réfugié chez les Parthes. Le

ment arrangés et roulés derrière la tête, avec une mèche retombant sur le front. Dès lors, on est en droit d'affirmer que c'est à partir de l'an 36 seulement que l'effigie de Cléopâtre est substituée à celle d'Octavie. C'est ce que dit le texte rectifié de Servius : *Antonius, Augusti sorore contempla, postquam Cleopatram duxit uxorem monetam ejus nomine in Alexandria (mss. Anagnia) civitate fieri jussit* (Serv., *Aen.*, VII, 684). Il y a bien là un changement officiel de régime, le début d'une ère nouvelle, de laquelle on ne peut pas dire, ce me semble, qu'elle ne concerne aucunement Antoine. Ce qui est vrai, c'est qu'il ne faut invoquer en 36 ni la conquête de l'Arménie (Champollion), ni le divorce avec Octavie et le mariage avoué avec Cléopâtre (Letronne).

1. L'histoire de cette campagne dans Plutarque (*Anton.*, 37-50) et Dion Cassius (XLIX, 24-34). Cf. Liv., *Epit.* cxx. Vell., II, 82. Flor., II, 20. Oros., VI, 19. Frontin., *Strateg.*, IV, 1, 37. Zonar., X, 26.

2. Strabon (XI, p. 524), qui avait sous les yeux le récit de Q. Dellius, témoin oculaire, et Plutarque (*Anton.*, 50) affirment la trahison d'Artavasde. Gardthausen (I, p. 294) va un peu loin en se portant garant de son innocence : « von einem Verrath des Armeniers finden wir keine Spur ». Il ne faudrait pas récuser à tout propos Dellius, en supposant tantôt qu'il excuse Antoine, comme dans le cas présent, tantôt qu'il le charge pour plaire à Auguste.

transport du parc de siège, dans lequel figuraient des engins énormes, exigea des efforts inouïs, et, à la fin, il fallut le laisser en route, sous la garde de deux légions, pour pouvoir commencer plus tôt le blocus de la place. Artavasde était chargé, avec ses cavaliers, de surveiller les alentours et de maintenir les communications entre le gros de l'armée et son arrière-garde. Pendant qu'Antoine traçait autour de Phraaspa ses lignes de circonvallation, cette arrière-garde était surprise par les Médo-Parthes, les deux légions massacrées avec leur chef Oppius Stilianus, le parc de siège détruit. Antoine accourut avec dix légions : il était trop tard. Artavasde, qui avait manœuvré de façon à être hors de portée au moment de la surprise, s'était bien gardé de l'attendre ; il était rentré dans son royaume. Antoine reprit le chemin de Phraaspa, harcelé à chaque instant par les Parthes. En arrivant sous les murs de la place, il trouva ses lignes désorganisées par une sortie des assiégés. Il eut beau décimer ses troupes et les condamner au pain d'orge ; son exaspération même trahissait son découragement.

Le désastre était, en effet, irréparable. Sans son artillerie, Antoine ne pouvait prendre Phraaspa de vive force, et il lui était bien difficile de la réduire par la famine, car il se trouvait bloqué lui-même entre la ville et l'armée des Parthes, un ennemi insaisissable, qui fuyait la bataille, mais voltigeait autour de lui, coupant ses communications avec le dehors, sabrant ses fourrageurs et tenant dans une alerte continuelle ses soldats exténués de fatigue et de disette. Pour comble d'infortune, l'hiver approchait. En quittant si tard la Syrie, Antoine s'obligeait à vaincre à bref délai ; maintenant, il n'avait plus le temps de réparer ni cette faute initiale, ni celle, plus lourde encore, qu'il avait commise en se laissant entraîner dans une aventure dont il n'avait pas su peser les risques. Un Alexandre se fût tiré d'affaire en ne regardant pas derrière lui, en corrigeant un acte d'imprévoyance par un coup d'audace : Antoine recula devant la perspective de

camper sous la neige devant Phraaspa ou d'aller chercher plus loin encore des vivres et un abri. Il était décidé à battre en retraite : il ne s'agissait plus que de sauver les apparences en obtenant des Parthes un accommodement quelconque. On se mit donc à négocier. Antoine offrit de lever le siège si l'ennemi lui renvoyait les étendards de Crassus. Phraate s'y refusa et consentit seulement à ne pas inquiéter la retraite de l'armée romaine. Il fallut se contenter de cette promesse de Parthe, et faire semblant d'y croire. Antoine n'osa pas annoncer lui-même à ses soldats le résultat des négociations : il leur fit donner par Cn. Domitius Ahénobarbus le signal du départ (oct. 36).

Alors commença cette lamentable retraite que des historiens modernes ont comparée à la retraite de Russie en 1812, et qui rappela plus d'une fois à Antoine, pour sa plus grande honte, le souvenir des Dix-Mille. Sur le conseil d'un ancien soldat de Crassus, qui s'était échappé de captivité, l'armée romaine prit la direction du N.-O., pour atteindre par la voie la plus courte et la moins exposée aux surprises l'Arménie, dont l'Araxe formait la frontière. Dès le troisième jour, les Parthes commençaient leurs attaques. Depuis lors, les Romains n'eurent plus un instant de repos. Assaillis tantôt en queue, tantôt en tête, trouvant les défilés barricadés, les chemins coupés par des fossés, les sources et les puits comblés, réduits à se nourrir d'herbes sauvages et à se partager quelques gouttes d'eau croupie, toujours en alerte et obligés de se serrer les uns contre les autres pour opposer leurs boucliers aux volées de traits, encombrés de blessés et de malades, ils mirent vingt-sept jours à atteindre l'Araxe. Dans le danger et la souffrance, Antoine retrouva l'énergie de ses meilleurs jours et, avec elle, l'affection du soldat. Une fois l'Araxe franchi, l'armée était sauvée; mais elle avait perdu le quart de son effectif, c'est-à-dire 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers, dont la plus grande partie avait succombé au froid et aux privations.

Antoine dut s'estimer heureux qu'Artavasde ne jugeât pas à propos de lever le masque. De son côté, il affecta de traiter le roi d'Arménie en ami sûr et remit à plus tard sa vengeance. Il jugea prudent aussi de ne pas dire toute la vérité à Rome, où l'on fêta ses prétendues victoires, comme si son collègue César Octavien ignorait et laissait ignorer à ses familiers ce qu'il avait intérêt à savoir et à faire savoir <sup>1</sup>.

Les historiens anciens, ressassant à l'envi un thème comode, attribuent tous les malheurs de la campagne à la précipitation d'Antoine, et sa précipitation à la hâte qu'il avait de revoir Cléopâtre. C'est encore cette impatience amoureuse qui, à les entendre, empêcha Antoine de prendre ses quartiers d'hiver en Arménie et le poussa à braver, pour rentrer en Syrie, les dangers d'une nouvelle marche à travers des montagnes glacées où il perdit encore environ 8,000 hommes, morts de froid et de fatigue. Il faut convenir pourtant qu'Antoine ne pouvait guère disperser ses soldats dans un pays où il se sentait à la merci d'un traître, et que, même allié fidèle, le roi d'Arménie était hors d'état de lui fournir de quoi réparer ses pertes en hommes, en argent, en matériel. S'il voulait, comme il en avait le dessein, prendre sa revanche, il devait d'abord réorganiser à nouveaux frais son armée.

Cette armée était en piteux état lorsqu'elle déboucha dans les plaines de Syrie : dénués de tout, les soldats n'avaient plus que leurs armes et des vêtements en haillons. Antoine envoya immédiatement un message à Cléopâtre, pour implo-

1. Dio Cass., XLIX, 32. L'histoire de la campagne, écrite sous Auguste par Q. Dellius, qui avait trahi Antoine et éprouvait le besoin de justifier sa trahison, a plutôt ajouté que retranché aux fautes du chef et aux souffrances de l'armée. Le tableau noircit encore avec le temps. Florus (II, 20) dit qu'Antoine voulut se faire tuer *ab gladiatore suo*, et qu'il rentra en Syrie, *vix tertia parte de sedecim legionibus reliqua*. Servius (*Aen.*, VIII, 678) croit que toute l'armée périt de froid en Arménie, et qu'Antoine *ipse lamem animalium cadaveribus pastus cum paucis ad Aegyptum est reversus*. De même, Orose (VI, 19, 1-2) : *ad nefandos cibos coactus — vix tandem Antiochiam cum paucis rediit*.



rer sa présence et aussi son secours. Il alla attendre la reine au rendez-vous assigné, à Leuké-Komé, entre Béryte et Sidon. On le voyait errer sur le rivage, inquiet et chagrin, interrogeant l'horizon. Cléopâtre arriva enfin, apportant des habits et de l'argent pour les soldats. « Toutefois », dit Plutarque, « certains auteurs prétendent qu'elle n'apporta que les vêtements et qu'Antoine distribua aux soldats de son propre argent, comme s'il leur était donné par Cléopâtre <sup>1</sup> ». On peut tenir pour suspect le méchant propos rapporté par Plutarque et répété par Dion Cassius ; mais, sans être aussi fourbe que son collègue César, Antoine était capable de ces petites habiletés, et il avait alors intérêt à persuader aux soldats que, en appelant Cléopâtre, il songeait plus à leurs besoins qu'à son plaisir.

Ce n'était pas, en effet, pour faire la fête qu'elle était venue cette fois. Lorsqu'Antoine eut réussi, en vidant sa bourse et celle de ses amis, à distribuer une gratification de 35 drachmes par tête aux légionnaires et quelque menue monnaie aux autres, il délégua le soin de veiller sur la Syrie à L. Munatius Plancus et suivit Cléopâtre à Alexandrie <sup>2</sup>.

Qu'Antoine fût toujours amoureux et qu'il comptât sur Cléopâtre pour le distraire des fâcheux souvenirs de sa dernière campagne, on n'en saurait douter ; mais il est probable aussi que les deux amants — autant dire les deux époux — s'occupèrent surtout d'affaires. Cléopâtre dut mettre Antoine au courant de la situation politique et lui signaler les embûches qu'y avait semées une main cachée, mais non pas invisible. L'équilibre était maintenant rompu au profit d'Octavien, qui avait repris la Sicile à Sextus Pompée et l'Afrique à Lépидus sans offrir la moindre compensation à Antoine <sup>3</sup>. La déchéance de Lépидus avait transformé le triumvirat en

1. Plut., *Anton.*, 51. Dio Cass., XLIX, 31.

2. C'est à ce moment, bien mal choisi, que Dion Cassius (*ibid.*, 32) place la distribution des royaumes, faite au printemps, avant l'expédition.

3. La bataille de Naulochos est de la fin d'août, et la capitulation de Lépидus du 3 sept. 36 (Cf. Gardthausen, II, 1, p. 142).

duumvirat, et il était à prévoir que le duumvirat aboutirait un jour ou l'autre à la monarchie. Octavien déployait une habileté merveilleuse pour rendre le conflit inévitable et le faire tourner à son avantage. Tout en affectant à l'égard de son collègue une attitude des plus correctes, en l'associant aux honneurs que lui décernait à lui-même l'empressement servile du Sénat, il avait soin que le peuple n'ignorât aucun des écarts de conduite, aucune des imprudences d'Antoine. On avait appris à Rome en temps opportun qu'Antoine payait les faveurs de Cléopâtre avec des provinces romaines et qu'il s'entendait moins bien à protéger l'empire contre les Parthes qu'à le démembrer. Enfin, César attirait à lui la popularité qui se détournait d'Antoine en faisant, de sa propre initiative, remise du reliquat des contributions décrétées par les triumvirs, en laissant une certaine latitude aux magistrats ordinaires, en promettant même de déposer ses pouvoirs si Antoine voulait bien avoir autant de souci que lui des libertés publiques. En effet, il saisit officiellement Antoine de cette insidieuse proposition, assuré d'avance qu'il aurait le bénéfice et de l'offre et du refus <sup>1</sup>.

Antoine se sentait enlacé de toutes parts dans un réseau d'intrigues habilement ourdies et impuissant à s'en dégager. Cléopâtre ne se dissimulait sans doute pas qu'elle était elle-même la principale cause de cette fâcheuse situation, et plus encore le prétexte dont se servait César pour perdre son rival dans l'esprit des Romains. Mais elle ne voulait pas être sacrifiée à quelque accommodement provisoire comme Octavie, l'autre épouse, était capable d'en imaginer encore ; et, si une rupture était inévitable, elle croyait avoir intérêt à ne pas laisser à César le choix du moment. Elle dut songer à provoquer une rupture immédiate. C'est elle peut-être qui, pour aiguillonner Antoine et ajouter à ses griefs, découvrit la plus noire des perfidies d'Octavien. Dion Cassius assure que César

1. Appian., *B. Civ.*, V, 132.

chercha plus tard à soustraire Artavasde d'Arménie au châ-timent, « parce qu'il en avait pitié, s'étant entendu secrète-ment avec lui au sujet d'Antoine <sup>1</sup> ». Il n'est plus possible de contrôler ce témoignage ; mais le silence des autres auteurs n'est pas une raison suffisante pour le récuser. On sait que l'histoire de la campagne de l'an 36 fut rédigée par Q. Dellius, alors que ce versatile personnage était devenu l'ami d'Auguste. On peut donc être assuré que Dellius s'est gardé d'y admettre une accusation ou insinuation déshonorante pour son nouveau mattre, ce qui explique que les historiens qui ont pris pour guide unique le livre de Dellius ne l'aient même pas connue. Vraie ou fausse, et probablement inven-tée de toutes pièces <sup>2</sup>, elle ne put être produite en un moment plus opportun que dans les circonstances actuelles. Antoine n'avait de l'énergie que l'apparence. Caractère faible, au fond, il avait besoin, à chaque déception nouvelle, d'être consolé, excusé, et de pouvoir rejeter sur les autres la respon-sabilité de ses propres fautes. L'idée qu'il avait été victime d'une trahison ourdie par son collègue l'excusait à ses propres yeux et tournait en haine la souffrance de son orgueil blessé. L'aveuglement chez lui allait croissant.

Antoine se promit de punir sans tarder l'Arménien ; mais il hésitait à attaquer César, qui, tout en disposant mainte-nant de quarante-quatre légions, s'étudiait à lui enlever tout prétexte à récriminations et venait précisément de lui ren-voyer les vaisseaux prêtés à Tarente. Pendant qu'il flottait incertain entre diverses combinaisons, Sextus Pompée, le vaincu de Mylæ et de Naulochos, lui fit parvenir ses offres de service. C'était un allié bien suspect que cet aventurier, et il était bien tard pour utiliser sa bonne volonté sans faire avec lui un marché de dupe. Battu et expulsé de Sicile par les

1. Dio Cass., XLIX, 41. Cf. Stahr, p. 143.

2. S'il y a des doutes sur la trahison d'Artavasde (ci-dessus, p. 258, 2), à plus forte raison sur cette prétendue connivence de César Octavien, qui peut être une calomnie inventée pour exaspérer Antoine.

généraux de César, Pompée avait pensé trouver asile auprès d'Antoine. Arrivé à Mitylène, il avait appris qu'Antoine était par delà l'Euphrate, et le bruit courait qu'il n'en reviendrait pas. Aussitôt, le proscrit, habitué depuis quinze ans à vivre au jour le jour, s'était livré aux plus folles espérances. Il lui restait un nom glorieux, et l'Asie était pleine du souvenir de son père. Un sourire de la Fortune pouvait faire de lui le successeur d'Antoine ! Le retour d'Antoine ne l'avait pas empêché de poursuivre son rêve. Il avait envoyé des émissaires auprès des princes et dynastes de la Thrace, de l'Asie antérieure, et il comptait bien décider le roi des Parthes, qui devait se souvenir de Labiénus, à lui confier une armée. En attendant, il recrutait à Lesbos de nouvelles bandes, avec lesquelles il annonçait l'intention de reprendre la lutte contre César Octavien. C'est de là que, menant plusieurs combinaisons à la fois, il offrait son alliance à Antoine.

Celui-ci donna audience à ses ambassadeurs, mais insista pour voir Sextus Pompée lui-même. Durant les pourparlers, on amena à Alexandrie les agents que Pompée avait envoyés au roi des Parthes et que la police du gouverneur de Syrie avait arrêtés en route. Antoine voulut bien ne pas considérer comme une trahison le malencontreux projet qui lui était ainsi révélé ; mais, tout en acceptant les excuses des ambassadeurs, il leur répéta qu'il attendait leur maître à Alexandrie. Moitié par orgueil, moitié par crainte de nouvelles révélations, Pompée ne vint pas, mais il affecta de se considérer dès lors comme l'allié d'Antoine. Il poursuivit ses préparatifs de guerre en Asie même, sous les yeux du gouverneur d'Asie C. Furnius et du légat Cn. Domitius Ahénobarbus, qui, faute d'instructions, se bornaient à le surveiller. Un complot tramé contre Ahénobarbus démasqua l'incorrigible conspirateur, qui se mit alors en pleine révolte. Pour le déloger de Lampsaque, le traquer et le prendre, il fallut le concours de toutes les forces dont disposaient les lieutenants d'Antoine et le Galate Amyntas. A la fin, cerné

du côté de la mer, Pompée chercha à gagner l'Euphrate : mais, serré de près par C. Furnius, M. Titius et Amyntas, lancés tous trois à sa poursuite, il essaya de parlementer et d'en appeler à Antoine en personne. Vains efforts ! Comme un fauve forcé à la course, il fut pris à Midiaëon en Phrygie, amené à Milet et mis à mort par Titius, qui jugea bon de ne pas exposer Antoine à commettre un acte de clémence irréflechie ou conseillée par Cléopâtre (fin 35) <sup>1</sup>.

On ne saura jamais jusqu'à quel point Titius suivit la lettre ou l'esprit de ses instructions. Le moment vint bientôt où l'exécution du fils du grand Pompée passa pour une sorte de sacrilège <sup>2</sup>, et où Antoine n'en voulut plus accepter la responsabilité. Alors se produisirent différentes versions entre lesquelles rien ne fixe notre choix. Suivant les uns, Titius, jadis prisonnier de Sex. Pompée et gracié par lui, mais incapable de reconnaissance, avait satisfait sa propre rancune ; suivant les autres, il obéissait aux ordres d'Antoine. Entre ces deux opinions extrêmes, les amateurs de solutions mixtes introduisent des nuances. Tantôt, c'est le gouverneur de Syrie, L. Munatius Plancus, qui envoie à son neveu Titius l'ordre d'exécution et le scelle du sceau d'Antoine, soit à l'insu de celui-ci, soit après entente secrète ; tantôt l'action tragique est, comme au théâtre, suspendue à des péripéties soudaines. Antoine signe l'arrêt de mort, puis se repent et expédie contre-ordre : mais le hasard veut que le premier courrier arrive après l'autre, et Titius croit ou fait semblant de croire que l'arrêt de mort est bien la résolution dernière et définitive d'Antoine <sup>3</sup>. Quoi qu'il en soit, la mort

1. Appian., *B. Civ.*, V, 134-142. Dio Cass., XLIX, 48. Strab., III, p. 141. Cf. Liv., *Epit.* cxxxii. Eutrop., VII, 6. Oros., VI, 19, 2. Drumann, IV, p. 586-590. Sex. Pompée laissait une petite fille de quatre ans, qui épousa plus tard son cousin L. Scribonius Libo et fut mère du Libo Drusus mis à mort sous Tibère (cf. Tac., *Ann.*, II, 27) ; mais la famille du grand Pompée était éteinte.

2. M. Titius fut tellement abhorré, *ut mox ludos in theatro Pompeii faciens execratione populi spectaculo, quod praebebat, pelleretur* (Vell., II, 79).

3. Appian., *B. Civ.*, V, 144. Dio Cass., XLIX, 48. Vell., II, 79. 87. Zonar., X, 25. Ém. Jullien (*Histoire de L. Munatius Plancus*, in *Annales de l'Univ. de*

de Sextus Pompée ne fut utile qu'à Octavien, qui eut soin de fêter à Rome la nouvelle « victoire » de son collègue pour affirmer jusqu'au bout la loyauté de ses intentions et de ses actes.

Cependant, Antoine préparait sa nouvelle expédition contre les Parthes et contre l'Arménie. Les circonstances semblaient des plus favorables. Le roi de Médie Atropatène s'était brouillé avec son allié le roi des Parthes à propos du partage du butin, et il offrait maintenant de faire campagne avec les Romains. Ce fut le roi de Pont, Polémon, fait prisonnier lors du massacre de l'arrière-garde romaine dans la marche sur Phraaspa, qui vint apporter à Alexandrie les propositions du Mède. C'était pour Antoine une chance inespérée que d'avoir du même coup un ennemi de moins, un allié de plus, et un allié en état de lui fournir ce qui lui avait le plus manqué jusqu'alors, des cavaliers et des archers. Aussi accepta-t-il avec empressement une alliance qui ne lui coûtait rien et qu'il pourrait largement récompenser, le cas échéant, aux dépens de l'autre Artavasde. Ce dernier se doutait bien qu'il était question de lui à Alexandrie, et il ne dut pas être autrement surpris lorsqu'Antoine l'invita à s'y rendre « en ami »<sup>1</sup>. Quoique le message ne trahît aucune intention malveillante, Artavasde comprit ; il ne vint pas. Antoine aurait volontiers simplifié son plan de campagne en prenant le roi d'Arménie au piège ; du moins, il se promit de le tromper d'autre façon, en annonçant bien haut l'intention de marcher droit aux Parthes et en tournant brusquement son attaque contre l'Arménie. Mais l'homme qui méditait de surprendre ainsi son ennemi était lui-même à la merci de toutes les surprises. Esprit versatile, volonté flottante, le moindre heurt le faisait dévier de sa route et le rejetait dans l'imprévu.

Lyon, V, 1 (1892), p. 162) met Plancus hors de cause, en arguant du silence de Velleius Paterculus. D'après Appien, Plancus voulait surtout éviter que Cléopâtre, Πομπηῶν συνεργοῦσα, ne fit à César l'affront de protéger son ennemi et ne provoquât une rupture entre les triumvirs.

1. Dio Cass., XLIX, 33.

Arrivé en Syrie, où il allait mobiliser son armée, Antoine fut informé que sa femme était partie de Rome pour venir le rejoindre en Asie, avec de l'argent, des habits, des bêtes de somme et deux mille hommes d'élite, parfaitement équipés, qui formeraient sa cohorte prétorienne. Cette nouvelle provoqua chez lui un trouble singulier. Livré à lui-même, il aurait peut-être été touché du dévouement de cette épouse qui, sans lui reprocher ses infidélités, venait partager ses périls et, comme pour rivaliser avec la maîtresse, lui apportait aussi son offrande. Mais Cléopâtre, qui paraît l'avoir accompagné jusqu'en Syrie<sup>1</sup>, dut essayer d'exciter sa défiance. Que venait faire Octavie en un pareil moment ? Elle n'était, on le savait de reste, que l'instrument de la politique de son frère, et ces subsides qu'elle tenait de lui devaient servir à amorcer ou déguiser quelque nouvelle trahison. Ils fournissaient tout au moins à Octavien un prétexte pour replacer auprès d'Antoine la personne qui le renseignerait le mieux sur les faits et gestes de son collègue en Orient. Antoine, qui ne se souciait pas d'être assailli par les larmes et les récriminations de deux femmes jalouses, écrivit en toute hâte à Octavie de l'attendre à Athènes : il partait pour une expédition lointaine et ne pourrait la voir qu'au retour. Octavie obéit sans se plaindre à un ordre dont elle ne devinait que trop le motif : elle se contenta d'envoyer sa réponse et les renforts qu'elle amenait par Niger, un des amis d'Antoine<sup>2</sup>. Niger ayant pris la liberté de faire tout haut l'éloge d'Octavie, Cléopâtre en prit ombrage. Elle eut peur que la route d'Arménie ne fit quelque détour dangereux et que, elle partie, quelque entrevue habilement ménagée ne permît à l'épouse délaissée de prendre sa revanche. Elle résolut de ne pas

1. C'est bien en Syrie que Cléopâtre joue la désolation (ci-après) pour empêcher Antoine de ἐκ Συρίας ἀναβαίνειν πρὸς τὸν Μῆδον, et, si Antoine « retourne à Alexandrie », ce n'est pas pour la rejoindre, mais pour l'accompagner, « de peur qu'elle ne se suicide » (Plut., *Anton.*, 53).

2. Ce Niger devait être un plus grand personnage que le centurion Niger, qui figure en 32 dans l'inscription de Philæ (*CIG.*, 4931-4932).

quitter Antoine, et elle entendait par là non pas le suivre en Arménie, mais le ramener à Alexandrie.

Si folle que paraisse à première vue cette gageure, on vit bientôt que Cléopâtre n'avait pas trop présumé de son adresse et de la faiblesse d'Antoine. Plutarque nous décrit, nous ne savons d'après quelle source, son manège de coquette éplorée, mélange de Phèdre et de Calypso. Elle ne mangeait plus et dépérissait sous les yeux de son amant inquiet. « Toutes les fois qu'il entra chez elle, il lui trouvait l'air égaré, et, quand il la quittait, l'air alangui et affaissé. Elle s'arrangeait de façon à être vue souvent en larmes, qu'elle se hâtait d'essuyer et de cacher, comme pour les dissimuler à Antoine. Elle recourait à ces artifices, dès qu'elle le voyait sur le point de partir de Syrie pour aller rejoindre le Mède ». Les courtisans, stylés par elle, affectaient les plus vives alarmes ; ils reprochaient à Antoine de faire mourir de chagrin une femme qui lui avait tout sacrifié et ne pouvait vivre sans lui. Reine, elle avait abaissé sa fierté jusqu'à consentir à passer pour la maîtresse d'Antoine, tandis qu'Octavie devait à la politique — la politique de son frère — le titre d'épouse légitime. Si Antoine répondait à tant d'amour par la froideur et l'abandon, Cléopâtre ne survivrait pas à son malheur <sup>1</sup>.

On a peine à croire qu'Antoine ait été réellement dupe de cette stratégie féminine. Sans être assez sceptique ou assez modeste pour apprécier le talent de la comédienne, il savait bien qu'en somme il avait affaire à une femme jalouse et que son absence n'eût pas passé pour un abandon si Octavie ne s'était pas trouvée à quelques journées de la côte d'Asie. Ce n'était pas là une raison suffisante pour abandonner une expédition que Cléopâtre elle-même jugeait naguère tout à fait opportune et pour tromper l'attente du roi de Médie, qui risquait de se trouver seul en face des Parthes informés de son alliance avec les Romains. Mais, après la triste expé-

1. Plut., *Anton.*, 53. Cf. *De adulator.*, 17.



rience de l'année précédente, Antoine appréhendait plus qu'il n'osait se l'avouer à lui-même une nouvelle campagne d'Orient, et il est probable qu'il ne fut pas fâché de se heurter à des objections. On s'aperçut tout à coup que les préparatifs étaient insuffisants et la saison trop avancée. Il ne fallait pas recommencer la faute commise et s'exposer de nouveau à être surpris par l'hiver en pays ennemi. Bref, le triomphe de Cléopâtre fut complet. Antoine reprit avec elle le chemin d'Alexandrie et fit savoir à Octavie, en guise de remerciements pour sa sollicitude et ses présents, qu'elle pouvait retourner à Rome <sup>1</sup>.

S'il est vrai, comme l'ont pensé la plupart des historiens anciens, qu'Octavie avait une fois de plus servi sans s'en douter les desseins de son frère, lequel prévoyait l'affront fait à sa sœur et comptait en tirer parti <sup>2</sup>, Octavien avait lieu d'être satisfait. L'opinion publique à Rome prit fait et cause pour l'épouse insultée. On comparait avec indignation l'ignominieuse conduite d'Antoine, roulé aux pieds de sa sorcière égyptienne, et la noble résignation d'Octavie, qui ne voulut même pas, comme l'y invitait son frère, quitter la maison où elle continuait à élever ses enfants avec ceux de Fulvie. Sans doute, les fictions légales subsistaient : Antoine, conformément aux stipulations du traité de Misène, était inscrit en tête de la liste des consuls de l'an 34 ; mais on s'habitua peu à peu à le considérer comme un renégat. Le patriotisme romain se retournait contre celui qui ne savait ni le comprendre, ni le ménager.

Nous ignorons si, durant l'hiver de 35/4, Antoine paracheva à son gré ses préparatifs militaires ; mais Cléopâtre dut l'aider à perfectionner la partie diplomatique de son plan

1. Plut., *Anton.*, 53. Dion Cassius (XLIX, 33) dit même qu'il le lui ordonna : παραυτίκα οἴκαδε αὐτῇ ἐπανελθεῖν κελεύσας.

2. Plutarque (*loc. cit.*) répète ce que οἱ πλείους λέγουσιν. Gardthausen (I, p. 333) trouve que ce calcul, concevable deux ou trois ans plus tard, eût été prématuré et malhabile en 35. En fait, le résultat fut le même que s'il avait été calculé.

de campagne. Il s'agissait toujours de faire économie d'effort en employant la ruse, de tromper le roi d'Arménie sur les véritables intentions d'Antoine. Artavasde était sur ses gardes ; on l'avait bien vu à la façon dont il avait décliné l'invitation à lui adressée, et il n'était pas facile de jouer au plus fin avec lui, car sa pénétration naturelle était encore aiguisée par la conscience qu'il avait d'avoir mérité la colère du triumvir. Pour endormir sa défiance, Antoine eut recours à un moyen qui promettait d'être efficace. Il expédia en avant son confident et négociateur ordinaire des affaires intimes, Q. Dellius, pour proposer à Artavasde une alliance de famille. La fille d'Artavasde serait fiancée à Alexandre, l'aîné des fils d'Antoine et de Cléopâtre, et, à ce gage de bonne entente, Antoine ajouterait des libéralités dont Dellius apportait la promesse et peut-être la liste. Si retors que fût Artavasde, on pouvait croire qu'il ne résisterait pas à de pareilles démonstrations d'amitié <sup>1</sup>.

Pendant que les hauts et puissants conspirateurs agençaient les ressorts de ce piège infallible, Cléopâtre fut informée, par des messages désespérés d'Alexandra, qu'Hérode, emporté par sa fougue brutale, s'était laissé prendre à celui qu'elle lui avait tendu. Sur les instances d'Alexandra et de sa fille Mariamne, l'épouse chérie d'Hérode, le roi avait conféré à son beau-frère Aristobule, un jeune homme de dix-sept ans, la dignité de grand-prêtre ; mais depuis lors, il surveillait de très près Alexandra, qu'il tenait en chartre privée dans son palais. Celle-ci avait cependant trouvé moyen de correspondre avec Cléopâtre et de combiner avec elle un plan d'évasion. Alexandra devait se réfugier en Égypte avec Aristobule, et Cléopâtre comptait bien apitoyer Antoine sur le sort des malheureuses victimes de son favori. Mais le complot fut dénoncé à Hérode et déjoué à temps. Par crainte de Cléopâtre, Hérode n'avait pas osé, quelque envie qu'il en eût, « prendre des mesures sévères » ; il fut même obligé

1. Dio Cass., XLIX, 39.

de relâcher Alexandra ; mais il était décidé à supprimer le futur prétendant. Les acclamations populaires qui accueillirent le jeune pontife officiant à la fête des Tabernacles hâtèrent sa fin. Au milieu de réjouissances auxquelles Hérode assistait en invité d'Alexandra, dans les jardins de Jéricho, Aristobule, attiré près d'une piscine, à la nuit tombante, y fut noyé par des amis d'Hérode qui lui tinrent la tête sous l'eau par manière de plaisanterie. Ce crime servait mieux encore les desseins de Cléopâtre que ne l'eût fait la fuite projetée du jeune prince. « Elle qui depuis longtemps cherchait à faire plaisir à Alexandra et plaignait ses infortunes, elle fit sienne toute cette affaire, et ne cessa d'exciter Antoine à punir le meurtre de l'enfant. Il n'était pas juste qu'Hérode, investi par lui d'une royauté à laquelle il n'avait aucun droit, se permit de pareilles licences contre les rois véritables <sup>1</sup> ».

Aussi, lorsque, au début du printemps de l'an 34, Antoine vint rejoindre ses troupes en Syrie, son premier soin fut de citer Hérode à comparaître devant lui à Laodicée (sur Mer). Hérode, comprenant que l'obéissance était sa seule chance de salut, vint, les mains pleines de présents, plaider sa cause devant le maître. Il le connaissait assez pour savoir par où le prendre. Au lieu de nier le fait incriminé, il soutint qu'il n'avait pas dépassé les limites de l'autorité royale, de celle qu'il tenait d'Antoine lui-même, lequel apparemment ne la lui avait pas donnée avec défense d'en user. Il n'avait fait que se défendre contre des intrigues de femmes, et il n'était pas malaisé de voir que, sous les apparences de l'indignation, Cléopâtre cachait le désir de lui prendre son royaume. Antoine fut aussitôt de son avis. Il était flatté de faire preuve, lui aussi, d'indépendance virile, et de montrer qu'il n'était pas homme à filer la quenouille aux pieds d'Omphale <sup>2</sup>. Ne disait-il pas lui-même à Cléopâtre qu'elle n'avait pas à s'im-

1. Joseph., *A. Jud.*, XV, 2-3, 4-5.

2. La comparaison s'offrait d'elle-même à l'esprit d'un lettré comme Plutarque (*Comp. Dem. et Anton.*, 3).

miscer dans les affaires d'État<sup>1</sup> ? Ce fut une déception complète pour le parti hasmonéen, qui, à Jérusalem, escomptait déjà le châtement d'Hérode, et une humiliation plus amère encore pour Cléopâtre, trompée à la fois dans sa haine et dans sa convoitise. Le crédit d'Hérode fut affermi par le coup qui devait l'abattre. Antoine lui fit fête, et ils se séparèrent bons amis.

De Laodicée, Antoine reprit sa marche vers le nord. Après avoir fait échouer les projets particuliers de Cléopâtre, il allait voir échouer celui qu'il avait machiné avec sa collaboration. Arrivé à Nicopolis dans la Petite-Arménie, il eut beau prévenir Artavasde qu'il l'attendait pour arrêter son plan de campagne contre les Parthes; le roi, toujours défiant, ne vint pas. Antoine lui renvoya Delliüs, avec une nouvelle provision de mensonges, et, sans attendre la réponse, marcha droit sur la capitale Artaxata. Ce fut son meilleur argument. Artavasde, acculé à la nécessité de subir la loi du plus fort, se résigna enfin à comparaître. Antoine alors changea de ton. Sans traiter ouvertement le roi en captif, il voulut l'obliger à lui livrer ses forteresses et ses trésors. Mais les garnisons des places fortes refusèrent d'obéir aux sommations qui leur furent faites au nom du roi; les troupes arméniennes affirmèrent leur volonté de résister à l'envahisseur en élevant au trône le fils aîné d'Artavasde, Artaxe ou Artaxias. Il fallut renoncer à une hypocrisie inutile et avoir recours à la force. Artavasde, chargé de chaînes d'argent, singulier et puéril hommage rendu à sa dignité royale, assista à la conquête ou plutôt au pillage de son royaume. Artaxias, incapable de soutenir la lutte, s'enfuit chez les

1. Joseph., *A. Jud.*, XV, 3, 8 (Τὸ δ' αὐτὸ καὶ τῇ Κλεοπάτρῃ μὴ πολυπραγμονεῖσθαι περὶ τὰς ἀρχὰς ἔλαττε συμφέρειν). Josèphe ajoute qu'Antoine, pour consoler à la fois et décourager Cléopâtre, « lui donna la Cœlé-Syrie au lieu de ce qu'elle demandait ». Il songe probablement, non pas, quoi qu'en dise E. Schürer (*I*, p. 295-297), aux donations faites en 36 (ci-dessus, pp. 253-255), qui seraient ici hors de date et de propos, mais au titre de suzeraineté conféré un peu plus tard à Alexandrie (ci-après, p. 278).

Parthes <sup>1</sup>. Quant à Artavasde de Médie, qui avait si longtemps attendu son allié, il est probable qu'Antoine, pressé de retourner en Égypte, entretint et récompensa son zèle en l'autorisant à prendre sa part des dépouilles de l'Arménie. Comme cet Artavasde avait aussi une fille, le projet de fiançailles proposé naguère à l'Arménien fut introduit dans le pacte d'alliance renouvelé alors avec le Mède <sup>2</sup>. La grande affaire, la campagne contre les Parthes, fut remise à l'année suivante; mais, pour affirmer sa ferme intention de ne plus la différer davantage ainsi que pour tenir l'Arménie et protéger au besoin la Médie Atropatène, Antoine laissa dans le pays le gros de ses forces. Il reprit avec le reste le chemin de l'Égypte, chargé d'un immense butin et emmenant avec lui, entre autres captifs, la famille royale, Artavasde avec sa femme et ses enfants.

Au plaisir d'avoir tiré vengeance d'un allié déloyal Antoine voulut ajouter celui d'exhiber ses prisonniers et son butin dans une procession triomphale calquée sur l'imposante cérémonie dont jusque-là Rome seule et son Capitole avaient été témoins. Il entra de plus en plus dans son rôle de monarque oriental, et il allait infliger un irrémissible outrage à une patrie dont il ne se souvenait plus que pour en profaner les glorieuses traditions. Célébrer un triomphe à Alexandrie, c'était proclamer pour ainsi dire la déchéance de la cité reine; c'était lui enlever cette incommunicable suprématie qui la mettait hors de pair <sup>3</sup>. Qu'il y eût là comme un germe de la réaction humanitaire qui, sous l'Empire, finit par effacer la distinction entre les Romains et

1. Liv., *Epi.* cxxxI. Dio Cass., XLIX, 39. Tac., *Ann.*, II, 3. Joseph., *A. Jud.*, XV, 4, 3. Il fut restauré par les Parthes et fit mettre à mort « les Romains laissés en Arménie » (Dio Cass., LI, 16).

2. Dio Cass., XLIX, 40. Drumann (I, p. 466) ajourne cette clause à l'année suivante : mais Dion Cassius dit formellement que la « fille du Mède » (Iotape), fut fiancée au fils d'Antoine avant le retour en Égypte.

3. Cf. la douloureuse stupéfaction de l'aristocratie romaine lorsque Galba fut proclamé en Espagne, *evulgato imperii arcano, posse principem alibi quam Romae fieri* (Tac., *Hist.*, I, 4).

leurs sujets, c'est affaire de spéculation philosophique ; mais ce serait abuser de la logique que de transformer Antoine en précurseur des temps futurs <sup>1</sup>. Ce qui est certain, c'est qu'il méconnaissait, à un degré qui mérite le nom d'aveuglement, l'esprit de son temps, le sens et aussi la force de l'opinion dont il bravait si imprudemment les anathèmes. Il y avait précisément dans l'orgueil romain une sorte de tare, une lacune par où se glissait l'inquiétude et le soupçon. Les Romains étaient hantés de temps immémorial par une crainte étrange, que l'on pourrait prendre, en songeant au Bas-Empire, pour un pressentiment : la crainte de voir délaisser pour des sites plus riants, plus salubres ou mieux protégés, la campagne malsaine où Rome est assise. Au lendemain de la prise de Véies, et surtout après le pillage de Rome par les Gaulois (390), les plébéiens voulaient aller s'installer dans la ville conquise. Camille eut grand' peine à les retenir, en invoquant les promesses de grandeur attachées par les destins à la possession du Capitole <sup>2</sup>. Aussi Véies fut-elle rasée et comme effacée du sol. Plus tard, c'est Capoue, puis Carthage, puis Corinthe, qui excitent à la fois la convoitise, l'envie et la défiance des Romains. « Nos ancêtres », dit Cicéron, « ont jugé qu'il n'y avait au monde que trois villes, Carthage, Corinthe, Capoue, capables de porter le poids et le nom de l'empire <sup>3</sup> ». Toute rivale de Rome était vouée à l'extermination. Capoue, dépeuplée, ne fut plus qu'une grande ferme ; la charrue passa sur les ruines de Carthage, et Corinthe fut détruite par l'incendie. Malgré ces exécutions, l'ancienne méfiance reparaisait de temps à autre. La popularité de César lui-même avait mal

1. Stahr (p. 158) proteste contre ceux qui taxent de légèreté Antoine et Cléopâtre, deux esprits de même trempe. Ce qu'ils voulaient l'un et l'autre, c'était « l'autonomie et l'indépendance de l'Orient à l'égard de l'Occident », prêts à lutter jusqu'à la mort pour cette idée. Cela sent d'une lieue l'hégélianisme et les pressentiments infaillibles de ses grands hommes.

2. Liv., V, 24. 50-55.

3. Cic., *Leg. agr.*, II, 32.

résisté aux bruits mis en circulation par ses ennemis, qui lui prêtaient le dessein de transporter le siège de l'empire à Alexandrie ou à Ilion <sup>1</sup>. C'était là de l'histoire contemporaine, des faits dont Antoine avait été témoin et qui devaient être encore présents à sa mémoire. Il n'était pas nécessaire non plus de lui rappeler que, si de pareilles insinuations avaient trouvé créance, c'est parce que César subissait notoirement l'influence de cette même Cléopâtre dont Antoine passait, lui, pour être l'esclave <sup>2</sup>. Ce qui était soupçon à l'égard du dictateur allait prendre l'évidence d'une vérité démontrée, et l'on pouvait compter qu'Octavien achèverait au besoin la démonstration. Or, Rome n'entendait ni se laisser déposséder de sa primauté, ni la partager avec une rivale qui règnerait sur la moitié de son empire.

Si ces réflexions se présentèrent à l'esprit d'Antoine, il les écarta avec son insouciance ordinaire. Il voulait repaître les yeux de Cléopâtre d'un spectacle où elle jouerait à côté de lui le premier rôle, non plus comme reine d'Égypte, mais comme impératrice d'Orient. Devant le char du triomphateur marchaient les captifs et, parmi eux, entouré de sa famille, le roi Artavasde, chargé de chaînes d'or, « pour que rien ne manquât à ses honneurs », dit ironiquement Velleius Paterculus <sup>3</sup> : derrière, les trophées et le matériel du butin prolongeaient le défilé. Le cortège s'avança, par la

1. Suet., *Caes.*, 79. Ci-dessus, p. 221, 2. Cette idée fixe des Romains reparaisait à tout moment et servit à inquiéter Auguste lui-même. Les scoliestes d'Horace assurent que l'Ode III, 3, fut écrite en l'an 27, pour le dissuader de faire de Troie sa capitale. Il est probable qu'il y eut encore une alerte lorsqu'on vit Auguste prolonger trois années durant, de 21 à 19 a. Chr., son séjour en Orient. En 71, Titus s'étant aussi attardé en Orient, *nata suspicio est, quasi desciscere a patre Orientisque regnum sibi vindicare tentasset* (Suet., *Tit.*, 5). Enfin, lorsque Constantin songea réellement à fonder une seconde capitale, on dit que son choix s'était d'abord porté sur Ilion et qu'il en fut détourné par une apparition (Zosim., II, 30. Sozom., II, 3).

2. Dion Cassius dit qu'Antoine en prenait les allures et le langage, et que Cléopâtre était appelée βασιλὶς τε αὐτῆ καὶ δέσποινα ὑπ' ἐαυτοῦ (L, 5).

3. Vell., II, 82. D'après Dion Cassius, ἀργυραὶς ἀλώσειον en Arménie (XLIX, 39), χρυσοὶς δεσμοίς à Alexandrie (XLIX, 40).

grande rue centrale, vers une place où l'attendait la divinité qui, dans cette parodie sacrilège, devait remplacer Jupiter Capitolin. Sur une estrade lamée d'argent s'élevait un trône d'or, et sur ce trône, au milieu d'une foule immense, siégeait Cléopâtre dans une attitude hiératique et comme raidie par l'ivresse de l'apothéose. Quand le triomphateur eut rendu hommage à la déesse, les captifs furent invités à se prosterner devant elle et à lui adresser leurs prières. Mais, en dépit des menaces et des promesses, les princes arméniens s'y refusèrent et se contentèrent de saluer Cléopâtre en l'appelant par son nom, ce qui leur valut par la suite, remarque Dion Cassius, toute sorte de traitements rigoureux <sup>1</sup>. Artavasde, qui était un lettré et même un auteur dramatique <sup>2</sup>, se résignait à jouer dans cette grande pièce de théâtre le rôle de victime; il ne voulait pas accepter par surcroît celui de dupe. Toutefois, Antoine ne poussa pas l'imitation du triomphe à la mode romaine jusqu'à faire mettre à mort ses prisonniers <sup>3</sup>: Artavasde et sa famille restèrent sous bonne garde à Alexandrie, à la merci du premier caprice de Cléopâtre, une Junon qui, comme l'autre, n'oubliait pas les injures. La journée se termina, suivant la dernière mode romaine, par un festin public, gigantesque ripaille à laquelle fut convié tout le peuple d'Alexandrie.

Quelques jours après eut lieu, devant le peuple et les soldats réunis dans les vastes portiques du quartier du Gymnase, une cérémonie dont le triomphe n'avait été que la préface. La déesse-reine ne perdait pas de vue les affaires sérieuses : elle allait faire proclamer par son tout-puissant ami et époux la charte du nouvel empire constitué à son

1. Dio Cass., XLIX, 40. Cf. Zonar., X, 27. Pour copier la pompe romaine, on dut remplacer le Capitole par le Sérapéum, et Cléopâtre (depuis lors, *θεα* *κλεοπάτρα*) ne fit peut-être que représenter Isis à côté de Sérapis-Dionysos.

2. Plut., *Crass.*, 33.

3. Déjà Pompée, en 61, au lieu de mettre à mort les captifs, les avait renvoyés chez eux avec des présents (Appian., *Mithrid.*, 117). César avait aussi épargné Arsinoé (ci-dessus, p. 218, 2). Octavien suivit plus tard ces exemples.



profit. Sur l'estrade d'argent figuraient cette fois deux trônes d'or, occupés par Antoine et Cléopâtre, et des sièges un peu plus bas, sur lesquels avaient pris place les enfants de Cléopâtre : au premier rang, le roi Ptolémée dit Césarion, fils de César ; puis, l'aîné des fils d'Antoine et de Cléopâtre, Alexandre, en costume médique et la tiare en tête ; ensuite Ptolémée Philadelphie, le second fils, en costume macédonien, chaussé de pantoufles et coiffé du chapeau ou *causia* des rois de Macédoine ; enfin, la jeune Cléopâtre, sœur jumelle d'Alexandre. Antoine prit la parole et fit connaître au peuple ses volontés. Désormais, Cléopâtre, reine d'Égypte, de Cypre et de Cœlé-Syrie, porterait le titre de « Reine des reines » ; elle aurait pour collègue le « Roi des rois » Ptolémée, qu'Antoine déclarait fils légitime de Jules César et de son épouse Cléopâtre. Alexandre était Grand-Roi d'Arménie et de toutes les régions qui seraient conquises sur les Parthes entre l'Euphrate et l'Indus ; Ptolémée Philadelphie, roi de Syrie (Commagène ?) et de toutes les contrées situées entre l'Euphrate et l'Hellespont ; Cléopâtre-Séléne, reine de Cyrénaïque et de la Libye adjacente<sup>1</sup>. Ainsi se trouvait organisé, sous la suzeraineté de Cléopâtre, une sorte d'empire

1. Plut., *Anton.*, 54. Dio Cass., XLIX, 41. Il y a quelques divergences de détail entre les textes. T.-Live (*Epil.* cxxxii) dit qu'Antoine avait de Cléopâtre *duos filios Philadelphum et Alexandrum*. Mais Plutarque et Dion Cassius, plus précis, nomment les trois enfants et donnent formellement comme les aînés les jumeaux Alexandre-Hélios et Cléopâtre-Séléne. Stahr (p. 160) s'obstine quand même à faire de Philadelphie l'aîné et le jumeau de Cléopâtre. Sur l'âge de ces enfants, voy. Gardthausen, *Augustus*, II, 1, p. 170-171. Il n'est pas possible d'admettre, avec Drumann et Mommsen, que les aînés eussent à peine deux ans. Ils doivent être nés vers la fin de 40 au plus tard et avaient, par conséquent, six ans au moins lors de la cérémonie d'investiture. Quant aux titres de Roi des rois, etc., Dion Cassius les réserve pour Cléopâtre et Césarion. Plutarque dit négligemment : τοὺς ἐξ αὐτοῦ καὶ Κλεοπάτρας υἱοὺς βασιλεῖς βασιλέων ἀναγορεύσας, et oublie, au contraire, de donner ces titres à Cléopâtre et à Césarion. L'expression τὰ ἐντὸς τοῦ Εὐφράτου μέχρι τοῦ Ἑλλησπόντου πάντα (Dio Cass., l. c.) inspire quelque défiance. On peut comprendre que les rois de Pont, de Cappadoce et de Galatie dussent être désormais les vassaux de Philadelphie ; mais non pas qu'Antoine ait entendu détacher de l'empire romain toute l'Asie Mineure. Il prétendait, au contraire, ne pas toucher aux provinces.

fédératif comprenant tout ce qui avait appartenu jadis aux Lagides et aux premiers Séleucides, avec un appoint de possessions romaines. L'unité de cet empire résidait dans le couple divin formé par Antoine-Dionysos ou Osiris et Cléopâtre-Isis, dieux vivants autour desquels se groupait leur progéniture divine, Alexandre-Hélios et Cléopâtre-Séléné <sup>1</sup>.

Alexandrie devint une sorte d'Olympe où les dieux en liesse conviaient le peuple à leurs jeux et festins. Antoine, en qualité de « gymnasiarque d'Alexandrie », menait l'orgie, suivant les rites consacrés autrefois par Philopator. On le voyait, en costume de Dionysos (Liber Pater), le thyrses à la main, en tête une couronne d'or ombragée de lierre, hissé sur son char triomphal, conduire par les rues de la ville ou à Canope son cortège de bacchantes et de mimes, parmi lesquels figuraient de nobles Romains, affublés de costumes mythologiques et rougissant sous le fard. On racontait plus tard que Munatius Plancus, l'homme à tout faire, le flatteur le plus éhonté d'Antoine et de Cléopâtre, couvert d'un maillet vert de mer, coiffé de roseaux et traînant derrière lui une queue de poisson, tenait le rôle de Glaucos, et qu'il avait dansé dans cet accoutrement au milieu d'un banquet <sup>2</sup>. Les anecdotes s'accumulent, sans date comme sans garantie,

1. Plut., *Anton.*, 36. Dio Cass., L, 5. 25. Suidas (s. v. ἡμίεργον) assure que (Cléopâtre?) « bâtit à Antoine un grand temple qui, laissé à demi construit, fut achevé pour Auguste ». Renseignement sujet à caution et invérifiable. Il s'agit peut-être du T. Ἐπιδαμνίου Καίσαρος (ci-dessus, p. 190, 3). C'est à l'occasion de ce triomphe que fut frappée la monnaie portant d'un côté l'effigie d'Antoine (*Antoni. Armenia devicta*) avec tiare arménienne minuscule sur le champ, de l'autre, le buste diadémé de Cléopâtre (*Cleopatras reginae regum filiorum regum*). Voy. E. Babelon, *Monnaies de la Rép. romaine*, I, p. 195, n° 95. Le n° 94 porte l'effigie d'Antoine *imp. tertio Illvir R. P. C.*, et au revers, la tiare arménienne, avec un arc et un javelot en sautoir. Monnaies de l'an 34, avec l'effigie d'Antyllus au revers (Babelon, p. 193).

2. Vell., II, 82-83. Jullien (*op. cit.*, p. 156) reporte cette mascarade aux fêtes de Syrie, vers l'an 36. La chronologie est ici arbitraire. Il est peut-être bon d'avertir, comme le fait Jullien, que Velleius est fort capable d'avoir calomnié Plancus en l'appelant *humillimus adstantator reginae et infra servos cliens, cum Antonii librarius, cum obscenissimarum rerum et auctor et minister, etc.* Mais Sénèque aussi (*Q. N.*, IV, Praef.) appelle Plancus *artifex maximus en adulation*.

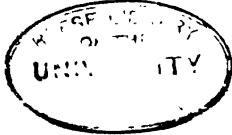
recueillies ou inventées après coup pour grossir le dossier et achever la défaite du vaincu d'Actium. Il est question de prodigalités insensées, et même stupides, comme la fameuse perle de 10 millions de sesterces, avalée par Cléopâtre. On raconte tantôt qu'Antoine se promenait en costume de monarque oriental, un sceptre d'or à la main, un cimenterre au côté, en habit couvert de pierres précieuses; tantôt que ce vaniteux personnage se laissait traiter comme un domestique par sa belle <sup>1</sup>. Les plus indulgents trouvaient qu'il était hors de sens, ensorcelé par des charmes magiques ou entretenu dans une ivresse perpétuelle par Cléopâtre, qui, tout en partageant ses excès, se garantissait des fumées du vin par la vertu d'une bague d'améthyste <sup>2</sup>. C'est vers ce temps qu'Antoine, comme pour braver tous les préjugés romains à la fois, maria sa fille Antonia, destinée jadis au jeune Lépidus, avec le riche Pythodore de Tralles, qui n'était même pas citoyen romain <sup>3</sup>.

Au printemps de l'an 33, Antoine se souvint qu'il avait laissé ses troupes en Arménie et que son allié Artavasde de Médie l'attendait. On supposait que, cette fois, d'accord avec le Mède, il allait attaquer vigoureusement le roi des Parthes, Phraate, qui — son inaction depuis deux ans le prouvait assez — était affaibli par son impopularité et n'était guère plus sûr de ses sujets que de ses ennemis. Mais Cléopâtre sans doute en avait décidé autrement. La « Reine des reines » tenait moins à étendre son empire qu'à le consolider, et elle se souciait fort peu de venger les défaites de Crassus ou

1. Flor., II, 21. Dio Cass., L, 5. Dion Cassius ne distingue pas entre ce qui a pu se passer à Alexandrie ou *ἐν ταῖς περὶ Κάνωθεν καὶ Ταπόσιον ἄκταις* (Plut., *Comp. Demetr. et Anton.*, 3), et ce que, vu l'ordre des paragraphes, on croit devoir placer à Éphèse ou en Syrie. Cf. les résumés, sous forme de réquisitoires, qu'il met dans la bouche de César Octavien parlant au Sénat (L, 4) et à ses troupes avant la bataille d'Actium (L, 24-30).

2. Anthol. Palat., IX, 752.

3. De cette union naquit Pythodoris, qui épousa plus tard Polémon, roi de Pont et de Petite-Arménie. Cf. Th. Mommsen, *De titulo reginae Pythodoridis Smyrnaeo* (Obs. Epigraph., XIII, in *Ephem. Epigr.*, I [1873], pp. 270-276).



même l'échec inavoué d'Antoine. Par contre, elle sentait approcher le jour de la lutte inévitable, le jour où Rome lui demanderait compte, à elle, la magicienne responsable, des entreprises tentées contre l'honneur de la grande République et l'intégrité de son empire. Les espions qui, sous le nom d'amis ou de courriers, circulaient entre Rome et l'entourage d'Antoine tenaient les futurs adversaires au courant de leurs desseins respectifs. Il fallait se préparer à la lutte et conclure des alliances, non pas contre Phraate, mais contre l'héritier de César, celui que Cléopâtre essayait de disqualifier autant qu'il était en son pouvoir, en faisant proclamer la légitimité de son fils Césarion. En conséquence, Antoine se dirigeait vers les bords de l'Araxe avec l'intention non pas de combattre, mais de négocier en vue de complications ultérieures.

Le but principal était d'obtenir d'Artavasde des renforts de cavalerie, de ces archers cuirassés et montés dont Antoine avait apprécié à ses dépens la valeur offensive. Artavasde, séduit par l'offre immédiate d'une partie de l'Arménie et par la perspective de voir sa fille Iotape régner sur le reste comme épouse du « Grand-Roi » Alexandre fils d'Antoine et de Cléopâtre, crut faire un excellent marché. Il restitua les enseignes prises sur Oppius Stianus et fournit les cavaliers demandés : du reste, Antoine devait lui laisser de l'infanterie romaine en échange. Il ne songeait pas que, Antoine une fois occupé ailleurs, Artaxias et ses alliés les Parthes lui disputeraient l'Arménie, et que, pour avoir voulu s'agrandir, il risquerait de perdre jusqu'à ses possessions héréditaires. La partie occidentale de l'Arménie en deçà de l'Euphrate, ou Petite-Arménie, fut attribuée à Polémon et incorporée au royaume de Pont. Ces arrangements conclus, Antoine, emmenant avec lui la jeune Iotape, qui au pis-aller servirait d'otage, reprit le chemin d'Alexandrie <sup>1</sup>. Les plans

1. Dio Cass., XLIX, 44. On verra plus loin (p. 287) les raisons pour lesquelles je ne crois pas qu'Antoine se soit rendu directement à Éphèse.

de guerre contre les Parthes étaient bien définitivement abandonnés : l'époux de Cléopâtre ne songeait plus qu'à vider sa querelle avec son rival.

Cette querelle était restée durant de longues années à l'état latent ; elle allait entrer dans la phase diplomatique, autrement dit, dans la période des récriminations officielles. Les récriminations s'étaient échangées d'abord entre les deux rivaux dans leur correspondance intime, sur un ton demi-sérieux qu'Antoine poussait parfois du côté de la plaisanterie. Suétone nous a conservé des fragments de lettres d'Antoine qu'il est difficile de dater et plus encore de traduire. Octavien lui reprochait le scandale public de ses amours, que rappelait sans cesse aux Romains la tristesse de l'épouse délaissée. Antoine riposte en contestant au mari divorcé de Scribonia, à l'homme qui a fait de son second mariage une sorte de rapt précédé d'adultère et qui transforme ses amis en pourvoyeurs, le droit de morigéner les autres. Puis, dans une lettre de l'année 33 : « Qu'est-ce donc qui t'a changé à mon égard ? Est-ce parce que je couche avec une reine ? Mais c'est mon épouse. Ne fais-je que commencer, ou n'y a-t-il pas neuf ans que cela dure ? Et toi, enfin, n'as-tu que Drusilla toute seule ? Je gagerais que, quand tu liras cette lettre, tu auras déjà mis à mal Tertulla ou Téréntilla ou Rufilla ou Salvia Titisénia, ou toutes ensemble. Qu'importe où et avec qui on se satisfait ? <sup>1</sup> » Ce ton familial, comme le remarque Suétone, n'est pas encore celui d'un ennemi. Mais, de cette correspondance où le fanfaron de vices se plaisait à démasquer l'hypocrite, les indiscretions s'échappaient en foule et transformaient les piqûres en bles-

1. Suet., *Aug.*, 69. Stahr et Gardthausen concluent de *uxor mea est* qu'Antoine avait déjà répudié Octavie. La conséquence n'est pas rigoureuse et se trouve exclue par le ton même de la lettre. Le divorce formel a été la déclaration de guerre. Au surplus, Antoine savait bien qu'un citoyen romain ne pouvait épouser en « justes noces » une étrangère. La date de la lettre, déduite de *abhinc annos novem*, est discutée, et l'écart des opinions va de 35/4 (Frandsen) à 33 (Kromayer) et 32 (Gardthausen).

sures. La rupture une fois consommée, Antoine essaya d'agir à distance sur l'opinion en faisant circuler dans le public des lettres ou pamphlets remplis des imputations les plus injurieuses à l'adresse de son rival. Naturellement, les amis de César ripostaient, et la guerre de plume, envenimant les haines, prépara l'explosion du conflit armé<sup>1</sup>.

Mais il n'y avait pas d'injure ni de pamphlet anti-césarien qui pût contrebalancer devant l'opinion l'effet désastreux des actes publics d'Antoine. On pouvait croire, en le voyant remanier à son gré la carte de l'Orient, qu'il se considérait comme maître absolu de toutes ces régions et n'entendait pas soumettre ses décisions à une ratification quelconque. Pourtant, il n'oubliait pas à ce point les origines de son pouvoir, et il sentait d'autant plus impérieusement le besoin de consolider son œuvre que, d'après les délais prévus par la convention de Tarente, ce pouvoir allait prendre fin le 31 décembre de l'an 33. Si peu soucieux qu'il fût de la légalité en général et de cette échéance en particulier, il jugeait qu'il vaut mieux avoir les formalités pour soi que contre soi. Il songeait donc à demander au Sénat romain la ratification expresse des dispositions arrêtées par lui en Orient depuis

1. Antoine avait commencé de bonne heure à employer contre Octavien l'arme, trop familière aux Romains, des diffamations publiques. Cicéron défend déjà le jeune César contre des imputations calomnieuses, qu'Antoine avait tirées *ex recordatione impudicitiae et stuprorum suorum* (Cic., *Phil.*, III, 6), ce que Suétone (*Aug.*, 68) explique assez clairement : *M. Antonius [insecutus est] adoptivum avunculi stupro meritum ; item L. Marci frater quasi pudicitiam delibatam a Caesare*. Antoine riposta aux reproches d'avoir épousé une reine étrangère et d'avoir marié sa fille à un étranger en racontant de son rival, *primum eum Antonio filio suo despondisse Juliam ; dein Cotisoni Getarum regi, quo tempore sibi quoque invicem filiam regis in matrimonium petisset* (Suet., *Aug.*, 63). — *Antonii epistulae, Bruti contiones falsa quidem in Augustum probra, sed nulla cum acerbitate habent* (Tac., *Ann.*, IV, 34). Antoine, ou un ami en son nom, crut bon de s'expliquer sur sa réputation d'ivrognerie, *edito etiam volumine de sua ebrietate -- exiguo tempore ante proelium Actiacum id volumen evomuit* (Plin., XIV, § 148). Ce que Pline prend pour une fanfaronnade de cynique était probablement une apologie ironique dans le genre du *Misopogon* de Julien. Les amis de César ripostèrent : *Asinius contra maledicta Antonii — Messala contra Antonii litteras* (Charis., I, p. 129 K) ; C. Oppius (ci-dessus, p. 217, 1). Sur l'*ebrietas* d'Antoine, cf. Senec., *Epist.*, 83.

le pacte de Tarente. Justement, les consuls désignés pour l'année 32, Cn. Domitius Ahénobarbus et C. Sosius, étaient ses meilleurs amis. Témoins de ses actes, confidents de ses pensées, ils étaient plus à même que personne de provoquer en temps opportun et de diriger dans un sens favorable les délibérations de la curie. Les consuls reçurent d'Antoine des messages destinés au Sénat et dont ils devaient faire usage suivant les besoins de la stratégie parlementaire. Il y relatait les donations faites et les investitures conférées par lui; il vantait sa conquête de l'Arménie, et, renouvelant une manœuvre employée naguère contre lui, il offrait de déposer ses pouvoirs si son collègue voulait bien imiter son exemple <sup>1</sup>.

Les consuls jugèrent prudent de ne pas démasquer tout d'abord le point faible et d'attaquer l'adversaire pour le forcer à des concessions. Le jour même de leur entrée en charge, le 1<sup>er</sup> janvier 32, C. Sosius exposa au Sénat les griefs d'Antoine <sup>2</sup>. Celui-ci reprochait à son collègue d'avoir, après la destitution de Lépидus et l'expulsion de Sextus Pompée, gardé pour lui la part de l'un et de l'autre, rompant ainsi à son profit l'équilibre institué par les traités. César avait agi de même pour les contingents levés par lui en Italie, bien que l'Italie fût restée indivise entre les triumvirs, et il avait aggravé ses torts en réservant les assignations de terres à ses vétérans, sans s'occuper de ceux qui avaient servi sous Antoine. Antoine était donc en droit de réclamer la part qui lui revenait en terres et en légions; mais il voulait prévenir toute querelle en respectant l'échéance de la veille, en considérant la mission du triumvirat comme terminée, à la condition toutefois que son collègue abdiquât comme lui. En conséquence, C. Sosius proposait à l'assemblée d'inviter

1. Dio Cass., XLIX, 41. Cf. ci-dessus, p. 263, 1.

2. Dio Cass., XLIX, 41. L, 1-2. Zonar., X, 28. Plut., *Anton.*, 55. Plutarque suppose que la discussion a eu lieu pendant qu'Antoine était encore en Arménie. C'est un anachronisme manifeste.

César à se démettre, et, au cas où il s'y refuserait, de lui déclarer la guerre. Octavien, qui se défiait des surprises et s'attendait peut-être à ce coup de théâtre, n'assistait pas à la séance. Le défi lancé par C. Sossius ne fut pas relevé ce jour-là ; l'intercession du tribun Nonius Balbus empêcha l'assemblée de passer au vote.

Quelques jours après, César prit sa revanche. Il avait eu soin de se faire accompagner à la curie par une escorte de soldats et d'amis prêts à tirer au besoin, pour sa défense, le poignard caché sous leur toge. Il alla s'asseoir entre les deux consuls, et, de son siège présidentiel, après un exorde où il parlait modestement de lui-même, il fulmina contre Antoine et son séide C. Sossius un réquisitoire violent, où les menaces alternaient avec les reproches. Antoine se plaignait de n'avoir pas eu part aux dépouilles de Lépidus et de Pompée ; mais ne disposait-il pas en maître de l'Égypte, qui n'était même pas une province romaine et qu'aucun traité ne lui avait donnée ? A ce royaume, acquis par des moyens inavouables, il avait ajouté, par une trahison qui déshonorait le nom romain, l'Arménie et ses trésors. Il avait fait pis encore : il avait trahi et renié sa patrie. Qui reconnaissait encore le Romain dans l'assassin de Sextus Pompée, dont lui, Octavien, avait au moins épargné la vie, et surtout dans l'amant, l'esclave de l'Égyptienne, l'homme qui sacrifiait aux caprices d'une courtisane l'honneur de son foyer, l'honneur du divin Jules transformé en premier époux de Cléopâtre, et — attentat plus odieux encore — les provinces du peuple romain ? Ces provinces, il les avait adjudgées à sa nichée de bâtards, grossie d'un prétendu héritier de Jules César <sup>1</sup>, et il avait maintenant l'audace de demander au Sénat la reconnaissance légale, la consécration officielle du démembrement de l'empire romain !

1. Pour le fils adoptif de César, c'était là un point particulièrement sensible. Aussi l'orateur insista *ἐν τοῖς μάλιστα*, *ὅτι τὸν Καίσαρῶνα ἐκωνόμαζεν οὕτω καὶ ἐκ τοῦ Καίσαρος γένος ἦγε* (Dio Cass., L, 1).



Comme l'assemblée n'était pas encore régulièrement saisie de cette demande, l'orateur somma les consuls de lire au Sénat le texte du message à eux adressé par Antoine. Ils s'y refusèrent, et, pour transporter le débat sur un terrain plus favorable, ils voulurent lire le rapport sur les affaires d'Arménie, à propos desquelles Octavien avait parlé de trahison envers un allié du peuple romain. Dans ce rapport, évidemment, Antoine désignait comme le véritable traître Artavasde, qui, tout en conspirant contre les Romains, avait gardé — l'assemblée en était témoin — toute l'estime et toute la sympathie d'Octavien. Mais Octavien, à son tour, leur imposa silence, et le Sénat refusa d'ouïr la lecture du document. Avant de lever la séance, Octavien fixa le jour de la suivante, et il invita les consuls à n'y point manquer, car, cette fois, il apporterait lui-même les preuves écrites des méfaits d'Antoine. Les consuls savaient assez que la correspondance d'Antoine fournirait à son adversaire, et en surabondance, des arguments d'un effet certain. Ils comprirent, à la façon dont ils étaient personnellement cités à ce rendez-vous, que la séance pourrait n'être pas sans danger pour eux, et ils quittèrent Rome en toute hâte pour aller rejoindre Antoine, suivis d'un bon nombre de sénateurs du même parti. Octavien, toujours habile à tirer avantage même de l'imprévu, fit savoir au peuple qu'il n'avait mis aucun obstacle à leur départ et qu'il n'entendait pas retenir contre leur gré ceux qui voudraient prendre le même chemin.

La rupture était maintenant déclarée. Pour les irrésolus, pour ceux qui n'avaient d'autre opinion que le désir d'être du côté du plus fort, c'était le moment de supputer les chances des deux adversaires et de choisir leur drapeau.

Les consuls fugitifs retrouvèrent Antoine à Éphèse, où il s'était installé pour l'hiver avec Cléopâtre. Les textes, semés d'anachronismes, ou du moins d'anticipations et de retours en arrière, ne nous permettent pas de préciser l'itinéraire suivi par Antoine au retour de la seconde campagne d'Armé-

nie. Cette campagne purement diplomatique avait dû être courte, et Antoine, qui avait laissé le commandement de l'armée à son légat P. Canidius Crassus, avec ordre de l'acheminer vers la mer Égée, eut tout le temps d'aller conduire la jeune Iotape à Alexandrie. Si, comme paraissent le croire la plupart des historiens, Antoine s'était rendu directement à Éphèse, assignée par lui comme rendez-vous à ses troupes de terre et à sa flotte, il y eût conduit lui-même son armée, qu'il n'avait aucun intérêt à devancer, puisqu'il lui fallait avertir et attendre Cléopâtre. Il n'eût pas gagné de temps et il eût ajourné l'heure de la rencontre avec une femme dont les conseils, dans la conjoncture présente, lui étaient devenus aussi indispensables que les caresses. C'est donc en partant d'Alexandrie qu'Antoine et Cléopâtre avaient rallié Éphèse, vers la fin de l'année 33, avec la flotte de guerre, 200 vaisseaux chargés de vivres pour l'armée, et 20,000 talents en numéraire <sup>1</sup>.

A Éphèse, où se concentraient peu à peu toutes les forces d'Antoine, Cléopâtre étala ses prétentions et joua avec virtuosité son rôle d'impératrice ou plutôt de divinité dont Antoine lui-même n'était que le premier adorateur. Elle avait sa garde prétorienne de soldats romains, pourvus de boucliers marqués à son chiffre <sup>2</sup>; le quartier général ne s'appelait plus le prétoire, mais la tente royale; on voyait celle qu'Antoine appelait sa reine ou sa dame siéger avec lui sur le tribunal, présider avec lui les réunions et revues, chevaucher à ses côtés, ou se faire porter ou traîner devant lui, dans une litière ou sur un char qu'il suivait à pied avec le troupeau des

1. Plut., *Anton.*, 56. On construisait aussi des vaisseaux de guerre dans les chantiers de l'Asie Mineure. D. Turullius y employa les arbres du téménos d'Asklépios à Cos, sacrilège que punit plus tard un châtement providentiel (Val. Max., I, 1, 49. Dio Cass., LI, 8. Lactant., *Inst. Div.*, II, 8). Du 28 mars 32, dédicace à Isis, en son temple de Philæ, au nom d'officiers romains, qui sans doute se préparaient à quitter l'Égypte (*CIG.*, 4931-4932. Cf. Gardthausen, I, p. 354). C'est l'inscription que Letronne place au 26 mars 25 (ci-dessus, p. 257, 1).

2. Des Romains servant une Égyptienne : c'était là un grief qu'Auguste n'eut garde d'oublier et sut amplifier dans ses *Mémoires* (Serv., *Aen.*, VIII, 696).

eunuques. Elle aussi était hors de sens, accumulant les imprudences les plus graves pour satisfaire sa vanité et aussi sa rapacité. Elle traitait en pays conquis, se hâtait d'exploiter en détail cette province d'Asie qu'Antoine eût refusé de lui livrer en bloc. Pour réparer les pertes subies par la Bibliothèque du Musée d'Alexandrie lors de l'incendie de l'an 48, elle demanda et obtint, dit-on, que la bibliothèque de Pergame, comprenant alors 200,000 volumes, fût transportée à Alexandrie <sup>1</sup>. Elle dépouillait les villes et les temples de leurs chefs-d'œuvre artistiques : statues, tableaux, ex-votos, prenaient le chemin de sa capitale <sup>2</sup>. Antoine lui passait d'autant plus volontiers ces fantaisies qu'il avait lui-même des goûts de collectionneur et n'avait guère de scrupules sur les moyens de les satisfaire <sup>3</sup>.

L'arrivée des consuls rappela Antoine aux pensées sérieuses et faillit mettre fin à ces dangereuses insanités. Domitius Ahénobarbus insista auprès d'Antoine pour que, en attendant l'issue de la guerre, Cléopâtre retournât dans son royaume, et la plupart des amis du maître, même Plancus et Titius, appuyèrent son avis. Mais Cléopâtre, invitée à partir, fit plaider sa cause par un avocat qu'elle avait gagné à prix d'argent, suivant Plutarque, par P. Canidius Crassus lui-même. « Canidius remontra donc à Antoine qu'il n'était pas juste d'écartier de cette guerre une femme qui lui fournissait pour la faire des ressources si considérables, et qu'il n'y avait pas non plus avantage à décourager les Égyptiens,

1. Plut., *Anton.*, 58. Lumbroso (*Egitto*, p. 134-139) refuse énergiquement d'en croire Plutarque sur parole. Conze (*Die Pergamenische Bibliothek*, in SB. der Berlin. Akad., 1884, p. 1259-1270) ne s'occupe que du bâtiment.

2. On cite parmi les œuvres d'art transportées à Alexandrie un Apollon pris à Éphèse (Plin., XXXIV, § 58) ; le groupe de Zeus, Pallas et Héraklès par Myron, enlevé à Samos ; la statue d'Ajax, tirée de Rhœteon en Troade (Strab., XIII, p. 495. XIV, p. 637), et probablement un tableau de Nicias, le célèbre Hyacinthe, *quem Caesar Augustus delectatus eo secum deportavit Alexandria capta* (Plin., XXX, § 121).

3. On dit qu'il avait proscrit le sénateur Nonius pour s'emparer d'une opale (Plin., XXXVII, § 81), et Verrès pour avoir ses bronzes de Corinthe (Plin., XXXIV, § 6).

qui formaient le gros de l'armée navale. Du reste, il ne voyait pas, quant à lui, lequel des rois associés à l'expédition était supérieur pour le conseil à Cléopâtre, qui avait longtemps gouverné seule un si grand royaume et qui, dans la société d'Antoine, avait appris à manier les grandes affaires <sup>1</sup> ». Antoine s'était rendu à regret aux raisons alléguées par Domitius ; il trouva naturellement celles de Canidius meilleures. Cléopâtre resta pour veiller à ce que quelque influence secrète, quelque péripétie soudaine, l'arrivée d'Octavie peut-être, ne vint point traverser ses plans. Il fallait, dit Plutarque, que la destinée s'accomplît.

Quand la concentration des troupes à Éphèse fut achevée, Antoine transporta son quartier général à Samos, la première étape sur la route de l'Occident. Il y fut reçu par une autre armée d' « artistes de Dionysos », acteurs, chanteurs, mimes, musiciens, de tout ordre et de tout sexe, convoqués à son intention de tous les coins du monde hellénique. Les intendants de ses plaisirs, stimulés par Cléopâtre, auraient pu servir de modèle, pour le zèle et l'activité, à ceux de son armée. Il y eut des concours splendides et des festins où les rois, concurrents d'une nouvelle sorte, luttèrent entre eux de magnificence et de prodigalité <sup>2</sup>. C'était déjà un avant-goût du triomphe qui ne pouvait manquer de couronner de si héroïques efforts. Le son des lyres et des flûtes empêchait d'entendre « les gémissements de la terre entière rangée alentour » ; il transformait en rêves de gloire les appréhensions

1. Plut., *Anton.*, 56.

2. Ces rois ou roitelets ou fils de rois, quand leur cénacle fut au complet, étaient Tarcondimotos de Cilicie, Archélaos de Cappadoce, Philadelphes de Paphlagonie, Lycomède de Pont, Mithridate de Commagène, Iamblique d'Émèse, Déjotaros de Galatie, Sadalas et Rhômétalcès de Thrace, Bogud de Mauritanie (Plut., *Anton.*, 56. Cf. Gardthausen, I, p. 359). Cléopâtre rendit grand service, sans le vouloir, à Hérode. « Il voulait d'abord se joindre avec une armée à Antoine ; Cléopâtre lui ordonna d'aller combattre le roi nabatéen, dont elle ne recevait plus régulièrement le tribut. Ce fut pour lui un bonheur immense. La bataille d'Actium se livra sans lui » (Renan, *Hist. du peuple d'Israël*, V, p. 258). Il avait toutefois envoyé à Antoine du blé et de l'argent (Joseph., *A. Jud.*, XV, 6, 6).

qui auraient pu se glisser jusque dans les fumées du vin.

Antoine récompensa les artistes d'une façon à la fois princière et économique pour lui en leur donnant des propriétés à prendre sur le terroir de Priène ; puis il fit voile pour Athènes<sup>1</sup>. Là, les fêtes et les festins recommencèrent. C'était aux mêmes lieux et devant les mêmes spectateurs que, six ans auparavant, Antoine étalait son bonheur conjugal et s'ingéniait à divertir Octavie. Il y retrouva son fils aîné Antyllus, de qui nous ne saurions dire s'il était à Athènes pour ses études, s'il y avait été mandé par son père ou peut-être envoyé, comme messager de paix, par Octavie. Cléopâtre sentait vaguement planer autour d'elle le souvenir importun d'Octavie. Elle voulut, dans cette même Athènes, humilier sa rivale, l'insulter et l'éclipser. Comme Octavie avait été comblée d'honneurs par la cité, elle en exigea pour elle-même de plus grands. Les Athéniens, dont elle payait grassement les complaisances, ne s'embarrassèrent point de scrupules. Ils rédigèrent un décret conforme aux désirs de la reine et le lui firent porter en grande pompe par une délégation en tête de laquelle figurait Antoine lui-même, chargé, comme citoyen athénien, de porter la parole au nom de la ville. Comme les valets de comédie, Antoine endossait, au gré de sa maîtresse, les rôles les plus divers. Cléopâtre eut donc sa statue, en costume de déesse, à côté de celle d'Antoine également divinisé, sur l'Acropole, qui n'en était plus à sa première profanation. Ce n'était pas assez. Tant que Octavie pouvait se dire l'épouse d'Antoine, elle, Cléopâtre, n'était plus que la concubine. Le préjugé gréco-romain le voulait ainsi<sup>2</sup>, et elle avait bien deviné que le titre d'épouse était celui que les Athéniens avaient le plus hésité à inscrire dans le décret rendu en son honneur. Il fallait suppri-

1. Plut., *Anton.*, 57.

2. Préjugé romain seulement d'après Plutarque, qui trouve que la polygamie n'était pas interdite aux rois macédoniens, tandis que c'était *πρᾶγμα μηδὲν Ῥωμαίων τετολημένον* (*Comp. Dem. et Anton.*, 4).

mer ce dernier obstacle. Antoine écrivit sous sa dictée une lettre de répudiation, et, pour que l'insulte fût plus manifeste, il la fit porter à Rome par des recors chargés d'expulser Octavie de la maison conjugale.

Cet étalage de violence à froid produisit à Rome un effet déplorable. « Octavie sortit de sa maison, emmenant, dit-on, avec elle tous les enfants d'Antoine, sauf l'ainé, qui était alors près de son père. Elle fondait en larmes, se désolant à l'idée qu'elle passerait elle-même pour être une des causes de la guerre. Les Romains prenaient en pitié non pas elle, mais Antoine ; surtout ceux qui, ayant vu Cléopâtre, savaient qu'elle ne l'emportait sur Octavie ni en beauté, ni en jeunesse<sup>1</sup> ». Personne ne s'y méprit. Le divorce signifié à Octavie équivalait de la part d'Antoine à une déclaration de guerre. Le contre-coup s'en fit sentir jusque dans l'entourage d'Antoine, où l'on méditait aussi sur l'inconcevable aveuglement du chef et l'insolence croissante de l'Égyptienne. La secousse acheva de détacher quelques hésitants à qui le dégoût du rôle abject auquel ils étaient réduits et la crainte des rancunes de Cléopâtre tinrent lieu de patriotisme. Plancus et son neveu Titius, molestés par la reine pour avoir conseillé son éloignement, allèrent grossir à Rome le nombre de ceux qui « avaient vu Cléopâtre » et qui tenaient Antoine pour fou<sup>2</sup>. On ne fit pas à ces deux déserteurs de la dernière heure l'honneur de prendre leur indignation tardive pour du désintéressement, mais on utilisa leur zèle, qui, pour faire ses preuves, ne recula pas devant la trahison. Ils apprirent à Octavien que les Vestales avaient en dépôt le testament d'Antoine, — rédigé probablement à Alexandrie en l'an 36, au moment où Antoine allait entreprendre son expédition contre les Parthes, — et, comme ils étaient du nombre des témoins qui y avaient apposé leur sceau, ils lui en révélèrent le contenu. Octavien vit aussitôt le parti qu'il pouvait tirer de ce

1. Plut., *Anton*, 57.

2. Vell., II, 83. Plut., *Anton*., 58.

document, qui serait un témoignage irrécusable du mépris professé par Antoine pour sa patrie et ses concitoyens. Les Vestales refusant de le livrer, il le prit de force, et, après avoir noté, pour les faire valoir, les passages les plus compromettants, il en donna lecture au Sénat ainsi qu'à l'assemblée du peuple. Antoine y certifiait que Césarion était bien le fils légitime de Jules César ; il assurait aux enfants qu'il avait eus lui-même de Cléopâtre des dotations énormes ; enfin — Octavien eut soin de souligner et de commenter ce passage — il s'occupait de sa sépulture. « Il ordonnait que son corps, même au cas où il mourrait à Rome, fût porté en pompe à travers le Forum et expédié à Alexandrie pour être remis à Cléopâtre <sup>1</sup> ». Il voulait être enterré près d'elle.

Au Sénat, bon nombre de membres furent froissés du procédé indélicat employé par Octavien pour amener l'opinion contre son ennemi : un testament était chose sacrée, et, en outre, il leur paraissait odieux de demander compte à un vivant de choses qui ne devaient être exécutées qu'après sa mort. Mais, sur le peuple, l'effet produit fut immense. Le peuple ne vit plus que le traître, le renégat qui ne voulait même pas laisser ses os à la terre natale. Il était dans une disposition d'esprit à tout croire, et les amis de César ne manquèrent pas de déverser dans leurs harangues tout ce qui circulait d'anecdotes suspectes, de bruits calomnieux, de mots forgés, de propos défigurés, ajoutant à ce flot boueux leur propre fiel. Les mensonges passaient derrière quelques vérités. « Calvisius accusa Antoine d'avoir donné à Cléopâtre la bibliothèque de Pergame, composée de deux cent mille volumes uniques ; de s'être levé de table dans un festin et d'avoir, devant une nombreuse assistance, marché sur le pied de Cléopâtre, signal de quelque rendez-vous convenu entre eux ; d'avoir supporté que les Éphésiens, lui présent, appellassent Cléopâtre leur souveraine ; d'avoir maintes fois, étant

1. Plut., *Anton.*, 58. — τό τε σῶμα τὸ ἑαυτοῦ ἐν τε τῇ Ἀλεξανδρείᾳ καὶ σὺν ἐκείνῃ ταφῆναι ἐκεκελεύει (Dio Cass., L, 3). Cf. Sueton., *Aug.*, 17.

sur son tribunal et donnant audience aux tétrarques et aux rois, reçu d'elle, dans des tablettes de cornaline et de cristal, des billets d'amour qu'il lisait séance tenante. Un jour que Furnius, homme de grande dignité et le plus éloquent des Romains, plaidait devant lui, Cléopâtre étant venue à passer en litière à travers la place, Antoine, au premier coup d'œil, avait précipitamment quitté l'audience et accompagné cette créature en accostant sa litière <sup>1</sup> ». Tel autre racontait que, le siège de l'empire une fois transporté à Alexandrie, Rome deviendrait la propriété particulière de Cléopâtre; on ajoutait qu'elle avait pris l'habitude de dire, en manière de serment: « Aussi vrai qu'un jour je rendrai la justice au Capitole! <sup>2</sup> ». Plancus surtout était inépuisable. « Un jour que ce transfuge tout fraîchement débarqué déblatérerait au Sénat contre Antoine absent, accumulant horreurs sur horreurs, Coponius, beau-père de P. Silius, homme des plus sérieux et de rang prétorien, l'apostropha d'une façon assez spirituelle: « Par ma foi! s'écria-t-il, Antoine a fait bien des choses la veille du jour où tu l'as quitté! <sup>3</sup> ». Rome devenant la propriété, la dot d'une femme étrangère, le prix des faveurs d'une courtisane; l'Égyptienne trônant au Capitole, insultant la mémoire des glorieux ancêtres et bafouant la lâcheté de leurs descendants; n'y avait-il pas là de quoi faire saigner l'orgueil du peuple-roi et exalter le patriotisme des plus blasés? <sup>4</sup>.

1. Plut., *Anton.*, 58. C. Calvisius Sabinus étant connu antérieurement comme Césarien, on a proposé de lire Clunius (Borghesi), ou Calvinus (Jullien).

2. Dio Cass., L, 4-5. Zonar., X, 29.

3. Vell., II, 83. Plancus fut mal récompensé de sa trahison (cf. Jullien, p. 177).

4. Ce fut le thème inépuisable exploité plus tard par toutes les voix de la Renommée. Antoine *grave servitium tibi jam, tibi Roma, ferebat* (Virg., *Catal.*, XII, 5) — *minatus Urbi vincla* (Hor., *Epod.*, IX, 9) — *qui Phariae conjugis arma tulit* (Martial., IV, 11, 4). Cléopâtre *famulos inter femina trita suos | Conjugii obsceni pretium Romana poposcit | Moenia et addictos in sua regna Patres* (Prop., IV, 10, 30-33) — *minata, servitura suo Capitolia nostra Canopo* (Ovid., *Met.*, XV, 828) — *Aegypton habet Romanque meretur* (Lucan., *Phars.*, X, 355) — *Mulier Aegyptiu ab ebrio imperatore pretium libidinum Romanum imperium petit* (Flor., IV, 11) — *dum muliebri cupiditate optat etiam in Urbe regnare* (Eutrop., VII, 7).



Les amis d'Antoine essayaient en vain de lutter contre ce déchaînement de l'opinion; ils sentaient eux-mêmes que toute apologie était impossible tant que Cléopâtre, le véritable et unique objet de la haine populaire, serait aux côtés d'Antoine. Ils dépêchèrent à Athènes l'un d'entre eux, Géminius, pour mettre Antoine au courant de la situation et le conjurer de songer à ses intérêts. Mais Cléopâtre, qui voyait dans tout Romain venant de Rome un messenger d'Octavie, faisait bonne garde autour de son docile époux. Géminius ne put obtenir audience, et il se vit traité comme un fâcheux qu'on s'ingéniait à humilier pour lui faire quitter la place. Enfin, au milieu d'un repas, Antoine impatienté le somma de dire publiquement ce qu'il venait faire. Sans se laisser intimider, Géminius répliqua qu'il fallait être à jeun pour traiter ces sortes d'affaires, mais qu'il y avait une chose dont il était sûr, à jeun ou non, c'est que tout irait bien si Cléopâtre retournait en Égypte. Là-dessus, Antoine se mit en colère et Cléopâtre félicita ironiquement Géminius d'avoir fait des aveux sans attendre la torture. On ne parlait ainsi qu'aux esclaves : la menace était aussi claire que l'insulte. Aussi Géminius se hâta de reprendre le chemin de Rome et de passer dans le parti de César <sup>1</sup>.

L'heure des résolutions définitives avait sonné. Octavien avait prolongé le plus qu'il avait pu le régime de l'équivoque pour gagner du temps; mais il ne pouvait pousser plus loin ses préparatifs sans mettre en branle toutes les forces de l'Italie, et il avait besoin pour cela d'une déclaration de guerre qui fit de lui le champion de la cause nationale contre les ennemis de la patrie. Sur sa proposition, le Sénat et le peuple déclarèrent Antoine déchu de sa dignité de triumvir et indigne de revêtir le consulat qui lui était destiné pour l'année 31. Les Romains qui l'avaient suivi jusque-là étaient invités à revenir à Rome, où ils seraient reçus à bras ouverts. Quant à

1. Plut., *Anton.*, 58-59.

la reine Cléopâtre, qui détenait des provinces romaines et se flattait d'asservir Rome elle-même, la République lui déclarait formellement et légitimement la guerre par la bouche du fétial César Octavien, qui alla lancer le javelot symbolique devant le temple de Bellone, conformément aux usages des ancêtres <sup>1</sup>. Cette cérémonie avait pour but de faire pénétrer dans les esprits l'idée qu'il ne s'agissait plus d'une lutte de partis, mais bien d'une guerre étrangère. Antoine était mis hors de cause; on affectait de le traiter soit comme un homme en démence et irresponsable, soit comme un général égyptien : précaution habile, qui fournissait par surcroît un prétexte tout trouvé aux défections futures. « César dit même publiquement qu'Antoine avait perdu le sens, ensorcelé qu'il était par les philtres que Cléopâtre lui avait fait prendre, et que les Romains auraient à combattre non pas Antoine lui-même, mais Mardion l'eunuque, mais un Photin, une Iras, la coiffeuse de Cléopâtre, une Charmion, gens qui menaient les affaires les plus importantes <sup>2</sup> ».

En dépit de l'adresse avec laquelle il cherchait à tendre tous les ressorts du patriotisme romain, César se trouvait dans une position difficile. Il dut, pour se procurer de l'argent, recourir à des mesures qui risquaient de le rendre impopulaire. Les propriétaires de naissance libre furent taxés au quart de leur revenu; les affranchis possédant au moins 200,000 sesterces, au huitième de leur capital. Ceux-ci surtout se montrèrent récalcitrants; il y eut des protestations, des complots, des incendies allumés par la malveillance, et même des révoltes qu'il fallut étouffer <sup>3</sup>, si bien

1. Dio Cass., L, 4.

2. Plut., *Anton.*, 60. Cf. le réquisitoire que Dion Cassius (L, 24-30) met dans la bouche de César avant la bataille d'Actium : Antoine n'est plus un Romain, mais un Égyptien; ce n'est plus un Antoine, mais un Sérapion; plus un consul, mais un gymnasiarque, un cymbalier de Canope, l'esclave d'une femme, etc. Nous retrouverons Iras et Charmion près de Cléopâtre mourante.

3. Dio Cass., L, 40. L'incendie avait consumé, entre autres édifices, une bonne partie du Cirque, le T. de Cérés et celui de Spes. Ces ταραχαι και φόνοι και ἐμπεριστασις imputés aux affranchis ne cessèrent que « réprimés par les armes ».

que César, intimidé, n'osa probablement pas aller jusqu'au bout de ses exigences. Le danger était pour lui d'autant plus grand qu'Antoine agissait de son côté sur l'opinion en opposant aux manœuvres de son adversaire des démentis, des promesses, et surtout de l'argent qu'il faisait distribuer à Rome et en Italie, en un moment où ses libéralités ne pouvaient manquer de faire un contraste frappant avec les exactions d'Octavien. Il avait affirmé à ses soldats, sous la foi du serment, qu'il allait combattre pour la République et que, dans un délai de deux mois après la victoire, il abdiquerait et rendrait au Sénat et au peuple toutes leurs prérogatives. Ses amis avaient même eu de la peine à obtenir de lui qu'il portât ce délai à six mois <sup>1</sup>. Évidemment, ses émissaires répandaient ses proclamations en même temps que son argent, et ce genre de propagande ne laissait pas d'inquiéter l'héritier de César, réduit à se défier même de ses propres soldats. Toutes les têtes étaient en effervescence : à Rome même, les gamins se battaient dans les rues pour et contre Antoine <sup>2</sup>.

Mais Antoine, habitué à tout gaspiller, ne connaissait pas le prix du temps. Au lieu de marcher droit sur l'Italie, qu'il aurait prise au dépourvu, il ne sut pas utiliser le plus évident de ses avantages, celui d'être prêt le premier. Il tergiversa, intrigua quand il fallait tirer l'épée, et devint tout à coup circonspect quand la victoire promettait d'appartenir au plus hardi. Il laissa ainsi à l'adversaire le temps de rassembler ses forces, pendant que l'incurie, l'insuffisance des approvisionnements, commençaient à désorganiser sa propre armée. César l'entretenait dans son illusion par des démonstrations dont il était dupe. Lorsque, à la fin de l'automne 32, Antoine se décida enfin à tenter une descente sur la côte d'Italie, il n'alla pas plus loin que Corcyre. Là, ayant appris que des

1. Dio Cass., L, 7.

2. Dio Cass., L, 8. Les Antoniens ayant été battus par les Césariens, après deux jours de lutte, on'en tira un présage fâcheux pour Antoine.

navires ennemis croisaient à courte distance, près des monts Cérauniens, il crut avoir affaire à la flotte tout entière, et, de peur d'être pris à revers, il jugea prudent de rétrograder. Il s'installa à Patræ pour y passer l'hiver et échelonna ses forces le long de la côte d'Acarnanie, depuis le golfe de Corinthe jusqu'à Actium. Sur ce rivage infertile, l'armée ne pouvait vivre que des subsistances apportées par mer de l'Égypte et de l'Asie <sup>1</sup>. Avec une petite escadre équipée en toute hâte à Tarente, Agrippa se mit à croiser, dès les premiers jours du printemps (31), dans la mer Ionienne, observant, inquiétant l'ennemi, faisant des descentes sur les côtes, harcelant, pillant les convois qui amenaient des renforts et des vivres, et affamant ainsi l'armée d'Antoine où entrèrent, avec la disette, les maladies, le mécontentement, la désertion <sup>2</sup>. Pendant ce temps, César, qui concentrait le gros de ses forces à Brindes, occupait l'attention d'Antoine par des bravades et des cartels que celui-ci trouvait ridicules, mais qui n'en produisaient pas moins l'effet attendu. Il faillit même surprendre son adversaire en pleine sécurité; mais il ne put dépasser Corcyre et le mauvais temps l'obligea à rebrousser chemin <sup>3</sup>.

Quand il eut enfin terminé ses préparatifs, Octavien, emmenant avec lui toute l'aristocratie romaine, — un moyen infailible d'assurer derrière lui la tranquillité et la fidélité de l'Italie <sup>4</sup>, — fit voile vers Corcyre, qu'Antoine n'avait

1. Dio Cass., I, 9. Zonar., X, 28. Antoine épuisait en même temps les ressources du pays par ses réquisitions. Plutarque (*Anton.*, 68) rapporte, d'après son bisaïeul Nicarchos, que tous les gens de Chéronée étaient obligés de porter des sacs de grains de Chéronée à Anticyre.

2. Dio Cass., L, 41. Zonar., X, 29. Oros., VI, 49.

3. Plut., *Anton.*, 62. Dio Cass., *loc. cit.*

4. Il avait, l'année précédente, n'étant plus triumvir et n'étant pas encore consul, reçu une sorte de dictature militaire, sous forme de serment prêté à sa personne : *Juravit in mea verba tota Italia sponte sua et me de[lli], quo vici ad Actium, ducem depoposcit. Juraverunt in eadem ver[ba] provinciæ Galliæ Hispaniæ Africa Sicilia Sardinia. Qui sub [signis meis tum] militaverint fuerunt senatores plures quam DCC* (Mon. Ancyr., V, 3-7. Cf. Dio Cass., L, 6). Antoine en faisait autant de son côté, ὥστε καὶ ἐνόμους τὰς συμμαχίας

même pas eu la précaution d'occuper, et de là vers la côte d'Épire. Sa flotte une fois réunie et ses troupes débarquées à Toryne, en Épire, il descendit vers le golfe d'Ambracie et alla se poster sur la langue de terre qui en rétrécit l'entrée du côté du nord, juste en face d'Actium, pendant que la flotte restait à l'abri à quelque distance, dans le port de Comaros. Antoine, qui comptait toujours prendre l'offensive quand il jugerait le moment venu, se montra tout décontenancé à cette nouvelle, et les plaisanteries de Cléopâtre ne durèrent pas le rassurer beaucoup <sup>1</sup>. On eût dit qu'il n'avait rien prévu. Toutes ses troupes étaient dispersées, les équipages loin de leurs navires, les effectifs réduits d'un bon tiers par les maladies et les désertions. Il se réveilla enfin et courut à Actium, après avoir lancé dans tous les postes, stations, garnisons, l'ordre de l'y rejoindre <sup>2</sup>. Là, malgré l'air de confiance qu'il affectait, il s'aperçut que ses énormes navires ne pouvaient manœuvrer qu'avec des équipages non seulement complets, mais bien exercés, et qu'il n'était pas si facile de transformer les premiers venus en rameurs <sup>3</sup>. Il se tint sur la défensive, en dépit des provocations de l'ennemi, qui cherchait à engager la bataille, soit sur terre, soit sur mer, avant qu'il eût rassemblé toutes ses forces. Lorsqu'enfin il eut celles-ci sous la main, il résolut d'éviter pour le moment la bataille sur mer, de cerner les Césariens sur leur

σφῶν ἑκατέρῳ ποιήσασθαι (Dio Cass., *ibid.*). Ces serments ne pouvaient être d'ailleurs que des fictions légales. Mécène, qui devait partir (Hor., *Epod.* 1), reste à Rome, pour surveiller la ville en l'absence du mattre. Asinius Pollion refuse d'accompagner César, résigné à être *praeda victoris* (Vell., II, 86).

1. Plut., *Anton.*, 62. Plutarque cite un calembour sur Toryne (= cuiller à pot) que je ne me charge pas de rendre intelligible : « Τί δαίμων », εἶπεν, « εἰ Καίσαρ ἐπὶ τορύνῃ κίθηται ; ». On ne sait plus au juste où était Toryne : on hésite entre Parga et Arpizta (cf. Kromayer, *op. cit.*, p. 11, 1).

2. Vers le milieu du mois de mars, d'après Kromayer (p. 25). Durant un mois environ, Octavien cherche et Antoine évite la bataille sur terre ; puis, jusque fin août, les rôles sont intervertis : Octavien bloque son adversaire et ne veut plus se battre que sur mer.

3. (*Antonius*) *cum prope tertiam partem remigum fame absumptam offendisset, nihil motus « remi », inquit, « modo salvi sint ; nam remiges non deerunt quoad Graecia homines habuerit »* (Oros., VI, 19, 6).

étroite presque dépourvue d'eau potable, et de les obliger à se battre sur le rivage intérieur du golfe, où leur flotte ne pouvait pénétrer, l'entrée étant barrée par une ligne compacte de vaisseaux reliée à des forts que ses troupes avaient élevés de chaque côté, durant l'hiver. Les recrues que Q. Dellius et Amyntas allaient lui amener de Macédoine et de Thrace<sup>1</sup> arriveraient à propos pour bloquer l'ennemi du côté du nord et lui couper les vivres. Il transporta donc une partie de ses troupes sur la rive septentrionale du golfe, pendant que sa cavalerie en faisait le tour pour prendre l'ennemi en flanc. Mais aucune de ses combinaisons ne réussit. Statilius Taurus, qui commandait l'armée de terre des Césariens, lança contre les cavaliers d'Antoine M. Titius : celui-ci les surprit, les mit en déroute, et ramena avec lui le roi de Paphlagonie, Déjotaros dit Philadelphie, qui avait profité de la bagarre pour passer à l'ennemi. En même temps, on apprit qu'Agrippa s'était emparé de Leucade et des navires qui s'y trouvaient postés, qu'il avait battu à l'entrée du golfe de Corinthe Q. Nasidius, avec l'arrière-garde de la flotte que celui-ci amenait à Actium, succès qui avait déterminé la reddition de Patræ et même de Corinthe. Au retour de cette course audacieuse, Agrippa était arrivé dans les parages d'Actium juste à point pour assaillir à l'improviste C. Sosius, qui venait de surprendre, à la faveur du brouillard, un petit détachement de l'escadre césarienne et qui, surpris à son tour, essuya une sanglante défaite. Le dynaste de Cilicie, Tarcondimotos, périt dans cette affaire, et C. Sosius ne dut son salut qu'à la fuite<sup>2</sup>.

Ainsi Antoine, qui comptait envelopper son adversaire, se trouvait comme bloqué lui-même. Ses communications par mer étaient coupées ; la disette allait l'obliger à hâter

1. Dio Cass., L, 43. Cf. ci-après, p. 300, 3.

2. Dio Cass., L, 43-44. Dion met C. Sosius parmi les morts (προσδιεφθήρη μετά τε τοῦ Ταρκονδιμότου καὶ μετὰ ἄλλων πολλῶν), mais on sait qu'il combattit à Actium (Vell., II, 85). Il y a peut-être dans le texte de Dion une lacune où figurait un autre sujet de προσδιεφθήρη.

l'heure décisive, et les renforts qu'il attendait de Macédoine n'arrivaient pas. Il sentait une sorte de fatalité s'appesantir sur lui, et ceux qui l'avaient suivi à regret jusque-là épiaient une occasion de rompre le lien qu'ils n'avaient pas su défaire à temps. Un jour, l'homme qui avait le mieux gardé dans l'entourage d'Antoine sa dignité de Romain, Cn. Domitius Ahénobarbus, sortit de sa chambre de malade pour aller respirer le grand air du large. La chaloupe qui l'avait emmené ne revint pas, et l'on sut qu'il était allé rejoindre César. Antoine lui renvoya ses bagages; mais, pour affaiblir l'autorité d'un tel exemple, il répandit le bruit que Domitius ne pouvait plus se passer de sa maîtresse, une certaine Servilia Naïs. Il se garda bien de dire que Domitius était parti pour ne pas être obligé de le trahir d'une autre manière ou de dénoncer ceux qui, dégoûtés de Cléopâtre et de l'amant de Cléopâtre, voulaient lui remettre le commandement suprême de l'armée <sup>1</sup>.

Le départ de Domitius rendit Antoine plus défiant : il connut ou devina le complot, et Cléopâtre sans doute lui désigna comme coupables ceux qu'elle détestait le plus. Le dynaste d'Émèse, Iamblique, fut mis à la torture et exécuté ensuite ; le sénateur Q. Postumius fut livré à des exaltés qui le mirent en pièces <sup>2</sup>. Antoine était véritablement en proie à une sorte de vertige; sa cruauté justifiait et multipliait les désertions qu'il cherchait à prévenir. Ceux qui se trouvaient hors de sa portée, comme Q. Dellius et Amyntas, se sachant suspects ou en passe de l'être, se gardèrent bien de rentrer au camp; ils menèrent à César les renforts qu'ils avaient payés avec l'argent d'Antoine <sup>3</sup>. Dellius écrivit plus tard

1. Vell., II, 84. Suet., *Nero*, 3. Plut., *Anton.*, 63. Dio Cass., L, 13. Cf. Tac., *Ann.*, IV, 44. Domitius (*qui solus Antonianarum partium nunquam reginam nisi nomine salutavit*. Vell.) était réellement malade, et la preuve, c'est que *in diebus paucis obiit* (Suet., *l. c.*).

2. Dio Cass., L, 13. Cf. ci-après, p. 359, 2.

3. Vell., II, 84. Plut., *Anton.*, 59 (Dellius), 63 (Amyntas). Dio Cass., L, 13, 23. Cf. Horat., *Epod.*, IX, 17-18. D'après Dion Cassius, Antoine, craignant leur défection, est allé au devant d'eux : mais Dion ne dit pas, comme le suppose

dans son *Histoire* que Cléopâtre lui en voulait depuis longtemps pour une plaisanterie qu'il s'était permise sur la qualité du vin servi à table, — une plaisanterie de laquais <sup>1</sup> —, et que le médecin Glaucos l'avait averti de se tenir sur ses gardes. Peut-être n'avait-il pas su se départir à temps de la familiarité dont témoignait sa correspondance « lascive » avec Cléopâtre, familiarité contractée au temps où celle-ci n'était encore que la maîtresse d'Antoine, et lui, l'intendant des plaisirs du maître <sup>2</sup>. En tout cas, ce « voltigeur » avait fait preuve d'un tact infailible en abandonnant successivement Dolabella pour Cassius, Cassius pour Antoine : une cause qu'il désertait était bien compromise. Les transfuges affluaient au camp de César. On cite parmi eux le dynaste thrace Rhœmétalcès, un certain Médios avec ses Mysiens, et M. Junius Silanus, qui avait pris tour à tour le parti de Lépide, de Sex. Pompée et d'Antoine <sup>3</sup>. Comme tous déclaraient avoir été poussés à bout par Cléopâtre, Antoine lui-même finit par se demander si Cléopâtre ne conspirait pas contre lui. Tant de gens l'appelaient magicienne et empoisonneuse ! Il eut peur du poison, et Cléopâtre fut obligée, pour dissiper ses soupçons, de lui démontrer, en empoisonnant sa coupe et en l'empêchant de la boire, qu'il lui eût été

Kromayer (p. 24, 4), que la précaution lui ait réussi. D'autre part, Horace assure que, en voyant le *turpe conopium* de Cléopâtre (donc, chose nouvelle pour eux ?), *frementes verterunt bis mille equos | Galli* (d'Amyntas ?), *canentes Caesarem*. Quant à Delliüs, le fait que lui « et d'autres » informèrent César des dernières résolutions d'Antoine (Dio Cass., L, 23) ne me semble pas démontrer qu'il ait fait défection au dernier moment. Le projet de fuir en forçant le blocus n'a pas été improvisé la veille de la bataille, et Delliüs était assez intime avec les maîtres pour avoir prévu que l'on s'arrêterait à ce parti.

1. Il avait dit qu'on leur servait du vinaigre, tandis que Sarmenus, le mignon de César, buvait à Rome du Falerne (Plut., *loc. cit.*).

2. Cf. ci-dessus, p. 234, 1. Le Messala qui appelait Delliüs *desultorem bellorum civilium* est l'orateur M. Valérius Messala Corvinus, qui, lui aussi, avait suivi Brutus d'abord, Antoine ensuite, et enfin César Octavien, mais bien avant la rupture et sans faire défection au moment du danger. Il prit part à la guerre des pamphlets (ci-dessus, p. 283, 1), et on cite encore de lui un écrit *De Antonii statuis*, où il était question des *Armenii regis spolia* (p. 104 K).

3. Plut., *Anton.*, 59. 63. Dio Cass., LI, 2.



bien facile de l'empoisonner, « si elle avait pu vivre sans lui <sup>1</sup> ». L'expérience, achevée par la mort d'un prisonnier sur qui on vérifia l'effet foudroyant du breuvage, était concluante ; mais elle ne prouvait qu'une chose, c'est qu'Antoine était à la merci de sa redoutable compagne, et qu'on n'avait pas tort de croire celle-ci capable de tous les crimes.

Chaque jour apportait à Antoine quelque nouveau mécompte. Dans le camp retranché qu'il avait établi au nord du golfe d'Ambracie et relié par une chaussée au rivage, ses soldats étaient plutôt assiégés qu'assiégeants. Ils souffraient de la disette, tandis que l'ennemi, ravitaillé par sa flotte, vivait dans l'abondance. Les communications entre le camp d'Antoine et sa flotte étaient si peu sûres qu'il faillit être capturé lui-même sur le parcours par une escouade de Césariens embusqués <sup>2</sup>. Une attaque de cavalerie qu'il dirigea en personne contre les avant-postes ennemis fut victorieusement repoussée <sup>3</sup>. Il fallait décidément changer de tactique, et au plus tôt. Antoine décampa nuitamment et ramena ses troupes au sud du golfe, où était resté le gros de l'armée. Puis il convoqua son conseil de guerre pour décider de ce qu'il y avait à faire. On ne pouvait rester plus longtemps enfermé sur une plage insalubre, où les chaleurs de l'été, jointes aux privations, à l'affaissement physique et moral qu'engendre l'inaction, décimaient l'armée. Il fallait se battre, ou partir pour attirer l'ennemi sur un autre champ de bataille. Le seul homme de guerre qui eût encore le courage d'avoir une opinion à lui, P. Canidius Crassus, était d'avis que, César ayant sur mer une supériorité incontestable, il fallait transporter résolument sur terre le théâtre des hostilités et se diriger par

1. Plin., XXI, § 12. Elle lui avait même démontré que sa précaution de ne prendre que *praegustatos cibos* était bien inutile, en lui mettant sur la tête une couronne de fleurs *veneno inlitis*. Pline cite comme on-dit (*fertur*) ces anecdotes sur la *scelerata Cleopatrae sollertia*, qui peuvent être de la légende.

2. Plut., *Anton.*, 63.

3. Dio Cass., L, 14. C'est ici que Kromayer (p. 24, 1) place la défection d'Amyntas.

la route de terre vers la Macédoine ou la Thrace. Là, on aurait sous la main les ressources de l'Asie, et même des renforts promis par le roi des Gètes, Dicomès, tandis que l'adversaire serait loin de sa base d'opérations et ne pourrait plus se servir de sa flotte. En un mot, il s'agissait de recommencer la manœuvre par laquelle César avait attiré Pompée dans la plaine de Pharsale. Seulement, dans ce système, la flotte devenait inutile, et Canidius, qui s'opposait naguère au départ de Cléopâtre, estimait que la reine pouvait sans inconvénient retourner avec ses vaisseaux à Alexandrie. Qu'il ait tiré cette conclusion en plein conseil ou qu'il l'ait réservée pour quelque entretien confidentiel avec Antoine, Cléopâtre comprit qu'on voulait avant tout l'éloigner ou même la livrer à l'ennemi, lequel surveillait l'entrée du golfe et ne la laisserait certainement pas passer. Elle insista avec énergie pour qu'on livrât bataille sur mer, et, comme d'habitude, son avis prévalut <sup>1</sup>.

C'est ici que se pose la question brûlante, discutée aujourd'hui encore entre les détracteurs et les apologistes de Cléopâtre, autrement dit, entre les historiens qui acceptent la tradition antique et ceux qui la récuse comme entachée de partialité contre les vaincus. Cléopâtre croyait-elle véritablement les chances plus favorables du côté de la mer, ou ne songeait-elle qu'à se rendre indispensable pour le moment, avec l'arrière-pensée — réalisée plus tard, en fait — de fuir si elle voyait la chance tourner du côté de César, et sans attendre qu'elle fût personnellement en danger? Il paraît bien que elle non plus n'avait plus foi dans la victoire. Sa superbe confiance avait été ébranlée non par de tardives réflexions, mais par des appréhensions superstitieuses. A l'approche des grandes crises, les imaginations en travail multipliaient et commentaient les « prodiges » ou signes prémonitoires envoyés par les dieux. Les historiens anciens ne

1. Plut., *Anton.*, 83. Cf. Dio Cass., L, 14-15. Zonar., X, 29.

manquent jamais de signaler ces marques de la sollicitude divine : c'était comme une recette de métier, et on peut croire que bon nombre de ces prodiges ont été relevés ou inventés après coup ; mais, d'autre part, il n'est pas douteux que les acteurs mêmes des événements n'aient été hantés par des préoccupations du même genre. Des bruits sinistres circulaient, dit-on, dans le camp d'Antoine <sup>1</sup>. Pisaurum, colonie fondée par Antoine en Italie, avait été ruinée par un tremblement de terre. On avait vu la sueur perler sur les statues d'Antoine à Albe, ou du lait et du sang sortir de quelque buste de cire. A Patræ, au moment où Antoine y était entré pour y installer son quartier général, un incendie avait détruit le temple d'Hercule, et Hercule était l'ancêtre des Antonii. A Athènes enfin, la foudre avait précipité du haut de l'acropole dans le théâtre les statues dédiées tout récemment à Antoine et à Cléopâtre. Celle-ci avait vu elle-même, paraît-il, des hirondelles faire leur nid autour de sa tente et jusque sous la poupe de sa galère amirale, d'où elles avaient été expulsées par d'autres hirondelles, qui tuèrent leurs petits. Toutes ces anecdotes colportées de bouche en bouche — celles-là ou d'autres — avaient transformé la présomption de Cléopâtre en une certitude contraire. Mais, si elle prévoyait la défaite, elle n'entendait pas s'y ensevelir, braver la captivité ou la mort. Les historiens anciens sont persuadés que, dans cette âme égoïste, il n'y avait pas place pour le dévouement, même à sa propre cause. Plutarque affirme qu'elle « songeait déjà à la fuite et qu'elle avait tout disposé de son côté en vue non pas d'aider à vaincre, mais de se ménager une retraite facile quand elle verrait la partie perdue (τῶν πραγμάτων ἀπολλυμένων) ». Il est certain qu'en fait, le projet que Plutarque prête à Cléopâtre fut réalisé de point en point, avec une hâte qui suppose la préméditation ; et, si l'on s'en tient aux apparences, je ne vois pas qu'on ait porté

1. Voy. Plut., *Anton.*, 60. Dio Cass., L, 45. Zonar., X, 29.

depuis sur les intentions présumées de Cléopâtre un jugement plus raisonnable <sup>1</sup>.

Mais Dion Cassius apporte ici un témoignage sensiblement différent et qui mérite d'autant plus d'être pris en considération que l'historien n'est pas suspect d'indulgence pour Cléopâtre. Il raconte que Cléopâtre, effrayée par les prodiges mentionnés plus haut, avait fait partager ses craintes à Antoine : elle l'avait décidé à cantonner une partie de ses troupes et à retourner avec le reste en Égypte. Ils avaient donc résolu, à l'insu de leurs alliés, dont il ne fallait pas éveiller la défiance, de ne se préparer au combat que pour sauver les apparences, de ne se battre que pour forcer le passage, et de s'échapper aussitôt qu'ils auraient la voie libre. C'est pour cette raison précisément que, n'ayant pas assez d'équipages pour mobiliser toute la flotte, ils ne gardèrent que les meilleurs navires, sur lesquels « ils firent porter en cachette et nuitamment tout ce qu'ils avaient de plus précieux <sup>2</sup> ». Mais Dion Cassius se contredit lui-même à quelques pages de distance et revient sans s'en apercevoir à une version qui se rapproche de celle de Plutarque. Après avoir supposé un accord préalable entre Antoine et Cléopâtre, il attribue la fuite soudaine de Cléopâtre à la peur et la désertion d'Antoine à l'idée que cette fuite était non pas une manœuvre ordonnée par Cléopâtre, mais un sauve-qui-peut

1. Drumann (I, p. 479) et, plus explicitement, Gardthausen (I, p. 383) suivent Plutarque, mais en aggravant l'accusation portée par lui. Ils supposent que Cléopâtre voulait fuir en tout état de cause, espérant mériter par là la reconnaissance de César, si celui-ci était vainqueur, et sachant très bien qu'elle arriverait à s'excuser auprès d'Antoine, si celui-ci gagnait la partie. Seulement, elle n'avait pas prévu que son Pâris déserterait la lutte pour elle et s'attacherait à ses pas. Mahaffy (*Empire*, p. 476-7) adopte la version de Plutarque, mais excuse Cléopâtre, qui ne voulait pas tomber aux mains de César et qui trahissait son amant, sans doute, mais sans cesser de l'aimer, le cœur féminin étant coutumier de ces contradictions.

2. Dio Cass., L, 15. Les *σύμμαχοι* qu'il s'agit de ne pas alarmer doivent être les contingents laissés à terre. Ceux qui interprètent Dion Cassius avec les idées de Plutarque supposent que Cléopâtre embarquait ses trésors la nuit, à l'insu d'Antoine : mais tous les verbes sont au pluriel dans le texte et indiquent une action concertée. Dion ne dit pas si la résolution fut prise en conseil.

général<sup>1</sup>. Cléopâtre n'est plus qu'une femme, et, qui plus est, une Égyptienne, énervée, affolée par l'attente, l'incertitude, l'approche du danger, qui abandonne la partie et la rend, en effet, désespérée pour Antoine. C'est du récit de Dion Cassius, interprété, rectifié, élargi avec une logique indépendante de la tradition, qu'un érudit des mieux informés a tiré tout récemment une série de considérations fortement enchaînées, aboutissant à réhabiliter Antoine comme stratège en la circonstance et à reléguer au nombre des légendes « la prétendue trahison de Cléopâtre<sup>2</sup> ».

Il résulte de l'examen impartial des faits, de la situation

1. Dio Cass., L, 33.

2. Voy., dans les *Kl. Forschungen* de J. Kromayer (ci-dessus, p. 244, 2), le chapitre intitulé *Der Feldzug von Actium und der sogenannte Verrath der Kleopatra* (in *Hermes*, XXXIV [1899], pp. 1-54). Déjà Stahr (pp. 202-206) avait plaidé la cause de Cléopâtre en faisant remarquer que le témoignage de Plutarque est unique et se trouve infirmé par celui de Dion Cassius. Suivant lui, Cléopâtre a fait commettre à Antoine une faute stratégique en le décidant à opérer sa retraite par mer, mais par pur amour et avec son consentement. Le but étant de s'échapper, elle a pris la fuite trop tôt, sans doute, mais nullement par trahison. Le vice-amiral Jurien de la Gravière (ci-après, p. 310, 1), raisonnant en homme du métier, avait aussi récusé et réfuté Plutarque. En reprenant cette thèse, Kromayer déclare (p. 33, 1) que, si l'amiral avait utilisé le texte de Dion Cassius, lui-même n'aurait pas eu besoin d'écrire sa dissertation. C'est donc le texte de Dion qui sert d'appoint à sa démonstration. Antoine ne pouvait ni forcer son adversaire à accepter la bataille sur terre, ni se laisser affamer, ni décamper par voie de terre en sacrifiant sa flotte, au risque de rencontrer ensuite l'ennemi sur toutes les côtes et de se trouver enfermé dans un pays soulevé contre lui, où la disette et la désertion auraient achevé sa ruine. Il fallait donc se frayer un passage par mer. Mais, la flotte d'Antoine étant inférieure en force à celle de César (ci-après, p. 308, 1), tout ce qu'Antoine pouvait espérer, c'était de percer la ligne ennemie et de gagner la haute mer à toute vitesse, en s'aidant des voiles, dont il avait eu soin de se munir. Cléopâtre agit avec énergie et décision, juste au moment opportun, lorsque soufflait la brise du N.-O., le lapyx (Virg., *Aen.*, VIII, 710), et, au signal donné, Antoine put s'échapper aussi. Cette démonstration laisse subsister une foule de points obscurs. Si Antoine ne songeait qu'à s'échapper, comment n'a-t-il pas donné le mot d'ordre à ses officiers, qui semblent, d'après le récit même de Dion Cassius, avoir manœuvré dans un tout autre but et avoir été affolés par la désertion des chefs? Enfin, le but devait être de sauver la majeure partie de la flotte de guerre, et non pas seulement les bagages de Cléopâtre. Or, la flotte avec ses légionnaires fut complètement perdue pour Antoine, et c'est un paradoxe de soutenir que « Cléopâtre avait eu le coup d'œil juste » (p. 48), si elle n'était pas décidée à tout sacrifier à son propre salut.

et des forces respectives des adversaires, qu'Antoine, n'ayant même plus pour lui la supériorité du nombre, ne pouvait plus ni décamper avec son armée de terre, comme le lui conseillait Canidius, sans sacrifier sa flotte, ni dégager sa flotte, bloquée dans le golfe d'Ambracie, sans livrer bataille sur mer, comme le voulait Cléopâtre. Embarquer ses meilleures troupes sur les navires, forcer le blocus et aller chercher ailleurs, peut-être en Égypte, une position plus favorable et de nouvelles chances de succès, c'était là pour Antoine un plan qui dut lui être suggéré par les circonstances aussi bien que par Cléopâtre. Celle-ci, en tout cas, aurait fait preuve de clairvoyance, et, jusque-là, on hésite à croire avec Plutarque qu'elle n'ait consulté que son propre intérêt. Elle n'entendait pas se séparer d'Antoine, mais, au contraire, l'emmener avec elle et poursuivre en commun la lutte contre leur commun adversaire. C'est à elle que Rome avait déclaré officiellement la guerre : séparer sa cause de celle d'Antoine, c'eût été peut-être, s'il en était temps encore, frayer les voies à une réconciliation qui n'aurait pu se faire qu'à ses dépens. Elle ne pouvait pas avoir à ce moment l'idée que nous hésiterons peut-être à lui attribuer plus tard, l'espoir de reprendre sur César victorieux — et il ne l'était pas encore — l'empire qu'elle avait exercé sur Antoine.

Mais, s'il y eut un plan de fuite arrêté entre Antoine et Cléopâtre, — ce qui n'est que probable, — il faut convenir qu'il fut exécuté d'étrange façon et que l'un et l'autre eurent des inspirations soudaines, non prévues dans leurs combinaisons. Les deux historiens dont on oppose les témoignages en ce qui concerne les intentions de Cléopâtre s'accordent à reconnaître que la désertion prématurée de la reine, se produisant au fort du combat et à l'insu des combattants, fut le signal d'une déroute complète ; qu'Antoine en fut atterré et la résistance aussitôt désorganisée. Dès lors, la question reste entière de savoir si Cléopâtre n'avait pas prémédité, comme le dit Plutarque, d'abandonner Antoine pour sauver

sa vie et ses trésors, au cas où elle jugerait la partie perdue ; ou si, comme le pense Dion Cassius, prise de panique, elle a cédé à une impulsion irréfléchie. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, Antoine fut sa victime. Il l'était, du reste, depuis longtemps, et, si on peut absoudre Cléopâtre du crime de trahison préméditée sur le champ de bataille, il ne faut pas oublier qu'elle a largement mérité qu'on l'en crût capable.

Donc, d'après les témoignages concordants de Plutarque et de Dion Cassius, Antoine, dans ses préparatifs de combat, sembla oublier qu'il avait une armée et se conduisit comme un homme qui, vainqueur ou vaincu, ne comptait plus remettre le pied sur le continent. Il fit brûler les vaisseaux dont il ne pouvait se servir, faute d'équipages, et munit les autres de leurs voiles, sous prétexte que ces agrès, inutiles pour le combat, serviraient pour donner la chasse à l'ennemi en déroute <sup>1</sup>. On s'aperçut bien aussi que Cléopâtre embarquait ses trésors, qui n'étaient pas non plus des armes de combat. Ces précautions équivoques n'étaient pas de nature à inspirer confiance aux soldats. Aussi, quand Antoine donna l'ordre aux légionnaires de monter à bord, on raconte qu'un vieux centurion, tout couturé de cicatrices, lui cria d'une voix mouillée de larmes : « Général, pourquoi te défier de ces blessures et de cette épée et mettre tes espérances dans de mauvais bois ? Que des Égyptiens et des Phéniciens se battent sur mer ; à nous, donne-nous la terre, sur laquelle nous avons accoutumé de mourir debout ou de vaincre les

1. Antoine avait eu jusqu'à 500 navires de guerre (Plut., *Anton.*, 61), sans compter 800 transports (Plut., *ib.* 56). Il paraît n'avoir gardé pour le combat que 170 vaisseaux de fort tonnage, *quantum numero cedens, tantum magnitudine praececellens* (Oros., VI, 19, 9) ; tandis que César n'avait que des navires plus petits, mais en plus grand nombre, 400 suivant Florus (IV, 11, 5), 260 suivant Orose : *ducentae triginta rostratae fuere Caesaris naves et triginta sine rostris, triremes velocitate Liburnicis pares* (VI, 19, 8). On ne dit pas si les 60 navires égyptiens de Cléopâtre, qui n'étaient pas tous des bâtiments de guerre, sont compris dans le total de la flotte d'Antoine. Kromayer (p. 36) les classe à part, comme non combattants et formant l'arrière-garde. D'autre part, Auguste estimait à 300 le nombre des vaisseaux capturés dans la bataille (Plut., *Anton.*, 68. Zonar., X, 29). Il n'en dit rien dans le *Mon. Ancyranum*.

ennemis <sup>1</sup> ». Antoine, novice en fait de tactique navale, était au fond du même avis; mais, né pour commander, il ne savait plus qu'obéir. On dit aussi que le vaisseau amiral, avec lequel Antoine voulait passer devant le front de l'escadre pour haranguer ses troupes, se trouva miraculeusement retenu par le petit poisson appelé *échénéis*, et que le chef fut obligé de passer sur un autre navire <sup>2</sup>. Du côté de César, au contraire, tous les présages étaient favorables. Octavien, sortant de son camp pour visiter sa flotte, rencontrait à point nommé un ânier qui s'appelait Eutychos (L'Heureux) avec un âne du nom de Nikon (Victorieux) <sup>3</sup>. Le hasard sert volontiers ceux qui l'aident.

De part et d'autre, les armées de terre, rangées de chaque côté de l'entrée du golfe, l'une sous le commandement de Statilius Taurus, l'autre sous les ordres de Canidius, devaient rester simples spectatrices du combat. La flotte d'Antoine formait une ligne compacte, qui barrait complètement l'entrée du golfe, les navires égyptiens avec Cléopâtre derrière, les autres en avant, tous la proue tournée du côté de la haute mer. Antoine était décidé à attendre dans cette position l'attaque de l'ennemi. Il commandait en personne l'aile droite avec L. Gellius Publicola; l'aile gauche avait pour chef C. Sosius; M. Octavius et M. Insteius étaient au centre. La flotte ennemie était placée sous le commandement d'Agrippa qui, se chargeant personnellement de conduire l'aile gauche, mit à l'aile droite César avec M. Lurius, et L. Arruntius au centre. Quatre jours durant, le vent souffla en tempête, et Antoine eut fort à faire pour maintenir son ordre de bataille en lignes serrées. Enfin, le 2 septembre, le calme s'étant rétabli, Agrippa rangea sa flotte en demi-cercle, à quelque distance de l'adversaire, et garda pendant de longues heures une attitude expectante. Il comptait sur

1. Plut., *Anton.*, 64.

2. Plin., XXXII, § 3. Pline est absolument convaincu du fait.

3. Plut., *Anton.*, 65. Zonar., X, 30.



la lassitude, l'impatience d'équipages immobilisés depuis plusieurs jours, pour provoquer quelque faux mouvement et ménager quelque fissure dans l'impénétrable barrière déployée en face de lui <sup>1</sup>. Son attente ne fut pas trompée. Un peu avant midi, C. Sosius, à bout de patience et poussé par une brise favorable, fit avancer l'aile gauche de la flotte d'Antoine. César et Lurius reculèrent devant lui pour l'attirer au large, en s'étendant sur leur droite, pendant qu'Agrippa imitait le mouvement à l'aile opposée et attirait vers sa gauche l'aile commandée par Antoine et Gellius. En s'écartant ainsi, les deux ailes de la flotte antonienne se détachèrent du centre. Aussitôt, L. Arruntius, qui épiait le moment, fondit à toute vitesse sur le centre ainsi isolé, et la bataille commença sur toute la ligne. Les énormes citadelles flottantes des Antoniens se virent assaillies de tous côtés par les bâtiments légers et rapides des Césariens, qui, sans essayer d'enfoncer leur éperon dans des carènes trop solidement charpentées <sup>2</sup>, multipliaient leurs mouvements pour lancer au passage leurs volées de flèches et de pierres, couper les cordages, briser les rames et échapper aux grappins ou aux ripostes de la grosse artillerie. Comme les Parthes, dont leur tactique rappela peut-être à Antoine le malencontreux souvenir, ils harcelaient leur ennemi par des feintes et des attaques vivement menées, abandonnées à temps et aussitôt recommencées sur un autre point.

1. Voy. les récits de la bataille d'Actium dans Virgile (*Aen.*, VIII, 675-713, avec les notes des scolastes), Horace (*Epod.*, IX), Propertius (V, 6), T. Live (*Epit.* CXXXII-CXXXIII), Velleius Paterculus (II, 85), Florus (IV, 10-11), Plutarque (*Anton.*, 65-68), Dion Cassius (L, 31-35), Eutrope (VII, 7), Orose (VI, 19), Zonaras, X, 29-30. Étude au point de vue tactique dans Jurien de la Gravière, *La marine des Ptolémées et la marine des Romains*. Paris, 1885, I, ch. IV, pp. 61-84. Carte du golfe et position des escadres dans Gardthausen (II, 1, p. 196) et Kromayer (*op. cit.*, p. 15). La date τῆ δευτέρῃ τοῦ Σεπτεμβρίου (Dio Cass., LI, 1. Cf. LIX, 20. Zonar., X, 30). *Fer[iae] ex S. C. quod eo die Caes[ar] | Divi f. Augustus apud Actium vicit | se et Titio cos.* (Kal. Amitern.). Cf. *Ephem. Epigr.*, I, p. 35.

2. Dion Cassius fait dire à César : ἐξέσται μὲν ἡμῖν τοῖς ἐμβόλοις αὐτὰς ἀναβήγγυοναι (L, 29). Plutarque assure que, en voyant leurs éperons se briser au choc, les Césariens avaient renoncé à s'en servir.

La bataille durait depuis deux heures, acharnée et meurtrière, lorsque tout à coup une brusque poussée fit osciller le centre de la flotte d'Antoine : c'étaient les soixante galères de Cléopâtre qui, se frayant un chemin à travers les combattants, toutes rames et toutes voiles dehors, gagnaient la haute mer et fuyaient sur la gauche, dans la direction du Sud <sup>1</sup>. A cette vue, Antoine fut comme frappé de stupeur. On eût dit que son âme, sa vie, s'en allaient avec la sirène accroupie sous sa voile de pourpre et que, dans son cerveau vide, le vertige remplaçait la volonté absente. Sans plus se soucier des braves qui mouraient pour lui, il monta avec le Syrien Alexas et un certain Scellius (Cælius?) sur un aviso rapide, qui se lança dans le sillage des galères égyptiennes. « Il aima mieux », dit Velleius, « accompagner la reine dans sa fuite que de combattre avec ses soldats, et le général qui aurait dû sévir contre les déserteurs se fit le déserteur de sa propre armée <sup>2</sup> ». Pour arracher à l'étreinte de cette phrase vengeresse un lambeau de l'honneur d'Antoine, il faudrait, comme le poète <sup>3</sup>, dresser au fond du tableau la rayonnante figure du divin archer, l'Apollon d'Actium, qui, du haut de son temple, tendait son arc et enfonçait au cœur des victimes désignées à ses coups par le Destin une panique irrésistible,

1. *Ab hora quinta usque in horam septimam incerta vincendi spe gravissimæ utrimque caedes actæ; reliquum diei cum subsequente nocte in victoriam Caesaris declinavit. Prior regina Cleopatra cum LX velocissimis navibus fugit* (Oros., VI, 19, 10-11). *Ipsa videbatur ventis regina vocatis | Vela dare et laxos jam jamque immittere funes* (Virg., *Aen.*, VIII, 707-8). *Puppæ sinistrorsum citæ* (Hor., *Epod.*, IX, 20). *Prima dux fugæ regina cum aurea puppe veloque purpureo in altum dedit* (Flor., II, 21, 8. Cf. Plin., XIX, § 22). *Quis annalium scriptor aut carminum tuas illas, Cleopatra, classes et elaborata navigia et purpurea cum auratis funibus vela tacuit? Quin ita crebro historia decantata est magis ut ab isdem saepe dicta quam ut ab aliquo intermissa videatur* (Pacat., *Paneg. Theod. Aug.*, 33). Les auteurs, surtout les contemporains, évitent autant que possible de parler d'Antoine, pour masquer le caractère de guerre civile. Cf. R. Pichon, *La bataille d'Actium et les témoignages contemporains* (Mél. Boissier, Paris, 1903, pp. 397-400).

2. Plut., *Anton.*, 67. Vell., II, 85. Dio Cass., L, 33. Zonar., X, 29.

3. *Actius hæccernens arcum tendebat Apollo | Desuper: omnis eo terrore Aegyptus et Indi, | Omnis Arabs, omnes vertebant terga Sabæi* (Virg., *Aen.*, VIII, 704-6). Virgile a soin de ne mettre que des étrangers parmi les adversaires de César.

ou bien supposer qu'Antoine partit peut-être avec l'intention de ramener au combat la flotte égyptienne et finit par suivre, désespéré, le mouvement qu'il n'avait pu arrêter. Dion Cassius nous fournit même un moyen de réduire aux proportions d'un malentendu fâcheux sa défaillance et la trahison de Cléopâtre. En tout cas, il n'est pas possible d'admettre que le signal de la fuite ait été donné au moment opportun, et que Cléopâtre ait exécuté d'une façon intelligente une consigne concertée d'avance. Si Antoine n'a pas été trahi, il a été déçu; et c'est lui alors qui, au lieu de s'ensevelir dans sa défaite, a, comme le dit Plutarque après Velleius, trahi les siens.

Le fait, indépendant de toute appréciation hypothétique, est qu'Antoine quitta au milieu de l'action ses compagnons d'armes et donna ainsi partie gagnée à l'adversaire. Sa fuite fut à peine remarquée des siens, tandis que les Césariens détachèrent aussitôt à sa poursuite quelques bâtiments de course et essayèrent d'arrêter un combat désormais inutile. Quelques capitaines antoniens se hâtèrent, en effet, de jeter à la mer leur artillerie et de gagner le large à toute vitesse. Mais, parmi les soldats d'Antoine, les uns prenaient l'incroyable nouvelle pour un mensonge et une ruse de guerre; les autres, outrés de rage et de honte, continuaient à se battre, sans autre but que de venger leurs morts et de rendre coup pour coup. La lutte devenait de moment en moment plus acharnée. A la fin, César, qui eût volontiers sauvé un si riche butin, se décida à employer le feu contre la flotte ennemie. Il fit apporter de son camp des torches et des bombes remplies de charbon et de poix, qui, lancées les unes à la main, les autres par les machines de trait, eurent bientôt multiplié les foyers d'incendie <sup>1</sup>. Les Antoniens luttèrent avec l'énergie du désespoir, cherchant à éteindre le feu avec

1. Βέλη τε πυρφόρα ἐπ' αὐτοὺς ἐξετόξευον καὶ λαμπάδας ἐκ χειρὸς ἐπηκόντιζον, καὶ τινας καὶ χυτρίδας ἀνθρώπων καὶ πίττης πλήρεις πόρρωθεν μηχαναῖς ἐπερρίπτουν (Dio Cass., L, 34). *Stuppea flamma telisque volatile ferrum | Spargitur, arva nova Neptunia caede rubescunt* (Virg., *Aen.*, VIII, 694-5).

de l'eau, des toiles mouillées, des cadavres même, à happer au passage les navires ennemis pour y chercher asile ou les brûler avec eux. Traqués par les flammes, asphyxiés par la fumée, les uns sautaient dans la mer, s'y noyaient ou étaient assommés à coups de rames; les autres se tuaient ou s'entretuaient et laissaient leur cadavre au bûcher flottant qui les portait. Enfin, vers quatre heures de l'après-midi, la résistance mollit et les soldats de César aidèrent de leur mieux à éteindre l'incendie qui leur ravissait leur proie. Ainsi finit la fameuse journée d'Actium, qui mit fin à l'agonie de la République et fit luire aux yeux des Romains affamés de repos l'espoir d'un désarmement prochain <sup>1</sup>. Le vainqueur ne voulut pas risquer de compromettre les résultats de la journée en attaquant l'armée que commandait P. Canidius Crassus. Il l'invita à poser les armes, sachant bien que ce corps décapité tomberait de lui-même en dissolution. Restés sans nouvelles d'Antoine, abandonnés par leurs alliés, par leurs officiers, et enfin par Canidius lui-même, les soldats, au bout de sept jours, firent leur soumission et passèrent sous les enseignes de César <sup>2</sup>.

Pendant ce temps, Antoine, recueilli comme un naufragé à bord du vaisseau de Cléopâtre, se laissait emmener sans mot dire dans la direction d'Alexandrie <sup>3</sup>. Plutarque raconte que, assis à la proue, seul, la tête dans les mains, il resta ainsi trois jours sans voir Cléopâtre ni chercher à la voir. Il n'était sorti un instant de sa torpeur que pour apostropher les éclaireurs lancés à ses trousses, et il y était retombé

1. Auguste, dans ses *Mémoires*, estimait les pertes (de l'ennemi ?) à 5,000 hommes et 300 navires (Plut., *Anton.*, 68). Mais il devait être tenté de diminuer la quantité de sang romain versé dans sa querelle. Orose, nous ne savons d'après quelle source, donne, toujours pour les pertes des vaincus, les chiffres de 12,000 morts et 6,000 blessés, *e quibus mille inter curandum defecerunt* (Oros., VI, 19, 12). Les survivants ont dû se rendre : pas un ne rejoignit Antoine.

2. Plut., *Anton.*, 68. Dio Cass., LI, 1.

3. *Ut nuper, actus cum freto Neptunius | Dux fugit ustis navibus* (Hor., *Epod.*, IX, 7 sqq.). — *Superatus acie puppibus Nilum petit | Fugae paratis, ipse periturus brevi* (Senec., *Octav.*, 519 sqq.).

dès que ces corsaires, satisfaits d'avoir capturé un navire chargé de vaisselle, eurent abandonné la poursuite. Au bout de trois jours, l'escadre égyptienne arriva au cap Ténare et y fit relâche. Là, les deux époux se lassèrent de la séparation et du silence. Les femmes de Cléopâtre, Iras et Charmion, leur ménagèrent une entrevue, et ils reprirent la vie commune, couvrant des apparences de l'intimité leur défiance réciproque. Des fugitifs échappés au désastre apprirent à Antoine que sa flotte entière était perdue, mais que son armée de terre devait être encore intacte. Il eut comme une lueur d'espoir et se remit à faire des projets. Un courrier, qui n'arriva pas à destination ou arriva trop tard, fut expédié à Canidius pour lui ordonner de conduire au plus vite l'armée en Asie par la route de Macédoine. Antoine irait en personne chercher sur la côte d'Afrique, à Parætonion, les quatre légions qu'il avait laissées à Cyrène, sous le commandement de L. Pinarius Scarpus, pour protéger la frontière d'Égypte contre les pillards du désert. De là, il rejoindrait Cléopâtre à Alexandrie, où l'on prendrait en commun les résolutions ultérieures. Sans doute, il se faisait peu d'illusions sur l'avenir, car il distribua de l'argent aux amis qu'il avait autour de lui et les engagea à pourvoir à leur sûreté en faisant leur paix avec César. Mais il lui restait encore à subir de douloureux mécomptes. Quand Cléopâtre l'eut débarqué sur la plage de Parætonion, il s'aperçut que la nouvelle de sa défaite l'y avait précédé. Pinarius refusa de le recevoir et mit à mort ses estafettes. Après avoir erré quelque temps dans les solitudes environnantes avec ses deux fidèles compagnons, le rhéteur Aristocrate et Lucilius, un ami de Brutus qu'il avait épargné après Philippes, il se convainquit que Pinarius avait triomphé de la résistance de ses propres soldats et que la trahison était consommée<sup>1</sup>. Alors il voulut se tuer ; mais ses compagnons l'en empêchèrent et le

1. Plut., *Anton.*, 67-69. *Brut.*, 50. Dio Cass., LI, 5.

reconduisirent à Alexandrie, où il trouva Cléopâtre occupée de préparatifs aussi équivoques que ses intentions.

La reine avait devancé dans sa capitale les nouvelles dont elle redoutait l'effet, et elle avait abusé la population en faisant au port une entrée triomphale. Ses navires portaient des couronnes à la proue, et les musiques des équipages jouaient des hymnes guerriers. Quant la vérité se fit jour, elle étouffa toute protestation en mettant à mort tous ceux qu'elle jugeait dangereux. Avec le produit des confiscations, des taxes extraordinaires, avec les richesses des temples, qui furent rançonnés et spoliés à fond, elle remplit à nouveau son Trésor <sup>1</sup>. Il lui fallait de l'argent, et beaucoup d'argent, pour exécuter les trois ou quatre projets qu'elle menait de front, songeant tantôt à se défendre en Égypte, tantôt à opérer une diversion où l'armée d'Actium, transportée en Asie et appuyée par les dynastes orientaux, jouerait un rôle, tantôt à débarquer en Espagne et à soulever la péninsule, tantôt à s'enfuir par la mer Érythrée dans des régions où les Romains n'oseraient la poursuivre <sup>2</sup>. Il est probable qu'Antoine haussa les épaules devant tous ces rêves de femme en délire, et qu'elle ne lui confia pas celui qu'elle caressait avec prédilection, le secret espoir de se réconcilier avec César aux dépens d'Antoine lui-même. Elle avait déjà envoyé au roi de Médie, sous prétexte d'obliger par là un allié puissant, la tête de l'infortuné Artavasde d'Arménie <sup>3</sup>, qu'elle gardait depuis six ans en captivité. Mais il fallut bientôt renoncer

1. Josèphe (*C. Apion.*, II, 5), récapitulant les crimes de Cléopâtre, termine en disant : *paternos deos et sepulcra progenitorum depopulata est*. Dion (*l. c.*) n'oublie pas la spoliation καὶ ὀσίων καὶ θείων, même τῶν πάντων ἀθέτων ἱερῶν.

2. Dio Cass., LI, 6. Cf. Flor., II, 21 (*praeparata in Oceanum fuga*). Oros., VI, 19, 13 (*Antonius et Cleopatra communes liberos cum parte regiae gazae ad Rubrum mare praemittendos censuerunt*). Le scoliaste de Virgile (ad *Aen.*, VIII, 712) a lu quelque part *Cleopatram praesagio mortis futurae oblitam esse recessus Aegypti petere, in quibus facile poterat bella reparare: de qua re se moriens dicitur increpasse*. Il semble bien, au contraire, qu'elle n'avait rien oublié. Elle savait bien qu'elle n'eût pas été à l'abri en Thébaïde.

3. Dio Cass., LI, 5. D'après le contexte et la vraisemblance, avant l'arrivée d'Antoine, qui n'eût probablement pas permis ce meurtre ordonné à froid.

aux plans belliqueux. Les nouvelles les plus désastreuses arrivaient coup sur coup à Alexandrie. A peine Antoine y était-il rentré qu'on apprit que Pinarius avait livré ses légions à Cornélius Gallus et que celui-ci, accouru d'Afrique, occupait Parætonion. Puis on vit paraître P. Canidius Crassus, qui apprit à Antoine la capitulation de l'armée d'Actium. Enfin, la défection d'Hérode et du gouverneur de Syrie, Q. Didius, fermait la route de l'Asie. Ces deux courtisans du succès avaient déjà signalé leur zèle césarien en arrêtant et livrant à César des gladiateurs partis de Cyzique pour aller au secours d'Antoine <sup>1</sup>. Le même Q. Didius fit échouer un des plans de Cléopâtre, qui préparait sa fuite par la mer Érythrée en faisant transporter ses navires de la Méditerranée dans le golfe Arabique par dessus l'isthme. Malgré la longueur du trajet, comparé à celui du *diolkos* de Corinthe, les ingénieurs égyptiens avaient réussi dans leurs premiers essais : mais les Arabes de Pétra, à l'instigation de Q. Didius, incendièrent les bâtiments dans la mer Rouge, et Cléopâtre dut renoncer à son entreprise <sup>2</sup>.

Ainsi le cercle se resserrait autour des vaincus d'Actium. Ils vivaient maintenant au jour le jour, l'oreille aux écoutes et mal informés des mouvements du redoutable adversaire dont ils s'étonnaient sans doute de n'avoir point encore reçu les dernières sommations. Antoine jouait au misanthrope et copiait de son mieux le fameux Timon d'Athènes, comme

1. Alexas de Laodicée, dépêché par Antoine à Hérode, avait partagé, sinon encouragé la trahison du roi (Plut., *Anton.*, 72). Cf. Dio Cass., *LI*, 7. Joseph., *A. Jud.*, *XV*, 6, 7. *B. Jud.*, *I*, 20, 2.

2. On a beaucoup disserté sur le récit de Plutarque (*Anton.*, 69) qui suppose le canal de Nécho obstrué et n'évalue qu'à 300 stades (55 kil. 1/2) la distance d'une mer à l'autre, alors que le canal actuel de Suez a 113 kil. Tout s'explique cependant assez bien, si l'on admet que le canal de Nécho était ensablé par incurie des derniers Ptolémées (cf. Suet., *Aug.*, 18) ou, en tout cas, impraticable pour les navires de guerre de l'époque, et que les Lacs Amers étaient encore en communication avec la mer Rouge. Dion Cassius (*LI*, 7) ne contredit pas positivement Plutarque; mais il ne parle pas du transport des navires et suppose que les bâtiments brûlés par les Arabes avaient été « construits pour la navigation sur la mer Rouge ».

s'il avait le droit de se plaindre de l'ingratitude des hommes, lui pour qui tant de braves étaient morts en refusant de croire à sa trahison. Il s'était bâti, paraît-il, une petite cellule, un « Timonion », sur une jetée qui faisait saillie dans le Grand-Port, et vivait là en ermite. C'était un rôle bien peu fait pour son tempérament. Cléopâtre ne lui laissa pas le temps de s'en lasser. Antoine sortit de sa retraite pour proclamer la majorité de Césarion et de son fils Antyllus, à qui il donna la toge virile, et n'y rentra plus <sup>1</sup>. Les jeux et banquets donnés à l'occasion de cette cérémonie réveillèrent son goût pour le plaisir, aiguisé cette fois par la désespérance et la hâte de savourer des joies sans lendemain. La reine et lui supprimèrent la société des « Inimitables », (Ἀμιμητόβιοι) et la remplacèrent par une autre qui ne le cédait à l'ancienne ni en mollesse, ni en luxe et magnificence, la confrérie des « Associés de la Mort » (Συναποθανούμενοι) <sup>2</sup>. Les amis qui s'y firent inscrire étaient convenus de mourir ensemble, et ils passaient le temps à faire bonne chère, chacun traitant les autres à son tour. Cléopâtre se chargeait de leur rendre le suicide commode : elle essayait sur des prisonniers divers genres de poison, et c'est de cette façon, si l'on veut en croire Plutarque, qu'elle en vint à donner la préférence au venin de l'aspic. Il faut se garder d'ajouter trop naïvement foi aux anecdotes et croire que tous ces épicuriens attendaient la

1. Cela, « afin que les Égyptiens reprissent courage, voyant qu'ils avaient maintenant pour roi un homme » (Dio Cass., LI, 6). Il m'est impossible d'admettre, avec Strack (p. 213), que Césarion fut alors sacré à Memphis suivant le rite égyptien. C'est tirer d'une réflexion, d'ailleurs assez naïve, de Dion Cassius ce qu'elle ne contient pas. Cléopâtre n'attendait plus son salut des « Égyptiens », et les Alexandrins se souciaient peu du sacré.

2. Plut., *Anton.*, 71. C'était un titre de comédie, qui se retrouve dans les *Commorientes* de Plaute. L'emplacement du Timonion est quelque peu différent dans Strabon (XVII, p. 794) et Plutarque (*Anton.*, 69-70). Stahr (p. 234 sqq.) rejette en bloc toute cette légende, inconnue de Dion Cassius et que Strabon et Plutarque ont dû emprunter au poème d'un inconnu qu'on suppose être Rabirius (d'après Senec., *Benef.*, VI, 3, 4). Fragments de ce *Carmen de bello Aegyptiaco* (67 hexamètres) tirés des papyrus d'Herculanum, dans Baehrens, *Poet. lat. min.*, I, p. 214-220. Cf. les fac-simile dans W. Scott, *Fragmenta Herculaniensia* (Oxford, 1885), pl. A-H.



mort avec l'insouciance du pourceau. Au fond, chacun comptait sur l'imprévu et se proposait de lutter encore, de parlementer ou de fuir quand le moment serait venu.

L'heure sonna enfin où il fallut demander au vainqueur ou conquérir le droit de vivre. César était en Syrie, aux portes de l'Égypte. Quelque activité qu'il eût déployée depuis la bataille d'Actium, il lui avait fallu du temps pour recueillir les fruits de sa victoire et s'assurer que, le jour où il marcherait sur Alexandrie, il ne laisserait aucun ennemi derrière lui. Il ne voulait pas renouveler l'imprudence qui avait failli coûter à Jules César l'empire et même la vie. Son premier soin avait été de licencier ses vétérans et ceux d'Antoine, en leur promettant de les doter richement dès qu'il aurait mis la main sur les trésors qui lui avaient échappé à Actium. Pour surveiller l'Italie, il avait renvoyé Agrippa à Rome, avec pleins pouvoirs et l'ordre d'en user au besoin, de concert avec Mécène. Puis, il s'était avancé avec précaution vers la mer Égée, toujours en garde contre les surprises possibles de l'adversaire, au cas où celui-ci n'aurait pas quitté les eaux grecques. Chemin faisant, il recueillait les plaintes et, si faire se pouvait, soulageait la misère des villes écrasées de réquisitions par Antoine. Il envoyait des colons à Patrà, donnait Thuria aux Lacédémoniens, récompensait pour le zèle qu'elles avaient montré contre Antoine les villes crétoises de Cydonia et Lappa. Ça et là on lui amenait des réfugiés : il en épargna quelques-uns, comme C. Sosius et M. Scaurus<sup>1</sup>, pour s'exercer à la clémence, une vertu qu'il n'avait guère pratiquée jusqu'alors. Une fois à Athènes, il se convainquit qu'Antoine n'était plus en Grèce. Après y avoir fait relâche et s'être fait initier aux Mystères<sup>2</sup>, il s'était dirigé vers l'Asie,

1. Dio Cass., LI, 2. Cassius de Parme fut mis à mort à Athènes par Q. Varus, sans doute avant l'arrivée d'Octave, qui aimait assez qu'on le mit hors d'état de pardonner, surtout à un meurtrier de César (Val. Max., I, 7, 7. Schol. Horat., *Epist.*, I, 4). Cf. ci-après, p. 332, 2.

2. Dio Cass., LI, 4. Date contestée et reportée en 49 a. Chr. par E. Gabrici, (*Rendiconto dell' Accadem. di Napoli*, genn.-febr. 1900), sous prétexte que

où il supposait qu'Antoine aurait pu se réfugier, et il avait pris ses quartiers d'hiver à Samos. Là, dans cette île où Antoine avait laissé de si bachiques souvenirs, le vainqueur d'Actium remania la carte de l'Orient. Il destitua tous les rois et dynastes qui devaient leur dignité à Antoine, sauf Amyntas, Déjotaros, Archélaos, qui avaient pris à temps le bon parti, et quelques autres, comme Hérode, par exemple, qu'on savait incapables de garder fidélité au vaincu.

César avait été obligé d'interrompre ce travail de réorganisation, au début de l'année 30 avant notre ère, pour courir en Italie. Agrippa lui écrivait que les vétérans étaient en effervescence et que les affranchis, durement frappés par les mesures financières de l'année précédente, continuaient à se montrer récalcitrants. Reçu à Brindes par le Sénat, les chevaliers et une partie du peuple romain, il avait paré au danger le plus pressant en distribuant aux vétérans de l'argent emprunté à ses amis, en ordonnant des expropriations pour leur fournir des terres et faisant remise aux affranchis des reliquats exigibles. Puis, après vingt-sept jours seulement passés à Brindes, il avait repris la mer, abrégé la traversée, dangereuse en cette saison, en faisant franchir à ses vaisseaux l'isthme de Corinthe, et s'était reposé quelque temps à Rhodes, où le roi juif, Hérode, était venu lui rendre hommage, un hommage accompagné d'espèces sonnantes <sup>1</sup>. De Rhodes, enfin, il s'était rendu en Syrie, et c'est là que vint le trouver l'envoyé de Cléopâtre et d'Antoine, Euphronios,

Octavien n'avait pas le temps en 31, et qu'il faut lire dans Dion Cassius (LIV, 9), à la date de 19, Ἀγούστον καὶ <αὐτὸν> μνησθένον, — deux arguments des plus fragiles. Auguste a pu se faire initié aux Grands Mystères en octobre 19, « hors de saison », et avoir été initié en Anthestérion (février) 30 aux Petits Mystères. Cf. P. Foucart, in *Rev. de Philol.*, XVII [1893], p. 198, 1.

1. Suet., *Aug.*, 17. Dio Cass., LI, 4-5. Joseph., *A. Jud.*, XV, 6, 6. Hérode fit valoir qu'il avait toujours conseillé à Antoine de se débarrasser de Cléopâtre. Dion assure qu'à Rome César fit mettre en vente ses biens à lui et ceux de ses amis, mais que personne n'osa acheter. Mécène taxait d'office les grosses bourses. Ceux qui recevaient un pli scellé de sa « grenouille » en devinaient aisément le contenu : *quippe etiam Maecenatis rana per conlationes pecuniarum in magno terrore erat* (Plin., XXXVII, § 10).

précepteur de leurs enfants, le seul homme de confiance qu'ils eussent à leur disposition <sup>1</sup>.

Ce messager avait une mission officielle et une mission officieuse. César comprit du premier coup que Cléopâtre voulait négocier avec lui sa paix particulière et qu'elle était prête à séparer sa cause de celle d'Antoine. Son ambassadeur apportait à César, à l'insu d'Antoine, les insignes royaux, le sceptre, la couronne et le char des souverains de l'Égypte. Cela pouvait signifier, à volonté, que Cléopâtre renonçait au trône ou qu'elle demandait, soit pour elle, soit, comme le dit Plutarque, pour ses enfants, l'investiture du vainqueur. Quant à Antoine, il songeait aussi à ses enfants : pour lui-même, il ne demandait que la permission de vivre en simple particulier, en Égypte ou à Athènes. Il était difficile de prendre au sérieux une pareille proposition, et César n'y fit aucune réponse. Aux insinuations de Cléopâtre, il fut répondu officiellement que la reine devait commencer par poser les armes et abdiquer ; officieusement, qu'elle n'avait rien à craindre si elle voulait faire disparaître Antoine, ou tout au moins l'expulser de ses États. Les vaincus essayèrent encore de prolonger les négociations. Cléopâtre offrit de l'argent : Antoine crut attendre son ennemi en prenant l'attitude d'une victime de l'amour et en offrant de mourir pour conserver le trône à Cléopâtre. Il descendit même plus bas que le ridicule : il livra à Octavien le sénateur Turullius, le dernier survivant des meurtriers de César, un homme qu'il traitait en ami et qu'il envoyait ainsi à la mort <sup>2</sup>. Octavien

1. Plut., *Anton.*, 72. Dio Cass., LI, 6. Dion ne cite pas de nom propre, mais il insinue que les envoyés de Cléopâtre, sous prétexte de négocier la paix, avaient pour mission de corrompre l'entourage de César et de « le tromper ou de l'assassiner ». Ne pas oublier que Dion est tout acquis à la tradition césarienne. Nous ne savons pas au juste où eurent lieu les négociations : peut-être à Ptolémaïs, où César passa la revue de ses troupes, Hérode chevauchant à côté de lui (*Joseph., B. Jud.*, I, 20, 3). Du reste, elles purent continuer en cours de route.

2. Dio Cass., LI, 8. Turullius fut exécuté à Cos, et, comme il y avait fait couper un bois sacré pour construire des vaisseaux, on vit là un effet de la

accepta la victime propitiatoire, mais ne fit aucune réponse à Antoine. Celui-ci devait comprendre enfin qu'il avait perdu le droit de vivre, et Cléopâtre savait ce qu'on attendait d'elle. Antoine, dépouillant toute fierté <sup>1</sup>, fit une troisième tentative : il envoya pour jouer le rôle de suppliant, muni de présents qui devaient ajouter à l'efficacité des prières, son propre fils Antyllus, accompagné d'Euphronios. Impassible, César prit l'argent et s'en tint à ce qu'il avait dit et répété lors des précédentes entrevues.

Cléopâtre ne se fiait pas assez à César pour lui sacrifier, sans plus de réflexion, la vie d'Antoine. Elle jugea que les menaces réussiraient peut-être mieux que les prières. Elle fit porter dans le magnifique tombeau qu'elle s'était fait construire près du temple d'Isis <sup>2</sup> tout l'or, l'argent, les bijoux, pierreries, parfums, qu'elle possédait, avec toute espèce de matières combustibles entassées dans le monument. César était averti qu'à la première alerte, elle était à même de lui enlever ce butin si convoité. En effet, César, inquiet, dépêcha à Alexandrie un sien affranchi, nommé Thyrsos, avec une mission confidentielle, qui paraît avoir été d'une nature assez délicate, car Antoine, si accoutumé qu'il fût aux humiliations, en prit ombrage. Les longues conférences de Thyrsos avec Cléopâtre et les distinctions dont la reine comblait ce valet lui firent soupçonner, avec raison sans doute, quelque intrigue galante dont il serait la première dupe. Il fit fustiger Thyrsos et le renvoya à son maître, en autorisant celui-ci à prendre sa revanche sur le dos d'Hipparque, un affranchi de la maison d'Antoine qui se trouvait alors, comme transfuge probablement, auprès de César <sup>3</sup>.

vengeance divine (Val. Max., I, 1, 19), laquelle était la vengeance des habitants de l'île et du sacerdoce des Asclépiades, servie par celle de César.

1. Antoine éperdu et demandant grâce — portrait ou caricature — fait piètre figure à côté de Cléopâtre, *non humilis mulier* (Hor., *Od.*, I, 37, 32).

2. Ce tombeau n'était pas tout à fait achevé : τὰ δ' ἄνω πρὸς τῇ ὀροφῇ οὐδέπω παντελῶς ἐξείργαστο (Dio Cass., LI, 10). Cf. Suet., *Aug.*, 17.

3. Plut., *Anton.*, 73-74. Dio Cass., LI, 8.

Cléopâtre, se voyant devinée, se hâta d'apaiser la mauvaise humeur d'Antoine en faisant étalage de sa tendresse pour lui. Elle célébra avec magnificence l'anniversaire de la naissance de son cher époux<sup>1</sup>, et elle eut soin que, dans leur entourage, on ne parlât que de sa générosité. Elle jouait d'autant mieux son rôle que l'espoir revenu lui rendait toute sa liberté d'esprit. Thyrsos lui avait certifié que César était amoureux d'elle, et il se peut qu'elle comptât tirer encore bon parti de ses charmes un peu mûrs<sup>2</sup>. Sa troisième conquête ne serait pour elle ni la moins glorieuse ni la moins utile. D'une situation à peu près désespérée, elle pouvait tout d'un coup remonter au faite, en laissant rouler dans l'abîme auquel elle échappait l'amant vieilli, remplacé par un plus jeune et plus heureux. Elle avait séduit le vieux César, asservi Antoine; la Fortune lui offrait maintenant, au jeu de l'amour, un partenaire sur qui elle avait l'avantage de l'expérience acquise. Elle se voyait déjà non plus seulement reine d'Égypte, mais de nouveau en passe de commander aux Romains.

Cependant, les soldats d'Octave marchaient sur Alexandrie, l'armée principale par la route de Syrie, les légions de Pinarius et de Cornélius Gallus du côté opposé. Antoine sortit de son engourdissement. Il courut à la frontière occidentale et trouva Parætonion occupé par les troupes de Gallus. Ces troupes, Pinarius les avait pour ainsi dire contraintes à abandonner la cause d'Antoine; mais elles se souvenaient de leur serment et Antoine voulut essayer de les ramener à lui. Mais, quand il s'approcha du mur d'enceinte pour leur parler, le son des trompettes couvrit sa voix; une brusque

1. Mois et quantième inconnus; entre mars et juillet, suivant Gardthausen.

2. Dio Cass., LI, 8. Stahr (p. 243) traite d'absurde tout ce passage de Dion Cassius, écrit deux siècles et demi après l'événement par un fonctionnaire impérial qui était un pauvre psychologue. Il est certain que la légende s'est emparée de Cléopâtre pour en faire le type de l'enjôleuse sans cœur: mais Stahr, avec son parti pris apologétique, exagère en sens inverse. Plutarque, dont il se réclame, dit aussi que Thyrsos eut affaire à une femme très préoccupée de sa beauté (θυρσοῦν ἕσπον ἐπὶ καλλίαι φρονούσαν).

sortie de la garnison l'obligea à se rembarquer précipitamment, et sa flottille, cernée dans le port, y fut incer'liée et coulée. Échappé au désastre, il apprit en rentrant à Alexandrie que la frontière avait été également forcée du côté de la Syrie. Péluse était aux mains de l'ennemi <sup>1</sup>. Le bruit courait que le commandant de la place, Séleucos, l'avait mal défendue ou même l'avait livrée après un semblant de résistance : on allait jusqu'à soupçonner Cléopâtre d'avoir collaboré à cette trahison. Celle-ci se justifia à sa façon, en invitant Antoine à se venger sur la femme et les enfants de Séleucos, qui étaient restés à Alexandrie et qu'elle remit entre ses mains « afin qu'il les fit mourir <sup>2</sup> ». On doit croire qu'Antoine ne poussa pas ce singulier raisonnement à sa dernière conséquence et que, ne pouvant frapper le ou les coupables, il épargna au moins les innocents.

Il est probable que, si Antoine n'était pas rentré à Alexandrie plus tôt que ne s'y attendait Cléopâtre, César fût entré sans coup férir dans la capitale de l'Égypte. Mais Antoine, décidé à ne pas se laisser prendre vivant, voulut organiser la résistance, moins pour tenter la fortune que pour vendre chèrement sa vie. Comme l'avant-garde des troupes ennemies arrivait devant la porte Canopique, à l'Hippodrome, il poussa avec ses cavaliers une charge que ne purent soutenir les Césariens fatigués par une longue marche. Il les poursuivit jusqu'aux retranchements de leur camp. « Fier de sa victoire, il rentra au palais, embrassa Cléopâtre tout armé et lui présenta celui de ses soldats qui avait le plus vaillamment combattu. La reine, en récompense, fit cadeau à ce brave d'une cuirasse et d'un casque d'or. Le soldat les reçut, mais la nuit suivante il déserta et passa au camp de César <sup>3</sup> ». Ce soldat qui se bat vaillamment et déserte ensuite

1. Plut., *Anton.*, 74. Dio Cass., LI, 9. Zonar., X, 30. Cf. Oros., VI, 19, 14 (*Ipsi praesidiis circa duo Aegypti cornua, Pelusium Parethoniumque, dispositis classem et copias instaurando bello paraverunt*).

2. Plut., *loc. cit.* Dion Cassius et Zonaras affirment la trahison de Cléopâtre.

3. Plut., *Anton.*, 74.

représente bien l'état d'esprit des derniers défenseurs d'une cause perdue. Ils usaient dans un dernier effort ce qui leur restait de fidélité et de patience; puis ils cédaient à l'attraction de l'inévitable et suivaient la pente tracée par la destinée. Antoine, en lançant dans le camp ennemi des billets où il offrait des primes de 1,500 deniers aux déserteurs, s'imaginait qu'il réussirait peut-être à ébranler la fidélité des troupes césariennes; mais Octavien n'eut pas de peine à démontrer à ses soldats que tout ce que possédait le vaincu leur appartenait déjà et qu'ils pourraient bientôt prendre plus qu'on ne leur offrait <sup>1</sup>. A un cartel que lui envoya Antoine, il répondit dédaigneusement qu'Antoine « avait plus d'un autre chemin pour aller à la mort <sup>2</sup> ». Mais l'homme qui avait fui quand il pouvait vaincre s'obstinait maintenant à lutter contre toute espérance. Antoine déploya toutes ses forces de terre et de mer et voulut engager une bataille en règle. Il oubliait que sa querelle n'intéressait plus que lui-même. Sa flotte se réunit à celle de son adversaire et revint avec elle, la proue tournée du côté d'Alexandrie; sa cavalerie l'abandonna, et son infanterie, qui hésitait à suivre cet exemple, fut mise en déroute. Il rentra précipitamment dans la ville, criant qu'il était trahi par Cléopâtre, par celle pour qui il combattait <sup>3</sup>.

Cléopâtre s'était bien gardée de l'attendre. Elle s'était réfugiée avec deux suivantes dans le monument où elle avait mis en sûreté ses trésors et avait fait baisser la grosse herse

1. Dio Cass., LI, 40. L'auteur du *Carmen de Bello Aegyptiaco* (v. 16-17) fait dire à César : *Quid capitis jam capta? jacent quae..... Subruitis ferro mea moenia* (Poet. lat. min., I, p. 216 Baehrens : cf. ci-dessus, p. 317, 2).

2. Plut., *Anton.*, 75.

3. Plut., *Anton.*, 76. Dio Cass., LI, 40. La date dans Orose : *Kalendis Sextilibus prima luce cum ad instruendam classem in portum descenderet, subito universae naves ad Caesarem transierunt* (VI, 49, 16). Dion Cassius et Zonaras ajoutent qu'Antoine songeait, comme pis-aller, à fuir en Espagne, et que Cléopâtre le trahit réellement en provoquant la défection de la flotte. Plutarque ne dit pas le contraire. Il est bien difficile de croire que la défaite d'Antoine, son suicide, et l'entrée de César à Alexandrie, aient eu lieu le même jour, le 1<sup>er</sup> août (voy. ci-après, p. 329, 3).

bardée de fer qui en fermait l'entrée. Comme Antoine la cherchait et réclamait sa présence avec un emportement où il entraînait déjà plus d'amour que de colère, elle lui fit dire qu'elle s'était tuée, espérant le déterminer ainsi au suicide <sup>1</sup>. Antoine, en effet, sentit se rompre le dernier lien qui l'attachait encore à la vie; il rougit à la pensée que sa chère Cléopâtre avait eu plus de courage que lui, et il ne songea plus qu'à la rejoindre dans la mort. « Il avait auprès de lui », dit Plutarque, « un esclave fidèle appelé Éros, à qui il avait recommandé depuis longtemps de le tuer s'il le lui demandait. Il lui rappela sa promesse. Celui-ci tira son épée et se leva comme pour le frapper; mais, détournant la tête, il se tua lui-même et tomba aux pieds de son maître. « Bien, Éros! s'écria Antoine, ce que tu n'as pas eu la force de faire, tu m'apprends à le faire moi-même »; sur quoi, il se frappa au ventre et se laissa tomber sur un lit. Mais le coup n'était pas mortel instantanément. Aussi, le sang s'étant arrêté lorsqu'il fut couché, il reprit ses sens et demanda à ceux qui étaient présents de l'achever. Mais tous s'enfuirent de la chambre, le laissant crier et se débattre, jusqu'au moment où arriva le secrétaire de Cléopâtre, Diomède, envoyé par elle avec ordre de le transporter près d'elle dans le tombeau <sup>2</sup> ».

Diomède ne venait évidemment pas pour faire porter Antoine auprès de la reine, mais pour s'assurer s'il était bien mort. Plutarque constate lui-même que ce ne fut pas par les soins de Diomède, mais sur ses propres instances et par ses propres esclaves, qu'Antoine fut transporté mourant à la porte du monument funéraire. Cléopâtre eût préféré sans doute échapper à cette dernière et tragique rencontre avec sa victime; mais elle se résigna à reprendre pour un instant le

1. Dio Cass., *loc. cit.* Stahr (p. 250), sollicitant le texte de Plutarque (τὴν ὄργην αὐτοῦ φοβηθεῖσα καὶ τὴν ἀπόνοισιν), aime mieux croire que Cléopâtre innocente avait réellement peur d'être tuée par Antoine.

2. Plut., *Anton.*, 76.



masque. Elle ne voulut pas lever la herse, de peur de livrer passage aux Césariens qui rôdaient déjà autour de son refuge; mais « elle se montra à certaines fenêtres, d'où elle descendit des chaînes et des cordes, avec lesquelles on attachait Antoine. Puis, elle le tira à elle, aidée de deux femmes, les seules qu'elle eût admises avec elle dans le tombeau. Jamais, au dire de ceux qui se trouvaient là, on ne vit spectacle plus digne de pitié. Antoine, souillé de sang et agonisant, montait ainsi suspendu, tendant les mains vers Cléopâtre. Ce n'était pas chose facile pour des femmes : Cléopâtre, les deux bras raidis et le visage contracté, tirait sur la corde avec effort, tandis que ceux qui étaient en bas l'encourageaient et l'aidaient de leur mieux. Quand elle l'eut ainsi reçu et fait coucher, elle déchira ses voiles en pleurant sur lui; puis, se frappant et se meurtrissant la poitrine de ses propres mains, elle traîna son visage dans le sang d'Antoine, en l'appelant son maître, son époux, son chef suprême. Elle oubliait presque ses propres maux, par compassion pour ceux d'Antoine. Celui-ci, après avoir apaisé ses lamentations, demanda à boire du vin, soit qu'il eût soif, soit qu'il espérât être plus tôt délivré de ses souffrances. Quand il eut bu, il conseilla à Cléopâtre de prendre des mesures pour son salut, autant qu'elle pourrait le faire sans déshonneur, et de se fier à Proculeius comme le plus sûr parmi les amis de César. Pour lui, elle n'avait pas à le plaindre de ses derniers revers, mais plutôt à le féliciter des biens dont il avait joui, ayant eu le bonheur d'être le plus illustre des hommes et le plus puissant, et de succomber non sans gloire, en Romain vaincu par un Romain. Ce disant, il expira <sup>1</sup> ».

La rhétorique douceâtre dont le bon Plutarque s'était fait

1. Plut., *Anton.*, 77. Cf. Dio Cass., LI, 40. Oros., VI, 49, 17. Sur l'âge d'Antoine, 52 ans (Appien) 53 ou 56 (Plutarque), voy. Gardthausen, *Augustus*, II, 1, p. 5. On s'accorde à penser qu'Antoine est né en 82. Rabirius lui prêtait un mot : *hoc habeo, quodcumque dedi* (ap. Senec., *Benef.*, VI, 3, 1), qui est une contrefaçon de l'épithape de Sardanapale d'après la version de Diodore (II, 23.)

une seconde nature gâte quelque peu la fin de cette scène, qui prend tout à coup un caractère de gravité sereine et édifiante. On croirait entendre les adieux de Philémon à Baucis. Si Antoine eut le loisir de la réflexion et le temps de faire des discours, le peu qui lui restait de sens moral dut le rendre plus modeste et peut-être lui suggérer le regret d'avoir si mal vécu. La pensée qu'il était vaincu par un Romain ne l'empêcha sans doute pas de songer qu'il laissait ses enfants à la discrétion du vainqueur et que celui-ci serait tenté d'éteindre dans leur sang les derniers brandons de la guerre civile. C'était là une pensée plus amère encore que le souci de l'honneur de Cléopâtre, dont le héros de Plutarque se montre si naïvement préoccupé.

Antoine mort, le principal obstacle auquel se heurtaient les projets de Cléopâtre et les combinaisons de César se trouvait supprimé. Même tenant son adversaire à sa merci, Octave avait hésité à l'assaillir dans son dernier refuge, de peur de le prendre vivant et d'avoir à prononcer sur son sort. Il avait attendu que l'assassinat ou le suicide le délivrât de ce souci, sans épargner d'ailleurs les suggestions utiles, éveillant par ses encouragements ambigus les espérances de Cléopâtre et ajoutant par son froid dédain à l'humiliation d'Antoine. Enfin, que Cléopâtre eût ou non aidé à la solution désirée, il était servi à souhait et il ne lui restait plus, pour mettre tous les avantages de son côté, qu'à cacher sa joie. Lorsque Dercétæos, un des gardes du corps d'Antoine, lui apporta l'épée sanglante qui avait servi le désespoir du vaincu, il se souvint à propos de l'attitude de Jules César devant la tête de Pompée. Il rentra dans sa tente et « pleura celui qui avait été allié à sa famille, son collègue à l'empire, celui qui avait pris part avec lui à tant de luttes et d'affaires politiques <sup>1</sup> ». Il se peut qu'il y ait eu dans ce premier choc des nerfs surexcités un peu d'émotion sincère ; mais le grand

1. Plut., *Anton.*, 78. Cf. Zonar., X, 30.

acteur n'eut garde d'en perdre le bénéfice et de la cacher à tous les yeux. Dans cette tente où il s'était « retiré », il fit aussitôt appeler ses intimes et, d'un ton attendri, leur demanda de prononcer entre le mort et lui. Pour qu'ils pussent le faire en connaissance de cause, « il leur donna lecture des lettres échangées, comme preuve qu'à des propositions loyales et équitables de sa part Antoine avait toujours répondu sur un ton discourtois et arrogant ». On ne dit pas que cette espèce de jury d'honneur ait douté de sa propre impartialité ou ait éprouvé le besoin de donner à l'accusé un avocat d'office.

Suivant Dion Cassius, un second messenger arriva bientôt, envoyé par Cléopâtre <sup>1</sup>. C'était l'instant des résolutions décisives. L'envoyé de Cléopâtre avait sans doute mission de négocier et d'arracher à César son dernier mot. Mais celui-ci ne commit pas d'imprudences. Il s'agissait pour lui de prendre Cléopâtre vivante et de l'empêcher d'anéantir ses trésors, et il eût tout compromis s'il avait voulu agir de vive force ou parler franc. Mais, d'autre part, il tenait à éviter les artifices trop grossiers, les promesses mensongères, les engagements qu'il lui eût fallu ensuite violer ouvertement. Il expédia donc à Cléopâtre l'homme auquel Antoine lui-même avait jugé qu'elle pouvait se fier, le chevalier C. Proculeius, accompagné de l'affranchi Épaphrodite, avec des instructions détaillées et la liberté d'aviser sur place, en cas d'imprévu. Proculeius parla longtemps avec la reine, à travers les barreaux de la herse qui fermait l'entrée ; mais, comme il ne répondait que par des formules évasives à la demande précise de la reine, qui voulait assurer le trône d'Égypte à ses enfants, le colloque n'aboutit pas. Proculeius retourna auprès de César, qui cette fois prit mieux ses mesures. Un nouveau parlementaire, Gallus, fut chargé d'occuper Cléopâtre sous prétexte de renouer les négociations, et, pendant qu'il rete-

1. Dio Cass., LI, 11. C'était probablement le secrétaire et conseiller intime Diomède (ci-dessus, p. 325).

nait la reine derrière la grille, Proculeius, qui s'était glissé d'un autre côté avec une échelle, entra dans le tombeau avec deux acolytes par la fenêtre qui avait servi à introduire Antoine agonisant. Surprise par derrière et aussitôt mise hors d'état d'attenter à ses jours <sup>1</sup>, Cléopâtre était enfin au pouvoir de son ennemi, prise comme au piège, sans capitulation, sans l'ombre d'une sauvegarde. Elle fut laissée provisoirement dans son refuge, sous la surveillance polie, mais vigilante, d'Épaphrodite <sup>2</sup>.

Aussitôt, pour prévenir tout désordre, César se hâta de prendre possession d'Alexandrie. Il y fit son entrée le jour des kalendes du mois Sextilis, du mois qui, en souvenir de cet anniversaire, devait prendre plus tard le nom d'Auguste <sup>3</sup>.

1. Au dire de Plutarque, elle avait voulu se frapper avec un poignard qu'elle portait à la ceinture; mais Proculeius la saisit de ses deux bras.

2. Plut., *Anton.*, 79. Dio Cass., LI, 41.

3. Date du 1<sup>er</sup> août dans les calendriers épigraphiques : *Feriae ex S. C. q. e. d. | imp. Caesar Divi f. rem public. | tristissimo periculo liberat* (CIL., I, p. 324). *Alexan[dream] recepit* (ibid. p. 398). Cf. Macrob., *Sat.*, I, 42, 35. On discute seulement sur la question de savoir si ce jour n'est pas celui de la mort d'Antoine. L'entrée aurait eu lieu peu après (Gardthausen). D'autre part, Dion Cassius (LI, 49) dit que le jour où fut prise Alexandrie devint le jour initial de l'année alexandrine, et l'on sait cependant que le 1<sup>er</sup> Thoth de cette année fixe correspondait au 29 août julien. On supposait une confusion faite par l'historien entre des dates qui n'ont aucun rapport entre elles, le 29 août 30 étant non pas l'anniversaire de la prise d'Alexandrie, mais le point de départ du comput des années de règne d'Auguste succédant aux Lagides en Égypte. Cf. O. Kaestner, *De aeris quae ab imperio Caesaris Octaviani constituta initium duxerint*. Lips., 1890. Mais les papyrus ont fait retrouver la trace de l'ère proprement alexandrine, instituée à l'usage des Romains par SC., et expliqué sinon justifié l'assertion de Dion Cassius. U. Wilcken (*Eine alexandrinische Aera Octavians*, in *Hermes*, XXX [1893], pp. 451-453. *Griech. Ostraka*, I [1899], pp. 151-153), rencontrant dans des papyrus du Fayoum, datés, l'un du 22 août 7 p. Chr. (BGU., VI, n. 174), l'autre (alors inédit) du 26 févr. 2 p. Chr., la datation par années τῆς Καίσαρος κρατήσεως θεοῦ υἱοῦ, a montré que la κράτηςις doit être la prise d'Alexandrie, et que néanmoins la début de cette « ère romaine » était déjà reporté, comme celui du comput égyptien, au 29 [ou 30] août de l'an 30 a. Chr. Cette hypothèse a été pleinement confirmée par un contrat de l'an 9 p. Chr. (*Fayum Towns* [1900], n. 89. Cf. *Pap. Grenfell*, II, n. 40, avec la κράτηςις seule), où l'on rencontre la datation en l'an τῆς Καίσαρος κράτησεως θεοῦ υἱοῦ et celle en l'an Καίσαρος employées simultanément, avec le même chiffre ordinal et les mêmes quantifiées. Cette assimilation, faite après coup en vue d'éviter les confusions résultant de la concurrence de deux ères rattachées à des points de départ si peu distants

La ville consternée, silencieuse, s'attendait aux pires extrémités. Le nouveau César n'était point précédé par une réputation de clémence, et l'on savait que les prétextes ne lui manqueraient pas pour sévir, s'il lui plaisait de venger les injures de Rome un instant menacée dans sa primauté par l'orgueilleuse Alexandrie. Mais César était trop prudent pour pousser à bout une population aussi dense et aussi excitable, trop soucieux de son intérêt pour saccager une ville qui maintenant lui appartenait. Seulement, il tenait à donner à ses calculs l'apparence d'un acte de magnanimité et à ne pas laisser deviner aux Alexandrins qu'il y eût dans son pardon autre chose que son bon plaisir. L'attitude hautaine et théâtrale qu'il affecta dans la circonstance n'était pas moins étudiée que la harangue, préparée d'avance et traduite en grec, — probablement par son ancien précepteur le philosophe Areios, — par laquelle il allait annoncer ses volontés au peuple assemblé. Il eut soin de mettre en évidence l'intercesseur, le confident de tragédie chargé de fléchir le courroux du protagoniste et de faire pressentir un dénouement heureux <sup>1</sup>.

Une lueur d'espérance dut rentrer dans les cœurs quand on vit César s'avancer ayant à ses côtés le philosophe Areios, avec lequel il s'entretenait familièrement et qu'il tenait même par la main, pour traduire aux yeux le caractère affectueux de leur conversation. Lorsque le cortège fut arrivé au Gymnase, César monta sur une estrade qu'on avait dressée

(1<sup>er</sup> et 29 août [30 dans les années intercalaires]), rendait l'ère alexandrino-romaine parfaitement inutile; aussi ce système fut-il abandonné sous Tibère.

1. Dio Cass., LI, 16. Suet., *Aug.*, 89. Suétone dit qu'Auguste, élève d'Apolodore de Pergame et d'Areios, savait le grec, *non tamen ut aut loqueretur expedite aut componere aliquid auderet; nam et si quid res exigeret, latine formabat vertendumque alii dabat*. Il est probable, mais on ne peut démontrer que cet Areios d'Alexandrie, homonyme du futur hérésiarque, ami d'Auguste et de Mécène, auteur d'une *Consolation* adressée à Livie après la mort de Drusus (9 a. Chr.), soit le philosophe éclectique ou néo-académique Areios Didymos. Le premier n'est jamais appelé Didymos, et on ne dit pas de l'autre qu'il fût Alexandrin ou ami d'Auguste (E. Zeller, *Philos. der Griechen*, IV, p. 545, 3).

pour lui, et là, tenant sous son regard la foule prosternée, il commença son discours en ordonnant aux Alexandrins de se relever. Puis, d'un ton dédaigneux, il leur déclara qu'il voulait bien leur pardonner, pour trois raisons, dont aucune n'impliquait qu'il eût la moindre considération pour eux. Il avait décidé d'épargner Alexandrie, d'abord par respect pour son fondateur Alexandre; ensuite, par admiration pour la grandeur et la beauté de la ville; en troisième lieu, pour faire plaisir à son ami le philosophe Areios <sup>1</sup>.

Une fois installé à Alexandrie, César eut soin qu'aucun membre de la famille royale, prise comme en un coup de filet, ne lui échappât. Sa police fouillait la ville pour retrouver Antyllus, le fils aîné d'Antoine, et Césarion, ce rejeton de Jules César dont l'existence était une menace éventuelle pour le fils adoptif du dictateur. Antyllus fut livré par son précepteur Théodore ou capturé sur ses indications dans un « héroon » édifié par Cléopâtre en l'honneur de Jules César, où le proscrit avait cherché un asile aux pieds de la statue de César. Les soldats avaient sans doute des instructions prévoyant les « nombreuses et inutiles prières » du proscrit: ils épargnèrent à leur maître tout souci et toute perplexité en massacrant sur place l'infortuné jeune homme qui, jadis otage au Capitole, puis fiancé de Julie, toujours errant et maintenant proscrit, avait pâti toute sa vie des fautes de son père <sup>2</sup>. Les bourreaux coupèrent la tête d'Antyllus, évidemment pour la montrer à César, et le précepteur prit sur le

1. Plut., *Anton.*, 80. Dio Cass., LI, 16. Dion Cassius fait mention de ce discours plus tard, après la mort de Cléopâtre. Comme il écrivait au moment de la grande vogue du culte de Sérapis, il met en première ligne et substitue à l'admiration esthétique τὸν θεὸν τὸν Σέραπιον. Il est vrai que, si César n'avait aucune dévotion pour Sérapis, il pouvait admirer le Sérapéum. Le pieux empereur Julien, dans sa proclamation aux Alexandrins, n'a garde d'oublier ce motif édifiant de la clémence d'Auguste, le « respect pour le grand dieu Sérapis ».

2. Plut., *Anton.*, 81. Suet., *Aug.*, 17. Dio Cass., LI, 15 (εὐθὺς ἐσφαίρη). Je suppose qu'εὐθὺς a ici le sens d'αὐτόθι. Ce Théodore, qui fut mis à mort par la suite (ci-après, p. 346), pourrait être le poète dont parle Suidas (s. v.), ὃς ἔγραψε διέξφορα δι' ἐπῶν, καὶ εἰς Κλεοπάτραν δι' ἐπῶν.

cadavre ses dépouilles opimes, un joyau qu'il trouva à son gré <sup>1</sup>. Césarion ne put être pris alors ; sa mère l'avait déjà expédié avec des trésors en Éthiopie <sup>2</sup>, sous la conduite d'un précepteur, un certain Rhodon, en qui elle ne soupçonnait pas un digne émule de Théodore. D'autres personnages, avec qui César avait un compte à régler, tombèrent entre les mains du vainqueur et furent mis à mort d'une façon aussi expéditive. C'étaient P. Canidius Crassus, ce général dont Cléopâtre avait su se faire un ami complaisant et qui, après avoir fait preuve de lâcheté à Actium, ne montra pas plus de courage devant la mort <sup>3</sup> ; Q. Ovinus, un sénateur romain, d'ailleurs inconnu, que l'on punit pour avoir avili sa dignité en acceptant le poste d'intendant des ateliers royaux de tapisserie et tissage <sup>4</sup>. Tous les prétextes étaient bons pour frapper les partisans d'Antoine. Quant aux princes asiatiques que Cléopâtre détenait comme otages, César se réserva d'en disposer au mieux de ses intérêts.

#### § IV

##### LES DERNIERS JOURS DE CLÉOPATRE.

En attendant, Cléopâtre eut la permission de rendre à Antoine les honneurs funèbres. Il n'est pas probable que,

1. Plut., *loc. cit.* V. Gardthausen (I, p. 446-447), que je persiste (cf. *Rev. Crit.*, XLII [1896], pp. 301. 303) à trouver entiché de la raison d'État et du droit des victorieux, déclare qu'Octavien ne pouvait épargner ni Césarion, ni Antyllus, quoique parfaitement innocents. « Sie mussten sterben, als die Sache unterlag, deren Vertreter sie künftig einmal werden sollten ».

2. Plutarque (*Anton.*, 82) dit : ἐξέπεμψεν εἰς τὴν Ἰνδοτικὴν δι' Αἰθιοπίας, parce que l'on croyait de son temps l'Éthiopie limitrophe de l'Inde. Pour Virgile (*Georg.*, IV, 293), le Nil est *Usque coloratis amnis devezus ab Indis*.

3. Vell., II, 87. Oros., VI, 19, 20. Les deux historiens placent ici l'exécution de Q. Cassius de Parme, *ultimus ex interfectoribus Caesaris* : fait que, sur d'autres témoignages plus précis, nous avons relaté plus haut (p. 318, 1) comme ayant eu lieu à Athènes.

4. Oros., *loc. cit.*, Orose trouve encore qu'Ovinus avait agi *obscenissime*. C'est le genre d'infamie reproché à Rabirius Postumus (ci-dessus, p. 169, 1).

comme le dit Suétone <sup>1</sup>, Octave soit allé jeter un coup d'œil sur le cadavre de son rival. Proculeius avait dû s'assurer par lui-même qu'il n'y avait point de supercherie, et César ne tenait pas à s'exposer pour le moment à une entrevue avec Cléopâtre. Il laissa d'autant plus volontiers celle-ci remplir son pieux office que, au dire de Plutarque, les « rois et généraux » de l'armée césarienne manifestaient l'intention d'honorer la mémoire du vaincu en se chargeant eux-mêmes de ses funérailles <sup>2</sup>. Antoine fut enseveli dans ce même tombeau où il avait rendu le dernier soupir.

Mais la principale question restait toujours en suspens. Cléopâtre conservait encore quelque espérance, sinon pour elle, du moins pour ses enfants, et Octave, qui voulait la traîner vivante au Capitole, au jour prochain de son triomphe, se gardait de rompre le lien par lequel elle se rattachait encore à la vie. Ramenée dans son palais, brisée par les émotions et dévorée d'inquiétude, elle ne cessait de réclamer une entrevue qui la fixât enfin sur son sort <sup>3</sup>. Qu'elle songeât encore à essayer sur le vainqueur le pouvoir de ses charmes aussi bien que de ses larmes, il n'y a guère apparence; mais on pourrait le supposer, avec les auteurs anciens, sans se croire obligé pour cela de flétrir l'incorrigible courtisane et surtout de vanter la « chasteté du prince », supérieure à toutes les séductions <sup>4</sup>. Il s'agissait pour elle de sauver ses enfants, et elle ne redoutait qu'une espèce de déshonneur, celui précisément que comptait lui infliger son cauteleux adversaire <sup>5</sup>. « Cet excès d'affliction et de douleur (car les meurtrissures qu'elle s'était faites à la poi-

1. Suet., *Aug.*, 17 (*Antonium ad mortem adegit viditque mortuum*). La correction *mortuam* (sc. *Cleopatram*) est de pure fantaisie.

2. Plut., *Anton.*, 82.

3. Dio Cass., *Ll*, 11.

4. *Regina ad pedes Caesaris provoluta temptavit oculos ducis. Frustra quidem; nam pulchritudo infra pudicitiam principis fuit* (Flor., *IV*, 11).

5. *Livius refert illam cum de industria ab Augusto in captivitate indulgentius tractaretur, identidem dicere solitam fuisse* Οὐ θριαμβεύσομαι, i. e. *Non triumphabor ab alio* (Porphyr. et Comm. Cruq. ad Hor. *Od.*, *I*, 37, 30).



trine s'enflammaient et formaient plaie) lui donna la fièvre. Elle saisit ce prétexte pour s'abstenir de nourriture et se délivrer ainsi de la vie sans qu'on pût l'en empêcher. Son médecin ordinaire Olympos, à qui elle dit la vérité, l'approuva et l'aida à accomplir son dessein, comme il l'affirme lui-même dans une relation qu'il a publiée de ces événements. Mais César, en ayant eu soupçon, lui fit signifier certaines menaces qui lui firent craindre pour ses enfants et, comme des machines de guerre, eurent raison de sa résistance. Dès lors, elle se laissa soigner et alimenter comme on voulut ».

« Quelques jours après, César vint en personne pour conférer avec elle et la calmer. Il la trouva couchée sur une modeste paillasse <sup>1</sup>. Dès qu'il entra, elle sauta à bas du lit en simple tunique et tomba à ses genoux, échevelée, les traits altérés, la voix tremblante et les yeux battus. On voyait les marques nombreuses des coups dont elle s'était meurtri la poitrine, et, pour tout dire, son corps ne paraissait pas en meilleur état que son âme. Cependant, sa grâce innée et l'attrait provocant de sa beauté n'étaient pas complètement éteints; mais, même en l'état où elle était, il en jaillissait de temps à autre des lueurs qui éclataient dans les mouvements de son visage. César l'ayant obligée à se recoucher et s'étant assis près d'elle, elle entreprit de se justifier, rejetant tout ce qui s'était fait sur la nécessité et la peur qu'elle avait d'Antoine. Comme César la réfutait sur chaque point, se voyant confondue, elle changea bien vite de tactique; elle fit appel à la compassion et recourut aux prières, comme si elle tenait beaucoup à la vie. A la fin, elle lui remit un inventaire écrit de toutes ses richesses. Comme Séleucos, un de ses intendants, lui reprochait d'en dissimuler et soustraire une par-

1. Ἡ δ' ἔτυχε μὲν ἐν σιβάδι κατακειμένη ταπεινῶς. Dans Plutarque, Cléopâtre, qui ne cherche qu'à apitoyer, dispose la scène en conséquence : dans Dion Cassius, elle veut aussi séduire, et le petit lit modeste devient une couche somptueuse (κλινὴν πολυτελεῆ παρασκευάσασα). On voit bien que Plutarque ne destine pas un rôle équivoque au vêtement léger, qui laisse voir des ecchymoses ulcérées; détail répugnant que Dion Cassius a soin d'écartier.

tie, elle bondit sur lui, le prit aux cheveux et lui donna nombre de coups sur la face. César sourit et intervint pour l'apaiser. « N'est-ce pas chose horrible, César, dit-elle, qu'au moment où tu daignes venir me voir et me parler en l'état où je suis, mes domestiques me fassent un crime d'avoir distrait quelques bijoux de femme, non certes pour m'en parer, infortunée que je suis, mais pour en faire de petits cadeaux à Octavie et à ta Livie, dans l'espoir que leur intercession te rendraient plus clément et plus doux envers moi ». César fut enchanté de ce langage, persuadé qu'elle avait tout à fait repris goût à la vie. Il lui dit qu'elle pouvait garder tout cela et que l'avenir serait pour elle plus brillant qu'elle n'avait pu l'espérer : sur quoi, il prit congé et s'en alla, convaincu qu'il l'avait trompée, alors qu'il était plutôt sa dupe<sup>1</sup> ».

Le récit de Plutarque, probablement emprunté aux Mémoires du médecin Olympos, se recommande par un air de simplicité et d'impartialité que l'on ne trouve point dans celui de Dion Cassius. Les deux acteurs y sont bien dans leur rôle ; l'un calme et doucereux, l'autre agitée, loquace, plaidant et pleurant à la fois, offrant sa rançon sous prétexte de rendre des comptes, refoulant la colère qui l'envahit devant l'attitude impassible de son interlocuteur et la déchargeant tout à coup sur un comparse indiscret, qui obéissait peut-être en faisant semblant de désobéir afin d'amener à propos dans la conversation les noms de Livie et d'Octavie. Il n'est pas jusqu'au trait final qui ne soit conforme à la vraisemblance. Si Cléopâtre n'avait pu attendrir son geôlier, elle avait réussi du moins à lui inspirer une fausse sécurité, et l'événement prouva qu'en effet César avait eu tort de la croire plus naïve que lui-même. Mais cette version, dans laquelle il est prudent de reconnaître la main d'un ami de Cléopâtre, n'est pas celle que l'on racontait plus tard dans l'entourage

1. Plut., *Anton.*, 82-83. Cf. Zonar., X, 31.

du prince et qu'il inséra peut-être lui-même dans son autobiographie, après l'avoir laissé élaborer par ses courtisans.

La version romaine s'appuie sur deux idées qui, en ce temps-là et dans le voisinage du Palatin, n'avaient pas besoin d'être démontrées : à savoir que Cléopâtre avait été une impudente et lascive sorcière, et qu'Auguste était le modèle de toutes les vertus <sup>1</sup>. Il fallait que la continence du prince, cette vertu qu'on avait récemment découverte chez le restaurateur des mœurs, eût été en butte à tous les artifices de la Sirène et qu'elle eût triomphé de séductions auxquelles ni Jules César ni Antoine n'avaient pu résister. Donc, cette femme qui approchait de la quarantaine, malade et minée par le chagrin, s'apprête « à tenter les yeux du général », au risque de faire dire à la postérité que « sa beauté se trouva inférieure à la chasteté du prince <sup>2</sup> ». César lui ayant enfin annoncé sa visite, une visite dans laquelle il comptait bien « la tromper davantage », Cléopâtre « orna son appartement, y disposa un lit somptueux, et, parée avec une certaine négligence, — car le deuil lui allait à ravir, — elle s'assit sur le lit. Elle avait eu soin de disposer autour d'elle une collection variée de portraits de César le père et de cacher dans son sein toutes les lettres qu'elle avait reçues de lui. Cela fait, elle sauta à bas du lit toute rougissante et lui dit : « Salut, mon maître ! Tu l'es, en effet, car la divinité t'a donné ce qu'elle m'a enlevé. Mais tu vois ici, pour ainsi dire, de tes propres yeux ton père, tel qu'il est si souvent venu près de moi : d'autre part, tu as entendu raconter de quels honneurs il m'a comblée et comment il m'a faite reine d'Égypte. Or, si tu veux que lui-même te renseigne sur mon compte, prends et lis ces lettres autographes qu'il m'a adres-

1. Dion Cassius (LI, 15) termine son réquisitoire par un jugement où il accumule les vices reprochés à Cléopâtre, ἀπληστος μὲν ἀφροδίτης ἀπληστος δὲ χρημάτων, orgueilleuse, audacieuse et méprisante. Il oublie même qu'elle était reine par droit de naissance, en disant : τὴν τε βασιλείαν τῶν Αἰγυπτίων ὑπ' ἔρωτος ἐκτήσατο. C'est l'éternel refrain (cf. ci-dessus, p. 192, 5).

2. Flor., IV, 11 : ci-dessus, p. 333, 4.

sées ». En disant cela, elle se mit à lui en lire de nombreux passages, remplis d'expressions tendres. De temps à autre, elle sanglotait et couvrait les lettres de baisers, ou elle se prosternait devant les portraits, en posture d'adoration, ou elle coulait un regard de côté sur César et gémissait d'un ton harmonieux, mêlant à ses soupirs de tendres exclamations, s'écriant tantôt : « O mon César, à quoi me servent maintenant ces lettres de toi ! », tantôt : « Mais voilà que tu revis pour moi dans ce fils ! » ; puis : « Que ne suis-je morte avant toi ! » ; et derechef : « Mais puisque j'ai celui-ci, c'est toi que je retrouve ! » Elle variait ainsi les paroles et les attitudes, adressant à son visiteur œillades caressantes et doux propos. César pénétrait fort bien le secret de ces démonstrations passionnées et de ce manège provocant ; mais il faisait semblant de ne pas s'en apercevoir. Les yeux fixés à terre, il se contenta de dire : « Rassure-toi, femme, et aie confiance ; il ne t'arrivera aucun mal ! » Celle-ci, désolée de voir qu'il ne la regardait même pas et ne lui parlait ni du sort de la famille royale ni d'amour, se jeta à ses genoux et s'écria toute en pleurs : « Vivre, César, je n'en ai ni la volonté, ni le pouvoir ; je ne te demande qu'une grâce, et je te la demande en souvenir de ton père : c'est que, puisque la destinée m'a donnée à Antoine après lui, je meure avec ce dernier. Il eut mieux valu pour moi périr en même temps que César ; mais, puisqu'il était dans ma destinée de subir encore cette épreuve, envoie-moi rejoindre Antoine et ne me refuse pas une sépulture à ses côtés. Comme c'est à cause de lui que je meurs, au moins je l'aurai pour compagnon dans l'Hadès ». Elle tenait ce langage dans l'espoir d'inspirer quelque compassion. César ne répondit pas un mot à ses discours. Seulement, de crainte qu'elle n'attentât à ses jours, il lui répéta qu'elle pouvait se rassurer. Il lui laissa, du reste, tous ses domestiques et prit grand soin d'elle, pour qu'elle ajoutât à l'éclat de son triomphe » <sup>1</sup>.

1. Dio Cass., LI, 42-43.

Quoique l'apprêt et la rhétorique ne soient pas hors de propos dans une scène où figurent d'aussi artificieux personnages, ce morceau de littérature érotique et larmoyante est plein de maladresses qui laissent une impression de dégoût. Dion Cassius n'a pas réussi à incorporer au récit la tentative de séduction amoureuse et à faire passer pour une invitation au plaisir le souvenir de Jules César, si obstinément évoqué par Cléopâtre. Si émoussé que pût être chez celle-ci le sens moral, elle était capable de comprendre qu'un Romain surtout devait éprouver quelque répugnance à succéder de cette façon à son père et à retrouver sur le sein d'une maîtresse tournée en matrone une correspondance qui ressemblait à un testament. C'est bien comme testament, en effet, comme expression de volontés dont la piété filiale du jeune César devait tenir compte, que cette correspondance était susceptible de produire un effet utile. L'ombre de Jules César, muette dans ses portraits ou évoquant des réminiscences d'alcôve, ne pouvait qu'être importune à la courtisane, tandis qu'elle pouvait encore protéger la reine d'Égypte contre l'homme qui devait sa rare fortune au nom de César. L'historien a donc le devoir de n'accepter dans les deux relations en présence que les détails susceptibles de se juxtaposer sans contradiction, ou plutôt de n'en retenir que la donnée générale, à savoir, que Cléopâtre mit tout en œuvre pour fléchir Octavien et ne réussit qu'à le tromper sur son ferme dessein d'échapper par la mort à l'ignominie de l'exhibition publique.

A ce point de vue, il y aurait eu imprudence de la part de la reine à supplier César à maintes reprises, comme le prétend Dion Cassius, de la délivrer de la vie. L'historien ajoute, il est vrai, que, lasse d'implorer la mort et trop étroitement surveillée pour se la donner, elle finit par jouer la résignation, affectant une grande confiance en la bonté de César et de Livie, disant tout haut qu'elle ferait volontiers le voyage d'Italie et choisissant parmi ses bijoux ceux qu'elle comptait donner en cadeaux. Elle s'y prit si bien

qu'Épaphrodite lui-même jugea inutile de déployer tant de vigilance. Il ne s'aperçut pas, paraît-il, que tout le monde n'était pas insensible aux malheurs de la belle captive et que celle-ci avait trouvé dans l'entourage de César un ami sur qui elle pouvait compter pour ne pas se laisser surprendre. Le jeune P. Cornélius Dolabella, se souvenant que Cléopâtre avait été l'alliée de son père <sup>1</sup>, et poussé peut-être aussi par un sentiment plus tendre que la reconnaissance, s'était chargé d'aviser la reine des décisions qui seraient prises au quartier général. Il lui fit donc savoir que César se disposait à s'en retourner par la Syrie et que, dans trois jours, on allait l'embarquer, elle et ses enfants, pour l'Italie. L'heure était venue pour Cléopâtre de montrer que le tout-puissant César se trompait s'il croyait pouvoir disposer d'elle à sa fantaisie.

Suivant le récit de Plutarque <sup>2</sup>, elle demanda et obtint la permission d'aller verser des libations funèbres sur le tombeau d'Antoine. Elle prit congé de son défunt époux en termes désolés, mais propres à faire croire qu'elle n'espérait plus reposer à côté de lui dans la terre d'Égypte, dont elle allait s'éloigner pour toujours. Rentrée au palais, elle prit un bain, puis se mit à table. Pendant le dîner arriva un paysan avec un panier de figues. Cléopâtre eut envie de ces beaux fruits, et les gardes, après avoir inspecté la corbeille, laissèrent entrer l'homme. Le dîner fini, la reine cacheta une lettre qu'elle avait écrite à l'avance et la remit à Épaphrodite, en le priant d'aller la porter lui-même à César. C'était un moyen de l'éloigner, et elle l'y décida probablement en lui disant que c'était une affaire pressante sur laquelle César aurait besoin de le consulter. Ensuite, elle fit sortir tout le monde de son appartement et s'enferma

1. Voy. ci-dessus, p. 228. Sur l'identité de ce Dolabella, voy. Gardthausen II, 21, p. 229, n. 8), qui le tient pour le père du consul de l'an 40 p. Chr. Cf. E. Klebs, *Prosopogr.*, I, p. 443, n. 1089.

2. Plut., *Anton.*, 84-85. Cf. Dio Cass., LI, 13. Zonar., X, 31.

avec ses deux femmes de service, Iras et Charmion <sup>1</sup>. Au bout de peu de temps, les gardes qui faisaient sentinelle aux portes du palais virent accourir en toute hâte les gens de César. Celui-ci, en lisant la lettre dans laquelle la reine lui demandait la faveur d'être enterrée auprès d'Antoine, avait compris ce qu'Épaphrodite n'avait pas su deviner. Peut-être était-il encore temps d'arrêter l'œuvre de mort. En pénétrant dans l'appartement, les estafiers « trouvèrent la reine morte, couchée sur un lit d'or et parée de ses habits royaux. De ses deux femmes, l'une, appelée Iras, était morte à ses pieds; l'autre, Charmion, déjà chancelante et la tête lourde, lui arrangeait le diadème autour de la tête. Un des assistants lui dit avec colère : « Voilà qui est beau, Charmion! »; « Très beau, en effet », répondit-elle, « et digne de la descendante de tant de rois ». Elle n'en dit pas plus et tomba morte auprès du lit <sup>2</sup> ».

Que s'était-il passé, on ne le sut jamais au juste. Sur le corps de la reine, on ne vit aucune tache, aucune trace de poison : tout au plus crut-on remarquer à un bras, au dire de certains, de légères piqûres, et l'on supposa qu'elles avaient été faites avec une aiguille empoisonnée ou par la morsure d'un serpent <sup>3</sup>. Bien que le serpent restât introuvable, ce fut cette dernière version qui prévalut, à Rome du moins, car César lui donna un caractère officiel en faisant porter, dans ce cortège triomphal où il espérait montrer sa proie vivante, une statue de Cléopâtre dont le bras était entouré

1. *Νάειρα και Καρμιόνη* dans Galien (ci-après). Le nom de ces deux femmes de chambre, la coiffeuse Iras et la manucure Charmion, passa en proverbe, comme types de fidélité. Elles eurent toutes deux leur statue en bronze près du tombeau de la reine. *Κλεοπάτρας, ἡ καλεῖται Μανυώλειον* (Zenob., V, 24, s. v. *Νάειρα και Καρμιόνη*, in *Paroem. Gr.*, I, p. 125); ou du moins, on prétendait que ces statues décoratives étaient leurs portraits.

2. La préoccupation du diadème, dernière coquetterie de reine, est notée aussi par Galien, et en traits plus précis : *καὶ γὰρ λέγουσιν αὐτῆς εὐρεθῆναι τὴν χεῖρα τὴν δεξιάν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν κειμένην καὶ κρατοῦσαν τὸ διάδημα, ὡς εἰκός, ἵνα καὶ μέχρι τότε τοῖς ὀρώσι βασίλισσα οὕσα βλέπεται* (XIV, p. 236 Kühn). C'est ce qui a fait prendre pour une Cléopâtre l'Ariane endormie du Vatican.

3. Plut., *Anton.*, 86. Dio Cass., LI, 14. Strab., XVII, p. 795.

d'un aspic <sup>1</sup>. Une fois acceptée, l'hypothèse, comme il arrive toujours, engendra elle-même ses preuves. On prétendit que Cléopâtre avait étudié par avance l'effet des divers poisons et avait donné la préférence au venin de l'aspic, surtout parce qu'il procurait une mort prompte et sans souffrance <sup>2</sup>. Pour ceux qui auraient douté de ces expériences, on ajoutait que, le jour même où Cléopâtre avait été prise, son eunuque familial s'était donné la mort en se faisant piquer par des serpents <sup>3</sup>. Enfin, l'instrument de mort avait été essayé avec plein succès par les deux suivantes, qui avaient présenté leur sein au reptile avant Cléopâtre <sup>4</sup>. Le fameux aspic avait été introduit au palais soit dans une corbeille de fleurs, soit, comme on l'a vu par le récit de Plutarque, dans une corbeille de fruits, à moins que Cléopâtre, plus prévoyante, ne

1. Plut., *ibid.*, Cf. Horat., *Od.*, I, 37. Propert., IV, 40, 53. Stat., *Sylv.*, III, 2, 119. Vell., II, 87. Suet., *Aug.*, 17. Flor., IV, 11. Eutrop., VII, 7. Oros., VI, 19, 18. L'auteur anonyme déjà cité (*Poet. Lat. min.*, I, p. 218 Baehrens) décrit ainsi le suicide : *Aut pendente suis cervicibus aspide mollem | Labitur in somnum trahiturque libidine mortis. | Perculit adflatu brevis hunc sine morsibus anguis, | Volnere seu tenui pars inlita parvo veneni | Ocius interemit.* Quant à l'aspic figuré au bras de la statue (Plut., *loc. cit.*), il se pourrait que ce fût simplement un bracelet aspidoïde, lequel aurait suggéré ou confirmé l'opinion courante.

2. Voy. ci-dessus, p. 317.

3. Dio Cass., LI, 14. Dion (LI, 14) explique que Cléopâtre avait alors *καὶ ἀσπίδας ἄλλα τε ἔρπετά ἐφ' ἑαυτῆς*, mais que, surprise, elle n'avait pu emporter ces engins de mort au palais où elle fut ramenée. Cicéron (*Pro Rabir. Post.*, 9) racontait déjà que Démétrios de Phalère s'était suicidé *in eodem isto Aegyptio regno, aspide ad corpus admota*. Cléopâtre avait assez entendu parler de la puissance foudroyante de l'uræus royale pour être tentée de vérifier les dires de la légende. En tout cas, la légende théologique est pour quelque chose dans la version préférée de la mort de Cléopâtre. Properce y a songé, car il dit de Cléopâtre : *Brachia spectavi sacris admorsa colubris* (IV, 10, 53).

4. Zenob., *loc. cit.* La précaution aurait pu tourner contre le but, le venin s'épuisant par des morsures répétées. Galien, exposant les vertus de la thériaque (XIV, p. 237 Kühn), enregistre une version d'après laquelle Cléopâtre se serait fait elle-même au bras une profonde morsure et y aurait infusé du venin de vipère apporté dans un récipient (εἰς τὴν σκευὴν). Il déclare avoir vu souvent à Alexandrie la morsure de l'aspic employée pour les condamnés à mort qu'on voulait traiter *φιλανθρώπως*. L'aspic fut à la mode par la suite, comme moyen de trépasser sans douleur (*Inde petuntur | Huc Libycae mortes, et fecimus aspida mercem*), par opposition aux effroyables effets de la morsure du *seps* (Lucan., *Phars.*, IX, 707-8. 735-790).



l'eût gardé d'avance, dans un vase où il avait pu rester inaperçu. Enfin, bien qu'aucun témoin de la scène tragique n'eût survécu, on la restituait avec des détails circonstanciés. Tel racontait que Cléopâtre avait fait cacher l'aspic sous les figues pour être mordue à l'improviste et sans le savoir. « Mais, en écartant les figues, elle aperçut le reptile : « Le voilà donc ! » s'écria-t-elle, et elle présenta son bras nu à la morsure <sup>1</sup> ». Tel autre, non moins bien renseigné, croyait savoir que l'aspic, engourdi au fond du vase où il séjournait, avait été provoqué par Cléopâtre, qui l'excitait avec un fuseau d'or : à la fin, l'animal irrité s'était élancé sur elle et l'avait mordue au bras <sup>2</sup>.

A ces détails près, il est possible que l'idée de ce genre de poison soit venue sur le champ aux géoliers de Cléopâtre et que César, conservant encore quelque doute après avoir vu le corps inanimé, ait envoyé chercher des empiriques connus sous le nom de Pyslles pour sucer le venin <sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, les Romains, même les plus acharnés contre la mémoire de cette femme qui avait failli les tenir sous sa quenouille, ne purent s'empêcher d'admirer le viril courage avec lequel elle avait appelé la mort à son secours. Cette admiration éclate dans l'hymne joyeux où Horace a consigné les impressions du moment. Il y parle de la « reine », qui, supérieure à son sexe, ne tremblait ni devant l'épée ni au contact des serpents, affermie dans sa fierté par sa résolution de mourir ; et il en parle avec un mélange d'allé-

1. Plut., *Anton.*, 86. Le bras gauche, d'après Orose. La morsure au bras n'a pas paru assez poétique : la version qui a prévalu chez les littérateurs et artistes est celle du reptile caché dans le sein de Cléopâtre, laquelle ἐξιδὼν ἐπέθηκε τῷ μαστῶ καὶ ὑπ' αὐτῆς ἐνηρέθη, (Zenob., *ibid.*).

2. Zonar., X, 31. Cf. Gruner, *Anal. ad antiq. med.*, III. *De mortis genere quo Cleopatra periit*. Vratisl., 1774, pp. 127-150. Viaud-Grand-Marais, *Étude sur la mort de Cléopâtre* (Ann. de la Soc. Acad. de Nantes, 1887, pp. 11-30), préfère le naga à l'aspic, l'aiguille à la morsure, et finit par soupçonner l'oxyde de carbone !

3. Suet., *Aug.*, 17. Dio Cass., LI, 14. Élien (*Nat. Anim.*, IX, 61) dit, au contraire, que l'entourage de César ne devina que tard, à deux imperceptibles piqûres qu'on n'avait pas remarquées d'abord, « l'énigme de la mort » de Cléopâtre. Sur les procédés des Pyslles, voy. Lucan., *Phars.*, IX, 892-938.

gresse et de respect, l'allégresse de la délivrance, le respect d'un homme qui sait par expérience combien il est difficile, même aux vaincus, de ne pas lâcher pied devant la mort. Velleius Paterculus constate également que Cléopâtre se montra en cette occasion « exempte des frayeurs de son sexe <sup>1</sup> ». Les auteurs les plus malveillants se contentent de remarquer que le poison était de ceux qui ne font pas souffrir et que la reine trépassa comme on s'endort : ils ajoutent à son intelligence ce qu'ils retranchent à son courage <sup>2</sup>. Il est inutile de prendre parti dans le débat qui se perpétue entre les apologistes et détracteurs de Cléopâtre. Elle appartient à la légende autant qu'à l'histoire, et la place qu'elle a prise dans la mémoire des hommes ne lui sera point ôtée. Son nom, associé à ceux de Jules César, d'Antoine et d'Auguste, comme eux admiré ou honni, brille encore, au milieu de cette constellation d'astres de première grandeur, d'un éclat sans cesse rajeuni par l'esthétique littéraire, qui, affranchie des devoirs étroits de l'historien, répétrit et enfle à son gré la matière fournie par la biographie de la redoutable enchantresse, mélange de sang et de boue, de gloire et de voluté <sup>3</sup>.

1. Vell., II, 87.

2. Florus s'imagina que Cléopâtre était encore dans son mausolée : *ibi maximos, ut solebat, induta cultus in referto odoribus solio juxta suum se conlocavit Antonium, admotisque ad venas serpentibus sic morte quasi somno soluta est* (IV, 11). *Blando qua mersa veneno | Actias Ausonias fugit Cleopatra catenas* (Stat., *Silv.*, III, 2, 119 sq.). Cf. ci-dessus (p. 341, 1) la description de l'auteur anonyme, et *l'occultum soporis iter* de Properce (IV, 10, 54). Aiguille empoisonnée, capable de *τάχιστα και ἔλυπτότατα φθείρειν* (Dio Cass., LI, 14). Les médecins (Galien, Dioscoride) certifient que le venin de l'aspic a une action des plus rapides. Stahr (p. 302 sqq.) remarque avec raison que les jugements sur Cléopâtre deviennent plus haineux dans la génération qui grandit sous le régime impérial. Virgile et Horace sont plus indulgents pour Cléopâtre qu'Ovide et surtout que Properce. Lucain est impitoyable, et Pline, par horreur du luxe, jette aussi sa pierre à la *regina meretrix* (IX, § 119) qui usait de vases d'or pour sa toilette intime, *prudendum crimen* (XXXIII, § 50). En revanche, Plutarque (*Anton.*, 86) dit que César admira la vaillance de Cléopâtre (*θαύμασε τὴν εὐγένειαν αὐτῆς*), et Dion Cassius lui-même (LI, 14) ajoute à l'admiration la pitié (*ἐκείνην μὲν και ἔθαύμασε και ἠλέησεν*).

3. Voy. la statistique des pièces de théâtre (environ quarante, avec analyse des principales), dressée par G. H. Möller, *Ueber die Auffassung der Kleopatra in der Tragödienliteratur der romanischen und germanischen Nationen*.

Ainsi mourut l'immortelle Cléopâtre, en la quarantième année de son âge et la vingt-deuxième de son règne <sup>1</sup>. César, qui perdait en elle la perle de son butin, accomplit du moins le dernier vœu de sa captive. Il lui fit faire des obsèques royales et la fit ensevelir avec Antoine. Les deux fidèles servantes eurent aussi leur part de ces honneurs funèbres <sup>2</sup>.

Ulm, 1888. Elle va de Spinello (1540) et de Jodelle (1552) à l'opéra de J. Barbier et V. Massé (1885). Le travail de Möller permet de suivre les variations de l'opinion — dans la mesure où la littérature dramatique en peut être l'expression — sur le compte de Cléopâtre. On pourrait probablement le doubler en y ajoutant une série de romans ou élucubrations diverses qui cherchent à flatter les goûts d'un certain public et que les historiens peuvent ignorer sans inconvénient.

1. La date exacte de la mort de Cléopâtre ne peut être fixée à quelques jours près. D'après ce qui a été dit plus haut (p. 329, 3) de l'ère romano-alexandrine et du comput égyptien, artificiellement ramenés à la date initiale du 1<sup>er</sup> Thoth égyptien (29 ou mieux 30 août julien) de l'an 30, il n'est aucunement nécessaire de supposer que César a attendu la mort de Cléopâtre pour lui succéder officiellement. Si Cléopâtre n'est morte que dans le courant de septembre, comme il est fort probable (Ideler, von Gutschmid, Strack), le comput égyptien des années de César est conforme à la règle d'après laquelle l'année partagée entre deux souverains est imputée par les chronographes au successeur.

2. Plut., *Anton.*, 86. *Ambobus communem sepulturae honorem tribuit ac tumulum ab ipsis inchoatum perfici jussit* (Suet., *Aug.*, 17). Stahr (p. 282) force le sens de l'expression de Plutarque (ταφῆναι τὸ σῶμα σὺν Ἀντωνίῳ) en traduisant « in ein und demselben Sarkophage ».

## CHAPITRE XVI

### L'ANNEXION DE L'ÉGYPTE

**Ptolémée XVI Césarion livré à César et mis à mort. — Alexandre-Hélios et Cléopâtre-Séléne déportés à Rome. — Rapatriement des otages : restitution des œuvres d'art. — Le butin et les contributions de guerre. — César substitué aux Ptolémées dans le culte dynastique. — L'Égypte domaine impérial : le premier préfet d'Égypte C. Cornélius Gallus. — César en tournée : au tombeau d'Alexandre-le-Grand ; à Memphis. — César à Samos ; remaniement de la carte de l'empire en Orient ; institution et destitution de rois et dynastes sous protectorat romain. — Apothéose du « Sauveur » en Orient. — Triple triomphe de César (13-15 août 29 a. Chr.).**

C'était maintenant à César de décider si les funérailles de Cléopâtre allaient être celles de la monarchie, ou si, comme Cléopâtre l'avait un instant espéré, le vainqueur laisserait le trône d'Égypte à l'un de ces rejetons hybrides qui n'étaient ni des Lagides, ni des Romains. Il y avait longtemps sans doute que sa résolution était prise et qu'il ne délibérait plus. On devait bientôt en avoir la preuve. Quelques jours après la mort de Cléopâtre, Alexandrie apprit avec stupéfaction que le jeune prince dont Antoine avait fait trois ans auparavant le roi officiel de l'Égypte, Ptolémée dit Césarion, au lieu de continuer sa route vers l'Éthiopie, revenait de son plein gré à Alexandrie avec son précepteur Rhodon, et que César allait le reconnaître pour roi. Avec la naïveté de ses dix-sept ans, l'infortuné, trahi par cet odieux pédagogue, s'était en effet laissé persuader que l'héritier de Jules César consentirait à laisser vivre et régner un fils du dictateur, reconnu comme

tel par Antoine à la face du monde, et le traiterait en frère plutôt qu'en rival. Son illusion ne fut pas de longue durée : on dut apprendre presque en même temps son retour et sa mort. Plus tard, les flatteurs d'Auguste, toujours prêts à vanter la clémence du prince, racontaient que César avait hésité à frapper cette nouvelle victime et qu'il lui eût peut-être fait grâce si son conseiller intime, le philosophe Areios, parodiant un vers d'Homère, ne lui eût rappelé qu'il n'y avait pas place dans le monde pour deux Césars. Décidément, les philosophes et pédagogues, dont Areios compléterait ainsi le trio, ont joué à ce moment un triste rôle ; à moins que l'histoire, falsifiée par des mains complaisantes, n'ait détourné sur eux une part des responsabilités qui devraient peser tout entières sur la tête du maître. On n'a pu connaître le propos prêté à Areios que par Auguste lui-même, le plus suspect des témoins, et il n'est pas démontré que le précepteur de Césarion n'ait pas été trompé tout le premier par les émissaires chargés de le corrompre <sup>1</sup>. Quant à Théodore, qui fut mis en croix pour avoir spolié le cadavre de son élève <sup>2</sup>, le dégoût qu'il inspira et dont son supplice est la preuve paraît bien attester sa trahison.

Le meurtre de Césarion, suivant de près celui d'Antyllus, semblait annoncer chez l'impassible proscripteur l'intention d'exterminer l'engeance maudite née des amours de l'Égyptienne, lignée moins intéressante à coup sûr aux yeux des

1. Plutarque (*Anton.*, 81-82) s'exprime de telle façon qu'on ne sait où quand et comment Césarion fut mis à mort. Il parle de la capture de Césarion avant le suicide de Cléopâtre et ajoute que César le mit à mort « plus tard, après le décès de Cléopâtre ». Mais il est fort étrange, si Cléopâtre vivait encore lors du retour de son fils, qu'elle n'en ait rien su et n'y ait fait ou soit censée n'y avoir fait aucune allusion dans ses derniers entretiens avec César. Les « menaces » de César au sujet des enfants (*ἀπειλὰς τινὰς καὶ φόβους περὶ τῶν τέκνων* : cf. ci-dessus, p. 334) pouvaient ne viser que les enfants d'Antoine. Suétone (*Aug.*, 17) et Dion Cassius (LI, 15) sont très brefs : ils disent simplement que Césarion fut pris en route et mis à mort (*Caesarionem retractum e fuga supplicio adfecit* — *Καισαρίων δὲ ἐς Αἰθιοπίαν φεύγων κατελήφθη τε ἐν τῇ ὁδῷ καὶ διεφθάρη*).

2. Cf. ci-dessus, p. 332, 1.

Romains que la postérité légitime d'Antoine et de Fulvie. César avait même alarmé l'amour maternel de Cléopâtre par des menaces qu'il serait en droit de réaliser si elle ne renonçait pas à ses projets de suicide. Mais il jugea qu'il pouvait sans inconvénient épargner des enfants dont les aînés, Alexandre-Hélios et Cléopâtre-Séléné, les deux jumeaux divins, avaient à peine dix ans. Il les expédia à Rome, pensant qu'il serait toujours temps de disposer de leur sort quand ils auraient défilé dans la pompe triomphale à côté de l'image de leur mère <sup>1</sup>. On ne dit pas qu'il ait mis sa clémence à prix fixe, comme il le fit pour les statues de Cléopâtre, qui auraient été abattues avec celles d'Antoine, si un certain Archidamos n'avait versé pour elles une rançon de mille talents <sup>2</sup> : mais il n'est pas certain non plus qu'il eût dès lors le projet d'élever ces enfants et de leur trouver une place dans les combinaisons de sa politique future. Il suffisait pour le moment qu'il les épargnât : la bonté de sa sœur Octavie fit le reste.

Avant de quitter Alexandrie, César s'occupa des nombreux otages ou captifs, « fils de dynastes et de rois », que, de gré ou de force, Antoine avait prélevés sur les familles régnantes de l'Asie. Il fit parmi eux un triage. Les uns furent renvoyés chez eux. C'est ainsi qu'il rendit à son allié Artavasde le Mède, actuellement détrôné par les Parthes et réfugié à Alexandrie, la jeune Iotape, que devait épouser le « Grand-Roi » Alexandre-Hélios. Par contre, il refusa de rendre à Artaxe d'Arménie ses frères, qui avaient été traînés en triomphe aux pieds de Cléopâtre quatre ans auparavant et qui étaient restés depuis à la merci de la redoutable souveraine. Il voulait punir Artaxe d'avoir massacré les Romains laissés par Antoine en Arménie : du moins, c'était là le prétexte ; la véritable raison, c'est qu'il avait besoin d'otages utilisables, au besoin, comme prétendants. Il profita aussi

1. Cf. Dio Cass., LI, 21.

2. Plut., *Anton.*, 86. L'écrit de Messala *de Antonii statuis* (ci-dessus, p. 301, 2), où il était question des *spolia regis Armenii*, doit être antérieur à cette vengeance iconoclaste.

de l'occasion pour faire entre ces princes et princesses des mariages utiles à sa politique <sup>1</sup>.

Pendant ce temps, ses intendants faisaient l'inventaire des archives royales et dépouillaient consciencieusement Alexandrie de tout ce qui pouvait être emporté. Un certain nombre d'œuvres d'art et d'ex-votos furent restitués aux villes auxquelles Antoine ou Cléopâtre les avaient enlevés <sup>2</sup>. Ainsi, un Apollon de Myron fut rendu aux Éphésiens <sup>3</sup>; les Rhœtéens recouvrèrent leur Ajax <sup>4</sup>. Des trois colosses, œuvres de Myron, qu'Antoine avait emportés de Samos, César ne rendit que l'Athéna et l'Héraklès; il retint le Zeus pour en orner le Capitole <sup>5</sup>. Un Hermès double, de Scopas ou de Praxitèle, alla se métamorphoser en Janus à Rome <sup>6</sup>. César avait à coup sûr plus besoin d'argent que de statues, et c'est à la fonte qu'il destinait la magnifique vaisselle de Cléopâtre. Il ne garda pour lui, dit Suétone, qu'une coupe murrhine <sup>7</sup>. Mais il put attendre, pour monnayer ce butin, que les Romains l'eussent admiré. Il avait à parer au plus pressé,

1. Dio Cass., LI, 16 (τοὺς μὲν οἴκαδε αὐτῶν ἀπέστειλε, τοὺς δὲ ἀλλήλοις συνέκισεν, ἑτέρους δὲ κατέσχευ). Sur les frères d'Artaxe, voy. ci-après, p. 357, 1.

2. Cf. ci-dessus, p. 288, 2.

3. Plin., XXXIV, § 58. On voulut que ce fût à la requête du dieu, César ayant été *admonitus in quiete* : légende banale, qui a servi pour la statue de Sérapis (ci-dessus, p. 116, 2) et en mainte autre occasion semblable.

4. Strab., XIII, p. 595.

5. Strab., XIV, p. 637. Auguste exagère quelque peu quand il se vante d'avoir tout restitué aux temples de l'Asie Mineure : *in templis omnium civitatum provinciae Asiae victor ornamenta reposui, quae spoliatis templis is cum quo bellum gesseram privatim possederat* (Mon. Ancyr., IV, 49).

6. Plin., XXXVI, § 28. Sur les œuvres d'art transportées à Rome, voy. W. Wunderer, *Manibiae Alexandrinae*. Gymn. Progr. Würzburg, 1894. Les deux obélisques érigés à Rome vingt ans après comme trophées (*Aegypto in potestatem populi Romani redacta*. CIL., VI, 1, 701-702) et qui se trouvent aujourd'hui l'un sur la Piazza del Popolo, l'autre au Monte Citorio, ont dû être transportés plus tard et proviennent non pas d'Alexandrie, mais du T. d'Héliopolis (Strab., XVII, p. 805. Cf. Plin., XXXVI, §§ 70-73). En dehors des œuvres d'art, le butin rapporté de l'Égypte entre pour beaucoup dans les *dona ex manibiis... quae mihi constituerunt HS circiter milliens* (Mon. Ancyr., IV, 23), que Suétone (*Aug.*, 54) enle jusqu'à *sedecim millia pondo auri* déposés au Capitole.

7. Suet., *Aug.*, 71.

qui était de payer à ses troupes l'arriéré de leur solde. Il mit d'abord la main sur l'argent que Cléopâtre, à force d'exactions et de sacrilèges, venait d'amasser dans ses coffres. La bourse des Alexandrins fut aussi et très largement mise à contribution. Tous ceux contre qui on eut un prétexte de sévir eurent leurs biens confisqués; les autres furent taxés suivant une proportion uniforme, aux deux tiers de leur avoir. C'était le droit de la guerre, puisque, officiellement, c'était l'Égypte qui avait été vaincue à Actium. C'était aussi la rançon de la ville, qui ne fut pas livrée au pillage, chaque soldat présent à Alexandrie ayant reçu en sus de sa solde, à titre de dédommagement, une gratification de 250 drachmes. Les navires qui convoyèrent à Rome tout ce butin emportèrent une telle masse de métaux précieux que plus tard, après le triomphe, lorsque les donatifs, congiaires et gratifications de toute sorte eurent versé dans la circulation une bonne part de ces richesses, la valeur de l'argent baissa, dit-on, de moitié, et l'intérêt des capitaux fut réduit au tiers du taux ordinaire<sup>1</sup>. Ainsi, comme le remarque Dion Cassius, les Romains eurent tout le bénéfice des sacrilèges dont Cléopâtre avait toute la responsabilité. C'est en dépouillant « les sanctuaires les plus vénérés » que la reine avait amassé tous ces trésors : maintenant que la Némésis divine s'était exercée sur elle, le fruit de ses rapines devenait la propriété légitime du vainqueur, qui pouvait en user « sans contracter leur souillure originelle<sup>2</sup> ». Il est possible que Dion Cassius ait emprunté ce raisonnement de casuiste aux *Mémoires* d'Auguste. Le prince, devenu un modèle de piété, rassurait ainsi et sa propre conscience et ceux que hantait le souvenir, bien connu à Rome et tourné en proverbe, de « l'or de Toulouse<sup>3</sup> ».

1. Dio Cass., LI, 21. Suet., *Aug.*, 41. Oros., VI, 19, 19.

2. Dio Cass., LI, 17.

3. Ce n'est pas seulement sur le proconsul Q. Servilius Cæpio (105 a. C.) que cet or maudit avait attiré le malheur : *quisquis ex ea direptione aurum attigit, misero cruciabilique exitu periit* (Gell., III, 9, 7). On en avait dit autant



César eût traité l'Égypte et sa capitale avec plus de rigueur encore s'il n'avait eu le dessein d'en faire désormais non pas précisément une province romaine, mais un domaine à lui, qu'il ferait administrer par ses intendants et dont les revenus alimenteraient sa cassette particulière. Il s'était trouvé trop souvent aux prises avec des besoins d'argent pour ne pas saisir l'occasion de se mettre une fois pour toutes à l'abri de ce genre de difficultés. C'était la première fois sans doute que l'on verrait un *imperator* romain faire des conquêtes pour son propre compte ; mais on sentait bien que la victoire d'Actium inaugurerait réellement « un nouvel ordre de choses », et il fallait être d'une naïveté incorrigible pour s'imaginer que César pût jamais redevenir un simple particulier. Il n'y avait pas lieu de se préoccuper d'objections tirées de l'ancien droit public : les armes étaient en train de constituer une légalité nouvelle, dans laquelle le régime adopté pour l'Égypte trouverait sa place.

Ce régime avait pour le moment et devait garder par la suite l'immense avantage de ne rien déranger au mécanisme administratif organisé par les Pharaons et les Ptolémées, éprouvé et perfectionné par des siècles de fonctionnement ininterrompu. En substituant simplement la personne de César à celle de Ptolémée, on en conservait non seulement tous les rouages, mais aussi le moteur central, l'idée monarchique, qui faisait corps avec l'indestructible masse des croyances populaires. Il n'y avait qu'à hisser une divinité nouvelle, ou plutôt un nom nouveau enveloppé dans les anciennes formules, sur le piédestal qui, après avoir porté les Pharaons et les Lagides, était assez solide encore pour soutenir le poids d'un César. La théologie indigène, assouplie de longue date, tantôt par la férule et tantôt par les caresses de la dynastie macédonienne, n'éprouverait aucune difficulté

et plus de l'« or de Delphes », volé par les Phocidiens et plus tard par les Gaulois, qui l'auraient précisément apporté à Toulouse (Strab., IV, p. 188. Justin., XXXII, 3). Ces légendes utiles valaient les meilleures serrures.

à reconnaître pour fils des dieux et dieu incarné celui à qui il était inutile de contester le droit de commander dès lors qu'il en avait le pouvoir <sup>1</sup>.

Ce n'était pas seulement l'avenir de l'Égypte, mais aussi, en un certain sens, l'avenir du monde gréco-romain tout entier qui se décidait alors dans les conseils du maître d'Alexandrie. Déjà, comme jadis Alexandre, Jules César avait songé à régner sur les peuples orientaux en assumant le caractère divin qui pouvait seul à leurs yeux légitimer le despotisme. C'est en Égypte, aux côtés de Cléopâtre et en voyant fonctionner sous ses yeux ce merveilleux instrument de règne, qu'il avait dû concevoir et méditer ce grave dessein. Le succès avait dépassé son attente, car les Romains, à qui il n'eût demandé que de le comprendre à demi-mot, s'étaient prosternés les premiers devant ses images et n'avaient pas trouvé le nom de Jupiter trop haut pour lui. La servilité d'un Sénat intimidé enchérissant sur l'enthousiasme d'une armée repue : c'était là tout le secret de l'Empire. Le poignard, il est vrai, avait brusquement interrompu l'expérience ; mais les meurtriers de César étaient exterminés et leur mémoire maudite. Cependant, ce passé invitait à la prudence. Le nouveau César se contenterait d'être dieu et roi sur une terre monarchique, qui, restée en dehors de l'empire, serait comme

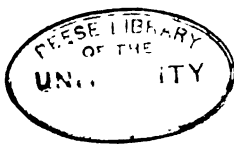
1. Voici la titulature officielle de César Auguste : « Le bel enfant, chéri pour son amabilité, princes des princes, roi de la Haute et Basse-Égypte, souverain des deux pays, autocrate, fils du Soleil, maître des diadèmes, César, éternellement vivant, chéri de Phtah et d'Isis », etc. (Cf. Mommsen, *R. G.*, V<sup>2</sup>, p. 365). Le culte de César paraît avoir été institué immédiatement. On a trouvé sur des stèles funéraires mention d'un certain Pscamon, qui fut nommé « prophète de César » la première année de « l'empereur César, dieu fils de dieu, du grand dieu des étrangers » (*Rev. Égyptol.*, II, p. 98). Quant au culte spécialement alexandrin de César, attaché au sanctuaire de César Ἐπιδαρτήριος (Philo, *Ad Caium*, § 22), il n'est pas aisé de décider s'il s'adressait à J. César ou à Auguste. On dit qu'un temple commencé par Cléopâtre en l'honneur d'Antoine fut achevé en l'honneur d'Auguste (Suidas, s. v. Ἡμισυργον). Ce temple doit être le Καίσαρον de Strabon (XVII, p. 794), le *Caesaris templum* de Pline (XXXVI, § 69), et aussi le Σαίσαρον de Philon et de Suidas. Mommsen (*Ephem. Epigr.*, IV, p. 26) veut mettre tout le monde d'accord en disant que le temple a bien été dédié à J. César, mais qu'il a servi, par surcroît, au culte d'Auguste.

un champ d'essai réservé à la culture d'idées encore trop antipathiques aux races occidentales pour être transportées sans autre préparation sur le sol romain. Un jour viendrait, et il fut en effet plus proche que le jeune ambitieux n'avait osé l'espérer, où le culte impérial servirait d'assise au pouvoir des héritiers de César, devenus Augustes pour les Romains et les peuples d'Occident, dieux pour les Orientaux, et révérés de la même façon sous l'un et l'autre titre.

César confia le gouvernement de l'Égypte à son favori C. Cornélius Gallus, qui l'avait vigoureusement secondé dans les derniers combats <sup>1</sup>. Ce choix ne fut guère plus heureux que celui qu'avait fait jadis Alexandre dans de semblables conjonctures. Comme Cléomène de Naucratis, Gallus était dépourvu de scrupules et tout disposé à abuser de la confiance ou de l'indulgence du maître. Mais, aux yeux de César, le nouveau préfet ou vice-roi d'Égypte avait, entre autres mérites, celui d'être un simple chevalier. Dès la prise de possession, le successeur des Lagides voulut écarter de son domaine l'œil malveillant et les mains avides de l'aristocratie romaine. Défense fut faite aux membres de l'ordre sénatorial et aux *equites illustres* de mettre le pied en Égypte sans permission spéciale <sup>2</sup>. La règle qu'il posa alors fut suivie, des siècles durant, comme aussi celle qui fermait aux Égyptiens la cité romaine. L'Égyptien ne pouvait obtenir le droit de cité romaine qu'en obtenant d'abord le titre de citoyen alexandrin, et l'Alexandrin lui-même, une fois citoyen romain, ne pouvait entrer au Sénat. « Il parut expédient », dit Tacite dans une phrase vague et déclamatoire, « de garder pour la maison du prince une province d'un accès difficile,

1. Suet., *Aug.*, 66. Dio Cass., LI, 17. Gallus est connu dans l'histoire de la littérature comme poète élégiaque, ami de Virgile, qui, en l'an 39, lui avait adressé sa X<sup>e</sup> églogue, et qui, dit-on, effaça du IV<sup>e</sup> livre des *Géorgiques* et remplaça par l'épisode d'Aristée l'éloge de Gallus tombé en disgrâce (Schol. Virg. ad *Ecl.*, X). C'est pour lui, comme recueil de sujets à traiter, que Parthénios de Nicée composa ses Ἐρωτικά παθήματα.

2. Tac., *Ann.*, II, 59. Dio Cass., LI, 17.



féconde en denrées, entretenue par la superstition et la licence des mœurs dans le goût des querelles et du changement, ignorante des lois et dépourvue de magistrats <sup>1</sup> ». Tacite ne connaissait évidemment de l'Égypte que la façade, et c'est sur un type de convention qu'il exerce sa rhétorique. Ce qui est exact, c'est que Alexandrie, dont la population remuante ressemblait assez au portrait précité, ne fut pas réorganisée sur le modèle des cités grecques autonomes ou des municipes romains. Moins favorisée que Naucratis et Ptolémaïs, elle n'eut ni conseil, ni comices, ni magistrats élus, par conséquent <sup>2</sup>. Elle resta sous le régime spécial que les Lagides avaient jugé propre à garantir leur sécurité. César se borna à maintenir les usages existants, et, là encore, il eut le bénéfice d'actes despotiques qui ne lui étaient pas imputables. Ce n'est pas au moment où Alexandrie était à la merci de Rome, de cette Rome dont elle avait excité et bravé la jalousie, qu'elle pouvait espérer trouver le vainqueur plus complaisant que les souverains du pays. A plus forte raison la population indigène fut-elle maintenue dans l'état de servage auquel elle était accoutumée de temps immémorial. L'Égypte romaine ne fut jamais une « province » proprement

1. Tac., *Hist.*, I, 11. En fait d'Égyptiens, les Romains ne connaissent que les Alexandrins. Ces Égyptiens qu'ils dépeignent comme agités, curieux de nouveautés, bavards, vaniteux, insolents, querelleurs, à la fois violents et poltrons, cyniques, etc., sont les Alexandrins, qui ne ressemblaient guère au peuple égyptien proprement dit, le plus passif (sauf les explosions de fanatisme religieux : cf. Juven., XV, 35, et ci-dessus, p. 135) et le plus routinier du monde. On trouverait dans les auteurs de quoi composer contre les Alexandrins un réquisitoire où aucun des sept péchés capitaux ne serait oublié. Voy. Caes., *B. Alex.*, 24. Strab., XVII, p. 719. Senec., *Consol. ad Helv.*, 17. Plin., *Paneg.*, 31. Juven., XV, 115 sqq. Curt., IV, 1, 30. Dio Chrysost., *Orat. XXXII*. Hadrian. ap. Vopisc., *Saturnin.*, 8. Tertull., *Ad Nat.*, II, 8. *De Spectac.*, 8. Herodian., IV, 8, 7; 9, 2. Dio Cass., XXXIX, 58. Lamprid., *Al. Sev.*, 28. Vopisc., *Saturn.*, 7. Trebell. Poll., *Trig. tyr.*, 22. Cf. G. Lumbroso, *Egitto*, ch. xiv. *Sull' orazione di Dione Crisostomo* πρὸς Ἀλεξανδρεῖς (Festschr. Otto Hirschfeld, [Berlin, 1903], pp. 108-112). Les auteurs de l'*Histoire Auguste* se souviennent trop de la dernière révolte d'Alexandrie, si durement châtiée par Dioclétien.

2. Tac., *loc. cit.*, Dio Cass., LI, 17. Spartian., *S. Sever.*, 17. Sur la question controversée du régime alexandrin sous les Lagides et les fonctionnaires alexandrins de l'époque romaine, voy. ci-après, tome III.

dite, dotée comme les autres de l'institution caractéristique des conciles provinciaux <sup>1</sup>.

César ne voulait pas prolonger son séjour en Égypte au delà du nécessaire. Il avait hâte de retourner en Italie, où les vétérans des deux armées, les siens et ceux d'Antoine, attendaient le règlement définitif de leur retraite, et il devait auparavant s'assurer qu'aucune cause de désordre ne subsistait plus dans les provinces d'Asie, profondément troublées par les derniers événements. Il prit cependant le temps de visiter Alexandrie et les alentours. On dit qu'il fit ouvrir le sarcophage d'Alexandre, pour contempler et toucher, d'une façon même assez indiscrete, la dépouille mortelle du héros <sup>2</sup>. Il refusa, paraît-il, de s'arrêter devant les sépultures des Ptolémées, malgré les instances des Alexandrins, en disant qu'il tenait à voir un roi, et non pas des morts. On lui prête un mot aussi dédaigneux et encore plus impolitique, qui suppose que sa tournée se prolongea jusqu'à Memphis. Là, il aurait refusé d'aller saluer Apis, disant « qu'il avait accoutumé de révéler des dieux et non des bœufs <sup>3</sup> ». L'anec-

1. P. Guiraud (*Les assemblées provinciales dans l'empire romain* [Paris, 1887], p. 43-44), fait remarquer que l'Empire respecta cependant les assemblées régionales des nomes, et peut-être les assemblées périodiques des prêtres indigènes à Alexandrie.

2. *Corpus Magni Alexandri, cum prolatum e penetrati subjecisset oculis, corona aurea imposita ac floribus aspersis veneratus est* (Suet., *Aug.*, 18) : mais Dion Cassius (LI, 16) ajoute, comme un on-dit, qu'il endommagea le nez de la momie (ὡστε τι τῆς ῥινός, ὡς λέγεται, θραυσθῆναι). Il se permit encore, paraît-il, un autre genre d'indiscrétion. On signale plus tard à Rome quatre statues de bronze qui passaient pour avoir soutenu la tente (*tabernaculum*) d'Alexandre le Grand (Plin., XXXIV, 48), et l'on suppose (Urlichs) que c'étaient les Victoires dorées qui soutenaient le plafond du fastueux corbillard d'Alexandre (Diod., XVIII, 26), conservé dans le péribole du Σῆμα. D'après Lucain (*Phars.*, X, 19 sqq.) la visite au tombeau d'Alexandre avait été aussi la première préoccupation de J. César entrant à Alexandrie. Plus tard, Caligula, en quête d'oripeaux héroïques, prit, pour s'en parer, *Magni Alexandri thoracem, repetitum e conditorio ejus* (Suet., *Calig.*, 52). Lucain, qui voudrait voir jeter au vent les restes d'Alexandre (*totum spargenda per orbem*, X, 22), déplore que Pompée soit sans sépulture, *Cum Ptolemaeorum Manes seriemque pudendam | Pyramides claudant indignaque Mausolea*. VIII, 696-7). Je ne suppose pas que ces termes de « Pyramides » et de « Mausolées » doivent être pris à la lettre.

3. Suet., *Aug.*, 93. Dio Cass., LI, 16.

dote est suspecte, car le fondateur de l'empire s'est toujours gardé de froisser le sentiment religieux : en tout cas, le mot est de ceux qu'Auguste aurait volontiers désavoués. Au moment où l'Égypte était plutôt surprise que conquise et surtout résignée à la conquête, il était imprudent de rappeler, même de loin, le souvenir de la domination des Perses, contempteurs de la religion nationale. Le soulèvement de la Thébaïde, qui suivit de près le départ du vainqueur, montra bientôt que la prise d'Alexandrie n'avait pas découragé toute résistance et que le trône abattu aurait pu être relevé ailleurs <sup>1</sup>.

Enfin, toutes les affaires pressantes étant terminées en Égypte <sup>2</sup>, César se dirigea par la voie de terre et en traver-

1. Nous avons depuis peu des renseignements nouveaux sur ces faits, déjà connus en gros par les textes de Strabon (XVII, p. 819) et de Dion Cassius (LIII, 2). On savait que Gallus avait promptement étouffé des révoltes à Héroopolis et en Thébaïde (Strabon), qu'il s'était fait élever des statues « pour ainsi dire, dans toute l'Égypte », et avait fait graver ses exploits jusque « sur les pyramides » (Dion). On a découvert en 1896 à Philæ une de ces inscriptions triomphales, datée du 15 mars 29 a. Chr. La stèle, fendue en deux dans le sens de la hauteur, est assez mutilée pour que, des trois textes (hiéroglyphique, latin, grec), le latin soit seul utilisable. Le voici, avec les restitutions probables : *C. Cornelius Cn. f. Gallus [eq]ues Romanus, post reges | a Caesare Diui f. devictos praefec[tus Alex]andreae et Aegypti primus, defectioni[s] | Thebaidis intra dies XV, quibus hostem s[travit bis a]cie victor, V urbium expug-nator, Bore[se]os, Copti, Ceramices, Diospoleos Meg[ales, Op]hieu, et ducibus earum defectionum interf[er]e | ctis, exercitu ultra Nili catarhacte[n] trans[ducto], in quem locum neque populo | Romano neque regibus Aegypti [arma ante s]unt prolata, Thebaide communi omn[i] | um regum formidine subac[ta] leg[at]isque regis Aethiopum ad Philas auditis, eoq[ue] | rege in tutelam recepto, tyrann[o] Tr[iakontas]choen[i] in fine Aethiopiae constituto, Die[is] | patrieis et N[ilo] adjuto[ri] d. d. Voy. Maspero, in *C.-R. de l'Acad. des Inscr.*, 6 mars 1896, p. 110. Cagnat, *Rev. Épigr.*, 1896, n. 43. O. Crusius, in *Philol.*, LVIII [1896], p. 122. H. G. Lyons und L. Borchardt, *Eine trilingue Inschrift von Philae*, in *SB. d. Berl. Akad.*, 26 mars 1896, p. 469-482 (avec traduction du texte hiéroglyphique par A. Erman, texte grec et texte latin d'après Borchardt et O. Hirschfeld). La Thébaïde avait dû s'allier avec le roi d'Éthiopie, auquel Gallus enlève le Τριακοντάρχουος, limitrophe de l'Égypte. On voit s'étaler ici l'orgueil du parvenu, et l'on comprend la disgrâce qui, trois ans après, conduisit au suicide ce pourfendeur de rois. Ce qui est curieux, c'est que, dans la version hiéroglyphique, les prêtres égyptiens, fidèles à la tradition monarchique, ont remplacé le nom de Gallus par celui de César, et que le traducteur grec a éliminé la rodomontade *communi omnium regum formidine*.*

2. On ne saurait placer ici les travaux de longue haleine, comme le curage

sant la Syrie vers Samos, où il comptait passer l'hiver, comme il avait fait l'année précédente. Il y était, en tout cas, au 1<sup>er</sup> janvier de l'an 29, le jour où il entra dans son cinquième consulat <sup>1</sup>. Hérode, plus obséquieux que jamais, et pour cause, était venu le trouver en Égypte et l'accompagna jusqu'à Antioche. César, en reconnaissance de ses services, ajouta à son royaume tout ce qu'Antoine avait jadis concédé à Cléopâtre et presque toute la côte de Palestine et Phénicie jusqu'aux environs de Tyr. Il lui fit cadeau, par surcroît, des quatre cents Galates qui formaient la garde du corps de Cléopâtre <sup>2</sup>. La revanche d'Hérode sur celle qui s'était ingéniée à le tracasser et le mortifier, faute de mieux, était complète.

Les négociations avec le roi des Parthes, Phraate IV, occupèrent longtemps les loisirs de César; mais il sut les mener à bien, car il garda sous la main deux garanties : le rival (Tiridate II) et le fils de Phraate, l'un interné en Syrie, l'autre emmené comme otage à Rome. Le Sénat célébra ce succès diplomatique à l'égal des plus grandes victoires <sup>3</sup>. César entreprit aussi, peut-être avant de quitter la Syrie, de régler les affaires d'Arménie. Il laissa le trône à Artaxe, le fils aîné d'Artavasde l'Arménien que Cléopâtre avait fait exécuter à Alexandrie <sup>4</sup>, bien que ce jeune roi eût été réintégré par les Parthes et eût expulsé de la Médie Atropatène le roi Artavasde, allié des Romains et alors réfugié auprès de César. Il se contenta de donner à Artavasde de Médie, à qui

des canaux et la fondation de Nicopolis, aux portes d'Alexandrie, dont Dion Cassius fait mention à cette date, avant le départ de César pour l'Asie (LI, 18). C'est sous le successeur de Gallus, P. Petronius, que le régime du Nil fut régularisé par des travaux d'art (Strab., XVI, p. 788). L'inscription de Koptos (CIL., III, 6627) relatant l'établissement, par main-d'œuvre militaire, de citernes sur la route de la Mer Rouge, paraît dater de la fin du règne d'Auguste ou des premières années de Tibère. Tout cela sort des limites de notre sujet.

1. Suet., *Aug.*, 26.

2. Joseph., *B. Jud.*, I, 20, 3.

3. Dio Cass., LI, 20.

4. Cf. ci-dessus, p. 315, 3.

il avait déjà rendu sa fille Iotape, la Petite-Arménie, un poste de sentinelle romaine. Mais, comme on l'a vu, il avait pris ses précautions contre Artaxe, en gardant près de lui ses deux frères, Tigrane et Artavasde, dont il lui serait facile, à la première alerte, de faire des prétendants <sup>1</sup>. L'installation d'Artavasde dans la Petite-Arménie donna lieu sans doute à quelques conflits avec les tribus limitrophes. César en profita pour exhiber, lors de son triomphe, des Gélons et des Dahes, et l'Araxe dompté par les pontonniers romains <sup>2</sup>. Entre les créatures d'Antoine, il fit un choix. Les tyrans investis par Antoine aux dépens des cités et au mépris de leurs droits, comme Straton d'Amisos et Boéthos de Tarse, furent destitués <sup>3</sup>. En revanche, un certain Cléon de Gordion, ancien chef de brigands qui, partisan et protégé d'Antoine, avait déserté à temps la mauvaise cause, fut fait prince-prêtre de Zeus Abretténos en Mysie <sup>4</sup>. D'autre part, le Galate Adiatorix, qui avait fait un massacre de Romains à Héraclée, fut pris et expédié à Rome <sup>5</sup>.

En Syrie, à Samos, d'où il ne se pressait pas de partir, et en Asie-Mineure, César put savourer le parfum capiteux de l'encens. Ce fut un prosternement général. Toutes les villes de Phénicie et de Syrie adoptèrent « l'ère actiaque ». Damas, tout en gardant l'ère des Séleucides, se hâta de remplacer sur ses monnaies l'effigie de Cléopâtre par celle de César. Hérode adopta le comput égyptien par les années de César. Dans l'ancien royaume des Attalides, les villes, habituées au culte de leurs maîtres, prodiguèrent à celui-ci les honneurs

1. Ce qui eut lieu, en effet, dix ans plus tard, au profit de Tigrane (*Mon. Ancy.*, V, 24. Vell., II, 94. Tac., *Ann.*, II, 3. Dio Cass., LIV, 9).

2. Virg., *Aen.*, VIII, 725 sqq.

3. Strab., XII, p. 547. XIV, p. 674. Dion Cassius (LI, 2) dit qu'il destitua tous les potentats, dynastes et rois qui devaient leur fortune à Antoine, à l'exception d'Amynas et Archélaos.

4. Strab., XII, p. 574-5. Il devint par la suite titulaire du sacerdoce de Comane et mourut d'une indigestion de viande de porc, dont, en sa qualité de prêtre, il n'eût pas dû manger.

5. Strab., XII, p. 543.



qu'elles avaient maintes fois offerts aux proconsuls. Pergame voua alors à César et à la Déesse Rome un temple qui fut achevé au bout de dix ans et devint le centre religieux de la province d'Asie. C'est avec joie et avec une certaine sincérité que ces Grecs d'Asie, si souvent victimes des guerres civiles, acclamaient le dieu terrestre, le « Sauveur », le « surveillant de la terre et de la mer <sup>1</sup> ». Les Romains non plus, qui depuis quinze ans ne connaissaient plus le repos, n'étaient pas fâchés, au fond, de savoir enfin à qui obéir <sup>2</sup>.

On était au fort de l'été, dans le mois qui prit plus tard le nom d'*Auguste* (août), lorsqu'ils eurent enfin le bonheur après lequel ils feignaient de soupirer et qu'ils payaient d'avance par une profusion inouïe de décrets honorifiques, celui de voir la face de leur maître et de contempler ses trois triomphes durant trois jours consécutifs. Le premier jour (13 août), César triompha des Dalmates et peuples circonvoisins, Pannoniens, Iapydes et Galates, autrement dit, de l'Europe; le second jour, des Barbares asiatiques vaincus à Actium, formule imaginée pour déguiser l'horreur de la guerre civile; enfin, le troisième jour, il retourna au Capitole à titre de vainqueur de l'Afrique, c'est-à-dire de l'Égypte et de Cléopâtre, traînant derrière lui les superbes dépouilles et les derniers rejetons de la dynastie <sup>3</sup>. Cléopâtre s'était donné la mort pour ne pas voir ce jour maudit; mais elle y figura en effigie. « On l'avait représentée couchée sur un lit, dans l'attitude qu'elle avait lors de sa mort; de manière qu'on la vît pour ainsi dire elle-même dans le cortège avec les autres captifs, avec Alexandre, appelé aussi Hélios, et

1. Γῆς καὶ θαλάσσης ἐπόπτην (*All. von Perg.*, II, p. 85). — Σωτήρα τοῦ κοινοῦ τῶν ἀνθρώπων γένους (*Ath. Mitth.*, XXIV [1899], p. 293). Cf. ci-dessus, I, p. 269, 1.

2. Cf. l'anecdote amusante et typique de l'artisan romain qui avait dressé deux corbeaux à saluer l'un César, l'autre, Antoine, pour présenter au vainqueur l'un ou l'autre, suivant le cas (*Macrob., Sat.*, II, 4, 29).

3. Voy. les descriptions de Virgile (*Aen.*, VIII, 714-731. Servius, *ad loc.*) et de Mommsen (*Mon. Ancyr.*, ed. 2, p. 10. Gardthausen, *Augustus*, I, p. 471-481).

Cléopâtre, dite aussi Sélééné, ses enfants <sup>1</sup> ». Dion Cassius oublie le troisième rejeton du couple inimitable, ce Ptolémée Philadelphie qui, à l'âge de sept ans environ, était déjà, lui aussi, un roi détrôné.

On sait que, à part quelques exécutions ordonnées à titre de représailles <sup>2</sup>, le triomphe de César n'eut pas pour épilogue, comme le voulait l'ancienne coutume romaine, l'étranglement des captifs. Il nous reste, pour achever l'histoire des Lagides, à suivre d'aussi près que le permettront les témoignages disponibles la destinée ultérieure des derniers représentants de la dynastie rayée par sa défaite de la liste des souverains.

1. Dio Cass., LI, 21. L'historien ajoute (*ib.*, 22) que les parures de Cléopâtre furent déposées dans des temples et que sa statue en or orna — c'est-à-dire, si l'on veut concilier le texte d'Appien (ci-dessus, p. 220, 2) avec celui de Dion Cassius, continua à orner — le T. de Vénus. — *Triumphum victoriae constituit Augustus : in Cleopatrae triumpho Sol et Luna ejus liberi apparuere* (Euseb., II, p. 140 Schœne).

2. Adiatorix le Galate fut mis à mort avec son fils, en représailles pour les meurtres de Romains ordonnés par lui (Strab., XII, p. 542-543. 558-559). De même Alexandre d'Émèse, pour avoir calomnié et dépouillé son frère Iamblique (Dio Cass., LI, 2 ; cf. ci-dessus, p. 300, 2).

## CHAPITRE XVII

### LES DERNIERS REJETONS DES LAGIDES

Les enfants d'Antoine et de Cléopâtre élevés à Rome par Octavie. — Cléopâtre-Séléné mariée au prince numide Juba. — Reconstitution du royaume de Maurétanie pour Juba II et Cléopâtre (25 avant J.-C.). Orgueil dynastique de Cléopâtre : goûts littéraires de Juba. — Les enfants de Juba et de Cléopâtre, Ptolémée et Drusilla. — Mort de Cléopâtre; Juba et la princesse cappadocienne Glaphyra. — Ptolémée succède à Juba (23 après J.-C.). — Impopularité de Ptolémée : soulèvement de la Maurétanie. — Ptolémée mandé à Rome et mis à mort par Caligula (40 après J.-C.). — Drusilla mariée à Antonius Félix : extinction de la descendance des Lagides.

Au lendemain des triomphes de César, la lamentable théorie des orphelins royaux trouva un asile auprès de la femme qui avait le plus à se plaindre de leur mère. L'épouse délaissée d'Antoine, Octavie, avec une générosité dont s'accoutumaient apparemment les calculs de son frère, réunit sous son toit tout ce qui restait de la postérité du triumvir, c'est-à-dire, outre ses deux filles à elle (les deux Antonia<sup>1</sup>), Jullus Antonius, le fils cadet de Fulvie, et les enfants de

1. De ces deux filles, Antonia *major* épousa L. Domitius Ahénobarbus et fut la grand-mère de Néron : Antonia *minor* épousa Drusus, frère de Tibère, et fut la mère de Germanicus. Une autre Antonia, née du mariage d'Antoine avec sa cousine Antonia et de dix ans au moins plus âgée, avait épousé, en 34, Pythodore de Tralles : leur fille, Pythodoris, devint, par la suite, la femme de Polémon, roi de Pont, et, veuve de ce premier mari, épousa ensuite Archélaos Sisinès, fait roi de Cappadoce par Antoine, pour complaire à la belle Glaphyra (ci-dessus, p. 233). Cf. Mommsen, *De titulo reginae Pythodoridis Smyrnaeo* (ci-dessus, p. 280, 3). Jullus Antonius épousa Marcella, la fille d'Octavie et de Marcellus, et fut plus tard (2 a. Chr.) mis à mort ou contraint au suicide comme amant de Julie.

Cléopâtre. Un tel asile était inviolable, et si, comme on en est réduit à le conjecturer, Alexandre-Hélios et son frère Philadelphie moururent jeunes, il n'en faut sans doute accuser que le caprice de la destinée. Ils eurent pour précepteur, s'il l'on en croit un témoignage incontrôlable, l'historien Nicolas de Damas <sup>1</sup>, un familier du roi Hérode.

Quant à Cléopâtre-Séléné, Octavie lui trouva, quand elle fut en âge, un époux assorti à sa condition. Elle épousa Juba de Numidie, un fils de roi, comme elle amené jeune à Rome et élevé à la romaine dans la maison de Jules César, après avoir figuré (en août 46) dans le cortège triomphal du dictateur à la place d'un père qui avait, lui aussi, échappé par le suicide à l'humiliation suprême <sup>2</sup>. Le jeune homme, qui devait prendre rang plus tard parmi les érudits et polygraphes de son temps <sup>3</sup>, — on l'a appelé le Varron africain, — avait, en suivant ses goûts studieux, tenu la conduite la plus propre à avancer ses affaires. César jugea qu'il y aurait avantage pour Rome à replacer sur le trône de Numidie un prince aussi complètement converti à la civilisation gréco-romaine. Il est probable que la restauration du royaume de Numidie et le mariage de Juba avec Cléopâtre, qui associait si heureusement les débris de deux dynasties africaines, furent décidés peu de temps après le retour de César. Cléopâtre-Séléné n'avait peut-être alors que onze à douze ans ;

1. Sophron. in Mai, *Spicileg.*, III, p. 548. Cf. Lumbroso, *Egitto*, p. 115, 2. Il semble bien que Nicolas n'a pu séjourner à Rome que passé l'an 20 a. Chr.

2. Plut., *Ant.*, 87. *Caes.*, 55. App., *B. Civ.*, II, 101. Dio Cass., XLIX, 16. LI, 15. Suid., s. v. Ἰόβας. Cf. R. de la Blanchère, *De rege Juba regis Jubae filio*. Paris, 1883.

3. *Juba Ptolemaei pater, qui primus utriusque Mauretaniae imperitavit, studiorum claritate memorabilior etiam quam regno* (Plin., V, 16) — ἀπέντων ἰστορικώτατος βασιλέων (Plut., *Sertor.*, 9) — ἄνδρα πολυμαθέστατον (Athen., III, p. 83 b) — *litterarum semper in studio* (Avien., *Ora marit.*, 280), et en même temps *χαριέστατος βασιλέων* (Plut., *Anton.*, 87). Fragments de ses œuvres dans *PHG.*, III, p. 465-484. Cf. Sevin, *Recherches sur la vie et les œuvres de Juba le Jeune* (Mém. de l'Acad. d. Inscr., IV [1717], pp. 457-466). Il écrivit beaucoup (πόλλυ πένυ, Suidas), mais avec plus d'érudition que de critique. Cf. H. Peter, *Ueber den Wert der historischen Schriftstellerei des Königs Juba II*. Meissen, 1879. M. Wellmann, *Juba, eine Quelle des Aelian* (Hermes, XXVII [1892], pp. 389-406).

mais les mariages politiques n'ont pas à compter avec certains obstacles, et, en fait de précocité, la race des Lagides avait fait ses preuves. Le couple royal dut partir bientôt pour la Numidie <sup>1</sup>. Quelques années plus tard (25 a. Chr.), César, devenu César Auguste, jugeait à propos de remanier la carte de l'Afrique et de déplacer le trône de ses protégés. La mort des rois maurétaniens Bocchus († 33) et Bogud († 34), qui avaient été entraînés par leurs patrons dans le tourbillon des guerres civiles, — Bocchus du côté d'Octavien, Bogud du côté d'Antoine, — laissait disponible le vaste royaume de Maurétanie. Le prince hésitait à annexer au domaine provincial de Rome un pays remuant et pauvre, où il faudrait maintenir plus de troupes qu'on n'en tirerait de revenus <sup>2</sup>. Le régime du protectorat promettait d'être plus avantageux à tous points de vue, et Juba, apparenté à l'ancienne dynastie, était tout désigné pour le rôle vacant. D'autre part, la Numidie, qui avait porté durant quinze ans le nom d'*Africa nova*, pouvait être administrée directement par le proconsul d'Afrique. La province d'Afrique ainsi agrandie n'en offrirait que plus de résistance, et les Numides, déjà romanisés à demi, achèveraient de perdre jusqu'au souvenir de leur autonomie <sup>3</sup>. Quant à Juba, il échangerait un petit royaume

1. Il me paraît difficile de rapporter au mariage de Cléopâtre et de Juba — et non au mariage de Ptolémée III Évergète et de Bérénice — l'épigramme où Crinagoras célèbre la réunion de l'Égypte et de la Libye, en souhaitant aux descendants du couple royal de conserver à perpétuité ces deux couronnes (Anthol. Palat., IX, 235). Crinagoras, qui appartenait à la société d'Octavie et de Marcellus (cf. VI, 161. 242) se serait singulièrement mépris sur les intentions du prince. Il est vrai, d'autre part, qu'on ne voit pas pourquoi il serait allé réveiller les souvenirs de l'époque glorieuse de l'Égypte maintenant vaincue, si ce n'est à l'occasion de ce mariage. Il a procédé par allusion, au risque d'être maladroit.

2. C'est une leçon qui a été perdue pour nous lors de la conquête de l'Algérie et que nous commençons à mieux comprendre, à mesure que l'esprit politique prend le dessus dans l'opinion sur l'esprit militaire. Provisoirement, de 33 à 25, la Maurétanie fut administrée comme domaine romain (Dio Cass., XLIX, 43).

3. La révolte du Numide Tacfarinas sous Tibère (ci-après, p. 369) montra que même cette annexion était prématurée.

contre un plus grand, et il aurait, en tout état de cause, la prudence de paraître satisfait <sup>1</sup>.

Juba et Cléopâtre quittèrent donc leur résidence de Cirta (Constantine) pour aller s'installer au-delà de Saldæ, limite orientale de leur nouveau domaine. Ils choisirent pour capitale un vieux port phénicien, Iol, protégé par une petite île qui put rappeler à Cléopâtre le Phare d'Alexandrie. Ils en firent, avec beaucoup de temps, de goût et de dépenses, une ville magnifique, non pas une Alexandrie, mais une Césarée (Ἰὼλ Καισάρεια - *Cherchel*), la première en date probablement des nombreuses villes qui échangèrent leur ancien nom contre la livrée du maître <sup>2</sup>. Du reste, le docte Juba n'ignorait pas que, en droit strict, il n'était qu'un affranchi de César et s'appelait C. Julius Juba <sup>3</sup>, fils du roi Juba. En donnant à sa plus belle œuvre le nom de son patron, il faisait acte de correction autant que de reconnaissance. Il eut

1. Il y a là des questions litigieuses qu'il est bon d'exposer, en partant des données premières. Dion Cassius (LI, 15) place à la date de 30 a. C. le mariage de Juba avec Cléopâtre et sa réintégration en Numidie, et en l'an 25 l'échange de la Numidie contre les Maurétanies et une partie de la Gétulie (LIII, 26). Strabon (VI, p. 288. XVII, p. 828) est d'accord avec lui, sauf qu'il suppose non pas l'échange, mais l'adjonction des Maurétanies au royaume héréditaire de Juba (πρὸς τῆ πατρῶζ ἀρχῆς, p. 828), inadvertance facile à rectifier. Th. Mommsen (*R. G.*, V<sup>3</sup>, p. 628, 1) récuse les assertions de Dion Cassius et soutient : 1° que Cléopâtre, née vers 35, n'a pas pu être mariée en 30 ; 2° que Juba n'a jamais été réintégré en Numidie, attendu qu'il ne compte ses années de règne qu'à partir de l'an 25. Gardthausen (*Augustus*, II, 2, pp. 387-388) lui répond : 1° que Cléopâtre est née avant 35, au plus tard à la fin de l'an 40, et que Dion Cassius n'a pas nécessairement anticipé de beaucoup en parlant du mariage de Cléopâtre-Séléne à propos de la mort de sa mère ; 2° que Juba a pu être envoyé en Numidie, avant la bataille d'Actium, pour la défendre au besoin contre Antoine (ceci pour expliquer que Juba ait fait campagne « avec » César — συστρατευμένῳ οἱ. Dio Cass., XLIX, 16), mais sans le titre de roi, octroyé seulement en l'an 25. Cette dernière concession ne me paraît même pas nécessaire. Juba, une fois le régime définitif établi, était assez bon courtisan pour effacer la trace des tâtonnements du maître.

2. Strab., XVII, p. 831. *Oppidum celeberrimum Caesarea, ante vocitatum Iol, Jubae regia* (Plin., V, § 20). Cf. V. Waïlle, *De Caesareae monumentis quae supersunt, vel Caesarea ex titulis reliquisque a tempore regis Jubae usque ad annum a Christo 372*. Alger, 1891.

3. Ses affranchis à lui portent les nom et prénom de C. Julius (R. de la Blanchère, pp. 86-91).

soin de doter sa capitale d'un Musée, dont le nom (Isæon) était plus égyptien que celui du musée alexandrin, et d'une Bibliothèque, que les faussaires, mis au courant de ses goûts de pythagoricien, l'aidèrent à remplir <sup>1</sup>.

Certains indices portent à croire que Cléopâtre-Séléné oublia moins facilement ses origines. Si son époux avait dû à l'infortune passée de ne pas rester un « Barbare », elle pouvait, au contraire, regretter son exil en pays barbare. Elle voulut du moins s'appeler, comme sa mère, la « reine Cléopâtre », et, sur les monnaies qui lui donnent ce titre figurent des symboles égyptiens, le crocodile, l'ibis, le sistre d'Isis, la vache d'Hathor. De temps à autre, une Lune rappelle le nom de Séléné qu'elle avait reçu jadis, aux temps heureux où elle devait être l'épouse de son frère, le Roi-Soleil. Il semble bien que ce droit de battre monnaie pour son propre compte, à son effigie seule, elle l'ait usurpé ou arraché, à l'état de privilège spécial, à la condescendance du gouvernement impérial <sup>2</sup>. Même lorsque, par une dérogation moins grave, mais apparente encore, aux usages antérieurs, autrement dit, par retour aux usages de l'Égypte ptolémaïque, les monnaies portent les effigies associées des deux

1. Il y eut à Césarée un *Isæon*, dans lequel Juba exposa des curiosités naturelles (Plin., V, § 51). C'était une sorte de Musée, qui rappelait celui d'Alexandrie et les goûts de Ptolémée Philadelphe. Juba dédia à C. Cæsar, petit-fils d'Auguste (*ad C. Caesarem Augusti filium*), un gros ouvrage sur les curiosités naturelles de l'Arabie (Plin., VI, § 141. XII, § 56. XXXII, § 10. Solin., p. 33, 8 Mommsen). Un scoliaste d'Aristote (coll. Brandis, Berlin, 1836, p. 28) dit que les supercheries dont Ptolémée avait été dupe pour les œuvres d'Aristote se renouvelèrent pour Juba colligeant les œuvres de Pythagore. On lui apportait des volumes auxquels on donnait artificiellement un air de vétusté, ἵνα σχολίον δῆθεν τὴν ἐκ τοῦ χρόνου ἀξιωμασίαν.

2. Sauf Tryphæna, reine de Pont, et Gepæpyris, reine du Bosphore, aucune reine d'État fédéré n'apparaît sur les monnaies. Encore ces reines n'y figurent-elles jamais seules (R. de la Blanchère, *op. cit.*, p. 94). En tout cas, elles auraient suivi et non pas donné l'exemple. On a cru reconnaître le couple Hélios-Séléné sur des monnaies de Cléopâtre (L. Müller, *Numismatique de l'Afrique ancienne*, III, p. 120). Ce n'est pas une raison pour prétendre « savoir » (comme le fait R. de la Blanchère, p. 103) que Alexandre et Philadelphe « partirent avec leur sœur en Libye et restèrent toujours chez Juba ». Ces monnaies seraient plutôt un hommage posthume et un équivalent d'apothéose.

époux, l'inscription, grecque du côté de Cléopâtre, latine du côté de Juba (qui pourtant écrivait en grec), révèle encore l'espèce de discorde intestine que perpétuait dans le ménage royal l'obstination de Cléopâtre à raviver les vieux souvenirs. Elle se considérait comme reine par droit de naissance, et non par la grâce d'Auguste, qu'elle ne s'habitua sans doute jamais à tenir pour un bienfaiteur.

On dirait que Juba et Cléopâtre se firent réciproquement leur part dans leur postérité. Le fils issu de leur union s'appela Ptolémée, et la fille, Drusilla (le nom de Livie); si toutefois — tant il y a de place ici pour la conjecture — la Drusilla connue par ailleurs est bien la fille des rois de Maurétanie <sup>1</sup>.

1. La controverse roule sur deux textes, l'un de Tacite, l'autre de Suétone, rapprochés d'un passage de Josèphe. Tacite (*Hist.*, V, 9), parlant de l'affranchi Antonius Félix, fait procurateur de Judée par Claude, dit de lui qu'il avait épousé une petite-fille d'Antoine et de Cléopâtre appelée Drusilla (*Drusilla Cleopatrae et Antonii nepte in matrimonium accepta*). Suétone (*Claud.*, 28) cite comme exemple de favoritisme sous Claude *Felicem, quem cohortibus et alis provinciaeque Judaeae praeposuit, trium reginarum maritum*. D'autre part, Josèphe, qui paraît bien renseigné sur les affaires de Judée, raconte que le procurateur Félix épousa Drusilla, fille du roi Hérode Agrippa II, préalablement divorcée d'avec Aziz, roi d'Émèse (*A. Jud.*, XX, 7[5], 1-2) et auparavant destinée au prince royal de Commagène Antiochos Épiphane, qui avait refusé de se faire circoncire pour l'épouser (XIX, 9, 1). Comme cette Drusilla avait pour mère une petite-fille d'Hérode le Grand, Cypros, née d'un mariage entre le neveu et la fille d'Hérode, il est impossible de remonter par elle à Antoine et Cléopâtre. Si l'on veut maintenir côte à côte les assertions de Tacite et de Josèphe, il faut admettre que Félix a épousé successivement deux « reines » du nom de Drusilla et mettre Suétone d'accord en corrigeant *trium* en *duarum* (II au lieu de III). Mais, si l'existence de la Drusilla juive, qui figure aussi dans les *Actes des Apôtres* (xxiv, 24), est hors de doute, on cherche de qui l'autre pourrait descendre. Cléopâtre-Séléné étant morte aux abords de l'ère chrétienne, sa fille aurait approché de la cinquantaine au moment où l'on veut qu'elle ait épousé Félix. Cependant, Tacite, qui nous montre Félix devenu parent de Claude par alliance (Claude étant lui-même petit-fils d'Antoine par sa mère Antonia), paraît sûr de son fait. R. de la Blanchère (p. 103) songe à faire de Drusilla une fille d'Alexandre-Hélios ou de son frère Philadelphie, de qui on ne sait rien. E. Schürer (I, p. 478, 22) se débarrasse au moins du nom de la Drusilla romaine, en supposant que Tacite a confondu la première « reine » avec la princesse juive. Il serait étrange que ce nom très romain n'eût été porté que par la Juive. La solution la plus raisonnable est d'admettre que, pour se pousser aux honneurs, Félix épousa d'abord (avant 32) la vieille fille, parente de Claude, et, par la suite, la princesse juive homonyme. La « troisième reine », parfaitement inconnue, nous importe



Cléopâtre-Sélééné mourut jeune, trois ou quatre ans avant l'ère chrétienne <sup>1</sup>. Peut-être, toujours hantée par les souvenirs de son pays natal, s'était-elle fait construire de son vivant le magnifique mausolée dont les ruines, connues sous le nom de Qbour Roumia (Tombeau de la Chrétienne) se dressent encore aujourd'hui entre Cherchel (Césarée) et Alger (Icosium). Il était destiné à être le *Sema* de la dynastie égypto-maurétanienne, le *monumentum commune regiae gentis* <sup>2</sup>. Veuf, Juba paraît avoir quitté un instant ses livres et son écritoire pour suivre en Orient le petit-fils d'Auguste, C. Cæsar, chargé d'une mission militaire et diplomatique en Arménie et pays circonvoisins (1 p. Chr.). C'était pour lui une occasion de voir du pays et de recueillir, chemin faisant, des notions moins livresques sur les questions d'histoire et d'histoire naturelle qui le préoccupaient. Il y fit une expérience imprévue et, à ce qu'il semble, malencontreuse. Il épousa une princesse qui en était aussi à ses secondes noces,

peu : nous la laissons pour compte à Suétone. Nous ignorons également par quelle généalogie, par quelle greffe vraie ou supposée, Zénobie, la reine de Palmyre, pouvait, au III<sup>e</sup> siècle de notre ère, se dire issue de *Cleopatrarum Ptolemaeorumque gente* (Treb. Poll., *Tyr. trig.*, 30). Il y a une raison qui dispense d'en chercher d'autres : c'est que Zénobie, maîtresse de l'Égypte de 269 à 271, voulait non seulement imiter Cléopâtre (ci-dessus, p. 180, 2), mais légitimer sa conquête en se donnant pour une descendante des Lagides. Cf. L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien (270-275)*. Paris, 1904.

1. Sur la date de la mort de Cléopâtre, voy. Th. Mommsen, à propos de la dédicace à Glaphyra (*Eph. Epigr.*, I [1873], pp. 276-278).

2. Pompon. Mela, I, 6. Le géographe ne dit pas de quelle dynastie. On a songé à Syphax ou à Massinissa, et l'attribution du monument à Juba II reste encore aujourd'hui à l'état d'hypothèse. Voy. la description et la photographie des ruines dans S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, I (Paris, 1901), pp. 69-74. Ces ruines, déblayées en 1865-6 par Berbrugger et Mac-Carthy, ont encore actuellement 33 m. de hauteur sur 64 m. de diamètre. La forme générale est celle d'un tambour circulaire posé sur une large base carrée. Les aménagements intérieurs (caveau central, dalles-portes, etc.) rappellent ceux des pyramides égyptiennes (Gsell, p. 72). Il ne me semble pas nécessaire d'admettre que « celui qui fit construire un mausolée aussi grandiose était un souverain puissant » (Gsell, p. 69). Cléopâtre et Juba ont pu mesurer l'entreprise non à leur puissance réelle, mais à l'orgueil de leurs souvenirs. Juba avait assez d'argent pour faire, toujours à l'instar des Ptolémées, des libéralités aux Athéniens (ci-après, p. 368, 1).

Glaphyra, fille d'un ancien favori d'Antoine, Archélaos dit Sisinès, maintenu par Auguste sur le trône de Cappadoce et fort empressé auprès de C. Cæsar <sup>1</sup>. Le premier mari de Glaphyra, Alexandre fils d'Hérode le Grand, avait été mis à mort par son terrible père, et Juba se rencontrait à propos pour assurer à la veuve un rang digne de sa naissance. Le père de Glaphyra était en littérature un confrère de Juba <sup>2</sup>, et c'est peut-être en échangeant leurs ouvrages que les deux savants couronnés eurent l'idée de se lier d'une façon plus intime, une idée faite pour plaire à la belle-mère de Glaphyra, la reine de Pont Pythodorus, petite-fille, elle aussi, d'Antoine et remariée avec Archélaos de Cappadoce. Mais ce mariage de circonstance et mal assorti fut — toujours autant qu'on peut le conjecturer — promptement dénoué par un divorce. La perspective de s'exiler en pays barbare, même pourvu d'une bibliothèque, n'avait rien de séduisant pour la nouvelle épouse. De son côté, Juba put rompre ou laisser défaire sans regret, après la mort de C. Cæsar (4 p. Chr.), une union qui avait probablement fait partie de combinaisons diplomatiques improvisées par le jeune prince <sup>3</sup>. Cette

1. Cette Glaphyra, arrière petite-fille de l'Archélaos qui avait régné six mois en Égypte avec Bérénice IV (ci-dessus, pp. 162-163), portait le nom de sa grand-mère, la belle Glaphyra, qui avait obtenu d'Antoine le trône de Cappadoce pour son fils (ci-dessus, pp. 233. 254, 2).

2. Sur les ouvrages du roi Archélaos, ὁ χωρογράφος (Diog. Laert., II, § 17), dont Pline (XXXVII, § 46) cite une opinion sur l'origine du succin, ouvrages utilisés par Juba, voy. Susemihl, I, p. 700 sqq., et les références données par Berger, in Pauly-W's *R.-E.*, II [1896], p. 451-2, s. v. *Archelaos*. On sait par Strabon (XII, p. 556) qu'Archélaos épousa Pythodorus veuve de Polémon 1<sup>er</sup>, et je ne vois pas d'inconvénient à admettre que ce mariage était déjà conclu à l'époque où nous sommes. Archélaos pâtit plus tard d'avoir délaissé Tibère, alors en disgrâce, pour faire sa cour à C. Cæsar. Il fut dès lors *invisus Tiberio*, *quod eum Rhodi agentem nullo officio coluisset*, — *quia florente Gaio Caesare missoque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur* (Tac., *Ann.*, II, 42).

3. Josèphe affirme expressément (*A. Jud.*, XVII, 13, 4) que Glaphyra épousa Juba (ἰόβη των Λιβύων βασιλεῖ γαμεῖται); mais il affirme aussi qu'elle ne se remaria avec Hérode Archélaos qu'après le décès de Juba (μεταστάντος, ou plus nettement encore, τελευτήσαντος τοῦ Λιβύος), et, sur ce dernier point, on refuse de l'en croire, attendu que, d'après son propre témoignage, Glaphyra est morte très peu de temps après son troisième mariage (incestueux selon

« reine » Glaphyra, à qui, par reconnaissance pour les libéralités et le philhellénisme de Juba <sup>1</sup>, les Athéniens s'empresèrent de décerner des honneurs officiels, ne figure nulle part sur les médailles de Maurétanie, et il est probable qu'elle ne mit jamais le pied dans le royaume de son second époux. Elle s'en consola en convolant en troisièmes noces avec son beau-frère l'ethnarque juif Hérode Archélaos, fils d'Hérode le Grand comme son premier mari. En somme, Cléopâtre-Séléne ne fut pas remplacée en Maurétanie : aucun blason nouveau ne vint faire concurrence aux souvenirs glorieux des Lagides, dont l'auréole ceignait maintenant la tête du jeune Ptolémée. Des monnaies frappées du vivant de Juba II, sur lesquelles l'héritier du trône porte le diadème et le nom de roi <sup>2</sup>, montrent que Juba eut soin de s'associer

la loi judaïque), en tout cas, avant la destitution et l'exil d'Archélaos l'ethnarque (6 p. Chr.), c'est-à-dire, longtemps avant la mort de Juba. Dès lors, il ne reste plus guère que l'hypothèse du divorce avec Juba, proposée par C. Müller (*FHG.*, III, p. 466).

1. C'est probablement en passant par Athènes qu'il mérita par quelque libéralité la statue à lui érigée dans le gymnase Ptolémæon (Pausan., I, 17, 2), un lieu choisi avec intention pour honorer le savant et le père d'un Ptolémée. La dédicace à Glaphyra est restituée par Mommsen (*Eph. Epigr.*, I [1873], p. 278) comme suit : ἡ βουλὴ καὶ [ὁ δῆμος] βασιλισσῶν [Γλάφυραν Ἀ]ρ[χ]ε[λ]α[ίου] θυγα[τέρα] Ἰόδα] γυναικ[α] ἀρετῆς ἐνεκα]. Il y a là des conjectures assez aventureuses; mais les honneurs décernés à Juba rendent vraisemblable l'hommage à Glaphyra.

2. Sur les monnaies de Juba II, de Cléopâtre et de Ptolémée, voy. L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III (Copenhague, 1862), pp. 103-137, avec *Supplément* (Copenhague, 1874), pp. 74-78. Les monnaies sont classées en monnaies de Juba seul (nn. 18-83); de Juba et Cléopâtre (nn. 84-102); de Cléopâtre seule (nn. 103-104); de Juba et Ptolémée associés (nn. 105-108); de Ptolémée et Juba défunt (nn. 109-111); de Ptolémée seul (112-207). Les monnaies de Juba seul portent des dates qui ne dépassent pas l'an XLVIII (23 p. Chr.), et les monnaies de Ptolémée seul enregistrées par L. Müller donnent pour date extrême l'an XVIII, de sorte que ces 18 ans ajoutés aux 48 de Juba aboutissent à l'an 40 de notre ère, date certaine de la mort de Ptolémée. La date indiquée par les monnaies pour la mort de Juba est en parfait accord avec les textes de Tacite, qui donne Juba comme vivant en l'an 23 (*Ann.*, IV, 5) et son successeur Ptolémée comme ayant déjà fait preuve d'incapacité l'année suivante (*Ann.*, IV, 23-24. Cf. Strab., XVII, pp. 828. 840). Mais la découverte d'un denier de Ptolémée portant la date de l'an XX (*Bull. des Antiq. Afric.*, 1889, p. 348. *Bull. Archéol. du Comité des Trav. Hist.*, 1889, pp. 388-392) a remis en question la date initiale du règne de Ptolémée, et elle

son fils et de reconstituer ainsi la représentation vivante des deux dynasties.

Nous ne savons rien sur les dernières années de Juba, et la date même de sa mort est controversée. On se doute bien que cet écrivassier couronné préférerait le cabinet d'étude aux champs de bataille, et l'on ne s'étonne pas d'apprendre que, comme cavalier, il était bien dégénéré de ses ancêtres numides <sup>1</sup>. Quand les Gétules et Musulames envahirent son territoire (3/6 p. Chr.), ce furent les troupes romaines commandées par Cossus Cornélius Lentulus qui les refoulèrent et reculèrent de ce côté les limites du protectorat romain <sup>2</sup>.

Ptolémée de Maurétanie succéda à son père. A la fois indolent et présomptueux, ami du faste et des plaisirs, gouverné par ses affranchis, on eût dit qu'il retournait d'instinct aux vices héréditaires des Lagides. Mais ces vices orientaux ne pouvaient pas être impunément transplantés hors d'Égypte. Les Maurétaniens, n'étant plus contenus par la main à la fois ferme et douce de Juba, se révoltèrent et contre

obligerait à déplacer aussi celle de la mort de Juba, si l'on considérait l'avènement de Ptolémée comme suivant le décès de son prédécesseur. De là, des calculs aventureux, avançant la mort de Juba en 20, ou même 18 p. Chr., si l'on fait entrer dans ses 48 ans de règne le temps où il était roi de Numidie (ci-dessus, p. 363, 2). Mais ces hypothèses sont superflues : la date de l'an XX, qui, considéré comme dernier et correspondant à 40 p. Chr., reporte l'an I à 21 p. Chr., ne fait que confirmer la thèse, indiquée par le n° 106 de Müller (les deux rois, avec la date *a. XLVIII*) et probable *a priori*, de l'association au trône, association qui remonterait à trois ans au moins avant la mort de Juba. Elle remonterait même beaucoup plus haut, si (comme le propose Mommsen après Eckhel) on traduisait par « roi », et non par « prince royal » (comme le fait Müller), le titre *Rex Ptolemaeus* inscrit sur une monnaie de Carthago Nova en Espagne, qui date du temps d'Auguste (n. 204 Müller). Sur les portraits de Juba II, ou attribués à Juba (en dehors des monnaies), voy. V. Waïlle (*op. cit.*, photographie de la tête en frontispice), et P. Gauckler (*Musée de Cherchel* [Paris, 1895], pp. 112-114. *Bulletin d'Oran* [20<sup>e</sup> Anniversaire, Oran, 1898], pp. 128-133). M. Gauckler s'occupe aussi de Ptolémée et estime qu'aujourd'hui « grâce à de récentes trouvailles, le problème de l'iconographie des derniers rois de Maurétanie peut être considéré comme résolu » (*Bull.*, p. 131). Cf. P. Monceaux, *Le musée grec des rois de Maurétanie* (Gaz. Archéol., 1886).

1. Il disait de lui-même, en plaisantant : *Quid? Tu me Hippocentaurum putas?* (Quintilian., VI, 3, 90).

2. Dio Cass., LV, 28. Flor., II, 31. Oros., VI, 21, 18.

leur roi et contre les Romains, dont ils l'accusaient d'être l'esclave. Ils firent cause commune avec le Numide Tacfarinas, qui, depuis près de huit ans déjà (17-24 p. Chr.), tenait en haleine les légions envoyées dans la province rebelle. Les Romains obligèrent Ptolémée à combattre avec eux contre leurs sujets et les siens. La révolte étouffée, ils le récompensèrent de ses services par des honneurs propres à flatter sa vanité et peut-être aussi à le rendre plus impopulaire encore. « Sur le rapport qui fut fait des services de Ptolémée dans cette guerre, on renouvela pour lui un usage des premiers temps : un sénateur fut envoyé pour lui octroyer le sceptre d'ivoire, la toge brodée, antiques présents du Sénat, et le saluer des noms de roi, d'allié et d'ami <sup>1</sup> ». C'était une façon de lui donner ostensiblement l'investiture et de lui rappeler que le titre de roi était, en Maurétanie, inséparable de celui d'ami de Rome. Ptolémée fut si flatté de ces décorations qu'il les fit reproduire sur ses monnaies <sup>2</sup>.

Mais cette toge triomphale devait être la cause, ou l'occasion, ou le prétexte de sa perte. Elle lui fit oublier qu'il ne fallait pas porter si haut la tête devant l'empereur romain,

1. Tac., *Ann.* II, 52, III, 20-21. 73-74. IV, 13, 24-26. Le vainqueur de Tacfarinas, P. Cornélius Dolabella, était probablement fils et petit-fils des Dolabella amis de la grande Cléopâtre (cf. ci-dessus, pp. 228-229. 339).

2. La découverte d'une monnaie d'or de Ptolémée, datée de l'an XVII du règne (*Bull. de Corr. Afric.*, I [1882], pp. 201-205. II [1883], p. 80. III [1884], p. 20. *SB. der Berlin. Akad.*, nov. 1883, p. 1145-7), a soulevé une grave question de droit public. L'authenticité de la médaille une fois admise, il a fallu enregistrer une seconde exception à la règle qui réservait à l'empereur la frappe de la monnaie d'or dans toute l'étendue de l'empire, y compris les pays de protectorat. Le privilège qu'avaient conservé (et non pas acquis) les rois du Bosphore aurait été conféré au roi de Maurétanie, sans doute, croyait-on, par l'amitié démonstrative et capricieuse de Caligula. Mais une nouvelle pièce d'or datée de l'an I de Ptolémée (*Revue Africaine*, XLI [1897], pp. 386-387) écarte cette explication plausible, et ce serait alors Tibère, l'administrateur vigilant, incapable de fantaisies impolitiques, qui, sans raison discernable, aurait concédé ce privilège impérial à un jouvenceau mal noté à Rome, dès l'an 23, avant la défaite de Tacfarinas, ou peut-être plus tôt, du vivant même de Juba (cf. ci-dessus, p. 368, 2) ! Il y a là une invraisemblance qui légitime tous les doutes sur l'authenticité de la seconde médaille et, par contre-coup, rend la première fort suspecte.

surtout quand cet empereur était Caligula, et Caligula à court d'argent, en quête d'un héritage à confisquer. Caligula, qui était son cousin <sup>1</sup>, l'avait sans doute habitué à une certaine familiarité. Suétone raconte que l'empereur le mit de moitié dans une mystification inoffensive, qui dut les faire rire tous deux aux dépens d'un chevalier romain, puni d'une incartade par une mission soi-disant officielle en Maurétanie. La lettre de recommandation que le chevalier devait remettre à Ptolémée au nom de l'empereur était ainsi libellée : « A l'individu que j'ai envoyé là-bas ne fais ni bien ni mal <sup>2</sup> ». Un jour, Ptolémée reçut une lettre plus sérieuse. Son cher cousin éprouvait le désir de le voir à Rome. Il y fut accueilli d'une façon cordiale; mais, comme il assistait à des jeux de gladiateurs, donnés probablement en son honneur, l'effet produit sur l'assistance par son superbe manteau (*abolla*) de pourpre excita soudain la mauvaise humeur de Caligula, qui n'aimait pas à être éclipsé par un voisin à son gré trop riche. Jamais catastrophe ne fut plus imprévue, du moins pour la victime. Ptolémée fut arrêté, disgracié, dégradé, envoyé en exil. L'exil était un euphémisme. Sur la route, Ptolémée tomba dans quelque guet-apens, imprévu aussi, et y resta avec bon nombre de gens de sa suite <sup>3</sup>. Caligula aurait pu le séquestrer

1. Par son père Germanicus, fils de Drusus et d'Antonia (ci-dessus, p.359, 1), Caligula était arrière-petit-fils d'Antoine, lequel était le grand-père maternel de Ptolémée.

2. Suet., *Calig.*, 55.

3. Senec., *De tranquill. an.*, 11, 10. Plin., V, § 11. Suet., *Calig.*, 35. Dio Cass., LIX, 25. Zonar., XI, 6. Il y a, comme toujours, quelques variantes. Sénéque seul fait une allusion discrète au guet-apens : *Ptolemaeum Africae regem, Armeniae Mithridatem, inter Caianas custodias vidimus : alter in exsilium missus est ; alter, ut meliore fide mitteretur, optabat*. Comme on sait que Mithridate, sauvé par la mort de Caligula, fut réintégré en Arménie par Claude (Dio Cass., LX, 8), la déloyauté vise la mort de Ptolémée. Suétone dit simplement : *Ptolemaeum .. repente percussit*, et Dion Cassius : (Πτολεμαίου) μεταπέμψας και μαθὼν ὅτι πλουτεῖ, ἀπέκτεινε, και ἄλλους πολλοὺς μετ' αὐτοῦ. Cf. H. Willrich, *Caligula*, in *Beitr. z. alt., Gesch.*, III, 2 (1903), p. 316-7. Il se peut, comme le dit Willrich, que Ptolémée eût commis une incorrection grave en portant à Rome un manteau de pourpre; mais ce n'est pas une raison pour récuser Dion Cassius et Zonaras, en soutenant que Ptolémée ne pouvait ni être riche ni en avoir la réputation. Il avait sans doute fait aux

dans son palais et l'y laisser mourir de faim, comme il fit, dit-on, pour hériter du riche Pompée <sup>1</sup>; mais l'empereur aimait à varier ses procédés, et le moyen qu'il employa dut lui paraître une de ses meilleures plaisanteries (40 p. Chr.) <sup>2</sup>.

Ainsi périt le dernier rejeton des Lagides, laissant son palais, ses trésors, ses belles tables de thuya <sup>3</sup>, aux mains des recors impériaux et le trône de Maurétanie en déshérence. Soit qu'il n'eût pas eu de femme légitime, soit que la nature eût trahi ses intentions, il ne paraît pas avoir laissé de postérité. Ce n'est pas un fils, c'est un affranchi de Ptolémée, *Ædémon*, qui souleva le pays, à la fois pour venger son maître et sauvegarder l'indépendance de la Maurétanie <sup>4</sup>. Au bout de deux ans de luttes (40-42), Rome victorieuse fit du pays deux provinces, la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane, administrées par des procurateurs impériaux. Ce fut Claude qui organisa le nouveau régime, le poignard de Cassius Chæréa ayant débarrassé le monde, quelques mois après la mort de Ptolémée, du fou qui trô-

Athéniens, comme son père Juba, des libéralités récompensées par un décret honorifique: ὁ δῆμος βασιλέα Πτολεμαίων, βασιλέως Ίούδα υἱόν, βασιλέως Πτολεμαίου ἔχγονον κτλ. (CIG., 360. CIA., III, 555). L'opinion de Böckh, à savoir qu'il s'agit d'un petit-fils de ce Ptolémée, est tout à fait invraisemblable, ἔχγονος étant ici synonyme de « descendant » à un degré quelconque des rois d'Égypte (cf. L. Müller, *op. cit.*, p. 82, n. 3). Les quelques inscriptions africaines concernant Juba (CIL., VIII, 9344. 9348. 9349. 9350) et Ptolémée (8927. 9257. 9342. 9351) sont insignifiantes.

1. Senec., *op. cit.*, II, 8. Peut-être le consul suffect de l'an 31 ?

2. La date est assurée non seulement par le récit de Dion Cassius, mais par le fait que l'ère de la Maurétanie Césarienne part du 1<sup>er</sup> janvier 40.

3. Pline (XIII, §§ 91-93), parlant de l'*arbor citri* (*citrus* corruption de *cedrus*, en grec θύον, θύα, θυία, θύεα), un arbre de Maurétanie, et de la *mensarum insania*, cite comme une merveille de grandeur et de perfection dans l'assemblage des deux moitiés une table *a rege Mauretaniae Ptolemaeo*, de 4 pieds 1/2 (1 m. 38) de diamètre et d'un quart de pied (0 m. 074) d'épaisseur.

4. Dio Cass., LX, 9. Plin., V, § 41. Dion Cassius ne cite pas le premier instigateur de la révolte, *Ædémon*, mais seulement le « général » maure Salabos, deux fois battu par Cn. Hosidius Géta en 42. En 69, à la faveur de l'anarchie déchaînée par la chute de Néron, le procurateur Albinus essaya de refaire le royaume de Maurétanie. Du moins, le bruit en courut à l'époque : *spargatur insuper, spreto procuratoris vocabulo Albinum insigne regis et Jubae nomen usurpare* (Tac., *Hist.*, II, 58).

nait au Palatin (24 janvier 41). C'est lui sans doute aussi qui, ne sachant que faire de la « reine » Drusilla, sœur de Ptolémée, eut l'idée de la marier à son affranchi — ou plutôt affranchi de sa mère Antonia — et favori Antonius Félix.

L'histoire de la dynastie des Lagides est définitivement close. Comme une proie assaillie par la louve romaine, la descendance de Ptolémée Lagide avait été traquée, spoliée, exterminée par celle de César, et pas une parcelle de ses domaines n'avait échappé à la rapacité de ses persécuteurs. Il ne restait plus à ceux-ci qu'une façon d'exploiter leurs victimes : c'était de leur emprunter des procédés de gouvernement et des recettes administratives. L'étude des institutions impériales prouve que les Césars n'y manquèrent pas <sup>1</sup>. En examinant de plus près, au cours du troisième volume, celles de l'Égypte ptolémaïque, nous aurons de temps à autre l'occasion de noter et d'expliquer par l'imitation les progrès de la bureaucratie romaine, qui finit par imposer aux Romains eux-mêmes un joug façonné pour les fellahs des bords du Nil.

1. Les Romains de race ne se vantaient pas d'être les disciples des Égyptiens : mais Appien, qui était d'Alexandrie, se plait à remarquer que César a appris en Égypte à connaître les institutions du pays et s'en est servi comme de modèle : ὅθεν ἄρα καὶ τῶν εἰρηνικῶν πολλὰ Ῥωμαίοις διωρθώσατο (Appian., *B. Civ.*, II, 154).





## APPENDICE

### CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DES LAGIDES

---

#### I. OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Quelques indications préliminaires ne seront pas inutiles sur la concordance des divers computs employés dans la Table et, en général, sur la lecture des documents datés ou des œuvres des chronographes.

1° La première colonne donne la datation par *Olympiades*, les années olympiques (de système lunisolaire) prenant leur point de départ à la deuxième (?) N. L. après le solstice d'été (entre juillet et septembre), — point de départ ramené par les chronographes athéniens à leur 1<sup>er</sup> Hékatombæon, par les chronographes byzantins au 1<sup>er</sup> septembre julien, — et l'année initiale de l'Ère Olympique correspondant aux années 776/5 (années juliennes) avant l'ère chrétienne.

2° La deuxième colonne indique les années avant et après l'Ère chrétienne, ère fixée (au VI<sup>e</sup> siècle de la dite ère) par identification de son année initiale avec l'an 754 de Rome (du système varronien) et supposant toutes les années du comput égales à l'année solaire du calendrier julien, avec point de départ au 1<sup>er</sup> janvier.

3° La troisième colonne donne la série des années de l'Ère des Séleucides, qui se rencontrent — en ce qui concerne notre Histoire — sur les inscriptions cunéiformes, les monnaies des Séleucides (à partir d'Antiochos III) et les livres des Machabées. L'évènement auquel se rattache le point de départ de cette Ère étant l'extinction de la postérité d'Alexandre le Grand et le démembrement de son empire (311), la date initiale a été mise en concordance avec le début de l'année syro-macédonienne soit anticipé (1<sup>er</sup> octobre 312 : ère des Séleucides proprement dite), soit postérieur (automne 311 : ère κατά Καλδαίους).

4° La quatrième colonne enfin est consacrée au comput monarchique par années de règne des Lagides, années qui sont les années « vagues » du calendrier égyptien, comptées à partir du 1<sup>er</sup> Thoth. L'année vague

de 365 jours avançant d'un jour tous les quatre ans sur l'année julienne, la correspondance des mois et des jours entre les deux calendriers se modifie assez rapidement pour qu'il soit nécessaire d'en tenir compte. Dans le laps de temps qu'embrasse notre Histoire, le 1<sup>er</sup> Thoth est passé du 28 octobre (323 a. Chr.) au 13 août (40 p. Chr.). Pour convertir en dates juliennes les dates fournies par les papyrus égyptiens, il faut donc partir du quantième julien correspondant au 1<sup>er</sup> Thoth et attribuer 30 jours à chacun des mois égyptiens dans l'ordre suivant, complété par les cinq jours *épagomènes* (ἐπαγόμεναι ἡμέραι) intercalés après le dernier mois :

I. <i>Thoth</i> (Θώθ).	V. <i>Tybi</i> (Τυβί).	IX. <i>Pachon</i> (Παχών).
II. <i>Phaophi</i> (Φαωφι).	VI. <i>Méchir</i> (Μεχέρ).	X. <i>Payni</i> (Παύνι).
III. <i>Athyr</i> (Ἄθύρ).	VII. <i>Phamenoth</i> (Φαμενώθ).	XI. <i>Épiphî</i> (Ἐπιφι).
IV. <i>Choiak</i> (Χοιάκ).	VIII. <i>Pharmouthi</i> (Φαρμούθι).	XII. <i>Mesori</i> (Μεσορή).

Enfin, il ne faut pas oublier que les années juliennes sont bissextiles tous les quatre ans, et que ces années de 366 jours sont censées tomber, *avant* notre ère, sur les années dont le chiffre divisé par 4 donne 1 pour reste ; *après*, sur les années dont le chiffre est exactement divisible par 4.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de l'année alexandrine fixe, introduite par Auguste en l'an 26 a. Chr. et soudée au calendrier julien, le 1<sup>er</sup> Thoth correspondant au 29 août dans les années ordinaires et au 30 août dans les années bissextiles (après l'intercalation du sixième épagomène à la fin de l'année alexandrine précédente). Pour les documents de l'époque romaine, il importe beaucoup, au contraire, de savoir s'ils sont datés par années fixes ou par années vagues ; et c'est une question qui est encore actuellement débattue.

En ce qui concerne les années de règne des souverains, les chronographes ont dû se préoccuper de ne pas faire double emploi des années partagées entre deux règnes. Comme ils ne portaient dans leurs additions que des années entières, il leur a fallu opter entre deux ou trois systèmes. Ils pouvaient attribuer l'année mixte : 1<sup>o</sup> à celui des deux rois qui en avait occupé la plus grande partie ; 2<sup>o</sup> à celui qui l'avait commencée ; 3<sup>o</sup> à celui qui l'avait achevée. Le premier système eût exigé des connaissances très précises ; entre les deux autres, c'est le dernier qui a prévalu. Il va sans dire que les documents contemporains, datés au jour le jour, sont en dehors de ces arrangements systématiques faits après coup. Nous avons donc mis en regard des années de règne des Lagides la date julienne du 1<sup>er</sup> Thoth, qui marque le début de l'année vague, le début de l'an I de chaque règne étant reporté au 1<sup>er</sup> Thoth de l'année dans laquelle eut lieu l'avènement.

Maintenant, — ne fût-ce que pour nous consoler d'être le plus souvent si mal renseignés sur les dates, — il n'est pas mauvais de montrer ce qu'il y a de convention dans les divers systèmes chronologiques et d'incertitude dans les synchronismes qui les rattachent les uns aux autres.

Avec les calendriers lunisolaires, d'usage général dans le monde gréco-romain, le début de l'année oscillait constamment autour d'une date moyenne, l'année olympique commençant à peu près dans notre mois d'août, et l'année séleucide (syro-macédonienne) aux environs de l'équinoxe d'automne. Historiens et chronographes, même s'ils avaient disposé de faits exactement datés d'après les divers calendriers, auraient eu fort à faire pour ramener toutes ces dates, soit à l'année olympique, soit à l'année syro-macédonienne. La chronologie olympique de Timée, d'Ératosthène, de Polybe, n'a pu être qu'une série de transactions. On s'est aperçu que Polybe lui-même emploie deux façons de situer les années de ce cycle, et que, à partir de son septième livre, il fait commencer l'année vers la mi-novembre. Il n'était pas moins difficile d'assurer le point de départ de cette Ère, le fait historique auquel on voulut le rattacher (la victoire de Coræbos aux Jeux Olympiques) étant déjà fort éloigné du temps où opéraient les calculateurs. On constate que toute une série de chronographes, d'Éphore à Porphyre et aux Byzantins, reculent d'une année ce point de départ, qui se trouve ainsi correspondre à l'an 777/6 avant J.-C. Il en va de même pour l'Ère des Séleucides. Le système syro-phénicien (ère datant de l'automne 312) qui a prévalu n'a été ni le premier, ni le seul. Les « Chaldéens » faisaient partir le leur de l'automne [25 septembre ?] 314 (Ol. cxvii, 2), tandis que d'autres, comme les auteurs des livres des Machabées — ou tout au moins, l'auteur du premier livre — paraissent avoir compté les « années des Hellènes » à partir du printemps 312, et plus tard d'autres encore, à partir de 310 (année consulaire ou julienne).

L'Ère des Olympiades, échelle à laquelle on put désormais rapporter toutes les autres, à servi à fixer par synchronisme l'Ère romaine *ab Urbe condita* (U. C.). Le point de départ de cette ère, après des tâtonnements qui l'avaient promené à travers une trentaine d'années, se trouvait correspondre, au temps de Polybe, à Ol. vii, 2 (751/0 a. Chr.), et fut définitivement arrêté, par l'autorité de Varron, à Ol. vi, 3 (754/3 a. Chr.), mais sans correspondre exactement, la fondation de Rome étant censée avoir eu lieu aux *Parilia* (21 avril) de l'an 753. Lorsque Jules César eut remplacé à Rome le calendrier lunisolaire par l'année solaire, les chronographes travaillèrent à effacer dans la chronologie romaine la trace des oscillations de l'année lunisolaire et surtout des variations de durée,

autrement amples, de l'année consulaire ; après quoi, ils voulurent aussi rendre les autres systèmes lunisolaires comparables au comput julien, et par le même procédé, en supposant rétrospectivement à leur année variable la durée fixe de l'année solaire. D'abord, l'histoire romaine dut entrer, bon gré mal gré, dans les compartiments égaux d'années consulaires (et royales) qui étaient censées avoir eu la durée de l'année julienne et avoir commencé invariablement au 1<sup>er</sup> janvier. Encore y eut-il un léger désaccord entre les partisans du système varronien, à cause de l'année écourtée comprise entre le 21 avril et le 31 décembre 753. Cette année, le comput varronien qui a prévalu la conserve, et celui des *Fastes Capitolins* la retranche ; d'où une différence d'un an entre les deux comptes, celui des *Fastes* partant de Ol. vi, 4 (753/2 a. Chr.).

Mais le comput varronien proprement dit — qui nous sert encore aujourd'hui, comme échelle sur laquelle a été repérée l'Ère chrétienne, à repérer les autres systèmes — le comput varronien, dis-je, n'a pas triomphé immédiatement et sans conteste. C'est précisément un dissident, contemporain de Varron, Diodore de Sicile, qui, voulant écrire une Histoire Universelle, a le premier tenté d'instituer une chronologie gréco-romaine. On sait ce que vaut la chronologie de Diodore, viciée dans son principe même par le fait qu'il met en regard, comme parfaitement synchroniques, les archontats athéniens et les années consulaires de Rome, bien que leur partie commune se réduise à environ six mois. On discute encore sur le crédit que méritent les *Fastes* de Diodore, inconciliables avec ceux de Varron ; mais on s'accorde à rejeter la partie comparative de sa chronologie, et l'on n'est pas peu embarrassé pour dater les faits dont il est le seul garant.

Enfin, le besoin de mettre au pas régulier de l'année solaire romaine les comptes commencés sous le régime lunisolaire a conduit les chronographes de l'époque impériale à mettre ceux ci en rapport fixe avec l'année julienne. C'est ainsi que l'année olympique finit par prendre, actuellement et rétrospectivement, pour point de départ fixe le 1<sup>er</sup> septembre (date qu'elle légua à l'année byzantine de l'Ère des Indictions, commençant au 1<sup>er</sup> sept. 312). De même, lorsque les Syro-Macédoniens eurent abandonné l'année lunisolaire, tout en conservant l'usage de commencer l'année aux environs de l'équinoxe d'automne, ils firent correspondre leur 1<sup>er</sup> Dios au 1<sup>er</sup> octobre julien. Dès lors, on supposa que l'Ère séleucide avait commencé au 1<sup>er</sup> octobre 312 et que toutes les années de ce comput avaient gardé le même point de départ. On comprend qu'au milieu de cette anarchie arbitrairement régularisée, les astronomes alexandrins aient continué à prendre pour mesure du temps l'année égyptienne de 365 jours, qui, toujours semblable à elle-

même et « vague » seulement par rapport à l'année solaire rectifiée de 365  $\frac{1}{4}$  jours, revenait, au bout d'un cycle de 1461 ans (1460 années juliennes), à la date astronomique (lever matinal de Sothis-Sirius) prise pour point de départ de cette « Période Sothiaque ».

Ce sont ces astronomes, d'ailleurs inconnus, qui ont dressé pour leur usage le *Canon des Rois* ou plutôt *des Règnes* (Κανὼν βασιλείων), dont tous les chronographes ont été plus ou moins tributaires <sup>1</sup>. Ce canon est constituée par une série continue de sommes d'années de 365 jours, sommes attribuées à autant de règnes de souverains assyriens et mèdes, perses, macédoniens (famille d'Alexandre et Lagides), romains, depuis le 1<sup>er</sup> Thoth de l'an I de Nabonassar (26 février 747 a. Chr.). Il servait à dater les observations astronomiques par le numéro ordinal des années de règne de tel souverain, et, dans l'année indiquée, par les mois et quantièmes du calendrier égyptien. Les astronomes le tenaient au courant en y ajoutant au fur et à mesure les règnes écoulés, et toujours par sommes d'années entières, sans se préoccuper de la vérité historique, qui eût embrouillé leurs calculs en y introduisant des fractions d'années. Les règnes qui avaient duré moins d'un an étaient supprimés et imputés, ainsi que les fractions excédentes des autres règnes, au successeur.

Cependant, pour la période qui va de la mort d'Alexandre le Grand au règne de Ptolémée Soter, les rédacteurs du *Canon des Rois* n'ont pas poussé la simplification jusqu'à supprimer les règnes de Philippe Arrhidée et d'Alexandre IV, comme le font la plupart des Canons d'autres chronographes, qui attribuent 40 ans de règne (de 323 à 283) à Ptolémée Soter. Seulement, après avoir évalué à 7 ans le règne d'Arrhidée, ils ont adjugé à Alexandre IV les 6 années d'interrègne qui précèdent l'avènement officiel de Ptolémée Soter et porté ainsi à 12 ans le règne de cet Alexandre. Leur système ne tolérant pas de computs en partie double, ils ont résolument écarté ceux qu'auraient produits les compétitions ou la pratique de l'association au trône. Ainsi, ils ne donnent à

1. Celui qui est annexé à l'œuvre de Claude Ptolémée comprend le principat d'Antonin le Pieux et va jusqu'au 13 juillet 160 p. Chr. Il a été publié, après Dodwell et autres, par l'abbé Halma, éditeur de Ptolémée (Paris, 1819), en dernier lieu, d'après un *Cod. Laurent.*, par C. Wachsmuth (*Einleit. z. alt. Gesch.* [Leipzig, 1895], pp. 305-6). Nous en reproduisons ci-après la partie afférente aux Lagides. La première colonne donne les années de chaque roi; la seconde, la date de la mort (ère de Nabonassar); la troisième, la somme des règnes ou ère μετ' Ἀλεξάνδρου τελευταίην. On rencontre par douzaines, dans les deux volumes de Alfr. Schœne (*Euseb. Chron.*, etc. Berlin, 1866-1875), des Canons, généraux ou particuliers, de toute provenance, et il en existe d'autres encore. Le rapprochement de toutes les variantes donne la sensation du chaos.

Alexandre le Grand que 8 années, comme successeur de Darius III ; ils comptent les années de Philadelphie à partir de son association au trône (285 a. Chr.), mais en terminant à cette date le règne de Ptolémée Soter ; d'où l'on a conclu par la suite que Ptolémée Soter avait abdicé deux ans avant sa mort. Ils ont de même éliminé les 25 années de règne que Ptolémée Évergète II s'attribuait en concurrence avec son frère Philométor et réduit son règne à 29 ans. Pour la même raison, ils ont laissé en dehors de leur liste le règne de Ptolémée Alexandre I<sup>er</sup>, qui se trouve compris entièrement dans les 36 ans de Ptolémée Soter II. La règle excluant les fractions d'années leur a fait rayer aussi les noms de Bérénice III et Ptolémée Alexandre II, dont le court règne se trouve incorporé au règne de Ptolémée Aulète, comme ils ont supprimé plus tard, entre Néron et Vespasien, les noms de Galba, Othon et Vitellius.

Tel est ce célèbre Canon des Rois, œuvre de mathématiciens qui n'ont voulu emprunter à l'histoire que des étiquettes, et les ont échelonnées non pas aux étapes historiques réelles, mais aux échéances marquées par le nouvel an du calendrier égyptien. Et cependant, le Canon a été, il est encore, pour les périodes sur lesquelles nous n'avons pas d'autres renseignements, un régulateur de la chronologie générale, et l'histoire des Lagides, en particulier, a été sous sa dépendance presque exclusive jusqu'au jour où les inscriptions et les papyrus ont permis de contrôler ou même de récuser çà et là ses calculs.

En résumé, pour l'époque qui nous intéresse, une Table chronologique ne fournit guère que des cotes transactionnelles, et cette considération me paraît de nature à atténuer l'importance des erreurs ou distractions que j'ai pu commettre en adaptant les susdites cotes aux événements historiques.

CANON DES ROIS : TROISIÈME ÉPOQUE (Βασιλείς Μαικεδόνων).

				(Chiffres modernes)		
Φιλίππου τοῦ μετ' Ἀλέξανδρον τὸν κτίστην.....	ζ	υλα	ζ	7	431	7
Ἀλεξάνδρου ἐτέρου.....	ιβ	υμγ	ιβ	12	443	19
Πτολεμαίου Α΄.....	κ	υεγ	λθ	20	463	39
Φιλαδέλφου.....	λη	φα	οζ	38	501	77
Ἐεργέτου.....	κε	φκς	ρβ	25	526	102
Φιλοπάτορος.....	ιζ	φμγ	ριθ	17	543	119
Ἐπιφάνους.....	κδ	φεζ	ρμγ	24	567	143
Φιλομήτορος.....	λε	χβ	ροη	35	602	178
Ἐεργέτου δευτέρου.....	κθ	χλα	σζ	29	631	207
Σωτήρος.....	λς	χξζ	σμγ	36	667	243
Διονύσου νέου.....	κθ	χΐς	σοβ	29	696	272
Κλεοπάτρας.....	κβ	ψιη	σιδ	22	718	294

II. TABLE CHRONOLOGIQUE

Olymp.	a. Chr.	TABLE CHRONOLOGIQUE
Ol. 103,1	367	Naissance de Ptolémée fils de Lagos et d'Arsinoé, 1, 3.
.....	.....	
.....	.....	
.....	.....	
Ol. 110,3	337	Ptolémée banni de la cour de Pella par Philippe, 1, 1.
— 4	336	Mort de Philippe et avènement d'Alexandre : retour des bannis, 1, 1.
Ol. 111,1	335	Alexandre (et Ptolémée ?) contre les Triballes et contre Thèbes, 1, 3.
— 2	334	Ptolémée accompagne Alexandre en Asie, 1, 3.
— 3	333	
— 4	332	
Ol. 112,1	331	Ptolémée en Égypte (?), 1, 4. Fondation d'Alexandrie, 14 ; l'Égypte confiée à Cléomène de Naucratis, 10. 13-15.
— 2	330	Ptolémée aux Défilés Persiques, 1, 4.
— 3	329	Ptolémée somatophylaque, 1, 4.
— 4	328	Ptolémée en Sogdiane, 1, 4.
.....	.....	
.....	.....	
	324	Ptolémée épouse à Suse Artacama, fille d'Artabaze, 1, 7.
Ol. 114,1	323	Mort d'Alexandre ; PHILIPPE ARRHIÉE (et ALEXANDRE IV) rois (323-317) : Perdicas régent, 1, 7-10.
— 2		Ptolémée en Égypte (novembre), 1, 11.
	322	Cléomène de Naucratis mis à mort par Ptolémée, 1, 15.



Olymp.	a. Chr.	TABLE CHRONOLOGIQUE
—	3	La Cyrénaïque conquise pour le compte de Ptolémée par Ophellas, 1, 17. Ptolémée conduit le corps d'Alexandre à Memphis, 19-21.
	321	Expédition de Perdicas en Égypte, 1, 22-24.
—	4	Mort de Perdicas : partage de Triparadisos; Ptolémée épouse Eurydice, fille du nouveau régent Antipater, 1, 24-26.
	320	Ptolémée s'empare de la Cœlé-Syrie et Phénicie, 1, 32.
Ol. 115,	1	
	319	Mort d'Antipater : Polyperchon régent, 1, 34.
		Ptolémée entre dans une coalition contre Polyperchon et Eumène, 1, 37-38. Proclamation de Polyperchon aux cités helléniques : rentrée d'Olympias en Macédoine, 38-39.
—	2	
	318	Antigone contre Eumène; Eumène en Syrie; Antigone vainqueur de la flotte de Polyperchon à Byzance, 1, 39.
—	3	
	317	Philippe Arrhidée et la reine Eurydice mis à mort par Olympias : ALEXANDRE IV SEUL ROI, 1, 40.
—	4	Ptolémée allié et protecteur des dynastes de Chypre, 1, 41; Bérénice concubine ou seconde épouse de Ptolémée, 42.
	316	
Ol. 116,	1	Eumène vaincu, livré à Antigone et mis à mort, 1, 43. Séleucos s'enfuit de Babylone et se réfugie auprès de Ptolémée, 1, 42; coalition contre Antigone, 1, 43-44. Olympias mise à mort par Cassandre, 1, 40, 2. Naissance d'Arsinoé Philadelphie, 1, 42, 3.
	315	
—	2	Antigone maître de la Syrie : Ptolémée à Chypre; sa proclamation aux Hellènes, 1, 45-47.
	314	La flotte d'Antigone battue à Aphrodisias (Cilicie) par Polyclitos, 1, 47. 106, 1.
—	3	Antigone maître de Tyr et de tout le littoral d'Asie-Mineure, 1, 47-48.
	313	
—	4	Révolte de Cyrène : intrigues des dynastes cyprotes, châtiés par Ptolémée : Nicocréon gouverneur de Chypre pour le compte de Ptolémée, 1, 48-49. 53.

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	TABLE CHRONOLOGIQUE
OI. 117, 1	312	1	Bataille de Gaza : Ptolémée recouvre la Cœlé-Syrie : rentrée de Séleucos à Babylone (soi-disant 1 <sup>er</sup> oct. 312, début de l'Ère des Séleucides), 1, 49, 2.
			Ptolémée à Jérusalem : défection d'Ophellas à Cyrène, 1, 52-53.
	311		Traité de paix générale (Séleucos excepté), 1, 53.
— 2			Alexandre IV et Roxane mis à mort par Cassandre, 1, 54. Dissolution de l'empire d'Alexandre : Ère après Alexandre (ou des Séleucides κατά Χαλδαίους, des Lagides, de Kition, etc.) 1, 48, 1. 49, 2. 54, 3. 96, 1. 105, 1. 173, 1. 265, 2. Ptolémée satrape indépendant, 1, 56. Stèle du Caire, 1, 104-108.
		2	Ptolémée envoie des secours à Séleucos, 1, 55-56.
— 3	310	3	Exécution de Nicoclès (Nicocréon) à Paphos et extermination de sa famille, 1, 57-58.
			Paix entre Séleucos et Antigone, 1, 59.
	309		Héraclès, bâtard d'Alexandre, mis à mort par Polyperchon, 1, 59.
— 4		4	Ptolémée à Cos : naissance de Ptolémée Philadelphie. Le stratège Polémée mis à mort; succès de Ptolémée en Asie-Mineure; prise de Caunos et siège d'Halicarnasse, 1, 60-62.
	308		Ophellas avec Agathocle à Carthage, 1, 65.
OI, 118, 1		5	Ptolémée dans les Cyclades (début du κοινόν des Insulaires), à Corinthe et dans le Péloponnèse, 1, 63-66.
			La Cyrénaïque reconquise par Magas, 1, 67.
	307		Démétrios Poliorcète à Athènes, 1, 67-68.
— 2		6	
	306		Bataille de Salamine en Cypre : Ptolémée vaincu par Démétrios; Antigone et Démétrios prennent le titre de rois, 1, 70-72.
— 3			Les satrapes, imitant l'exemple d'Antigone et Démétrios, prennent le titre de rois; démembrement définitif de l'empire d'Alexandre, 1, 71-72.
		7	Expédition manquée d'Antigone et Démétrios contre l'Égypte, 1, 74-75.
	305		

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
— 4				Siège de Rhodes, 1, 75-78. Commencement de la « Guerre de Quatre Ans » : Cassandre contre Athènes, 1, 79. 88, 1.
		8		
		304	1 (7 nov.)	Avènement officiel de <b>Ptolémée I<sup>er</sup> Soter</b> d'après le <i>Canon des Rois</i> , 1, 72, 1. 99, 2. Délivrance de Rhodes : Ptolémée « Sauveur » ( <i>Soter</i> ) des Rhodiens, 1, 78. Démétrios Poliorcète à Athènes, 1, 80.
Ol. 119, 1				
		9		
		303	2 —	Démétrios dans le Péloponnèse; proclamation de la liberté des Hellènes, 1, 80. Coalition contre Antigone et Démétrios, 1, 80-81.
— 2				
		10		
		302	3 —	Ptolémée occupe et évacue précipitamment la Syrie; concentration des forces des belligérants; inaction de Ptolémée, 1, 81.
— 3				
		11		
		301	4 —	Bataille d'Ipsos: mort d'Antigone; partage de ses dépouilles: la Célé-Syrie adjugée à Séleucos, 1, 83-84.
— 4				
		12		
		300	5 (6 nov.)	Intrigues politiques et matrimoniales: Lysimaque épouse Arsinoé (Philadelphie), fille de Ptolémée; Séleucos épouse Stratonice, fille de Démétrios, 1, 85.
Ol. 120, 1				
		13		
		299	6 —	Alliance secrète entre Ptolémée et Démétrios: Pyrrhos d'Épire otage à Alexandrie; Ptolémaïs fiancée à Démétrios; Théoxéna mariée à Agathocle de Syracuse, 1, 86-89.
— 2				
		14		
		298	7 —	Mort de Cassandre: avènement successif de ses trois fils, Philippe (297), Antipater (296), Alexandre (295), 1, 87.
— 3				
		15		
		297	8 —	Démétrios contre Athènes secourue par Ptolémée: Lysandra, fille de Ptolémée, mariée au roi de Macédoine Alexandre, 1, 88-89.
— 4				
		16		
		296	9 (5 nov.)	
Ol. 121, 1				
		17		
		295	10 —	

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
—	2	18	11 —	Prise d'Athènes : Démétrios assassine Alexandre et le remplace comme roi de Macédoine, 1, 89.
—	3	19	12 —	
—	4	20	13 (4 nov.)	Eurydice répudiée par Ptolémée, 1, 90.
Ol. 122, 1	1	21	14 —	
—	2	22	15 —	
—	3	23	16 —	Théoxéna, veuve d'Agathocle, réfugiée à Alexandrie, 1, 90.
—	4	24	17 (3 nov.)	
Ol. 123, 1	1	25	18 —	Coalition contre Démétrios ; Lysandra épouse Agathocle, fils de Lysimaque, 1, 90.
		26	19	Démétrios détrôné et remplacé par Pyrrhos : Athènes assiégée par Démétrios et dégagée par Pyrrhos, 1, 91-92.
—	2	27	20	Démétrios épouse Ptolémaïs à Milet, 1, 93.
—	3	28	21 (2 nov.)	Démétrios interné à Apamée, 1, 93.
—	4	29	22	Pyrrhos expulsé de Macédoine par Lysimaque ; mariage de Ptolémée (Philadelphie) avec Arsinoé, fille de Lysimaque, 1, 94 ; les enfants d'Eurydice quittent Alexandrie, 144.
		30	23	Mort de Bérénice (?), 1, 101.
		31	24	Ptolémée II Philadelphie associé au trône ; abdication présumée de Ptolémée Soter, 1, 99-100. 101, 1. Ère dite de Dionysios, 99, 1.
Ol. 124, 1	1	32	25	Philadelphie en Éthiopie (?), 1, 143.
		33	26	Agathocle, fils de Lysimaque, assassiné par Ptolémée Kéraunos, à l'instigation d'Arsinoé (Philadelphie), 1, 145-146.
		34	27	Mort de Démétrios, 1, 93.

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth.	TABLE CHRONOLOGIQUE
—	2	30	3	Mort de Ptolémée Soter, 1, 101.
	282			
—	3	31	4	Guerre entre Séleucos et Lysimaque : bataille de Koroupédion ; mort de Lysimaque ; Arsinoé réfugiée en Thrace, 1, 147-148.
	281			Séleucos assassiné par Ptolémée Kéraunos, 1, 148-149 ; la Bithynie et la Cappadoce se détachent de l'empire Séleucide, 150-151.
—	4	32	5 (1 <sup>er</sup> nov.)	Les enfants de Lysimaque et d'Arsinoé assassinés par Ptolémée Kéraunos, 1, 152-153.
	280			Antiochos I <sup>er</sup> Soter, fils et successeur de Séleucos, fait la paix avec Ptolémée Kéraunos, 1, 151. Invasion des Gaulois en Macédoine, 153.
Ol. 125,1		33	6	Ptolémée Philadelphie s'empare de la Cœlé-Syrie ; Philoclès fait roi de Sidon, 1, 154-155.
	279			Magas prend le titre de roi à Cyrène, 165.
—	2	34	7	Kéraunos vaincu et tué, 153.
	278			Arsinoé (Philadelphie) à Alexandrie : inauguration des Jeux isolympiques ; la πομπή de Callixène, 1, 155-159.
—	3	35	8	Les Gaulois en Grèce (Delphes), 1, 168 ; en Asie Mineure, 169.
	277			Ptolémée Philadelphie répudie Arsinoé (fille de Lysimaque) pour épouser sa sœur Arsinoé (Philadelphie), 1, 160-164.
—	4	36	9 (31 oct.)	Révolte de Magas ; échec de son expédition ; sédition des mercenaires gaulois de Philadelphie, 1, 164-167.
	276			Les Gaulois battus par Antiochos I <sup>er</sup> Soter, 1, 170.
Ol. 126,1		37	10	Alliance entre Magas et Antiochos, 1, 171.
	275			Ère de Tyr, 173.
—	2	38	11	Ptolémée à Héroopolis (Pithom) ; préparatifs de guerre, 1, 173.
	274			

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
— 3	273	39	12 —	<i>Première guerre de Syrie (273-274)</i> : ambassade égyptienne à Rome ; l'armée égyptienne en Syrie ; prise de la Lycie, de la Carie, de Samos, de Milet, 1, 175-178.
— 4	272	40	13 (30 oct.)	
Ol. 127,1	271	41	14 —	
— 2	270	42	15 —	
— 3	269	43	16 —	Traité de paix, 1, 177. Mort d'Arsinoé Philadelphie, 1, 179-180 : institution de son culte, 181. 233-237. 240, 5. 272, 1.322. 371.
— 4	268	44	17 (29 oct.)	Ptolémée (Évergète) associé au trône, 1, 182-184.
Ol. 128,1	267	45	18 —	<i>Guerre de Chrémonide (267-263)</i> : Ptolémée entre dans la Ligue helléno-athénienne contre Antigone Gonatas, 1, 185-188.
— 2	266	46	19 —	
— 3	265	47	20 —	
— 4	264	48	21 (28 oct.)	
Ol. 129,1	263	49	22 —	Inaction de l'amiral égyptien Patroclus : blocus d'Athènes, 1, 190. Diversion tentée en Macédoine par Alexandre d'Épire, 1, 191 ; Areus battu et tué, 192.
— 2	262	50	23 —	Mort de Philétæros de Pergame, 1, 195.
— 3	261	51	24 —	Prise d'Athènes par Antigone, 1, 192. La flotte égyptienne battue à Leucolla (Cos) par Antigone, 1, 193-194.
— 4	260	52	25 (27 oct.)	Antiochos I <sup>er</sup> Soter battu et tué par Eumène de Pergame, 1, 197.
Ol. 130,1	259	53	26 —	Efforts et succès d'Antiochos II Théos en Asie-Mineure et en Thrace, 1, 197-199.
— 2	258	54	27 —	<i>Pap. des Revenus</i> , 1, 182, 1. 234, 1. 236, 1. 238, 1. Mort de Magas de Cyrène : Démétrios le Beau appelé à Cyrène, 1, 200-201.
— 3	257	55	28 —	
— 4	256	56	29 (26 oct.)	Bérénice (II) débarrassée de Démétrios et fiancée à Ptolémée (Évergète), 1, 202. 246.
Ol. 131,1	255	57	30 —	<i>Deuxième guerre de Syrie (257-254 ?)</i> : Samos, Milet, Éphèse (occupée par un bâtard de Ptolémée), ralliées aux Séleucides, 1,205-208.

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
— 2	254	58	31 —	
— 3	253	59	32 —	Paix entre Antiochos et Ptolémée, I, 209. Antiochos répudie Laodice pour épouser Bérénice, fille de Ptolémée, I, 210-212.
— 4	252	60	33 (25 oct.)	
Ol. 132,1	251	61	34 —	
— 2	250	62	35 —	
— 3	249	63	36 —	Troubles à Cyrène : réformes d'Ecdélos et Démophane, I, 203. Défection du satrape de Bactriane, I, 209.
— 4	248	64	37 (24 oct.)	
Ol. 133,1	247	65	38 —	
— 2	246	66	39 1 —	Mort de Ptolémée II Philadelphe : avènement de <b>Ptolémée III Évergète</b> , I, 213. Mariage d'Évergète avec Bérénice (II) ; la Cyrénaï- que de nouveau réunie à l'Égypte, 245.
— 3	245	67	2 —	Mort d'Antiochos II Théos ; avènement de Séleucos II Callinicos : Bérénice fille de Philadelphe mise à mort par Laodice ; début de la « Guerre de Laodice » ou <i>Troisième guerre de Syrie (246-239)</i> , I, 245-248.
— 4	244	68	3 (23 oct.)	Prise d'Antioche par les équipages de la flotte égyptienne : Ptolémée en Syrie et en Extrême-Orient ; menaces de coalition contre l'Égypte et troubles en Égypte, I, 249-253.
Ol. 134,1	243	69	4 —	Retour de Ptolémée en Égypte, I, 254. La flotte égyptienne battue à Andros par Anti- gone, I, 256. 281, 3.

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		243		Séleucos II rentre à Antioche; la guerre en
—	2	70	5	Célé-Syrie; compétition d'Antiochos Hiérax
		242		en Asie-Mineure, 1, 257-258.
—	3	71	6	
		241		
—	4	72	7	(22 oct.)
		240		
Ol. 135,1		239	8	— Paix entre Ptolémée et Séleucos, 1, 259.
—	2			Mort d'Antigone Gonatas; avènement de
		74	9	Démétrios II l'Étolique, 1, 279.
—	3	238		<i>Décret de Canope</i> ; réforme du calendrier, 1,
		75	10	265-273.
—	4	237		Fondation du T. d'Edfou, 1, 274.
		236	11	(21 oct.)
Ol. 136,1		77	12	—
—	2	235		
		78	13	—
—	3	234		
		79	14	—
—	4	233		
		80	15	(20 oct.)
Ol. 137,1		232		
—	2	81	16	—
		231		
—	3	82	17	—
		230		
—	4	229	18	—
		83		Mort de Démétrios II; avènement d'Antigone
Ol. 138,1		84	19	Doson, 1, 280.
—	2	228		
		85	20	—
—	3	227		
		86	21	— Captivité, évasion et mort d'Antiochos Hiérax,
—	4	226		1, 277-278.
		87	22	— Mort de Séleucos II Callinicos: avènement de
Ol. 139,1		225		Séleucos III Soter, 1, 278-279.
—	2	88	23	(18 oct.) La Carie momentanément enlevée à l'Égypte
		224		par Antigone, 1, 280.
—	3	89	24	— Mort de Séleucos III Soter; avènement d'An-
		223		tiochos III (le Grand), 1, 282.
—	4	90	25	— Cléomène de Sparte battu à Sellasie et réfugié
		222		à Alexandrie, 1, 282. Rébellion des sa-
—	3			trapes d'Orient contre Antiochos, 285.



Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
	221	91	26 1 —	Mort de Ptolémée III Évergète : avènement de <b>Ptolémée IV Philopator</b> , 1, 285.
— 4				Tentative d'Antiochos III sur la Cœlé-Syrie; son départ pour l'Orient, 1, 294-296.
	220	92	2 (17 oct.)	Exécutions dans la famille royale à Alexandrie : mort de la reine mère Bérénice, 1, 289.
Ol. 140, 1				Mort d'Antigone Doson : avènement de Philippe V : début de la <i>Guerre Sociale (220-217)</i> , 1, 292.
				Intrigues de Sosibios : défection d'Achæos, qui se proclame roi d'Asie Mineure, 1, 298.
	219	93	3 —	Retour d'Antiochos, 1, 300.
— 2				Rébellion et mort de Cléomène à Alexandrie, 1, 289-291.
	218	94	4 —	Antiochos III s'empare de la Cœlé-Syrie et de la Phénicie ; négociations à Séleucie ; préparatifs de guerre en Égypte, 1, 301-306.
— 3				Antiochos en Cœlé-Syrie, 1, 307-308.
	217	95	5 —	Ptolémée envahit la Cœlé-Syrie : sa victoire à Raphia, 1, 309-311 ; Ptolémée à Jérusalem, 313-314.
— 4				Insurrections et troubles en Égypte : les patriotes contre les Lagides, 1, 315-316.
Ol. 141, 1				
	216	96	6 (16 oct.)	
	215	97	7 —	Ambassade syracusaine à Alexandrie, 1, 319.
— 2				Antiochos III contre Achæos : capture et exécution d'Achæos à Sardes, 1, 317-318.
	214	98	8 —	
— 3				
	213	99	9 —	
— 4				
	212	100	10 (15 oct.)	
Ol. 142, 1				
	211	101	11 —	
— 2				
	210	102	12 —	Ambassade romaine à Alexandrie, 1, 320.
— 3				
		103	13 —	

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		209		
— 4		208	14 (14 oct.)	Naissance de Ptolémée V Épiphane, 1, 321.
Ol. 143, 1		207	15 —	Ptolémée s'associe aux tentatives de pacification en Grèce: son intervention en Crète, 1, 323-324.
— 2		206	16 —	
— 3		205	17 —	
— 4		204	18 1 (13 oct.)	Décès clandestin de Ptolémée IV et de la reine Arsinoé, 1, 332-339. Troubles en Thébaïde, 365.
Ol. 144, 1		203	2 —	Avènement (réel) de <b>Ptolémée V Épiphane</b> ; coalition entre Antiochos III et Philippe V de Macédoine, 1, 351-352.
— 2		202	3 —	Exécution populaire d'Agathocle et Agathoclia; Télépôleme régent, 1, 343-349.
— 3		201	4 —	Philippe s'empare de la Thrace, 1, 352-353. Philippe en Asie Mineure; sa victoire sur Attale et les Rhodiens à Ladé, 1, 353-354. Antiochos III envahit la Cœlé-Syrie, 356.
— 4		200	5 (12 oct.)	Intervention officieuse des Romains, 1, 356-357. Télépôleme remplacé par Aristomène et Scopas: ambassade égyptienne à Rome; préparatifs de guerre de Scopas, 1, 358-360. Scopas reprend la Cœlé-Syrie, 1, 360.
Ol. 145, 1		199	6 —	Scopas défait par Antiochos III à Panion; la Cœlé-Syrie perdue pour l'Égypte, 1, 361-362.
— 2		198	7 —	
— 3		197	8 —	Philippe battu à Cynoscéphales; Antiochos III enlève à l'Égypte ses possessions d'Asie Mineure, 1, 362-377.
— 4		196	9 (11 oct.)	Scopas mis à mort par Aristomène, 1, 363-364; exécution des chefs rebelles et sacre du roi à Memphis, 365-368.

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		196		Renouvellement du sacre : décret des prêtres ou « Pierre de Rosette » (27 mars), 1, 369-377.
Ol. 146, 1				Antiochos III s'empare de la Thrace; intervention des Romains, 1, 378-380; sa tentative sur Cypre, 381; ses projets d'accommodement avec l'Égypte, 384, 1.
		117	10 —	
		195		Antiochos III de nouveau en Thrace, 1, 381.
— 2		118	11 —	Ambassade syrienne à Rome; négociations entre Antiochos et Ptolémée, 1, 382-383.
		194		Mariage de Ptolémée V avec Cléopâtre, fille d'Antiochos, 1, 384-387.
— 3		119	12 —	Aristomène remplacé par Polycrate, 1, 390.
		193		Guerre entre Antiochos et les Romains; Antiochos en Thessalie; ambassade égyptienne et offres de service à Rome, 1, 390.
— 4		120	13 (10 oct.)	Antiochos battu aux Thermopyles et à Corycos; nouvelle ambassade égyptienne à Rome, 1, 391.
Ol. 147, 1		192		Antiochos battu à Myonnésos et complètement défait à Magnésie du Sipyle, 1, 391-392.
		121	14 —	Armistice et négociations pour le traité de paix, 1, 392.
— 2		122	15 —	Traité d'Apamée; démembrement du royaume des Séleucides, sans profit pour l'Égypte, 1, 392-393.
		190		
— 3		123	16 —	Mort d'Antiochos III; avènement de Séleucos IV Philopator, 1, 396.
		189		Pacification de la Thébaïde; reprise des travaux au T. d'Edfou; naissance de Ptolémée VI Philométor, 1, 395.
— 4		124	17 (9 oct.)	Négociations entre la cour d'Alexandrie et la Ligue achéenne, 1, 394. 398.
		188		
Ol. 148, 1		125	18 —	
		187		
— 2		126	19 —	
		186		
— 3				
		127	20 —	
		185		

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
—	4	184	21 (8 oct.)	
Ol. 149, 1		183	22 —	
—	2	182	23 —	
—	3	181	24 —	
—	4	180	25 1 (7 oct.)	Mort de Ptolémée V Épiphane ; avènement de <b>Ptolémée VI Philométor</b> sous la régence de la reine mère Cléopâtre, I, 398-401, II, 2-3.
Ol. 150, 1		179	2 —	
—	2	178	3 —	
—	3	177	4 —	
—	4	176	5 (6 oct.)	
Ol. 151, 1		175	6 —	Mort de Séleucos IV Philopator : avènement d'Antiochos IV Épiphane, II, 7.
—	2	174	7 —	
—	3	173	8 —	Mort de Cléopâtre ; les régents Eulæos et Lenæos : légats romains à Alexandrie, II, 4-5.
—	4	172	9 (5 oct.)	Entrée en religion, au Sérapéum de Memphis, du reclus Ptolémée fils de Glaucias, II, 4, 1. Πρωτοκλήσια, mariage et sacre de Ptolémée Philométor, II, 5.
Ol. 152, 1		171	10 —	Démêlés entre l'Égypte et la Syrie au sujet de la dot de Cléopâtre : ambassades des deux cours à Rome, II, 9.
—	2	170	11 —	Antiochos IV envahit l'Égypte : bataille du mont Kasios ; Antiochos à Péluse ; capture de Ptolémée VI Philométor ; <b>Ptolémée VII le Jeune</b> (futur Évergète II) proclamé roi à Alexandrie, II, 11-17.
—	3			

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		143	<b>12</b>	Antiochos marche sur Alexandrie : intervention officieuse des cités grecques ; ambassade alexandrine à Rome ; retour d'Antiochos en Syrie, II, 17-20.
	169		<b>1</b> —	
— 4		144	<b>13</b>	Accommodement entre les deux Ptolémées notifié à Rome ; reprise des hostilités par Antiochos : la flotte égyptienne battue à Chypre, II, 21-23. 26. Ambassade romaine envoyée en Orient, 24-25.
	168		<b>2</b> (4 oct.)	
OI. 153, 1				Persée vaincu à Pydna par Paul Émile, II, 24. L'ambassade romaine en Égypte : C. Popilius Lænas arrête Antiochos aux portes d'Alexandrie, II, 25-27.
		145	<b>14</b>	
		167	<b>3</b> —	
— 2		146	<b>15</b>	Rivalité des deux Ptolémées : soulèvement national provoqué par Pétosarapis ; Ptolémée Philométor en Thébaïde, II, 28-30.
	166		<b>4</b> —	
— 3		147	<b>16</b>	
			<b>5</b> —	
		165		
— 4			<b>17</b>	Entrée en religion des « Jumelles » au Sérapéum de Memphis, II, 30, 1.
		148	<b>6</b> (3 oct.)	
		164		Philométor, expulsé par Évergète, porte ses doléances à Rome, II, 28-31.
OI. 154, 1				
		149	<b>18</b>	Mort d'Antiochos IV Épiphane : avènement d'Antiochos V Eupator, II, 33. 46.
		163	<b>7</b> —	
— 2				Philométor rappelé de Chypre par les Alexandrins : accommodement ménagé par les légats romains : la Cyrénaïque constituée en royaume pour Évergète, II, 32-33.
		150	<b>19</b>	
			<b>8</b> —	
		162		Intrigues d'Évergète : ambassade romaine en Orient ; Évergète à Rome ; Chypre adjugée à Évergète, II, 34-35.
— 3				
		151	<b>20</b>	Antiochos V mis à mort et remplacé par Démétrios 1 <sup>er</sup> Soter, II, 41. 46.
			<b>9</b> —	
	161			

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
— 4	160	152	<b>21</b> 10 <sup>(2 oct.)</sup>	Soulèvement de la Cyrénaïque : Évergète en guerre avec les Cyrénéens et réintégré; Philométor excommunié par le Sénat romain, II, 36-39.
Ol. 155, 1	159	153	<b>22</b> 11 —	Exode des Juifs schismatiques en Égypte; le nouveau Temple à Léontopolis, II, 40.
— 2	158	154	<b>23</b> 12 —	
— 3	157	155	<b>24</b> 13 —	
— 4	156	156	<b>25</b> 14 <sup>(1<sup>er</sup> oct.)</sup>	
Ol. 156, 1	155	157	<b>26</b> 15 —	Tentative de Démétrios I <sup>er</sup> Soter sur Cypre, II, 41.
— 2	154	158	<b>27</b> 16 —	Évergète à Rome : Philométor de nouveau mis au ban des alliés de la République romaine, II, 42.
— 3	159	159	<b>28</b> 17 —	Évergète pris à Cypre par Philométor; paix entre les deux frères, II, 42.
— 4	153	160	<b>29</b> 18 <sup>(30 sept.)</sup>	Alexandre Bala contre Démétrios I <sup>er</sup> Soter, II, 46-47.
Ol. 157, 1	152	161	<b>30</b> 19 —	Apologie de Philométor par Caton le Censeur, II, 45.
— 2	151	162	<b>31</b> 20 —	Philométor allié d'Alexandre Bala, II, 47.
— 3	149	163	<b>32</b> 21 —	Démétrios Soter battu et tué par son compétiteur : Alexandre I <sup>er</sup> Bala épouse Cléopâtre Théa, fille de Philométor, II, 48-49.
— 4	148	164	<b>33</b> 22 <sup>(29 sept.)</sup>	Démétrios (II Nicator), fils de Démétrios Soter, contre Alexandre Bala : Ptolémée Philométor en Syrie, allié avec Démétrios et proclamé roi de Syrie à Antioche, II, 49-50.
Ol. 158, 1	147	165	<b>34</b> 23 —	

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>re</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE		
—	2	166	<b>35</b> 24	—	Ptolémée beau-père et protecteur de Démétrios; cession de la Cœlé-Syrie à l'Égypte(?), II, 51-52.	
—	3	146	167	<b>36</b> <b>25</b>	—	Retour offensif d'Alexandre Bala; Ptolémée en Syrie; Alexandre Bala et Ptolémée périssent à la bataille de l'Oenoparas, II, 52-54.
—	4	145	168	<b>26</b> (28 sept.)	—	Antiochos VI, fils d'Alexandre Bala, suscité par Tryphon contre Démétrios II Nicator, II, 67.
—	4	144	169	<b>27</b>	—	Avènement de <b>Ptolémée VIII Eupator</b> sous la régence de la reine mère Cléopâtre (II); les Alexandrins rappellent <b>Ptolémée VII Évergète II</b> , II, 56-60.
Ol. 159, 1	—	143	170	<b>28</b>	—	Proscriptions et représailles d'Évergète, II, 61; mariage d'Évergète et de Cléopâtre; mort de Ptolémée Eupator, 62-63.
—	2	142	171	<b>29</b>	—	Sacre d'Évergète à Memphis; naissance de (Ptolémée) Memphitès; amnistie générale, II, 63-64.
—	3	141	172	<b>30</b> (27 sept.)	—	Cléopâtre (II) répudiée et remplacée par sa fille Cléopâtre (III); régime des « trois Évergètes », II, 64-65.
—	4	140	173	<b>31</b>	—	Dédicace du T. d'Edfou, II, 64, 2. 84: naissance de Ptolémée X (Lathyros), II, 90, 2.
Ol. 160, 1	—	139	174	<b>32</b>	—	Antiochos VI remplacé par Tryphon, II, 67.
—	2	138	175	<b>33</b>	—	En Égypte, compétition d'un faux Ptolémée; défection imminente des mercenaires, conjurée par le stratège Hiérax, II, 66.
—	3	137			—	Démétrios II battu et fait prisonnier par les Parthes; la reine Cléopâtre Théa épouse et fait roi le frère de son mari, Antiochos VII de Sidé (Sidétès), II, 67.
—	4				—	Tryphon battu et mis à mort, II, 67.

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		176	<b>34</b> (26 sept.)	
Ol. 161, 1		136		Ambassade romaine en Orient : Scipion Émilien à Alexandrie, II, 68-70.
		177	<b>35</b> —	
— 2		135		
		178	<b>36</b> —	
— 3		134		
		179	<b>37</b> —	
— 4		133		Le royaume de Pergame légué par Attale III aux Romains, II, 182.
		180	<b>38</b> (25 sept.)	
Ol. 162, 1		132		
		181	<b>39</b> —	
— 2		131		Soulèvement des Alexandrins : Évergète expulsé : Cléopâtre (II Philométor Soteira) reine régente : meurtre de (Ptolémée) Memphitès, II, 71-73.
		182	<b>40</b> —	
		130	<b>1</b>	Guerre civile en Égypte : défaite des Alexandrins : la Thébaïde reconquise pour Évergète : Cléopâtre (II) réfugiée en Syrie, II, 73-76.
— 3		183	<b>41</b> —	
		129	<b>2</b>	Défaite et mort d'Antiochos VII Sidétès, II, 76. Cléopâtre (II) et Démétrios II (revenu de captivité); projets d'invasion en Égypte, II, 77.
— 4		184	<b>42</b> (24 sept.)	Soulèvement en Syrie : Alexandre II Zabinas soutenu par Évergète : défaite et mort de Démétrios, II, 77-78. Cléopâtre Théa et son fils Séleucos V contre Alexandre Zabinas, 79.
Ol. 163, 1		128		
		185	<b>43</b> —	
— 2		127		
		186	<b>44</b> —	
— 3		126		
		187	<b>45</b> —	
— 4		125		Réconciliation entre Évergète et sa sœur Cléopâtre : Memphitès inscrit au canon des cultes dynastiques comme Ptolémée (IX) Néos Philopator, II, 78-82.
		188	<b>46</b> (23 sept.)	Séleucos V mis à mort par sa mère Cléopâtre Théa et remplacé par Antiochos VIII Grypos : Évergète soutient Grypos (marié à
Ol. 164, 1		124		
		189	<b>47</b> —	



Olymp.	Chr. a.	Séleuc. Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
---	2	123		Cléopâtre Tryphæna) contre Zabinas, battu et mis à mort par Grypos, II, 79-80.
---	3	122	48	
---	4	121	49	
		120	50 (22 sept.)	
Ol. 165, 1		119	51	
---	2	118	52	Amnistie et remises de taxes décrétées par Évergète, II, 83, 1.
---	3	117	53	
---	4	116	54 1 (21 sept.)	
Ol. 166, 1		115	2	
---	2	114	3	Mort de Ptolémée VII Évergète II; la Cyrénaïque détachée du royaume d'Égypte, II, 85-87. Cléopâtre (III Kokké) régente; <b>Ptolémée X Soter II</b> (Lathyros) réclamé et intronisé par les Alexandrins, II, 90-91. Cléopâtre (IV) répudiée par ordre de sa mère Cléopâtre (III) et remplacée par Cléopâtre Séléne, II, 91.
---	3	113	4 1	Ptolémée Alexandre vice-roi (autonome) de Chypre, II, 92.
---	4	200	5 2 (20 sept.)	Cléopâtre (IV), épouse d'Antiochos IX (Cyzicène), mise à mort par sa sœur Tryphæna, épouse d'Antiochos VIII (Grypos); Tryphæna mise à mort par Grypos, II, 93.
Ol. 167, 1		112	6	Guerres dynastiques perpétuelles en Syrie; ingérence de la cour d'Alexandrie; Ptolémée X Lathyros allié d'Antiochos IX; brouille entre Ptolémée X et la reine mère, II, 93-94.
---	2	111	3	
---	3	202	7 4	
---	4	110		

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		203	8 5	
	109			
— 4		204	9 6	(19 sept.)
	108			
<b>Ol. 168, 1</b>		205	10 7	
	107			<b>Ptolémée X Lathyros expulsé; Ptolémée XI Alexandre</b> roi d'Égypte, II, 93-95.
— 2		206	11 8	
	106			<b>Ptolémée X Lathyros relancé à Chypre par les généraux de Cléopâtre; réfugié à Séleucie; réintégré à Chypre, II, 96-97.</b>
— 3		207	12 9	
	105			
— 4		208	13 10	(18 sept.)
	104			<b>Ptolémée Lathyros en Cœlé-Syrie, II, 98-100; Cléopâtre (III), Antiochos VIII son gendre (par Cléopâtre Séléne) et Alexandre Jannée contre Lathyros, II, 100-103.</b>
<b>Ol. 169, 1</b>		209	14 11	
	103			<b>Mésintelligence entre Ptolémée XI Alexandre et la reine mère; Alexandre épouse sa nièce (Cléopâtre) Bérénice (III), fille de Lathyros, II, 103-105.</b>
— 2		210	15 12	
	102			
— 3		211	16 13	
	101			
— 4		212	17 14	(17 sept.)
	100			<b>Mort de la reine mère Cléopâtre (III Kokké), II, 106.</b>
<b>Ol. 170, 1</b>		213	18 15	
	99			
— 2		214	19 16	
	98			
— 3		215	20 17	
	97			
— 4		216	21 18	(16 sept.)
	96			<b>Mort de Ptolémée Apion: la Cyrénaïque léguée aux Romains, II, 108.</b>
<b>Ol. 171, 1</b>		217	22 19	
	95			<b>Antiochos VIII (Grypos) assassiné; sa veuve (Cléopâtre) Séléne épouse Antiochos IX, bientôt mis à mort par Séleucos VI Épiphane, lequel est brûlé dans son palais à</b>
— 2				

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
				Mopsueste; Séléne épouse en quatrième noces Antiochos X le Pieux, II, 106-107.
		218	23	
	9 $\frac{1}{2}$		<b>20</b> —	Ptolémée X Lathyros s'immisce dans les querelles dynastiques en Syrie, comme patron des fils d'Antiochos VIII contre Antiochos X le Pieux, II, 107-108.
— 3		219	24	
	93		<b>21</b> —	
— 4		220	25 (15 sept.)	
	92		<b>22</b> —	
Ol. 172, 1		221	26	
	91		<b>23</b> —	
— 2		222	27	
	90		<b>24</b> —	
— 3		223	28	
	89		<b>25</b> —	Révolution à Alexandrie; Ptolémée XI Alexandre expulsé, II, 109.
— 4		224	29 (14 sept.)	
	88		<b>26</b> —	Alexandre, rentré de vive force, est battu sur mer et périt dans sa fuite, II, 109-110.
				Ptolémée X règne avec sa fille (Cléopâtre) Bérénice III (Philadelphie), II, 111.
Ol. 173, 1				Mithridate VII Eupator s'empare à Cos d'Alexandre II, fils de Ptolémée Alexandre, II, 112.
		225	<b>30</b> —	
	87			Insurrection en Thébaïde; troubles prolongés durant quatre ans, II, 112.
— 2		226	<b>31</b> —	
	86			Lucullus à Alexandrie; Ptolémée refuse de s'allier avec Sylla, II, 113.
— 3		227	<b>32</b> —	
	85			
— 4		228	<b>33</b> (13 sept.)	
	84			
Ol. 174, 1		229	<b>34</b> —	
	83			
— 2		230	<b>35</b> —	
	82			
— 3		231	<b>36</b> —	
	81			

Olymp.	a. Chr.	Séleur.	1 <sup>re</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
—	4	232	37 1 (12 sept.)	Mort de Ptolémée X (Soter II Lathyros); (Cléopâtre) Bérénice III (Philadelphie) reine régente, II, 114-117. <b>Ptolémée XII Alexandre II</b> , mari et assassin de Bérénice, mis à mort par les Alexandrins : extinction de la descendance légitime des Lagides, II, 119-120. Le prétendu testament d'Alexandre II en faveur des Romains, 118. 125. 132. Les bâtards de Ptolémée X intronisés (à Alexandrie et à Chypre) par les Alexandrins : <b>Ptolémée XIII Philopator II Néos Dionysos</b> (Aulète) roi d'Égypte, II, 121-123.
Ol. 175, 1	80	233	2 —	
—	2	79	3 —	
—	3	234	4 —	Mariage de Ptolémée XIII avec sa sœur (?) Cléopâtre Tryphæna, II, 124.
—	4	78	5 (11 sept.)	
Ol. 176, 1	76	235	6 —	Sacre du roi à Memphis, II, 124. Prétentions des enfants de Cléopâtre Séléne et d'Antiochos X au trône d'Égypte ; les prétendants à Rome, II, 126.
—	2	77	7 —	
—	3	74	8 —	La Cyrénaïque réduite en province romaine, II, 127 : la Bithynie léguée par Nicomède III aux Romains, 128.
—	4	73	9 (10 sept.)	
Ol. 177, 1	72	240	10 —	
—	2	71	11 —	
—	3	70	12 —	
—	4	69	13 —	
—	4	241		
—	2	242		
—	3	243		
—	4	244		

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
Ol. 178, 1	68	245	14 —	
— 2	67	246	15 —	
— 3	66	247	16 —	
— 4	65	248	17 (8 sept.)	Crassus propose de rendre l'Égypte tributaire : agitation des partis à Rome, II, 128-130.
Ol. 179, 1	64	249	18 —	
— 2	63	250	19 —	Projet de loi agraire de P. Servilius Rullus : débats sur la question d'Égypte, II, 130-133. Impopularité de Ptolémée ; ses négociations avec Pompée, II, 134.
— 3	62	251	20 —	
— 4	61	252	21 (7 sept.)	
Ol. 180, 1	60	253	22 —	
— 2	59	254	23 1 —	Ptolémée reconnu roi légitime par la loi <i>De Rege Alexandrino</i> , II, 136.
— 3	58			Le royaume de Chypre confisqué par les Romains ; Caton à Chypre, II, 137-142. Indignation des Alexandrins ; Ptolémée Aulète expulsé et réfugié à Rome, 139. 142-144.
— 4	57	255	24 2 —	Mort de la reine mère Cléopâtre Tryphæna ; Bérénice (IV) reine régente, II, 145-146.
				Intrigues de Ptolémée à Rome ; assassinat des députés alexandrins ; réintégration de Ptolémée confiée au proconsul de Cilicie P. Corn. Lentulus Spinther, II, 146-149.
Ol. 181, 1	56	256	25 3 (6 sept.)	Ptolémée installé à Éphèse, II, 149.
				Agitation des partis à Rome pour (optimates) et contre (démocrates) la restauration de Ptolémée ; les Alexandrins en quête d'un roi-époux pour Bérénice, II, 150-160.
	55	257	26 —	Archélaos épouse Bérénice ; Gabinius, proconsul de Syrie, marche sur Alexandrie ;

Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
—	2			défaite et mort d'Archélaos ; restauration de Ptolémée, II, 162-163.
		258	27 —	Proscriptions ; Bérénice mise à mort, II, 164.
—	3	54		Débats et protestations au Sénat ; procès de Gabinius et de C. Rabirius Postumus, II, 165-171.
		259	28 —	
		53		
—	4	260	29 (5 sept.)	
		52		
Ol. 182,1		261	30	
		51	1	Mort de Ptolémée XIII ; avènement de Cléopâtre VI Philopator et Ptolémée XIV Philopator, II, 171-180.
—	2	262	2 —	Les favoris de Ptolémée contre Cléopâtre ; les fils de M. Bibulus massacrés : Cn. Pompée à Alexandrie ; Cléopâtre expulsée, II, 181-184.
		50		
—	3	263	3 —	
		49		
—	4	264	4 (4 sept.)	
		48		
			(juill.)	Bataille de Pharsale (6 juin) ; Pompée assassiné (24 juill.) par les partisans de Ptolémée, II, 184-189.
			(août)	César à Alexandrie ; rappel de Cléopâtre réconciliée avec son frère, II, 190-193.
Ol. 183,1			5 —	L'armée d'Achillas marche sur Alexandrie ; début de la <i>Guerre Alexandrine</i> , II, 194-197.
				Incendie de la flotte égyptienne dans le Grand-Port (et de la Bibliothèque ?), II, 198.
		265	(oct.)	Évasion d'Arsinoé ; Ganymède chef de la milice alexandrine ; secours amené à César par Cn. Domitius Calvinus, II, 199-202.
			(nov.)	César victorieux dans l'Eunostos, défait sur l'Heptastade, II, 205-207.
			(déc.)	Négociations ; Ptolémée XIV relâché par César ; combat naval de Canope ; approche de l'armée de secours, II, 208-210.

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		47	(janv.)	Bataille sur les bords du Nil; défaite et mort de Ptolémée XIV, II, 210-212.
—	2	266	6 —	Ptolémée XV intronisé par César; tournée de César et Cléopâtre en Égypte, II, 213-215. César quitte l'Égypte; naissance de Ptolémée (XVI) Césarion, II, 216-217.
—	3	46	7 —	Triumphes de César; Arsinoé déportée à Éphèse; Cléopâtre et Ptolémée XV à Rome, II, 218-222.
—	4	45	8 (3 sept.)	Meurtre de César; mort de Ptolémée XV; départ précipité de Cléopâtre, II, 222-223. 227.
Ol. 184,1		44	268	Négociations entre Cléopâtre et P. Cornélius Dolabella, II, 224. 228. 230.
—	2	43	269	Dolabella en Orient; battu et cerné par Cassius, il se donne la mort, II, 224-230.
—	3	42	270	Cléopâtre alliée aux Césariens, II, 231.
—	4	41	271	Bataille de Philippes (novembre), II, 231.
—	4	40	272	Antoine en Orient; Cléopâtre à Tarse, II, 231-235; Arsinoé mise à mort; Hérode nommé tétrarque de Judée, 236-238.
Ol. 185,1		39	273	Antoine et Cléopâtre à Alexandrie, II, 238-239. Invasion des Parthes et de Q. Labiénus, II, 240.
—	2	38	274	Antoine à Athènes, disgrâce et mort de Fulvie, II, 241-243.
—	3	37	275	Traité de Brindes; Antoine épouse Octavie et séjourne à Rome, II, 244-246.
—	4	276	14 —	Traité de Misène avec Sextus Pompée, II, 246.
—	3	275	15 —	Victoires de Ventidius sur les Parthes et Q. Labiénus, II, 247-248.
—	4	276	16 <sub>1</sub> (1 <sup>er</sup> sept.)	Antoine et Octavie à Athènes, II, 246-247. Expédition et échec d'Antoine en Commagène, II, 247.
				Antoine à Athènes et en Italie; traité de Tarente, II, 250-251.

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
		36		Antoine et Cléopâtre à Antioche; donations faites à Cléopâtre en territoire syrien: Ère ( <i>Antonienne</i> ) dite de <i>Chalcis</i> , II, 253-257.
Ol. 186,1			17	Défaite de Sextus Pompée; Lépιδus exclu du triumvirat, II, 262.
		277	2	Expédition désastreuse contre les Parthes; retraite de l'armée d'Antoine; Cléopâtre en Syrie; retour d'Antoine et Cléopâtre à Alexandrie, II, 258-262.
		35		Sextus Pompée en Asie Mineure; négociations avec Antoine; mort de Sextus Pompée, II, 264-266.
— 2			18	Antoine et Cléopâtre en Syrie; Octavie à Athènes; Antoine congédie Octavie et retourne à Alexandrie, II, 268-270.
		278	3	Intrigues de Cléopâtre contre Hérode; mort d'Aristobule, II, 271-272.
		34		Antoine en Arménie; le roi Artavasde emmené captif à Alexandrie, II, 273-274.
— 3			19	Triomphe célébré par Antoine à Alexandrie; investitures et titres monarchiques conférés aux enfants de Cléopâtre, II, 275-280.
		279	4	Négociations avec Artavasde de Médie; préparatifs de guerre contre César Octavien; récriminations et diffamations; Antoine demande à Rome la ratification de ses actes en Orient, II, 280-283.
		33		Antoine rassemble ses forces à Éphèse, II, 287-289.
— 4			20	Rupture officielle entre les partis à Rome; les consuls à Éphèse, II, 284-287.
		280	5 (31 août)	Antoine et Cléopâtre à Samos, à Athènes; divorce signifié à Octavie; déclaration de guerre à Cléopâtre, II, 289-295.
Ol. 187,1			21	Antoine à Patræ; ses troupes cantonnées sur le littoral d'Acarnanie; concentration des troupes de César à Brindes; premières hostilités, II, 296-299.
		32	6	
		281		
		31		



Olymp.	a. Chr.	Séleuc.	1 <sup>er</sup> Thoth	TABLE CHRONOLOGIQUE
— 2			22 —	La flotte d'Antoine bloquée à Actium ; désertions dans son armée, II, 300-308.
		282	7 —	Bataille d'Actium (2 sept.) ; fuite de Cléopâtre et désertion d'Antoine, II, 309-313.
	30			Retour de Cléopâtre à Alexandrie ; Antoine débarqué à Parætonion et ramené à Alexandrie ; projets de fuite, II, 314-315.
				César Octavien à Athènes, à Brindes, à Rhodes, en Syrie ; négociations tentées par Cléopâtre et Antoine, II, 319-321.
— 3			23 —	Invasion de l'Égypte par Péluse et Parætonion ; l'armée romaine devant Alexandrie, II, 322-324. Suicide d'Antoine, 325-328.
			1 [de César].	Cléopâtre captive ; entrée de César à Alexandrie (1 <sup>er</sup> août, <i>Ère alexandrine</i> ), II, 329-331. Proscriptions ; mort d'Antyllus, 331-332.
		283		Tentatives de Cléopâtre pour conserver le trône à ses enfants ; désespérance et suicide de la reine, II, 332-334.
	29			Ptolémée Césarion pris et mis à mort ; les enfants d'Antoine et de Cléopâtre déportés à Rome ; règlement des affaires d'Égypte, nomination d'un préfet (C. Cornélius Gallus) ; tournée de César en Égypte, II, 345-355.
— 4			2 (30 août)	César Octavien à Samos ; négociations avec les Parthes, II, 356-357.
		284		Triumphes de César (13-15 août), II, 358.
Ol. 188, 1		285	3 —	Cléopâtre-Sélééné mariée à Juba II de Numidie, II, 361.
— 2		286	4 —	
— 3		287	5 —	Réforme du calendrier alexandrin (année fixe), II, 329, 3. 376.
— 4		25		
		288	6 (29 août)	Reconstitution du royaume de Maurétanie pour Juba II et Cléopâtre, II, 362-365.
	24			
.....		.....	.....	
.....		.....	.....	
.....		.....	.....	

Olymp.	Chr. a.	Séleuc.	TABLE CHRONOLOGIQUE
Ol. 194, 1	4	309	Mort de Cléopâtre Sélééné (?), II, 366.
— 2	3	310	
— 3	2	311	
— 4	1	312	
	p. Chr.		
Ol. 195, 1	1	313	
— 2	2	314	Mariage (et divorce) de Juba II avec Glaphyra, II, 367.
	3		
	.....	.....	
Ol. 200, 1	22		
— 2		334	
— 3	23	335	Mort de Juba II ; avènement de Ptolémée, II, 369.
	24		Révolte de la Maurétanie, II, 369-370.
	.....	.....	
	.....	.....	
	.....	.....	
	40		Ptolémée mandé à Rome et mis à mort par Caligula ; extinction (sauf Drusilla, mariée à Antonius Félix ?) de la descendance des Lagides, II, 370-372.
Ol. 204, 4		352	

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE



# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
<b>AVERTISSEMENT</b> .....	
<b>CHAPITRE X. — Ptolémée VI Philométor (181-146) et Ptolémée VII Évergète II (170-116)</b> .....	1
§ I. — L'invasion d'Antiochos IV en Égypte.....	4
§ II. — Conflits entre les deux Ptolémées.....	27
§ III. — La guerre en Syrie.....	46
<b>CHAPITRE XI. — Ptolémée VII Évergète II (145-116); Ptolémée VIII Eupator († 145); Ptolémée IX Néos Philopator († 130)</b> .....	55
§ I. — Rivalité d'Évergète II et de Cléopâtre II.....	62
§ II. — Évergète II et Cléopâtre III.....	76
<b>CHAPITRE XII. — Ptolémée X Philométor Soter II [<i>Lathyros</i>] (116-80) et Ptolémée XI Alexandre I<sup>er</sup> Philométor (108-88)</b> .....	88
§ I. — Ptolémée X Soter II roi (116-108).....	89
§ II. — Ptolémée XI Alexandre I <sup>er</sup> roi (108-88).....	96
§ III. — Ptolémée X Soter II restauré (88-80).....	110
<b>CHAPITRE XIII. — (Cléopâtre) Bérénice III Philométor Philadelphie (févr.-août 80?) et Ptolémée XII Alexandre II (août-sept. 80?)</b> ..	116
<b>CHAPITRE XIV. — Ptolémée XIII Philopator II Philadelphie Néos Dionysos [<i>Aulétés</i>] (80-51); Bérénice IV (58-55)</b> .....	122
§ I. — Ptolémée roi contesté, investi, détrôné (80-58).....	125
§ II. — L'interregne (58-55).....	144
§ III. — Ptolémée restauré (55-51).....	164
<b>CHAPITRE XV. — Le règne de Cléopâtre VI Philopator (51-30); Ptolémée XIV Philopator (51-47); Ptolémée XV Philopator (47-44); Ptolémée XVI (Cæsar) Philopator Philométor (44-30)</b> .....	177

	Pages.
§ I. — Cléopâtre VI Philopator et Ptolémée XIV Philopator (51-47).....	179
§ II. — Cléopâtre et Ptolémée XV Philopator (47-44).....	213
§ III. — Cléopâtre et Ptolémée XVI (Cæsar) Philopator Philo- mètor (44-30).....	228
§ IV. — Les derniers jours de Cléopâtre.....	332
CHAPITRE XVI. — L'annexion de l'Égypte.....	345
CHAPITRE XVII. — Les derniers rejetons des Lagides.....	360
<i>Appendice.</i> — Chronologie de l'histoire des Lagides.....	375
I. — Observations préliminaires.....	375
II. — Table Chronologique.....	381







Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



**E. AYMONIER**

*Directeur de l'École Coloniale.*

- Le Cambodge**, 3 volumes in-8°, figures, planches et cartes..... 65 fr.  
I. Le Royaume actuel.  
II. Les provinces siamoises.  
III. Le groupe d'Angkor et l'Histoire.

**ED. CHAVANNES**

*Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.*

- Les Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien**, traduits et annotés Tomes I à IV, in-8°..... 82 fr.

**DELAVILLE LE ROULX**

- Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem**.  
4 forts volumes in-folio (le tome IV en cours de publication)..... 400 fr.

**ERNEST DENIS**

*Professeur à la Faculté des Lettres.*

- La Bohême**, depuis la Montagne-Blanche, 2 volumes in-8°..... 20 fr.

**D. DE GULDENCRONE**

- L'Achaïe féodale**. Étude sur le moyen âge en Grèce (1204-1456). in-8° 10 fr.

**N. JORGA**

*Professeur à l'Université de Bucharest.*

- Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades**. 3 volumes in-8°..... 37 fr. 50

**G. DE MACHAUT**

- La prise d'Alexandrie**, ou Chronique du roi Pierre I<sup>er</sup>, de Lusignan, publiée par M. de Mas-Latrie. in-8°..... 12 fr.

**L. MACHÉRAS**

- Chronique de Chypre**. Texte grec, publié, traduit et annoté, par E. MILLER, de l'Institut, et C. SATHAS. 2 vol. in-8°, carte en chromo..... 40 fr.

**A. MARRAST**

- Esquisses byzantines**. in-18..... 3 fr. 50

**ERNEST MERCIER**

- Histoire de l'Afrique Septentrionale**, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française. 3 vol. in-8°, cartes..... 25 fr.

**LE COMTE RIAnt**

*Membre de l'Institut.*

- Études sur l'histoire de l'Église de Bethléem**. 2 vol. in-8°..... 22 fr.

**F. DE SAULCY**

*Membre de l'Institut.*

- Histoire des Machabées**, ou princes de la dynastie Asmonéenne. in-8° 10 fr.

**H. SAUVAIRE**

*Consul de France.*

- Histoire de Jérusalem et d'Hébron**, jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Fragments de la chronique de Moudjir-ed-Dyn. in-8°..... 10 fr.

**A. D. XENOPOL**

*Professeur à l'Université de Jassy.*

- Histoire des Roumains de la Dacie Trajane**, depuis les origines jusqu'à l'union des Principautés en 1859. 2 vol. in-8°, cartes..... 25 fr.







RETURN TO the circulation desk of any  
University of California Library  
or to the  
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY  
Bldg. 400, Richmond Field Station  
University of California  
Richmond, CA 94804-4698

43

- ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
  - 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
  - Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

**JUL 01 2000**

12.000 (11/95)

FORM NO. DD6

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY  
BERKELEY, CA 94720

®s

YD 11752

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY



8000886350

